



HAL
open science

Sémantique modale des noms d'humains : application à Jacques le fataliste de Diderot

Nidhal Ladhari

► **To cite this version:**

Nidhal Ladhari. Sémantique modale des noms d'humains : application à Jacques le fataliste de Diderot. Linguistique. Normandie Université, 2022. Français. NNT : 2022NORMR046 . tel-03901845

HAL Id: tel-03901845

<https://theses.hal.science/tel-03901845>

Submitted on 15 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Normandie Université

THÈSE

Pour obtenir le diplôme de doctorat

Spécialité SCIENCES DU LANGAGE - LINGUISTIQUE

Préparée au sein de l'Université de Rouen Normandie

Sémantique modale des noms d'humains : application à Jacques le fataliste de Diderot

**Présentée et soutenue par
NIDHAL LADHARI**

**Thèse soutenue le 04/07/2022
devant le jury composé de**

| | | |
|---------------------------|---|--------------------|
| MME CATHERINE SCHNEDECKER | PROFESSEUR DES UNIVERSITES, UNIVERSITE STRASBOURG | Rapporteur du jury |
| M. DEJAN STOSIC | MAITRE DE CONFERENCES HDR, UNIVERSITE TOULOUSE 2 JEAN JAURES | Rapporteur du jury |
| MME VERONIQUE LAGAE | PROFESSEUR DES UNIVERSITES, UNIVERSITE VALENCIENNES UVHC | Membre du jury |
| M. FRANÇOIS GAUDIN | PROFESSEUR DES UNIVERSITES, Université de Rouen Normandie | Président du jury |
| M. LAURENT GOSSELIN | PROFESSEUR DES UNIVERSITES, Université de Rouen Normandie | Directeur de thèse |

Thèse dirigée par LAURENT GOSSELIN (DYNAMIQUE DU LANGAGE IN SITU)

Le Maître : Ne sois ni fade panégyriste, ni censeur amer ; dis la chose comme elle est.

Jacques : Cela n'est pas aisé. N'a-t-on pas son caractère, son intérêt, son goût, ses passions, d'après quoi l'on exagère ou l'on atténue ? Dis la chose comme elle est !... Cela n'arrive peut-être pas deux fois en un jour dans toute une grande ville. Et celui qui vous écoute est-il mieux disposé que celui qui parle ? Non. D'où il doit arriver que deux fois à peine en un jour, dans toute une grande ville, on soit entendu comme on dit.

Le Maître : Que diable, Jacques, voilà des maximes à proscrire l'usage de la langue et des oreilles, à ne rien dire, à ne rien écouter et à ne rien croire ! Cependant, dis comme toi, je t'écouterai comme moi, et je t'en croirai comme je pourrai.

Jacques : Si l'on ne dit presque rien dans ce monde, qui soit entendu comme on le dit, il y a bien pis, c'est qu'on n'y fait presque rien qui soit jugé comme on l'a fait.

Diderot.

Remerciements

Nous aimerions commencer par remercier M. L. Gosselin, notre directeur de recherche, pour ses remarques précieuses, ses nombreuses interventions judicieuses, ses encouragements et son attitude conciliante (et ce depuis notre travail préliminaire en master2) sans lesquels cette thèse n'aurait pas vu le jour. Qu'il trouve, ici, l'expression de notre reconnaissance et de notre gratitude.

Nos remerciements vont aussi à M. F. Gaudin, directeur du jury de ma soutenance de master2. Sans ses encouragements explicites et ses remarques stimulantes sur mon mémoire lors de la soutenance, je n'aurais peut-être pas continué mon petit bonhomme de chemin. J'ai essayé dans cette thèse, autant que faire se peut, de répondre à quelques objections qu'il avait soulevées.

Nous voulons aussi remercier Abdelhamid Ladhari, mon père, pour ses remarques précieuses et ses relectures de versions antérieures de ce travail. Notre reconnaissance va aussi à Yassine Ladhari, « mon petit frère », l'ingénieur-informaticien qui a conçu la version numérisée de notre classificateur : *classificateur NH*.

Nos remerciements vont aussi à ma famille et à mes amis. Ma femme, ma mère et mes enfants, d'abord : la patience des deux femmes de ma vie, leur bienveillance, leur encouragement et les discussions stimulantes et laborieuses qu'on a eues (elles sont toutes deux enseignantes de français) étaient décisifs pour mener ce travail à bonne fin. C'est aussi le cas ensuite de M. et Mme Prugnon qui m'ont prodigué leurs précieux avis de natifs de la langue française lors de leurs évaluations d'acceptabilité des énoncés que je leur soumettais.

Je ne peux arrêter ces remerciements sans mentionner l'aide décisive de Mme V. Lagae et de feu Mme E. Moline (qui nous a quittés trop prématurément !) : toutes deux membres de mon comité de suivi (CSI) : elles n'ont cessé –lors de nos réunions à distance, il est vrai– de m'encourager à persévérer et plus particulièrement de me recommander d'adopter une attitude, systématiquement « prudente », sinon « comparative » envers les définitions des dictionnaires. C'était là aussi l'une des recommandations « insistantes » de M. F. Gaudin, lors de ma soutenance de mémoire de Master2. D'ailleurs –j'ai pu le constater– ces recommandations ont été du meilleur effet sur mon travail et ont permis, du moins je l'espère, des analyses plus fines et plus nuancées de notre objet d'étude, les noms d'humains.

Sommaire

| | |
|---|-----|
| INTRODUCTION..... | 5 |
| PARTIE 1 - PREAMBULE THEORIQUE..... | 23 |
| CHAPITRE 1 – MODALITE ET THEORIES..... | 24 |
| 1- Cadres théoriques de la modalité..... | 24 |
| 2- La subjectivité entre modalité et modalisation..... | 28 |
| 3- De la modalité logique à la modalité linguistique..... | 34 |
| 4- La modalité en linguistique..... | 37 |
| CHAPITRE 2 – LA MODALITE INTRINSEQUE AUX LEXEMES..... | 62 |
| 1- Les paramètres modaux de la modalité intrinsèquement associée aux lexèmes..... | 62 |
| 2- L'instance de validation (I)..... | 63 |
| 3- La direction d'ajustement (D)..... | 65 |
| 4- La catégorie modale..... | 67 |
| 5- La force de validation (F)..... | 69 |
| CHAPITRE 3 – TESTS ET CLASSIFICATEUR DES NH..... | 78 |
| 1- Présentation des tests pour le niveau LexLing..... | 78 |
| 2- Présentation du classificateur..... | 114 |
| PARTIE 2 - APPLICATION : TYPOLOGIE, AU NIVEAU LEXICAL, DES MODALITES INTRINSEQUES ASSOCIEES AUX NH DANS JLF..... | 119 |
| CHAPITRE 4 – CORPUS, ANALYSE MODALE ET RESULTATS..... | 120 |
| 1- Présentation du corpus..... | 120 |
| 2- Présentation des résultats de l'analyse LexLing des NH de JLF..... | 129 |
| 3- Un classificateur remanié..... | 183 |
| 4- Bilan de l'analyse (LexLing) des NH de JLF..... | 188 |
| CHAPITRE 5 – ASPECT SEMANTICO-SYNTAXIQUE DES NH ET VALIDATION DE LEURS REPRESENTATIONS . | 196 |
| 1- Rapports entre différents sens et processus de validation des NH mixtes..... | 196 |
| 2- Les modalités aléthiques et appréciatives externes subsumées par les NHRel mixtes de la classe IV' (type ami/confident/rival) et des NH mixtes non-relationnels de la même classe (type étranger/inconnu)..... | 269 |
| 3- Les prédicats nominaux non-classifiants et mixtes : entre aspects sémantiques et constructions modales..... | 286 |
| PARTIE 3 - STRUCTURE MODALE, MODALISATION ET ETUDE DE CAS EN CONTEXTE..... | 315 |
| CHAPITRE 6 – POTENTIEL MODAL DES NH ET RAPPORTS ENTRE MODALITES DE NIVEAUX DIFFERENTS : LEXICAL, SUBLEXICAL ET STEREOTYPIQUE..... | 316 |
| 1- Une structure modale tripartite..... | 316 |

| | |
|---|-----|
| 2- <i>La saillance sémantique de la modalité suivant les co(n)textes discursifs intégrants et les niveaux d'analyse postulés (lexical, sublexical et stéréotypique) :</i> | 338 |
| 3- <i>Bilan des rapports entre modalités de niveaux différents.....</i> | 343 |
| CHAPITRE 7 – ÉTUDES DE CAS DE NH EN CONTEXTE : MODALITES LEXICALE, SUBLEXICALE ET | |
| STEREOTYPIQUE | 344 |
| 1- <i>La modalité de niveau sublexical : cas de la modalité déontique associée aux sous-prédicats des NH aléthiques</i> | 345 |
| 2- <i>La modalité stéréotypique dans l'analyse du discours littéraire.....</i> | 352 |
| 3- <i>Un « quiproquo modal » : des modalités lexicales, sublexicales et stéréotypiques primaires appréciatives/axiologiques, discursivement suspendues.....</i> | 365 |
| CONCLUSION GENERALE | 374 |
| BIBLIOGRAPHIE | 381 |

Introduction

Nous nous proposons, dans cette thèse, d'analyser du point de vue modal, les noms qui réfèrent à des humains (désormais NH) dans le roman *Jacques le fataliste* de Diderot. C'est de *Jacques le fataliste* (désormais *JLF*) que nous nous sommes retrouvé à étudier les NH et non l'inverse. Entre l'œuvre et la catégorie grammaticale du nom, la distance paraît grande et le rapport au premier abord ténu, mais c'est en lisant le cours de Master, *Pragmatique et argumentation*, de C. Amourette que nous nous sommes rappelé ce roman qui mettait en scène, sous forme dialogale, les péripéties quotidiennes de la vie d'un couple atypique : Jacques et son maître. Nous voulions, à ce moment-là, étudier les stratégies argumentatives de *conviction* et de *persuasion* –suivant la distinction que C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca (2008) en donnent– dans les échanges langagiers entre le maître et son valet. Ce texte, majoritairement dialogal, qui oppose des stratégies argumentatives dissuasives, voire coercitives, et ne s'appuie guère sur la démonstration et un débat d'idées¹, se déploie en usant la plupart du temps de dénominations polarisées négativement sous formes d'insultes, de sobriquets, d'appellatifs injurieux, de vocatifs dénigrants, etc. C'est ainsi que nous en sommes venu à nous intéresser à des *modalisations* qui se construiraient à travers des NH référant à des personnages du roman. Or, en consultant les travaux de recherche que L. Gosselin (2010 et notamment 2015b et 2018) menait sur la modalité, nous nous étions rendu compte que les lexèmes, en général et les NH en particulier, arrivaient à construire en langue une *modalité*, en amont de tout investissement discursif. Cette modalité portée linguistiquement et intrinsèquement par ces lexèmes se laissait analyser à plusieurs niveaux : lexical (au niveau global du lexème), sublexical (au niveau de ses sous-prédicats), mais aussi stéréotypique (non linguistique, par activation pragmatique d'un stéréotype) et était susceptible ultérieurement d'une actualisation discursive, une *modalisation* produisant des effets de sens particuliers analysables *in situ* et en interaction avec d'autres éléments discursifs, notamment cotextuels (*i.e.* d'autres formes linguistiques dans la chaîne syntagmatique) et contextuels (*i.e.* les différentes situations et références extralinguistiques : sociales, idéologiques, culturelles, etc.) que le texte arrivait à convoquer. Il nous était, donc, vite apparu que pour

¹ Cette forme d'interaction verbale existe aussi dans le roman, notamment des discussions, qui, sous des dehors désinvoltes et bouffons s'interrogent, dans une maïeutique à la Socrate, sur la nature humaine : « *Le maître* : Pourrais-tu me dire ce que c'est qu'un fou, ce que c'est qu'un sage ? », la destinée humaine, le libre-arbitre, etc.

étudier les modalités encodées par les NH de *JLF*, il fallait au préalable les appréhender à partir de leur sens codé, en langue, pour pouvoir ensuite les analyser, *in situ*. Pour l'heure, mener à bien une telle recherche sur les NH d'un point de vue linguistique et modal nécessite un cadre théorique et des outils linguistiques d'analyse qui prennent en considération les lexèmes comme marqueurs modaux et qui puissent offrir un angle d'attaque qui allie analyse théorique de sémantique linguistique (modale) et possibilité d'application *in situ* sur des cas particuliers. Il nous fallait aussi au préalable, pour pouvoir circonscrire cet objet d'étude avec précision, analyser ses rapports avec les autres mots du discours et ses connexions avec les autres sous-catégories du nom (désormais N) et ce d'un point de vue morphologique, syntaxique et sémantique. Ce survol des caractéristiques formelles du NH, que nous développons dans les lignes qui suivent, est d'autant plus important qu'il nous permettra aussi de jeter les bases de l'identification de notre objet d'étude et des modalités de son extraction pour une éventuelle analyse modale en langue et en discours. Quelles sont donc les spécificités morphosyntaxiques et sémantiques des NH ? Comment contribuent-elles à cerner formellement la sous-catégorie pour une éventuelle extraction et une éventuelle analyse ?

- Les caractéristiques morphosyntaxiques des NH

Les NH sont une sous-catégorie du N qui partage avec la catégorie plusieurs caractéristiques, morphosyntaxiques et sémantiques. Tout d'abord, le N est une catégorie grammaticale qui a la capacité de référer à des êtres, des objets, des propriétés, des états etc. Il est, comparé aux autres parties du discours, plus autonome référentiellement, *catégorématique*, selon la terminologie de G. Kleiber. Morphologiquement et en synchronie, les mots construits s'opposent, non pas aux mots « héréditaires² » ou emprunts ou même aux mots construits à un moment éloigné dans le temps (*fainéant* issu de *faire* et *néant*), mais aux mots simples. Ce sont les rapports entre (re)*venir* et *un revenant*, *flatter* et *un flatteur*, *créance* et *un créancier*, etc., pour prendre des exemples de NH, qui ont « une réalité psychologique » pour les usagers de la langue. D'ailleurs, la relation entre mots simples et composés n'a pas qu'une réalité psychologique, elle est marquée linguistiquement dans le système de la langue, puisque plusieurs caractéristiques morphosyntaxiques, mais aussi sémantiques, sont transférées des premiers vers les seconds. Plusieurs phénomènes morphologiques président à la formation de ces N. Elle

² Lehmann et F. M. Berthet (1998 :101)

peut se faire par affixation, composition, troncation, conversion (ou dérivation impropre), nominalisation, etc. La dérivation impropre paraît très féconde dans la formation de NH à partir d'adjectifs, par la simple adjonction d'un déterminant (*pauvre/les pauvres, vieux/les vieux, idiot/les idiots*), mais qui pose aussi la légitimité de l'appartenance de certains d'entre eux à la catégorie du N (*i.e. stupide/ ?le stupide, bon/ ?le bon, robuste/ ?le robuste*). Le type de déterminants qui les accompagne paraît jouer un rôle important dans la (re)categorisation grammaticale de ces désadjectivaux. *Les bons, les robustes, les stupides* paraissent plus appartenir à la catégorie que leurs homologues singuliers. En outre, l'affixation reste la plus prolifique pour former des NH. Nous voudrions, ici, signaler le cas de la nominalisation qui se fait à partir de bases verbales et qui s'accompagne le plus souvent d'une suffixation en *-eur, -iste* subsumant la dynamité et l'agentivité qui accompagne généralement le verbe. De « celui qui se promène », on passe à *promeneur*, mais cette nominalisation laisse, dans les cas où le verbe est transitif, le NH non autonome syntaxiquement et sémantiquement. C'est le cas de *protéger/un protecteur, adorer/un adorateur, envoyer/un envoyé, continuer/un continueur*. On doit rétablir le complément qui accompagne la forme nominale pour lui conférer une certaine complétude sémantique : *(le) continueur (de Cervantès), (un) envoyé (du général)*. Syntaxiquement, par ailleurs, le N n'apparaît presque jamais seul dans les énoncés effectifs. Le N et ses expansions peuvent constituer une expression lexicale figée ou quasi-figée et former un tout indissociable, une sorte de N composé, ou encore rester syntaxiquement relativement indépendant. On peut comparer dans ces deux configurations des expressions comme *un faiseur d'affaires/les deux envoyés du général/une petite barbe* à des expressions comme *le barbier de la rue/le curé de village/une petite confiseuse*. Toutes ces caractéristiques morphosyntaxiques doivent être prises en considération pour délimiter les occurrences à analyser, notamment dans la constitution du corpus. Syntaxiquement aussi, les NH peuvent être discriminés des autres types de N : 1) La cooccurrence avec des verbes d'attitude propositionnelle comme *croire, penser, imaginer* ou des syntagmes prépositionnels « *de l'avis de NH* », « *selon NH* » peuvent confirmer l'appartenance d'un lexème à la sous-catégorie des NH dans des structures du type « *NH pense que P* » ou « *NH imagine que P* ». 2) La pronominalisation des NH peut aussi discriminer ces derniers puisque quelques pronoms (*lui, leur, à eux, à elles, etc.*) se spécialisent exclusivement dans la reprise de NH. La prédication, enfin, est une autre propriété syntaxique importante à prendre en considération dans l'analyse des NH. Elle est d'autant plus importante qu'elle constitue l'un des concepts clés de la définition que nous adopterons de la modalité. Elle est,

d'abord, une propriété du verbe, celle de régir des arguments qui entrent dans sa valence. Or plusieurs catégories de lexèmes paraissent partager cette propriété syntaxique de mettre en relation un prédicat et un argument. D'ailleurs, plusieurs théories linguistiques, surtout logico-sémantiques, ont adopté une approche qui dénie le pouvoir exclusif de la prédication aux verbes et l'accorde désormais à l'adjectif, à l'adverbe et au N. L'une des conséquences immédiates selon L. Gosselin (2010 :13) est que :

Appliquée de façon systématique dans le cadre d'une structure formelle directement inspirée de la logique des prédicats du premier ordre, cette analyse conduit à identifier beaucoup plus de modalités dans l'énoncé qu'il n'est d'usage de le faire. Pour donner un exemple, la phrase (2a) contient quatre prédications (2b) :

- (2) a. Cet idiot de piéton a probablement prévenu le flic
b. idiot (x)
piéton (x)
flic (y)
prévenir (x, y)

On voit bien, dans cet exemple, que chaque lexème – ils sont tous ici des NH – prédique un argument sur un individu : *idiot* et *piéton* sur (x) et *flic* sur un autre individu (y). Le prédicat verbal *prévenir* régit, quant à lui, ces deux arguments (x, y), en l'occurrence, *idiot/piéton* et *flic*.

- Les caractéristiques sémantiques des NH

Sémantiquement maintenant, les N se caractérisent par des traits sémantiques qui leur sont consubstantiels, encodés « génétiquement » dans leurs sémantismes indépendamment de leurs emplois discursifs et des rôles thématiques qu'ils peuvent jouer dès lors qu'ils sont intégrés dans des schémas prédictifs donnés. Ces traits, internes aux N, fonctionnent en couples dichotomiques et s'appuient sur des critères ontologiques, ceux des référents auxquels ils renvoient. Les traits auxquels la littérature linguistique a le plus recours pour classer les N en général sont les traits : [concret vs abstrait], [dénombrable vs indénombrable], [animé/humain vs inanimé/non humain], [naturel vs fabriqué³]. Ces traits sémantiques, s'ils paraissent aller de soi pour discriminer certaines sous-catégories du N, posent néanmoins des problèmes de définition : qu'est-ce qu'un N abstrait ? Est-ce un N dont le référent échappe à l'emprise des sens ou est-ce un N non matériel⁴ ? De plus,

³ N. Flux et D. Van de Velde (2000) rajoutent un autre trait [extensif vs intensif].

⁴ Cf. N. Flux et D. Van De Velde (2000 :30) pour une discussion de la définition du trait [abstrait] en rapport avec la catégorie du N.

l'attribution d'un de ces traits à un N n'est pas toujours évidente. En effet, quel sens parmi l'éventail polysémique d'une occurrence doit-on prendre en considération pour lui attribuer un trait sémantique ? Dans le domaine des NH, un N comme *bourreau* doit-il être considéré comme concret ou abstrait, suivant qu'il désigne un métier ou qu'il fonctionne comme un terme d'insulte ? Quel que soit le flou qui entoure l'attribution de ces traits, ils restent fonctionnels dans les analyses linguistiques et incontournables comme critères discriminatoires dans les différentes typologies des N ou du moins les incluent avec d'autres critères syntaxiques et fonctionnels (Cf. R. Huyghe (2015) pour une vue générale de ces typologies, N. Flaux et Van De Velde (2000) pour une typologie du N et G. Gross (2014), pour une typologie des NH). D'ailleurs la délimitation de notre objet d'étude découle directement de l'application d'un de ces critères ontologiques, en l'occurrence, le trait [+humain]. Mais à l'instar des autres sous-catégories du N, les NH eux non plus n'échappent pas à cette imprécision relevée plus haut. Si comme leur nom l'indique, ils sont intuitivement reconnus comme [+animé/+humain], on est en droit de se demander avec C. Schnedecker et R. Martin cité par C. Schnedecker (2018 : 42) à quel point les autres traits sont applicables. En effet, si au premier abord, les NH paraissent dénombrables (*un abbé/deux abbés/plusieurs abbés*), concrets (plusieurs caractéristiques physiques, notamment vestimentaires, peuvent distinguer un abbé, un soldat, un enfant, un goux de leurs semblables humains) et naturels (dans le sens où ils ne sont pas fabriqués), il n'en reste pas moins que des NH comme *médecin* et *universitaire*⁵ restent hors de portée de la discrimination sensorielle. Est-il encore légitime de les désigner comme concrets ? Il est permis d'en douter⁶. Dans tous les cas, ce trait, dans le domaine des NH « n'a rien d'évident ». Si l'agentivité de ces NH paraît établie, N. Flaux et V. Mostrov (2016) ont réussi à démontrer que deux NH comme *imbécile* et *salaud* ne sont pas, quant au trait [agentif], logés à la même enseigne⁷. D'autre part, depuis les travaux de G. Kleiber sur la dénomination, nous admettons qu'un lexème (N commun) a le pouvoir de renvoyer à un segment de la réalité, un référent extralinguistique qu'il appréhende comme une classe, une

⁵ Cités respectivement par R. Martin et C. Schnedecker (2018 :42)

⁶ Une solution est possible néanmoins, celle de considérer ces NH comme à la fois [+concret] et [+abstrait]. Cité par C. Schnedecker (2015 :48), Dalgrhren (1985) « ...défend, par ailleurs, l'idée d'une dualité des catégories sociales qui seraient à la fois concrètes et abstraites : concrètes en ce que les instances sont des entités physiques (personnes) et abstraites du fait que les instances ne sont pas observables puisqu'elles remplissent un rôle socialement défini : on ne peut déterminer perceptuellement si une personne assise à une table est secrétaire ou professeur. » Nous étairions cet aspect à travers la conception dénominative des lexèmes de G. Kleiber (2001).

⁷ C'est aussi le cas de la stativité vs dynamicité des prédicats adjectivaux, cf. P. Haas, F. Tayalati (2008).

catégorie d'objet selon une convention préalablement établie et partagée par tous les locuteurs de la langue. Selon les termes de J.-C. Milner (1978 :294-296), c'est suivant une « référence virtuelle » qui leur est propre que « les noms ordinaires sont classifiants », « ils opèrent une subsomption d'un objet sous un concept ». Ils diffèrent en cela du N propre qui désigne un objet singulier suivant une convention, *ad hoc*, instituée par une instance qui peut être aussi réduite qu'un individu donné (*i.e.* un père qui baptise son enfant). Ces NH classifiants sont indexés à des catégories référentielles reconnues comme telles. Mais les NH « qualifiants » (appréciatifs et axiologiques) n'ont pas fait l'objet d'un pré-codage, également partagé par les différents interlocuteurs puisque leurs propriétés sémantiques internes n'ont pas été prédéfinies, du moins, varient-elles largement d'une personne à une autre, d'une communauté linguistique à une autre et sont tributaires de subjectivités individuelles et collectives. Suivant quels critères, pouvons-nous dénommer un individu quelconque comme *un salaud*, *un imbécile*, *un vaurien* ? Si *cabaretier* est le nom d'une personne qui tient un cabaret, un *boulangier*, le nom d'une personne qui fabrique du pain/tient une boulangerie, la catégorie référentielle de *salaud* n'est ni préconstruite ni préalablement codée. Même si une communauté d'interlocuteurs s'accorde sur un type de comportement déviant pour dénommer un salaud, un imbécile (une base dénomminative partagée) se pose aussi la question de la fréquence, de la régularité à partir desquelles justifier cette dénomination. A partir de quel moment et suivant quelle fréquence sommes-nous en droit de référer à une personne par ce type de dénominations ? Ce qui prouve que l'attribution de ces dénominations à des individus qui vérifieraient les critères d'attribution relève de la subjectivité, du jugement de valeur et sont de ce fait négociables dans le discours. Ce n'est pas le cas des classifiants, qui dès lors que les critères d'attribution sont remplis, sont univoques. J.-C. Milner (1978 :296) résumant les différences entre classifiants et non-classifiants affirme :

[I]l n'existe pas de classe « idiot », « salaud », etc. dont les membres seraient reconnaissables à des caractères objectifs communs ; la seule propriété commune qu'on puisse leur attribuer, c'est qu'on profère à leur égard dans une énonciation singulière l'insulte considérée. Alors que pour un nom ordinaire X, l'attribution « tu es un X » dépend entièrement de la subsistance autonome et de la bonne définition de la classe des X...

N. Ruwet (1982) remet en question la possibilité d'une distinction stricte dans le lexique entre classifiants et non-classifiants et la considère comme relevant d'un continuum. Nous

pensons, avec L. Gosselin (2018), qu'une telle discrimination est possible⁸ à travers un typage modal des NH et que ce continuum, au demeurant constitutif du sémantisme de certains NH, peut être distinctement isolé à travers la catégorie nominale des mixtes (un continuum entre classifiante et non classifiante) ou encore avec des modalités de niveau sublexical et stéréotypique (cf. chap.6). Par ailleurs, les composantes sémantiques de la dénomination sont résumées par G. Kleiber (2001) comme suit :

a) une partie commune à toutes les dénominations et qui indique qu'il s'agit d'une « chose », ou si l'on veut, d'un « tout », [son iconicité] et

b) une partie qui varie avec les dénominations et qui consiste en la description ou représentation du type de choses dont il s'agit.

Transposées aux NH, (a) indique que la dénomination délimite une catégorie, celle des individus, [+humain], commune à tous les NH et (b) leur attribue un contenu sémantique descriptif variable d'un NH à un autre. Encore faut-il ajouter que si (a) est une composante stable, pré-codée, pré-supposée et partagée également par tous les NH, la composante (b) tout en étant stable, pré-codée et pré-supposée pour certains NH (les NH classifiants ou les *dénominations statutaires* de G. Petit (2001), type *un médecin, un cabaretier, un témoin*), elle est non pré-codée, instable et non pré-supposée par un grand pan des NH (les non-classifiants ou les *dénominations occurrenceielles*, type *malchanceux, salaud, imbécile, hypocrite*). D'où l'ambivalence des caractéristiques sémantiques de quelques NH qui paraissent à la fois [+concret] et [+abstrait]. Les NH sont tous [+concret], [+agentif] grâce à la composante (a). En effet, *un imbécile* est un NH [+concret] car il dénomme une catégorie d'objets, celle des humains, il est [+abstrait] car (b) lui assigne des composantes sémantiques non pré-supposées, non stables et non pré-codées. « Le paradoxe sémantique de la dénomination » paraît avec les NH encore plus marqué qu'il ne l'est avec les autres sous-catégories du N. En amont de toute analyse sémantique des NH, la composante (a) doit être prise en considération surtout quand elle entre en conflit avec la composante (b). Dans notre étude, ces cas apparaissent avec les différentes sous-classes des NH mixtes et des non-classifiants. Ce sont les interactions entre les deux composantes sémantiques (a) et (b) qui assignent à un NH ses caractéristiques dénominatives. Elles influent aussi sur les constructions modales qu'il est susceptible d'encoder. Sous les dehors d'une sous-catégorie homogène, les NH paraissent plus se caractériser par une ambivalence

⁸ Cf. aussi Flaux et Mostrov (2018) pour une discrimination entre deux types de NH non-classifiants, « salaud » et « imbécile » fondée sur des caractéristiques sémantiques, notamment une agentivité vs une non-agentivité, consubstantielles à ces deux NH.

sémantique. Celle-ci est encore plus marquée avec la polysémie qui touche un grand pan de ces NH et contribue à les opacifier encore plus.

- NH, polysémie et contexte

Puisque nous envisageons, dans un premier temps, d'analyser à partir de notre roman les modalités intrinsèques, associées aux NH, au niveau linguistique (dans leurs sens codés), il nous est très vite apparu la nécessité de dégager les différents sens que les NH portent en eux, indépendamment de toute mise en discours pour pouvoir déterminer pour chacun d'eux la ou les modalité(s) qu'il(s) encode(nt) en langue⁹. Or la polysémie comme variation de sens pour un même signifiant ne pose vraiment problème que dans le lexique, en langue, car dans l'actualisation discursive, le cotexte linguistique et le contexte extralinguistique, étant donné leurs pouvoirs sélectifs et leurs aspects compositionnels et interactionnels, se chargent de réduire cette variation pour ne garder qu'une des acceptions potentielles que l'unité peut, par ailleurs, porter. Or, si les différentes théories sémantiques qui abordent le sens des mots s'accordent (à peu près) à définir la polysémie, il n'en reste pas moins que les traitements qu'ils lui réservent diffèrent. Dans une perspective synchronique de la polysémie, deux tendances se dégagent : un traitement homonymique qui scinde les polysèmes en autant de monosèmes où ($S = s_1, s_2, s_3 \dots s_n$) et un traitement unitaire qui postule un signifié de puissance, pour reprendre la terminologie guillaumienne, à partir duquel dérivent les autres effets de sens : ($S = s_1 + s_2 + s_3 + s_n$) et où s_1 correspondrait au sens dans sa saisie la plus plénière et S étant la somme de tous les sens des différentes acceptions. Considérons le polysème *héroïne*, par exemple. En traitement homonymique, on aura deux entrées *héroïne1* = « personnage principal d'un roman ou d'un film » et *héroïne2* = « femme d'un grand courage » ; alors qu'en traitement unitaire, le sens du NH *héroïne* aura une seule entrée constituée de la somme S de $s_1 + s_2$ et où s_1 dérive de s_2 . Dans le cadre de notre étude, le choix du traitement de la polysémie s'est imposé comme un choix méthodologique incontournable et qui a des conséquences et sur la nature et le volume de notre corpus (*i.e.* l'input de l'analyse, les critères de sélection des unités lexicales) et sur les résultats auxquels nous comptons aboutir (l'output de la classification : assignation d'une classe à chaque NH). Ces polysèmes, quel que soit le traitement qu'on

⁹ En fait, notre traitement de cet aspect fondamental qui touche la quasi-totalité des lexèmes ne sera traité que de façon parcellaire dans la mesure où nous ne nous intéresserons qu'aux aspects de la polysémie qui peuvent affecter les constructions modales, c'est-à-dire les cas où la variation de sens pour un lexème génère des constructions modales différentes.

décidera de leur attribuer, doivent être stabilisés, au niveau lexical, en amont de l'analyse modale. La variation du sens d'un lexème entraîne dans la plupart des cas un changement dans la structure modale¹⁰. Le traitement homonymique, certes, offre une clarté de lecture (séparation des différents sens d'un même polysème), il entraîne, néanmoins, une démultiplication du nombre des entrées et une opacité dans la lecture des résultats, puisque la plupart des unités lexicales étant polysémiques, elles se verront attribuer plusieurs classes. Il a aussi l'inconvénient d'estomper les réseaux sémantiques que les différents sens des N entretiennent entre eux par métaphore, métonymie, etc. Suivant le traitement homonymique et pour revenir à notre exemple, *héroïne* sera assigné à deux classes distinctes : parmi les classifiants aléthiques, selon l'acceptation s1 et ceux des non-classifiants axiologiques, selon l'acceptation s2. Dans le traitement unitaire, en revanche, le NH *héroïne* sera classé parmi les mixtes encodant deux modalités. Les tableaux A et B, ci-dessous, en traitant un autre exemple, *bourreau*, mettent en regard les deux types de traitement de la polysémie et leurs conséquences sur les catégories et classes modales des deux NH :

| NH : <i>bourreau</i> | | Catégorie nominale | Classe ¹¹ | Modalité |
|----------------------|--|--------------------|----------------------|-------------|
| Sens1 | « <i>exécuteur des grandes œuvres</i> » | classifiant | classe I | aléthique |
| Sens2 | « <i>homme impitoyable, méprisable</i> » | non-classifiant | classe IX | axiologique |

Tableau A : traitement homonymique du NH *bourreau* et conséquences sur la modalité

| NH : <i>bourreau</i> | | Catégorie nominale | Classe | Modalité |
|----------------------|---|--------------------|-----------|-----------------------------|
| Sens1 | « <i>exécuteur des grandes œuvres</i> » + « <i>homme impitoyable, méprisable</i> » | mixte | classe IV | aléthique et axiologique |

Tableau B : traitement unitaire du NH *bourreau* et conséquences sur la modalité

Dans le tableau A, nous avons deux entrées différentes correspondant à deux modalités et donc deux classes différentes, une pour chaque sens. Dans le tableau B, ci-dessous, en revanche, nous avons une seule entrée, le sens 1 (*i.e.* la somme de s1 et s2) qui inclut les deux nuances modales dans une seule classe, celle des mixtes. On peut entrevoir les conséquences d'un tel traitement pour notre analyse, surtout si l'on adopte le traitement homonymique de la modalité. Outre le fait de démultiplier le nombre d'entrées, il classera

¹⁰ Au niveau lexical, plusieurs NH gardent, néanmoins, la même catégorie modale dans les différentes acceptations. Le NH *père*, dans « *père biologique* » et « *père d'église* » sont tous les deux classifiants (aléthiques).

¹¹ Cf. chap.3, §1.4-1.6, pour une vue générale sur les catégories et les classes de la typologie nominale.

les mêmes lexèmes dans des classes différentes. Nous opterons, pour éviter ces inconvénients, pour le traitement unitaire qui assigne à *héroïne/bourreau/bâtard/sot* conjointement les deux sens et les classe, en conséquence, parmi les mixtes. Cet aspect polysémique touche plusieurs autres NH comme *bouffon, voleur, fou, filou, malade, amateur, bavard* etc., la liste est longue. Une partie du commentaire des résultats (*i.e.* typologie des NH, cf. *infra* chap.4) sera destinée à pondérer les conséquences de ce choix sur les résultats de notre analyse. De plus, le chapitre 5 sera consacré à analyser dans le détail cette variation lexicale et ses conséquences sur les rapports entre modalités subsumées par un même lexème.

Les NH sont donc une classe de mots, assez homogène sémantiquement, ils répondent tous positivement au trait [humain] même si on peut rencontrer des difficultés à leur assigner d'autres traits [\pm abstrait], [\pm agentif], etc., dues entre autres à leur polysémie. Leurs caractéristiques morphosyntaxiques sont assez stables et permettent de les distinguer des autres catégories de mots et des autres sous-catégories du N, mais puisque aléatoirement partagées par tous les NH, elles ne peuvent constituer un critère discriminant pour différencier rigoureusement les NH entre eux¹². Et si les traits sémantiques (notamment le trait [+humain]) permettent de distinguer les NH des autres sous-catégories du N, ils sont incapables d'opérer des discriminations plus fines à l'intérieur de la sous-catégorie même puisqu'ils sont difficilement applicables (Cf. *supra* les difficultés d'application des traits [abstrait vs concret]) et se chevauchent dans la plupart des cas. Dans ce sens, C. Schnedecker (2015 : 28-9) constate :

Le premier problème qui émerge de cet état de l'art tient à l'extension de la classe des NH et à ses éventuelles sous-catégories. L'inventaire synthétique réalisé ci-dessous, notamment à partir de Gross (1995) (cf. tableau 3) constitue à cet égard une incontestable avancée [...]. Il n'est toutefois pas exempt de problèmes comme l'absence d'exhaustivité (p.ex. il manque des NH comme *touriste* ou *élu*) et de la pertinence des sous-catégories de N proposées (p.ex. *platonicien* est à la fois « adepte » et « partisan »). Pour ce qui concerne le premier point, les possibilités de construction morphologique sont loin d'être épuisées et l'on pourrait étendre l'inventaire à des modes de « formation » *i.e.* d'autres procédés de suffixation (qui renvoient à des compétences strictement humaines) [...] ou de composition régulière.

De plus, dans le cadre d'une comparaison entre différentes taxinomies, celle qui met en regard les N d'artefacts aux NH, C. Schnedecker (2015 : 47-8) remarque, vu la complexité de la sous-catégorie des NH, l'incapacité des critères fonctionnel, ontologique et morphosyntaxique à distinguer les NH entre eux :

¹² Voir néanmoins la classification de G. Gross (2014 :76-78) à la fois ontologique et fonctionnelle qui propose notamment des critères syntaxiques (NH prédicatifs vs NH argumentaux) pour classer les NH.

« La complexité des catégories de personnes serait ainsi supérieure à celle des catégories d'objets du fait que les premières seraient classées en fonction de schémas multiples, qu'au sein d'une «taxonomie» donnée, une catégorie de personne subordonnée peut appartenir à des super-ordonnés multiples, ce qui ferait que la distinctivité des classes serait enfreinte dans le cas des «person taxonomies».

Il faut donc, si on tient à une taxinomie référentielle ou encore hybride (ontologique et fonctionnelle), décomposer les NH suivant un typage ontologique plus explicite (statut, fonction, profession, grade, métier, insultes, etc.). Une telle entreprise, néanmoins, n'a de valeur théorique que si elle est exhaustive. Les critères référentiels sur lesquels on pourrait concevoir un tel typage sur un lexique comme celui de la langue française sont si divers que l'opération en devient improbable tellement elle serait coûteuse en temps et en espace sans parler du fait que ce lexique n'est ni fermé ni aisément mobilisable exhaustivement, même pour une sous-catégorie comme les NH.

Le critère modal s'impose, pensons-nous, comme solution possible aux carences des critères morphosyntaxiques et des traits sémantiques. Il est, d'abord, assez général pour concerner tous les NH : c'est un processus sémantique fondamental, partagé par tous les NH et plus généralement par toutes les catégories du N. Ensuite, il s'agit d'un critère distinctif qui est encodé de façon différente d'un lexème à l'autre, mais assez régulier pour concerner des groupements conséquents de NH. Or dès qu'on aborde la catégorie du N dans les différentes théories de la sémantique linguistique (structuraliste, générativiste, cognitiviste, etc.), c'est presque toujours en rapport avec ces spécificités morphosyntaxiques, mais aussi ontologiques et référentielles, qu'elle est analysée, jamais par rapport à un potentiel modal. Ce dernier aspect paraît dans les recherches en sémantique et plus largement en linguistique, une chasse gardée du verbe (les auxiliaires modaux) et de l'adverbe (les adverbes de phrase), beaucoup moins pour l'adjectif. Depuis les travaux structuralistes dans la lignée de Saussure et Hjelmslev, notamment leurs applications en analyse exponentielle par Pottier et en sémiotique par Greimas, en passant par les approches référentielles en (CNS) jusqu'à l'analyse en prototype (ressemblance de famille) des linguistiques cognitives (cf. notamment sur ce point le travail synthétique de G. Kleiber 1990), personne n'a voulu concéder cette caractéristique sémantique au N. Même dans les recherches centrées sur la modalité qui prennent en considération les lexèmes comme marqueurs modaux, la catégorie du N en constitue le parent pauvre. Hormis les travaux précurseurs de F. Brunot (1922) et Ch. Bally (1965) et plus récemment ceux de L. Gosselin (2010, 2015a, 2015b et 2018), de O. Galatanu (2000), de Cozma (2015) et les articles de N. Flaux et V. Mostrov (2016) et N. Flaux et V. Lagae (2014)

personne, du moins à notre connaissance, n'a relevé la pertinence de l'analyse du N, encore moins le NH, du point de vue de la modalité. Les deux derniers auteurs, en présentant un numéro de *Langages* consacré à la modalité et faisant l'état des lieux des différentes approches de la modalité constatent :

Enfin, il est bien établi que certains adverbes et adjectifs sont des marqueurs modaux, analyse qui a été étendue plus récemment, à d'autres catégories de lexèmes, simples ou composés. Paradoxalement, le lexique nominal a peu retenu l'attention des spécialistes de la modalité. C'est le cas même des noms comme *possibilité*, *nécessité*, *probabilité*, auxquels seul H. J. Schmid (2000 : 231-260), à notre connaissance, s'est intéressé, y consacrant un chapitre de son ouvrage sur les 'shell nouns' en anglais. L'auteur signale d'ailleurs qu'il n'a trouvé qu'une mention rapide de cette classe de noms chez M. Halliday (1994), et aucune étude linguistique détaillée. Il nous semble que tel est toujours le cas, aussi bien pour l'anglais que pour le français. Cependant, une nouvelle classe dénotant des objets d'un genre particulier (Flaux & Stosic 2011) est mise au jour, qui semble bien entretenir des rapports d'un autre type –mais non triviaux– avec les modalités, au sens des catégories philosophiques « premières » que sont le vrai, le beau et le bien (ou le juste).

Le N ne paraît pas s'imposer comme catégorie susceptible de construire de façon systématique une modalité. N. Flaux et D. Stosic (2015), reprenant leurs conclusions de 2014, ont pourtant noté le caractère éminemment modal de certains lexèmes (notamment les N d'idéalités) :

Dans N. Flaux et D. Stosic (2014a), nous avons montré que la notion de *modalité*, prise au sens originel du terme, comme évaluation d'un objet selon les catégories du vrai/faux, du beau/laid ou du bon/mauvais, peut être un critère d'analyse intéressant dans le domaine nominal. Son application à la classe des NId a mis en évidence que la modalité aléthique (vrai/faux) est étroitement liée aux NId libres logiques (*hypothèse*, *théorème*) et à une partie des NId discursives (*proverbe*).

En fait, cette attitude qui restreint le champ de la modalité à quelques marqueurs empiriques précis est compréhensible si l'on se réfère aux différentes définitions qui sont données de la modalité. Elles tournent autour de « l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé ». C'est la définition qu'en donne N. Le Querler (2004 :646) par exemple. De ce point de vue énonciatif, en effet, on voit mal comment le N pourrait constituer une « attitude » surplombante sur un dit, encore moins sur un dire. Cette fonctionnalité syntactico-énonciative semble être en effet le privilège du verbe et de l'adverbe, mais aussi de l'adjectif dans des structures impersonnelle du type [il est + Adj]. Il est des cas, toutefois, où le N pourrait jouer ce rôle syntaxique surplombant dans des structures qui dénotent littéralement des valeurs modales (par ex. *la probabilité/la possibilité que Jacques vienne est maintenant exclue*), mais ces structures ont rarement retenu l'attention des linguistes (Cf. *supra* citation de N. Flaux et V. Lagae (2014)). Plus encore et dans le domaine nominal, si certains linguistes accordent des pouvoirs modaux à des N, ce n'est qu'en tant que porteurs de marques subjectives et connotatives locales ne pouvant de ce fait structurer sémantiquement des énoncés, tout au plus y apporter des

touches expressives, une coloration subjective (affective, esthétique, sentimentale, attitudinale, etc.). En fait, ces conceptions ne considèrent pas la modalité comme un processus linguistique qui préside à la construction du sens en langue. Elles la considèrent comme une marque, un indice de la présence d'un énonciateur dans son énoncé, un déictique en somme. La modalité est conçue, par ce biais théorique, comme une interaction dans le discours entre un énonciateur, un énonciataire et un énoncé. Or la modalité comme composante sémantique de la signification est admise, elle peut être considérée comme un processus sémantique interne de construction du sens : le résultat d'une *validation* d'un contenu sémantique (peu importe ici comment on se le représente : image mentale, représentation propositionnelle, traits sémantiques, etc.). Cette interaction produit une modalité : un processus linguistique et cognitif qui mue une représentation en un jugement. Un produit sémantique, ensuite, susceptible d'être manipulé, sous sa nouvelle forme (*i.e.* un jugement de fait/de réalité ou un jugement de valeur) par les différents intervenants en le confirmant ou en le contestant, etc. Sur le plan syntaxique, cette validation se déclenche avec les NH lorsqu'il y a prédication sur un argument sous la forme de NH(x). A ce produit sémantique en langue, enfin, peuvent s'attacher plusieurs « attitudes » énonciatives de prise en charge totale, de distanciation, de neutralité, etc. De ce fait, chaque représentation prédiquée s'accompagne d'un processus de validation qui la pose comme nécessaire, probable, obligatoire, mais aussi désirable, blâmable, etc. Partant, et c'est notre parti pris théorique, des N comme les NH peuvent prétendre à la construction de modalités à l'instar des verbes et des adverbes. Ils encodent à travers les représentations prédiquées qu'ils portent des modalités ou des combinaisons de modalités correspondant à des jugements de fait et/ou de valeur. Ces modalités leur sont intrinsèquement associées et font partie de leur « code génétique » lexical. L'apparition d'un de ces lexèmes nominaux dans un énoncé construit, *ipso facto*, une modalité. Cette modalité intrinsèque au lexème peut être la seule présente dans un énoncé, elle portera alors toute la charge modale de l'énoncé :

(1) Jacques est un valet

(2) Jacques est un vaurien,

Le NH *valet* en (1) encode une modalité aléthique correspondant à un jugement de fait et *vaurien* en (2), en revanche, encode une modalité axiologique correspondant à un jugement de valeur. Ces modalités peuvent encore entrer en interaction avec d'autres modalités notamment de hiérarchie syntaxique supérieure, des modalités extrinsèques :

(1a) Jacques est certainement un valet

(2a) Je crois que Jacques est un vaurien.

Sur les modalités intrinsèquement associées à *valet* et *vaurien* en (1) et (2) portent deux autres modalités extrinsèques épistémiques en (1a) et (2a) respectivement, le certain épistémique et la probabilité épistémique.

Pour pouvoir analyser tous les NH de *JLF* dans cette perspective, il nous fallait une approche théorique de la modalité qui prenne en considération les modalités intrinsèques et propose une typologie précise des jugements. La théorie modulaire de la modalité (désormais TMM) développée par L. Gosselin (2010) offrait un tel cadre. Elle conçoit la modalité comme un objet doté de paramètres (conceptuels, fonctionnels et énonciatifs) dont la saturation pouvait prédire pour chaque lexème, des NH dans notre cas, la/les modalité(s) qu'il encode. On peut supposer qu'en regroupant les NH suivant ce critère modal, on pouvait aboutir à une typologie des NH qui, en assignant à chaque lexème une modalité, et partant une catégorie nominale (les classifiants, les non-classifiants et les mixtes), on aboutissait à la classification de chaque NH dans une classe précise et prédéfinie. Une entreprise semblable a déjà été tentée dans le cadre générativiste des années 70 et 80 par J.-C. Milner (1978) où il proposait de distinguer des N en classifiants et en non-classifiants, suivant leurs compatibilités avec des structures syntactico-sémantiques précises (notamment, la structure [N1 de N2], la dislocation à droite d'un NH qualifiant, les structures exclamatives [Quel NH !], etc.). Cette typologie a été développée plus systématiquement, mais d'un point de vue strictement modal, par L. Gosselin. En effet, dans le cadre théorique de la TMM qui prend en considération l'encodage par des lexèmes de modalités suivant plusieurs niveaux syntaxiques (lexical, sublexical et stéréotypique) et à travers des tests syntaxiques et sémantiques, mais aussi enthymématiques, paraphrastiques, développés dans les différentes recherches linguistiques, L. Gosselin (2018) a réussi à définir un ensemble de tests, majoritairement sémantico-syntaxiques (agencés sous forme d'un classificateur), dont l'application permet de classer des NH en trois catégories nominales: les classifiants, les non-classifiants et les mixtes comprenant 9 classes regroupant chacune des NH encodant soit une seule modalité (aléthique, épistémique, axiologique, appréciative) soit une combinaison de deux modalités. Ce typage modal des NH, contrairement aux typologies fonctionnelles ou taxinomiques référentielles, a l'avantage de proposer un critère discriminatoire et univoque transversalement partagé par tous les NH, capable, de fait, de les distinguer suivant les types de jugement qu'ils portent et les modalités qu'ils subsument. Les tests jouent ainsi un

double rôle : prouver l'encodage linguistique d'une modalité et permettre conséquemment un groupement des NH suivant des classes nominales prédéfinies par les modalités et les types de jugements supportés par la TMM.

Dès lors plusieurs questions se posent. D'abord, la modalité, et corrélativement les types de jugement, sont-ils des critères fiables pour classer les NH ? S'agit-il d'un critère fondamental, distinctif et consubstantiel qui structure le sémantisme des NH, comme ébauché plus haut, ou au contraire s'agit-il d'une caractéristique spécifique à quelques types particuliers de NH, les NH « subjectifs », « affectifs » et « connotatifs » par exemple ? Ensuite, si tel est le cas, ce construit sémantique, est-il observable empiriquement et donc isolable distinctement des autres éléments constitutifs du sémantisme des NH, en l'occurrence les représentations et les contenus sémantiques dont ces modalités émanent ? En d'autres termes, dans quelle mesure le modèle théorique et les batteries de tests couplés à un classificateur proposés par L. Gosselin arrivent-ils à sonder les modalités encodées dans les différents niveaux de l'analyse : lexical, sublexical et stéréotypique et à quel point arrivent-ils à intégrer tous les NH sélectionnés pour l'analyse ? Ce qui revient à poser la question des capacités intégratives, prédictives et classificatoires de l'outil linguistique adopté. De plus, si ce critère modal, comme nous le supposons, s'avère efficace et probant pour classer les différents types de NH nonobstant l'hétérogénéité manifestement incommensurable de ces NH, existe-t-il un moyen de corroborer cette typologie qui somme toute s'appuie majoritairement sur des tests sémantico-syntaxiques dont la légitimité théorique reste contestée par plusieurs linguistes, notamment à cause des avis divergents sur la décidabilité/compatibilité de certains tests qui paraissent acceptables pour les uns, complètement inacceptables pour d'autres, car l'approche reste, somme toute, éminemment introspective et intuitive ? Nous nous sommes donc décidé à entreprendre un travail de corroboration des résultats modaux auxquels on a abouti en questionnant plusieurs aspects sémantiques inspirés de travaux sémantico-linguistiques sur les N, les adverbes et les prédicats adjectivaux eux-mêmes inspirés des travaux sur les prédicats verbaux (cf. chap.5).

Enfin, ces outils linguistiques sont-ils exploitables pour une analyse de ces mêmes NH, cette fois, en co(n)texte et en interaction avec d'autres composantes linguistiques, discursives et narratives, mais aussi extralinguistiques en relation avec un contexte social et idéologique, celui du XVIIIème siècle, offert par le roman *JLF* de Diderot ? Ces questionnements résumés ici constitueront pour nous, le fil d'Ariane qui guidera les étapes

de notre recherche. Nous émettons, en conséquence, l'hypothèse que les modalités et les tests définis pour les identifier couplés à un classificateur sont capables de prouver l'encodage par des NH de modalités aussi diverses que la modalité aléthique, épistémique, axiologique et appréciative et de proposer un classement rigoureux et précis de ces NH correspondant à la typologie des jugements et des valeurs conceptuelles modales proposées par la TMM. Cette classification est d'autant plus rigoureuse qu'elle peut aboutir à des statistiques précises sur les propensions du recours à des classes plus que d'autres dans le roman. Même si nous ne leur accordons pas une valeur explicative, ces statistiques peuvent se révéler précieuses pour d'abord, décrire des tendances modales générales caractéristiques des NH de l'œuvre et permettre, ensuite, de comparer des sur/sous-représentations de NH par rapport aux classes voisines dans une même catégorie nominale ou encore par rapport à d'autres classes appartenant à d'autres catégories. Cette classification départagera sur le plan discursif, pensons-nous, des NH investis par la narration dans l'identification/présentation de personnages et d'autres encore qui portent des jugements de valeur dont l'objectif narratif est de persuader l'interlocuteur ou un tiers, de changer ses dispositions affectives ou encore le neutraliser. Dans cette dernière perspective, les modalités de niveaux sublexical et stéréotypique peuvent s'avérer des outils efficaces pour une compréhension et une herméneutique de la trame narrative. Si ces résultats, suivant les hypothèses stipulées plus haut, s'avèrent concluants et les outils sélectionnés tout aussi efficaces, y a-t-il moyen de les corroborer avec des « aspects » sémantico-syntaxiques déjà établis par d'autres travaux linguistiques sur les N ou sur d'autres parties du discours proches comme les adjectifs ?

Pour le premier versant de l'analyse, notre démarche sera la suivante : après avoir délimité les unités lexicales de NH qui seront prises en considération par l'analyse (chap. 4, §1), et avoir défini les différents tests et l'algorithme du classificateur proposés (chap.3, §1 et 2), nous les plongerons un à un dans les tests de notre classificateur qui nous donnera comme output et pour chaque lexème la modalité et le type de jugement qu'il encode et conséquemment la catégorie nominale et la classe à laquelle il appartient (chap.4, §2). Ces résultats seront regroupés dans les différentes annexes, une pour chaque classe, et seront accompagnés dans le corps du texte de commentaires sur l'homogénéité des items de la classe, leur degré de représentativité, leurs rapports avec les autres classes et d'éventuels cas particuliers de NH « inclassables ». Ils seront aussi accompagnés de commentaires généraux sur les tendances de leurs investissements discursifs par la trame narrative du

roman. Nous proposerons au fur et à mesure de la présentation des résultats des remaniements à opérer sur le classificateur pour pouvoir intégrer trois nouvelles classes correspondant à trois nouvelles combinaisons modales non prises en considération par le modèle, mais que les NH de *JLF* paraissent néanmoins encoder : notamment 1) un encodage modal spécifique à une sous-classe de NH, les N d’humains relationnels (désormais NHRel, type *ami, rival*) qui nous paraissent encoder deux modalités, aléthique et appréciative externe (chap.4, §2.2.4), 2), un fonctionnement syntaxique inédit face à la négation de quelques NH équivalents familiers et péjoratifs (désormais EFP, type *politicard/pute* à l’opposé de *flic*), (chap.4, §2.4.4) et 3) une combinaison modale nouvelle entre modalité épistémique évaluative et axiologique/appréciative (type *bavard*), (chap.4, §2.2.4). Nous nous attellerons ensuite à un travail de corroboration qui ambitionne, outre le fait de prouver nos résultats, de définir dans une analyse encore plus fine, les rapports entre modalités en termes de dépendance/indépendance, qu’elles soient construites dans un même lexème (cas des NH mixtes, cf. chap.5) ou dans des niveaux syntaxiques différents (lexical, sublexical et stéréotypique, cf. chap.6).

Dans le deuxième versant de l’analyse (chap. 7), nous nous bornerons à analyser en contexte quelques lexèmes classifiants aléthiques (*valet, maître, paysan, chirurgien, chrétien, militaire, philosophe, etc.*) et un NH mixte (*bourreau*) dans quatre séquences narratives ; notre objectif étant d’illustrer des modalités intrinsèquement associées à ces NH, mais à des niveaux syntaxiques différents (sublexical et stéréotypique), et plus généralement insister sur la nécessité de la prise en considération d’une *structure modale* en trois niveaux dans l’analyse des NH. Les tentatives d’analyse contextuelles, que nous avons entreprises nous semblent prometteuses, elles doivent néanmoins, nous semble-t-il, être soutenues par des approches d’analyse textuelle de portée plus globale et plus spécifiquement textuelle pour articuler des effets de sens modaux au niveau inter-propositionnel ou au niveau textuel. Quelques propositions seront données dans ce sens.

On l’aura compris, notre objectif est double :

– Adopter un modèle théorique (la TMM) et des outils linguistiques (tests et classificateur) pour analyser en langue les NH de *JLF* en en proposant une classification, une sorte de test grandeur nature appliqué à un corpus authentique, fermé et préexistant à l’analyse et par là même, suggérer en retour des remaniements dans le choix des tests et dans leur agencement au sein du classificateur. De ce point de vue, notre approche est à la fois onomasiologique et sémasiologique : elle va du concept modal vers les NH pour en

proposer une typologie sémantique et des NH vers la modalité pour une description plus nuancée du concept. Cette analyse sera complétée par un travail de corroboration qui touchera tous les aspects modaux identifiés, mais aussi une description détaillée des rapports que les modalités peuvent entretenir entre elles.

– Puis, de façon moins exhaustive et moins détaillée que l’analyse de niveau lexical, proposer une mise en pratique de l’analyse modale sublexicale et stéréotypique qui portera, cette fois, sur une sélection de NH dans leurs contextes narratifs. Si le premier versant de l’analyse porte sur tous les NH de notre texte de référence, le second ne pourra porter que sur quelques lexèmes bien précis, mais en interaction avec un environnement contextuel qu’on délimitera précisément et qui ambitionne transversalement d’articuler les trois niveaux modaux de l’analyse.

Mais avant d’aborder effectivement l’analyse modale des NH de *JLF* telle qu’elle a été ébauchée plus haut (cf. aussi *infra* chap.3 et 4), nous devons au préalable définir le cadre théorique de notre approche modale, son cadre définitionnel, ses connexions aux différents autres travaux linguistiques qui traitent du même concept et justifier de ce fait nos partis pris théoriques par rapport à d’autres disciplines qui considèrent la modalité comme faisant légitimement partie de leur champ d’investigation. Quelles sont donc les différentes conceptions théoriques (logique, sémantique et linguistique) qui préconisent le recours au concept de la modalité pour analyser les différentes manifestations langagières ? Quelles définitions donnent-elles de la modalité et comment circonscrivent-elles son champ ? La prise en considération des lexèmes, outre les auxiliaires modaux et les adverbes de phrase, comme manifestation empirique de la modalité, est-elle admise par les différentes disciplines linguistiques ? C’est ce que nous essaierons de déterminer dans le chap.1 de cette thèse (§1-3 et §4.1- 4.3) avant de présenter l’approche sémantico-linguistique que nous adoptons pour le reste de ce travail (cf. §4.4) qui inclut une définition de la modalité intrinsèque aux lexèmes, mais aussi une explicitation des différentes caractéristiques qui paramètrent ce concept sémantique (chap.2, §1-5).

Partie 1

-

Préambule théorique

Chapitre 1 – Modalité et théories

1- Cadres théoriques de la modalité

1.1- Vue générale

La notion de modalité a été inégalement traitée par différentes disciplines des sciences humaines : la logique, la sémiotique, la philosophie, la psychologie et les différentes branches de la linguistique. Chacune la définit et l'analyse selon ses objectifs et suivant ses méthodes propres, même si plusieurs disciplines ont tendance plus que d'autres à emprunter des outils, des résultats qu'elles considèrent opératoires dans leurs propres champs d'investigation. C'est ainsi que la sémantique linguistique et la sémantique formelle, en particulier, dans leur traitement de la modalité qu'elles considèrent comme légitimement appartenant à leur champ d'investigation, ont beaucoup puisé dans les concepts développés ailleurs que dans leurs propres champs, notamment dans la logique et la philosophie aristotéliciennes (les modalités ontiques et le carré logique) et la philosophie kantienne (jugements assertorique et apodictique). Cette ouverture sur les autres disciplines est à la fois inévitable et souhaitable. Inévitable, pour au moins une raison : c'est que la langue dans son fonctionnement entretient des relations privilégiées avec le monde extralinguistique (le réel, les choses, l'individu). Elle le découpe, le dit, y réfère, alors que ces entités référentielles qui le constituent sont les objets d'étude désignés d'autres disciplines comme la philosophie, la logique, la sociologie, la psychologie, les sciences cognitives etc. Toutefois, tout en partageant l'analyse d'un même concept, ces différentes disciplines délimitent différemment les frontières de leur objet d'étude et y appliquent des analyses suivant des angles d'attaque différents. Souhaitable aussi, parce que les acquis d'autres disciplines viennent enrichir suivant plusieurs modalités les développements entrepris par la recherche linguistique et sémantique (*i.e.* recouper des résultats, confirmer/infirmer et nuancer des analyses, proposer des outils d'investigation opératoires etc.). Cette ouverture a aussi ses écueils. C'est ainsi que des approches sémantiques trop suivistes des traitements proposés par la logique modale ont dû réduire drastiquement le champ de la modalité en le cantonnant aux modalités aristotéliciennes de l'apodictique (le nécessaire¹³) et sa forme linguistique aux auxiliaires modaux. En d'autres termes, elles

¹³ Et ses différents prolongements en possible, impossible et contingent.

refusent de prendre en considération des formes linguistiques empiriques indéniablement modales, notamment lexicales, sous prétexte qu'elles sont hors du champ modal et qu'elles ne s'inscrivent pas à des modèles théoriques clos, par ailleurs, importés d'une autre discipline. M. Monte, (2011 :94-5) en essayant de circonscrire le champ de la modalité conclut :

« L'appellation de modalité serait réservée aux marques portant sur la totalité d'un énoncé et faisant l'objet d'une prédication du locuteur soit par enchâssement du dictum, soit par adjonction d'un adverbe en position détachée ou post-verbale apportant un commentaire à la phrase. Les marques de point de vue internes au dictum, telles que les verbes modaux, les lexèmes subjectifs, l'emploi du conditionnel ou du subjonctif, seraient pour leur part traitées comme des manifestations de la subjectivité du locuteur et des versions diésées ou bémolisées de l'assertion. »

Mais, pour celui qui s'intéresse à la modalité comme composante sémantique constitutive de la langue à l'instar de l'aspect, du temps, etc., susceptible aussi d'effets de sens illocutoires et performatifs, doit se doter d'outils propres à cette perspective et analyser son objet d'étude éminemment sémantique en lui-même et pour lui-même sans pour autant renier les autres perspectives (pragmatique, sociale, cognitive, logique, etc.) qui viendront l'enrichir. Il doit, de ce fait, s'intéresser, contrairement à ce qui est affirmé par M. Monte¹⁴, à toute manifestation empirique langagière responsable d'une construction modale quelle qu'en soit la position dans la structure syntaxique (*modus* ou *dictum*), quelle qu'en soit la forme morphologique empirique (lexicale, morphèmes et désinences grammaticaux etc.) et quelle qu'en soit la portée logique (intra/extra-prédicative, de *re* ou de *dicto*). Devant cet aspect hétérogène de la modalité, les différentes approches –qu'elles soient proprement linguistiques ou non– se sont positionnées, majoritairement, pour le circonscrire ; d'autres encore se sont résolues à l'accepter.

1.2- La modalité : entre conceptions « larges » et conceptions « restreintes »

Dans les sous-disciplines de la linguistique dont l'objet est le sens, plusieurs approches (structurales, génératives, énonciatives, cognitives etc.) se sont proposé d'analyser la modalité (dans la langue et dans le discours) et ont abouti dans leur majorité à des analyses pertinentes et fines de la modalité. Néanmoins, en raison des différentes approches théoriques adoptées, elles ne s'accordent pas à délimiter, de façon consensuelle, le champ de la modalité. Des approches réductionnistes, telle que la sémantique formelle, trop suivistes du modèle logique, ont laissé de côté un grand pan des modalités non analysé (*i.e.*

¹⁴ Même si la citation de M. Monte paraît prendre une distance par rapport à son affirmation, c'est la conclusion à laquelle elle aboutit à la fin de son article, en l'occurrence, réserver la notion de modalité à la modalité extrinsèque. Voir ici-même, §2.

les modalités appréciative et axiologique sont considérées par ces approches comme hors du champ de la modalité) ou au mieux reléguées aux notions de « connotation » et de « subjectivité » dans le langage, des concepts flous s'il en est (Cf. *supra* la citation de M. Monte (2011)). Même lorsque des modalités évaluatives¹⁵ ont été mises à jour notamment par la linguistique énonciative (Cf. Ch. Bally (1965), F. Brunot (1922)), note L. Gosselin (2010 :6) :

«[Elles] n'allaient guère retenir l'attention des linguistiques structurales, génératives et formelles, qui, lorsqu'elles en traitent, préfèrent généralement adopter une conception étroite (d'inspiration logiciste) de cette notion, quitte à ne retenir qu'un petit sous-ensemble des phénomènes pris en compte par Brunot et Bally. »

Corrélativement à cette première restriction conceptuelle, s'ajoute une deuxième, cette fois formelle, qui ne prend pas en considération les modalités portées par des items lexicaux (même celles en relation directe avec les modalités du carré logique : la nécessité, la possibilité, l'impossibilité etc.). Sur ce point, N. Flaux et V. Lagae, (2014 :4) s'interrogent :

« Paradoxalement, le lexique nominal a peu retenu l'attention des spécialistes de la modalité. C'est le cas même des noms comme possibilité, nécessité, probabilité, auxquels seul H. J. Schmid (2000: 231-260), à notre connaissance, s'est intéressé, y consacrant un chapitre de son ouvrage sur les 'shell nouns' en anglais. »

Ces approches restrictives concentrent, prioritairement, leurs investigations sur les verbes modaux (notamment C. Douay (2003) pour l'anglais), certains types d'adverbes (de phrase), les opérateurs modaux, etc. Dans cette optique, du moins, les contours de l'objet modalité *a minima* s'arrêtent aux auxiliaires modaux et encore, pas tous, et dès qu'on envisage la remise en question de la catégorie de la modalité, car trop hétérogène et justement irréductible à une conception consensuelle, ce sont encore les auxiliaires modaux qui sont appelés à la rescousse comme argument imparable à la légitimité de l'existence du concept. C. Douay, (2003 :2), envisageant une possible suppression de la notion, note que :

« Toutefois, se débarrasser purement et simplement de la catégorie n'irait pas sans poser d'autres problèmes, notamment pour la question qui nous intéresse ici, à savoir les auxiliaires de l'anglais précisément appelés "de modalité" ou "modaux". Leur comportement morphosyntaxique très spécifique interdit en effet de les considérer comme des verbes ordinaires. Une définition précise et opérationnelle du concept « modalité » n'a pas obtenu, jusqu'à présent, le commun accord des linguistes. »

C'est dans ce sens restrictif aussi que W. Geerts et L. Melis (1976 : 1) notent que :

¹⁵ Le terme « évaluative », ici, englobe les modalités appréciatives et axiologiques.

« [d]evant l'écart entre les extensions différentes que reçoit la notion [de modalité], nous partirons de la constatation, banale, qu'une étude de la modalité linguistique concerne au moins les concepts de « nécessaire » et de « possible¹⁶».

De ces deux citations, nous retiendrons que : a) la modalité se soustrait à une définition consensuelle dans la communauté des linguistes et b), que la modalité est un concept linguistique éminemment hétérogène et que ce sont les auxiliaires modaux qui lui assurent une certaine « longévité » et une certaine cohérence. D'ailleurs, la solution « logique » à cette hétérogénéité, au demeurant effective, a été de réduire son champ aux auxiliaires modaux (pouvoir, devoir, savoir, etc.) et dans les meilleurs des cas aux adverbes et aux lexèmes adjectivaux qui entrent dans la construction d'opérateurs prédicatifs du type « il est impossible que », « il est certain que », « il est nécessaire que », etc. Ils présentent tous l'avantage de se conformer à des dispositifs analytiques élaborés à partir d'une approche logiciste de la modalité.

La modalité souffre, donc, dans son traitement linguistique, d'une double restriction due, pensons-nous, à un suivisme conceptuel qui s'appuie largement sur les développements du concept de la modalité en logique. Si cette restriction peut paraître légitime du point de vue de la logique (*i.e.* elle ne s'intéresse qu'à la vérité des propositions et ne prend pas en considération le codage linguistique de la modalité), elle reste discutable dans le domaine de la sémantique linguistique. C'est dans ce sens qu'E. Benveniste¹⁷ (1974 : 238) rappelle, il est vrai de manière plus générale, que les linguistes et logiciens n'ont pas les mêmes priorités :

« [L]e besoin et la justification, que les logiciens se donnent à eux-mêmes de leur entreprise est évidemment la notion de vérité, qui conditionne les démarches et les divisions instaurées à l'intérieur de la logique. Cette condition de connaissance n'est pas la condition primordiale pour le linguiste, qui analyse le donné qu'est la langue et qui essaie d'en reconnaître les lois. »

Ces approches restrictives sont dues, selon L. Gosselin (2010 :11), en linguistique du moins, à un a priori théorique qui stipule une relation univoque entre forme morphologique et effet de sens (*i.e.* à chaque modalité doit correspondre un support formel, et a fortiori, un auxiliaire modal). De ce fait, la prise en considération des modalités appréciatives et axiologiques, par exemple, ferait éclater des modèles construits, fondés sur des variations modales multiples, toutes développées à partir du « nécessaire » et du « possible ». De plus, inclure les items lexicaux comme marqueurs modaux –c'est la deuxième raison,

¹⁶ « C'est aussi la définition de Hughes et Cresswell (1972 : 22 sq.), ajoutent-ils en note.

¹⁷ E. Benveniste, *Problèmes de linguistique générale*, II, Gallimard, 1974, p.238)

corollaire de la première– amplifierait de façon exponentielle une hétérogénéité déjà constitutive de la modalité. L. Gosselin (2010 :8) décrit cette tendance réductionniste en ces termes :

On peut dire qu'à l'exception de certaines grammaires françaises (voir tout particulièrement Riegel *et al.* 1994), des travaux déjà mentionnés de typologie fonctionnelle (Bybee & Fleischman 1995) ou d'analyse argumentative du discours (Charaudeau 1992, Galatanu 2002, Vion 2005 et 2006), la majorité des travaux actuels en sémantique des modalités s'inscrivent dans cette perspective. Qu'ils relèvent, en effet, de la sémantique formelle (d'inspiration logique), énonciative (en particulier dans l'école culiolienne) ou cognitive, ils tentent de ramener la modalité linguistique au jeu, éventuellement complexe, de quelques éléments simples.

Dans ce qui suit, nous essaierons, d'une part, de définir la modalité par rapport à d'autres notions connexes (modalisation et subjectivité) et les différents rapports qu'entretient la sémantique modale avec la pragmatique, l'énonciation et la logique. Ce sera l'occasion, d'autre part, de passer en revue quelques approches linguistiques de la modalité, celle de A. Culioli, M. Monte et P. Charaudeau (§2), ensuite celle de Ch. Bally et F. Brunot (§4.3), de Le Querler (§4.1), et de Cozma et Galatanu (§4.2) pour en dégager les acquis et les mettre en regard avec une conception plus « large » de la modalité que nous adoptons, en l'occurrence celle proposée par L. Gosselin (§4.4) dans le cadre de la théorie modulaire de la modalité (TMM). L'étude des modalités encodées dans les NH (notre objet d'étude) se présente, de ce fait, comme une conséquence directe de cet élargissement du champ de la modalité. Nous signalerons tout au long de ce développement les différentes approches qui intègrent systématiquement dans leurs dispositifs analytiques, d'une part, les lexèmes (et plus particulièrement les NH) comme marqueurs modaux et les modalités appréciatives et axiologiques, d'autre part.

2- La subjectivité entre modalité et modalisation

La modalité ne recouvre pas le même champ conceptuel, lorsqu'elle est appréhendée par les différentes disciplines. Si en logique et en sémantique formelle, elle réfère à la vérité des propositions (*i.e.* leurs conditions de vérité), la modalité en linguistique se propose de rendre compte des processus d'ancrage du sujet parlant dans son discours. Cette « subjectivité » peut être appréhendée à travers les rapports qu'entretient un énonciateur avec le contenu propositionnel de son énoncé, mais aussi ses rapports avec un interlocuteur. La modalité recouvre, dans cette perspective, les situations où un sujet se positionne par rapport à un dit pour le valider suivant plusieurs processus. Il peut le présenter comme probable, possible, nécessaire, etc. Ainsi dans :

(3) Il est certain que Jacques ne viendra pas à l'auberge

- (4) Il est peu probable que Jacques vienne à l'auberge
- (5) Il est nécessaire que Jacques vienne à l'auberge
- (6) Jacques doit venir à l'auberge,

la même proposition (Jacques venir) est validée par le locuteur comme certaine, probable, nécessaire, obligatoire, respectivement dans (3), (4), (5) et (6). Ces modalités constituent ce qu'il est convenu d'appeler les modalités de l'énoncé. Elles couvrent l'aléthique, l'épistémique, le déontique, etc. Ce même locuteur peut encore présenter son dit comme souhaitable, regrettable, etc. De ce fait, les énoncés :

- (7) Il est regrettable que Jacques soit venu à l'auberge
- (8) Il est souhaitable que Jacques vienne à l'auberge,

présentent la venue de Jacques suivant les désirs d'un sujet. La validation de la proposition ne se fait plus suivant la vérité ou la fausseté de la proposition, mais suivant l'état psychologique d'un sujet. La modalité peut encore recouvrir les rapports intersubjectifs entre énonciateur et co-énonciateur et constitue ce qu'il est convenu d'appeler la modalité de l'énonciation. On l'appelle aussi modalité de phrase et concerne l'assertion, l'interrogation et l'injonction comme dans (9), (10) et (11) :

- (9) Jacques vient à l'auberge.
- (10) Jacques, vient-il à l'auberge ?
- (11) Jacques ! Viens à l'auberge.

Il s'agit pour l'énonciateur d'adopter une attitude vis-à-vis de son co-énonciateur selon des modalités qui correspondent aux différents actes de la parole : une modalité assertive correspondant à un *faire croire*, une modalité injonctive correspondant à un *faire faire* et une modalité interrogative correspondant à un *faire dire*¹⁸. Dans cette optique énonciative, le terme de modalité recouvre toutes les combinaisons possibles des rapports que peuvent entretenir les trois pôles : énoncé, énonciateur et co-énonciateur ; si bien que des linguistes intègrent ces deux versants de la modalité (d'énoncé et d'énonciation) dans leurs dispositifs théoriques de la modalité. Charaudeau (1992 : 574-575)¹⁹, par exemple, même s'il semble centrer sa typologie sur les marques de l'interlocution en répartissant les modalités en modalités allocutives (*i.e.* « le locuteur implique l'interlocuteur dans son acte d'énonciation et impose le contenu de son propos²⁰ ») et délocutives (*i.e.* « le locuteur laisse

¹⁸ Cette répartition de la modalité d'énonciation suivant les actes de la parole est proposée par M. Monte (2011 :90).

¹⁹ P. Charaudeau (1992 : 574-575), cité par M. Monte (2011 :88).

²⁰ *Ibid.*

s'imposer le propos en tant que tel ²¹» en s'absentant de son énoncé), intègre en même temps les modes de validation des énoncés (*i.e.* modalités de l'énoncé) à travers les modalités élocutives. Ces dernières correspondent au positionnement du locuteur par rapport à son dit (nécessité, possibilité, obligation, vouloir, etc.) et « situe son propos par rapport à lui-même » et « révèle sa propre position quant à ce qu'il dit ». A. Culioli (1990 : 122²²), dans une démarche similaire – à travers une répartition de la modalité, en modalité de **l'énoncé**, modalité de **l'évènement** et modalité du **sujet** – intègre là aussi la modalité de l'énonciation à travers une catégorie distincte qui recouvre l'assertion et l'interrogation comme constituant un type modal distinct et inclut la modalité injonctive dans la modalité de sujet. D'autres linguistes encore préconisent la séparation des deux types de modalité insistant sur le fait qu'il s'agit de deux phénomènes sémantiques différents. M. Monte (2011 :89), passant en revue les deux approches de P. Charaudeau et A. Culioli, note :

On comprend dès lors que l'on se retrouve face à des classements doublement hétérogènes, d'une part parce qu'ils juxtaposent des phénomènes portant sur le degré de validation des énoncés par le locuteur et des phénomènes ressortissant à l'interlocution, d'autre part.

Elle ajoute pour conclure (2011 :88-89) :

Les problèmes inhérents à chacun de ces classements tiennent en réalité au souhait sans doute utopique d'embrasser dans une seule catégorie sémantique des opérations très différentes, comme nous l'indique la définition du mot « modalité » que propose le dictionnaire d'analyse du discours de Détrie, Siblot et Verine : *Modalité : en logique, valeur de vérité d'une proposition ; en grammaire, ce terme recouvre trois séries de phénomènes : (i) la spécification des conditions de réalisation d'un procès ; (ii) l'explicitation du point de vue du locuteur à l'égard de tout ou partie de l'énoncé, (iii) l'expression des principaux types d'actes de langage. (2001 : 189)*

Si la définition de Détrie, Siblot et Verine (2001), paraît embrasser, en énumérant exhaustivement les différentes manifestations empiriques et logiques de la modalité, l'hétérogénéité de la modalité, elle ne fait, en fait, que lister les critères qui peuvent entrer dans son paramétrage et non circonscrire son unicité conceptuelle. Quoi qu'il en soit, outre cet aspect d'hétérogénéité consubstantiel à la modalité et qui se répercute dans les différentes tentatives typologiques de le cerner, dans les approches énonciatives, il paraît se confondre avec l'énonciation et se résume de ce fait à l'attitude d'un énonciateur vis-à-vis de son énoncé et de son co-énonciateur.

Or même d'un point de vue strictement énonciatif, deux énoncés comme (12) et (13), s'ils donnent à voir deux contenus modaux sémantiquement proches, ils n'ont pas le même rapport à l'énonciation :

²¹ *Ibid.*

²² A. Culioli (1990), cité par M. Monte (2011 :86-87)

(12) Je suis certain que Pierre viendra jeudi prochain

(13) Pierre viendra certainement jeudi prochain.²³

En effet, R. Vion note que la modalité épistémique en (12) porte bien sur la proposition « Pierre viendra jeudi prochain » et participe de fait au sémantisme de l'énoncé en lui assignant une certaine validation, la certitude épistémique. L'adverbe *certainement* dans (13), en revanche, ne porte pas sur le dit mais sur le dire, c'est-à-dire sur l'énonciation elle-même²⁴. Selon l'analyse de R. Vion (2004 :102), la modalité ne participe qu'indirectement au sémantisme de l'énoncé :

Nous avons estimé (Vion 2001a) que l'expression modalisante ne participait pas, de manière directe, au sémantisme de l'énoncé et qu'elle impliquait, à l'exemple de ce que Jacqueline Authier-Revuz (1984, 1995, 1998) proposait pour la « modalité autonymique », une attitude énonciative très particulière : le dédoublement énonciatif.

Il préconise, de ce fait et ce à partir du paradigme énonciatif, de distinguer *modalité* qui, elle, concerne la construction du sémantisme des énoncés et se définit comme « la réaction du sujet vis-à-vis d'une représentation » de la *modalisation* qui « concerne[nt] une autre dimension de l'intervention du locuteur ²⁵ ». En effet, les exemples (12) et (13) montrent bien que si l'énonciation est un constituant important dans la construction du sens dans ces deux énoncés, elle ne paraît pas l'élément fondamental pour définir la modalité. La prise en charge énonciative peut constituer l'un des éléments qui peuvent paramétrer le fonctionnement de la modalité au même titre que la hiérarchie syntaxique et la portée logique du modalisateur, mais elle ne peut, dans toutes les situations, construire le sens des énoncés ni d'ailleurs expliquer, nous nous autorisons à l'ajouter, l'identité modale épistémique entre (12) et (13). Car si ces deux énoncés portent deux empreintes énonciatives différentes, ceci est dû aussi à des paramètres syntaxiques et structuraux différents (*i.e.* la modalité épistémique en (12) est extrinsèque et portée par le *modus* et porte sur toute la proposition (elle est de *dicto*), en (13), elle est intra-prédicative (de *re*) ; et si indiscutablement les deux énoncés portent une même modalité épistémique, ni le paramètre syntaxique, ni la portée logique, ni même le paramètre énonciatif, ne sont capables séparément et à eux seuls d'identifier, en langue et conceptuellement, la modalité construite par les deux énoncés. L'énonciation, de concert avec la structure syntaxique,

²³ Ces deux exemples sont empruntés à R. Vion (2004 :102).

²⁴ Cf. aussi l'analyse de l'adverbe *franchement* dans Le Querler (2004 :649).

²⁵ R. Vion, *loc. cit.*

peut en expliquer l'effet de sens discursif (la portée énonciative de la modalité épistémique), mais non le processus qui a présidé à son apparition dans l'énoncé. Ce processus est avant tout sémantique.

Pour nous donc le terme de modalité sera réservé au processus sémantique qui préside à la construction d'une « réaction » sur un contenu propositionnel ou encore la validation/invalidation d'une représentation et sera distingué du concept du même nom qui réfère à l'attitude du locuteur par rapport à son énoncé ou de la modalité/modalisation, aux sens que leur donne R. Vion. C'est, en substance, l'approche de L. Gosselin qui définit la modalité comme concept linguistique, se construisant en langue et en amont de toute actualisation discursive, dotée de paramètres divers incluant à côté des paramètres structuraux (syntaxique (N) et portée logique (P)) entre autres, des paramètres énonciatifs intégrant l'engagement du locuteur (E), la relativité (R) et la temporalité (T)²⁶. Nous ne pourrons, de ce fait, recourir au terme de *modalisation* que dans les cas d'une actualisation en discours d'un outil linguistique, la *modalité*. Écoutons, là-dessus, L. Gosselin (2010 :21) :

On parle d'opération de *modalisation* pour désigner le processus qui consiste à choisir d'employer une modalité particulière à des fins pragmatiques, illocutoires et/ou perlocutoires, dans une situation de discours particulière. L'explicitation du rôle des modalités dans la détermination, en situation, de la force illocutoire relève donc d'une théorie, sémantico-pragmatique, de la modalisation. La sémantique des modalités que nous proposons dans cet ouvrage ne prétend en aucune façon s'y substituer, mais elle peut en fournir les bases linguistiques.

D'un autre côté, comme on l'a vu, la modalité permet d'ancrer le sujet dans son énoncé et de le situer par rapport à son allocutaire. Ce positionnement s'accompagne aussi de marques subjectives, de traces empiriques qui signalent cette présence énonciative. Sur ce point, M. Monte (2011 :92) préconise de faire la distinction entre marqueurs subjectifs de « portée locale » et marqueurs qui portent sur toute une proposition :

La deuxième distinction méthodologique consiste à ne pas traiter de la même façon la subjectivité interne au dictum et l'affectation d'un jugement modal à un énoncé complet.

Et plus loin (2011 :93) :

Distinguer la subjectivité d'un énoncé de la présence en son sein d'une modalité (modus externe), c'est concevoir la modalité comme une prédication sur un dit déjà constitué, exhibant une sorte de dédoublement de l'énonciateur.

C'est ce critère de la portée modale, qui est à même, selon M. Monte, de distinguer des énoncés subjectifs d'autres encore subjectifs, mais modaux, car seuls ces derniers sont

²⁶ Cf. *infra* chap.2, §1.

susceptibles de porter l'attitude du locuteur sur son énoncé. L'auteure propose pour ces derniers le terme *modalité* et pour les premiers celui de *modalisation*. Même si nous ne considérons pas la présence explicite de la trace de l'énonciateur dans un énoncé comme critère définitoire de la construction d'une modalité, nous ne voyons pas comment la présence d'un lexème « subjectif » dans un énoncé, pris en charge ou non d'ailleurs par un interlocuteur, pourrait ne pas correspondre à l'attitude d'un sujet vis-à-vis d'une réalité qu'il appréhende suivant un point de vue, le sien. Considérons les deux énoncés (14) et (15), empruntés à M. Monte (2010 :94) :

(14) Je trouve ça beau

(15) C'est beau.

Si en (14) la modalité est explicitement épistémique prise en charge par un énonciateur, « je », surplombant une autre modalité appréciative intrinsèquement portée par l'adjectif *beau* –une modalisation, dirait M. Monte– elle se construit, en (15), explicitement aussi de façon intrinsèque de l'intérieur du lexème *beau* et se présente extrinsèquement comme objective relativement à un énonciateur implicite. D'ailleurs, c'est le lexème « beau » qui porte dans les deux énoncés cette subjectivité : c'est une évaluation appréciative positive d'un segment de la réalité sur lequel le sujet porte un jugement de valeur esthétique. L'attitude du locuteur, pour reprendre la conception énonciative de la modalité, s'origine dans un choix, un choix de mots, subjectifs, justement, ici, du lexème « beau » au détriment des autres possibilités que la langue offre en cette position. Pour nous, donc, en (14) comme en (15), on est face à deux types de construction modales, l'une, à la fois extrinsèque et intrinsèque, la deuxième intrinsèque, même si on peut lui accorder une modalité objective implicite, cette dernière modalité implicite étant relevée par plusieurs linguistes, notamment R. Martin (2005 : 14) :

On admettra au départ l'idée (syntaxique) de l'opérateur modal, ou, si l'on préfère, l'idée d'une modalité inhérente (généralement implicite dans les langues) : sans mention explicite, un énoncé est pris en charge par le locuteur, c'est-à-dire présenté comme un énoncé vrai. Pierre est rentré équivaut à Cela est vrai : Pierre est rentré.

Enfin, la distinction que M. Monte (cf. citation *infra*) veut établir entre modalité et modalisation ne réside pas dans une différence de nature entre constructions sémantiques modales, mais plutôt dans une différenciation dans la hiérarchie syntaxique qui préside à la construction de ces modalités (*i.e.* la modalisation extra-prédicative étant, selon cette optique, la seule à même de porter le point de vue de l'énonciateur) et dans l'homogénéité typologique qu'elle permet d'établir (éviter la dilution des auxiliaires modaux dans le foisonnement des lexèmes « subjectifs », notamment appréciatifs et axiologiques). Elle

n'admet de différence entre (14) et (15) que dans l'explicitation ou non d'une attitude d'un sujet vis-à-vis de son énoncé :

De fait, si l'on s'attache à évaluer le degré de subjectivité d'un texte, les deux énoncés contribueront de la même façon à l'analyse, mais si l'on s'efforce de décrire la position du locuteur, il conviendra de les distinguer, et c'est à quoi peut servir, à mon sens, une conception plus restreinte et plus ciblée de la modalité, envisagée comme la manifestation explicite de l'attitude du locuteur vis-à-vis des objets de discours qu'il se donne.

En d'autres termes, cette différenciation s'origine dans deux positionnements par rapport au concept de la modalité : un positionnement théorique d'abord, celui de « l'attitude du locuteur vis-à-vis de son énoncé », condition sine qua non de l'identification d'une construction modale. Méthodologique et didactique, ensuite : les modalités intrinsèques au *dictum* sont considérées « comme des manifestations de la subjectivité du locuteur et des versions diésées ou bémolisées de l'assertion » et de ce fait hors du champ modal. La théorie modulaire de la modalité (TMM) tente de donner une réponse à ces deux écueils restrictifs de la conception de la modalité.

Si la modalité souffre de restriction dans la conception énonciative, pâtissant ainsi d'un biais théorique réductionniste, ceci est encore plus marqué dans les traitements linguistiques qui s'inspirent de façon très suiviste de la logique et de la philosophie inspirées d'Aristote. Les conceptions linguistiques modernes de la modalité, quels qu'en soient les obédiences, rejoignent sur plusieurs points les développements logiques de la modalité explicités et formalisés notamment par la logique moderne et la sémantique formelle, puisqu'elles s'en inspireront largement pour définir leurs dispositifs théoriques de la modalité.

3- De la modalité logique à la modalité linguistique

Les modalités, selon l'approche philosophique d'Aristote, relèvent du *nécessaire* (le toujours vrai) et du *possible*²⁷ (tantôt vrai). Ces modalités ont été ensuite étendues, et ce depuis Aristote, au *contingent* (tantôt faux) et de l'*impossible* (le toujours faux) pour former avec les premières les modalités de l'aléthique²⁸. Ce dispositif à quatre valeurs peut être réduit à un triangle puisque le contingent et le possible se recouvrent largement. Si cette conception de la modalité paraît très réductionniste, c'est qu'elle répond aux besoins

²⁷ E. Kant (éd. 1980) distingue, après lui, les énoncés modaux (apodictiques et problématiques) des énoncés non modaux (assertoriques).

²⁸ De « vérité », appelées aussi ontiques.

du philosophe de construire un système qui puisse déterminer les conditions de vérité et de fausseté des propositions dans le cadre du discours théorétique. Une modalité, donc, opère sur un contenu propositionnel p en le *modifiant*. Cette conception générale de la modalité comme modification d'un contenu propositionnel, nous la retrouverons dans presque toutes les différentes théories de la modalité : elle se présente comme « assertion » puis « réaction » chez Ch. Bally, comme « point de vue » énonciatif chez Le Querler ou encore « validation/invalidation » chez L. Gosselin et R. Vion. En fait, cette « modification » porte sur un prédicat en lui assignant une valeur, la nécessité, le possible, le certain, le probable, etc. Prenons un exemple. (16) est une proposition p à « l'état modal zéro²⁹ », (16a) la même proposition *modifiée* par le marqueur « nécessairement » marquant la nécessité et une proposition (16b) à laquelle on adjoint un opérateur « il est possible que » pour marquer la possibilité aléthique dans :

(16) Jacques est un menteur.

(16a) Jacques est nécessairement un menteur.

(16b) Il est possible que Jacques soit un menteur.

Soit en langage formel : (16) = p ; (16a) = $\square p$; (16b) = $\diamond p$. Soit aussi que (16a) et (16b) modifient un même contenu propositionnel p en (16) : « Jacques être un menteur ».

En fait, la modalité, outre les valeurs particulières qu'elle peut construire dans des énoncés (*i.e.* les différences conceptuelles modales entre (16a) nécessaire et (16b) possible), mue ces derniers en un dit « problématique », susceptible de contradiction, de réfutation ou encore d'approbation. Ils se présentent dans les échanges langagiers comme « validés » d'une certaine manière. Ce système modal premier sera par la suite développé, nuancé en adjoignant à ces mêmes quatre modalités fondées sur le vrai/faux, d'autres concepts (la personne, le temps, etc.) pour produire d'autres combinaisons de quaternes modaux, dont notamment les modalités épistémiques (le certain, l'exclu, le plausible et le contestable). Car on s'est aperçu, et ce depuis les travaux d'Aristote, que la modalité ne dépend pas que de la vérité objective des propositions valables dans les énoncés apodictiques, mais aussi de la vérité subjective, celle d'un sujet ou d'une collectivité. Le nécessaire du point de vue d'un sujet – « subjectif » donc – produit le certain, en l'occurrence un nécessaire subjectif. Et c'est ainsi qu'on est passé de l'impossible à

²⁹ En fait, nous considérons que cette proposition porte dans une conception « large » de la modalité au moins deux modalités intrinsèques aux lexèmes « Jacques » et « menteur » : la première aléthique, la deuxième mixte à la fois aléthique et axiologique.

l'exclu, du possible au plausible et du contingent au contestable. L. Gosselin (2010 : 43-44) résume ainsi ces extensions successives et ultérieures de la modalité à partir du nécessaire et de l'impossible pour embrasser des catégories modales aussi diverses que le déontique, le boulique, l'appréciatif et l'axiologique :

« A côté des modalités du « vrai objectif » (modalités « aléthiques »), apparaissent ainsi, dès l'aristotélisme (en particulier dans la *Rhétorique* et les *Topiques*) les prémices de ce qui deviendra des systèmes de modalités portant sur le « vrai subjectif » (modalités « épistémiques » et « doxastiques ») et sur les appréciations d'ordre affectif et/ou esthétique (modalités « appréciatives »), ou d'ordre moral (modalités « axiologiques »). Enfin, la prise en compte des « raisonnements pratiques » (*i.e.* des raisonnements qui visent à déterminer ou justifier une action et non à établir ou justifier une vérité), conduit Aristote à identifier des modes de validation des propositions qui ne relèvent plus de la vérité (qu'elle soit objective ou subjective), c'est-à-dire d'une forme de correspondance au monde, mais de l'obligation ou du désir. On trouve là l'origine des modalités « déontiques » et « bouliques ».

La logique et la sémantique formelle qui en émane se chargeront d'explicitier ces nuances modales (sauf pour les modalités appréciatives et axiologiques), les développer en introduisant le concept de mondes possibles qui conditionne la vérité d'une proposition à ces mondes possibles³⁰, le tout à des univers (*i.e.* univers de croyance) et les doter de langages formels sans pour autant intégrer les modalités évaluatives³¹ justement parce que leurs valeurs ne sont pas réductibles à une métrique discrète et bivalente. Ces dernières se définissent plutôt sur des continuums qui tendent du désirable/louable vers l'indésirable/blâmable en passant par une multitude de nuances intermédiaires, et qui plus est, aléatoirement réalisées (notamment dans les NH, Cf. chap.2, §5). De ce fait, dès que les systèmes modaux élaborés abordent les différentes réalisations langagières et discursives, ils sont incapables de les décrire en termes de vrai ou faux, car ils ne sont pas réductibles à une logique bivalente³². De la logique modale, nous retiendrons les principes suivants :

a) La modalité porte sur une proposition et la modifie, et ce en lui assignant une catégorie : aléthique, épistémique, etc. et une valeur : nécessaire, certain etc. (*i.e.* une restriction quantitative) ;

³⁰ L. Gosselin (2010 :45) : « Soit les définitions désormais bien connues : Une proposition est : *nécessaire* si et seulement si elle est vraie dans tous les mondes possibles ; *possible* ssi elle est vraie dans au moins un monde possible ; *impossible* ssi elle est fausse dans tous les mondes possibles ; *contingente* ssi elle est vraie dans le monde réel, mais fausse dans au moins un monde possible. »

³¹ Les modalités « évaluatives » recouvrent, ici, les modalités appréciatives et axiologiques.

³² D'ailleurs les concepts de quantificateurs, de mondes possibles et d'univers de croyance apparaissent comme une tentative de remédier à cette carence des systèmes modaux premiers en sémantique logique.

b) Les modalités logiques ne prennent pas en considération les réalisations langagières effectives, leur objectif est vériconditionnel : il n'est ni syntaxique, ni sémantique et ne peut être discursif ; et

c) leur bivalence et leur caractère discret (*i.e.* des valeurs distinctes en vrai ou faux) les rend incapables de rendre compte de modalités dont les attributs sont fondamentalement continus.

Dans la continuité du principe a) les différentes approches linguistiques adopteront tels quels les différentes catégories et valeurs modales ou au contraire, les distribueront différemment pour les adapter aux regroupements que les réalités langagières opèrent effectivement. De ce principe aussi, la grammaire médiévale, puis la linguistique énonciative de Bally, adopteront la bipartition des énoncés en *modus* et *dictum* définissant le premier comme « réaction » au second. D'autre part, dans la continuité des principes b) et c) la sémantique formelle et quelques conceptions linguistiques partisanses d'une conception restreinte de la modalité se concentreront sur les auxiliaires modaux comme supports linguistiques presque exclusifs de la modalité puisqu'ils sont capables, avec quelques autres marqueurs, notamment les adverbes de phrase, de rendre compte formellement de toutes les nuances modales dégagées par la logique et la sémantique formelle. Mais tout en s'inscrivant en faux contre les principes b) et c) se développeront des sémantiques linguistiques, notamment énonciatives, qui élargissent le champ des modalités pour y inclure tout l'éventail des valeurs modales et qui prennent en considération toutes les données empiriques linguistiques (*i.e.* marqueurs modaux) susceptibles de déclencher dans les énoncés la construction d'une modalité. Quelles sont donc les conséquences de cet élargissement dues à l'introduction du concept de la modalité dans le champ linguistique et particulièrement dans le champ de la sémantique ?

4- La modalité en linguistique

L'introduction du concept de la modalité dans le domaine de la linguistique comme composante de la signification et du sens va s'accompagner 1) d'un élargissement qui touchera le fondement même de la modalité et son indépendance conceptuelle et 2) d'une considération de plus en plus accrue aux formes linguistiques responsables de signifier en langue et en discours ces modalités. En effet, en adoptant 1), les différentes approches linguistiques de la modalité ne considéreront plus la modalité comme seulement le reflet d'une réalité objective constitutive des objets du monde, analysables en termes de vrai et

faux, de tiers exclu et de non contradiction, mais comme se construisant dans une interaction avec d'autres composantes sémantiques empiriquement observables dans les réalisations langagières effectives, notamment temporelles, interpersonnelles, situationnelles, cette fois projetées sous forme de représentations sur le réel. En ce sens, C. Douay (2003 :1) note que dès le Moyen-Âge :

« On passe en effet, d'une conception dite "réaliste" de la modalité, selon laquelle le possible et le nécessaire renverraient à des propriétés des choses elles-mêmes, à une conception "anti-réaliste" selon laquelle il s'agirait de projections de notre pensée et du langage qui l'exprime sur les choses. La notion de modalité, basculant ainsi dans le domaine de la subjectivité, va peu à peu se trouver généralisée à tous les cas où se trouvent exprimés une "attitude", un "jugement" du locuteur. »

Bref, en entrant dans le champ de la linguistique, la modalité se subjectivise et se relativise (*i.e.* elle perd de son autonomie conceptuelle : elle est pensée par rapport à une temporalité, à une position syntaxique, à une situation pragmatico-énonciative). En adoptant 2), les sémantiques linguistiques ne considéreront qu'un énoncé n'est modal, que si et seulement s'il actualise une forme linguistique empirique en surface (marqueur modal ou modalisateur) responsable de la construction d'une modalité. Cette dernière est, désormais, définie par rapport à une trace linguistique observable empiriquement, preuve de son existence. Les différentes approches linguistiques se baseront sur un même fond logique, mais varieront selon l'importance qu'elles accordent à l'un ou l'autre des paramètres conceptuels mentionnés en 1) et de l'étendue de l'éventail de formes linguistiques qu'ils acceptent de prendre en considération.

Pour illustrer cette variation, nous présenterons tout d'abord l'approche de Le Querler (§4.1). Elle a l'avantage de présenter une conception largement consensuelle de la modalité, suivant l'a priori théorique qu'elle adopte. Après une présentation des approches énonciatives que l'on doit à F. Brunot et Ch. Bally (§4.3), nous aborderons celle de O. Galatanu et A.-M. Cozma (§ 4.2) pour finir avec celle de L. Gosselin (§ 4.4) que nous adoptons et que nous développerons plus en détail. Ces deux dernières approches ont l'avantage, entre autres, d'inclure les lexèmes comme marqueurs modaux et de prendre en considération les modalités « évaluatives » dans leurs dispositifs théoriques ; ce qui nous rapproche de notre objet d'étude, les NH.

4.1- L'approche de Le Querler

De l'intérieur du paradigme énonciatif, N. Le Querler (2004 :646) définit la modalité comme l'expression de l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé. Cette attitude se présente comme surplombante et porte sur un contenu ; ce qui

exclut, selon l'auteure, l'assertion « qui ne contient aucun marqueur de l'attitude du locuteur : le contenu propositionnel est posé, l'attitude du locuteur est constatative ou informative, sans aucun marqueur explicite de modalisation. » La modalité, de ce fait, se définit comme la trace dans l'énoncé de la présence de l'énonciateur (à l'instar des déictiques) et se construit suivant les interactions de ce dernier avec le contenu de son énoncé et son co-énonciateur. La typologie qu'elle propose divise cette interaction en trois domaines :

— soit la modalité exprime le rapport que le sujet énonciateur entretient avec le contenu propositionnel : ce sont les modalités subjectives, qui se subdivisent en modalités épistémiques et modalités appréciatives ;

— soit la modalité exprime le rapport que le sujet énonciateur entretient avec un autre sujet à propos du contenu propositionnel : ce sont les modalités intersubjectives ;

— soit la modalité exprime le rapport que le sujet énonciateur établit entre le contenu propositionnel de son énoncé et la réalité objective : ce sont les modalités implicatives, qui marquent une implication au sens large.

Même si cette conception reste « restrictive » (*i.e.* elle ne prend en compte que la modalité explicite qui porte sur un contenu propositionnel, mais non celle construite intrinsèquement par des lexèmes), elle a l'avantage d'introduire les modalités appréciatives comme évaluation d'un contenu par un énonciateur. Ainsi donne-t-elle les propositions suivantes (17a-17d), autant de modalités portant sur une même proposition (17) « Pierre vient » :

(17a) « Je suis heureux que Pierre vienne.

(17b) J'apprécierais que Pierre vienne.

(17c) Quel dommage que Pierre vienne !

(17d) C'est génial que Pierre vienne. »

mais ne paraît pas en même temps inclure les modalités axiologiques qui, même si elles ne se spécialisent pas dans les modalités extra-prédicatives (*i.e.* à travers les verbes d'attitude propositionnels ou des structures impersonnelles du type [il est + Adj]), peuvent apparaître naturellement dans des énoncés comme :

(17e) Je désapprouve le fait que Pierre vienne

(17f) Pierre a eu le courage/le culot de venir³³.

Plus encore, la différenciation entre modalités subjectives et modalités intersubjectives ne paraît pas discriminatoire pour différencier deux énoncés modalisés subjectivement :

(18) Je souhaite que tu viennes (modalité intersubjective)

³³ Cf. L. Gosselin (2010 : 339 et 348) pour une typologie des marqueurs de la modalité appréciative et axiologique.

(19) J'apprécierais que Pierre vienne (modalité appréciative)

Le Querler cite (18) comme faisant partie de la modalité intersubjective et la modalité en (19) comme représentant la modalité appréciative. Or les modalités construites par les deux énoncés sont sémantiquement et syntaxiquement les mêmes. Dans les deux cas, on a affaire à une modalité appréciative, extra-prédicative, portant sur un même prédicat (tu/Pierre vienne). La différenciation que Le Querler opère sur la modalité entre modalité subjective et intersubjective concerne bien une différenciation strictement énonciative et ne concerne aucunement la modalité elle-même. Il n'y a aucune différence modale conceptuelle entre (18) et (19), sauf au niveau de la teneur énonciative de leur portée extra-prédicative puisqu'en (18) elle porte sur une prédication qui inclut le co-énonciateur (tu) et en (19) sur Pierre absent de la situation d'énonciation. Si cette typologie modale peut rendre compte des rapports interlocutifs entre sujets dans une énonciation, elle ne permet pas à notre avis de donner une analyse du fonctionnement interne et propre à la modalité. En d'autres termes, ce qui différencie (18) et (19) ce n'est pas la modalité elle-même construite par les énoncés, mais les rapports que cette modalité entretient avec son environnement, ici, énonciatif. Nous verrons plus loin (chap.2) que ce paramètre énonciatif à l'instar de la temporalité et l'ancrage contextuel, s'il participe à définir la modalité, il n'en constitue pas pour autant, à lui seul, un critère définitoire ni classificatoire.

D'autre part, N. Le Querler paraît prendre en considération un éventail très large de marqueurs de la modalité. Ils sont intonatifs (ils servent à inclure les énoncés assertifs dans les énoncés modalisés), morphologiques (les modes et les temps), lexicaux (les verbes modaux, les adverbess modaux, les adjectifs etc.) et syntaxiques (les conjonctions qui permettent d'exprimer la modalité implicative, mais aussi les types de phrases impérative, exclamative, injonctive et interrogative). Elle insiste ensuite sur leurs possibles combinaisons. Nous reprenons son exemple ici sous (20) :

(20) Ce que tu es pénible !

Quand bien même elle donne cet exemple pour illustrer l'expression syntaxique de la modalité, nous voudrions ajouter que si modalité il y a, ce n'est que grâce au lexème *pénible*. D'ailleurs la structure syntaxique n'est compatible qu'avec des lexèmes subjectifs polarisés négativement et positivement. Par ailleurs, Le Querler (2004 :653) ne cite pas les N comme modalisateurs potentiels des énoncés. Elle ne cite dans la catégorie des lexèmes que :

[L]es verbes modaux comme *savoir, vouloir, devoir, pouvoir,...*, des adverbess modaux comme *peut-être, sans doute, malheureusement*, des adjectifs comme *génial, stupide, agréable*.

Cette restriction est en adéquation avec l'a priori théorique qui limite la modalité à une attitude du locuteur sur une proposition. Mais des lexèmes nominaux (la nécessité, la probabilité, le plaisir, le doute) ont la possibilité de dénoter ces nuances modales. Paradoxalement, ils ne sont pas pris en considération. Dans (21) :

(21) La possibilité que Jacques vienne est maintenant exclue

le lexème *possibilité* exprime littéralement une attitude aléthique sur la venue de Jacques. Elle est pourtant sémantiquement équivalente à (22) :

(22) Il est impossible que Jacques vienne maintenant.

En plus, si la modalité correspond à l'attitude du locuteur sur son dit, nous essaierons de montrer tout au long de ce travail, du moins pour la catégorie des NH, que la modalité est un concept éminemment sémantique qui se construit en amont de toute actualisation énonciative. Toute approche qui l'analyse exclusivement à partir de sa manifestation discursive n'analyserait que des effets de sens particuliers en relation avec des paramètres co(n)textuels syntaxiques et énonciatifs. Nous ne disons pas que l'énonciation n'est pas constitutive de la modalité, mais seulement qu'elle ne peut en constituer l'élément décisif. Cette connexion entre énonciation, syntaxe et modalité est d'ailleurs prise en considération par la TMM à travers le paramètre (N), hiérarchie syntaxique et les paramètres énonciatifs (E), prise en charge énonciative, la relativité (R) et la temporalité (T), mais aussi à travers les paramètres conceptuels où la direction d'ajustement (D) et l'instance de validation (I) sont dans leur conception construits en corrélation directe avec respectivement la pragmatique (Cf. chap.2, §3) et la syntaxe (Cf. §5).

Pour revenir à l'approche de N. Le Querler, nous dirons pour conclure, que même si son approche ouvre la modalité à des valeurs nouvelles (les modalités appréciatives), élargit les marqueurs modaux aux adverbes (non modaux), aux adjectifs et aux marqueurs prosodiques et morphologiques, il n'en reste pas moins qu'elle analyse la modalité du prisme d'une actualisation discursive et énonciative à notre avis inadéquate pour analyser la modalité en elle-même. D'autre part, notre étude se concentre sur l'expression de la modalité *via* des N et plus particulièrement *via* des NH. Nous aurions besoin, pour ce faire, de conceptions de la modalité qui considèrent les choix des mots dans un énoncé comme l'expression d'un jugement à l'instar des auxiliaires modaux ou des adverbes, etc.

4.2- La modalité dans la SPA (Galatanu, Cozma)

Nous ne discuterons pas ici les conceptions très pertinentes de la modalité développées par O. Galatanu (2000) dans sa sémantique des possibles argumentatifs, mais nous voulons citer ce modèle théorique pour illustrer la possibilité d'une articulation dans la conception modale, d'un niveau sémantique, construit en langue par les lexèmes et un niveau discursif qui permet à partir du premier un déploiement de la modalité pour construire des effets de sens, là aussi modaux, mais en relation avec un co(n)texte idéologique, pragmatique, encyclopédique. A.-M. Cozma (2015), prolongeant les travaux de O. Galatanu, résume cette articulation entre plan sémantique et discursif en ces termes :

Bien entendu, même lorsque la modalité est traitée en linguistique énonciative comme étant la trace, dans l'énoncé, de l'attitude du sujet parlant vis-à-vis du contenu de son énoncé, le repérage de cette trace passe par des mots qui expriment les attitudes en question. De ce point de vue, même si on adopte une perspective énonciative sur la modalité, la dimension sémantique est très présente. Cependant, la manière dont le modèle de la SPA intègre la modalité à la description sémantique a comme conséquence de déplacer les limites de la modalité et de souligner à quel point les traces repérables dans l'énonciation sont fondées sémantiquement. La modalité devient ainsi un élément essentiel de la signification, que nous pouvons rapprocher des primitifs et peut-être des universaux du langage, ou encore des noèmes.

Cette théorie met, de ce fait, les lexèmes –définis à partir des commentaires dictionnaires comme constitués d'un noyau (N), de stéréotypes (ST) et de possibles argumentatifs (PA)– au cœur du dispositif théorique et la modalité comme étant le mécanisme susceptible de la création du sens. La modalité apparaît à tous les niveaux du lexème et permet de le situer sur un continuum dont les deux pôles sont l'objectivité et la subjectivité en passant par des valeurs intermédiaires conformément à la figure 1 suivante empruntée à O. Galatanu (2000 : 44) :

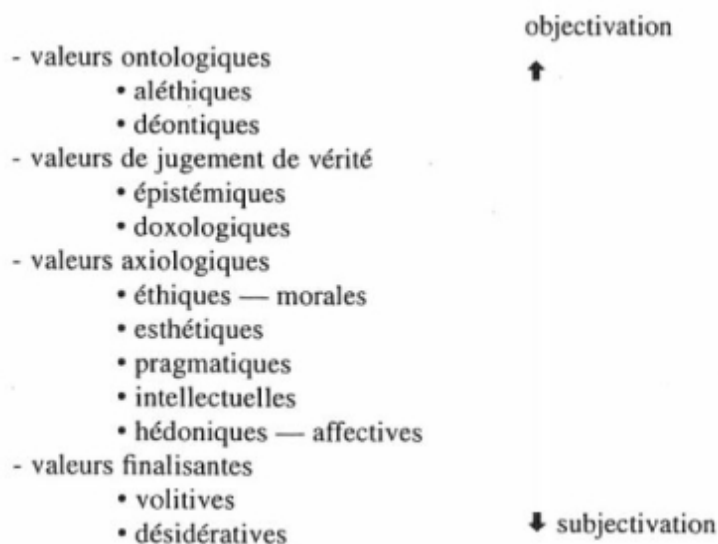


Figure 1 : classes de valeurs modales³⁴

Cette figure 1 montre une prise en compte « large » des valeurs modales construites par des lexèmes et réparties en quatre valeurs : ontologique, jugement de vérité, axiologique et finalisante. A.-M. Cozma (2015) commente ce dispositif en ces termes :

Le dispositif N-ST-PA employé dans la SPA pour décrire la signification fait intervenir la modalité à tous les niveaux. Les valeurs modales qui interviennent peuvent être aussi bien subjectivantes (parmi lesquelles on compte l'évaluation axiologique et le volitif-désidératif) qu'objectivantes (épistémiques et doxologiques, aléthiques et déontiques).

On peut regretter qu'elle ne discrimine pas dans les jugements de valeur entre modalités axiologiques et appréciatives. Elles sont regroupées sous la même valeur axiologique. Car même si plusieurs lexèmes (*bien, mal, mauvais, etc.*) paraissent exprimer indifféremment ces deux nuances modales, nous pensons qu'il y a lieu de les départager pour plusieurs raisons, notamment suivant une instance de validation qui n'est pas la même dans les deux modalités. Cette instance est en effet subjective dans les modalités appréciatives, mais institutionnelle/conventionnelle, et donc plus stable, dans les axiologiques. Ce même paramètre permet aussi de différencier la modalité aléthique de la modalité déontique qu'O. Galatanu paraît rapprocher sous une même rubrique objective : la valeur ontologique³⁵.

³⁴ Figure reprise par A.-M. Cozma (2015) de O. Galatanu (2000 : 44)

³⁵ A.-M. Cozma (2015), contrairement à O. Galatanu propose, en revanche, de différencier aléthique et déontique suivant une instance de validation qu'elle appelle 'supports de la modalité' et 'source de la modalité' inspirés des cas profonds : « Ainsi, par exemple, ma modalité déontique implique toujours deux sujets correspondant à des cas profonds : l'un dont émanent l'obligation, l'interdiction, la permission, et

Quoi qu'il en soit des différentes nuances typologiques, cette approche permet l'intégration des lexèmes dans les dispositifs théoriques de la modalité tout en leur assignant une valeur modale en langue distincte, mais complémentaire d'un déploiement sémantique discursif, notamment énonciatif. C'est seulement ce deuxième niveau qui est pris en compte par les différentes approches présentées jusqu'ici (Chareaudeau, Culioli, Le Querler). Nous nous pencherons maintenant sur une autre approche impulsée par F. Brunot et Ch. Bally, qui quoique énonciative, a ouvert la voie à des conceptions plus élargies de la modalité.

4.3- L'apport théorique de F. Brunot et de Ch. Bally

Pour F. Brunot et Ch. Bally, le langage est le lieu de l'insertion et de l'intégration de la pensée. L'opération énonciative transforme une image mentale, une représentation, une idée, en énoncés porteurs de différents types de jugement. F. Brunot (1922 :507) décrit cette inscription de la pensée dans l'énoncé comme suit :

Une action énoncée, renfermée, soit dans une question, soit dans une énonciation positive ou négative, se présente à notre jugement, à notre sentiment, à notre volonté, avec des caractères extrêmement divers. Elle est considérée comme certaine ou comme possible, on la désire ou on la redoute, on l'ordonne ou on la déconseille, etc. Ce sont là les modalités de l'idée.

Partant, la modalité actualise dans le langage, la représentation, l'idée, en un jugement de fait ou de réalité suivant la croyance d'un sujet (le certain, le possible), en un jugement de valeur, ensuite, (désirable, indésirable) ou encore en un jugement tourné vers l'action (volitif et déontique). Toutefois, il dénie toute modalité aux propositions assertives :

Ce sont des phrases placées, peut-on dire, hors de toute modalité. Il appartient aux philosophes de discuter le caractère du jugement qui y est contenu.

Mais, il admet en même temps que :

Pour le langage, elles sont assimilées aux faits certains, positifs ou négatifs, considérés comme tels par notre jugement.

Il y a là, pensons-nous, de quoi identifier des modalités aléthiques correspondant à des jugements de faits objectifs. Dans le même ordre d'idées, Ch. Bally (1965 :35) considère la phrase comme le lieu de la communication de la pensée. Elle articule deux éléments complémentaires : un *modus* et un *dictum*. Le *dictum* correspond « à la représentation reçue par les sens, la mémoire ou l'imagination³⁶ » et le *modus*, « l'opération psychique

l'autre qui est visé par elles (p. 69). Au contraire, la modalité aléthique s'accompagne simplement d'un état des choses sur lequel elle porte, qui prend la forme d'un cas profond Source. »

³⁶ (éd.1965 :36)

que le sujet opère sur elle³⁷ ». La phrase explicite est donc composée d'une part d'un verbe modal, (*i.e.* portant un jugement de fait ou de valeur, par ex. croire, penser, souhaiter, etc.) et de son sujet, le sujet modal et portant sur un *dictum* (un contenu propositionnel représenté), d'autre part. Dans un énoncé canonique comme (23), emprunté à Ch. Bally :

(23) Je crois que tu mens³⁸.

Un sujet modal, « je », émet une croyance sur une proposition (tu mens). Les deux éléments de la phrase (*modus* et *dictum*) sont complémentaires puisque la croyance dont le siège est le « je » (ici, à la fois sujet parlant et sujet modal) surgit consécutivement et par réaction, à une représentation, en l'occurrence, *tu mens*. Corrélativement, le *dictum* (tu mens) n'a lieu d'être que par rapport à ce *modus* qui l'actualise, le constitue en jugement. Le *dictum*, de simple pensée, une vue de l'esprit qu'il était, le *modus*, « l'âme de la phrase », le conditionne « en le constatant, en l'appréciant ou en le désirant. » Même si Ch. Bally n'opère aucune typologie de ces états modaux, il distingue néanmoins trois types de processus qu'il rapproche, en ces termes d'opérations mentales parallèles (éd. 1965 :35) :

Penser, c'est réagir à une représentation en la constatant, en l'appréciant ou en la désirant. C'est donc juger qu'une chose est ou n'est pas, ou estimer qu'elle est désirable ou indésirable, ou enfin désirer qu'elle soit ou ne soit pas... Dans le premier cas, on énonce un jugement de fait, dans le second un jugement de valeur, dans le troisième une volition.

Par ailleurs, Ch. Bally ne distingue pas pour autant un *modus* subjectif portant sur un *dictum* exclusivement objectif. Le *dictum* lui-même porte, suivant différents schémas syntaxiques, des marques modales, notamment lorsqu'il incorpore des auxiliaires modaux dans (24) :

(24) Vous devez sortir³⁹,

des adjectifs de jugement ou d'appréciation (25, 26) ou encore des adverbes (27, 28) :

(25) Ce fruit est *délicieux*

(26) Ce sermon est *monotone*

(27) Le train a *certainement* du retard

(28) Vous arrivez *malheureusement* trop tard.

Le *dictum*, à travers les caractéristiques du verbe dictal (temporalité, mode, etc.) peut exprimer la modalité comme en (29) :

(29) Sortez ! = je veux que vous sortiez.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ *Ibid.* p.39

³⁹ *Ibid.* p.46.

On voit bien que la modalité ne se cantonne pas à une attitude d'un sujet sur un contenu propositionnel, mais peut surgir dans le *dictum* lui-même, à travers une structure syntaxique, un lexème, un mode de présentation du procès et porter de ce fait une « réaction » à une représentation. Partant, on peut considérer que des lexèmes comme *salaud*, *hypocrite*, *infortuné*, *voleur* –pour ne nous en tenir qu'aux plus polarisés subjectivement– ont la possibilité de marquer une « réaction » par rapport à une représentation en la présentant comme axiologique ou appréciative. Sauf que ces lexèmes, potentiellement porteurs de modalités, ne se moulent pas aux carrés modaux logico-sémantiques préalablement construits, qui ne prennent pas en compte les modalités « évaluatives ». C'est ce que paraît reprocher S. Moirand (1995 : 2) aux différentes approches énonciatives de la modalité, qui tout en se posant comme prise en charge d'un énoncé, ne prennent pas en considération les modalités « appréciatives » :

Porter un jugement sur un objet de discours relève sans discussion des opérations d'énonciation, d'une prise en charge de l'énoncé par l'énonciateur. Mais on ne reconnaît pas toujours à l'appréciation le statut de « modalité », souvent réservé aux seules modalités logiques (l'aléthique, l'épistémique et le déontique).

L'approche qu'adopte L. Gosselin (2010, 2018) tout en assignant en revanche, l'énonciation dans sa variété à l'un des paramètres de la modalité (*i.e.* l'engagement énonciatif (E)), étant de ce fait non opératoire pour définir conceptuellement la modalité, ouvre en même temps le potentiel conceptuel de la notion aux jugements de valeur, en l'occurrence, aux modalités appréciatives et axiologiques et élargit ses marques empiriques aux lexèmes. Quels sont donc les conséquences d'une conception large de la modalité qui prendrait en compte les lexèmes comme marqueurs modaux, se voyant conséquemment intégrer des modalités appréciative/axiologique dans son dispositif conceptuel et descriptif ?

4.4- La modalité dans la théorie modulaire de la modalité (TMM) de L. Gosselin

4.4.1- Une définition de la modalité

S'appuyant sur les travaux de Ch. Bally sur la modalité qui, on l'a vu (Cf. *supra* §4.3), la conçoit comme une « réaction » (un *modus*) sur une proposition (un *dictum*), L. Gosselin (2010 :53-4) définit plus généralement la modalité comme une « (in)validation d'une

représentation prédiquée⁴⁰ ». Cette définition, à la fois cognitive et fonctionnelle, considère la modalité comme un processus linguistique qui mue une représentation en un jugement. Ce jugement a, en effet, une assise cognitive puisqu'il correspond à une opération mentale de validation/invalidation, et qui, plus est, porte sur une représentation prédiquée (*i.e.* une forme de savoir à la fois renvoyant à un monde référentiel et attribuée à des entités). Une assise linguistique ensuite, puisque le jugement correspond dans l'énoncé à une modalité portant sur un prédicat et ses arguments. Cette définition en double caractérisation de la modalité permet, tout en l'insérant dans une perspective cognitive universelle (cf. aussi ci-dessous la citation de R. Martin) la dotant ainsi de pouvoirs explicatifs plus globaux, la soustrait en même temps à une approche syntaxique trop rigide et contraignante. R. Martin (2005 :15), passant en revue les différentes approches théoriques de la modalité, notamment syntaxique et sémantico-logique, se rallie aussi à une définition à deux niveaux: cognitive (opération mentale : *abstraction/injection*) et logico-sémantique (*mondes possibles/univers de croyances*). Ainsi en est-il de la définition qu'il propose :

La modalité est l'ensemble des opérations qui, à partir d'éléments linguistiques très variables sémantiquement interprétés, déterminent la prise en charge de la proposition, en suspendant ou en modifiant l'opérateur inhérent de vérité (et en injectant la proposition dans un modèle de mondes possibles et d'univers de croyance).

Et l'auteur de conclure :

Cette définition suppose en effet que le linguiste est confronté à deux sortes de réalités ; d'une part une réalité proprement linguistique : les éléments du langage (les morphèmes, les mots, les paradigmes, les règles...) ont une réalité morphosyntaxique et sémantique à l'intérieur de la langue considérée ; d'autres une réalité cognitive : certains schèmes élémentaires (comme M Px) appartiennent aux universaux du langage ; de même appartiennent aux universaux du langage des opérations cognitives de très grande généralité, comme les opérations abstraitives ou injectives. Celles-ci sont la condition même de la pensée, en sorte que leur réalité peut difficilement se contester. »

Toute définition de la modalité qui se donne pour tâche de décrire le concept dans son hétérogénéité doit à un moment ou à un autre abandonner la perspective d'une approche exclusivement syntaxique (*i.e.* « relation biunivoque avec telle ou telle donnée linguistique⁴¹»), ou exclusivement sémantico-logique (prédication du second ordre). C'est dans cette perspective que dans la définition de L. Gosselin, aucune restriction formelle (de type syntactico-sémantique ou énonciatif) ne pèse, a priori, sur l'observable linguistique susceptible de construire/porter la modalité. Toute forme empirique –de quelque forme

⁴⁰ Nous adopterons cette définition pour le reste de notre thèse tout en l'explicitant pour aller plus dans le sens des modalités intrinsèques encodées par les NH.

⁴¹ R. Martin (2005 : 15).

qu'elle soit– a la latitude de construire une modalité. On peut dire que cette définition brasse large et prend en considération toutes les formes linguistiques susceptibles de déclencher un processus de validation/invalidation d'une représentation. Cette conception de la modalité ne conditionne aucunement la validation à certaines formes empiriques modales (*i.e.* les auxiliaires modaux ou les adverbes de phrase), ni à fortiori à des critères syntaxiques ou énonciatifs (à celui d'une prise en charge par un locuteur donné, comme c'est le cas dans les définitions énonciatives de la modalité chez Le Querler et A. Culioli, par exemple). Ici, la modalité est définie comme une propriété sémantico-cognitive interne aux énoncés, et par extension aux lexèmes, et peut être analysée en amont de toute énonciation puisqu'elle peut être portée par ces lexèmes indépendamment de toute actualisation énonciative et discursive, même si cette dernière propriété énonciative reste constitutive de la modalité. Sur ce dernier point L. Gosselin (2010 :125) affirme :

[M]ême s'il n'affecte pas la valeur modale (conceptuelle) elle-même, le degré d'engagement du locuteur n'en constitue pas moins un paramètre essentiel de la modalité, dans la mesure où il agit directement sur ses effets (virtuels) en discours. Le degré d'engagement (de prise en charge) du locuteur sera donc tenu pour un paramètre fonctionnel de la modalité, susceptible de prendre diverses valeurs (du désengagement total –à valeur de refus de prise en charge– jusqu'à l'engagement maximal).

La prise en charge de la modalité par un énonciateur est chez L. Gosselin non définitoire de la modalité. C'est un paramètre fonctionnel qui inclut le paramètre de l'engagement du locuteur (E), au même titre que la temporalité (T), la relativité (R) et le niveau syntaxique (N) etc. Nous sommes donc face à une vision globale, un traitement intégré de la modalité constituant, de fait, un changement de paradigme qui doit être mesuré à sa juste valeur : les paramètres modaux (structure syntaxique, portée logique, énonciation, temporalité, contextualité, etc.) sont, il est vrai, des « parties intégrantes » de la modalité, mais ne peuvent en constituer pour autant, chacun à part, l'essence. C'est la somme des valeurs de ces paramètres qui en constitue, suivant des degrés divers, l'essence.

Deux mots, quand même, sur les deux notions de *validation* et de *représentation* qui apparaissent dans la définition. Ils nous permettront d'explicitier encore plus les réseaux conceptuels et les enjeux théoriques que pose cette définition. Tout d'abord, ces deux termes doivent être compris dans le sens qu'ils ont acquis dans les sciences cognitives. Si la validation reprend les notions de « réaction » et d'« assertion » de Ch. Bally, elle désigne, ici, de façon plus générale, le processus mental et cognitif à travers lequel le locuteur pose une représentation de l'esprit, une image mentale, dans le circuit de l'échange langagier. Cette représentation mentale –tout d'abord prédiquée, nous y reviendrons– devient, *via* ce processus cognitif, susceptible de contestation, de remise en

question ; elle s'offre à la contradiction ou à l'approbation puisqu'elle se constitue en jugement⁴². La représentation devient, à travers la validation/invalidation, pour recourir à un terme aristotélicien, *problématique*. Elle prétend, en reprenant en substance les termes de L. Gosselin, à « une certaine validité⁴³ » : de « virtuelle » qu'elle était, dirait Ch. Bally, elle se constitue en jugement. Nous retrouvons ici la conception logique de la modalité comme opération de « modification » d'un certain contenu, en l'occurrence d'un contenu représentationnel, sauf qu'ici cette représentation se limite au lexème. Or la notion de représentation, et particulièrement son format, pose problème en sciences cognitives et fait l'objet de divergences dans les différents courants cognitifs (connexionnisme et symbolisme cognitifs) sans doute parce qu'elle est insaisissable, ne s'offrant pas à l'observation directe⁴⁴. Néanmoins, malgré le flou qui entoure la notion et son format, d'aucuns – parmi les tenants de la linguistique cognitive du moins – n'en contestent ni l'existence ni le caractère opératoire⁴⁵. Nous pouvons la définir, pour l'instant, comme une forme de savoir stockée dans la mémoire à long terme et entretenant des correspondances avec le monde référentiel à partir duquel elle renvoie un segment, des aspects, des traits saillants. Mais ce qui pourrait poser problème, outre son format non consensuel, c'est que cette représentation – puisque renvoyant à un monde référentiel et ce, avant même de se constituer en représentation prédiquée – soit elle-même modale. Car, qu'elle se présente sous forme « picturale » ou encore « propositionnelle », elle n'est aucunement un simple reflet, une reproduction linguistique d'un segment de la réalité, une verbalisation objective du monde, mais nécessairement conçue et stockée *in situ* suivant des paramètres aléatoires reliés aux contextes d'acquisition, de mémorisation, au préalable de toute prédication. Ces variables cognitives sont, par définition, incontrôlables et insaisissables parce que dépendant de chaque locuteur et de chaque situation d'acquisition (psychologique, sociologique etc.) et se soustrayant à l'observation directe. Mais là est un autre problème qui dépasse, pensons-nous, le cadre de cette thèse, mais qu'il nous a paru important de signaler car en ce qui nous concerne, nous poserons que la représentation, elle-même,

⁴² Voir L. Gosselin (2010 :50-51) sur la conception cartésienne du jugement et de ses composantes : l'entendement et la volonté.

⁴³ Nous reprenons ici la citation complète de L. Gosselin (2010 :313) : « Or, simultanément, la modalité (comme mode de validation) définit une certaine *prétention à la validité*, c'est-à-dire qu'elle présente la validation de la prédication comme se conformant à un certain critère de validité. »

⁴⁴ Cf. sur ce point H. Kronning (1996 :20) : « La structure cognitive des contenus sémantiques n'est pas empiriquement accessible ».

⁴⁵ Cf. *infra* la citation de R. Martin (2005 :15)

avant toute prédication, est dépourvue de toute modalité. Nous dirons, en suivant L. Gosselin, que la représentation se borne à « renvoyer à un monde représenté⁴⁶ ».

Moins contestable est le fait que cette représentation –quelle qu’en soit, donc, le format– soit prédiquée sur une entité. Cette représentation de « virtuelle » qu’elle était, une vue de l’esprit, donc, est attribuée à une entité (x), à un individu dans le cas d’un NH. Elle le situe dans une classe d’objets. Prenons, pour illustration, la représentation du NH *valet*. Si on la prédique sur (x), un individu quelconque, Jacques, par exemple dans :

(30) Jacques est un valet,

on pose une classe d’objets, ici celle des valets dans laquelle on inclut l’individu Jacques. De ce fait, le NH *valet* dans cet énoncé a la forme d’une représentation prédiquée : *valet(x)* et c’est sur cette même représentation prédiquée que le processus de (in)validation opère et ce intrinsèquement au lexème construisant une modalité, ici de type aléthique correspondant à un jugement de réalité objectif. Cette modalité, comme nous l’expliquerons plus tard, est dotée de paramètres divers dont la saturation définit la valeur conceptuelle. Maintenant, si l’on remplace *valet* par *salaud* dans (31) :

(31) Jacques est un salaud,

le même processus est déclenché (*i.e.* une validation intrinsèque au lexème *salaud*), sauf que la modalité ne correspond plus à un jugement de réalité objectif comme en (30), mais à un jugement moral axiologique. Reste que si *valet* représente une classe d’objets stable, précodée, partagée et reconnue comme telle par tous les locuteurs, elle l’est moins pour la classe d’objets *salaud*, aussi bien que pour d’autres lexèmes, dits « subjectifs » ou « connotatifs ». Le contenu représentationnel de *salaud* varie encore plus que *valet*, d’un individu à un autre et au sein d’une même communauté linguistique. Néanmoins, cette représentation peut faire l’objet d’un consensus dans une communauté linguistique ou même à un niveau « local », intersubjectif⁴⁷. Elle est stabilisée conventionnellement et une fois prédiquée sur une entité, peut apparaître dans un énoncé sous forme de jugement et elle est manipulée comme telle par les différents interlocuteurs.

⁴⁶ Cf. L. Gosselin (2010 :468, Fig.2).

⁴⁷ Cf. les notions de *dénomination occurrentielle* chez G. Petit (2001) et *traits inhérents vs afférents* chez F. Rastier (1987).

4.4.2- Modalité extrinsèque et intrinsèque aux lexèmes

Des énoncés (30) et (31) cités plus haut, on peut déduire qu'en l'absence d'un *modus* explicite dans l'énoncé, ce sont les lexèmes qui ont la charge de construire les modalités, sauf que cette validation/invalidation se fait de façon intrinsèque, de l'intérieur des lexèmes. Dans le cas de la présence explicite d'un *modus* comme dans (32) :

(32) Il est impossible que Jacques soit un hypocrite,

la proposition « Jacques est un hypocrite » correspond à une représentation prédiquée (*i.e.* le *dictum* de Bally) où le N propre *Jacques* et le NH *hypocrite* sont prédiqués sur un individu (Jacques). Sur cette même représentation porte un jugement (un jugement de réalité objectif) marqué formellement par l'opérateur métapredicatif « il est impossible que » qui constitue le *modus* et est donc responsable de la construction d'une modalité aléthique *extrinsèque* dont la valeur est l'impossibilité aléthique. Sauf que ces items lexicaux predicatifs *Jacques* et *hypocrite* construisent eux aussi deux autres modalités correspondant à deux autres types de jugement, respectivement cette fois, aléthique et axiologique et qui sont encodés *intrinsèquement* dans ces mêmes lexèmes. Ces deux dernières modalités restent sous la portée de la modalité extrinsèque suivant des mécanismes de focalisation⁴⁸. Car l'impossibilité ne porte pas séparément sur *Jacques* et *hypocrite* mais sur toute la prédication, « Jacques être un hypocrite ». Dans la continuité de Ch. Bally, L. Gosselin, en plus des modalités extrinsèques, accorde le statut de modalité à des lexèmes faisant partie du *dictum* dépassant ainsi la bipartition des énoncés en *modus* subjectifs et *dictum* objectifs. M. Monte (2011 :92) résume cette conception modale de Ch. Bally en ces termes :

Le rôle de la modalité n'est donc pas d'introduire de la subjectivité dans un énoncé qui serait originellement neutre, mais d'envisager cette représentation souvent déjà subjective dans le prisme d'un univers de croyance, ou d'une échelle de valeurs.

Dans une telle perspective, on n'oppose donc plus un *dictum* prétendument objectif et un *modus* subjectif, mais deux lieux d'inscription différents de la subjectivité du locuteur.

Le *dictum* lui-même, à travers les lexèmes qu'il porte, construit des modalités intrinsèques qui peuvent être subjectives comme dans (32) avec le NH *hypocrite*.

4.4.3- Pour une structure modale intrinsèque aux NH

L. Gosselin pose donc que chaque lexème porte –en langue et indépendamment de tout emploi discursif– une modalité. En l'absence d'une modalité extrinsèque surplombante, les

⁴⁸ Cf. L. Gosselin (2010 :116,190) pour une analyse des mécanismes de focalisation modaux.

items lexicaux sont les seuls responsables des constructions modales de l'énoncé. Ainsi dans l'énoncé (33) :

(33) Nos deux *voyageurs* n'étaient point suivis,

avons-nous affaire à une modalité aléthique encodée dans le NH *voyageur*, alors qu'en (34) en plus de la modalité intrinsèque au lexème *voyageur* se construit une autre modalité épistémique, extrinsèque encodée par le semi-auxiliaire *savoir* et qui porte sur la modalité portée par le NH *voyageur* :

(34) Ne *sachant* plus que faire de mes *voyageurs*, je me jette dans l'allégorie.

Des NH aussi anodins que *soldat*, *voyageur*, *abbé*, *porteballe*, *piéton*, etc. sont donc porteurs de modalités dès qu'ils sont prédiqués sur des entités sous la forme NH(x). Ils correspondent à une (in)validation d'une représentation prédiquée et se présentent comme un jugement que l'on porte sur une entité du moment que le locuteur décide d'y référer *via* l'un de ces N. Ils correspondent dans les exemples (33) et (34) à un jugement de réalité objectif. Une grande part des personnages de notre roman sont dénommés tout au long des différents développements narratifs par un éventail très large de NH qui n'encodent pas la même modalité. Posons, par exemple, que le personnage de Jacques est tour à tour désigné suivant les différentes situations narratives par deux séries de NH, sous la forme NH (Jacques) dans (35) et (36) :

(35) Série1 : valet, soldat, contrebandier, artiste, voyageur, frère et cabaretier

(36) Série2 : malade, fripon, scélérat, coquin, maroufle, diable et augure

On voit bien, et cela intuitivement, que ces différentes dénominations diffèrent. La première série paraît plus objective que la deuxième. Si l'on s'entend, maintenant, à leur accorder le pouvoir de construire des modalités à l'instar des autres marqueurs modaux, on dira qu'elles construisent des valeurs modales différentes. Les NH de la (série1) construisent des modalités aléthiques fondées sur le réel et correspondent à des jugements de fait dont la vocation est descriptive (introduire un protagoniste, présenter/identifier un personnage). La (série2) construit, en revanche, des modalités subjectives, appréciatives et axiologiques correspondant à des jugements de valeur et encodent des valeurs modales différentes, mais se situant comme les premières dans la signification interne de ces N, indépendamment de tout investissement discursif ultérieur (*i.e.* il s'agit dans les séries 1 et 2 de lexèmes isolés). Cette modalité que l'on vient d'entrevoir dans la structure sémantique de ces lexèmes constitue ce que l'on appellera **une modalité intrinsèque aux lexèmes**. En d'autres termes, ces modalités sont imprimées dans le « code génétique » linguistique et

sémantique de ces lexèmes apparaissant –et de ce fait observables– à la surface des mots. Ils sont stockés comme tels dans le lexique et sont sentis intuitivement comme divergents par les différents locuteurs de la langue. Il suffit, pour s’en convaincre, de mettre en regard les deux séries référant au personnage de Jacques qu’on vient de dégager. Mais, deux lexèmes sémantiquement très proches comme *contrebandier* et *bandit* ne sont pas, *salva veritate*, interchangeables dans un même énoncé :

(37) Jacques est un *contrebandier*

(38) Jacques est un *bandit*.

Non seulement parce que leurs spécificités sémantiques (*i.e.* leurs sèmes spécifiques) diffèrent, mais surtout parce qu’ils ne portent pas les mêmes jugements sur l’individu (Jacques) et ne construisent pas, de ce fait les mêmes modalités. Pour *contrebandier* dans (37), il s’agit d’une modalité aléthique avec jugement de fait objectif : le NH réfère objectivement à l’occupation de Jacques alors que *bandit* dans (38), s’il y réfère de la même manière, il porte sur lui en plus un jugement de valeur de facture morale et porte donc une modalité axiologique de l’ordre du blâmable. D’ailleurs, *bandit* peut être utilisé comme terme d’insulte contrairement à *contrebandier* qui ne connaît pas cet usage. Cette différence modale est vérifiable dans les deux couples d’énoncés suivants, reprenant les énoncés (37) et (38) :

(37a) *Traiter Jacques de contrebandier

(37b) *Je trouve que Jacques est un contrebandier

(38a) Traiter Jacques de bandit

(38b) Je trouve que Jacques est un bandit.

(37a) et (37b) ne sont pas naturels à cause de l’incompatibilité des deux structures avec des lexèmes qui portent des jugements de fait objectifs, en l’occurrence ici *contrebandier*, alors qu’ils sont compatibles avec des lexèmes portant des jugements de valeur type *bandit*, dans (38a) et (38b) qui apparaissent comme naturels. La différence sémantique entre *bandit* et *contrebandier* apparaît plus dans les modalités qu’ils encodent que dans la divergence de leurs sèmes spécifiques. Cette modalité aléthique objective portée par *contrebandier* et celle axiologique portée par *bandit* sont portées linguistiquement par ces lexèmes, au niveau de leurs structures syntaxiques. Et si *contrebandier* paraît lui aussi porter cette nuance modale axiologique, comme cela peut être confirmé par l’intuition, c’est qu’il la porte, mais à un autre niveau, celui de ses sous-prédicats ou dans les stéréotypes qu’il peut activer (nous y reviendrons aux chap.5 et 6).

- Modalité associée et modalité dénotée

Puisque ces modalités intrinsèques sont marquées linguistiquement dans les lexèmes, nous dirons que ces modalités sont *associées* à ces lexèmes. La modalité apparaît syntaxiquement à la surface du lexème dans sa globalité, dans son *iconicité*, dirait G. Kleiber⁴⁹. Elle n'est pas pour autant *dénotée* par ces mêmes lexèmes parce qu'ils diffèrent d'autres types de N qui dénotent directement la modalité comme les N : *la nécessité, l'obligation, la certitude, le doute, l'impossibilité*, etc., bien sûr incapables de référer à des humains. Dans l'énoncé (39) qui suit :

(39) « *La d'Aisnon* fait un *métier* périlleux, infâme, peu lucratif, et qui me déplaît, mais la *nécessité* contraint la *loi*..»,

la modalité aléthique est directement *dénotée* par le lexème « nécessité » alors qu'elle est *associée* aux autres lexèmes de l'énoncé notamment les lexèmes « La d'Aisnon », « loi » et « métier » qui portent une modalité de même valeur.

- Modalité lexicale et modalité sublexicale

Par ailleurs, un même NH peut porter d'autres modalités apparaissant à un niveau structurel différent. Ces modalités sont construites à un autre niveau sémantique et structurel du lexème : celui de ses sous-prédicats. Ces derniers sont repérables dans les définitions dictionnairiques qui font quelquefois apparaître des catégories modales différentes de celles encodées dans le niveau lexical du NH. C'est ainsi qu'un lexème dans (40), *cabaretier*, classé au niveau lexical comme construisant une modalité aléthique « pure », (cf. (série 1)), peut être défini dans les différents dictionnaires comme :

(40) *Cabaretier*

(40a) une personne qui tient un cabaret,

(40b) qui *doit* s'occuper des clients de l'établissement,

(40c) portant un uniforme et

(40d) *doit* être rémunéré pour ses services, etc.

Outre les sous-prédicats (40a) et (40c) qui sont aléthiques conformément à la modalité encodée dans le niveau lexical, on voit apparaître une nouvelle modalité déontique extrinsèque dans (40b) et (40d) *via* l'auxiliaire modal *devoir* portant sur les sous-prédicats « *s'occuper des clients de l'établissement/être rémunéré pour ses services* ». Nous dirons

⁴⁹ Il faut entendre ce terme dans le sens que lui donne G. Kleiber (2001 :16) pour définir la dénomination comme ne se réduisant pas à la somme de ses parties. Elle constitue en plus un « tout sémantique et formel ».

que cette modalité déontique ainsi que les autres (40a-40d) sont de **niveau sublexical**, dans le sens où elles n'apparaissent pas dans le signifié dans sa globalité, mais une fois que ce dernier est décomposé en sous-prédicats. Elles permettent de préciser pour ces N de statut (*maître, seigneur*), de profession (*chirurgien*), de métier (*meunier, cocher*) mais aussi de grade (*général, président*) les devoirs et droits dus à leurs fonctions⁵⁰.

- Modalité marquée, modalité inférée et structure modale

D'autre part, si des NH de la (série1) comme *contrebandier, artiste* ou *valet* sont au niveau lexical des NH aléthiques correspondant à des jugements de fait objectifs, il n'empêche qu'ils peuvent apparaître comme « subjectifs » et porter dans certains co(n)textes une « connotation » : négative pour *contrebandier* et *valet*, positive pour *artiste*. En effet, dans un énoncé comme (41) :

(41) Ne fais pas attention à lui ! Ce n'est qu'un *valet*,

outre la modalité aléthique portée par le lexème *valet* au niveau lexical, une modalité appréciative négative émerge. Elle est activée pragmatiquement à travers une interaction contextuelle et s'appuie sur un stéréotype (le rang social inférieur de l'individu dénoté par le NH) déduit du fait d'appartenir au corps de métier des valets considéré socialement comme inférieur, mais qu'on ne retrouve plus dans (42) :

(42) Jacques est un *valet*⁵¹.

Dans (41), la modalité appréciative négative (*i.e.* il est indésirable d'être un valet) est activée contextuellement et pragmatiquement par un stéréotype. On peut donc prévoir dans les structures modales des lexèmes, des modalités, qui tout en étant « accrochées » en filigrane à des lexèmes, restent en suspens jusqu'à ce qu'un contexte particulier les active. Ce niveau modal est stéréotypique dans le sens où il est tributaire des contextes pragmatiques qui l'activent. Mais cet aspect modal peut être ressenti intuitivement dans d'autres lexèmes comme *contrebandier, violeur, veuve, orphelin, ravisseur* ou encore *artiste* et peut être analysé comme axiologique ou appréciatif quelle qu'en soit l'orientation négative ou positive, sans pour autant qu'une immersion contextuelle particulière soit nécessaire. Ils le sont, sauf que ce n'est pas au niveau linguistique et global qu'ils construisent ces modalités, mais à un niveau qu'on appellera, en suivant L. Gosselin,

⁵⁰ Cf. chap.6 et chap.7, §1 pour une analyse contextuelle du phénomène.

⁵¹ Nous avons forgé cet exemple et le précédent.

« sublexical ». C'est en cela que la modalité stéréotypique, contrairement, aux deux autres niveaux (lexical et sublexical) est annulable contextuellement, n'ayant aucune assise linguistique et n'étant activée que pragmatiquement. Cette modalité stéréotypique peut être activée pragmatiquement par le lexème dans sa globalité –on vient de le voir avec le NH *valet* dans (41) – comme elle peut être activée par ses sous-prédicats. Nous verrons plus bas que si *valet* et *contrebandier*, des NH classifiants au demeurant, diffèrent quant aux modalités qu'ils peuvent construire au niveau sublexical. Si *contrebandier* arrive à construire des jugements de valeur au niveau lexical, *valet* ne peut en construire de même valeur conceptuelle qu'au niveau stéréotypique. Dans tous les cas, ces modalités stéréotypiques ne sont pas portées linguistiquement par le NH. Considérons que les sous-prédicats de *philosophe* sont : « Personne qui, par le culte de la raison appliquée aux sciences de la nature et de l'homme, par l'honnêteté morale mise au service de l'humanité, cherchait à répandre le libre examen et les lumières⁵² ». On peut considérer qu'aux expressions « *au service de l'humanité* », « *libre arbitre* », « *lumière* » sont associés des jugements de valeur stéréotypiques positifs correspondant à une modalité appréciative. Reste que cette modalité appréciative inférée n'apparaît pas à la surface du lexème *philosophe* (*i.e.* c'est un NH aléthique au niveau lexical), mais se construit en référence à d'autres composantes sémantiques : encyclopédique, extralinguistique, idéologique, sociale, etc., en relation avec les sous-prédicats (*lumière*, *libre arbitre*, etc.) du NH tout en restant hors du champ proprement linguistique et syntaxique de ce dernier. En résumé, ce que l'on peut ressentir comme modalité appréciative ou axiologique dans un NH peut ne pas apparaître à la surface du lexème (*i.e.* supporté par sa structure sémantique globale), mais être présent au niveau de ses sous-prédicats ou encore activé par des stéréotypes qui sont attachés à ce même lexème dans son iconicité ou à ses sous-prédicats. D'où la nécessité dans la modalité intrinsèque aux lexèmes de poser une *structure modale* en trois niveaux : le niveau lexical, le niveau sublexical et le niveau stéréotypique (lexical et sublexical). Nous y reviendrons plus en détail aux chap. 6 et 7. Nous dirons, pour l'instant, que le premier niveau s'attelle à sonder la modalité associée aux lexèmes dans leur manifestation linguistique, en langue et dans « l'iconicité » des NH : c'est le niveau lexical (désormais LexLing). Le second niveau modal est lui aussi linguistique et lexical, mais tributaire cette fois des sous-prédicats définitoires des NH qu'on retrouve dans les

⁵² Définition du *Petit Robert*, ce sens est attesté au XVIIIème siècle.

définitions dictionnairiques et c'est le niveau sublexical (désormais SubLing). Le dernier niveau analyse la modalité dans son interaction avec un contexte pragmatique. La modalité, dans ce dernier cas, est inférée pragmatiquement par l'activation d'un stéréotype, soit à partir du NH dans sa globalité, niveau stéréotypique lexical (LexSter), soit à partir de ses sous-prédicats, le niveau sublexical stéréotypique (SubSter). Ces trois niveaux structurels constituent pour un lexème donné sa **structure modale** et sont pris en charge dans le cadre de la TMM par le paramètre (N), niveau de la hiérarchie syntaxique et le paramètre (R), la relativité, qui entérine la validation tantôt indépendamment, tantôt en rapport avec le co(n)texte.

Selon cette optique, le champ de la modalité se trouve élargi à tout ce qui dans l'énoncé porte un jugement. Si l'on s'en tient seulement à la modalité intrinsèque, la construction de modalités par des lexèmes concerne le niveau lexical, sublexical et stéréotypique. Les conséquences sont vertigineuses et démultiplient une hétérogénéité déjà difficile à contenir. Les solutions qui s'offraient aux différentes approches linguistiques de la modalité étaient, on l'a vu, ou de réduire ce champ (approches restrictives) ou encore en prendre acte et essayer de le décrire dans son hétérogénéité et sa disparité dans une conception « large » de la modalité. C'est ce dernier choix qui a été adopté dans le cadre de la TMM par L. Gosselin (2010).

4.4.4- La TMM et les paramètres de la modalité

Se refusant donc à toute restriction du champ modal qu'il trouve injustifiée, du moins dans une perspective de sémantique linguistique, L. Gosselin a conçu un modèle théorique capable d'intégrer dans une même structure descriptive et prédictive toute l'hétérogénéité constitutive de la modalité et proposer des solutions aux conséquences de l'élargissement de son champ. Cette variation touche les catégories modales et leurs valeurs (*i.e.* outre l'aléthique, l'épistémique, l'appréciatif etc., certains linguistes parlent de modalités temporelles, de modalités énonciatives) ; les marqueurs modaux (*i.e.* certains marqueurs sont spécialement modaux, d'autres ne le sont qu'accessoirement, un même marqueur peut construire plusieurs types de modalités, cas de polysémie des semi-auxiliaires par exemple ; plusieurs types de marqueurs peuvent construire une même catégorie modale etc.). Elle touche aussi l'aspect formel des marqueurs de la modalité (*i.e.* sont-ils morphologiques, syntaxiques, énonciatifs, sémantiques, pragmatiques, etc. ?), sa portée logique (*i.e.* intra-prédicative et extra-prédicative) et la manière selon laquelle la modalité

se présente à l'analyse (*i.e.* est-elle marquée linguistiquement ou inférée pragmatiquement ?), etc.

Pour englober dans un même dispositif analytique cette disparité, L. Gosselin a opté pour un métamodèle d'inspiration cognitive qui se base sur la notion d'espaces conceptuels emprunté à Gärdenfors⁵³ (2000). Il a abouti à la conception d'une théorie, la TMM, qui pose la modalité comme un objet occupant un espace conceptuel défini par un ensemble de domaines conceptuels (les paramètres de la modalité) dotés chacun d'une dimension qualitative⁵⁴. La modalité se trouve ainsi décrite par une série de paramètres dotés de variables qui, si elles sont saturées, peuvent prédire pour chaque énoncé ou item lexical la modalité qu'il encode, et ce moyennant un calcul basé sur des règles (pour les lexèmes, il s'agira de tests sémantico-syntaxiques pour la plupart, mais aussi enthymématiques, paraphrastiques etc., suivant les niveaux d'analyse).

Trois classes de paramètres sont identifiables. D'abord, les paramètres conceptuels qui sont l'instance de validation (I), la direction d'ajustement (D), et la force de validation (F). Le croisement des deux premiers paramètres permet d'identifier six catégories modales : aléthique, épistémique, appréciative, axiologique, boulique et déontique⁵⁵. Le troisième paramètre, force de validation (F), permet d'identifier au sein de ces mêmes catégories modales des valeurs modales organisées en quaternes (surtout pour la modalité extrinsèque). Nous n'en citerons ici que le premier terme : le nécessaire, le certain, le désirable, le louable et l'obligatoire. Les paramètres fonctionnels (N), (P), (E), (R) et (T) se subdivisent en deux sous-classes : les paramètres structuraux et énonciatifs qui spécifient pour chaque modalité son fonctionnement au sein de l'énoncé selon sa position syntaxique (N), sa portée logique (P) (*i.e.* ce sur quoi la modalité porte et ce qui porte sur elle), mais aussi l'engagement du locuteur (E), la relativité (R) (*i.e.* la relation que peut entretenir la modalité avec d'autres éléments contextuels) et la temporalité (T). Enfin un méta-paramètre (M) indique si les valeurs des autres paramètres ont été extraites par marquage linguistique ou par inférence pragmatique. Nous empruntons à L. Gosselin (2018 :48) le tableau C, ci-dessous, qui résume la distribution des différents paramètres

⁵³ Cité par L. Gosselin (2010 :148)

⁵⁴ Chaque dimension est représentée par des régions convexes et segments pour les propriétés continues (la force de validation (F) par ex.) ou nœuds d'embranchements pour les propriétés discrètes (l'instance de validation (I) par exemple).

⁵⁵ Le croisement des paramètres (I) et (D) peut aboutir à d'autres modalités. Celles que L. Gosselin (2010 :309) a relevées sont les plus saillantes dans une langue comme le français.

constitutifs de la modalité et le rôle de chacun pour définir conceptuellement et fonctionnellement la modalité :

| Classes | Sous-classes | Appellations | Rôles |
|-------------------------|------------------------|--|---|
| Paramètres conceptuels | | | définissent des catégories et des valeurs modales |
| | | I : instance de validation | distingue les modalités objectives, subjectives ou institutionnelles |
| | | D : direction d'ajustement | oppose les mod. à valeur descriptive aux mod. à valeur injonctive, ou mixte |
| | | F : force de validation | précise la valeur à l'intérieur d'une catégorie, par ex. <i>probable</i> ou <i>certain</i> pour l'épistémique ; la force exprime à la fois une orientation, positive ou négative, et un degré |
| Paramètres fonctionnels | | | rendent compte du fonctionnement de la modalité dans l'énoncé |
| | Paramètres structuraux | N : niveau dans la hiérarchie syntaxique | indique la place de la modalité dans la structure syntaxique |
| | | P : portée dans la structure logique | précise les éléments sur lesquels porte la modalité et ceux qui portent sur elle |
| | Paramètres énonciatifs | E : engagement du locuteur | marque le degré de prise en charge |
| | | R : relativité | indique la relation éventuelle de la mod. à des éléments contextuels |
| | | T : temporalité | recouvre les caractéristiques temporelles et aspectuelles de la mod. |
| Métoparamètre | | M : marquage | indique si la valeur des autres paramètres a été obtenue par marquage linguistique ou par inférence (annulabilité) |

Tableau C : les paramètres de la modalité

Chaque construction modale au niveau de l'énoncé ou au niveau des lexèmes se trouvera, donc, définie par ces paramètres. Et c'est la saturation de ces paramètres à travers des règles qui calculent leurs valeurs qui permet de définir et prédire les caractéristiques conceptuelles et fonctionnelles de la modalité. Puisque notre étude porte exclusivement sur les modalités portées intrinsèquement par les unités lexicales référant à des humains, nous essaierons d'explicitier ces paramètres en resserrant nos développements sur les modalités intrinsèques, associées à ces mêmes NH.

Chapitre 2 – La modalité intrinsèque aux lexèmes

1- Les paramètres modaux de la modalité intrinsèquement associée aux lexèmes

Outre le fait de pouvoir traiter la modalité dans son hétérogénéité maximale, l'originalité de la TMM réside dans son architecture modulaire. Elle est composée de modules qui sont à la fois autonomes – dotés chacun d'un système de calcul propre – et interdépendants puisqu'ils sont reliés entre eux. Le calcul du paramètre force de validation (F), par exemple dépend des résultats des paramètres de l'instance de validation (I) et de la direction d'ajustement (D). Les paramètres (I), (D) et (F) fonctionnent de concert pour définir les caractéristiques conceptuelles de la modalité. C'est le cas aussi du méta-paramètre (M) qui sature ses valeurs selon les résultats des autres paramètres : ont-ils été relevés par marquage linguistique ou par inférence pragmatique et ce aux trois niveaux de la structure modale ? Ils sont en outre autonomes, si bien que la désactivation d'un des modules n'affecte aucunement le fonctionnement général du système. Pour nous, cette propriété du fonctionnement de la TMM est d'un avantage certain, car elle nous permet de traiter la modalité intrinsèque aux lexèmes sans pour autant saturer toutes les variables des paramètres (par exemple la désactivation de paramètres considérés comme non opératoires avec tel ou tel objet modal, alors qu'ils peuvent être activés pour d'autres). Elle nous permettra aussi, pour un niveau d'analyse donné, de saturer par défaut les valeurs de quelques paramètres une fois pour toutes puisqu'elles sont partagées par toutes les variables NH. Si nous sommes au niveau lexical de l'analyse de la modalité des NH et que nous essayons d'analyser des lexèmes isolés dans une perspective typologique par exemple, nous pouvons en amont renseigner par défaut les paramètres modaux qui indiqueront que la modalité, selon le paramètre :

(N), est intrinsèque de niveau lexical,

(P), porte directement et exclusivement sur un argument,

(E), est prise en charge, sauf si elle est accompagnée de pré-nominaux type « ce prétendu de NH » ou « ce soi-disant NH », etc.

(R) n'entretient aucune relation avec des éléments contextuels,

(T), la temporalité est non opératoire dans ce niveau de l'analyse,

(M) est marquée linguistiquement et qu'elle n'est pas annulable contextuellement.

Ainsi, les paramètres (R), relativité à un élément contextuel et (T), temporalité, seront-ils désactivés à ce niveau d'analyse de la modalité (LexLing). Disons pour l'instant qu'ils sont

non-opérateurs au niveau de la modalité intrinsèque de niveau lexical. Si l'on passe, maintenant, à l'analyse de la modalité à un niveau sublexical ou encore stéréotypique, ce paramétrage changera en conséquence : (N) indiquera que la modalité est de niveau sublexical/stéréotypique et sera désactivée pour ce dernier niveau puisqu'il n'y a pas à ce niveau de structure syntaxique. Le marquage (M) changera en mode stéréotypique puisque le contexte pragmatique doit être pris en considération et le marquage se fera désormais par inférence, ce qui implique que la modalité est annulable. Le paramètre (R), relativité, sera, lui, réactivé puisque le contexte doit être pris en considération dans l'analyse modale pour ces deux derniers niveaux d'analyse modale. En revanche, les trois paramètres conceptuels : instance de validation (I), direction d'ajustement (D) et force de validation (F) restent, quant à eux, activés pour tous les NH et à tous les niveaux modaux parce qu'ils sont responsables d'en déterminer la catégorie et la valeur modales, critères selon lesquels nous tenterons la typologie des NH dans notre roman *JLF*. Nous nous contenterons, donc, dans ce qui suit, de définir les trois paramètres *conceptuels* (cf. supra le tableau C) et nous laisserons de côté, pour l'instant, les autres (*i.e.* le métaparamètre (M) et les paramètres fonctionnels).

2- L'instance de validation (I)

Puisque la validation/invalidation est le processus cognitif à travers lequel une représentation prédiquée se constitue en jugement, elle doit, immanquablement, s'adosser à une instance qui cautionne en quelque sorte cette opération – un agent vérificateur, dans la terminologie de Berrendonner⁵⁶ (1981) – de sorte que le jugement ainsi construit paraît en émaner, en découler. Sur le plan linguistique et selon Ch. Bally (1965), cette instance correspond au « sujet modal », qui, comme on le sait, ne se confond pas nécessairement avec l'énonciateur. Un locuteur peut émettre un jugement qu'il cautionne pleinement avec une prise en charge maximale ou encore s'en détacher complètement, sans pour autant être présenté par l'énoncé comme émanant de lui, mais d'une autre « autorité » subjective ou institutionnelle. C'est, avons-nous remarqué, le fonctionnement typique des insultes, par exemple. On a beau être la personne qui les profère, elles s'adossent immanquablement à des valeurs institutionnelles et à des conventions sociales, religieuses, morales etc. partagées et circulant dans une communauté linguistique donnée. Dans ce court échange

⁵⁶ Cité par L. Gosselin (2010 :61)

dans (43) entre l'hôte et le compère, on a une validation suivie d'une invalidation d'un même jugement porté par le lexème « *gredin* » émanant de deux instances discursives différentes :

(43) – *L'hôte* : Tu n'en as point ? Je saurai bien en faire avec ta charrue, tes chevaux, tes bœufs et ton lit. Comment, **gredin** !

– *Le compère* : Je ne suis point un **gredin**,

mais avec lesquelles l'instance de validation ne se confond pas, puisqu'elle est conventionnelle, établie par des conventions sociales, même si elle se présente dans cet échange comme individuelle et intersubjective, engageant les deux interlocuteurs.

De plus, même dans les cas où le sujet parlant présente son énoncé comme une assertion, émanant de sa personne, il n'en reste pas moins là aussi que ce qu'il énonce s'appuie sur le réel. Ce que l'énoncé donne à voir, c'est que le jugement qu'il porte s'origine dans les faits et la réalité qui sont autant de cautions de son objectivité. Ainsi, dans cet extrait de *JLF* :

(44) Et qui est-ce qui parlait ainsi avec le maître de Jacques ? C'était **un aubergiste** à la porte duquel il s'était arrêté, il n'y avait pas à se tromper : *il était court et gros comme un tonneau ; en chemise retroussée jusqu'aux coudes ; avec un bonnet de coton sur la tête, un tablier de cuisine autour de lui et un grand couteau à son côté*⁵⁷,

le narrateur identifie un personnage comme étant *un aubergiste*. Ce NH porte un jugement de réalité, un jugement de fait et construit donc une modalité aléthique dont l'instance de validation est le réel et non le narrateur. D'ailleurs la suite de la citation est une explicitation de cette réalité sur laquelle il s'est appuyé pour dénommer ce personnage. L'instance de validation doit être distinguée de l'instance discursive, du sujet parlant et de l'énonciateur, ce dernier paramètre étant pris en charge par le paramètre (E)⁵⁸.

On différenciera, de ce fait, avec L. Gosselin, trois types d'instances de validation : le réel, la subjectivité (individuelle ou collective⁵⁹) et l'institution. Plus explicitement, a) une instance de validation qui s'appuie sur la réalité et qui sous-tend les modalités aléthiques et objectives ; b) une instance de validation subjective, individuelle ou collective pour les modalités épistémique, appréciative et boulique, enfin, c) une instance de validation institutionnelle ou conventionnelle, appui des modalités axiologique et déontique. L'instance de validation subjective (individuelle ou collective) est la plus

⁵⁷ (éd.1993:84). C'est nous qui soulignons. Nous verrons plus loin que cette séquence descriptive ne fait pas que décrire le cabaretier, elle introduit aussi le personnage du bourreau, dans la séquence du *bourreau bienfaisant* (cf. chap.7, §3).

⁵⁸ Cf. L. Gosselin (2010 :125 et sq.) pour une argumentation détaillée de cette distinction.

⁵⁹ Nous en définirons plus bas une autre, spécifique aux NHRel mixtes, une (I) intersubjective.

variable et la moins fiable du point de vue informationnel puisqu'elle dépend de l'individualité de chacun ou encore d'une collectivité et concerne entre autres les goûts, les désirs, les évaluations épistémique (*i.e.* les croyances) et esthétique. Elle permet de discriminer les modalités encodées dans des NH comme *un vieux, un moderne, un sot, un benêt, un infortuné, un malheureux* et ce aux trois niveaux de la structure modale. Elle est, de ce fait, moins « stable » que l'instance de validation conventionnelle qui s'appuie sur des valeurs institutionnelles et normatives (religieuses, culturelles, sociales, morales) assez partagées, assez stables et utilisées notamment comme termes d'insultes, mais pas seulement, à l'instar d'un *hypocrite, un vaurien, un scélérat* ou encore comme mélioratifs dans *un sage, une héroïne*. L'instance de validation dépendant du réel est la plus stable des trois, puisqu'elle est définie comme émanant du réel, de ce que les choses sont nécessairement. C'est ainsi que pour référer à des personnes de façon objective recourt-on, suivant les situations de la vie quotidienne, à des NH du type *un abbé, un voisin, une hôtesse, un piéton, un frère*, etc. Même si L. Gosselin présente ces instances comme pouvant être dotées de valeurs paramétriques continues⁶⁰ (*i.e.* trois pôles continus avec des zones de recoupement et de chevauchement), nous ne pourrions pas dans le cadre de cette thèse atteindre ce degré d'affinement et nous les considérerons comme dotées de valeurs discrètes distinguant trois positions distinctes, du moins dans le cadre de notre objet d'étude, les NH. Ce paramètre générique est, comme on vient de le voir, fondamental pour définir la modalité, mais il fonctionne de concert avec un deuxième paramètre, la direction d'ajustement (D), pour constituer, ensemble, la catégorie modale encodée dans un énoncé ou un lexème.

3- La direction d'ajustement (D)

Le concept de direction d'ajustement a été développé par Searle⁶¹ (1982) dans le cadre de la pragmatique et les actes de langage pour décrire le rapport qu'entretient le langage avec la réalité qu'il exprime. L. Gosselin l'a introduit dans le paramétrage conceptuel de la modalité pour discriminer deux modalités partageant la même instance de validation (I), mais qui diffèrent, justement, étant donné leur rapport à la réalité qu'ils disent. Les deux modalités encodées dans les deux NH, *un vieux* et *un infortuné*, par exemple, même si elles

⁶⁰ Cf. L. Gosselin (2010 :72) et la variation de l'instance de validation dans les modalités extrinsèques aléthiques.

⁶¹ Cité par L. Gosselin (2010 :73).

sont pourvues de la même instance de validation, qui est la subjectivité (individuelle/collective), ils ne sont pas d'un point de vue modal dans un énoncé quelconque, *salva veritate*, interchangeables, nonobstant leurs sèmes spécifiques (*i.e.* même si l'on suppose que leurs sèmes sont identiques). L'instance de validation étant incapable à elle seule de discriminer deux modalités, L. Gosselin a introduit un deuxième paramètre conceptuel, la direction d'ajustement (D) qui stipule qu'un énoncé quelconque a vocation ou à s'ajuster au monde (*i.e.* il tente de décrire un monde qui lui préexiste) ou que le monde s'ajuste à lui, dans le sens où l'énoncé tente d'agir sur ce monde et de le transformer selon ses exigences. Dans le premier cas, nous parlerons de direction d'ajustement descriptive (↓), dans le deuxième de direction d'ajustement injonctive (↑). Or, même quand ils contribuent à influencer sur le monde, les N référant à des humains ne peuvent avoir une direction d'ajustement (D) exclusivement injonctive, comme serait le cas des énoncés prescriptifs ou injonctifs. C'est pourquoi, deux autres nuances ont été introduites par la TMM pour rendre compte de la mixité de certains lexèmes qui sont à la fois descriptifs et injonctifs : une (D) mixte prioritairement descriptive ↓(↑) et une (D) mixte prioritairement injonctive ↑(↓). Pour les modalités intrinsèques aux lexèmes, nous adopterons dans cette étude, en suivant L. Gosselin, deux directions d'ajustement, la première descriptive (↓) [les NH ne font que s'ajuster au monde, décrire des entités qui leur préexistent], et l'autre mixte, prioritairement descriptive ↓(↑), mais qui, tout en décrivant des entités (leur vocation première), prétendent agir sur elles. Ainsi le paramètre de la direction d'ajustement (D) pour le NH *vieux* sera renseigné comme descriptif et celui de *infortuné* comme prioritairement descriptif tout en ayant une portée injonctive, celle de changer la disposition affective, sentimentale d'un interlocuteur. Tout jugement, et donc toute valeur modale, se trouve définie par la combinaison de ces deux paramètres. Les NH *vieux* et *infortuné* seront donc analysés comme consigné dans le tableau D ci-dessous :

| NH | Instance de validation (I) | Direction d'ajustement (D) | Type de jugement | Catégorie modale |
|--------------|----------------------------|----------------------------|--------------------|------------------|
| Un vieux | subjectivité | Descriptive (↑) | Jugement de fait | épistémique |
| Un infortuné | subjectivité | Mixte ↓ (↑) | Jugement de valeur | appréciative |

Tableau D : catégories modales et types de jugement des NH *vieux* et *infortuné*

Le croisement de (I) et (D) débouche sur deux types de jugement : un jugement de fait/réalité pour *vieux*, produit d'une évaluation épistémique (évaluation de l'âge d'une personne), et un autre de valeur pour *infortuné*, et définissent, *ipso facto*, deux catégories modales, respectivement épistémique et appréciative. Ces deux NH partagent une même

instance de validation, mais se différencient par deux directions d’ajustement différentes, ce qui a pour conséquence deux catégories modales distinctes. Quels sont, de ce fait, les autres types de jugement et les différentes catégories modales que les NH peuvent encoder ?

4- La catégorie modale

En croisant les trois valeurs de l’instance de validation (*i.e.* le réel, la subjectivité et l’institution) avec les deux valeurs de la direction d’ajustement (*i.e.* descriptive et mixte), nous aboutissons à une typologie des jugements, et donc à une identification pour les lexèmes de six cas de figure de catégories modales. Le tableau E, à deux entrées, emprunté à L. Gosselin (2018 :49), résume les différentes possibilités de combinaison des catégories modales à l’instar de ce qu’on a entrepris plus haut pour les deux lexèmes *vieux* et *infortuné* :

| | aléthique | épistémique | appréciative | axiologique | boulique | déontique |
|------------|------------------|--------------------|---------------------|--------------------|-----------------|------------------|
| (I) | réel | subjectivité | subjectivité | institution | subjectivité | institution |
| (D) | descriptive | descriptive | mixte | mixte | injonctive | injonctive |

Tableau E : les catégories modales.

Trois couples de modalités s’en dégagent, partageant à l’intérieur de chaque couple, la même direction d’ajustement, mais se distinguant par leurs instances de validation (I) :

- Les modalités aléthique et épistémique :

Pour une même direction d’ajustement strictement descriptive, on a d’une part, une instance de validation s’adossant au réel responsable d’un **jugement de réalité ou de fait** (*i.e.* ce que les choses sont, ontologiquement) générant une modalité **aléthique** et une instance de validation subjective responsable d’un jugement de réalité ou de fait du point de vue de la croyance d’un sujet ou d’une collectivité générant une modalité **épistémique**, d’autre part. Pour la première nous aurons des NH du type: *un roi, une sœur, un témoin, un prélat, un fataliste, un créancier, un lieutenant général*, etc. et pour la deuxième des NH du type : *un vieux, un prophète, un pauvre, un ancien, un augure*, etc.

- Les modalités appréciative et axiologique

Maintenant, pour une même direction d'ajustement mixte prioritairement descriptive, le tableau E *supra* donne à voir là aussi deux cas de figure qui définissent deux types de **jugement de valeur** et non plus de fait. Une catégorie modale appréciative avec une instance de validation subjective responsable d'une modalité **appréciative** qui ressort au *désirable* et à l'*indésirable* (i.e. sa force de validation (F)) et une instance de validation institutionnelle générant une modalité **axiologique** et donc un type de jugement qui ressort au *louable* et au *blâmable*. La première modalité sera représentée par des NH du type : *un nigaud, un imbécile, un malheureux, un étourdi, un benêt, un infortuné*, etc. et la deuxième par des NH du type : *un scélérat, un intolérant, un hypocrite, un méchant, un vaurien, un infâme*, etc.

- Les modalités boulique et déontique

Les deux dernières modalités (estompées dans le tableau E) sont des modalités à direction d'ajustement strictement injonctive, mais qui ne se réalisent pas au niveau des lexèmes, du moins au niveau lexical. Elles peuvent apparaître au niveau sublexical de la structure modale (Cf. *supra* les sous-prédicats de *cabaretier*). Elles diffèrent par leurs instances de validation, l'une subjective pour la modalité boulique, et l'autre institutionnelle pour les modalités déontiques.

Ce tableau, outre le fait de générer des catégories modales suivant les paramètres (I) et (D), permet de faire voir les affinités qu'entretiennent les différentes modalités entre elles et par voie de conséquence, des proximités sémantico-modales non encore envisagées entre des lexèmes. Ainsi, les modalités épistémique et appréciative encodées respectivement dans les NH *vieux* et *infortuné* ne diffèrent-elles que par la direction d'ajustement. *Un général, un soldat, un usurier* d'une part, et *un jeune, un moderne et un riche*, d'autre part, ne diffèrent que par l'instance de validation qui a valeur de réel pour la première série et de subjectivité pour la deuxième. Les premiers sont aléthiques les deuxièmes, épistémiques. Par ailleurs, deux lexèmes encodant une seule catégorie modale (i.e. partageant la même (I) et la même (D)) peuvent encore différer au sein de cette même catégorie. En effet, entre le couple de lexèmes *un héros* et *un hypocrite* partageant la même catégorie modale, en l'occurrence axiologique, nous remarquons une certaine polarité, *un héros* est orienté positivement alors qu'*un hypocrite* l'est négativement. Plus encore entre *un paresseux* et *un vaurien*, tous deux orientés négativement, on note une différence d'intensité dans les types de jugement de valeurs (axiologiques) qu'ils portent. Ces propriétés modales d'orientation et d'intensité seront consignées dans le troisième

paramètre conceptuel de la modalité, la force de validation (F) qui aura pour tâche de spécifier à l'intérieur d'une même catégorie, une *valeur modale*.

5- La force de validation (F)

Dans les différentes analyses de la modalité en sémantique, il est convenu de distinguer, dans une même catégorie modale, plusieurs nuances qui entrent dans des relations de contradiction et de contrariété, etc. Ces nuances modales sont portées par plusieurs types de marqueurs et se réalisent à l'intérieur du *dictum* comme au niveau du *modus*. La modalité extrinsèque portant sur un *dictum*, puisque syntaxiquement hiérarchisée (*i.e.* une proposition subordonnée enchâssée dans une principale, un adverbe de phrase portant sur une prédication, etc.) donne à voir à la surface de l'énoncé les deux constituants de la modalité : le *modus* et le *dictum*, ce qui n'est pas le cas dans la modalité intrinsèque où le lexème dans sa globalité porte à la fois modalité et représentation prédiquée (*i.e.* contenu sémantique). Cette différence structurelle et syntaxique [paramètre (N)] entre modalité intrinsèque et extrinsèque permet à cette dernière de construire un éventail beaucoup plus large de catégories modales⁶², mais surtout de valeurs modales beaucoup plus nuancées et qui embrassent toutes les nuances de l'aléthique, de l'épistémique, de l'appréciatif, de l'axiologique, du déontique et du boulique. Ainsi, dans le carré logique (Cf. chap.1, §3) dégage-t-on quatre pôles de l'aléthique (*i.e.* extrémités du carré) : le nécessaire, l'impossible, le possible et le contingent à partir desquels, on a pu développer d'autres quaternes. L'épistémique comprend : le certain, l'exclu, le probable et le contestable ; le déontique comprend : l'obligatoire, le défendu, le permis et le facultatif. Toutes ces valeurs modales peuvent être actualisées par les différents énoncés en variant, pour un même *dictum*, différents *modus*. A titre d'exemple, un *dictum* comme « il est écrit là-haut que Jacques descendra » peut, dans les énoncés suivants (45a-45i) :

(45a) Il est certainement écrit là-haut que Jacques descendra

(45b) Il est probablement écrit là-haut que Jacques descendra

(45c) Il est exclu qu'il soit écrit là-haut que Jacques descendra

(45d) Il est nécessairement écrit là-haut que Jacques descendra

(45e) Il est possible qu'il soit écrit là-haut que Jacques descendra

(45f) Il est impossible qu'il soit écrit là-haut que Jacques descendra

⁶² Au niveau lexical, on l'a vu, les possibilités modales des NH sont plus restreintes : ils ne construisent pas de modalités bouliques et déontiques.

(45g) Il doit être écrit là-haut que Jacques descendra

(45h) Il faut qu'il soit écrit là-haut que Jacques descendra

(45i) Je veux qu'il soit écrit là-haut que Jacques descendra,

être investi par les différentes forces de validation de l'épistémique (45a), (45b) et (45c) ou de l'aléthique (45d) (45e) et (45f) ou du déontique (45g) et (45h) ou encore du boulique (45i).

Les modalités axiologique et appréciative, même si elles n'ont pas de systèmes propres à l'instar des modalités aléthique, épistémique et déontique, puisqu'elles n'ont pas fait l'objet d'analyses approfondies et ne sont que rarement considérées comme des modalités à part entière par les logiciens et la plupart des linguistes, elles peuvent néanmoins, au niveau de la modalité extrinsèque, actualiser des forces de validation assez développées : dans le sens de l'intensité, comme dans celui de l'orientation positive/négative. Nous pouvons déjà donner comme illustration les exemples (45j-45l) suivants :

(45j) Il est regrettable qu'il soit écrit là-haut que Jacques descendra (mod. appréciative)

(45k) Il est heureux qu'il soit écrit là-haut que Jacques descendra (mod. appréciative)

(45l) Dommage qu'il soit écrit là-haut que Jacques descendra (mod. axiologique).

Rien de tel avec la modalité intrinsèque associée aux lexèmes dénotant des humains. Si elle permet de construire au niveau lexical des catégories modales qui touchent l'aléthique, l'épistémique, l'axiologique et l'appréciatif, et les modalités boulique et déontique au niveau sublexical, les possibilités de sa force de validation restent très limitées, même si elles varient dans leurs déploiements d'une catégorie modale à une autre. Pour le moment, on peut, en suivant L. Gosselin, dire que les valeurs des modalités appréciatives et axiologiques s'étendent sur un *continuum* qui va, respectivement, du désirable à l'indésirable et du louable au blâmable. Cela étant dit, dans un sous-ensemble de N comme les NH, toutes ces différentes nuances de la force de validation ne sont pas aisément identifiables, voire même inexistantes. Ces NH sont capables d'actualiser des polarités négatives et positives dans une même catégorie modale, surtout dans les jugements de valeur où l'on peut mettre en regard respectivement les deux triplets *héros/sage/belle* à *salaud/fou/laideron* ou encore dans une même polarité présenter des gradations intensives entre d'une part *ingrat/insolent* et *crapule/infâme*, d'autre part. Mais

cette « scalarité » n'est ni systématique ni généralisée⁶³ et reste donc grossière. D'autres éléments, notamment adjectivaux – eux-mêmes modifiés par des adverbes d'intensité – peuvent signifier cette scalarité. Dans (46) :

(46) un (très) petit bandit/de bas étage/ un bandit /un (très) grand bandit/un bandit de haut vol, la gradation est visible. On peut encore relever dans notre roman une gradation du même genre pour le NH *maître* dans (47) :

(47) « Oui la déclaration de M. Jacques, et d'après des faits tendant à prouver que son maître est **un bon, un très bon, un trop bon maître**⁶⁴. »

Dans d'autres structures syntaxiques du type : « un vrai/véritable *bandit* », la gradation est palpable avec « les modificateurs 'réalisants' » un *vrai/véritable*, mais elle reste comme dans les exemples (46) et (47), externe aux NH et elle n'est pas encodée de façon interne dans le signifié. Il n'en reste pas moins que ces NH peuvent être situés, sous ces formes groupales, sur une échelle orientée avec des relations de contrariété et de contradiction pour signifier cette intensité. Mais, même dans les cas où cette intensité et cette orientation sont mesurables, il reste à trouver un pendant positif pour notre exemple (46) *bandit*, pour compléter les différentes nuances du quaterne, ce qui n'est pas évident. Doit-il être un NH neutre (*un homme*) ou encore polarisé positivement comme avec *un honnête homme* ? A quel type modal doit-il appartenir ? En d'autres termes, on ne peut construire des relations de contradiction et de contrariété régulières dans une même valeur modale entre ces lexèmes, comme c'est le cas dans la modalité extrinsèque, dans les modalités intrinsèques dénotées ou encore dans les modalités intrinsèques associées à d'autres lexèmes comme les adjectifs. Mais, pour autant dénier une valeur modale à ces lexèmes sous prétexte qu'ils ne se moulent pas dans des quaternes définis ailleurs (*i.e.* en sémantique logique) ou les débordent en convoquant des modalités « autres », notamment appréciatives et axiologiques, est nous paraît-il, un peu expéditif.

Plus encore, la situation paraît encore plus inextricable pour les aléthiques, puisqu'on ne peut pas situer sur le quaterne aléthique des NH selon les valeurs modales du nécessaire, de l'impossible, du possible et du contingent. Comment, en effet, départager sémantiquement des NH aussi divers que *valet*, *courtier d'usure*, *boiteux* et *banquier* suivant leurs valeurs modales ? Ces lexèmes portent à travers leur lexicalisation à la fois une représentation, un

⁶³ Les adjectifs permettent des gradations plus régulières et plus nuancées : *frais/froid/glacial/tiède/chaud/brûlant*. Cf. J.-C. Anscombe et O. Ducrot (1997 :54).

⁶⁴ (éd.1993 :192)

contenu sémantique (*i.e.* leurs conditions nécessaires et suffisantes, voire prototypiques) et une modalité. La force de validation qu'ils peuvent porter relève de leur adéquation ou non aux entités qu'ils essaient de dénoter : ou bien un individu sur lequel on prédique l'une de ces représentations est *un valet, un courtier d'usure, un boiteux, un banquier*, ou bien il ne l'est pas. Si bien que la force de validation se réduit à une validation ou à une invalidation qui s'origine dans le vrai, sans pour autant que cette force relève du nécessaire. Les énoncés qui incluent ces NH classifiants relèveraient de ce que Kant appelait des *jugements assertoriques*. Nous reprenons l'exemple (1) sous (48a) et (48b) :

(48a) Jacques est un valet (modalité aléthique)

(48b) Jacques n'est pas un valet (modalité aléthique)

Dans (48a), le NH *valet* encode une modalité aléthique dont la force de validation (F) est le vrai, sans pourtant que cette vérité soit prouvée ou émane d'une nécessité (apodictique), ni qu'elle soit par ailleurs problématique. La modalité donne à voir la représentation de *valet*, prédiquée sur Jacques, comme simplement vraie (ce que l'individu/Jacques est). Dans (48b), c'est encore une modalité aléthique, mais dont la force (F) relève du faux. Puisque l'invalidation de la représentation est introduite de l'extérieur du lexème à travers l'adverbe discontinu de négation « ne...pas », la seule valeur modale *intrinsèque* au lexème est bien le vrai aléthique. Cette valeur modale constituera la seule force de validation des NH aléthiques. Sauf à introduire des enclosures de l'extérieur de ces NH aléthiques, du type (*une sorte de, un prétendu, un soi-disant valet*) ou des modalités extrinsèques du type (*c'est impossible qu'il soit un valet/Il est probable qu'il soit un valet*). Le jugement apodictique, en interaction avec ces NH, peut de même être signifié extrinsèquement, comme dans « *il est nécessaire que Jacques soit un valet* ». Partant, un énoncé qui n'actualise pas une modalité extrinsèque, portera les modalités encodées par ses lexèmes, en l'occurrence le vrai aléthique en (48a). Or pour classer les NH, L. Gosselin, s'appuyant sur les modalités encodées, dégage trois classes de NH dans la catégorie des classifiants (Cf. *infra* chap.3, §1.4) qui construisent des modalités correspondant à des jugements de fait. Deux classes nominales épistémiques, encodant des modalités épistémiques existentielle et évaluative, correspondant à une vérité présentée suivant un point de vue (individuel/collectif) et une classe d'aléthique « pur » s'adossant à ce que les choses sont. Puisque la modalité aléthique, comme expliqué plus haut, étant dotée d'une force de validation qui a valeur de vérité, est objective (*i.e.* un jugement assertorique), nous avons détecté quant à nous, deux autres forces de validation dans la catégorie des

classifiants: la première relevant du *contestable* dans la modalité épistémique existentielle de NH comme *prophète, augure, magicien, etc.*, et la seconde relevant du *probable* dans la modalité épistémique appréciative de NH du type *un vieux, un moderne, un riche* etc. Or ce que nous voulions décrire comme *probable* et *contestable* épistémiques dans respectivement les deux NH *prophète* et *moderne* caractérise plus leurs représentations sémantiques que la force de validation de la modalité qu'ils arrivent à construire. Car si *un moderne, un jeune, un vieux, un riche* sont construits sur un positionnement (probable) sur une échelle virtuelle et c'est aussi le cas de *prophète, magicien, augure* dont la représentation porte la marque de l'existence contestable et douteuse de l'entité désignée ; dès qu'ils sont prédiqués sur un argument, la modalité qu'ils construisent est certes épistémique (*i.e.* basée sur une instance de validation (I) subjective, collective), la force de validation (F) qui paramètre la modalité construite est bien le *certain*. Comme nous l'a fait remarquer L. Gosselin, dans deux énoncés comme :

(49) Jacques est un prophète

(50) Jacques est un moderne,

si la représentation sémantique des NH *prophète* et *moderne* porte une valeur épistémique de *contestable* (le douteux) pour le premier et de *probable* pour le second, comme on peut le prouver respectivement à travers les tests sémantico-syntaxiques T13 [X est *plus/moins* (un) moderne que Y] et le test T9⁶⁵ [croire aux NH \approx croire à l'existence des NH], il faut aussi admettre que dès qu'ils sont prédiqués sur leurs arguments dans les énoncés (49) et (50), les deux NH construisent des modalités épistémiques (une vérité du point de vue d'un sujet/d'une collectivité) dont la force de validation est le *certain*. « Jacques est un prophète » et « Jacques est un moderne » ne veulent aucunement dire que « Jacques est un prophète » est contestable (douteux), ni que « Jacques est un moderne » est probable, mais que suivant une instance collective, le locuteur est certain que Jacques jouit de ce statut. Ces variations des forces de validation sont possibles, mais là aussi elles ne peuvent se construire qu'extrinsèquement aux lexèmes. Ainsi, Le NH *moderne*, en (50) plus haut, construit-il une modalité épistémique intrinsèque dont la force est le *certain*, nonobstant l'avis, l'opinion ou la croyance personnels de l'auteur de la prédication. La validation s'adosse à un agent vérificateur (un sujet modal) subjectif et collectif, un savoir collectif partagé. La variation de la validation, en variant l'instance de validation et sa force, comme

⁶⁵ Ces deux tests syntactico-sémantiques T13 et T9 sont les deux tests d'identification des NH des classes II et III. Cf. le §1 du chap.3 pour une présentation détaillée de ces tests.

nous l'avons signalé, reste possible, mais seulement de l'extérieur du lexème à travers une enclosure (50c) ou une modalité épistémique extrinsèque (50a) et (50b) :

(50a) Je suis sûr que Jacques est un moderne

(50b) Probablement que Jacques est un moderne

(50c) Jacques est un **soi-disant**, un **prétendu** moderne, etc.

Mais dans (50) *supra*, l'énoncé porte la modalité que le lexème construit et que nous estimons être épistémique avec force de validation à valeur de *certain*. C'est le même raisonnement pour *prophète* : le NH encode là encore intrinsèquement au lexème, une modalité épistémique dont la force est le *certain*. Ceci ne veut aucunement dire, dans (49) *supra*, repris ici sous (51) :

(51) Jacques est un prophète,

que l'énonciateur conteste l'existence d'un prophète qui s'appelle Jacques, mais juste que cette représentation prédiquée sur Jacques, portée par le lexème, présente la prédication comme certaine. Si un locuteur donné veut encore la valider comme douteuse/exclue, il ne peut le faire là aussi que de l'extérieur du lexème :

(51a) Jacques, ce prétendu prophète !

(51b) Il est exclu que Jacques soit un prophète, etc.

Le lexème *prophète* en langue, pensons-nous, encode une modalité épistémique et sa force de validation reste modulable de l'extérieur du lexème.

Pour conclure, la force de validation se résumera pour les modalités aléthiques associées aux lexèmes à la validation/invalidation d'une représentation prédiquée qui la présente comme objective, réelle et vraie, indépendamment des croyances du sujet. Tout NH aléthique (*i.e.* sur lequel ne porte pas une autre modalité) aura comme force de validation (F), le « vrai » assertorique. Nous dirons que la modalité s'appuyant directement sur le réel, gage de son objectivité, se présente comme un jugement de vérité objectif, sans pour autant que cette vérité soit démontrée et nécessairement vraie⁶⁶. Pour les classifiants encodant des modalités épistémiques, ils seront ou épistémiques existentiels ou

⁶⁶ En fait, comme suggéré par L. Gosselin (2010), la force de validation des aléthiques peut être nuancée plus en avant, suivant des variations qui caractérisent la représentation aspectuelle de ces NH. Des NH, dont l'aspect du prédicat nominal est un individual-level predicates (ILP), selon la différenciation de Carlson (1977), peuvent subsumer des modalités dont la force de validation est le nécessaire (apodictique), puisque le prédicat est une qualification permanente de l'entité désignée (*p.ex. citoyen*). Alors qu'avec d'autres NH, des stage-level predicate (SLP), la validation reste assertorique (simplement vraie), puisque contingente et épisodique. La représentation sur laquelle la validation porte n'est ni prouvée, ni démontrée, puisqu'elle peut changer d'une situation à une autre, d'un moment à un autre (*p.ex. piéton*).

épistémiques évaluatifs, dans le sens où le NH se donne à voir comme une représentation évaluative de l'existence ou de la non-existence de l'entité dénommée pour les épistémiques existentiels et une représentation évaluative (*floue*, dirait R. Martin 1992 : 26-30) d'un ordre de grandeur par rapport à une subjectivité individuelle ou collective pour les épistémiques évaluatifs. Dès qu'ils sont prédiqués sur des arguments, la modalité construite est épistémique avec force de validation relevant du *certain*. Pour ces derniers NH, ou ils entrent dans des oppositions strictes du type *un ancien vs un moderne, un pauvre vs un riche*, ou ils s'étalent sur une échelle orientée qui peut présenter une certaine gradation pour certains N du type : *un enfant/un adolescent/un jeune/un adulte/un vieux* (les N de phase⁶⁷) ou encore du type *un pauvre/un démuné/un riche/un millionnaire (un multimillionnaire) /un milliardaire/un archi-milliardaire* (par le jeu de la préfixation).

Dans la même catégorie nominale, celle des classifiants, une ligne de démarcation modale sera donc préservée entre aléthique et épistémique, entre des NH comme *un chirurgien, un aubergiste, un citoyen*, d'une part, et *un vieux, un ancien, un prophète, un augure, un magicien*, d'autre part. Si tous ces NH correspondent à des jugements de fait : les premiers sont objectifs et valident la représentation comme aléthique, les seconds, étant subjectifs, valident la représentation comme épistémique. Cette démarcation entre aléthique et épistémique est portée linguistiquement par ces lexèmes, et ceci peut être mis en évidence syntaxiquement par la structure [je trouve que] compatible avec les différentes nuances de l'épistémique et non compatible avec les NH aléthiques :

(52) Je trouve/considère que Jacques est un vieux/ancien/prophète/augure.

(53) *Je trouve/considère que Jacques est un chirurgien/aubergiste/citoyen.

Ainsi la structure-test [Je trouve/considère que X est un NH] en (53) est-elle incompatible avec les NH de (53), justement parce qu'ils n'encodent pas d'évaluation, ils présentent les segments de réalité qu'ils dénotent comme une vérité objective, ce que les individus sont⁶⁸. Ces lexèmes portent cette valeur modale indépendamment de la volonté, de l'opinion du sujet qui les énonce ; alors qu'en (52) les lexèmes donnent à voir une évaluation, une sorte d'estimation de l'âge par rapport à une norme métrique implicite qui peut varier d'un sujet à un autre, d'une communauté à une autre ou encore varier au sein d'une même communauté. Cette valeur modale évaluative est inscrite en langue, linguistiquement, dans

⁶⁷ Cf. A. Aleksandrova (2014).

⁶⁸ « Dans le monde de ce qui est », dirait R. Martin (2005 : 11).

ces lexèmes. Un homme de quarante ans, par exemple, peut être considéré par une communauté linguistique donnée comme tour à tour dans « la fleur de l'âge » ou à « un âge avancé » etc. D'où la compatibilité du NH *un vieux*, par exemple, avec [je trouve que] qui marque cette évaluation d'ordre épistémique (cf. *supra* l'énoncé 52). En revanche, dès lors que la norme sur laquelle cette évaluation a été mesurée est explicitée par l'énoncé le lexème perd sa charge évaluative et encode, en conséquence, une modalité aléthique. C'est ce qu'on peut noter dans (54) :

(54) *Je trouve que Jacques est un vieux de quatre-vingt-dix ans/un jeune de vingt-deux ans.

Par ailleurs, les NH non-classifiants, axiologiques et appréciatifs, quant à eux, sont relativement pourvus d'une gradation aussi bien dans le sens de l'intensité que dans celui de l'orientation. Les axiologiques qui résultent du croisement d'une direction d'ajustement (D) mixte (à la fois descriptive et injonctive) et d'une instance de validation (I) institutionnelle/conventionnelle auront ou une orientation positive pour des NH comme *un héros* et *un sage*⁶⁹ ou une orientation négative – ils sont beaucoup plus nombreux – pour *un hypocrite* et *un lâche*. Ils peuvent encore donner à voir une gradation intensive sur une même échelle orientée (actualisée plutôt dans l'orientation négative que positive) comme entre *paresseux* et *lâche*. Il en va de même des appréciatifs : croisant une instance de validation (I) subjective (individuelle/collective) et une direction d'ajustement (D) mixte, actualisent deux orientations de la force de validation (F), positive (désirable) dans les NH *un chanceux* et négative (indésirable) dans *un malchanceux*, *un malheureux* et *un infortuné*. Les NH mixtes, dans le sens où ils sont à la fois classifiants et non-classifiants au niveau lexical, reprennent les mêmes modalités que dans les deux premières catégories. Nous n'y reviendrons pas ici.

Jusqu'à maintenant, on n'a fait que supposer des modalités encodées dans les NH de façon intuitive et ce au niveau lexical de la structure modale dégagé plus haut. Nous nous proposons, dans les paragraphes qui suivent, de présenter des tests⁷⁰ à travers lesquels, de façon précise et discriminatoire, nous pouvons départager et donc classifier des NH suivant les modalités qu'ils encodent, cela étant l'un des objectifs de cette thèse (*i.e.* ces modalités et les types de jugement qu'ils actualisent permettront de classer au niveau

⁶⁹ Nous classerons, néanmoins, ces NH parmi les mixtes aléthiques et axiologiques en raison de leur polysémie.

⁷⁰ A l'instar des structures qui incluent [je trouve que], [traiter X de NH] qu'on a vu à l'œuvre (cf. *supra* chap.1, §4.4.3) et qui constitueront respectivement les tests T4 et T6.

lexical les NH en trois catégories de NH : les classifiants, les non-classifiants et les mixtes, comportant chacune plusieurs classes). Il s'agira, par ailleurs, de tests (tests d'identification et tests de corroboration) de facture majoritairement sémantico-syntaxique, mais pas seulement, puisque nous aurons aussi recours à d'autres types de tests (enthymématiques, paraphrastiques, de compatibilité avec des genres textuels) suivant les niveaux d'analyse. Il s'agit de construire des situations-tests « idéalisées » (*i.e.* hors interprétation et hors contexte particuliers) et donc reproductibles qui, appliquées à des variables – des NH où ils seront plongés – elles pourront déterminer pour chaque NH le type de jugement(s) qu'il porte et donc la/les modalités qu'il encode. Dans la littérature linguistique – qui s'intéresse aux NH – que nous avons pu consulter, notamment les travaux de J.-C. Milner (1978), N. Ruwet (1982), N. Flaux et V. Mostrov (2016) et L. Gosselin (2010 et 2018), plusieurs types de tests ont été proposés pour classer les N mais aussi les NH. L. Gosselin en a sélectionné une batterie (14 tests) qui constitueront autant de critères sélectifs pour construire un classificateur et classer les NH. Quels sont, donc, ces tests sémantico-syntaxiques ? Constituent-ils des critères fiables pour départager des NH ?

Chapitre 3 – Tests et classificateur des NH

1- Présentation des tests pour le niveau LexLing

Nous rappelons avant d'entamer la présentation des tests, tels qu'ils ont été définis et compilés par L. Gosselin (2018 :56), que nous nous intéressons exclusivement aux modalités intrinsèques associées aux NH, manifestation linguistique de différents types de jugement, objectifs et subjectifs. Ces modalités sont encodées dans ces NH et apparaissent à différents niveaux syntaxiques : lexical, sublexical et stéréotypique. Ces trois niveaux modaux définissent pour un lexème donné sa structure modale. S'ils sont séparés pour les besoins de l'analyse, il faut les considérer comme à la fois interdépendants et complémentaires (Cf. chap.1, §4.4.3, mais aussi *infra* les chap.6 et 7) pour définir les possibilités modales d'un lexème (*i.e.* ce que l'on peut percevoir intuitivement comme indéniablement axiologique ou appréciatif dans un NH donné, existe, non à la surface du lexème, à son niveau lexical, mais plutôt au niveau sublexical ou stéréotypique). Cela étant dit, il nous faut définir différents types de règles –elles auront la forme de tests, notamment sémantico-syntaxiques, mais pas seulement– à l'issue desquelles une discrimination et un classement des NH sont possibles. Ces tests auront pour première fonction de prouver l'existence d'une valeur modale dans les NH en distinguant les différentes valeurs des paramètres (I), (D) et (F) et pour deuxième fonction de départager, en conséquence, ces lexèmes, suivant le niveau d'analyse adopté, en l'occurrence ici, le niveau lexical.

1.1- Tests et paramètres de la modalité intrinsèque aux NH : Que testons-nous ?

Pour prédire et décrire une modalité dans un lexème, on l'a vu, il faut déterminer la valeur de ses paramètres conceptuels, en l'occurrence la direction d'ajustement (D), l'instance de validation (I) et la force de validation (F). Il nous faut, donc, des tests qui pourraient discriminer ces différentes valeurs des paramètres modaux. Mais constatant que la direction d'ajustement (D) des lexèmes est sensiblement la même (*i.e.* elle ne peut être injonctive), en l'occurrence descriptive ou prioritairement descriptive, aucun test a priori ne pourra discriminer les modalités encodées par ces NH, puisqu'ils seront tous compatibles avec ce test du fait même que cette valeur descriptive de (D) est transversalement partagée par tous les NH. L. Gosselin (2010 :78-9) a proposé, dans ce cadre, un test pour départager les différentes directions d'ajustement (D), mais qui ne fonctionne que pour discriminer les énoncés prescriptifs et injonctifs, pourvus d'une (D)

injonctive (*i.e.* les modalités déontiques et bouliques), des énoncés descriptifs et sur lesquels on ne peut enchaîner par l'expression « c'est vrai/faux » comme dans (55) :

(55) Descendez ! je vous dis.

*C'est vrai/faux,

alors que cette possibilité d'enchaînement existe pour les énoncés pourvus d'une direction d'ajustement (D) descriptive comme dans (56) :

(56) Le valet descend les escaliers.

C'est vrai/faux.

C'est encore le cas de nos NH qui sont pourvus d'une direction d'ajustement (D) descriptive ou mixte (descriptive et injonctive) et qui montrent tous une compatibilité avec le test dans (57) :

(57) Jacques est un cabaretier/prophète/moderne/voleur/salaud/infortuné/gueux/benêt.

C'est vrai/faux.

Outre cette direction d'ajustement descriptive ou (prioritairement descriptive) par défaut, transversalement partagée par tous les NH, il nous fallait des tests qui peuvent déterminer les valeurs de l'instance de validation (I) et la force de validation (F) pour chaque lexème et différencier conséquemment ces NH. Nous rappelons, ici, d'une part, que la variation du paramètre (I) pour un NH quelconque suivant ses trois valeurs – le réel, la subjectivité (individuelle et collective) et l'institution – entraîne, en la croisant avec la direction d'ajustement (D), la variation de la valeur modale et que, d'autre part, la variation de la force (F) qui mesure l'orientation et l'intensité de la modalité, détermine des nuances à l'intérieur d'une même catégorie modale. Ainsi, les lexèmes cités, plus haut (en (36), série1 et (37), série2) plongés dans un test qui porte l'expression « je trouve que » n'acceptant pas des NH aléthiques avec jugement de réalité, révèlent comme attendu des comportements différents. Cette structure arrive à scinder ce groupe de NH en deux et cela en déterminant deux valeurs de (I) (*i.e.* en mesurant la variabilité de cette instance). Prenons quelques exemples :

(58) Je trouve que Jacques est un salaud/voleur/infortuné/imbécile/ripou

(59) *Je trouve que Jacques est un cabaretier/père/général/flic.

Alors que les NH en (58) sont compatibles avec la structure – on dira qu'ils sont dotés d'une instance de validation (I) qui relève de la subjectivité –, en (59) les lexèmes sont incompatibles avec la structure et leur instance de validation (I) a valeur de réel. On vient, donc, de saturer deux valeurs de (I), l'une objective dans (59) et l'autre subjective dans

(58). Les NH dont la valeur de (I) est le réel, croisée avec une valeur de (D) descriptive, construisent les modalités aléthiques. Ils correspondent à des jugements de fait ou de réalité objectifs. Ils constitueront l'une des classes de la catégorie des classifiants, les NH aléthiques⁷¹. Les autres NH, sans qu'il soit encore possible de les décomposer ici, correspondent à des NH dotés d'une instance (I) subjective ou conventionnelle (*i.e.* des jugements de valeur) laquelle, croisée avec différentes directions d'ajustement (D), constitueront les différentes modalités qui classent ces NH en classifiants épistémiques et évaluatifs, en non-classifiants, axiologique et appréciatif, et en mixtes à la fois aléthique/épistémique et axiologique/appréciatif.

Prenons maintenant deux couples de NH non-classifiants et donc compatibles avec « je trouve que » dans :

(60) Je trouve que Jacques est un salaud/hypocrite

(61) Je trouve que Jacques est un imbécile/infortuné

Les deux couples de NH correspondent –tout en appartenant à la classe des non-classifiants– à deux modalités subjectives différentes. (60) s'adosse à une instance de validation (I) institutionnelle et conventionnelle et (61) à une instance subjective individuelle/collective. Cette différence dans l'instance de validation (I) peut être discriminée elle aussi avec un test (T10), [X est un(e) NH mais il/elle n'y est pour rien] :

(62) *Jacques est un salaud/hypocrite, mais il n'y est pour rien

(63) Jacques est un imbécile/infortuné, mais il n'y est pour rien

L'enchaînement « mais il n'y est pour rien » sonde une intentionnalité et une responsabilité morale et sociale, conséquences des actes d'un individu, lexicalisées dans ces NH. Ce commentaire « il n'y est pour rien » qui accompagne le test permet de déterminer cette instance de validation (I) qui paramètre la modalité du NH et permet de spécifier –en la croisant avec la direction d'ajustement (D)– si l'on est face à une modalité axiologique conventionnelle/institutionnelle avec une force de validation (F) relevant du louable/blâmable (*i.e.* la responsabilité morale est engagée) ou si l'on est face à une modalité appréciative avec une (F) qui relève du désirable/indésirable (*i.e.* aucune responsabilité morale n'est engagée, l'individu sur lequel la représentation est prédiquée est critiquable, elle est d'ordre subjectif collectif ou privé). D'où que dans (62), les NH

⁷¹ Sauf pour *flic* qui est un mixte portant une deuxième modalité (appréciative) formelle.

salaud et *hypocrite* sont incompatibles avec le test : l'intentionnalité/responsabilité morale de l'individu désigné ne peut être déniée. L'individu désigné ne peut se soustraire à un engagement moral auquel le NH le contraint (*i.e.* la valeur de l'instance de validation (I) est présentée par la modalité construite par le lexème comme engagée moralement et socialement et relève de l'institution). Dans la terminologie de Martin et White (2005), il s'agit d'une « *social sanction* » pour les axiologiques (*i.e.* to condemn) et d'une « *social esteem* » (*i.e.* to criticize) pour les appréciatifs, contrairement à (63) où les NH *imbécile*, *infortuné* dédouanent les individus ainsi désignés de toute responsabilité/intentionnalité morale donc institutionnelle et sociale. L'instance de validation des modalités appréciatives qu'ils encodent relève de la subjectivité individuelle/collective et ne relève pas de la sphère institutionnelle et conventionnelle (religieuse, morale, etc.). Ils sont encore, selon Martin et White, critiquables, mais non condamnables. C'est en cela que dans (63), on peut enchaîner avec « mais il n'y est pour rien ». Ceci est dû aussi, nous l'avons remarqué, à une particularité sémantique des appréciatifs qu'on ne retrouve pas dans les axiologiques : on ne « naît » pas *hypocrite*, *salaud*, mais on peut « naître » *imbécile*, *benêt* et *infortuné* et on ne peut être blâmé pour ce qu'on est, mais seulement pour ce qu'on fait. En d'autres termes, la représentation que portent les NH appréciatifs reste évaluable dans la sphère subjective individuelle et collective comme désirable/indésirable (*i.e.* critiquable), mais non comme louable/blâmable (*i.e.* condamnable). De plus, avec les NH axiologiques du type *salaud*, *hypocrite*, c'est l'acte qui fonde la dénomination. Ce n'est pas une tare ontologique, un défaut/qualité intellectuels, originels ; on ne naît pas *salaud*, *hypocrite*, avons-nous dit. Ces qualifiants sont l'aboutissement dénominatif d'une certaine manière d'agir⁷² socialement et moralement normée. C'est pourquoi l'instance de validation qui les sous-tend est conventionnelle et institutionnelle. En termes aristotéliens, pour ces dénominations, c'est l'acte qui précède la puissance. La dénomination n'a pas lieu d'être sans une occurrence d'acte déviant (ou mélioratif) préalable. Alors qu'avec les appréciatifs *imbécile*, *infortuné* ou *chanceux*, la dénomination est ontologique ; elle réfère à un défaut/qualité originels qui se situent hors de la responsabilité de l'individu, mais qui restent évaluables (critiquables)

⁷² Sans pour autant que le lexème lexicalise ces actes (déviants) contrairement à d'autres NH mixtes (dont l'une des modalités subsumée est axiologique) comme *voleur/assassin*. Le lexème abstrait ces actes en un NH axiologique/appréciatif non-classifiant. On verra plus loin que ces actes peuvent être convoqués à travers une inférence présuppositionnelle, notamment à travers le test T15' et sa structure en « parce que ».

en termes de désirable/indésirable. C'est ce qui différencie fondamentalement, pensons-nous, les appréciatifs des axiologiques. Nous ne disons pas que le « prédicat nominal » des appréciatifs n'entretient aucun rapport avec les actes d'un individu⁷³. Au contraire, on peut être traité d'*imbécile* à la suite d'un acte déviant (Cf. N. Flaux et V. Mostrov, 2016) sauf qu'en plus d'un rapport à l'acte, leur caractérisation est ontologique, et peut se faire en amont de l'acte et indépendamment de ce dernier. Les défauts/qualités qu'ils portent sont originels et c'est ce qui fait que ces NH passent le test contrairement aux axiologiques dont la dénomination s'origine exclusivement dans les actes, et les individus dénommés ne peuvent se dédouaner des conséquences d'une manière d'agir qui est le fondement même de la dénomination. Dans la classe des non-classifiants, ce test permet, donc, de discriminer, selon l'instance de validation (I) des NH encodant des modalités axiologique et appréciative. Pour être plus précis, si *imbécile* et *infortuné* sont tous deux compatibles avec le test (*i.e.* ils sont dédouanés de toute responsabilité morale), ce n'est pas pour les mêmes raisons. Si tous les deux encodent des modalités appréciatives dont la force de validation (F) relève du désirable/indésirable, un autre test peut montrer que ces qualifiants peuvent entrer dans la structure [ce/cette NH de X] et d'autres non.

(64) Cet imbécile/idiot de Jacques

(65) *Ce(t) infortuné/malheureux de Jacques

Nous retrouvons, ici, la différenciation qu'établit L. Gosselin entre *appréciatifs internes* et *appréciatifs mixtes*. Les NH de type *un infortuné, un malheureux, un chanceux* seront étiquetés comme appréciatifs internes⁷⁴ dans le sens où il est désirable/indésirable d'être un NH et ceux du type *un imbécile, un nigaud, un idiot* comme appréciatifs mixtes dans le sens où il est désirable/indésirable d'être un NH, mais il est aussi désirable/indésirable d'être avec/fréquenter un NH. Nous étairons ces premières remarques par la notion de rapport à un acte présupposé (les SLP endo-actionnels de F. Martin (2008)) en proposant, pour décrire tous ces non-classifiants, un *continuum* qui définit leurs rapports à des actes (cf. chap.5, §3).

Ce qu'on vient d'entreprendre ici dans une analyse à gros grain montre au moins deux fonctionnalités importantes des tests : 1) on peut prouver à travers des tests

⁷³ La compatibilité de ces NH avec le test T8 est suffisante pour prouver cet aspect : « Il a raté son train, l'imbécile ! »

⁷⁴ Nous montrerons, néanmoins, plus loin, que *chanceux* diffère de *malheureux*.

l'encodage linguistique par un NH d'une modalité en déterminant les valeurs des variables des paramètres (I), (D) et (F) et 2) les modalités ainsi définies peuvent servir de critère « distinctif » pour départager des NH et les classer. Nous aurions donc besoin d'une batterie de tests plus étoffée capable de raffiner ce classement qu'on vient d'ébaucher en débusquant plus de valeurs modales, c'est-à-dire plus de valeurs de (I) et (F) pour pouvoir constituer des catégories et des classes de NH.

1.2- Tests pour les modalités de niveau lexical (LexLing)

Ces tests auront pour tâche, rappelons-le, de prouver syntaxiquement et sémantiquement l'encodage linguistique par des NH d'une ou plusieurs modalités au niveau lexical et de pouvoir, conséquemment, classer ces NH. Il s'agit de déterminer pour ces NH, s'ils portent des jugements de fait ou des jugements de valeur. Autrement dit, s'ils construisent d'une part, des modalités aléthiques, épistémiques et des modalités appréciatives et axiologiques, d'autre part. Cette répartition a déjà été proposée pour les NH par J.-C. Milner qui les répartit en NH classifiants⁷⁵ et en NH non-classifiants (qualifiants) suivant des tests sémantico-syntaxiques. Ces NH sont des N qui peuvent occuper les différentes positions nominales dans une structure du type [N1 de N2], sauf que celle-ci impose une restriction de sélection, suivant la position syntaxique (niveau syntagmatique) et le contenu sémantique (niveau paradigmatique) des NH qui entrent dans sa composition, comme on peut le voir dans (66a-66d) :

(66a) cette cruche de Jeanne

(66b) un imbécile de gendarme

(66c) mon crétin de mari

(66d) ma mondaine de sœur⁷⁶,

où la position N1 ne peut être saturée que par un NH non-classifiant (qualifiant), ici, *cruche*, *imbécile*, *crétin* et *mondaine*, si la position N2 est occupée par un classifiant et c'est le cas de *Jeanne*, *gendarme*, *mari* et *sœur*. D'où l'anomalie de (67), la structure n'acceptant pas deux NH non-classifiants⁷⁷ :

(67) *mon crétin de salaud/hypocrite/paresseux.

⁷⁵ J.-C. Milner n'inclut pas dans les classifiants nos épistémiques évaluatifs et existentiels.

⁷⁶ Nous empruntons ces exemples à J.-C. Milner (1978 :174).

⁷⁷ Nous reviendrons sur l'anomalie de cette structure au paragraphe suivant (§1.3).

En outre, la saturation des deux positions N1 et N2 par deux NH classifiants ne paraît pas, elle non plus, naturelle :

(68) ?son colonel de mari

(69) ?mon gendarme de propriétaire.

J.-C. Milner parle dans ces cas (68) et (69) de « calembour syntaxique » pour décrire cet effet de sens particulier où le N1 classifiant se départit de sa fonction de « catégorisateur » pour jouer le rôle de « qualifiant » pour N2. En effet, pour nous en (68-69) si le N1 qualifie N2, c'est non suivant une modalité qui se construit au niveau lexical⁷⁸, mais suivant une modalité analysable au niveau stéréotypique activée pragmatiquement par les stéréotypes appréciatifs négatifs (un soldat/un colonel serait stéréotypiquement [autoritaire/sévère]) qui assurent, de ce fait, la cohérence sémantique de tout le GN. (68) et (69) seraient paraphrasables par (68a) et (69a) ci-dessous :

(68) ?Mon colonel de mari

≈ (68a) Mon mari est sévère/strict (comme le serait stéréotypiquement un colonel)

(69) ?Mon gendarme de propriétaire

≈ (69a) Mon propriétaire est sévère/strict (comme le serait stéréotypiquement un gendarme)

Le niveau stéréotypique lexical/sublexical apparaît une fois encore⁷⁹ comme un mode de résolution d'une contradiction apparaissant à la surface des lexèmes. Mais ceci n'est pas notre propos pour l'instant, nous nous situons ici au niveau lexical des NH. En d'autres termes, même si nous admettons qu'un NH peut porter, à d'autres niveaux, des modalités différentes – (68a) et (69a) par exemple – que celles qu'il encode au niveau lexical, la décidabilité des tests doit s'effectuer de façon stricte et nette, sans prendre en considération des effets de sens particuliers liés à des interprétations contextuelles et pragmatiques spécifiques et qui activent les autres niveaux de l'analyse modale faisant ainsi appel à des contenus sémantiques non lexicalisés (en sèmes inhérents) par le lexème. L'interprétation des contextes que les tests proposent à ce niveau doit se faire de façon presque « littérale », sans faire intervenir des interprétations qui prendraient en considération des connaissances pragmatico-référentielles, encyclopédiques, ou des interprétations rhétoriques (calembour, hyperbole, métaphore, euphémisme, ironie). Car, on considère qu'on est dans ces cas hors du champ linguistique que l'on voudrait qu'il soit seul discriminant pour décider de

⁷⁸ *Colonel* et *gendarme* sont des NH classifiants aléthiques d'où l'anomalie de déplacement catégoriel notée par J.-C. Milner pour ces NH et la notion de « calembour » proposée.

⁷⁹ Cf. chap.1, §4.4.3, l'analyse de *contrebandier* et *valet*.

l'acceptabilité ou de la non-acceptabilité des structures sémantico-syntaxiques, et donc des modalités associées linguistiquement à ces NH. De ce fait, pour nous et à ce niveau de l'analyse (68) et (69) sont aussi inacceptables que (67). C'est pourquoi les résultats des tests que nous proposons doivent être dotés, selon les termes de L. Gosselin, d'acceptabilités et de non-acceptabilités « nettes et tranchées ». Leur acceptabilité doit dépendre du niveau lexical et linguistique des NH (*i.e.* des contenus sémantiques lexicalisés par ces lexèmes) et non d'autres niveaux, même si leur acceptabilité peut être prouvée, par ailleurs. De ce fait, la modalité axiologique/appréciative qu'on vient de relever pour (68a) et (69a) n'est pas encodée linguistiquement dans ces NH, mais activée contextuellement par des stéréotypes annulables dans d'autres contextes (nous reviendrons sur la décidabilité des tests au §1.3).

Par ailleurs, la structure [N1 de N2], nous l'avons remarqué à la suite de J.-C. Milner, paraît se spécialiser pour des N1 non-classifiants de polarité négative, qu'ils soient appréciatifs ou axiologiques, si bien que des lexèmes en position N1, indiscutablement positifs et mélioratifs dans (70) et (71), par exemple, paraissent « décalés », voire ironiques:

(70) Ce génie de Jacques

(71) Ce héros de Jacques.

Les NH *génie* et *héros* sont porteurs de modalités axiologiques positives, même si le contexte construit où ils sont plongés paraît les afficher comme négatifs, ironiques. Il nous a paru important de le signaler. Cet effet de sens, cependant, ne nous dérange en rien puisque le test n'est pas construit pour déterminer la polarité de la force de validation (F) de ces lexèmes, mais de déterminer s'ils sont porteurs en eux-mêmes de modalités objectives ou axiologiques/appréciatives. En effet, puisque la structure est acceptable et les NH *génie* et *héros* sont compatibles en cette position avec la structure, et que le test ne prévoit aucune restriction de compatibilité⁸⁰, c'est que leur instance de validation (I) est subjective/institutionnelle et ils seront considérés, de ce fait, comme non-classifiants. Il faut donc prendre ces tests comme des contextes idéalisés qui ne peuvent souffrir aucune interprétation liée à des éléments co(n)textuels possibles en amont ou en aval des tests sauf

⁸⁰ Un autre exemple de cette restriction peut être vérifié avec le test T8: [Le NH peut être détaché à droite, avec une interprétation qui établit un lien direct entre la prédication et le choix du NH], qui donne à voir une acceptabilité syntaxique et sémantique avec plusieurs types de NH, mais qui ne sont pas tous validés par le test puisque ce dernier restreint cette acceptabilité à une interprétation sémantique particulière, celle qui relie directement le NH disloqué à la prédication première comme dans « il a encore raté son train, l'imbécile ! »

ceux construits et prévus par les tests eux-mêmes. En d'autres termes, ces tests se suffisent à eux-mêmes⁸¹.

Pour construire un test qui isolerait les classifiants, le **test T2** : [Ces idiot(es) de NH], L. Gosselin sature la position N1 par un qualificatif, *idiot*, qui ne peut admettre comme expliqué plus haut, en position N2 que des NH dotés d'une instance de validation (I) objective ou bien à la fois objective et subjective mais, non exclusivement subjective ou institutionnelle, en l'occurrence des classifiants et des mixtes encodant à la fois des modalités aléthiques/épistémiques et appréciatives/axiologiques⁸²:

(72) Ces idiots de maris/soldats/chirurgiens/cabaretiers/voleurs.

Cette structure est acceptable et naturelle en (73), alors qu'elle ne l'est pas en (74) :

(73)*Ces idiots de salauds/hypocrites/ paresseux, à cause, justement, de l'incompatibilité de *salauds/hypocrites/paresseux* avec le N1 « idiots », par ailleurs appréciatif (mixte). On peut encore saturer la position N2 par un NH classifiant (X⁸³) et la position N1, dans ce cas, ne peut être occupée que par un NH non-classifiant. Ce test est un dérivé du premier et se présente en (74) sous la forme suivante :

(74) [Ce/cette NH de X]

(74a) Cet imbécile de Jacques (la structure est naturelle)

(74b)*Ce général de Jacques (nous retrouvons le « calembour syntaxique » de J.-C. Milner).

Cette structure, adoptant le même principe que le test T2, constituera chez L. Gosselin (2018) le **test T3**. Par ailleurs, ce test, s'il semble isoler des NH portant des jugements de valeur (axiologiques et appréciatifs), il n'identifie pas pour autant toutes les nuances des appréciatifs. Ainsi, dans ces dernières modalités, n'est-il compatible qu'avec les appréciatifs mixtes comme dans :

(74c) Ce(t) imbécile/nigaud/sot de Jacques,

et quelques NH appréciatifs internes :

(74d) Ce chanceux/malchanceux de Jacques

mais non avec *malheureux* et *infortuné*, eux aussi appréciatifs internes :

(74e) *Ce(t) malheureux/infortuné de Jacques,

⁸¹ C'est peut-être aussi l'un de leurs inconvénients, puisqu'un informateur non initié ne peut y répondre de façon satisfaisante sans s'être familiarisé avec les tests.

⁸² Les mixtes encodent conjonctivement deux modalités dont l'une au moins permet de passer le test T2

⁸³ Où X correspond à un NH classifiant quelconque. Nous saturerons cette variable dans l'intitulé de nos tests par le nom propre Jacques ou Denise pour le féminin.

ni avec les appréciatifs externes⁸⁴ du type *rival, ami, ennemi et confident*:

(74f) *Ce(t) rival/ami/ennemi/confident de Jacques.

C'est sans doute pour cette raison et sur la foi de ce test T3, entre autres raisons, que ces derniers NH (74f) n'ont pas été inclus par L. Gosselin dans les appréciatifs, mais dans les classifiants aléthiques (classe I). Nous en proposerons quant à nous un classement différent (cf. les NHRel du chap.4, §2.2.4). *Grosso modo*, cette structure semble inclure tous les NH qui peuvent par ailleurs fonctionner comme termes d'insultes, qu'ils soient mixtes, axiologiques ou appréciatifs. Nous essaierons de montrer, plus loin, que si la majorité des NH non-classifiants sont compatibles avec ce test, les NH qui n'y sont pas positifs se distinguent par une relation sémantique très lâche (type *malheureux*) ou inexistante (type *laideron*) avec des actes (procès dynamiques) qui peuvent constituer le prétexte, la cause ou la raison de la dénomination. Leur représentation sémantique n'implique aucun rapport avec des occurrences d'actes. Nous en posons le principe ici à travers un nouveau test, le test T15'. Ce test ne valide que des NH dont la dénomination reprend un acte (généralement déviant) pouvant constituer un prétexte à cette dénomination, celle-ci étant corrélativement une justification de cet acte. Cette caractéristique sémantique peut être dégagée à travers la réversibilité de la structure du **test T15'** ci-dessous, qui établit une connexion sémantico-syntaxique entre un NH appréciatif/axiologique et une prédication mettant en œuvre un acte (déviant) comme dans :

T15' : [X est un NH parce qu'il a commis un acte (déviant)

= Il a commis un acte (déviant) parce que c'est un NH⁸⁵].

On peut distinguer à travers ce test deux propriétés distinctes dans nos NH portant des jugements de valeur. Il propose de prouver l'existence d'une réciprocité causale entre le NH axiologique/appréciatif et la prédication qui donne à voir un acte (inféré)

⁸⁴ Dans le sens de « il est (in)désirable d'entrer en contact/fréquenter un NH ». C'est le même constat d'acceptabilité que chez L. Gosselin.

⁸⁵ Ce test (T15') rejoint celui qui introduit à la suite du NH un complément en VInf donnant les « raisons de la prédication », compatible avec les non-classifiants et incompatible avec les classifiants : *Jacques est un salaud d'avoir plagié mon livre*, proposé par N. Ruwet (1982, cf. note 17, p.303) et repris par N. Flaux, V. Mostrov (2016 :7-8). Le test de N. Ruwet (qu'on appellera T15) a l'avantage de n'accepter dans la structure que des non-classifiants. Le test T15' que nous proposons permet cependant une vue analytique des relations entre prédication justificatrice et dénomination. Pour la petite histoire, ce test nous a été inspiré par les analyses du récit de T. Todorov (1971,1978) où décrivant les hommes-récits des *Mille et une nuits* p. 35-36, l'auteur affirme : « Un trait de caractère n'est pas simplement la cause d'une action, ni simplement son effet : il est les deux à la fois, tout comme l'action. X tue sa femme parce qu'il est cruel ; mais il est cruel parce qu'il tue sa femme. » Nous retrouvons également cette structure en « parce que » dans les analyses de F. Martin (2008) sur les *stage-level predicates* (SLP).

cause/prétexte de cette dénomination. Cette structure nous éclaire (à travers sa réversibilité ou non) sur un aspect important de la représentation de ces NH et des modalités qu'ils sont susceptibles de construire. Cette correspondance se réalise naturellement avec les axiologiques *hypocrite* et *salaud*, les appréciatifs internes *chanceux* et *malchanceux*, mais non avec *infortuné* et *malheureux*, également appréciatifs internes. C'est ce que les tests paraissent confirmer dans (75), (76), (77) et (78) :

(75) Jacques est un chanceux parce qu'il a gagné au loto

= Il a gagné au loto parce que c'est un chanceux (T15')

(76) Jacques est un malchanceux parce qu'il a perdu au loto

= Il a perdu au loto parce que c'est un malchanceux (T15')

C'est aussi le cas dans :

(77) Jacques est un imbécile parce qu'il a raté son train

= Il a raté son train parce que c'est un imbécile (T15')

(78) Jacques est un hypocrite parce qu'il a menti à son compère

= il a menti à son compère parce que c'est un hypocrite (T15')

Le test (T15') en (75-78) valide chaque segment de l'équation et établit une équivalence entre ses deux termes. Mais avec (79) ci-dessous, la correspondance entre les deux termes de l'équation n'est pas respectée et la structure n'est plus réversible :

(79) Jacques est un infortuné/malheureux parce qu'il a raté son train/quitté sa femme

≠ ? Il a raté son train/quitté sa femme parce que c'est un infortuné/malheureux. (T15')

Plus encore, si la première partie de l'équivalence en (79) est naturelle (*i.e.* la dénomination entretient des rapports avec l'acte, elle en lexicalise les retombées), la dénomination ne peut constituer une justification de l'acte, d'où l'anomalie du second terme de l'équivalence. Cette équivalence réciproque est naturellement validée par les autres tests (75-78). Cette hétérogénéité avec le test présage d'une différence représentationnelle et de constructions modales là aussi différentes.

En ce sens, un autre test, qu'on appellera **test T15**, proposé par N. Ruwet (1982) procède du même principe : [X est un NH de + VInf] où le complément en [de + VInf] « donne les raisons de la prédication⁸⁶ ». Ce test est selon l'auteur typique des NH « qualifiants » puisqu'on ne peut dire en (80) :

(80) *Jacques est un cabaretier/adversaire/vieux d'avoir servi ses clients/de s'être opposé à son voisin/de penser de cette manière (T15).

⁸⁶ Cf. note précédente.

Et on peut dire :

(81) Jacques est un salaud/imbécile d'avoir répondu ainsi à son supérieur (T15).

Or dans nos NH « qualifiants », il ne paraît valider à l'instar de T3 et T15' que des NH de type *salaud, imbécile* en (81) mais non *malheureux, infortuné* en (82) :

(82) *Jacques est un malheureux/infortuné d'avoir répondu ainsi à son supérieur (T15)

En plus, ce test a l'avantage d'être plus pratique que le test T15' que nous avons proposé, mais ce dernier reste plus analytique puisqu'il explicite à travers la structure qu'il construit les raisons d'une éventuelle incompatibilité avec le NH non-classifiant. Nous y reviendrons avec plus de détails lors de la présentation de nos résultats. Nous pensons que pour classer les NH, le test T3, hétérogène avec les appréciatifs, ne doit pas apparaître dans les premiers filtres du classificateur (*i.e.* pour constituer les catégories de NH : classifiants, non-classifiants et mixtes), mais bien en aval pour différencier des sous-classes et donc des nuances plus fines de NH. C'est ce que nous proposerons pour inclure trois nouvelles classes, la classe IV', la classe IV'' et la classe VI'. L'inconvénient de T15', étant son aspect peu pratique puisqu'il faut, à chaque fois, inférer un procès (un acte) en relation thématique avec la dénomination et vérifier la réciprocity causale entre les deux éléments, nous proposerons, pour éviter ces inconvénients, le test de N. Ruwet (T15) dans notre classificateur remanié (cf. chap.4, §3). Nous utiliserons néanmoins T15' pour analyser plus finement ces NH non-classifiants (cf. chap.5, §3).

Plus généralement, dans ce type de tests sémantico-syntaxiques, les NH constitueront les variables (input) dont on voudrait tester la classifiante ou la non-classifiante, en l'occurrence, les différentes modalités objectives et subjectives qu'ils encodent. En ce sens, un autre test, qu'on a déjà vu à l'œuvre (Cf. *supra* §1.1), le **test T4** proposé par L. Gosselin (2010, 2018), permet de sonder la charge modale évaluative suivant la valeur de l'instance de validation (I) paramétrant les modalités des NH dans des structures du type [Je trouve que X est un NH]. Ainsi dans :

(83) *Je trouve que Jacques est un cabaretier/aubergiste/frère/cousin (T4),

l'incompatibilité est manifeste, contrairement à des NH non-classifiants naturellement compatibles avec la structure dans (84) :

(84) Je trouve que Jacques est un moderne/imbécile/paresseux/héros/salaud (T4)

Deux autres tests, **T5** : [NH !] (vocatif d'insulte) et **T6** : [traiter X de NH] (cooccurrence avec le verbe *traiter*) ne sont compatibles qu'avec des NH non-classifiants

construisant des modalités appréciatives ou axiologiques, mais dont la force de validation (F) est exclusivement négative. Ceci est vérifiable dans les tests suivants :

(85) Hypocrite/paresseux/imbécile ! (T5)

(86) Traiter Jacques de paresseux/hypocrite/imbécile (T6).

Ces tests restent incompatibles avec des NH encodant des jugements de valeur positifs comme dans :

(87) * Héros/saint ! (T5)

(88) * Traiter Jacques de *héros/saint* (T6)

De même sont-ils incompatibles avec des NH classifiants (aléthiques) nonobstant un aspect sémantique dysphorique indiscutable comme dans (89) :

(89) * Ravisseur/violeur/agresseur/contrebandier⁸⁷ !

Ensuite, le **test T7** : [quel(s)/quelle(s) NH !] ne peut recevoir une interprétation univoque (positive ou négative) qu'avec les non-classifiants. L'interprétation est positive et non équivoque dans (90). Elle est aussi univoque, mais négative dans (91) :

(90) Quel(le) héroïne/sage !

(91) Quel hypocrite/salaud/paresseux/voleur !

Si cette même structure intègre des NH classifiants, l'interprétation ne peut être univoque, mais s'interpréter selon d'autres critères se situant hors du cadre du test lui-même. En effet, l'énoncé :

(92) Quel avocat/jeune/meunier/chirurgien !

peut donner lieu à des interprétations à la fois positive [un avocat/chirurgien talentueux] et négative [un avocat/chirurgien médiocre] selon des interprétations stéréotypiques tributaires du cotexte, et c'est ce qui discrimine (90) et (91) de (92).

Puis, le **test T11** : [X est un pauvre NH !]. Il construit une structure sémantico-syntaxique où suivant la valeur que peut prendre l'adjectif *pauvre* (qualificatif ou intensif) permet de distinguer des NH portant des jugements de valeur de NH portant des jugements de fait. Nous modifions ce test par rapport à la proposition de L. Gosselin qui l'utilise pour distinguer les appréciatifs négatifs des axiologiques négatifs. Nous pensons qu'il permet

⁸⁷ Ces NH ne constituent des vocatifs d'insulte qu'accompagnés d'adjectifs intensifs type « sale » comme dans : « Sale violeur/ravisseur/agresseur/contrebandier ! », ce que ne requièrent pas *voleur, assassin, salaud*, etc. dans des structures identiques. Le vocatif d'insulte « Voleur ! » reste validé par tous les informateurs.

plus sûrement de distinguer des NH porteurs de jugements de valeur d'autres porteurs de jugements de fait suivant la valeur intensive ou descriptive de l'adjectif « pauvre ». Ainsi dans :

(93) Jacques est un pauvre imbécile/salaud/crétin

(94) Jacques est un pauvre témoin/aubergiste/abbé/général.

L'adjectif *pauvre* en (93) ne joue pas le rôle d'un adjectif qualificatif (*i.e.* ayant le sens de *malheureux*) comme c'est le cas dans (94), mais celui d'un intensif (*i.e.* intensifiant l'effet d'insulte). De ce fait, *imbécile*, *salaud* et *crétin* (contrairement à témoin, aubergiste, etc.) encodent bien des modalités subjectives et font partie des non-classifiants.

Enfin, un dernier test sémantico-syntaxique, emprunté à J.-C. Milner : le **test T8**. Il permet de mettre en relief un NH non-classifiant détaché *via* une dislocation syntaxique relativement à une proposition (*i.e.* une prédication qui en explicite la teneur) comme dans:

(95) Il s'est trompé, l'idiot !

La décidabilité de ce test n'est tranchée qu'à travers la correspondance sémantique établie positivement entre la prédication et le NH qui en reprend le contenu sémantique. D'où la non acceptabilité de l'énoncé (96) :

(96) ? Il s'est trompé, le général !

qui, même s'il reste acceptable syntaxiquement, n'établit aucun lien de solidarité sémantique entre la prédication : « il s'est trompé » et le NH : *le général*. Ce test est formulé par L. Gosselin (2018) en ces termes, T8 : [*le NH peut être détaché à droite, avec une interprétation qui établit un lien direct entre la prédication et le choix du NH*].

Tous ces tests sémantico-syntaxiques permettent de départager les NH classifiants des NH non-classifiants suivant les modalités qu'ils encodent. L. Gosselin y rajoute un autre test inspiré de Putnam⁸⁸ (2002). La compatibilité avec les genres de texte, le **test T1** : [*le NH est autorisé dans le discours scientifique ou administratif (au moins dans les manuels scolaires d'histoire ou de géographie)*]. Dans le cadre de ce test, les NH non-classifiants sont, en effet, réputés bannis des textes administratifs et scientifiques. Ils sont largement intégrés, en revanche, dans les genres narratifs et les fictions et sont donc incompatibles avec ce test, T1. De ce fait, les non-classifiants du type *gonzesse*, *flic*, *hypocrite*, *salaud*, etc. sont interdits des textes administratifs et scientifiques puisqu'ils

⁸⁸ Cité par L. Gosselin (2018).

portent un jugement de valeur sur les entités qu'ils désignent et la fiabilité de leurs contenus informationnels est largement tributaire des appréciations subjectives des sujets. Ces types de textes se voulant objectifs, n'admettent pas ce genre de NH polarisés positivement ou négativement et dont le rendement informatif reste aléatoire. Ce test peut être corroboré par un autre test, **T1'** – en cas d'hésitation sur l'issue du test T1 – qui stipule que : [les individus dénotés par le NH peuvent faire l'objet de statistiques dans le cadre de discours scientifiques ou administratifs]. Des NH tels que *piéton*, *abbé*, *brasseur*, *contrebandier*, *cousin*, etc. peuvent intégrer naturellement ce test :

(97) 75% des abbés/piétons/brasseurs/contrebandiers/cousins sont ... (T1')

Ce n'est pas le cas des appréciatifs ou des axiologiques ni des épistémiques évaluatifs ; ni encore le cas des équivalents familiers péjoratifs (EFP) type *flic*, *gonzesse*, *politicard*, *ripou*, etc., car ils actualisent des formes familières (un registre de langue) qu'on ne peut retrouver dans des statistiques officielles :

(98) * 75% des malheureux/benêts/infâmes/ prophètes/imbéciles/gonzesses sont ... (T1')

Sauf que, lorsque l'évaluation implicite est explicitée, beaucoup de ces NH deviennent compatibles avec le test :

(99) 75% des prophètes du monothéisme sont...

Passons maintenant à des NH, type *voleur*, *menteur* et *assassin* qui sont compatibles avec les tests (T2 et T3-T8), mais aussi (T1 et T1') comme on peut le constater dans (100a-i) :

(100a) Le NH voleur/assassin est autorisé dans le discours scientifique et administratif, notamment juridique (T1)

(100b) En France, 75% des voleurs/assassins sont condamnés à des peines de prison (T1')

(100c) Ces idiots de voleurs/assassins (T2)

(100d) Ce(t) voleur/assassin de Jacques (T3)

(100e) Je trouve que Jaques est un voleur/assassin (T4)

(100f) Voleur ! /assassin ! (T5)

(100g) Il l'a traité de/d' voleur/assassin (T6)

(100h) Quel voleur/assassin ! (reçoit une interprétation univoque, ici négative) (T7)

(100i) Il m'a dépouillé, le voleur/l'assassin (T8).

Si on se réfère à ces tests, les résultats induisent qu'ils sont à la fois classifiants et non classifiants. Ceci est dû au fait qu'ils encodent deux modalités. En effet, le test de la négation [**T12**] : [X n'est pas un NH] permet de confirmer cette propriété :

(101) Jacques n'est pas un voleur/assassin

autorise deux interprétations possibles :

(101a) Jacques n'est pas un voleur/assassin. (Il n'a rien volé/ il n'a assassiné personne = mod. aléthique)

(101b) Jacques n'est pas un voleur/assassin. (Ce n'est pas une personne malhonnête/ce n'est pas une personne cruelle. On dénie le jugement moral porté sur la personne de Jacques = mod. axiologique)

Force est de constater que dans ces deux NH, deux modalités encodées dans un même lexème apparaissent : la première, aléthique, correspondant à un jugement de fait (101a), la deuxième étant un jugement de valeur de facture morale (101b). Les deux modalités sont conjonctivement encodées dans le NH. Les NH *voleur* et *assassin* seraient de ce fait, à la fois classifiants et non-classifiants. Ils constitueront, selon la typologie proposée par L. Gosselin, l'une des classes de la catégorie des mixtes qui subsume deux types de modalités : aléthique et axiologique. En fait, à travers cette catégorie, L. Gosselin (2018 :59, 96) répond à une critique avancée par N. Ruwet (1982) sur la répartition des NH en classifiants et en non-classifiants – elle-même proposée par J.-C. Milner (1978) – qu'il considère comme trop forte, puisque plusieurs NH se situent à la marge de ces deux pôles dans un *continuum* entre classifiante et non-classifiante. Mais contrairement à N. Ruwet, qui présente la classifiante et la non-classifiante de ces N comme « inextricables », L. Gosselin propose la catégorie des mixtes à la fois classifiante et non-classifiante qui dépasse la dichotomie établie par J.-C. Milner et explique la continuité constitutive du sémantisme de certains NH. A travers les classes qu'elle intègre, cette catégorie spécifie exactement les types de jugement que ces NH sont susceptibles de porter. Cette continuité entre classifiante et non classifiante est, par ailleurs, expliquée par les niveaux sublexicaux et stéréotypique de la modalité⁸⁹.

Par ailleurs, puisque le test de la négation T12 atteint conjonctivement les deux modalités en (101) dont les interprétations sont explicitées en (101a) et (101b), on peut dire que les deux modalités sont toutes deux niables (*i.e.* elles sont non montrables⁹⁰). Les NH *voleur* et *assassin* encodent deux modalités doublement véridicibles, dans le sens où la négation atteint les deux modalités aléthique et appréciative en (101a) et (101b), ce qui n'est pas toujours le cas. Ainsi, dans l'énoncé (102) :

(102) Jacques est un flic.

⁸⁹ Voir plus haut notre interprétation des NH *valet*, *contrebandier* et du « calembour syntaxique » de J.-C. Milner dans « mon *gendarme* de mari », voir aussi l'analyse du NH *adulte* dans L. Gosselin (2015b).

⁹⁰ Cf. H. Kronning (1996 :40) pour une définition du concept de véridicibilité des énoncés et des modalités.

Le NH *flic* implique dans le contexte positif deux modalités : l'une aléthique et équivaut à « Jacques est un policier » et une modalité appréciative/axiologique négative due au signifiant même de *flic*, il s'agit d'un équivalent familier péjoratif (EFP) de *policier*. Or avec la négation de (102) en (103), on s'aperçoit que la négation ne porte que sur la modalité aléthique encodée par le NH *flic* et non sur la modalité appréciative :

(103) Jacques n'est pas un flic \approx Jacques n'est pas un policier⁹¹.

Nous dirons qu'avec ces EFP, la modalité se construit avec jugement de valeur non véridicible, puisque la modalité appréciative subsumée reste hors de portée de la négation. Nous proposerons une explication de la non-véridicibilité de la modalité appréciative dans ces EFP au chap.4, §.2.4.4. Mais pour des NH comme *cabaretier*, *hôte*, *frère*, ou encore *hypocrite*, *salaud*, *infâme* dans (104), le test T12 ne porte que sur une modalité encodée dans ces lexèmes, d'où leur incompatibilité avec le test :

(104) Jacques n'est pas un père/un cabaretier/hôte/frère/hypocrite/salaud/infâme,

l'énoncé n'autorisant qu'une seule interprétation correspondant à un seul type de jugement⁹². Par ailleurs, les NH (EFP) type *flic*, *frangin*, *meuf*, *gosse*, *gonzesse*, *amerloque* etc. sont compatibles avec un autre test, le **test T14** : [Le NH est familier et péjoratif et a un équivalent référentiel classifiant] qui permet de les isoler des autres NH. C'est un test d'identification qui n'est compatible qu'avec ces EFP et qui permet de les distinguer de la totalité des autres NH. D'où la correspondance *flic-policier*, *frangin-frère*, *meuf-femme*, *gosse-enfant*, *gonzesse-femme* et *amerloque-américain* qu'on ne retrouve pas dans les autres NH. Mais en même temps d'autres couples de N donnent à voir cette variation sans qu'on soit sûr pour autant que cette variation est exclusivement diaphasique/diastratique. Nous avons rencontré ce problème lors de l'identification des EFP de notre corpus avec des mots tels que *coquin/mouchard/javotte ou sapajou* (i.e. s'agit-il dans le contexte langagier du XVIIIème siècle d'EFP ou non ?). Il faut à chaque fois vérifier dans un dictionnaire s'ils sont familiers ou non, et ce diachroniquement, dans le contexte langagier du XVIIIème siècle. Même dans les dictionnaires de l'époque ces variations

⁹¹ Nous ne prenons pas en considération la négation métalinguistique qui porterait sur la forme du lexème comme dans « Jacques n'est pas un flic, c'est un policier ».

⁹² Il peut arriver que le test T12 aboutisse à deux interprétations, sans qu'on considère pour autant que le NH est compatible avec le test. C'est le cas en effet du NH « *père* » qui donne à voir dans ses deux sens (« parent » et « père d'église ») deux modalités aléthiques : nous ne considérerons un NH comme compatible avec le test T12 que dans les cas où ces deux interprétations (représentations validées) aboutissent à la construction, en langue, de deux types de jugement : de fait et de valeur.

diaphasique/diastratique ne sont pas systématiquement signalées, ce qui pose le problème de l'efficacité opératoire et pratique du test. Ce test suppose une expertise lexicographique/lexicologique – concernant des lexèmes en particulier – non toujours mobilisable lors de l'exécution des tests, même si les NH, EFP restent aisément identifiables lorsqu'ils sont contemporains et sémantiquement saillants d'un point de vue synchronique. Nous y reviendrons lorsque nous proposerons des remaniements du classificateur, notamment pour identifier les EFP d'une nouvelle classe VI', type *chauffard, journaloux, politicard, ripou* ou encore *pute et pédé*, etc.

Pour proposer davantage de nuances modales dans les NH et donc constituer des distinctions encore plus fines de NH, L. Gosselin (2010 :108) propose d'introduire une autre batterie de tests. D'abord, le test de paraphrasticité, **T9** : [croire aux NH \approx ⁹³ croire à l'existence des NH], qui permet de discriminer parmi les NH classifiants une modalité épistémique existentielle dont l'instance de validation est subjective (une vérité suivant un point de vue individuel/collectif). Ces NH portent un jugement de vérité épistémique sur les entités auxquelles ils réfèrent. C'est ce qu'on remarque dans des NH comme *prophète, apôtre, saint* dans :

(105) Croire aux prophètes/apôtres/saints \approx croire à l'existence des prophètes/apôtres/saints.

Cette modalité ne se retrouve pas dans les autres types de NH, qu'ils soient classifiants ou non-classifiants d'où leur incompatibilité avec ce même test :

(106) *Croire aux cabarettiers/hypocrites/malheureux/frères/salards \approx croire à l'existence des cabarettiers/hypocrites/malheureux/frères/salards.

Ces types de NH se posent du fait de leurs représentations sémantiques comme une appréciation de l'existence ou de la non-existence des entités auxquelles ils réfèrent. Ce n'est évidemment pas le cas des NH *cabarettiers/hypocrites/malheureux* dans (106) : l'existence de ces entités n'est pas remise en question par la validation de la représentation de ces NH.

Le **test T10** : [X est un(e) NH, mais il/elle n'y est pour rien], quant à lui, permet de discriminer parmi les non-classifiants, les appréciatifs des axiologiques. Ils portent tous des jugements de valeur, mais peuvent encore être départagés selon une intentionnalité et une responsabilité par rapport à des actes supposés que l'on retrouve dans les axiologiques,

⁹³ Ce signe correspond à : est « paraphrasable par »/« équivaut à ».

mais dont les appréciatifs sont dépourvus (Cf. *supra* chap.3, §1.1). Ainsi en est-il dans (107) :

(107) Jacques est un imbécile/benêt/malheureux, mais il n'y est pour rien,

où les NH sont compatibles avec le test, alors que les NH axiologiques dans:

(108) *Jacques est un salaud/hypocrite/infâme/lâche, mais il n'y est pour rien,

sont nettement moins acceptables. Nous avons postulé (*supra* §1.1) que les premiers, puisqu'ils correspondent à des défauts intellectuels, autant de tares originelles et ontologiques, sont exempts de jugements moraux ; alors que les axiologiques étant le résultat d'une lexicalisation qui s'origine dans un acte (déviant) sont justiciables d'une condamnation morale. Nous y reviendrons avec plus de détails lors de la présentation des résultats (cf. chap.4 §2.3), mais aussi plus exhaustivement au chap.5, §3.1.

Maintenant, pour départager les classifiants, L. Gosselin propose enfin le **test T13** : [X est plus/moins NH que Y] qui permet de dégager de cette classe des NH qui encodent des modalités épistémiques évaluatives. Évaluatives, elles le sont suivant une mesure implicite, physique ou autre, qui sert de base représentationnelle à des dénominations qui paraissent effectuer une estimation de l'âge, du degré de richesse, de la taille, etc., d'un individu. Même si syntaxiquement la structure requiert un adjectif et non un N, elle a été gardée comme telle. D'ailleurs la plupart des NH qui sont compatibles avec ce test sont majoritairement dérivés d'adjectifs (des désadjectivaux construits par dérivation impropre). L'exemple (109) en reproduit quelques-uns :

(109) Jacques est plus/moins (un) pauvre/riche/grand/moderne que son maître.

Nous empruntons à L. Gosselin (2018 :67) le tableau F ci-dessous, récapitulatif des tests (T1-T14) qu'il divise en deux groupes : des tests départageant classifiants et non-classifiants et des tests qui permettent d'établir des sous-classes dans les classifiants et les non-classifiants ; d'autres encore permettent de discriminer les mixtes. Notons que le test T11, tel qu'on l'a modifié doit désormais faire partie de la première série de tests. Nous avons aussi rajouté les tests T15 et T15' aux deux dernières lignes de ce tableau F⁹⁴ :

⁹⁴ Les modifications sont soulignées.

| Tests permettant de distinguer les NH classifiants des NH non-classifiants | |
|---|--|
| positifs avec les classifiants ; négatifs avec les non-classifiants | T1 : autorisé dans le discours scientifique ou administratif T2 : compatibilité avec la structure [<i>Ces idiot(es) de NH</i>] |
| négatifs avec les classifiants ; positifs avec les non-classifiants (uniquement péjoratifs pour T5, T6) | T3 : compatibilité avec la structure [<i>Ce/cette NH de X</i>] T4 : compatibilité avec la structure [<i>Je trouve que X est un(e) NH</i>] T5 : vocatif d'insulte dans la structure [<i>NH !</i>] T6 : compatibilité avec la structure [<i>traiter X de NH</i>] T7 : [<i>Quel/quelle NH !</i>] reçoit une interprétation univoque T8 : le NH peut être détaché à droite, avec une interprétation qui établit un lien direct entre la prédication et le choix du NH |
| Tests supplémentaires révélant des distinctions modales plus fines | |
| positif avec les NH épistémiques existentiels | T9 : [<i>croire aux NH ≈ croire à l'existence des NH</i>] |
| positif avec les non-classifiants appréciatifs ; négatif avec les axiologiques | T10 : compatibilité avec l'enchaînement : [<i>X est un(e) NH, mais il/elle n'y est pour rien</i>] |
| positif avec les non-classifiants axiologiques et appréciatifs | T11 : dans la structure [<i>X est un pauvre NH !</i>], le NH est non-classifiant si l'adjectif « pauvre » est interprété comme intensif ⁹⁵ . |
| positif uniquement avec les NH mixtes | T12 : dans la structure [<i>X n'est pas un NH</i>], la négation se distribue disjonctivement sur deux modalités |
| négatif avec les NH aléthiques | T13 : compatibilité avec la structure [<i>X est plus / moins NH que Y</i>] |
| positif uniquement avec les EFP | T14 : NH est familier et péjoratif, et a un équivalent référentiel classifiant (purement aléthique) |
| positif uniquement avec les axiologiques et les appréciatifs mixtes | T15 : compatibilité avec la structure [<i>X est un NH de/d' +VInf</i>] |
| positif avec les axiologiques et les appréciatifs mixtes | T15' : compatibilité avec la réversibilité de la structure [<i>X est un NH parce qu'il a commis un acte particulier (déviant) = Il a commis un acte particulier (déviant) parce que c'est un NH</i>] |

Tableau F : tests pour identifier les classes de niveau LexLing

⁹⁵ Le NH est en revanche classifiant si l'adjectif est interprété comme descriptif (*i.e.* « malheureux »). Ce test tel qu'on l'a modifié par rapport aux propositions de L. Gosselin doit faire partie, suivant la description qui en est donnée, de la première batterie de tests (T1-8) qui permettent de distinguer classifiants et non-classifiants.

Si l'on résume, maintenant, les différentes catégories et valeurs modales que ces tests peuvent identifier dans les NH, on se rend compte qu'ils arrivent à dégager comme prévu différents types de modalité qu'on peut rassembler en trois groupes de valeurs modales, autant de classes de NH : des modalités aléthiques, épistémiques existentielles et épistémiques évaluatives pour la catégorie nominale des **classifiants**, des modalités axiologiques puis appréciative mixte et appréciative interne pour la catégorie des **non-classifiants** et des modalités à la fois aléthiques/épistémiques existentielles et axiologiques/appréciatives pour la catégorie des **mixtes**. Les tests T1 et T1' et T2 sont positifs avec les classifiants et négatifs avec les non-classifiants. Les tests T3-T8 sont positifs avec les non-classifiants et négatifs avec les classifiants. Les tests T5 et T6 ne sont compatibles qu'avec les non-classifiants péjoratifs. Ceux qui sont mixtes sont compatibles logiquement avec tous ces tests puisqu'ils encodent deux types de modalités à la fois aléthique et appréciative/axiologique. Une sous-catégorie de ces mixtes, les EFP, n'est pas compatible avec T1 et T1', mais elle peut être discriminée, par ailleurs, par le test d'identification T14.

Nous venons de donner une vue générale du fonctionnement des tests et du type de classification auxquels ils peuvent aboutir. Nous voulons insister sur le fait que leur fonction première est de prouver l'encodage linguistique d'une modalité dans un NH. L'apparition de ces NH dans un énoncé quelconque permet de déclencher la validation/invalidation d'une représentation prédiquée suivant des paramètres que ces tests arrivent à calculer et permet également de construire un éventail de nuances modales correspondant aux différents types de jugement. Ces tests arrivent aussi, et c'est leur seconde fonction, à regrouper ces NH suivant leurs affinités modales pour former des catégories et des classes, autant de critères pour une classification précise des NH. Tout en reprenant quelques tests, nous aimerions maintenant mettre en garde contre quelques écueils qui peuvent accompagner leur mise en œuvre. Nous reportons, dans ce qui suit, quelques remarques relatives aux difficultés qu'on a rencontrées lors de l'application de ces tests aux différents NH de notre corpus.

1.3- Structure sémantico-syntaxique et compatibilité/décidabilité des tests

Ces tests permettent de créer, au niveau modal lexical, une situation syntaxique et sémantique stabilisée, la moins tributaire possible des contextes pragmatiques et énonciatifs qui pourraient en conditionner l'interprétation. Dès que le contexte doit être mis à profit pour interpréter le test et conclure à l'acceptabilité de l'énoncé, la structure

sera dite inacceptable sans qu'elle soit agrammaticale pour autant. Il s'agit, pour la plupart des tests, de structures attributives « dépouillées » (*i.e.* elles associent un NH non-classifiant à un autre classifiant : « *Ce NH1 est un NH2* » ou « *Ce NH1 de NH2* ») et des structures syntaxiques simples (exclamative et vocative : « *Quel NH!* », « *NH!* ») etc. Même lorsque des éléments lexicaux sont introduits dans la structure du test (*i.e.* cooccurrence avec des termes qui imposent des restrictions sémantiques de sélection), comme c'est le cas dans les tests, T11 : [X est un **pauvre** NH !], le test T6 [**traiter** X de NH] ou encore le test T9 : [**croire** aux NH ≈ **croire à l'existence des** NH], la séquence syntagmatique reste inchangée pour toutes les variables testées et ces dernières sont les seules à pouvoir commuter avec des équivalents paradigmatiques. C'est dans ce sens que l'interprétation des tests ne doit exiger aucun effort interprétatif particulier, et que si elle le requiert, l'on doit conclure à l'incompatibilité de la variable avec le test. Donnons quelques exemples :

(110) ? Ces idiots de sots⁹⁶

même si (110) paraît plus acceptable que (111) :

(111) * mon crétin de salaud/hypocrite/paresseux,

L'énoncé (110) ne peut être considéré comme naturel que dans le cas où l'on considère qu'il correspond à un trope, un effet de sens particulier d'exagération (*i.e.* une hyperbole) comme on en retrouverait dans l'amplification des effets d'une insulte dans « sale fainéant/racaille » ou encore « Jean est un imbécile de salaud⁹⁷ » par exemple. Nous ne tiendrons pas ces cas (110) et (111) pour naturels. Ils doivent nous conduire à conclure à l'incompatibilité du NH avec la structure où il a été inséré.

Un autre cas de figure : le NH *contrebandier* est un NH qui encode, suivant notre analyse, une modalité aléthique sur la foi de sa compatibilité avec le test T2 :

(112) Ces idiots de contrebandiers.

Cette séquence paraît bien formée. L'acceptabilité du test peut être corroborée par les tests T1 et T1' puisque le NH peut apparaître naturellement dans des textes administratifs, notamment juridiques et peut faire l'objet de statistiques. D'autre part, il ne porte pas de

⁹⁶ Le NH *sot* est à prendre ici dans son sens anodin d'« imbécile, abruti ». Nous aborderons ultérieurement le cas de la polysémie des NH.

⁹⁷ Cet énoncé est cité comme acceptable par B. Oberlé (2018 : 219) par exemple.

modalité axiologique ou appréciative au niveau lexical, d'où l'incompatibilité, entre autres, avec les tests T3 et T4 dans :

(113) *Ce contrebandier de Jacques (T3)

(114) *Je trouve que Jacques est un contrebandier (T4).

Le fait est qu'en même temps, cette analyse va à l'encontre de l'intuition de l'utilisateur de la langue qui voit dans ce NH une charge indéniablement négative appréciative et axiologique, peut-être même plus saillante du point de vue représentationnel que la modalité aléthique. Ceci n'est pas totalement faux, puisqu'au niveau des sous-prédicats du NH *contrebandier* ainsi que dans celui de ses stéréotypes, se construisent des modalités appréciatives et axiologiques. Sauf que ces modalités n'apparaissent pas au niveau lexical du lexème qu'on voudrait tester ici, mais à un autre niveau structurel sublexical et stéréotypique (sublexical et lexical). De fait, si la démarche interprétative des tests reste tributaire de l'intuition du linguiste, un critère introspectif et « non-scientifique », puisqu'elle peut être invalidée par une intuition contraire, il ne suffit pas non plus de dire dans les cas « litigieux » qu'une autre intuition donne une interprétation contraire. Il faut spécifier à quel niveau sémantique, syntaxique, cette in/validation du test est possible. Sur quel critère l'intuition s'appuie-t-elle pour valider un tel énoncé et pas un autre ? Quels éléments (tropiques, structurels, pragmatiques, etc.) du test sont-ils invoqués pour (in)valider le test ? La contestation des jugements d'acceptabilité doit se faire dans le même niveau syntaxique et modal considéré. Car, si nous affirmons par exemple que la structure du test [T3] dans « ? Mon gendarme de mari » est inacceptable, ceci n'est vrai qu'au niveau lexical du lexème « gendarme » que nous voulons analyser, nonobstant le niveau stéréotypique qui permet d'assurer une interprétation acceptable de la séquence. Mais cette acceptabilité, fondée sur une prise de considération des stéréotypes de *gendarme* comme dans [un gendarme est une personne autoritaire] par exemple, ne peut infirmer que *gendarme*, en langue est aléthique et classifiant au niveau lexical. Nous acceptons volontiers qu'on nous objecte que la structure est « tout de même » (in)acceptable, sauf qu'elle ne l'est que dans un niveau syntaxique autre, en l'occurrence ici stéréotypique. L'utilisateur (qu'il soit linguiste ou non) lors de la mise en œuvre des tests, doit garder à l'esprit le niveau syntaxique dans lequel il souhaite analyser la modalité construite par le lexème ; ses jugements d'acceptabilité en sont tributaires, le changement de niveau requérant un changement dans les tests à appliquer. Dans le même

sens, le test T8 qui stipule la nécessité d'une connexion sémantique forte entre la prédication et le NH disloqué, doit apparaître de façon évidente comme dans :

(115) Il a raté son train, l'imbécile !

Et c'est cette connexion « forte » entre les deux termes de la structure en (115) qui pousse à conclure à la compatibilité du lexème avec la structure et non comme dans :

(116) ? Il a raté son train, le général !

où la relation sémantique n'est pas spécifiée. Elle le serait, si on considère le NH *général* d'un point de vue stéréotypique (où *général* serait considéré dans un contexte particulier comme [un homme diligent et ponctuel]), dans quel cas la relation entre les deux termes de la structure serait établie et la structure serait acceptable. Cette acceptabilité s'appuie néanmoins sur un niveau syntaxique stéréotypique différent de celui qu'on a pris pour cadre pour classer ces NH, en l'occurrence le niveau lexical. Donc, même dans des structures acceptables syntaxiquement (*i.e.* grammaticale), la compatibilité peut être déniée à la structure car elle ne répond pas aux exigences interprétatives du test dans le niveau d'analyse sélectionné. Le test est accompagné d'une sorte de « notice d'emploi » qui doit être respectée. Ces difficultés, nous pouvons les rencontrer lors des premières manipulations des tests, mais elles se dissipent peu à peu avec la maîtrise du fonctionnement des tests et des situations sémantico-syntaxiques construites.

D'autre part, puisque la décidabilité de l'issue des tests sémantico-syntaxiques dépend de l'intuition linguistique de l'utilisateur, donc, d'une démarche introspective, nous avons pensé faire passer ces tests à des informateurs pour pallier cet aspect contradictoire, du moins au premier abord, des résultats que donnent certains tests. Nous avons vite abandonné cette méthode d'investigation tellement les quelques essais qu'on a effectués donnaient des résultats encore plus déroutants, même avec des tests dont les résultats étaient évidents et indiscutables. Nous ne disons pas qu'avoir d'autres avis sur la validité d'un test n'est pas souhaitable, ni non moins encouragé, nous disons juste que l'informateur qui va s'essayer à répondre aux tests doit faire au préalable une sorte d'initiation pour se familiariser avec les situations construites par les tests et les écueils qu'il doit éviter dans son interprétation, notamment la distinction entre les niveaux d'analyse, les effets de sens discursifs particuliers, les licences littéraires, etc. Nous ne croyons pas, nous-même, avoir pu totalement éviter tous ces écueils, ni même conclure

qu'ils sont totalement évitables. Il n'y a qu'à voir les divergences d'acceptabilité à l'issue des mêmes tests entre J.-C. Milner (1978) et N. Ruwet (1982) pour s'en convaincre⁹⁸.

En revanche, une conduite optimale des tests est possible si on arrive au stade de l'analyse interne des NH à :

a) distinguer les niveaux de l'analyse modale : niveau lexical, sublexical et stéréotypique (lexical et stéréotypique).

b) recourir systématiquement aux tests de corroboration à la suite des tests-critères pour confirmer les outputs des tests et éviter de faire passer tous les tests aux NH, certains d'entre eux ne sont applicables que dans une sous-classe de NH déterminée (cf. *infra* tableau G)

c) éviter les acceptabilités qui requièrent des efforts d'interprétation particuliers, notamment rhétoriques, trop dépendants de situations pragmatico-référentielles et de conceptions idéologiques particulières (*i.e.* nous sommes dans des contextes idéalisés avec neutralisation des arrière-plans qui peuvent renforcer ou affaiblir des interprétations).

Et, de façon externe, à :

d) confirmer les résultats des tests et la typologie modale qui en découle à travers d'autres aspects sémantico-syntaxiques (notamment représentationnels) consubstantiels aux NH.

Si la prise en considération de toutes ces recommandations notamment (a), (b) et (c) dans la mise en œuvre des tests réduit considérablement les divergences d'interprétation des tests, quelques NH, tout en restant analysables dans des typologies à gros grain (*i.e.* en déterminer la catégorie nominale et le type de jugement), sont récalcitrants à se laisser définir dans une analyse plus fine (*i.e.* en définir la classe et la force modales). Car dans une synchronie donnée, les usagers de la langue (linguistes et lexicologues inclus) n'arrivent pas à s'accorder, vu une labilité des emplois, sur un usage stable et stabilisé du lexème. Ce phénomène est facilement repérable avec des NH qui s'originent dans une pratique langagière fondamentalement orale (les EFP) ; si bien que même si intuitivement l'usager entérine des valeurs modales subjectives axiologique/appréciative pour ces lexèmes, il est difficile de se prononcer précisément sur ce que la représentation du lexème

⁹⁸ Où ce dernier conteste la validation ou l'invalidation de certains tests dans les analyses de Milner.

recouvre. Si tous les dictionnaires s'accordent sur le caractère familier du NH *journaloux* (son registre de langue) et sur le fait qu'il construit indéniablement un jugement de valeur, dû à son contenu sémantique dysphorique, on peut hésiter quant à nous sur la catégorie modale à lui attribuer : est-elle appréciative ou axiologique ? En d'autres termes, le NH réfère-t-il à un individu pris dans une pratique *médiocre* du journalisme (un incompetent) auquel cas, l'individu sur lequel le NH est prédiqué est critiquable, le lexème construit des modalités appréciatives négatives de l'ordre de l'indésirable, ou bien le NH recouvre-t-il des pratiques journalistiques qui contreviennent à la déontologie et à une certaine éthique professionnelle (des actes déviants intentionnels) et auquel cas l'individu est blâmable et le jugement axiologique ? Le recours au dictionnaire, en tant que témoin de l'évolution lexicologique des lexèmes et de la sédimentation historique des variations de sens n'est pas toujours d'un grand secours (surtout pour ces EFP) : le *TLFi* ne consacre aucune entrée pour le lexème *journaloux* en tant que N, le *GR* le définit comme « mauvais journaliste ». Cette dernière définition ne nous est d'aucun secours puisque le qualifiant *mauvais*, aussi bien que *bon*, *bien* peuvent porter également les deux valeurs, appréciative et axiologique⁹⁹. L'acceptabilité des tests, dans bien des cas, dépend de ce que l'on considère, en tant qu'usager de la langue, comme appartenant au contenu sémantique et linguistique du lexème ou non. Si l'acceptabilité d'un énoncé comme « cet amerloque de Jacques » (test T3) est indécise pour deux locuteurs donnés, cela ne dépend pas tant de leur intuition linguistique, mais bien de ce que ces derniers considèrent comme faisant partie du contenu sémantique du lexème (ce que le NH recouvre sémantiquement) et à quel niveau syntaxique, ils situent ce contenu sémantique, au niveau linguistique ou au niveau rhétorique. Si pour un locuteur donné le NH *amerloque* correspond juste à une forme diastratique/diaphasique de l'équivalent standard *un américain*, l'énoncé est inacceptable, mais si pour un autre le même NH recouvre en plus le sens d'une « personne arrogante et suffisante », l'énoncé reste acceptable. La divergence entre les deux interprétations du test, comme on le voit, est moins un problème d'intuition qu'une instabilité de la signification de lexèmes (les EFP) pris dans une évolution continue.

Maintenant, en adéquation avec le point (d) et vu que le recours exclusif à des tests sémantico-syntaxiques reste contesté par plusieurs linguistes, nous essaierons d'étayer nos

⁹⁹ Comparez : *cette soupe est mauvaise* vs *cet homme est mauvais*. *Mauvais* est appréciatif dans le premier énoncé, axiologique dans le second. Dans la définition du *GR*, le « mauvais journaliste » peut être autant incompetent que de mauvaise foi. N'est-ce pas aussi le cas de *politicard* ?

résultats en mettant à profit des analyses sémantiques qui, nous l'espérons, appuieront nos analyses modales et les résultats auxquels nous avons abouti à travers la mise en œuvre des tests présentés plus haut, en l'occurrence la légitimité de départager les NH en classifiants, non classifiants et mixtes suivant des valeurs modales paramétrées différemment. Des incursions dans la signification de quelques NH (la variation de leurs contenus sémantiques) entre autres angles d'attaque¹⁰⁰ seront mises à contribution pour corroborer ces résultats (cf. chap. 5 et 6).

Une fois ces précautions prises, nous pouvons entamer la mise en œuvre des tests pour déterminer les modalités que les NH encodent et pouvoir, en conséquence, les classer. Les points qui suivent (1.4-1.6) correspondent à la classification suivant les différentes catégories et classes nominales de quelques occurrences de NH tirés de notre roman. Les éventuels changements et remaniements du classificateur seront présentés, un peu plus bas (partie 2, chap.4, §3), après la présentation du corpus (§1) et lors de la présentation des résultats (§2).

1.4- La catégorie nominale des classifiants

Les classifiants sont des lexèmes qui portent un jugement de fait ou de réalité. Ils correspondent tantôt à des modalités aléthiques « pures » avec jugement de fait objectif dont la direction d'ajustement (D) est descriptive et dont l'instance de validation (I) a valeur de réel, tantôt à des modalités épistémiques avec jugement de fait cette fois, subjectif (individuel/collectif). En effet, ces dernières modalités partagent la même direction d'ajustement (D) descriptive que les aléthiques, mais diffèrent par une instance de validation (I) subjective (individuelle ou collective) et correspondent à des modalités épistémiques existentielles et évaluatives.

1.4.1- Les NH encodant des modalités aléthiques, épistémiques existentielles et épistémiques évaluatives

Comme on l'a vu lors de la présentation des tests, il s'agit pour la classe des aléthiques, de NH du type *un maître, un courtier d'usure, un boiteux, un banquier, un frère, un cabaretier*, compatibles avec T1 et T1' et T2 mais négatifs avec T3-T8 comme suit :

¹⁰⁰ Nous mettrons à profit aussi d'autres aspects sémantico-syntaxiques, notamment des analyses sur la valence des prédicats nominaux pour les NHRel et les types de prédicats SLP/ILP pour les non-classifiants, la présupposition/implication logico-sémantique dans les mixtes et la présupposition inférentielle dans les non-classifiants, la véridicité (comportement face à la négation) des modalités, etc.

- (117a) *Cabaretier/banquier* peuvent apparaître dans des textes administratifs et scientifiques et faire l'objet de statistiques (T1/T1')
- (117b) Ces idiots de cabaretiers/banquiers (T2)
- (117c) *Ce cabaretier/banquier de Jacques (T3)
- (117d) *Je trouve que Jacques est un cabaretier/banquier (T4)
- (117e) *Cabaretiers/banquiers ! (T5)
- (117f) *Il l'a traité de cabaretier/banquier (T6)
- (117g) Quels cabaretiers/banquiers ! (n'implique pas une interprétation univoque) (T7)
- (117h) ? Il n'a rien fait, le cabaretier/banquier ! (T8).

Ils diffèrent néanmoins d'autres classifiants correspondant à des jugements de fait ou de réalité, mais dont la validation se fait d'un point de vue subjectif (individuel ou collectif). Ces épistémiques sont tout d'abord existentiels du type *prophète*, *augure*, etc. La représentation de ces NH se donne à voir comme intrinsèquement *contestable*. Ils sont de ce fait compatibles avec T9, test d'identification de ces épistémiques existentiels, en (118i). Mais dès qu'ils sont prédiqués sur une entité sous la forme : prophète (x), la modalité qu'ils construisent est épistémique dont la force de validation (F) est le *certain*. Ils sont en plus compatibles avec les tests qui sont positifs avec les classifiants en l'occurrence T1/T1' et T2 et ils sont comme prévu incompatibles avec les tests T3-T8 :

- (118a) *Prophète*¹⁰¹ peut apparaître dans des textes administratifs et scientifiques et faire l'objet de statistiques (T1/T1')
- (118b) Ces idiots de prophètes (T2)
- (118c) *Ce prophète de Jacques (T3)
- (118d) Je trouve que Jacques est un prophète (T4)
- (118e) *Prophète ! (T5)
- (118f) *Il l'a traité de prophète (T6)
- (118g) Quel prophète ! (n'implique pas une interprétation univoque) (T7)
- (118h) ? Il a tout prédit, le prophète ! (T8)

(118i) croire aux prophètes ≈ croire à l'existence des prophètes (T9).

Ces classifiants peuvent être aussi épistémiques évaluatifs du type *moderne*, *jeune*, *vieux*, *riche*. Le NH opère une évaluation de l'adéquation de la dénomination avec l'entité à laquelle il réfère sur la base d'une échelle d'estimation implicite. D'où leur compatibilité avec le test T13 qui les identifie :

(119j) Jacques est plus/moins moderne que son maître (T13).

¹⁰¹ Positifs avec T1 et T1' sous la condition d'une spécification de l'échelle évaluative du type : « les prophètes du monothéisme », par exemple.

Ils sont par ailleurs compatibles avec T1/T1', T2 et T4¹⁰² et incompatibles avec T3-T8 comme le montrent les énoncés suivants :

(119a) *Moderne* peut apparaître dans des textes administratifs et scientifiques et faire l'objet de statistiques (T1/T1')

(119b) Ces idiots de modernes (T2)

(119c) *Ce moderne de Jacques (T3)

(119d) Je trouve que Jacques est un moderne (T4)

(119e) *Moderne ! (T5)

(119f) *Il l'a traité de moderne (T6)

(119g) Quel moderne ! (n'implique pas une interprétation univoque) (T7)

(119h) ? Il a changé toute la décoration, le moderne ! (T8)

(119i) *croire aux modernes \approx croire à l'existence des modernes (T9).

Les tests T9, (118i) et T13, (119j) (figurant en gras dans les deux batteries de tests) sont respectivement discriminants pour les classifiants épistémiques existentiels et les classifiants épistémiques évaluatifs. Ils ne sont donc exploitables que pour discriminer des sous-classes de classifiants¹⁰³. Il n'est donc pas indiqué de les tester sur les autres NH dans les autres classes.

Ces tests permettent de grouper les NH dans trois classes de classifiants selon les modalités qu'ils encodent : les aléthiques (**classe I**), les épistémiques existentiels (**classe II**) et les épistémiques évaluatifs (**classe III**).

1.5- La catégorie nominale des non-classifiants

Deux types conceptuels de modalités se partagent cette classe de NH : les axiologiques et les appréciatifs. Si elles correspondent, toutes deux, à des jugements de valeur, plusieurs aspects les séparent même si plusieurs linguistes (Galatanu, Cozma et Milner) les confondent et ne les discriminent pas. Tout d'abord, ils diffèrent par l'instance de validation, subjective (individuelle/collective) pour les appréciatifs et conventionnelle (institutionnelle) pour les axiologiques. Tout en partageant la même direction d'ajustement (D) mixte (prioritairement descriptive et injonctive), leurs forces de validation (F) diffèrent largement puisqu'elles relèvent dans la modalité appréciative d'un *continuum* qui va du désirable à l'indésirable. Celles de l'axiologique, elles, se situent sur un *continuum* qui va

¹⁰² La compatibilité avec ce dernier test est due à une instance de validation (I) subjective. Les NH épistémiques évaluatifs sont compatibles avec la structure « je trouve que ». Ils diffèrent en cela des aléthiques (117d).

¹⁰³ Nous verrons plus loin que ces tests nous serviront aussi à discriminer des sous-classes de mixtes.

du louable au blâmable. Les NH axiologiques correspondent à des jugements de valeur moraux, les appréciatifs portent des jugements qui concernent les goûts, les appréciations esthétiques, etc.

1.5.1- Les NH encodant des modalités axiologiques, appréciatives mixtes et appréciatives internes

Il s'agit pour les axiologiques de NH du type *salaud, hypocrite, intolérant, infâme, etc.*, incompatibles avec T1/T1' et T2 mais compatibles avec T3-T8 :

(120a) *Salaud/hypocrite* ne peuvent apparaître dans des textes administratifs et scientifiques et faire l'objet de statistiques (T1/T1')

(120b) *Ces idiots de/d'hypocrites/salauds (T2)

(120c) Ce(t) hypocrite/salaud de Jacques (T3)

(120d) Je trouve que Jacques est un hypocrite/salaud (T4)

(120e) Hypocrite/salaud ! (T5)

(120f) Il l'a traité de/d'hypocrite/salaud (T6)

(120g) Quel hypocrite/salaud ! (implique une interprétation négative univoque) (T7)

(120h) Il lui a menti, le salaud/l'hypocrite ! (T8)

Ils sont par ailleurs incompatibles avec T10 :

(120i) *Jacques est un hypocrite/salaud, mais il n'y est pour rien,

ce qui les distingue des non-classifiants appréciatifs type *imbécile, infortuné, benêt, malheureux* qui, eux, y sont compatibles. Nous avons vu plus haut que ce test permet de distinguer deux valeurs de (I), l'une subjective et l'autre institutionnelle dans ces deux classes de NH :

(121a) Jacques est un imbécile/malheureux, mais il n'y est pour rien.

Les appréciatifs sont par ailleurs, comme prévu, non compatibles avec T1/T1' et T2 :

(121b) *Imbécile/malheureux* ne peuvent pas apparaître dans les textes administratifs (T1) et dans des statistiques (T1')

(121c) *Ces idiots de/d'imbéciles/malheureux (T2)

Le test T3 permet de distinguer dans ces mêmes appréciatifs, les appréciatifs mixtes qui peuvent occuper la position N1 dans la structure du test T3 [Ce(t) NH de X]. On peut le constater en (121d), la position N2 étant occupée par un classifiant quelconque. Les appréciatifs internes y sont incompatibles comme en (121e) :

(121d) Cet imbécile de Jacques (T3)

(121e) *Ce malheureux de Jacques¹⁰⁴ (T3)

En plus, les appréciatifs mixtes¹⁰⁵ sont compatibles avec T5, T6 et T8, les appréciatifs internes y sont négatifs sauf pour (121k) qui nous paraît acceptable :

(121f) Imbécile ! (T5)

(121g) *Malheureux ! (T5)

(121h) Il l'a traité d'imbécile (T6)

(121i) *Il l'a traité de malheureux (T6)

(121j) Il a raté son train, l'imbécile ! (T8)

(121k) Il a raté son train, le malheureux ! (T8)

Enfin, les appréciatifs mixtes et internes sont compatibles avec T4, T7 dans :

(121l) Je trouve que Jacques est un imbécile (T4)

(121m) Je trouve que Jacques est un malheureux (T4)

(121n) Quel imbécile ! (implique une interprétation négative univoque) (T7)

(121o) Quel malheureux ! (implique une interprétation négative univoque) (T7)

Les tests arrivent à départager comme prévu là aussi les NH en trois classes de non-classifiants : les axiologiques (**classe IX**) les appréciatifs mixtes (**classe VIII**) et les appréciatifs internes (**classe VII**). Si les NH classifiants et non-classifiants encodent une seule modalité, il arrive aussi que des NH soient capables de valider/invalidier une même représentation prédiquée selon deux modes « validationnels » différents. C'est ce que nous essaierons d'établir à travers des tests dans la section qui suit.

1.6- La catégorie nominale des mixtes

Cette troisième catégorie nominale comprend des NH qui subsument deux types de modalités, correspondant à la fois à des jugements de fait et à des jugements de valeur. Il ne s'agit pas pour autant conceptuellement de modalité double, mais c'est juste que le marqueur porte deux modalités au niveau lexical¹⁰⁶. Il s'agit donc de NH qui présentent un *continuum* entre classifiante et non-classifiante. Il s'agira, tout d'abord, de NH portant deux modalités, l'une aléthique et l'autre axiologique, toutes deux véridicibles (*i.e.* la

¹⁰⁴ Ce jugement d'inacceptabilité est contesté par plusieurs informateurs. Nous parlerons plus loin des problèmes que peut poser le test T3. Nous proposerons de le remplacer par le test T15 [Jacques est un NH de VInf.] emprunté à N. Ruwet. Cette contestation par ailleurs est non sans fondement surtout dans le contexte langagier du XVIIIème siècle où le NH peut encore jouer le rôle de terme d'insulte. Nous avons relevé dans *JLF* : « Ah ! malheureux ! » (éd. 1993 :18).

¹⁰⁵ Il ne faut pas confondre ce terme qui distingue les appréciatifs internes des appréciatifs mixtes avec la catégorie des NH *mixtes*, des NH encodant deux modalités.

¹⁰⁶ Cette mixité modale peut aussi apparaître en faisant intervenir d'autres niveaux d'analyse (sublexical et stéréotypique).

négation porte sur les deux modalités subsumées), ensuite de NH à la fois épistémiques existentiels et axiologiques, là aussi doublement véridicibles. Enfin, les équivalents familiers péjoratifs (EFP) subsumant deux modalités, aléthique et appréciative sauf que la deuxième modalité appréciative/axiologique est, elle, non-véridicible. On parlera dans ce dernier cas de mixtes avec jugement de valeur non-véridicible¹⁰⁷. Le test T12, outre le fait de pouvoir identifier les NH appartenant aux classes des mixtes, permet aussi de les départager suivant la véridicibilité des modalités qu'ils subsument et ce selon les interprétations que la structure autorise. Par ailleurs, puisque ces NH sont à la fois classifiants et non classifiants, on peut s'attendre à ce qu'ils soient compatibles avec les tests T1/T1', T2 et T3-T8. C'est généralement le cas, mais il arrive aussi que des NH soient récalcitrants à valider tous les tests. Nous signalerons ces cas au fur et à mesure qu'ils apparaîtront.

1.6.1- Les NH doublement véridicibles subsumant des modalités aléthiques et axiologiques

Les NH aléthiques et axiologiques type *voleur*, *assassin*, *bandit* sont pourvus d'une instance de validation (I) objective relevant du réel et d'une direction d'ajustement (D) strictement descriptive paramétrant la modalité aléthique qu'ils portent, d'une part et une instance (I) institutionnelle et une direction (D) mixte (injonctive et descriptive) mesurant leur modalité axiologique, d'autre part. Ces NH sont, autant compatibles avec les tests qui valident les classifiants, que ceux qui valident les non-classifiants. Par ailleurs, puisqu'ils sont à la fois classifiants et non classifiants, on peut s'attendre à ce qu'ils soient compatibles avec les tests T1/T1', T2 et T3-T8. Voyons ce qu'il en est avec ces énoncés :

- (122a) *Voleur/assassin* peuvent apparaître dans des textes administratifs et scientifiques et faire l'objet de statistiques (T1/T1')
- (122b) Ces idiots de voleurs/assassins (T2)
- (122c) Ce(t) voleur/assassin de Jacques (T3)
- (122d) Je trouve que Jacques est un voleur/assassin (T4)
- (122e) Voleurs/assassins ! (vocatif d'insulte ; T5)
- (122f) Il l'a traité de/d'assassin/voleur (T6)
- (122g) Quels voleurs/assassins ! (implique une interprétation négative univoque) (T7)
- (122h) Il lui a nui, le/l'assassin/voleur ! (T8).

¹⁰⁷ Nous verrons plus loin que d'autres EFP de la (nouvelle) classe VI' (type *avocaillon*, *ripou*, *pute*) ne suivent pas ce modèle véridicible et donnent à voir d'autres réactions face à la négation.

On voit bien que ces NH sont compatibles avec tous les tests qui sont supposés discriminer classifiants et non-classifiants. En plus, et c'est là l'une des spécificités de la catégorie, c'est qu'ils sont positifs avec le test T12 (test d'identification de la catégorie des mixtes) qui prouve syntaxiquement et sémantiquement cette bi-modalité subsumée par les lexèmes et qui peut déterminer, par ailleurs, le type de véridicité auxquels ces NH peuvent prétendre. En effet, dans nos mixtes aléthiques et axiologiques, les modalités sont doublement véridiques ; la négation porte sur les deux modalités conjonctivement encodées dans le NH. Ainsi, l'énoncé (123) donne à voir en contexte négatif deux interprétations possibles suivant la modalité atteinte par la négation :

(123) Jacques n'est pas un voleur/assassin,

autorise bien deux interprétations possibles :

(123a) Jacques n'est pas un voleur/assassin (il n'a rien volé/il n'a assassiné personne ; mod. aléthique)

(123b) Jacques n'est pas un voleur/assassin (on dénie le jugement moral porté sur la personne de Jacques ; mod. axiologique)

On peut légitimement conclure que la négation touche en (123a) et (123b) deux modalités encodées conjonctivement dans un même NH, toutes deux niées, elles sont posées par le lexème et non montrées. Ces deux modalités sont de ce fait doublement véridiques. Cette configuration modale concerne aussi une autre classe des mixtes : la classe des NH subsumant des modalités épistémiques existentielles et axiologiques.

1.6.2- Les NH doublement véridiques subsumant des modalités épistémiques existentielles et axiologiques

Cette deuxième classe des mixtes subsume elle aussi deux modalités, sauf que la première modalité n'est pas aléthique, mais épistémique existentielle, donc pourvue d'une instance de validation (I) subjective. C'est pour cette raison que des NH comme *antéchrist* et *saint* répondent positivement à l'instar des épistémiques existentiels (classe II) au test T9 dans :

(124a) Croire aux saints/antéchrists \approx croire à l'existence des saints/antéchrists

et sont de ce fait compatibles avec les tests T1/T1' et T2 :

(124b) *Saint/antéchrist* peuvent apparaître dans des textes scientifiques (historiques) et faire l'objet de statistiques (T1/T1')

(124c) Ces idiots de saints/antéchrists (T2)

La deuxième modalité qu'ils encodent, elle, est axiologique. De ce fait, les NH de cette classe sont positifs avec T3-T8 :

(124d) Ce/cet saint/antéchrist de Jacques (T3)

(124e) Je trouve que Jacques est un saint/antéchrist (T4)

(124f) Antéchrist ! /* Saint ! (vocatif d'insulte) (T5)

(124g) Il l'a traité d'antéchrist/*saint (T6)

Comme prévu, le NH *saint* est incompatible avec T5 et T6 en (124f) et (124g) parce qu'il encode une modalité dotée d'une force de validation (F) positive.

(124h) Quel saint ! (implique une interprétation positive univoque) (T7)

(124i) Quel antéchrist ! (implique une interprétation négative univoque) (T7)

(124j) Il m'a sauvé, le saint ! (T8).

(124k) Il a encore blasphémé, l'antéchrist ! (T8).

Le test T12 montre, par ailleurs, que les jugements qu'ils portent sont doublement véridicibles et que la négation touche séparément les deux modalités :

(125) Jacques n'est pas un saint/antéchrist,

et autorise deux interprétations possibles :

(125a) Jacques n'est pas un saint/antéchrist. (Jacques n'est pas un personnage (historique) qui a ce statut/ il n'est pas l'ennemi du Christ¹⁰⁸; mod. épistémique existentielle)

(125b) Jacques n'est pas un saint/antéchrist. (On dénie le jugement moral positif/négatif attribué à la personne de Jacques ; mod. axiologique)

Cette classe de NH est, pareillement aux aléthiques et axiologiques (classe IV), doublement véridicible subsumant deux modalités, sauf que cette bi-modalité adjoint des modalités épistémiques existentielles aux modalités axiologiques. Mais, il arrive que des NH, tout en appartenant à la catégorie des mixtes, présentent des modalités doubles, mais dont la modalité appréciative est non-véridicible, elle est montrable et non atteinte par la négation. Il s'agit de la troisième classe des mixtes EFP : les NH avec jugement de valeur non-véridicible.

1.6.3- Les NH avec modalités appréciatives non-véridicibles

Cette classe des mixtes, pareillement aux deux autres, subsume deux modalités : une modalité aléthique et une modalité appréciative. Il s'agit d'EFP (équivalents familiers et péjoratifs), sauf que contrairement aux deux autres classes de mixtes, leur réponse au test T12 indique que l'une de leurs modalités ne peut être sous la portée de la négation (*i.e.* elle est montrable et non niable). Nous avons pu démontrer cette propriété lors de la présentation des tests (Cf. §1.2). Nous reprenons ici quelques exemples empruntés à L.

¹⁰⁸ Notons ici que ces deux NH peuvent construire une modalité aléthique dans le sens respectivement de « il n'est pas canonisé » et « il ne prêche pas une autre religion ».

Gosselin (2018) comme *flic, gonzesse*, mais aussi, de notre cru, *gosse, frangin, pote, meuf*.

Le test T12, tout d'abord :

(126a) Jacques n'est pas un(e) flic/frangin/mec \approx Jacques n'est pas un(e) policier/un frère/un homme,

(126b) Denise n'est pas un(e) gonzesse \approx Denise n'est pas une femme,

autorise, ici, une seule interprétation celle de la modalité aléthique que le NH encode. Elle est seule véridicible (Jacques n'est pas un policier) alors que la modalité appréciative est non véridicible et est de ce fait montrée et reste hors du champ de la négation. C'est aussi le cas de *frangin, gosse, pote, meuf*, EFP de *frère, enfant, copain, femme*. Par ailleurs, il s'agit d'une classe assez restreinte (dans le cadre de notre corpus) dont l'existence relève plutôt d'une variation diastratique et diaphasique qui touche le code et ses investissements discursifs (*i.e.* il s'agit d'un registre de langue) que d'une variation dans les sèmes spécifiques de ces NH. D'où qu'il existe pour chacun de ces EFP un équivalent « standard » et objectif. En effet, à *flic, gonzesse, amerloque*, correspondent respectivement, *policier, femme, américain*, les deux triplets partagent les mêmes sèmes spécifiques pour identifier un individu, mais dans deux registres langagiers différents. Tous les exemples que nous avons utilisés pour illustrer cette combinaison modale n'apparaissent pas dans *JLF*. Ils sont ou bien empruntés à N. Ruwet (1982) et à L. Gosselin (2018) ou repérés lors de nos lectures. De notre roman, nous pensons extraire le NH *compère*, EFP de *copain* et *payse*, EFP de *compatriote*, qui nous paraissent les meilleurs candidats pour intégrer cette classe¹⁰⁹ et représenter ces NH avec modalité appréciative non-véridicible à l'instar de *flic, gonzesse, meuf, frangin*, etc. Mais trois autres NH *coquin*¹¹⁰, *blanc-bec* et *mouchard* (tirés de *JLF*), EFP respectivement d'*amant, personne (imberbe) et espion*, s'ils restent des EFP, diffèrent des EFP présentés plus haut. Ils sont compatibles avec les tests normalement positifs avec les classifiants et positifs avec tous ceux qui discriminent les non-classifiants, contrairement à *flic* qui reste hétérogène avec ces derniers tests (T3-8) comme on peut le constater dans la comparaison des deux réactions des deux types d'EFP face aux tests dans :

¹⁰⁹ Si pareillement le NH *grison* (valet déguisé) nous a paru aussi intégrer cette classe d'équivalents familiers péjoratifs, rien dans les dictionnaires ne confirme que le NH porte au XVIII^e une variation diastratique/diaphasique qui caractérise cette classe. Il se rangera en classe I.

¹¹⁰ Pour intégrer cette classe, ce NH doit être considéré dans sa forme familière (selon la *GR*) équivalente de « amant » qu'on retrouve dans la structure idiomatique « le coquin de ma mère » ou encore dans l'emploi *fam.* de « enfant espiègle » dans ce « petit coquin ». Sinon le NH se classe dans les mixtes aléthiques et axiologiques de la classe IV.

- (126a) *Mouchard/flic* ne peuvent apparaître dans des textes administratifs et scientifiques et faire l'objet de statistiques (T1/T1')
- (126b) Ces idiots de mouchards/flics (T2)
- (126c) Ce mouchard/*flic de Jacques (T3)
- (126d) Je trouve que jacques est un mouchard/?flic (T4)
- (126e) Mouchard/*Flic ! (T5)
- (126f) Il l'a traité de mouchard/*flic(T6)
- (126g) Quel mouchard/flic ! (*mouchard* implique une interprétation négative univoque contrairement à *flic*) (T7)
- (126h) Il m'a suivi, le mouchard/*le flic ! (T8).

S'ils ont la même réaction aux tests T1/T1' et T2, *mouchard* paraît valider les tests T3-8, *flic* y est incompatible. Nous affinerons ces résultats lors de la présentation de nos résultats dans la deuxième partie de cette thèse. En fait, cette compatibilité n'est pas régulière : quelques EFP sont négatifs avec T3 (cf. *supra flic* dans 126c), d'autres y sont positifs comme dans (127) et (128) :

- (127) Cet amerloque de Jacques¹¹¹.
- (128) Ce mouchard de Jacques.

Mais, il n'en reste pas moins que dans les deux types d'EFP les jugements qu'ils encodent sont indéniablement des jugements de valeur. Cette inconstance dans le comportement avec les tests est sûrement due à la variation codale qu'ils actualisent, mais nous démontrerons plus loin que cette inconstance est surtout due au sémantisme interne de ces EFP et le type de variation sémantique qu'ils opèrent par rapport à l'équivalent standard (ES). D'ailleurs, c'est la non-véridicité de la modalité appréciative/axiologique de quelques NH dans un contexte négatif qui peut confirmer ce constat par rapport à d'autres qui sont doublement véridiques. Nous en proposons une explication argumentée au chap.4, §2.4.4 où nous proposerons une deuxième classe d'EFP mixtes doublement véridiques.

Les tests, là aussi, arrivent à départager des NH en trois classes de mixtes : les doublement véridiques : aléthiques et axiologiques, ils correspondent à la (**classe IV**) ; les doublement véridiques : épistémiques existentiels et axiologiques (**classe V**) et les EFP avec modalité appréciative non-véridique (**classe VI**). Nous sommes donc arrivés à établir 3 catégories de NH (les classifiants, les non-classifiants et les mixtes) dans lesquels on a pu

¹¹¹ L'énoncé (127), cité par J.-C. Milner et repris par L. Gosselin (2018), est considéré par les deux auteurs comme acceptable.

distinguer 9 classes de NH, trois classes dans chaque catégorie. Pour résumer le fonctionnement de ces tests, on peut confirmer que le test T9 isole, dans les classifiants, les épistémiques existentiels (classe II) et que le test T13 départage les épistémiques évaluatifs (classe III) des aléthiques « purs » (classe I). Dans les non-classifiants, maintenant, on peut encore identifier des sous-catégories : le test T10 sert à départager les axiologiques (classe IX) des appréciatifs et dans ces derniers, le test T3 a pour rôle de départager les appréciatifs internes (classe VII) des appréciatifs mixtes (classe VIII). Enfin dans les mixtes, le test T14 identifie les NH (EFP) avec jugement de valeur, non-véridicibles aléthiques et appréciatifs (classe VI). Le test T1 puis le test T9 départagent les doublement véridicibles : épistémiques existentiels et axiologiques (classe V) des aléthiques et axiologiques (classe IV). On peut donc, en faisant jouer ces tests comme des filtres successifs, aboutir à construire un classificateur capable de calculer pour chaque NH la/les modalité(s) qu'il encode et déterminer, de ce fait, la classe à laquelle il appartient.

2- Présentation du classificateur

Les tests qu'on vient de présenter ci-dessus arrivent donc à départager les NH suivant les types de jugement qu'ils portent et les modalités qu'ils encodent. Puisqu'il n'est pas nécessaire, pour constituer des catégories et des classes de NH, de faire passer tous les NH par tous les tests (*i.e.* certains tests sondent la même modalité : tests de corroboration ; d'autres ne sont applicables que dans une sous-catégorie modale précise : tests d'identification, etc.), nous pouvons sélectionner parmi ces 16 tests présentés ci-dessus quelques-uns pour construire un classificateur, les autres serviront ou bien à corroborer après coup, la classification obtenue ou à bien dégager des caractéristiques sémantiques de certains NH (cf. l'investissement des tests T15 et T15' pour analyser plus en détail les non-classifiants et pallier l'inconstance de T3 à départager appréciatifs internes et appréciatifs mixtes). Partant, les tests sélectionnés, pour être inclus dans le classificateur, doivent être organisés suivant un ordre prédéterminé et doivent être mis en œuvre de façon séquentielle, si bien que les résultats de certains d'entre eux (output) constitueront les entrées (input) d'autres tests (*i.e.* l'issue d'un test renvoie l'utilisateur au test suivant jusqu'à ce qu'il aboutisse à une classification, output de l'opération). Ces tests fonctionneront comme des filtres successifs, qui, en intégrant une variable NH, aboutiront à la catégorie et à la classe nominale à laquelle elle appartient suivant la/les modalité(s) qu'elle encode et le mode de validation mis en œuvre. C'est en quoi, ce classificateur peut être qualifié de semi-

automatique (cf. L. Gosselin 2018) puisque la décision sur l'issue du test revient à l'utilisateur, mais le passage au test suivant est prédéterminé automatiquement par l'algorithme du classificateur. Pour avoir une vue plus détaillée sur ce classificateur, nous reprenons, ici, la figure 2 proposée par L. Gosselin (2018 :80) :

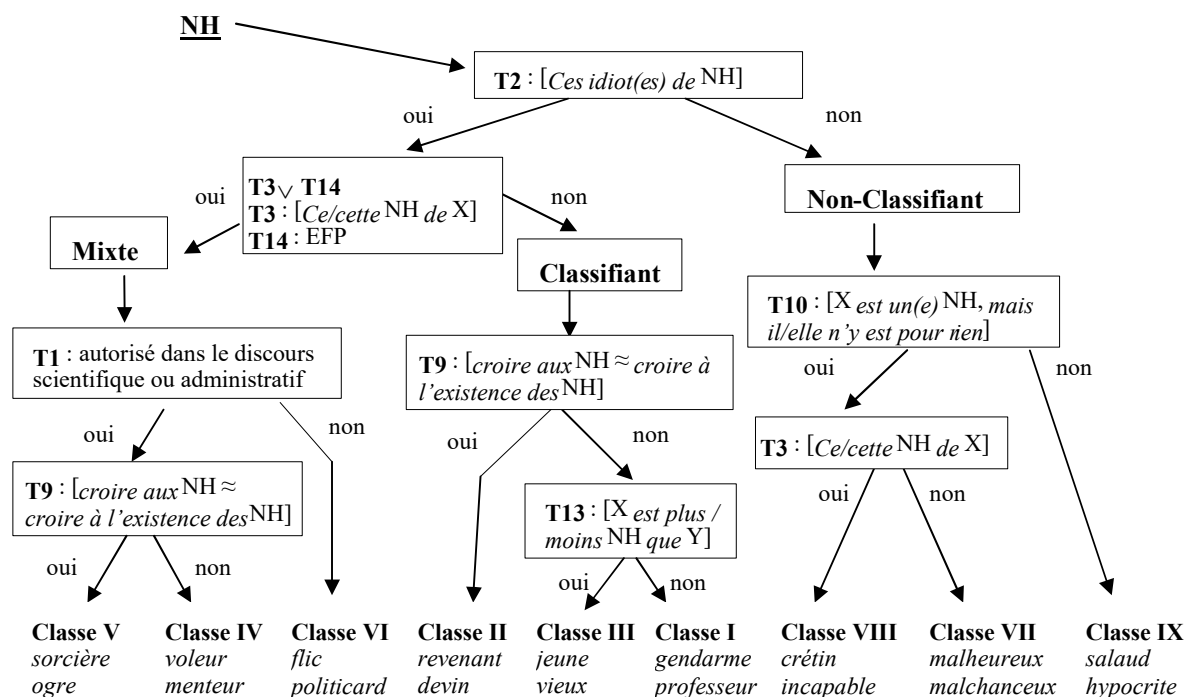


Figure 2 : classificateur des NH au niveau LexLing

L'utilisateur soumet un NH au classificateur qui l'intègre dans les différentes variables des tests. Suivant les réponses (positive/négative) de l'utilisateur aux tests, la machine¹¹² pourra proposer le(s) test(s) suivant(s). Si par exemple la réponse de l'utilisateur au test T2 est négative, cela signifie que le NH soumis est non-classifiant, la machine proposera alors le test T10 pour déterminer – dans les non-classifiants auxquels le NH désormais appartient – si la variable est axiologique ou appréciative. Si la réponse de l'utilisateur est encore négative (*i.e.* le NH n'est pas compatible avec T10), il sera de ce fait classé parmi les axiologiques (classe IX). S'il y est positif, le NH devra encore passer un autre test (T3) pour déterminer dans les appréciatifs s'il est appréciatif mixte ou interne. Prenons deux exemples : *hypocrite* et *infortuné* que nous avons déjà classés informellement :

(129) * Ces idiots d'hypocrites (T2)

¹¹² Cf. la version informatisée du classificateur (chap.4, §3) pour une mise en œuvre plus efficace des tests. Elle est cependant implémentée sur une version remaniée du classificateur proposé par L. Gosselin (2018).

(130) *X est un hypocrite, mais il n’y est pour rien (T10)

Suivant l’issue négative de ces deux tests proposés par le classificateur en (129) et (130), *hypocrite* sera classé en classe IX (*i.e.* un non-classifiant axiologique), alors qu’*infortuné*, puisqu’il est négatif avec T2 et positif avec T10, doit encore être plongé dans T3 pour déterminer s’il est appréciatif mixte ou interne comme suit :

(131) *Ces idiots d’infortunés (T2)

(132) Jacques est un infortuné, mais il n’y est pour rien (T10)

(133) *Cet infortuné de Jacques (T3)

Puisque *infortuné* est négatif avec T3, il sera classé, sur la foi de ce dernier test, en classe VII (*i.e.* un non-classifiant appréciatif interne). Si maintenant un autre NH est positif avec le premier test T2, ce seront d’autres tests qu’il aura à passer pour déterminer s’il est classifiant ou mixte, ensuite dans les classifiants, s’il est épistémique ou aléthique, et dans les épistémiques encore s’il est épistémique existentiel ou évaluatif, etc. Une fois le classement pour un NH donné est établi, on peut se reporter aux autres tests applicables à la classe à laquelle il appartient et vérifier s’ils confirment cette classification ou non. C’est une manière de corroborer des résultats auxquels on a abouti à travers un nombre très limité de tests (*hypocrite* a été classé en passant 2 tests seulement). L. Gosselin (2018 :80) a consigné dans un tableau (ci-dessous, tableau G), les 14 différents tests suivant leur applicabilité aux différentes modalités. Car comme on l’a signalé avant, certains tests ne sont opératoires qu’avec des modalités bien précises, les cases vides¹¹³ de ce tableau. Nous y avons apporté quelques changements¹¹⁴, notamment l’ajout des deux dernières colonnes consignant les résultats attendus des tests T15 et T15’ :

| Classes \ Tests | Tests | | | | | | | | | | | | | | T15 | T15' | |
|-----------------|-------|----|----|----|----|----|----|----|----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|------|--|
| | T1 | T2 | T3 | T4 | T5 | T6 | T7 | T8 | T9 | T10 | T11 | T12 | T13 | T14 | | | |
| I | + | + | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | | |
| II | + | + | - | - | - | - | - | - | + | - | - | - | - | - | - | | |
| III | + | + | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | + | - | - | | |
| IV | + | + | + | + | + | + | + | + | - | - | - | + | - | - | - | | |
| V | + | + | + | + | + | + | + | + | + | - | - | + | - | - | - | | |
| VI | - | + | | - | | + | - | | - | | | - | | + | | | |

¹¹³ Le signe « + » signifie que le test est positif avec cette classe, le signe « - » que le test est négatif. Les cases vides indiquent que les tests ne sont pas applicables avec ces classes.

¹¹⁴ Les résultats du test T11 [*X est un pauvre* NH !] sont consignés ici suivant les changements que nous avons opérés sur ce test (cf. *supra* §1.2)

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|------|-----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| VII | + ? | | + | + | - | - | + | + | - | + | + | - | + | - | - | - |
| VIII | - | - | + | + | + | + | + | + | - | + | + | - | + | | + | + |
| IX | - | - | + | + | + | + | + | + | - | - | + | - | | | + | + |

Tableau G: classes et tests de niveau LexLing

Ainsi *hypocrite* (classe IX) – puisque non-classifiant – est incompatible avec T1, mais il est attendu (comme consigné à la dernière ligne du tableau G) qu’il soit compatible avec T3-8 et T11 et incompatible avec T9 et T12. Les tests T2 et T10 ont déjà été mis en œuvre par le classificateur, il n’est pas besoin de les refaire :

(134a) *Hypocrite* ne peut pas apparaître dans des textes administratifs et scientifique et faire l’objet de statistiques (T1/T1’)

(134b) *Ces idiots d’hypocrites (T2)

(134c) Cet hypocrite de Jacques (T3)

(134d) Je trouve que Jacques est un hypocrite (T4)

(134e) Hypocrite ! (vocatif d’insulte) (T5)

(134f) Il l’a traité d’hypocrite (T6)

(134g) Quel hypocrite ! (implique une interprétation négative univoque) (T7)

(134h) Il a encore menti, l’hypocrite ! (T8).

(134i) *Croire aux hypocrites \approx croire à l’existence des hypocrites (T9)

(134j) Jacques est un pauvre hypocrite ! (l’adjectif « pauvre » prend dans la structure une valeur intensive) (T11).

(134k) Jacques n’est pas un hypocrite ! (autorise une seule interprétation) (T12).

Voilà que la classification d’*hypocrite* en classe IX est confirmée.

Ce classificateur proposé par L. Gosselin a constitué le point de départ de notre analyse, nous en proposons une version remaniée à la fin de la présentation des résultats en deuxième partie de ce travail (cf. chap.4, §3). Ces changements concernent surtout une réorganisation de l’ordre d’apparition des tests (notamment le test T3) et l’introduction des tests T12 et T15. Ce remaniement était nécessaire pour permettre l’introduction de trois nouvelles classes dans la catégorie des mixtes (classes IV’, IV’’ et VI’) qui correspondent à des combinaisons modales nouvelles non prises en considération par l’algorithme, mais que des NH mixtes tirés de *JLF* paraissent encoder. L’introduction du test T15 (en remplacement de T3) dans les embranchements qui mènent aux non-classifiants nous a paru plus efficace que T3 pour discriminer la classe VII de la classe VIII. Il permet, notamment, de classer *chanceux/malchanceux* dans la classe VIII, celle des appréciatifs mixtes. Mais on l’aura compris, ces tests ne sont valables que pour sonder la modalité au niveau lexical (LexLing), d’autres types de tests seront nécessaires pour analyser les

modalités de niveau sublexical et les modalités activées pragmatiquement *via* des stéréotypes. Nous ne pourrons les aborder que succinctement et informellement. Ils feront l'objet, accompagnés d'analyses contextuelles, de nos chap.6 et 7. Mais avant d'aller plus loin dans l'analyse modale des NH au niveau lexical, nous voudrions maintenant présenter les types de corpus qui feront l'objet de l'analyse dans ses deux versants (modalité en langue et modalisation en discours). Cette présentation des corpus nous permettra de définir les critères adoptés pour inclure ou au contraire exclure des NH dans notre analyse. En d'autres termes définir les différents critères sémantico-syntaxiques sur la base desquels nos NH ont été extraits de notre roman *JLF*.

Partie 2

-

**Application : typologie, au niveau lexical, des
modalités intrinsèques associées aux NH dans *JLF***

Chapitre 4 – Corpus, analyse modale et résultats

1- Présentation du corpus

1.1- Corpus entre objectifs et objet d'étude

Notre objectif dans cette thèse est, rappelons-le, 1) d'adopter, en mettant à l'épreuve un ensemble d'outils linguistiques d'analyse sémantique et lexicale, un classificateur couplé à une structure modale définissant des niveaux, paramètres et catégories modaux¹¹⁵, qui soient à même de déterminer et de prédire pour les NH (notre objet d'étude) les différentes modalités qu'elles encodent et par conséquent de proposer une typologie au niveau lexical de ces NH et 2) d'investir ces outils au niveau discursif pour expliciter des effets de sens particuliers, notamment, des effets perlocutoires/illocutoires et d'évaluer leur contribution dans la construction du sens à travers les modalités de niveau lexical, sublexical et stéréotypique. Il nous fallait, donc, des données empiriques sur lesquelles on pouvait tester l'efficacité pratique et classificatoire et les pouvoirs herméneutiques d'un outil et, par un effet de retour, d'identifier, sur les deux plans, de possibles dysfonctionnements et suggérer des améliorations à implémenter dans le modèle proposé¹¹⁶. Notre choix de corpus devait répondre aux objectifs (1 et 2) que nous nous sommes assignés et le roman de D. Diderot, *Jacques le Fataliste*, nous a paru satisfaire à ces deux exigences. En effet, ce texte nous servira, en premier lieu, à sélectionner pour l'analyse un ensemble de marqueurs modaux, ici des NH, essentiellement des lexèmes référant à des personnages, mais pas seulement, dont nous proposerons une classification suivant le modèle décrit plus haut. Ce texte a aussi l'avantage d'être authentique, préexistant à l'analyse et non artificiellement et préalablement préconstruit, ce qui réduit la marge de subjectivité, mais aussi la tentation de faire l'impasse sur des unités réputées « inclassables » ou présentant des fonctionnements hétérogènes avec les tests. Ces unités lexicales serviront, de ce fait, à effectuer une sorte de test grandeur nature sur ce modèle typologique à l'issue duquel nous pourrions évaluer sur plusieurs plans (typologique : ordre des tests, compatibilité, cas d'anomalies, mais aussi discursif : pouvoirs herméneutique et explicatif etc.) son efficacité et sa capacité classificatoire et explicative. De plus, une œuvre littéraire se prête de façon naturelle et

¹¹⁵ Ces outils ont été proposés par L. Gosselin, (2010 et 2018)

¹¹⁶ Ce classificateur étant en cours de construction, nous pensons qu'il est légitime de suggérer modestement des modifications pour améliorer son efficacité.

spontanée, du fait de son genre et de sa structure actancielle, à une application contextualisée. Qui plus est, notre roman, étant donné sa facture dialogale et dialogique, mais aussi argumentative, entrecroise des opinions, met en regard des jugements et évalue des façons de faire et d'être qui sont partiellement cristallisés, d'un point de vue sémantique et modal, dans des NH. Ces derniers, de concert avec d'autres éléments modaux et discursifs (énonciatif, pragmatique, stéréotypique, syntaxique) se chargent, et c'est notre intuition de départ, ou de « camper des personnages », tâche dévolue à la modalité aléthique et épistémique dont la direction d'ajustement est descriptive) ; ou, dans un jeu argumentatif et intersubjectif, d'influencer l'interlocuteur, de porter des jugements de valeur appréciatifs et axiologiques sur ces mêmes personnages (direction d'ajustement plutôt injonctive que descriptive). Ces deux aspects sont encadrés dans des séquences narratives ouvertes et constamment interrompues, notamment par des interventions méta-discursives de différentes factures instanciées à la fois par le narrateur, par les personnages, voire par le lecteur même à qui l'auteur prête des opinions, des jugements...une parole.

1.2- Trois types de corpus

De toutes les occurrences de NH apparaissant dans le roman *JLF* seront extraits un premier corpus A (cf. annexe 1) construit pour tester notre classificateur (typologie nominale en langue) correspondant au premier objectif de notre travail. Un deuxième, corpus C, (correspondant à notre deuxième objectif) sera exploité pour illustrer en contexte la légitimité d'un niveau sublexical et stéréotypique et donc d'une structure modale globale pour les NH. Un troisième corpus B (constitué d'un sous-corpus B.1, annexe 14, et d'un sous-corpus B.2, annexe 15), majoritairement constitué de NH mixtes polysémiques (extraits du corpus A), abordés cette fois diachroniquement, jouera le rôle de support à une entreprise de corroboration des résultats de nos analyses modales et d'illustration des rapports internes entre modalités subsumées par les NH mixtes. Nous présenterons ce dernier corpus B à l'entame du chap.5.

Le corpus C (ensemble de séquences narratives extraites de *JLF*) sera mis à profit pour illustrer des utilisations pratiques et herméneutiques d'une analyse modale en contexte. Contrairement au premier (A), il sera moins volumineux, moins représentatif des NH de l'œuvre, mais inclura des séquences narratives, actualisant des NH, qu'on traitera cette fois, *in situ*, et en rapport avec d'autres modalités portées par des catégories syntaxiques voisines, notamment verbale et adjectivale. Pour illustrer ces deux niveaux de l'analyse (en langue et en discours), nous avons besoin de deux corpus (corpus A et C) de

tailles et de factures différentes, mais issus, pour des raisons de cohérence, du même texte qu'est le roman de D. Diderot, *JLF*. Quels sont donc les occurrences retenues et celles qui, au contraire, ont été écartées dans chaque corpus, dans les deux versants de l'analyse ? Et suivant quels critères et quelles modalités ont-elles été sélectionnées ?

1.2.1- Corpus A, support de l'analyse LexLing : entrées retenues (lemmes) et description du protocole d'extraction des NH

Pour l'analyse des modalités de niveau LexLing, nous avons pris en considération tous les NH présents dans l'œuvre. Ce corpus est donc de type clos, constitué de tous les NH de l'œuvre, sauf ceux qu'on a écartés pour des raisons diverses (lemmatisation : neutralisation des variations morphosyntaxiques) ou pour des choix méthodologiques (polysémie) qu'on signalera dans les deux cas et qu'on essaiera de justifier. A travers un balisage multiple et manuel sur toute l'œuvre, nous avons extrait, dans une démarche introspective, chaque lexème référant à un humain. Aucun test n'a été établi, en amont, pour discriminer cette sous-catégorie de N tant « *la discrimination de ce qui est humain ou non est, affirme G. Gross¹¹⁷, chose naturelle et évidente dans la vie de tous les jours et correspond à une expérience qui ne nécessite aucune réflexion particulière, tant elle fait partie de notre perception immédiate de la réalité.* » Nous l'avons signalé dans l'introduction, la cooccurrence avec des verbes d'attitude propositionnelle et la pronominalisation peuvent discriminer les NH des autres sous-catégories du N, aussi n'avons-nous pas été amené à recourir à ces tests lors de l'extraction de nos NH de notre corpus pour les mêmes raisons mentionnées plus haut dans la citation de G. Gross.

1.2.2- Corpus C : des séquences narratives pour illustrer la *structure modale* des NH

Pour analyser les modalités intrinsèques portées par les NH, nous avons postulé, en suivant L. Gosselin, qu'à chaque NH prédicatif est associé au moins une modalité au niveau lexical et d'autres éventuellement différentes aux niveaux sublexical et/ou stéréotypique (Cf. chap.1, §4.4.1 et 4.4.3). Le croisement des résultats de l'analyse d'un NH articulé sur ces trois niveaux définit sa *structure modale*. Nous ne pourrions expliquer, en détail comme on l'a fait avec le niveau LexLing, les différents tests susceptibles de discriminer les modalités de ces niveaux sublexical et stéréotypique, mais nous pensons essayer, pour ce faire,

¹¹⁷ Citation extraite du cours (en ligne) de G. Gross de l'Université Paris 13 : http://fiamm.free.fr/Lexique_Master/Documents_supplementaires/GROSS%202009%20Sur%20le%20statut%20des%20humains.pdf

d'appliquer informellement quelques suggestions de L. Gosselin (2010, 2018) sur des séquences narratives et discursives bien délimitées. Ces contextes discursifs, comme on va le voir par la suite (chap.6, §2 et chap.7) n'actualiseront que l'un de ces niveaux ou encore joueront à les mettre en regard pour produire des effets de sens particuliers (des scènes toutes entières sont construites sur la séparation entre les niveaux de la structure modale d'un NH). Les modalités sublexicales et stéréotypiques étant incommensurables, l'analyse ne portera, comme présenté ci-après, que sur quelques occurrences de NH contextualisés.

Quatre séquences narratives de tailles variables constitueront ce corpus C : (le premier sous-corpus C.1¹¹⁸, allant de la p.189 à la p.195¹¹⁹ ; le deuxième C.2¹²⁰, allant de la p.15 à la p.16 (trop court, il sera repris dans le corps du texte,) ; le troisième sous-corpus C.3¹²¹, allant de la p.67 à la p.71 ; et le quatrième sous-corpus C.4¹²², allant de la p.83 à la p.89) serviront à illustrer les modalités de niveau sublexical (C.1) et stéréotypique (C.2), (C.3) et (C.4), mais aussi transversalement la nécessité de la prise en considération des trois niveaux de l'analyse modale. Du sous-corpus C.1, qu'on a intitulé *scène de dispute entre Jacques et son maître*, nous avons extrait deux NH *maître et serviteur/valet* sur lesquels l'analyse sera centrée¹²³, idem pour *paysan et chirurgien* dans C.2, intitulé, *scène du chirurgien-paysan*. Pour C.3 et C.4, respectivement *scène du soufflet et scène du bourreau bienfaisant*, nous nous proposons d'analyser les NH, *militaire, chrétien, les pauvres, les riches* mais aussi *bourreau et philosophe*. Les occurrences qui vont être étudiées dans ces niveaux modaux étant déjà extraites et identifiées dans le cadre du corpus A, nous nous proposons de décrire les différentes occurrences qui composeront ce dernier corpus, les NH de l'analyse LexLing.

1.3- Critères de sélection morphosyntaxiques du corpus A

De toutes les occurrences représentant des lexèmes référant à des humains, nous avons sélectionné (lemmatisation) un représentant unique pour les différentes occurrences d'un même NH, même lorsqu'il réfère (et c'est souvent le cas) à des personnages intra/extradiégétiques différents ou à des individus extralinguistiques distincts. Ainsi

¹¹⁸ Cf. annexe 16.

¹¹⁹ (éd. 1993)

¹²⁰ Cf. annexe 17.

¹²¹ Cf. annexe 18.

¹²² Cf. annexe 19.

¹²³ D'autres NH seront aussi exploités dans l'analyse, notamment, *ami, pair, supérieur, subalterne, juge*, etc.

retiendrons-nous pour *valet* apparaissant 37 fois dans *JLF*, un seul lemme, l'occurrence de la page 14 dans :

Voilà le maître dans une colère terrible et tombant à grands coups de fouet sur son **valet**, et le pauvre diable disant à chaque coup : « Celui-là était apparemment encore écrit là-haut¹²⁴... », sans prendre en considération les différentes variations morphologiques (en genre et en nombre) qui peuvent être actualisées dans notre corpus brut¹²⁵. En effet, des différentes formes que peut prendre le NH, *hôte* (i.e. *hôte*, *hôtesse*, *hôtes* et *hôtesses*) ne sera retenue que la forme lemmatique *hôte* qui apparaît à la page 19 :

L'**hôte**, l'hôtesse, les enfants, les valets, tout avait l'air sinistre.

Nous posons que la variation en nombre, si elle peut influencer sur le sens du NH (Dieu vs dieux), n'a aucune portée sur sa structure modale. Un lexème au féminin, en revanche, ne sera extrait sous cette forme flexionnelle que dans les cas où c'est la seule forme actualisée dans le texte (*héroïne* par exemple) ou que la variation en genre entraîne un glissement de sens. Ce dernier cas est illustré par *maître*, *coquin*, *coureur* ou encore *courtisan* où nous retiendrons les NH *maître*, *coquin* et *maîtresse*, *coquine*, *coureuse* et *courtisane*, mais ces quatre dernières formes apparaîtront dans les sens de, respectivement, « amante », « débauchée », « dévergondée » et « femme entretenue », sens dont les formes masculines, sont dépourvues. Deux lemmes distincts seront retenus pour ces NH, sauf pour *courtisan* et *coureur* dont la forme masculine n'est pas attestée dans le roman. Dans les cas où il n'y a pas d'altération de sens et que les deux formes sont attestées dans le roman, nous neutraliserons les formes masculines et féminines à la forme masculine correspondante. Ainsi, pour *comte/comtesse*, *hôte/hôtesse*, *frère/sœur* ne sélectionnerons-nous que *comte*, *amant*, *hôte* et *frère* puisque, quels qu'en soient le genre, ces NH encodent la même modalité.

Par ailleurs, les NH apparaissant dans l'œuvre sont le plus souvent accompagnés d'adjectifs, de relatives et de compléments divers. Ils ne seront extraits avec le NH tête et intégrés dans les tests sous cette forme groupale que lorsqu'ils forment avec le NH un groupe dont l'état de lexicalisation ou de figement est assez avancé ou encore formant avec le lexème, un N composé : *adjoint à procure*, *ministre de la Guerre*, *avocat général*, *prêtre sur gage*, *grande dame* etc. mais non *curé du village*, *docteur de Sorbonne* etc.

¹²⁴ (éd. 1993 :14)

¹²⁵ Le nombre total d'apparitions d'un NH donné dans le roman sera indiqué dans les annexes.

Même lorsque le génitif confère une nouvelle fonction ou un nouveau statut social à l'individu dénoté et que celui-ci entre en concurrence avec la forme simple et qu'il n'implique aucun changement dans la structure modale du lexème, nous n'avons gardé que la forme simple : entre *ministre/ministre de la Guerre, marchand/marchand de paille, de vin, dame/dame de charité, femme/femme de province, cavalier/cavalier de maréchaussée*, nous avons opté pour *ministre, marchand, dame, femme et cavalier* au détriment de la forme composée. Dans les cas où les génitifs imposent une construction modale différente, toutes les formes ont été retenues. C'est le cas de *faiseur* dans *faiseur de romans/faiseurs d'affaires/faiseurs de grandes choses* et *faiseurs de miracles*. Par ailleurs, dans les cas où deux formes composées sont en concurrence, nous avons arbitrairement choisi l'une des deux formes, car, quel qu'en soit le choix, il est sans incidence sur les modalités qu'elles encodent puisqu'il s'agit dans tous ces cas d'une modalité aléthique, du moins dans le niveau lexical envisagé ici. Des deux NH composés, *major de l'hôtel/major de place, avocat consultant/avocat général* par exemple, nous avons retenu, respectivement, les premières occurrences citées. C'est pour ces mêmes raisons syntaxiques que des NH sous-déterminés/sous-spécifiés seront extraits avec leurs complémentations car difficilement intégrables dans nos tests sans leurs compléments génitifs. Car si *faiseur, envoyé, connaissance, défenseur*, sont incompatibles avec nos tests, dans le test T2, par exemple :

(135) * Ces idiots d'envoyés,

ils le sont quand ils sont accompagnés de leurs compléments :

(136) Ces idiots d'envoyés du général.

Ils ont été formés pour la plupart à partir de verbes transitifs : *défendre, adorer, connaître* etc. et sont de ce fait non-autonomes¹²⁶. Ils seront, donc, extraits sous cette forme groupale : *faiseur d'affaires/de romans/de miracles, envoyé du général, connaissance de brelan, défenseur de la bulle et de la morale, élu du seigneur*. Aussi, avons-nous, pour d'autres entrées, rétabli artificiellement, les arguments relationnels de *protecteur* en *protecteur des préjugés*, d'*adorateur* en *adorateur de la dive* qui ne peuvent en être coupés. D'autre part, les cas des NH « déictiques » qui sont pour la plupart des NH génériques (prochain, proche, espèce) ou généraux (homme, femme) ou collectifs (gens, famille), jouant, la plupart du temps, le rôle d'anaphoriques dont la référence ne peut être

¹²⁶ Cf. sur ce point, N. Flaux et D. Van de Velde (2000 :47-8).

rétablie qu'en s'appuyant sur le cotexte, ne seront pas retenues dans notre corpus car ils sont non-prédicatifs. De plus, ils sont difficilement intégrables dans nos tests sémantico-syntaxiques.

Succinctement, nous présentons ci-dessous d'autres cas marginaux d'exclusions/intégrations de candidats de NH :

- Les cas d'hypostases : (substitution d'une catégorie grammaticale à une autre). Deux cas se présentent : lorsque les formes sont lexicalisées : *un pauvre, un vieux, un riche, un drôle*¹²⁷ elles seront retenues, mais celles qui sont créées *ad hoc*, comme *un cloueur/un cloué*¹²⁸, elles ne le seront pas. Quelques adjectifs donnant lieu à des nominalisations (re-catégorisation syntaxique) ont été, néanmoins, retenus comme *belle* et *amoureuse* dans respectivement (*ma belle, mon amoureuse*, apostrophe), *bizarre* (*une assez bizarre*, ellipse du N).

- Les cas d'autonymie : lorsque l'emploi est autonymique (le titre d'un roman ou d'une pièce de théâtre) nous préférons, si elle existe, l'occurrence la plus canonique. Pour *bourru*, nous avons préféré ce cotexte : « *c'est qu'il était écrit là-haut qu'aujourd'hui, sur ce chemin, à l'heure qu'il est, M. le docteur serait un bavard, que mon maître et moi nous serions deux **bourrus**, que vous auriez une contusion à la tête et qu'on vous verrait le cul*¹²⁹... » à celui-ci : « *Je vous entends, lecteur ; voilà, dites-vous, le vrai dénouement du **Bourru** bienfaisant*¹³⁰. »

- Les N propres : s'ils sont nombreux, nous considérons, en suivant L. Gosselin (2010 :108), qu'ils sont tous des classifiants aléthiques. Nous ne retiendrons que *Dieu, Diable, Dive Bacbuc, Antéchrist, Sauveur* qui désignent « des entités subjectives » ; et le cas particulier d'une antonomase, *Jacques/un Jacques*. Les premiers, parce qu'ils constitueront les occurrences des classes II et V, le second parce que nous le mentionnerons dans l'analyse de la modalité stéréotypique (cf. chap.7, §1).

- Les adjectifs qualificatifs : nous ne les avons pas retenus, même s'ils donnent lieu dans la plupart des cas à des formes largement substantivées. S'ils apparaissent dans le

¹²⁷ Même s'il est décrit comme *vieux/vieilli*, ce lexème est attesté sous la forme substantive dans les différents dictionnaires. Il est encore d'usage au XVIII^e siècle. De *JLF* nous avons retenu le contexte suivant : « Le maître : Ce drôle-là fait de moi tout ce qu'il veut... »

¹²⁸ D'ailleurs, non attestées comme noms dans les dictionnaires.

¹²⁹ (éd. 1993 :16).

¹³⁰ (éd. 1993 :118).

roman comme adjectifs, ils seront de ce fait exclus. De cet extrait, par exemple : « *il envoie le bonheur à des fainéants hargneux, braillards et gourmands*¹³¹ », seul le NH *fainéant* sera retenu et non *hargneux, braillards et gourmands* qui fonctionnent comme épithètes du N.

1.4- Critères de sélection sémantiques du corpus A

- Les emplois métaphoriques et métonymiques

Ces NH sont ou des NH composés comme *esprits stériles/jeune barbe/blancs-becs/coupe-jarrets* ou encore des N simples comme *mâtin, âne, bête, monstre*, etc. Ils ne réfèrent pas directement à des individus, mais suivant des mécanismes sémantiques divers (par analogie à un animal c'est le cas de *bête*, un objet manufacturé comme dans *marionnette, automate* ou par référence métonymique à une partie du corps humain (*esprit, jarret, barbe*). S'ils sont intégrables à nos tests (pas tous), il n'en reste pas moins qu'ils posent des problèmes d'interprétation. Nous avons quand même décidé de les compter parmi les occurrences de notre corpus, ils seront accompagnés dans les différentes annexes du signe « * » pour signaler qu'ils sont métaphoriques. Nous en reparlerons lors de la présentation des résultats de chaque classe au chap.4, §2.

- Les NH hyperonymes, les NH collectifs, les appellatifs

Nous ne pourrons aussi intégrer dans notre corpus : ni les NH généraux type *homme, femme* ni les NH collectifs type *gens, armée, famille, troupe, peuple* ni encore les appellatifs type *madame, monsieur, monseigneur, éminence*, qui sont dans la plupart de leurs emplois non prédicatifs. Ils nous ont paru avoir un fonctionnement syntaxique et sémantique différent¹³² et ils sont, vu leur mode de désignation et le type de référence collective qu'ils activent, globalement incompatibles avec les tests de notre classificateur.

Il nous reste pour conclure ce protocole d'extraction des entrées et de construction des corpus d'explicitier le traitement qu'on a adopté pour la polysémie déjà annoncé en introduction.

- Les NH polysémiques

¹³¹ (éd. 1993 :122).

¹³² Cf. C. Schnedecker (2018) et S. Adler et E. Moline (2018).

Comme nous l'avons signalé dans l'introduction, nous adopterons un traitement unitaire de la polysémie. Un sens S somme des différents sens : $s_1+s_2+s_n$. De ce fait, les polysèmes dont la variation n'implique aucune variation modale ne seront pas analysés. Ainsi, la polysémie du NH *père*, dans ses deux sens « père d'église » et « père biologique », sera ignorée puisqu'il s'agit dans les deux cas d'un classifiant et que les deux sens construisent des modalités aléthiques. Ce n'est pas le cas de *sot*, *héroïne*, *bâtard*, *fou*, *bourgeois*, etc., où la variation de sens implique une variation dans la structure modale et donc une variation dans la classification. Selon le choix méthodologique explicité plus haut, ces derniers NH se verront classés, selon les modalités qu'ils encodent, dans les différentes classes des mixtes. Encore faut-il ajouter qu'on a pris en considération des variations de sens non actualisées dans le roman. Le NH *héroïne* par exemple n'apparaît dans le roman que dans le sens de « personnage principal », il sera analysé en prenant en considération le sens de « femme de courage », idem pour *bâtard* où il est utilisé exclusivement dans le sens de « fils illégitime », le fonctionnement comme terme d'insulte sera pris en considération. Deux sens anachroniques par rapport au XVIIIème siècle pour *coquin* (amant) et *bourgeois* (matérialiste, conformiste) seront analysés pour illustrer les EFP de la classe VI' pour le premier et l'évolution diachronique et sémantique pour le second.

1.5- Conclusion du protocole d'extraction

Ces critères de sélection ont permis d'exclure des NH parce qu'ils sont non-prédicatifs ou parce qu'ils sont incompatibles avec les tests que nous avons présentés plus haut. D'autres encore n'ont pas été retenus parce que leur variation morphosyntaxique n'a aucune incidence sur leur structure modale. Les NH retenus sont au nombre de 386 lemmes, mais le nombre total (en incluant la variation en genre et en nombre) atteint les 3993 occurrences de NH¹³³. Par ailleurs, nous remarquons, dans ce corpus, un défaut de variété lexicale dû à la nature narrative et dialogale quasi-exclusive du texte. L'appartenance au genre littéraire du roman et donc la référence à des personnages a produit une surreprésentation des NH dénotant les fonctions professionnelles, le lexique des métiers, les statuts sociaux, les grades, mais aussi une grande abondance de N propres, de N patronymiques, d'appellatifs, etc. De plus, cette surreprésentation touche quelques NH en

¹³³ Cf. annexe 1.

particulier, parce qu'ils servent dans ce texte majoritairement dialogal à indiquer les prises de parole. Ainsi, avons-nous compté, par exemple, 870 occurrences du NH *maître*, 225 pour les NH *hôte/hôtesse*, autant de personnages principaux du roman. Les thèmes abordés par la trame narrative et qui suivent les différentes péripéties de la vie quotidienne des deux personnages ont fait que des classes de NH soient sous-représentées. Nous pouvons mentionner les classes II (classifiants : épistémiques existentiels) et V (mixtes : épistémiques existentiels et appréciatifs/axiologiques) avec quelques occurrences seulement (17 occurrences) et qui seraient plus abondamment représentées s'il s'agissait d'un autre genre littéraire. Une autre classe est, elle, peu représentée. Il s'agit de la classe des équivalents familiers péjoratifs (EFP). Nous avons beaucoup hésité à y intégrer des occurrences car ils ne sont pas tous attestés comme tel dans les différents dictionnaires. Nous n'incluons que les NH *coquin*, *mouchard*, *blanc-bec*, *compère* et *pays*¹³⁴. Des noms comme *maroufle*, *coglion*, sur lesquels nous avons hésité, ne nous paraissent pas avoir d'équivalent « standard » (ES) aléthique pareil à celui qui relie *coquin*, *mouchard*, *compère*, *blanc-bec* et *pays* à respectivement *amant*, *espion*, *copain*, *jeune* et *compatriote* ou encore, *flic*, *gonzesse* et *amerloque* à respectivement *policier*, *femme* et *américain*. Voyons maintenant l'output de cette classification. Les NH de *JLF* se conforment-ils au modèle de la TMM et aux différentes catégories et classes modales prédéfinies plus haut ? Faut-il prévoir d'autres classes non prises en considération par l'algorithme de L. Gosselin ?

2- Présentation des résultats de l'analyse LexLing des NH de *JLF*

2.1- Conduite des tests et classification des NH de *JLF* : les données chiffrées

Tous les NH retenus (386 lemmes¹³⁵) ont été passés, un par un, aux tests du classificateur emprunté à L. Gosselin. Dans les cas où l'application d'un test n'était pas concluante, on a eu recours aux tests de corroboration pour assigner une classe à un NH. En sortie, ces NH ont été répartis, comme prévu, en trois catégories nominales : les classifiants, les non-classifiants et les mixtes, dotées chacune de trois classes correspondant aux types de jugement qu'ils portent et aux modalités qu'ils encodent. En effet, de tous les NH retenus, le classificateur a donné 60% de classifiants, soit 234 occurrences, 15% de non-

¹³⁴ *Payse* au féminin, EFP de « compatriote », selon le *TLFi*.

¹³⁵ Cf. annexe1. Le nombre total d'occurrences, en prenant en compte les répétitions et les différentes variations morphosyntaxiques, atteint les 3993 occurrences de NH.

classifiants, soit 56 occurrences et 25% de mixtes, soit 96 occurrences. Nous montrons dans ce qui suit à travers quelques exemples la manière dont ces tests ont été conduits. Pour une typologie complète des NH de *JLF*, on peut se référer aux différentes annexes (2-13) qui consignent dans des tableaux les différents NH appartenant à chaque classe, les cotextes dont ils ont été extraits et leurs coordonnées dans le roman¹³⁶. Nous n'utiliserons ici que les tests qui apparaissent dans le classificateur : nous laissons au lecteur le loisir de vérifier ces classements *via* les tests de corroboration (Cf. *supra* le tableau G). Nous incluons dans ces développements des suggestions de remaniement qui touchent les tests eux-mêmes, le classificateur ou encore l'établissement de nouvelles classes correspondant à des combinaisons modales non prises en considération par le classificateur tel qu'il a été établi par L. Gosselin (2018). Tous ces remaniements seront regroupés dans la figure 3 (Cf. fin du §3). Nous commenterons pour chaque catégorie, la répartition des NH dans leurs catégories et classes respectives et leurs éventuelles sur/sous-représentation par rapport aux autres, tout en les comparant à nos intuitions et à nos hypothèses de départ. Nous accompagnerons cette typologie des NH de commentaires succincts sur les différents investissements discursifs et narratifs dont ils ont fait l'objet.

2.2- Les NH classifiants dans *JLF*

A l'issue de l'application des tests, plusieurs NH de notre corpus A, se sont vu classer sous la catégorie des classifiants, 60% de tous les NH retenus. Ils portent, de ce fait, une modalité aléthique ou épistémique dont la direction d'ajustement est strictement descriptive, mais qui diffèrent par leurs instances de validation (I) respectivement objective et subjective. De ces NH classifiants, la majorité, (93% des classifiants et 56% de tous les NH retenus) s'est rangée sous la classe des aléthiques (classe I), d'autres sous la classe des épistémiques existentiels (classe II), 4% des NH classifiants et 2% de tous les NH retenus ; d'autres encore, sous la classe des épistémiques évaluatifs (classe III), 3% des NH classifiants et 2% des occurrences retenues. Le tableau H ci-dessous résume ces données chiffrées :

| Catégorie des classifiants | Nombre d'occurrences | % par rapport à tous les NH retenus | % par rapport à tous les NH classifiants |
|----------------------------|----------------------|-------------------------------------|--|
| Classe I | 217 | 56 % | 93 % |
| Classe II | 9 | 2 % | 4 % |

¹³⁶ Et éventuellement des notes pour justifier la classification de certaines occurrences, notamment des cas particuliers de NH.

| | | | |
|------------|-----|-----|----|
| Classe III | 8 | 2 % | 3% |
| Total | 234 | 60% | |

Tableau H : données chiffrées des classifiants (LexLing)

2.2.1- La classe I : les NH aléthiques

Se sont classés, ici, selon les tests du classificateur, les NH qui encodent au niveau lexical une modalité aléthique correspondant à un jugement de fait/réalité objectif dont la direction d'ajustement (D) est strictement descriptive et dont l'instance de validation (I) a valeur de réel¹³⁷. Nous donnons comme exemples illustratifs les résultats des NH *valet* et *maître* aux tests proposés par le classificateur¹³⁸ :

(137a) Ces idiots de *valets/maîtres* (T2)

(137b) *Ce *valet/maître* de Jacques (T3)

(137c) *Le NH *valet/maître* est un EFP (T14)

(137d) *Croire aux *valets/maîtres* \approx croire à l'existence des *valets/maîtres* (T9)

(137e) *X est plus ou moins *valet/ maître* que Y (T13)

Les tests de corroboration confirment ces résultats, d'où l'incompatibilité de nos deux NH avec les tests T4-T8 normalement positifs avec les NH subsumant des modalités axiologique/appréciative comme on peut le constater avec (137f-137j) :

(137f) *Je trouve que Jacques est un *valet/maître* (T4)

(137g) * *Valet/maître* ! (T5)

(137h) *Il l'a traité de *valet/maître* ! (T6)

(137i) *Quel *valet/maître* ! (n'implique pas une interprétation univoque) (T7)

(137j) *Il n'a rien fait, le *valet/maître* ! (T8).

De plus, ces NH sont compatibles avec T1/T1' dans (137k) ci-dessous :

(137k) *Valet/maître* peuvent apparaître dans des textes administratifs et scientifiques et faire l'objet de statistiques (T1/T1')

Ce sont des NH qu'on utilise dans la vie quotidienne pour référer objectivement à des individus en spécifiant leur statut et classe sociaux (*maître, magistrat*), leur titre (*comte, duc, roi*), leur profession (*chirurgien, professeur*), leur métier (*meunier, cabaretier, charron*), leur fonction (*directeur, président*), etc. Ce sont aussi des N qui dénotent des

¹³⁷ Cf. annexe 2 pour une liste complète des NH aléthiques de JLF.

¹³⁸ Nous renvoyons au chap3, §1.4 *supra* pour une mise en œuvre complète des tests avec d'autres NH, autant de preuves de l'aléthicité de ces NH et de leur appartenance à la catégorie des classifiants.

relations familiales (*frère, cousin, père, sœur, grand-père*) et interpersonnelles (*ami*¹³⁹, *camarade, collègue*).

Ils correspondent aussi à des N qui, ontologiquement, réfèrent à un aspect épisodique de la relation des individus à la réalité qu'ils investissent, des « stage-level predicates¹⁴⁰» dans la terminologie de Carlson (1977) (*témoin, marcheur, lecteur, accusé, etc.*), d'autres encore, selon la même terminologie sont des « individual-level predicates » (ILP) (*citoyen, dame, habitant*). Ce caractère *aspectuel* de la représentation du NH peut influencer sur la force de validation de la modalité aléthique construite par le NH (cf. *supra* le §5 du chap.3). Elle peut en effet varier entre validation *nécessaire* (i.e. apodictique), pour les ILP du type *citoyen* et *habitant* et validation *assertorique* (i.e. simplement vraie, contingente) pour les NH du type *piéton*, par ailleurs, des SLP. D'autres types de NH, moins représentés, font aussi partie de cette classe, dont les N d'adeptes (*fataliste, moliniste*) ou relevant d'un ordre (religieux) (*janséniste, bernardin*) ou d'un courant de pensée comme *cynique, sophiste*¹⁴¹, etc., tout comme des NH référant à une origine toponymique comme *périgourdin* ou à une nationalité, *grec* par exemple. Comparée aux autres classes de NH, c'est une classe assez volumineuse et variée (plus de la moitié des NH retenus), et elle est mise à profit par le narrateur pour introduire/présenter un nouveau personnage à l'entame d'une séquence narrative. C'est ainsi que l'incipit de *JLF* introduit nos deux personnages principaux *le maître* et *Jacques* ainsi qu'un autre protagoniste *le capitaine* à qui Jacques se réfèrera tout au long du roman et ce de façon presque obsessionnelle :

Le maître ne disait rien ; et Jacques disait que son capitaine disait que tout ce qui nous arrive de bien et de mal ici-bas était écrit là-haut¹⁴².

Par ailleurs, même si nous n'avons pas inclus dans nos aléthiques de la classe I, les N propres parce qu'ils sont non prédicatifs :

(138) *Il/elle est Jacques/Mme de la Pommeraye,

il n'en reste pas moins qu'ils correspondent à des jugements de fait objectifs, celui de désigner objectivement une personne et encodent, de ce fait, une modalité aléthique. C'est le cas de Jacques dans notre citation, mais aussi de Mme de la Pommeraye ou de Denise

¹³⁹ Même si ce NH est classé par L. Gosselin (2018) en classe I, nous verrons plus loin que ce NH relationnel se classe parmi les mixtes, dans une nouvelle classe IV' subsumant deux modalités : aléthique et appréciative externe (cf. dans ce même chap. 4 le §2.2.4).

¹⁴⁰ Nous devons cette remarque à L. Gosselin.

¹⁴¹ Sauf que, de par leur polysémie, ces deux NH lexicalisent des sens dérivés axiologiques. Ils seront rangés en classe IV, celle des mixtes subsumant deux modalités : aléthique et axiologique.

¹⁴² (éd. 1993 :13)

(l'amoureuse de Jacques) ou encore M. de Guerchy (le rival du capitaine de Jacques), etc. Leur comportement positif avec les tests normalement positifs avec les classifiants est sans appel :

(139a) Cet idiot de Jacques/M. de Guerchy

(139b) *Ce Jacques de Jacques/M. de Guerchy

(139c) *croire aux Jacques/M. de Guerchy \approx croire à l'existence des Jacques/des M. de Guerchy

(139d) *X est plus ou moins Jacques/M. de Guerchy que Y.

Il s'agit bien de N propres classifiants aléthiques, sauf que la catégorisation qu'ils opèrent est *ad hoc* et concerne l'individu désigné et non une classe d'individus comme ce serait le cas avec les NH *maître* ou *valet*, par exemple.

2.2.2- La classe II : les NH épistémiques existentiels

Cette classe a regroupé les NH qui, tout en faisant partie de la catégorie nominale des classifiants, construisent intrinsèquement des modalités épistémiques dont l'instance de validation (I) est subjective (individuelle/collective) et dont la direction d'ajustement (D) est descriptive. La représentation de ces NH présente les entités auxquelles les NH réfèrent comme *contestable*, comme pouvant être remise en question, d'où leur compatibilité avec le test T9 dans (140) :

(140) Croire aux prophètes/augures \approx croire à l'existence des prophètes/augures.

Cet aspect les distingue des autres NH de la catégorie nominale des classifiants. En fait, c'est le NH lui-même, de par son sémantisme interne, qui produit cet effet, mais, leur force de validation (F), dès que la représentation est prédiquée sur un argument, est le *certain*. En effet, on ne peut soutenir que le locuteur dans (141) :

(141) Jacques est un prophète,

conteste l'existence d'un individu Jacques qui serait prophète, même si la représentation sémantique du NH le présente comme tel. Ce qui est remarquable avec ces NH, nous avons eu l'occasion de le signaler, c'est qu'ils portent cette force de *certain* même lorsque ces lexèmes apparaissent dans le discours d'un locuteur qui conteste (idéologiquement et historiquement) cette « vérité » subjective ou dans le discours d'un fervent croyant pour qui, en revanche, l'existence de ces entités est indiscutable. L'apparition du lexème dans un énoncé produit, *ipso facto*, une modalité épistémique existentielle. Les prises en charge ou encore la distanciation par rapport aux modalités que ces lexèmes encodent ne peut se faire que de l'extérieur du lexème comme dans :

(142a) C'est un vrai/véritable prophète

(142b) Ce soi-disant/prétendu prophète.

Par ailleurs, ces NH peuvent apparaître dans les livres d'histoire et sont compatibles avec le test T1. Leur compatibilité avec le test T1', si elle ne paraît pas certaine, peut être renforcée par l'adjonction d'expressions qui précisent leurs valeurs objectives comme dans :

(142c) Les prophètes de la chrétienté/du monothéisme,

et peuvent faire l'objet de statistiques ou intégrer des structures quantitatives, ce qui les rend plus sûrement positifs avec ce test :

(142d) Tous les prophètes (du monothéisme) sont des hommes.

Ils sont peu nombreux dans le cadre de notre corpus, une dizaine tout au plus¹⁴³. Cette sous-représentation est due, pensons-nous, aux thématiques réalistes abordées par le roman. Néanmoins, on a pu relever les occurrences d'*augure*, *apôtre*, *prophète*, *élu du seigneur*, *Dieu*, *faiseur de miracles*, etc. Ils se rapportent tous à l'idéologie religieuse du monothéisme chrétien.

Ces NH, enfin, entretiennent des relations modales étroites avec ceux, mixtes, de la classe V, qui, en plus de la modalité épistémique existentielle, analysée ici, subsument une deuxième modalité axiologique. Nous y reviendrons au §2.4.3, lorsque nous aborderons la catégorie nominale des mixtes.

2.2.3- La classe III : les NH épistémiques évaluatifs

Il s'agit de NH qui, s'ils sont classifiants, sont dotés d'une instance de validation (I) subjective individuelle/collective. C'est-à-dire que le NH se présente comme une validation/invalidation d'une représentation basée sur une échelle (physique) implicite qui estime l'âge, la taille etc., d'une personne¹⁴⁴. Morpho-syntaxiquement, tous ces NH sont des re-catégorisations d'adjectifs par antonomase ou par reprise anaphorique. On peut le vérifier dans les différents cotextes (cf. annexe 4) d'où l'on a extrait ces occurrences. On peut citer à titre illustratif deux cotextes, respectivement pour les lexèmes *anciens* et *vieux*:

« Eh bien ! nos deux officiers n'étaient que deux paladins, nés de nos jours, avec les mœurs **des anciens**¹⁴⁵. »

« **Le vieux** que vous voyez avec ses lunettes sur le nez est un homme adroit qui sait supérieurement le calcul et qui cherche à faire cadrer les registres qu'il copie avec ses comptes¹⁴⁶. »

¹⁴³ Cf. annexe 3 pour une liste complète de cette classe de NH.

¹⁴⁴ Cf. annexe 4 pour une liste complète des NH de cette classe.

¹⁴⁵ (éd. 1993 : 82)

Cet aspect sémantique épistémique évaluatif (probabilité d'une adéquation avec une certaine échelle de mesure partagée par une communauté linguistique donnée) peut être prouvé à travers le test T13, test d'identification de la classe dans (143) ci-dessous :

(143) Jacques est plus/moins riche, moderne, vieux, raisonneur que son maître.

Ce qui n'est pas le cas des autres classifiants, incompatibles avec la structure de ce test en (144) :

(144) *Jacques est plus/moins cabaretier/maître/avocat/prophète/augure que son maître (T13).

La compatibilité de ces NH avec la structure du test montre bien que nous sommes face à une modalité épistémique évaluative, une vérité validée suivant un point de vue (individuel/collectif). Le lexème, étant donné son contenu sémantique, se présente comme une estimation d'un degré, d'une valeur physique probable que l'on prédique sur un individu et que le test T13 permet d'identifier. Dans les limites de notre corpus, cette estimation porte sur la taille (*grand, nain*), le degré de richesse (*riche, pauvre*), l'âge (*vieux, jeune, enfant*), l'état d'esprit (*moderne, raisonneur, ancien*) des individus dénotés. Ces NH sont par ailleurs compatibles avec les tests positifs avec les classifiants (T1/T1', T2) et non compatibles avec les tests positifs avec les non-classifiants (T3-T8). Quelques NH de cette classe nous semblent, en revanche, compatibles avec T4 dans (145) :

(145) Je trouve que Jacques est un *moderne/classique/ ?riche/vieux* (T4)

Ce qui prouve que leur instance de validation (I) est bien subjective individuelle/collective et non strictement réelle et objective comme dans les aléthiques qui sont strictement incompatibles avec ce dernier test.

Parmi ces NH, quelques-uns paraissent encoder une modalité axiologique/appréciative en plus de la modalité épistémique évaluative qu'on vient de définir plus haut. Il s'agit de mixtes (*un bavard, un flatteur, etc.*) qui, s'ils portent indéniablement une modalité épistémique évaluative (étant compatibles avec T13), subsument aussi une modalité appréciative/axiologique. Nous pensons qu'ils doivent constituer une nouvelle classe de mixtes (cf. §2.4.2).

Ces trois classes I, II et III constituent la catégorie des classifiants. Si nous estimons, pour conclure, que la sous-représentation de la classe II (2% de tous les lemmes retenus) est due au genre et aux thématiques développées par le roman, la sous-

¹⁴⁶ (éd. 1993 :100)

représentation de la classe III (2%), nous ne pouvons l'expliquer, pour l'instant, que par l'origine adjectivale de ces NH qui sont tous construits morphologiquement par dérivation impropre à partir d'adjectifs : ce sont tous, dans le cadre de notre corpus, des désajectifs (sauf pour *raisonneur* qui est dérivé par suffixation d'un verbe). Il s'agirait de ce fait davantage d'une caractéristique morphosyntaxique et sémantique générale interne à la langue qu'une question de choix de mots. : la forme [NH (épistémique évaluatif)] est concurrencée par la forme [NH (aléthique) + Adj. épithète (épistémique évaluatif)].

Par ailleurs, en étudiant de près les NH de la classe I, nous avons pu remarquer quelques occurrences de NH relationnels (*ami, ennemi, confident, bienfaiteur*) qui, outre le fait qu'ils ont un fonctionnement syntaxique différent des autres NH, puisqu'ils régissent deux arguments sous la forme NH (X, Y), ils paraissent subsumer une deuxième modalité appréciative qui relève du jugement de valeur. S'agit-il d'une nouvelle sous-catégorie de NH ? Et si c'est le cas, est-il possible de l'identifier et de l'isoler des autres classes de NH ?

2.2.4- Les NH relationnels sont-ils une classe de NH à part ?

Parmi les NH de notre corpus que nous avons classés comme classifiants aléthiques (classe I), nous avons identifié une sous-classe assez homogène de NH auxquels on réfère communément dans la littérature linguistique par l'expression de noms humains relationnels (désormais NHRel). Cette étiquette à la fois ontologique et fonctionnelle révèle que ces prédicats nominaux partagent le fait de régir deux arguments¹⁴⁷ sous la forme NH (X, Y). En d'autres termes, nous sommes toujours l'ami, le cousin, le père, le frère, le rival, le mari, l'ennemi de quelqu'un. Or, à l'intérieur de cette sous-classe des classifiants aléthiques, certains NHRel (ex. *ami, ennemi, rival, confident*) nous ont paru avoir une structure modale différente des autres, puisqu'ils encodent, au niveau lexical et linguistique (LexLing), deux modalités différentes, en l'occurrence, aléthique et appréciative, et donc deux types de jugement, un jugement de fait objectif et un jugement de valeur subjectif. L. Gosselin (2018) les classe parmi les aléthiques de la classe I et considère la deuxième modalité appréciative que nous supposons portée au niveau lexical, comme apparaissant au niveau sublexical identifiable à travers les sous-prédicats du

¹⁴⁷ Cf. R. Huyghe (2015 :16) et L. Barque (2015) pour une analyse sémantique et syntaxique récente de ces NHRel.

lexème et le test : [entrer en relation avec un NH est désirable/indésirable] que l'auteur applique sur les NH déjà identifiés comme classifiants.

Pour se convaincre de cette modalité double subsumée en langue, comparons les deux NHRel, (146) *cousin* et (147) *ami* dans :

(146a) Ces idiots de cousins (T2)

(146b) * Je trouve que Jacques est un cousin (T4)

(146c) * Je considère que Jacques est un cousin

(147a) Ces idiots d'amis. (T2)

(147b) Je trouve que Jacques est un ami. (T4)

(147c) Je considère que Jacques est un ami.

Avec (146), une modalité intrinsèque aléthique est associée au NHRel *cousin*, qui le classe parmi les classifiants d'où sa compatibilité avec T2 en (146a) et son incompatibilité avec «je trouve que » et « je considère que » en (146b) et (146c). Alors qu'avec (147), à la modalité aléthique est jointe une autre modalité appréciative positive qui classerait *ami* parmi les mixtes : à la fois classifiants et non-classifiants, d'où la compatibilité avec les tests en (147a), (147b) et (147c). En effet, prédiquer le NH *ami* sur un individu n'équivaut pas seulement à poser une relation entre deux arguments X et Y (modalité aléthique), mais plus encore, spécifier la nature de cette relation comme *affective* (une modalité appréciative de l'ordre du désirable) et qu'on ne retrouve pas dans *cousin*, *collègue* ou *camarade*, ni d'ailleurs avec les autres NH aléthiques de la classe I (type *cabaretier*), du moins au niveau lexical. D'ailleurs dans l'enchaînement :

(148a) Jacques n'est pas un ami (mod_i), c'est un collègue/cousin/camarade/voisin (mod_j).

le passage de la première prédication mod_i : ami (X,Y) à la deuxième mod_j : collègue (X,Y) est soustractif : soustraction de la modalité appréciative puisque *collègue*, *cousin*, *camarade* et *voisin* n'actualisent qu'une modalité aléthique. Cet effet de soustraction peut être mis en relief avec l'adverbe *juste* dans :

(148b) Jacques n'est pas un ami, c'est *juste* un collègue/cousin/camarade.

Même si nous n'incluons pas dans cette classe tous les NH cités, ci-dessous, par R. Huygues (2015 :16) :

La catégorie des N relationnels (e.g. *ami*, *frère*, *voisin*, *adversaire*, *modèle*, *victime*, *disciple*, *concurrent*, *exemple*) est fondée sur la description d'un référent en tant que terme d'une relation spécifiée (cf. Milner 1982). Les entités dénotées ne sont pas décrites en soi, selon leurs propriétés ontologiques, mais d'après leur mise en relation avec un autre terme. En ce sens, les N

relationnels impliquent un point de vue sur le référent¹⁴⁸, et ils se caractérisent par un rapport particulier à la dénomination, ne constituant pas une appellation standard et autonome des entités auxquelles ils réfèrent.

Nous pensons que l'auteur confirme notre intuition d'une relation (appréciative) qui implique « un point de vue », un jugement appréciatif dirons-nous, que ces NHRel entretiennent avec leurs référents. Pour nous en effet, la structure sémantico-syntaxique des NHRel en général établit une relation de contiguïté¹⁴⁹ entre deux arguments X et Y sur laquelle se superposent d'autres couches qui spécifient la nature sémantique de cette contiguïté. Elle peut être spatiale (camarade, collègue, voisin), contractuelle (mari, femme, filleul, parrain, patron, confesseur) biologique (père, mère, grand-père), etc. Pour ces derniers NH, les couches sémantiques (sèmes spécifiques) surajoutées ne construisent que des modalités aléthiques, alors que pour d'autres, outre cette contiguïté sémantique objective, s'ajoute, en couche supplémentaire, un jugement subjectif qui qualifie *appréciativement* la relation (*un point de vue* sur cette relation, disait R. Huygues) entre un X et un Y. Elle peut être sentimentale, affective, attitudinale, nous ne croyons pas qu'elle puisse être axiologique¹⁵⁰. Elle paraît avec *amant, ennemi, rival, complice, confident*, intersubjective individuelle et/ou collective. Leur instance de validation (I) est subjective et leur direction d'ajustement (D) est mixte (descriptive, injonctive). Les relations que ces NHRel construisent ne tombent pas sous le coup du jugement des institutions morales (religieuses, idéologiques, sociales), mais sous celui des relations subjectives appréciatives individuelles (interpersonnelles). Leur force de validation (F) relève plus du (in)désirable que du louable/blâmable. Les individus sur lesquels ces NH sont prédiqués sont, de ce fait, critiquables, mais non blâmables. Par ailleurs, il faut voir que la modalité appréciative se surajoute à une modalité aléthique préexistante : le NHRel donne à voir une qualification appréciative, en plus d'une relation de contiguïté objective. L'adverbe « même » introduisant un surenchérissement argumentatif (un argument *q* plus fort que *p* pour une conclusion *r* donnée) selon le modèle de l'ADL d'Anscombe et Ducrot (1997) peut discriminer ici les deux types de NHRel. Ainsi, pour argumenter en faveur d'une conclusion *r* : X (le locuteur) connaît très bien Y (Jacques), X pourrait énoncer :

(149) Jacques est un cousin/collègue/voisin/camarade et c'est *même* un ami/confident/complice.

¹⁴⁸ C'est nous qui soulignons.

¹⁴⁹ Il faut prendre ce terme dans son sens le plus large, celui de rapprochement/de mise en présence de deux entités sur plusieurs plans : physique, non spatial, contractuel, juridique, biologique, etc.)

¹⁵⁰ Nous en donnerons une explication argumentée au §2 du chap.5.

où le surenchérissement, introduit par « même », part du neutre, de l’objectif (porté par les NH *un cousin, un collègue, voisin, etc.*) vers une appréciation positive (portée par les NH *confident, ami, complice, etc.*) qui garantit la conclusion *r*. En effet, ces derniers NH introduisent un argument plus fort que les premiers en vue de la conclusion *r*, en l’occurrence, X (le locuteur) connaît très bien Y. Le mouvement vers la conclusion *non-r* est lui aussi possible et peut être assuré là aussi par le même type de NHRel mixtes dont la force de validation est négative, en l’occurrence, *ennemi, rival* et ce avec la même valeur de surenchérissement introduite par « même », comme dans (150) :

(150) Jacques est un adversaire/opposant et c’est *même* un ennemi/un rival.

En revanche, le passage du NHRel mixte vers le NHRel classifiant en (151) :

(151) ? Jacques est un ami/un confident/un complice et c’est *même* un camarade/un collègue.

n’établit aucun surenchérissement vers la conclusion *r*, il nous paraît incompatible avec « même ». Il y a bien une valeur sémantique « autre », nous dirons appréciative, que les NHRel mixtes portent et dont les NHRel classifiants sont dépourvus. Nous reviendrons plus en détail sur la description de cette sous-catégorie de NHRel subsumant une modalité aléthique conjointement avec une modalité appréciative externe (cf. chap.5, §2).

De ce qui précède, on peut déduire que le NH *ami*, à l’instar de NH comme *ennemi, confident, rival, etc.*, encode deux modalités : aléthique et appréciative et passe, de ce fait, le test T12 :

(152a) Jacques n’est pas un ami, je ne le connais pas (négation de la modalité aléthique)

(152b) Jacques n’est pas un ami, c’est juste un collègue/camarade (négation de la modalité appréciative).

En (152a), on dénie l’existence d’une relation, en (152b) on dénie la charge affective/sentimentale qui accompagne la modalité appréciative. On peut donc considérer qu’avec le NHRel *ami*, on n’est plus dans le champ conceptuel de l’aléthique –nonobstant sa zone la plus subjective– mais bien dans celui de l’appréciatif. D’ailleurs, les paramètres (I), (D) et (F) pour *ami*, contrairement à *cousin*, seraient doublement saturés au niveau lexical comme suit :

Mod_i : Ami (X, Y)

| Paramètres | Valeurs |
|----------------------------|---|
| Instance de validation (I) | objective et subjective |
| Direction d’ajustement (D) | descriptive et mixte (descriptive et injonctive) |
| Catégorie modale | mixte : aléthique et appréciative (externe) |
| Force de validation (F) | le vrai et le désirable (positif) |

Alors que pour :

Mod_j : Collègue (X, Y)

| Paramètres | Valeurs |
|----------------------------|------------------------|
| Instance de validation (I) | objective |
| Direction d'ajustement (D) | descriptive |
| Catégorie modale | aléthique |
| Force de validation (F) | le vrai (assertorique) |

Le croisement des deux paramètres de l'instance de validation (I) et les deux paramètres de la direction d'ajustement (D) des modalités du NHRel *ami* définit bien une catégorie modale appréciative en plus d'une modalité aléthique. Reste que ces NHRel ont un comportement instable avec les tests : ils ont tous des résultats positifs avec T2, mais, à l'instar des EFP de la classe VI, ils ont des résultats hétérogènes avec T3-T8¹⁵¹. Or, il ne suffit pas de postuler une nouvelle classe, aussi homogène soit-elle, il faut encore pouvoir l'intégrer à notre classificateur qui inclut déjà pour les mixtes les classes IV, V et VI. En d'autres termes, il faut déterminer la véridicibilité des modalités encodées dans cette nouvelle classe et expliquer leurs comportements hétérogènes avec certains tests. Comme cela a été démontré dans L. Gosselin (2018), les mixtes sont tantôt doublement véridicibles : d'une part ils sont aléthiques, axiologiques et épistémiques existentiels, axiologiques, d'autre part, tantôt avec jugement de valeur non-véridicible, en l'occurrence les EFP : aléthiques et appréciatifs/axiologiques. C'est en observant le comportement de ces NHRel dans un contexte négatif et en les comparant à des items de la même classe ou des classes voisines qu'on peut déterminer la véridicibilité des modalités que ces unités portent et les intégrer dans notre typologie. Prenons ces deux exemples où (153b) est la négation de (153a) :

(153a) Jacques est un cousin.

(153b) Jacques n'est pas un cousin.

On a affaire dans ces deux énoncés respectivement à une validation puis une invalidation d'un jugement de fait objectif porté par le NHRel *cousin* correspondant à une modalité

¹⁵¹ Dont l'incompatibilité de ces deux NH avec le test T3 dans ces deux énoncés :

- ?Ce flic de Jacques (EFP)
- *Cet ami de Jacques (NHRel).

aléthique véridicible. En effet, la modalité aléthique intrinsèque à *cousin* est dans la portée de la négation. Comparons maintenant ces résultats à ceux de (154a) et (154b) :

(154a) Jacques est un ami.

(154b) Jacques n'est pas un ami.

En (154a) et suivant notre analyse *supra*, *ami* encode conjonctivement deux modalités, une aléthique (correspondant à être en relation avec quelqu'un) et une autre appréciative (spécifiant la nature de cette relation comme étant de l'ordre du désirable). Il s'agit donc d'un NH mixte subsumant deux modalités. Le contexte négatif (154b) autorise deux interprétations correspondant à deux types de jugements différents (de fait/de valeur) en (154c) et (154d) :

(154c) Jacques n'est pas un ami (je ne le connais pas = modalité aléthique)

(154d) Jacques n'est pas un ami (je n'entretiens avec lui aucun rapport affectif particulier = modalité appréciative externe).

Il s'agit bien d'un NH mixte subsumant deux modalités : aléthique et appréciative (externe). Or dans le contexte négatif de (154b), la négation nous paraît porter sur la modalité appréciative – on peut enchaîner, entre autres, par « c'est un collègue/camarade » – et non sur la modalité aléthique (ce qui impliquerait une absence de relation entre Jacques et le locuteur). En d'autres termes en (154b), on ne nie pas l'existence d'une relation entre le locuteur et Jacques (la part aléthique) comme en (154c), mais la nature (affective) de cette relation (la part appréciative encodée par le NHRel). C'est dans ce sens qu'on peut conclure que la modalité appréciative est véridicible et non montrée et qu'elle est donc dans la portée de la négation, alors que la modalité aléthique est montrée et non-véridicible : on ne peut pas la nier et elle est de ce fait hors de portée de la négation. L. Gosselin nous a fait remarquer que la modalité aléthique est tout de même niable en (154c) *supra*, que nous reprenons ci-dessous en la modifiant sous (154e) :

(154e) Jacques n'est pas un ami, je ne le connais *même* pas.

Même si nous pensons ici que c'est l'adjonction de l'adverbe « même » dans (154e) qui permet de toucher la modalité aléthique, nous sommes plus enclin à suivre l'avis de L. Gosselin, surtout que la modalité aléthique est toujours véridicible, non-montrable¹⁵².

¹⁵² Nous montrerons néanmoins au §2 du chap.5 que si la modalité aléthique reste bel et bien véridicible, comme analysé par L. Gosselin, ce n'est pas un effet de sa nature conceptuelle aléthique, mais celui de sa structure actancielle bivalente.

2.2.5- Conséquences sur l'agencement des tests et l'algorithme du classificateur

Pour pouvoir isoler cette classe IV' de NHRel mixtes, il nous faut, dans notre classificateur et à l'issue positive de T2, un test qui intègre ces lexèmes dans la catégorie des mixtes. Mais, le fait est que ces NH ne sont ni compatibles avec T14 (ce ne sont pas des EFP), ni avec T3 :

(155) *Cet ami/ennemi/rival de Jacques (T3)

A notre avis le test T3 n'est pas assez efficace pour isoler tous les NH qui encodent des modalités appréciatives¹⁵³. La preuve en est qu'il existe des NH qui encodent des modalités appréciatives sans pour autant pouvoir passer le test T3. Il s'agit de la classe VII, celle des appréciatifs internes (153) et de la classe VI, celle des EFP (154) :

(156) ? Ce malheureux de Jacques

(157) ? Ce flic de Jacques.

Il n'en reste pas moins indéniable que ces deux NH, *malheureux* et *flic* encodent des modalités appréciatives. Nous tenterons de donner une explication de cette hétérogénéité dans les appréciatifs internes et du fonctionnement du test T3 au §2.3.3. Mais nous voulons juste noter ici que le test T3 n'est pas un test fiable à cent pour cent pour débusquer toutes les modalités appréciatives encodées par les NH, surtout lorsque la subjectivité modale (appréciative) s'appuie sur l'aspect formel du lexème (l'EFP, *flic*) ou sur sa structure actancielle, les NHRel mixtes¹⁵⁴ (type *ami*) et ce autant dans les lexèmes monomodaux appréciatifs purs que dans les lexèmes bimodaux mixtes.

La solution que nous suggérons pour inclure ces NHRel dans la catégorie des mixtes est : soit d'ajouter un test T12 aux tests T3 et T14, soit de remplacer T3 par T12¹⁵⁵ tout en gardant T14¹⁵⁶ à l'embranchement positif de T2. Dans les deux cas de figure, tous les NH mixtes pourront passer les tests, notamment nos NHRel mixtes. Si l'on suit maintenant le déroulement des tests du classificateur ainsi remanié, on verra que les NHRel se classent parmi les NH doublement véridicibles (classe IV : aléthique et axiologique),

¹⁵³ Nous verrons plus loin que modalités appréciatives interne et externe diffèrent sémantiquement des modalités appréciatives mixtes (*imbécile*). Le Test T3 n'est pas compatible avec les NH construisant des modalités appréciatives, externe (*ami*) et appréciative interne (*malheureux*), alors qu'il est compatible avec les modalités appréciatives mixtes (*imbécile*) dont la représentation sémantique implique la dynamité.

¹⁵⁴ Nous y reviendrons avec plus de détails au chap.5, §2.

¹⁵⁵ Cette possibilité nous paraît plus pratique, car elle permet d'alléger le nombre de tests à l'issue positive de T2. Elle nous permet aussi de retirer le test T3 des premiers filtres du classificateur, vu son inconstance à identifier les modalités appréciatives, notée plus haut.

¹⁵⁶ Dans cette nouvelle configuration de l'algorithme, on doit garder T14 à ce niveau du classificateur car les EFP ne sont pas tous compatibles avec T12 : ils ne sont pas tous doublement véridicibles.

puisqu'ils passent T1 et sont incompatibles avec T9. Maintenant, pour encore déterminer leur spécificité appréciative (externe) et les démarquer des NH mixtes axiologiques type *voleur, menteur* (classe IV), on peut introduire le test T3. Là, on est sûr que ce test est compatible avec les NH mixtes de la classe IV subsumant une modalité axiologique et incompatible avec les NHRel encodant une modalité appréciative externe. Les NH *voleur, menteur* y sont positifs, ils se classeront en classe IV et ceux qui y sont négatifs, nos NHRel, formeront une nouvelle classe qu'on appellera pour l'instant **classe IV'**, celle des mixtes doublement véridicibles : aléthiques et appréciatifs externes. Ainsi, cette valeur modale appréciative externe subsumée conjonctivement avec la modalité aléthique se voit définie linguistiquement dans ces NH. Pour les NH type *cousin, frère, camarade, collègue*, etc., tout aussi relationnels, ils ne peuvent passer le test T12 (qu'on a intégré à l'issue positive de T2) puisqu'ils encodent une seule catégorie modale et suivront le cheminement des tests prévus pour les aléthiques pour se classer en classe I. Ces changements sont consignés dans la figure 3 (cf. *infra* §3).

Prenons deux exemples, *ami* et *camarade*, pour illustrer ces remaniements dans la configuration des tests dans le classificateur et justifier la constitution d'une nouvelle classe de NH. Avec *camarade* et suivant les tests proposés par l'algorithme (remanié) on aura successivement :

- (158a) Ces idiots de camarades (T2)
- (158b) *Jacques n'est pas un camarade (T12 n'autorise qu'une seule interprétation)
- (158c) *Croire aux camarades \approx croire à l'existence des camarades (T9)
- (158d) *Jacques est plus ou moins camarade que son maître (T13).

Camarade est compatible avec T2 en (158a) et incompatible avec T12, T9 et T13 en (158b), (158c) et (158d). Il est de ce fait classé en classe I, celle des aléthiques classifiants. *Ami* se comporte différemment avec les tests :

- (159a) Ces idiots d'amis (T2)
- (159b) Jacques n'est pas un ami (T12 autorise bien deux interprétations¹⁵⁷)

¹⁵⁷ Pour passer ce test (T12), les deux interprétations doivent impérativement correspondre à deux types de jugements différents : de fait et de valeur, et que si les deux interprétations correspondent à deux jugements de même nature conceptuelle (*i.e.* de fait), l'acceptabilité du test doit être refusée au NH. Ainsi si le NH *père* dans « Jacques n'est pas un père » donne bien lieu à deux interprétations :

- Jacques n'est pas un père d'église (mod. aléthique)
- Jacques n'a pas de descendance (mod. aléthique),

nous ne dirons pas pour autant que le NH passe le test, car les deux interprétations correspondent à deux jugements de fait/réalité. Le NH est bien un classifiant subsumant une seule modalité aléthique. Alors que le

(159c) *ami* peut apparaître dans des discours scientifiques et historiques (p.ex. *les amis de Charlemagne*) (T1)

(159d) *Croire aux amis \approx croire à l'existence des amis (T9)

(159e) *Cet ami de Jacques (T3).

Ami est compatible avec T2, T12 et T1, mais incompatible avec T9 et T3, il se trouve, donc, classé parmi les mixtes doublement véridicibles : aléthiques et appréciatifs externes, la nouvelle **classe IV'**. Les changements que nous avons effectués sur le classificateur n'influent en rien sur la classification des autres mixtes puisque les EFP (classe VI) seront discriminés de par leur compatibilité avec T14 et leur incompatibilité avec T1, le test T9 isolera comme prévu les mixtes épistémiques existentiels et axiologiques (classe V). D'une classe monomodale, la classe I, nous avons pu extraire une autre classe mixte. En conséquence, la catégorie des mixtes, outre les classes IV, V et VI comptera une nouvelle classe, la classe IV', une nouvelle combinaison entre modalité aléthique et modalité appréciative externe. Nous voudrions, enfin, signaler le fait que si cette nouvelle classe IV' compte majoritairement des NHRel, ce n'est pas ce critère syntactico-sémantique qui préside à sa constitution, mais bien le fait de subsumer une modalité appréciative externe en plus de la modalité aléthique. Plusieurs NHRel, en effet, n'intègrent pas cette classe, type *voisin*, *grand-père*, *camarade*. De plus, nous avons relevé deux NH, *un étranger* et *un inconnu* qui, tout en n'étant pas des NHRel¹⁵⁸ *stricto sensu*, se sont vu intégrer cette nouvelle classe IV'. Si les sens dérivés que nous avons retenus pour ces deux lexèmes ne sont pas attestés par le *TLFi* comme sens lexicalisés (*i.e.* dérivés des sens premiers), le *GR* fait état d'un sens² respectivement, *au figuré* « intrus » pour *étranger* et *par exagération* « sans réputation, une personne obscure » pour *inconnu*¹⁵⁹. Ils nous paraissent intégrer la classe et ce sur la foi des tests établis, remaniant le classificateur :

NH *ami* dans le même test T12 donne à voir deux modalités conceptuellement différentes, aléthique et appréciative.

¹⁵⁸ Il est intéressant de noter ici que ces deux NH, s'ils ne sont pas des NH relationnels *stricto sensu*, supposent un autre intervenant, l'autre (les autres), responsable de l'évaluation appréciative et ce, même s'il n'est pas syntaxiquement présent dans la structure actancielle comme argument interne du nom. En sociolinguistique, on parle dans ces cas d'« assignation identitaire ». On n'est un *inconnu*/un *étranger* aux sens dérivés des termes (cf. note suivante et annexe 14) que par rapport à l'évaluation (appréciative) de l'autre. Cet autre intervenant, sans pour autant apparaître dans la structure prédicative et syntaxique du prédicat nominal, y participe indéniablement. Il est *conceptuellement impliqué*, dirait L. Barque (2015 :32). L'argument Z par rapport à qui se construit la prédication est présent implicitement dans la structure sémantique du lexème. D'ailleurs, le jugement de valeur porté par le lexème n'existe que par rapport à ce point de vue et ce nonobstant son caractère syntaxique implicite.

¹⁵⁹ Nous reprenons ici les deux définitions du *GR* : *étranger* (*Fig.*) : « personne qui ne fait pas partie ou n'est pas considéré comme faisant partie du groupe (famille, clan...) » ; personne avec laquelle le locuteur n'a rien

- (160a) Ces idiots d'étrangers/inconnus (T2)
- (160b) Jacques n'est pas un étranger/inconnu (T12, autorise bien deux interprétations)
- (160c) *Étranger/inconnu* sont autorisés dans les discours scientifiques et administratifs (T1)
- (160d) *Croire aux étrangers/inconnus \approx croire à l'existence des étrangers/inconnus (T9)
- (160e) *Cet étranger/inconnu de Jacques (T3)

Avec le test T12 en (160b) que nous reprenons analytiquement sous (161a-b) et (162a-b), l'énoncé peut s'interpréter, en effet, de deux manières correspondant à deux jugements différents, comme suit :

- (161a) Jacques n'est pas un étranger \approx il n'est pas d'une autre nationalité (mod. aléthique)
- (161b) Jacques n'est pas un étranger \approx il n'est pas un *intrus* (mod. appréciative externe négative)
- (162a) Jacques n'est pas un inconnu \approx on connaît son identité (mod. aléthique)
- (162b) Jacques n'est pas un inconnu \approx ce n'est pas un personnage *obscur* (mod. appréciative externe négative).

En fait, c'est leur incompatibilité *supra* avec T3 en (160e) – ils ne portent pas de modalité axiologique ni de modalité appréciative mixte – qui bloquait leur intégration à la classe IV dans le classificateur de L. Gosselin. Ils intègrent définitivement, suivant les tests présentés plus haut (cf. 160a-e), ceux du classificateur remanié, la classe IV' nouvellement établie. Un autre NH (*un reclus*) sur lequel nous hésitons, intégrerait la classe IV et non IV' parce qu'il est validé, pensons-nous, par T3 dans (163) :

- (163) Ce reclus de Jacques¹⁶⁰.

Ce NH fera, donc, partie de la classe IV : celle des mixtes aléthiques et axiologiques, puisqu'il est compatible avec T3. Tous ces NH de la classe IV', qu'ils soient relationnels ou non, seront regroupés dans l'annexe 6. On peut consulter les données chiffrées relatives à cette classe au §2.4. Plusieurs autres aspects syntaxique et sémantique et corrélativement modaux caractérisent ces NHRel mixtes de la classe IV', notamment des rapports particuliers entre modalités subsumées et des relations consubstantielles avec une forme syntaxique en substrat, mais ce que nous pouvons déjà annoncer ici, c'est que si la structure syntaxique des NHRel permet également d'établir deux arguments X et Y entrant dans la valence du prédicat nominal, il faut bien admettre que deux triplets de NHRel comme *ami/rival/ennemi* et *camarade/adversaire/antagoniste* s'opposent linguistiquement et sémantiquement, non seulement à travers les représentations qu'ils portent (même si

de commun... *Vous n'êtes pour moi qu'une étrangère* (vous n'êtes rien* pour moi) » ; *inconnu* (*par exagération*) : « qui est peu connu ; sans réputation ni notoriété. Obscur... »

¹⁶⁰ Cette structure nous paraît acceptable. Le NH porte une modalité axiologique/appréciative (négative) outre la modalité aléthique qu'on retrouve dans « un religieux, un cloître »

elles paraissent *sémantiquement* très proches), mais bien à travers la validation de ces mêmes représentations (*i.e.* les modalités qu'ils arrivent à construire). Elle est aléthique et appréciative externe dans le premier triplet, les NHRel mixtes de notre nouvelle classe IV' ; elle n'est qu'aléthique dans le deuxième, avec les NHRel classifiants. Nous pensons que la deuxième modalité appréciative externe ne peut se construire que lorsque la représentation du lexème présuppose un consentement intersubjectif, ou plus précisément, une intentionnalité intersubjective entre X et Y. Nous reviendrons plus en détail sur ces aspects sémantiques qui corroborent notre typologie modale au chap.5, §2.

2.2.6- Quelques cas particuliers de NH classifiants

Si nous avons pu classer sans problème tous les NH classifiants dans les classes I, II et III, il n'en reste pas moins que nous voudrions justifier la classification de quelques NH qui peuvent poser problème. Nous avons rangé les deux NH *un supérieur/un subalterne* dans les classifiants de la classe I, car nous pensons que le lexème en tant que N ne porte au niveau lexical qu'une modalité aléthique (*i.e.* incompatible avec T12) et que s'il paraît encoder une modalité axiologique/appréciative, dans le sens, respectivement de « personne arrogante » et « personne médiocre », ceci n'apparaît que dans la forme adjectivale du lexème, la forme nominale, elle, en est dépourvue. Il est indéniable aussi que ces deux lexèmes peuvent porter des jugements de valeur au niveau sublexical ou stéréotypique¹⁶¹. C'est le cas, nous paraît-il également, de *boiteux et blessé*¹⁶². Ces sens, que leurs correspondants adjectivaux portent, restent, néanmoins, apparentés à ces NH et arrivent à construire des modalités axiologiques/appréciatives, mais à d'autres niveaux que le niveau lexical. De plus, la polysémie de certains NH révèle une mixité modale qui n'est pas prise en compte par les différentes combinaisons de modalité relevées plus haut. C'est ainsi que des NH comme *un nain, une vierge, un enfant, un seigneur* paraissent subsumer plusieurs jugements objectifs. *Un nain*, tout d'abord, est aléthique dans le sens de « atteint de nanisme » et épistémique évaluatif dans le sens de « petit de taille » (*i.e.* compatible avec T13). Il paraît aussi encoder une modalité épistémique existentielle, étant donné sa compatibilité avec le test T9 dans « croire à l'existence des nains ». Les combinaisons modales au niveau lexical sont au moins pour ce NH polysémique au nombre de trois : une

¹⁶¹ Cf. pour ces deux NH nos analyses contextuelles de la modalité sublexicale déontique au §1 du chap.7.

¹⁶² Dans par ex. les sens des adjectifs *boiteux*, dans « un raisonnement boiteux » et *blessé* dans « être froissé/offensé ».

modalité épistémique existentielle, une modalité aléthique et une modalité épistémique évaluative. Le NH *un enfant* ne déroge pas à la règle : il est aléthique dans le sens de « fils » et épistémique évaluatif dans le sens de « très jeune ». C'est aussi le cas de *vierge* et *seigneur* qui allient d'une part, modalité aléthique dans les sens de « pucelle » et « suzerain » et modalité épistémique existentielle en tant que N d'entités subjectives, la Vierge (Marie) et le Seigneur (Dieu), d'autre part. Peut-être faudrait-il prévoir des classes qui prennent en considération les cas où un NH porte différents jugements de fait (aléthique/épistémique évaluatif/épistémique existentiel) et corrélativement que ces mêmes nouvelles combinaisons peuvent subsumer en plus des modalités appréciative/axiologique dans un NH comme *un gueux/un gredin*. En fait, cela dépend là encore, du traitement que l'on adopte à l'égard de la polysémie des N. Dans le cas d'un dégroupement homonymique des polysèmes, le problème ne se pose pas : *enfant1* (fils) se classe en classe I et *enfant2* (très jeune) se classe en classe III. Quelques-uns de ces NH (notamment *seigneur, vierge*) semblent aussi encoder une modalité axiologique/appréciative indéniablement dans les niveaux sublexicaux et stéréotypiques. Cela reste à confirmer au niveau lexical, mais semble certain pour d'autres, notamment pour *un gueux, un gredin*. Nous aborderons ce problème lors de la présentation des mixtes de la classe IV et d'une nouvelle classe, la classe IV''.

Par ailleurs, ce qui pose problème avec un NH comme *un adorateur*, c'est qu'on l'a extrait avec son argument interne « un adorateur de la Dive Bacbuc » pour qu'il puisse intégrer nos tests, sinon dans son emploi « nu », ce NH, de par ses possibilités polysémiques, peut intégrer la classe I dans le sens de celui « qui rend un culte à une divinité » ou encore la catégorie des non-classifiants (incompatible avec T2 : *ces idiots d'adorateurs) dans le sens de « fanatique ». Nonobstant ces ambivalences, nous avons décidé de classer chaque NH dans une seule des classes possibles. Ils seront accompagnés dans les différentes annexes de commentaires et du signe (?) pour signifier qu'ils peuvent intégrer une autre classe.

2.3- Les NH non-classifiants dans JLF

Là aussi, en appliquant les tests de notre classificateur, nous avons pu dégager comme prévu des NH qui appartiennent à la catégorie des non-classifiants. Ils représentent 15% de tous les NH retenus. Ils sont tous discriminés, à travers l'incompatibilité avec le test T2 :

(164) *Ces idiots de salauds/hypocrites/infortunés/malheureux/benêts.

Ils portent de ce fait une modalité appréciative/axiologique dont la direction d'ajustement est mixte (descriptive et injonctive), mais ils diffèrent entre eux par leurs instances de validation (I) respectivement subjective (individuelle et collective) pour les NH non-classifiants appréciatifs, et institutionnelle pour les non-classifiants axiologiques. Ils diffèrent conséquemment par une force de validation (F) qui relève du louable/blâmable pour les NH axiologiques de la classe IX et du désirable/indésirable pour les classes VII et VIII. Ces deux types de modalités, axiologiques et appréciatives, paramétrées par deux instances de validation (I) différentes, peuvent être discriminés à travers le test T10 qui scinde ces non-classifiants en deux groupes distincts :

(165a) *Jacques est un salaud/hypocrite, mais il n'y est pour rien (T10)

(165b) Jacques est un infortuné/malheureux/benêt/nigaud, mais il n'y est pour rien (T10).

Les NH de (165a) sont incompatibles avec le test, ils sont donc axiologiques dans la mesure où on ne peut se soustraire à une responsabilité morale constitutive de la représentation du N. Ceux de (165b) y sont positifs puisque la représentation de ces NH suppose une tare ontologique, un défaut originel compatible avec le commentaire « il n'y est pour rien ». Les premiers représentent avec 38 occurrences, 67% des non-classifiants et 10% de tous les NH retenus et constituent la classe IX¹⁶³. Les seconds sont les appréciatifs de la classe VII et VIII. Ces deux dernières classes représentent ensemble 33% des NH non-classifiants et 5% de tous les NH retenus. La classe VII représente, avec 4 occurrences, 7% des non-classifiants et 1% de tous les NH retenus¹⁶⁴ et la classe VIII représente, avec 14 occurrences, 26% des non-classifiants et 4% de tous les NH retenus¹⁶⁵. Le tableau I, ci-dessous, résume ces données chiffrées :

| Catégorie des non-classifiants | Nombre d'occurrences | % par rapport à tous les NH retenus | % par rapport à tous les NH non-classifiants |
|--------------------------------|----------------------|-------------------------------------|--|
| Classe VII | 4 | 1% | 7% |
| Classe VIII | 14 | 4% | 26% |
| Classe IX | 38 | 10% | 67% |
| Total des NH non-classifiants | 56 | 15% | |

Tableau I : données chiffrées des non-classifiants (LexLing)

¹⁶³ Cf. annexe13 pour une liste complète des NH axiologiques de la classe IX.

¹⁶⁴ Cf. annexe 11 pour une liste des NH appréciatifs internes de la classe VII.

¹⁶⁵ Cf. annexe 12 pour une liste des NH appréciatifs mixtes de la classe VIII.

Qu'ils soient de la classe VII, VIII ou IX, ces NH correspondent à des jugements de valeur ou bien subjectifs (individuels/collectifs), construisant des modalités appréciatives ou bien subjectifs institutionnels, construisant des modalités axiologiques. Sauf que les seconds sont plus stabilisés (conventions sociale, religieuse, morale) que les premiers dont le jugement peut varier davantage d'un individu à un autre, d'une collectivité à une autre. Les NH de la classe IX relèvent de la condamnation et du blâme, les classes VII et VIII de la critique et de l'appréciation, suivant aussi la typologie de Martin et White (2005). Ils s'opposent en cela aux classes I, II et III qui correspondent à des jugements de fait objectifs pour le premier et subjectif (individuel/collectif) pour les deux dernières classes. Ces non-classifiants se rapprochent encore des mixtes, car ces derniers subsument, en plus des modalités aléthiques/épistémiques, des modalités axiologiques/appréciatives. Nous commencerons par présenter la classe IX qui encode exclusivement des modalités axiologiques.

2.3.1- La classe IX : Les NH axiologiques

Avec 67% des occurrences, c'est la classe la plus représentée des non-classifiants. Cette classe regroupe les NH qui encodent au niveau lexical une modalité axiologique correspondant à un jugement de valeur. D'après l'algorithme de notre classificateur, ce sont les NH qui sont incompatibles successivement avec T2 et T10 dans :

(166a) *Ces idiots de salauds/hypocrites/impudiques/infâmes/ingrats (T2)

(166b) *Jacques est un salaud/hypocrite/ impudique/infâme/ingrat, mais il n'y est pour rien (T10)

Si la modalité axiologique que ces NH portent est aisément identifiable à travers les tests, il fallait aussi s'assurer qu'ils ne subsument pas en même temps une autre modalité aléthique. Dans ce dernier cas, ils seraient compatibles avec T2 et se classeraient parmi les mixtes doublement véridicibles : aléthiques et axiologiques (classe IV). Cette situation complique, en effet, l'interprétation du test T2. Dès qu'on hésite sur l'issue à donner au test T2, on ne sait plus s'il s'agit d'un non-classifiant de la classe IX ou d'un mixte de la classe IV. Il faut donc, en cas de doute, corroborer les résultats à l'issue de T2 par le test T12. Ce passage par le test T12 est nécessaire surtout aussi, dans les cas où la signification qui préside à la construction de la modalité aléthique est vieillie, vieille ou inusitée. Il fallait aussi vérifier que ce sens est encore sémantiquement saillant au XVIIIème siècle. C'est le cas de *bouffon, fou, fripon, sot* etc. Nous devons avouer que nous étions, dans tous ces cas, plutôt

« hésitant » sur la décidabilité des tests¹⁶⁶. En fait, c'est plus la polysémie du NH qui vient brouiller la décidabilité des tests que l'efficacité des tests eux-mêmes. Il faut, en amont de l'analyse modale de niveau lexical du moins, stabiliser les sens de ces NH avant de les intégrer dans les tests du classificateur. Car si l'on s'en tient au choix méthodologique que nous avons posé plus haut, on doit considérer que les sens : « personnage de théâtre comique » ou « chargé de divertir un grand par ses plaisanteries¹⁶⁷ » dans un lexème comme *bouffon* sont saillants au XVIIIème siècle, ce NH est bien compatible avec T2 dans (167) :

(167) Ces idiots de bouffons. (T2)

Mais si l'on considère que ce NH ne fonctionne que comme terme d'insulte – ainsi en est-il dans le sens moderne de *bouffon* quasi-synonyme de « blaireau¹⁶⁸ » – il faut admettre qu'il est incompatible avec le test T2 et le NH sera, de ce fait, dirigé vers les non-classifiants. Nous consacrerons une partie de notre conclusion pour commenter ce phénomène sémantique tellement il est fondamental et concerne presque tous les types de NH. Nous avons dû adopter un choix méthodologique (traitement unitaire de la polysémie) mais, qui, nous devons l'avouer, correspond en fait à un moindre mal. Quoiqu'il en soit, nous voulons indiquer, ici, que beaucoup de NH classés en classe IV peuvent facilement intégrer cette classe IX, si ce n'est un « sens premier » qui construit une modalité aléthique que nous avons considérée comme encore saillante dans le sémantisme de ces NH. C'est le cas entre autres de *bouffon*, *sot*, *fripouille*, *filou*, ou encore *polichinelle*. Mais ce n'est pas le cas de NH mixtes comme *assassin*, *voleur* ou *menteur* qui dans un sens donné subsument deux modalités. Dans tous les cas, cette hésitation, il faut le rappeler, porte sur la part aléthique que le lexème est susceptible de subsumer en plus, et non sur l'encodage ou non de la modalité axiologique qui, elle, est indéniable. Avec d'autres NH encore, s'ils sont indéniablement axiologiques, on a rencontré des difficultés à déterminer leur force de validation (F). C'est le cas d'*audacieux* et d'*ambitieux*. Nous pensons que leur force de validation (F) est d'orientation négative dans la forme nominale et qu'ils peuvent avoir une orientation positive dans la forme adjectivale des lexèmes.

¹⁶⁶ Les NH *bienfaiteur* et *malfaiteur* dans le cadre du test T2 : Ces idiots de bienfaiteurs/malfaiteurs peuvent donner lieu à de pareilles hésitations, cf. néanmoins *infra* notre analyse de ces deux lexèmes au §2.4.1

¹⁶⁷ Définitions tirées du *GR*.

¹⁶⁸ Cf. le *Petit Robert*.

Discursivement maintenant, ces NH axiologiques, de par la charge subjective positive ou négative qu'ils portent, sont mis à profit dans notre roman pour reprendre anaphoriquement d'autres NH, des classifiants dans la plupart des cas, et portent de ce fait sur ces mêmes individus dénotés (personnages du roman) des jugements de valeur moraux et ce dans des situations de confrontations directes (termes d'insulte) ou sont intégrés dans des stratégies argumentatives pour persuader et influencer l'autre. Il s'agit de jugements moraux qu'on porte sur des personnes pour les discréditer ou au contraire pour vanter leur mérite en se basant sur des conventions religieuses, sociales, morales, institutionnelles. Les NH dotés de force de validation (F) négative, dépassent largement ceux dotés d'orientations positives. Pour ces derniers, nous n'avons pu relever que *bon* (dans *les bons*) et la double orientation de (F) avec *ambitieux* et *audacieux*. Les NH *héroïne*¹⁶⁹, *sage* ou encore *paladin*, s'ils sont dotés de force de validation (F) positive/louable, sont classés, vu leur polysémie, parmi les mixtes. Ils sont utilisés pour influencer, changer l'état psychologique et mental des individus sur qui ils sont prédiqués. D'où leurs directions d'ajustement à la fois descriptive et injonctive. Ces modalités prétendent plus changer le monde et donc les dispositions affectives de l'autre que de se contenter de le décrire et de s'ajuster à lui. Ils sont, étant donné cet aspect modal, très proches des NH de la classe VIII type *imbécile*, *benêt* et *nigaud*. Il en découle qu'on peut affirmer qu'ils font partie de stratégies argumentatives plutôt persuasives, voire coercitives, que relevant de la conviction ou de la confrontation d'idées¹⁷⁰. D'ailleurs, ils apparaissent majoritairement dans notre roman selon cet effet de sens discursif dans des séquences dialogales comme termes d'insultes sous formes syntaxiques d'appellatifs et de vocatifs dénigrants et insultants dans des situations extrêmes de conflits et de confrontation entre le maître et son compagnon Jacques, mais aussi entre Jacques et ses différents interlocuteurs. Nous citons, à titre illustratif, deux situations narratives qui mettent en scène ce genre de joutes verbales mais qui se répètent dans d'autres situations (nous soulignons) :

- Entre le maître et son valet :

Le maître le secoua fortement, lui dit : « Descendez, *maroufle* ! obéissez-moi¹⁷¹. »

¹⁶⁹ Ce NH n'apparaît dans le roman que dans le sens de « personnage principal », encodant de ce fait une modalité aléthique, mais c'est sa polysémie qui permet d'entrevoir d'autres modalités, notamment, axiologique, validation de la représentation « femme d'un grand courage ».

¹⁷⁰ Nous référons ici à la distinction entre *persuasion* et *conviction* et entre *dialogue heuristique* et *dialogue éristique* développée par C. Perelman et L. Olbrechtz-Tyteca (éd. 2008 :51).

¹⁷¹ (éd.1993 :190-1).

Le maître : Et de quoi veux-tu que je convienne, *chien, coquin, infâme*, sinon que tu es le plus méchant de tous les valets, et que je suis le plus malheureux de tous les maîtres¹⁷² ?

Le maître : Ah ! malheureux ! ah ! *coquin...Infâme*, je te vois arriver.

Jacques : Mon maître, je crois que vous ne voyez rien¹⁷³.

- Entre Jacques et le porteballe :

Le porteballe s'élançant sur lui, Jacques lui détache un coup de botte, dont il est renversé par terre, mais n'en criant pas moins : « *Coquin, fripon, scélérat*, rends-moi ma montre ; tu me la rendras, et tu n'en seras pas moins pendu¹⁷⁴ ... »

Ces NH, dans les exemples cités ci-dessus, correspondent bien à des stratégies persuasives qui tentent de pousser l'autre à l'action en provoquant son sens moral ou encore à le neutraliser en le discréditant. Ces modalités axiologiques construites par ces NH non-classifiants apparaissent aussi dans des séquences narratives qu'on appellera méta-discursives. C'est-à-dire qu'elles apparaissent en aval d'une séquence narrative sous forme de commentaires évaluatifs sur les actions d'un personnage *intra-diégétique*. Elles peuvent interrompre aussi le cours du récit et constituer des pauses narratives où c'est l'occasion pour les différents protagonistes d'exposer leur point de vue sur le fond (jugements de valeur sur des êtres de discours). C'est en ces termes que Jacques interrompt l'histoire de l'hôtesse sur la marquise de la Pommeraye :

Jacques : *La chienne ! la coquine ! l'enragée !* et pourquoi aussi s'attacher à une pareille femme¹⁷⁵?

Le jugement peut aussi porter sur la forme (la manière dont l'histoire est narrée, technique narrative). C'est ainsi que le Maître critique la technique narrative adoptée par l'hôtesse, notamment pour introduire, camper et faire évoluer le personnage de la d'Aisnon dans sa version de l'histoire. « *Vous avez péché contre les règles d'Aristote, d'Horace, de Vida et de Le Bossu* », lui reproche-t-il (notons le recours à l'axiologique « *pécher* »). La narratrice se défend en invoquant l'objectivité (l'aléthicité) de son récit :

« *L'hôtesse* : Je ne connais ni bossu ni droit : je vous ai dit la chose comme elle s'est passée, sans en rien omettre, sans y rien ajouter¹⁷⁶ »

Ces commentaires « méta » sont tenus par des personnages sur d'autres personnages, par le narrateur sur ses personnages (sous forme de digressions) ou encore par le lecteur sur les personnages d'une séquence donnée. Dans ce dernier cas, c'est le narrateur qui donne

¹⁷² (éd.1993 :309).

¹⁷³ (éd.1993 :18).

¹⁷⁴ (éd.1993 :40-1).

¹⁷⁵ (éd.1993 :171)

¹⁷⁶ (éd.1993 :178)

fictivement la parole au lecteur pour donner son avis. D'où que les dénominations, qui apparaissent dans ces commentaires, sont majoritairement axiologiques et appréciatives et correspondent à des jugements de valeur, pour ou contre les agissements d'un des protagonistes et départagent les personnages selon leurs jugements moraux quant aux agissements d'autres personnages. C'est ainsi que l'hôtesse, indignée des commentaires laudatifs de Jacques sur l'abbé qui a corrompu Mlle d'Aison, s'insurge :

L'hôtesse : Fi donc, monsieur Jacques ; *un hypocrite, un ambitieux, un ignorant, un calomniateur, un intolérant* ; car c'est comme cela qu'on appelle, je crois, ceux qui égorgeraient volontiers quiconque ne pense pas comme eux¹⁷⁷.

Les NH axiologiques (soulignés), dans cet extrait, s'inscrivent là aussi dans des stratégies argumentatives de persuasion. L'hôtesse, essayant de persuader Jacques de la justesse de son jugement sur l'abbé, prononce sur ce dernier une condamnation morale. Le NH axiologique est une lexicalisation abstraite d'une manière d'agir déviante prétexte à la dénomination (Cf. les tests T15 et T15'). Cet acte-prétexte, dans cette citation, est explicité et il est présenté par le personnage-narrateur comme une justification de la dénomination. Ceci apparaît clairement dans « *car c'est comme cela qu'on appelle, je crois, ceux qui égorgeraient volontiers quiconque ne pense pas comme eux.* » Le cas le plus patent reste la fin de l'histoire de la marquise de la Pommeraye racontée par l'hôtesse sur au moins 59 pages (de la p.123 à la p. 182) et où les trois personnages, le maître, Jacques et l'hôtesse, mais aussi le narrateur et « son lecteur », tous spectateurs des péripéties de la vie de la marquise racontée par l'hôtesse, donnent tour à tour leur opinion sur les agissements de cette dernière, vis-à-vis de son mari et des d'Aison et qui se cristallisent entre autres dans des NH. C'est vrai que l'analyse de ces discours doit passer, pour être exhaustive, par d'autres types de lexèmes que les NH, mais cet aspect métamodal¹⁷⁸ apparaît aussi dans des NH axiologiques et appréciatifs. Ainsi, tout au long de la séquence narrative contée par l'hôtesse sur la vie de Mme de la Pommeraye, cette dernière est dénommée par une série d'items lexicaux que nous reprenons, ici : *la dame de la Pommeraye, la marquise, cette femme, etc.* Ces dénominations ne sont contestées ni par le narrateur ni par aucun des personnages, il s'agit de NH classifiants. Ils construisent des modalités aléthiques correspondant à des jugements objectifs dont la direction d'ajustement est exclusivement

¹⁷⁷ (éd.1993 :144).

¹⁷⁸ Nous parlons ici de *métamodal* dans le sens où nous pouvons considérer qu'un NH comme *une scélérate* correspond, en contexte, à une modalité axiologique qui porte sur une autre modalité aléthique, le NH *la marquise de la Pommeraye*. Une scélérate = la marquise de la Pommeraye + (une manière d'agir déviante).

descriptive et dont l'instance de validation est le réel (plus exactement un imaginaire présenté comme réel) servant à identifier objectivement un personnage, celui de la marquise de la Pommeraye. Mais, à l'abord de la conclusion de la séquence narrative racontée par l'hôtesse, la marquise est dénommée à travers le lecteur¹⁷⁹ par une deuxième série, cette fois axiologique : *hypocrite, scélérate et femme horrible*. Le narrateur conteste ces dénominations et propose plutôt *honnête femme*¹⁸⁰, dénomination qui correspond à son point de vue. La confrontation des points de vue et la mise en regard des différents arguments défendus par les différents personnages sont assurées par des modalités axiologiques de forces de validation opposées : positive/louable vs négative/blâmable. Plus encore, tout au long de cette séquence, maintes fois interrompue, les personnages commentent le récit fait par l'hôtesse sur la vie de Mme de la Pommeraye et c'est l'occasion pour eux de porter des jugements sur les protagonistes. Ainsi Jacques et le maître commentant les actes de Mme de la Pommeraye, le premier l'insulte, le second l'excuse :

Jacques : *La chienne ! la coquine ! l'enragée !* et pourquoi aussi s'attacher à une pareille femme ?

Le maître : Et pourquoi aussi la séduire et s'en détacher¹⁸¹ ?

Les NH axiologiques de cet extrait portent un jugement sur le personnage¹⁸² de la marquise. Sans pour autant lexicaliser littéralement les actes déviants de Mme de la Pommeraye, ces NH les abstraient sous des dénominations qui portent lexicalement les jugements et non les actes responsables de ces jugements. Ils se distinguent en cela des NH mixtes de la classe IV qui lexicalisent actes et condamnation de ces actes, mais se rapprochent, de par cet aspect sémantique, des non-classifiants appréciatifs mixtes et internes.

¹⁷⁹ Dans *JLF*, le narrateur prête à plusieurs reprises une parole (fictive) à son lecteur.

¹⁸⁰ Il s'agit ici, non d'un NH, mais d'une unité lexicale qui dans sa forme groupale correspond à un jugement de valeur axiologique. On la considère ici équivalente à un NH axiologique comme si l'adjectif *honnête* donnait lieu à une nominalisation en NH. Idem pour *femme horrible*.

¹⁸¹ (éd.1993 :171).

¹⁸² On ne peut s'empêcher ici de faire un parallèle même informel entre modalité (*i.e.* définie comme validation d'une représentation) et technique narrative. Plus explicitement, considérer les commentaires de Jacques et du maître sur le personnage de la marquise ou sur la narratrice ou encore ceux du narrateur sur ses personnages (notamment sur la marquise de la p.179 à la p.182) comme des métadiscours et donc une modalisation (axiologique/appréciative) d'un autre discours (aléthique), l'histoire même de la marquise racontée par l'hôtesse. Ce souci d'objectivité est relayé par le texte : « *L'hôtesse* : Je ne connais ni bossu ni droit : *je vous ai dit la chose comme elle s'est passée, sans en rien omettre, sans y rien ajouter* ». L'histoire de la mort de Socrate racontée à la fin de la scène du *bourreau bienfaisant* (cf. annexe 19) par le maître de Jacques procède du même principe : un métarécit sur une histoire narrée = une validation (axiologique/appréciative) d'une représentation.

2.3.2- La classe VIII : les NH appréciatifs mixtes

Cette classe représente, avec 14 lemmes, 26% des non-classifiants et 4% de tous les NH retenus. Dans les deux types d'appréciatifs, mixtes et internes que nous avons retenus, elle compte 78% des NH appréciatifs contre 22% pour les appréciatifs internes. Cette sous-représentation par rapport au total des lemmes (4%) est due également à l'origine adjectivale de ces NH et serait imputable là aussi à une caractéristique interne du système de la langue qui privilégie, pour exprimer des jugements appréciatifs, la forme [NH + Adj. épithète appréciatif] à la forme strictement nominale. D'ailleurs, le lexème *bizarre*, a été inclus dans notre corpus sans pour autant qu'il soit attesté comme N dans le *GR* et le *TLFi*¹⁸³. Il fonctionne syntaxiquement (par hypostase) comme N dans le cotexte dont nous l'avons extrait :

L'hôtesse : M. le marquis en trouva pourtant une assez *bizarre* pour lui tenir rigueur. Elle s'appelait Mme de La Pommeraye¹⁸⁴.

Cette classe compte les NH encodant des modalités appréciatives dont le paramètre (I), instance de validation, contrairement aux axiologiques, a valeur de subjectivité individuelle et collective et dont la direction d'ajustement est descriptive, mais aussi injonctive, puisque ces NH ont vocation à agir sur les individus dénotés. Leur force de validation (F) relève du (in)désirable dans le sens où il est (in)désirable d'être *un imbécile, un nigaud*, mais aussi (in)désirable d'être avec/fréquenter *un imbécile, un nigaud*. La modalité appréciative qu'ils encodent est, en ce sens, mixte et c'est en cela qu'ils diffèrent des appréciatifs internes de la classe VII et de la nouvelle classe IV' (les mixtes qui encodent entre autres une modalité appréciative externe). Ces deux dernières classes appréciatives sont toutes deux incompatibles avec T3, alors que celle des appréciatifs mixtes l'est. L'énoncé (168) qui reprend le test T3 :

(168) Ce(t) nigaud/imbécile de Jacques

est tout à fait naturel, alors qu'il ne l'est pas dans (169) qui intègre des appréciatifs externes (*ami, ennemi*) et internes (*infortuné, malheureux*) :

(169) *Ce(t) ami/ennemi/infortuné/malheureux de Jacques.

Si nous laissons de côté les appréciatifs externes (classe IV'), le test T3 fait le départ entre NH appréciatifs mixtes positifs avec le test, et les appréciatifs internes qui y sont négatifs.

¹⁸³ Le *Littre* en revanche, s'appuyant sur Boileau, retient la forme substantive référant à un humain. *Un bizarre* est équivalent de « une personne bizarre ».

¹⁸⁴ (éd.1993 :124).

Par ailleurs, ils sont très proches sémantiquement des axiologiques puisqu'ils peuvent fonctionner comme termes d'insultes comme dans « *Nigaud !* », « *Imbécile !* » et « *Ignorant*¹⁸⁵ ! » Ils sont compatibles avec T5 et T6 qui ne sont positifs qu'avec les NH encodant des jugements de valeur péjoratifs dans respectivement les vocatifs d'insultes T5 [NH !] dans (170a) et la cooccurrence avec le verbe « traiter » dans T6 [traiter X de NH], dans (170b) :

(170a) Imbécile !/nigaud !

(170b) Traiter Jacques de/d'imbécile/nigaud.

D'ailleurs, ils accompagnent les axiologiques lorsqu'il y a une accumulation d'insultes sous forme de série dans un effet d'hyperbole comme avec le NH *ignorant* qui accompagne les axiologiques *un hypocrite, un ambitieux, un calomniateur, un intolérant* dans cet extrait :

L'hôtesse : Fi donc, monsieur Jacques ; un hypocrite, un ambitieux, *un ignorant*, un calomniateur, un intolérant ; car c'est comme cela qu'on appelle, je crois, ceux qui égorgeraient volontiers quiconque ne pense pas comme eux.

et constituent les mêmes stratégies argumentatives relevées plus haut pour les axiologiques. Mais si l'hypocrisie, l'ambition (démessurée), la calomnie et l'intolérance sont blâmables et condamnables socialement – elles sont le fait intentionnel d'un individu, le résultat d'actes délibérés – l'ignorance, elle, est le seul défaut dans cette liste auquel un sujet peut se soustraire, justement parce que sa responsabilité (morale) n'est pas engagée. Un *ignorant* peut l'être sans que cela soit de son fait. Le test T10 encore une fois mesure cette différence modale. Il n'y a qu'à comparer (171) à (172a) :

(171) *Jacques est un hypocrite/un ambitieux/un calomniateur/un intolérant, mais il n'y est pour rien

(172a) Jacques est un ignorant, mais il n'y est pour rien.

Ignorant reste donc « critiquable » dans une communauté, non pas institutionnellement, mais subjectivement comme indésirable. Mais cette interprétation du test T10 en (172a) reste tributaire du sens que l'on adopte pour le NH *ignorant*. En effet, le GR donne deux sens différents de la forme nominale du lexème *ignorant*, correspondant à deux types de jugements de valeur, le premier appréciatif mixte, validation de « *bête, sot* » et le second,

¹⁸⁵ Ce dernier NH est cité par L. Gosselin comme appréciatif « pur » (2018), car il ne prend pas en considération la polysémie des lexèmes dans ses analyses. Si la modalité appréciative est indéniable dans ce NH, nous pensons qu'il subsume également une modalité axiologique (dans le sens de *nullard*, selon le GR), mais aussi aléthique dans le sens de « illettré », voire même une modalité épistémique évaluative dans « plus ou moins manque d'instruction ». Il serait de ce fait un NH mixte compatible avec T2, T12, etc. Nous commenterons la classification de ce NH lorsque nous aborderons les mixtes au §2.4.2.

axiologique, validation de « *nullard, croûton* ». D'où l'incompatibilité possible du lexème avec le même test T10 dans (172b) :

(172b) ? Jacques est un ignorant, mais il n'y est pour rien.

La responsabilité de Jacques quant à son état d'ignorance est possible (il n'a rien fait pour se sortir de cette situation). Le NH donc subsume aussi une modalité axiologique, mais on l'aura compris, c'est la polysémie du lexème qui autorise cette interprétation large de son potentiel modal. Ce qui n'est pas le cas des autres lexèmes non-classifiants qui intègrent l'une des classes de la catégorie des classifiants. L'interprétation modale du NH *ignorant* dans la réplique de l'hôtesse reste bien axiologique. Encore une fois, ce n'est pas l'efficacité des tests (ici T10) qui peut être mise en cause, mais bien le foisonnement des valeurs sémantiques que le NH *ignorant* est capable de porter. Nous verrons plus loin qu'outre ces deux modalités appréciative/axiologique, ce NH subsume aussi deux autres modalités : épistémique évaluative et aléthique (cf. *supra* note 185). De ce fait, même si l'indésirable (appréciatif) et le blâmable (axiologique) paraissent très proches, qu'ils peuvent se conjuguer dans un même lexème (cf. *ignorant*), il y a lieu de les départager. Dans le même ordre d'idées, L. Gosselin (2018) a relevé une autre particularité qui distingue les axiologiques des appréciatifs. Il s'agit d'un effet réflexif « d'auto-valorisation » qui concerne le recours aux axiologiques, mais qu'on ne retrouve pas dans l'usage des appréciatifs. Car si dans l'extrait précité, l'hôtesse condamne moralement l'abbé de Mlle d'Aison et à travers lui tous les hommes d'Église corrompus, elle se valorise elle-même aux dépens de Jacques en tenant ce type de discours. D'ailleurs le maître se rallie à sa cause en condamnant plus encore ces hommes d'église à travers le NH appréciatif mixte « petits imbéciles », mais sans complètement désavouer son valet qu'il qualifie de « philosophe » pour justifier son incartade :

Le maître : C'est que vous ne savez pas, notre hôtesse, que Jacques que voilà est une espèce de philosophe, et qu'il fait un cas infini de ces *petits imbéciles* qui se déshonorent eux-mêmes et la cause qu'ils défendent si mal.

Qualifier une personne de malheureuse, d'infortunée (appréciatifs internes, cf. ci-dessous) ou encore d'idiote ou d'imbécile (appréciatifs mixtes), n'active pas cette auto-valorisation que l'on retrouve lorsque l'on recourt aux NH axiologiques *intolérant* ou *hypocrite*. L'usage de l'axiologique participe donc, vu cette valeur d'auto-valorisation, aux stratégies argumentatives que peut convoquer l'orateur pour se démarquer de son interlocuteur. D'autres aspects sémantiques et modaux caractérisent ces NH appréciatifs mixtes, nous les décrirons, pour mieux cerner les spécificités de ces non-classifiants, dans une démarche

plus comparative et synthétique, mais après avoir présenté les appréciatifs internes de notre corpus.

2.3.3- La classe VII : les NH appréciatifs internes

Ils représentent, avec 4 occurrences, 22% des appréciatifs, 7% des non-classifiants et 1% des NH tous types confondus. C'est dire qu'il s'agit d'une classe minoritaire et sous-représentée. D'autre part, ces appréciatifs internes sont des NH, qui tout en appartenant à la catégorie des non-classifiants, sont à la fois compatibles avec T10 (ils diffèrent en cela des axiologiques, classe IX) et incompatibles avec T3 se distinguant, ainsi, des appréciatifs mixtes de la classe VIII :

(173) Jacques est un(e) infortuné/malheureux/malchanceux, mais il/elle n'y est pour rien. (T10)

(174) *Ce(t) infortuné/malheureux de Jacques. (T3)

Mais ils sont hétérogènes quant à leur comportement avec le test T3 puisque quelques occurrences de NH appréciatifs internes y sont positives :

(175) Ce malchanceux/chanceux de Jacques.

Outre cette inconstance due probablement à leur origine adjectivale (nous en donnerons une autre explication ci-dessous), cette classe représente un groupement assez homogène de NH dotés d'une (D) descriptive et injonctive ; ils se rapprochent des classes IX et VIII, mais avec une instance de validation (I) qui relève de la subjectivité individuelle et collective ; ils se distinguent des axiologiques, se rapprochant des appréciatifs mixtes. La modalité appréciative qu'ils encodent est interne dans le sens où elle ne concerne, contrairement aux appréciatifs mixtes, que le fait d'être (in)désirable et non le fait d'être (in)désirable d'entrer en relation/fréquenter un X. En fait, cette classe de la catégorie des non-classifiants se démarque en même temps des axiologiques et des appréciatifs mixtes par d'autres caractéristiques sémantiques qu'on ne retrouve pas dans les NH encodant des jugements de valeur. Tout d'abord, malgré son hétérogénéité de comportement avec les tests T2-T8 :

(176a) *Ces idiots de malchanceux/malheureux (T2)

(176b) Ce malchanceux/?malheureux de Jacques (T3)

(176c) Je trouve que Jacques est un malchanceux/malheureux (T4)

(176d) *Malchanceux/malheureux ! (vocatif d'insulte) (T5)

(176e) *Il l'a traité de malchanceux/malheureux (T6)

(176f) Quel malheureux/malchanceux ! (implique une interprétation univoque) (T7)

(176g) Il n'a rien gagné, le malchanceux/malheureux ! (T8).

Les NH de cette classe sont compatibles avec T4 en (176c) et ne sont pas tous compatibles avec T3 en (176b). Même s'ils sont dotés d'une force de validation (F) négative, ils sont incompatibles avec T5 et T6 en (176d) et (176e), ils ne peuvent jouer le rôle de termes d'insulte¹⁸⁶. Leurs paramètres conceptuels les situent, indéniablement, dans les appréciatifs. C'est la classification suggérée par L. Gosselin (2018 :74) :

En dépit de ce fonctionnement relativement hétérogène, il nous paraît plus approprié de les [appréciatifs internes] inscrire dans le domaine des non-classifiants, car ils donnent des résultats globalement négatifs avec T1-T2 et globalement positifs avec T3-T8 (si l'on exclut les deux tests T5-T6 qui servent à identifier les NH susceptibles de fonctionner comme marqueurs d'insulte).

Cela étant dit, nous voulons faire un constat sur le fonctionnement sémantique de ces appréciatifs internes. S'ils appartiennent à une même classe, nous avons remarqué qu'ils ne sont pas pour autant aussi homogènes sémantiquement qu'il n'y paraît. Dans le cadre de notre corpus, nous n'avons strictement pu détecter que quatre NH appréciatifs internes : *un malheureux*, *un infortuné*, *un amoureux*, *une belle*¹⁸⁷. Si nous avons eu recours à *chanceux* et *malchanceux*, ils restent des emprunts aux analyses de L. Gosselin (2018 :74) qui les classe parmi les appréciatifs internes. Or nous avons remarqué lors de la constitution de cette classe VII que les deux couples de NH *un malheureux*, *un infortuné*, d'un côté et *chanceux* et *malchanceux*, de l'autre, ont un fonctionnement sémantique différent et donc des constructions modales aussi divergentes, même si elles restent dans le giron de la modalité appréciative. C'est ce que nous essaierons d'établir dans les lignes qui suivent.

Reprenons le nouveau test T15', qui établit une connexion causale sémantico-syntaxique entre un NH appréciatif interne et une prédication (un procès) inférant un acte présupposé. On peut distinguer deux propriétés distinctes dans nos deux couples de NH : *malheureux/infortuné* et *chanceux/malchanceux*. Le test propose l'existence d'une réciprocité causale entre le NH appréciatif et la prédication qui donne à voir un acte, cause/prétexte de cette dénomination. Cette correspondance se réalise naturellement avec les appréciatifs *chanceux* et *malchanceux*, dans (177a) et (177b) :

(177a) Jacques est un chanceux parce qu'il a gagné au loto
= Il a gagné au loto parce que c'est un chanceux (T15')

¹⁸⁶ Néanmoins dans notre roman (éd. 1993 :18), on a pu relever « Le maître : Ah ! **malheureux** ! ah ! coquin...Infâme, je te vois arriver. » Le NH *malheureux* semble fonctionner comme vocatif d'insulte, du moins dans le contexte langagier du XVIII^e siècle.

¹⁸⁷ Cf. annexe 11.

(177b) Jacques est un malchanceux parce qu'il a perdu au loto

= Il a perdu au loto parce que c'est un malchanceux (T15')

Cette réciprocité causale ne se réalise pas avec les appréciatifs internes *infortuné* et *malheureux*. Ainsi en est-il dans (178a) et (178b) :

(178a) Jacques est un infortuné parce qu'il a perdu tout son argent

≠ ?Il a perdu tout son argent parce que c'est un infortuné (la deuxième partie de l'équivalence n'est pas validée)

(178b) Jacques est un malheureux parce qu'il a perdu tout son argent

≠ ?Il a perdu tout son argent parce que c'est un malheureux (la deuxième partie de l'équivalence n'est pas validée),

ni avec *belle* dans :

(179) Denise est une belle parce qu'elle a mis sa nouvelle robe

≠ ?Denise a mis sa nouvelle robe parce que c'est une belle (la deuxième partie de l'équivalence ne nous semble pas naturelle)

Or, cette correspondance sémantique causale (réciproque) entre un NH et une prédication semble être partagée par tous les autres NH portant un jugement de valeur : avec les appréciatifs mixtes, d'abord, dans :

(180) Jacques est un imbécile/nigaud parce qu'il a raté son train

= Il a raté son train parce que c'est un imbécile/nigaud,

et les axiologiques, ensuite, dans :

(181) Jacques est un hypocrite/effronté/infâme parce qu'il a menti à son compère

= Il a menti à son compère parce que c'est un hypocrite/effronté/infâme.

De ces tests, on peut conclure que pour tous ces NH non-classifiants cités dans (177a), (177b), (180) et (181), les actes sont des justifications de la dénomination et corrélativement, la dénomination est une justification de la nature de l'acte sauf pour les non-classifiants appréciatifs internes, *infortuné*, *malheureux* et *belle* dans (178a), (178b) et (179). Les NH, dans ces derniers cas ne s'originent pas dans des actes mais dans une puissance, un état statif. Leurs rapports à des actes sont lâches, ils ne font que lexicaliser les conséquences (affectives) de ces actes, leurs « retombées » sur un individu, contrairement, nous semble-t-il, aux axiologiques (qui s'originent exclusivement dans des actes) et aux appréciatifs mixtes (qui conjuguent les deux aspects). De ce fait, nous sommes plus enclin à considérer les NH appréciatifs *chanceux* et *malchanceux* comme des NH de la classe VIII (des appréciatifs mixtes) et non des appréciatifs internes, de la classe VII. Et qui plus est, ils sont compatibles avec le test T3 dans (182) ci-dessous :

(182) Ce chanceux/malchanceux de Jacques.

2.3.4- Conséquences sur la typologie des non-classifiants et sur notre classificateur

Nous avons dit plus haut (Cf. Chap3, §1.1) que si les NH *imbécile* et *infortuné* sont des appréciatifs, c'est qu'ils sont compatibles avec T10 et que s'ils passaient ce test que nous reprenons, ici, sous (183) et (184), ce n'était pas pour les mêmes raisons :

(183) Jacques est un *imbécile*, mais il n'y est pour rien (T10)

(184) Jacques est un *infortuné*, mais il n'y est pour rien (T10)

On est en mesure maintenant d'en expliquer la raison. Pour être compatible avec le test T10, il faut que le NH n'entretienne aucune relation causale réciproque avec un acte donné qui peut être interprété comme un prétexte direct à la dénomination. C'est le cas des appréciatifs internes, *malheureux/infortuné/belle/amoureux*. Cet aspect sémantique a été établi plus haut dans (178a), (178b) et (179) à travers l'incompatibilité avec le test T15'. Or si les appréciatifs mixtes (type *imbécile*) passent également le test T10, ce n'est pas que la dénomination n'entretient aucune relation sémantique causale avec un acte-prétexte (un type de comportement généralement déviant), mais parce que la représentation de ces NH développe deux aspects, l'un en rapport avec des actes et l'autre en rapport avec un défaut originel ; et c'est ce dernier aspect du sémantisme du NH qui lui fait passer le test T10, dans la mesure où on peut dire :

(185) Jacques est un imbécile/benêt, mais il n'y est pour rien.

Et c'est le premier aspect sémantique (relation causale réciproque à des actes) qui lui fait passer le test T15' en (186) :

(186) Jacques est un imbécile parce qu'il a raté son train

= Il a raté son train parce que c'est un imbécile.

Alors que la représentation des axiologiques, à l'opposé des appréciatifs internes et mixtes, s'origine exclusivement dans des actes, elle ne peut se prévaloir d'un état en amont de l'occurrence d'acte qui la définit (sans pour autant que le lexème lexicalise cet acte-prétexte¹⁸⁸). La représentation sémantique des axiologiques de la classe IX ne peut provenir d'un état originel, d'un défaut ontologique comme ce serait le cas des appréciatifs internes ou mixtes (*i.e.* on ne naît pas *salaud/intolérant, etc.*). Ce détour par le sémantisme des NH (*i.e.* le rapport de la dénomination avec des actes et des états inférés) était

¹⁸⁸ La terminologie est à revoir, mais c'est pour cette raison que nous parlons d'acte-prétexte **inféré**, contrairement à la classe IV où le NH lexicalise cet acte. Nous adopterons en la prolongeant la terminologie de F. Martin (les prédicats endo-actionnels) pour décrire les relations de ces prédicats nominaux (SLP) avec des actes inférés (cf. chap.5, §3).

nécessaire pour expliquer les différents processus de construction modale intrinsèque portant sur des représentations différentes consubstantielles aux lexèmes. L'axiologique comme modalité intrinsèque aux NH (*i.e.* avec une force (F) ayant valeur de blâmable/louable) ne peut se construire que lorsque la représentation du NH pose exclusivement une responsabilité/intentionnalité par rapport à des actes dynamiques présumés. Lorsque cette responsabilité/intentionnalité par rapport à des actes est absente (c'est le cas de *laideron*¹⁸⁹, *belle*, *laid*) ou trop lâche (c'est le cas des NH appréciatifs internes type *malheureux* qui ne lexicalisent que « les retombées » des actes et non leur justification) ou encore justifiable, par ailleurs, par une tare/défaut ontologique/originel (c'est le cas des NH appréciatifs mixtes type *imbécile*) la modalité qui se construit est appréciative (*i.e.* critiquable individuellement/collectivement, mais non condamnable moralement et socialement). La modalité axiologique (condamnation morale) ne peut se fonder que sur des actes, même s'ils ne sont que présumés par le contenu sémantique des NH. Et si les appréciatifs mixtes arrivent à se soustraire à cette condamnation morale, c'est qu'ils peuvent faire valoir au niveau représentationnel un aspect statif (défaut ontologique) comme origine de la dénomination (on peut naître imbécile/crétin/benêt) en plus d'un rapport sémantique aux actes. Nous pensons que l'analyse modale gagnerait à l'établissement d'une analyse sémantique des relations qu'entretiennent ces NH non-classifiants avec des actes ou des états présumés en termes d'agentivité/dynamicité et de stativité¹⁹⁰. Nous nous contenterons ici de quelques commentaires techniques qui concernent les tests, l'algorithme et les résultats consignés en annexe. Nous pensons que le test T15' peut faire le départ entre les appréciatifs internes, d'une part, et les appréciatifs mixtes et les axiologiques, d'autre part. Il peut être corroboré par un autre test T15 : [X est un NH de VInf], établi par N. Ruwet (1982) où la prédication explicite les raisons de la dénomination comme dans :

- (187) Jacques est un salaud d'avoir menti à son compère
- (188) Jacques est un imbécile d'avoir raté son train
- (189) *Jacques est un malheureux d'avoir raté son train
- (190) *Jacques est un amoureux d'avoir couru après Denise.

¹⁸⁹ Ce NH est emprunté aux analyses de L. Gosselin (2018).

¹⁹⁰ Nous relayons ici des suggestions de P. Haas et F. Tayalati (2008) qui dans leurs analyses des adjectifs ont pu établir à travers des tests sémantico-syntaxiques que les adjectifs ne sont pas tous statifs et qu'il y avait des adjectifs (type *infidèle*) dynamiques et agentifs. Cette analyse peut être transposée aux NH, nous l'entreprendrons au chap.5.

L'intégration, à la sortie de T10, du test T15 (plus pratique que T15') dans notre classificateur, pourrait donner des résultats plus stables et de ce fait, départager plus efficacement la classe VII des appréciatifs internes, incompatibles avec (T15 et T15') de la classe VIII (les appréciatifs mixtes compatibles avec T15 et T15') que ne le ferait le test T3. Si nous prenons quatre NH non-classifiants appréciatifs : *imbécile/malheureux/infortuné/chanceux* et que nous les plongeons successivement dans les tests ainsi établis, nous aurons la classification suivante :

(191a) *Ces idiots d'imbéciles (T2)

(191b) Jacques est un imbécile, mais il n'y est pour rien (T10)

(191c) Jacques est un imbécile parce qu'il a raté son train

= Il a raté son train parce que c'est un imbécile (T15')

(191d) Jacques est un imbécile d'avoir raté son train (T15)

Le NH *imbécile* pourra intégrer la **classe VIII**, celle des appréciatifs mixtes, compatible avec T10, T15' et T15. Dans (192), en revanche :

(192a) *Ces idiots de malheureux/infortunés (T2)

(192b) Jacques est un malheureux/infortuné, mais il n'y est pour rien (T10)

(192c) Jacques est un malheureux/infortuné parce qu'il a raté son train

≠ *Il a raté son train parce que c'est un malheureux/infortuné. (T15')

(192d) *Jacques est un malheureux/infortuné d'avoir raté son train (T15)

les NH *malheureux* et *infortuné* seront rangés en classe VII, celle des appréciatifs internes. Incompatibles avec T15/T15', ils s'originent dans un état statif et n'entretiennent que des relations très lâches (contrairement à *imbécile*, appréciatif mixte) avec des actes. Car si l'imbécilité peut être la conséquence « dénomminative » directe d'un acte (il est un imbécile parce qu'il a raté son train) et que l'acte trouve sa source dans la dénomination (il a raté son train parce qu'il est un imbécile), le malheur et l'infortune n'en paraissent que les conséquences indirectes (il est un malheureux parce qu'il a raté son train) mais « il a raté son train parce que c'est un malheureux » ne se justifie pas. La dénomination ne justifie pas l'acte. Le NH lexicalise les « retombées » sur un individu d'un acte, mais ne lexicalise pas la justification de cet acte comme pour les autres non-classifiants. Pour nous, donc, si ces NH (type *imbécile*, *idiot*) sont des « appréciatifs mixtes » c'est par leur double rapport sémantique à des actes.

Enfin, selon nos tests, les NH *chanceux/malchanceux* sont des appréciatifs mixtes de la classe VIII à l'instar d'*imbécile* :

(193a) *Ces idiots de chanceux/malchanceux (T2)

(193b) Jacques est un chanceux/malchanceux, mais il n'y est pour rien (T10)

(193c) Jacques est un chanceux parce qu'il a gagné au loto

= il a gagné au loto parce que c'est un chanceux (T15')

(193d) Jacques est un malchanceux parce qu'il a raté son avion

= Il a raté son avion parce que c'est un malchanceux (T15')

(193e) Jacques est un malchanceux d'avoir raté son avion (T15)

(193f) Jacques est un chanceux d'avoir gagné au loto (T15)

Suivant la différenciation sémantique que nous venons d'ébaucher plus haut, la même réciprocité (qu'avec *imbécile*) entre dénomination et un procès dynamique en (193c) et (193d) paraît s'établir. De plus, ils sont compatibles avec T15 et T15'. C'est pour toutes ces raisons que nous préconisons de classer les deux NH *chanceux/malchanceux* parmi les appréciatifs mixtes. Ces NH nous paraissent se rapprocher plus de NH comme *imbécile*, *nigaud*, que de *malheureux* ou *infortuné*. Mais, il est aussi des adjectifs qui donnent occasionnellement lieu à des substantivations¹⁹¹ et qui portent des jugements esthétiques sur des individus du type *une belle*, *les laids*, mais également des substantifs comme *un laideron* dont la dénomination ne peut constituer une conséquence d'actes (même indirecte) sont eux aussi des appréciatifs internes. C'est ce que les tests paraissent confirmer : ils sont incompatibles avec T2 et T15' et se rapprochent donc de *malheureux et infortuné* de la classe VII des appréciatifs internes :

(194a) *Ces idiots de laiderons /laides (T2)

(194b) Denise est un laideron/une laide, mais elle n'y est pour rien (T10)

(194c) *Denise est un laideron/une laide parce qu'elle ne sort presque pas de chez elle

≠ Elle ne sort presque pas de chez elle parce que c'est un laideron/une laide (T15')

En (194c), la première partie de l'équivalence (Denise est un laideron/une laide parce qu'elle ne sort presque pas de chez elle) n'est pas justifiée sauf peut-être dans des contextes très particuliers (*i.e.* le fait de ne pas sortir peut influencer sur l'aspect esthétique de Denise) qui, comme on l'a signalé plus haut, ne doivent pas être pris en considération dans l'interprétation des tests (Cf. chap.3, §1.3).

Ces résultats néanmoins restent provisoires, il faut pour les généraliser, les confronter à de possibles contre-exemples et les corroborer par des échantillons plus larges de non-classifiants, en sollicitant d'autres aspects sémantiques consubstantiels à ces NH, notamment leurs statuts prédicatifs (ILP/SLP), leurs représentations dynamique/stative/intentionnelle. Ce travail de corroboration sera entrepris au §3 du

¹⁹¹ Attestées dans le *TLFi*.

chap.5. Les changements que nous proposons pour remanier le classificateur sont consignés dans la figure 3 (Cf. *infra* §3), notamment l'intégration du test T15 en remplacement de T3.

2.3.5- Quelques cas particuliers de NH non-classifiants à signaler

Plusieurs NH métaphoriques que nous avons signalés dans la présentation du corpus A peuvent facilement intégrer la catégorie des non-classifiants, plus exactement les classes VIII et IX. Leur sens premier, néanmoins, ne réfère pas à un humain, mais, selon les occurrences, à un animal ou à une créature bestiale ou encore à un artefact [- animé], un produit manufacturé. C'est respectivement d'une part, le cas de *bête, âne, sapajou, chien, mâtin* et *automate, marionnette*, d'autre part. En fait, ils sont compatibles avec T2, sauf que le sens qui leur fait valider le test (sens premier) ne réfère pas à un humain, mais à une entité [-humain]. Il n'en reste pas moins que dans leurs emplois figurés, ils réfèrent à des humains et portent de ce fait une modalité appréciative/axiologique indéniable et que si leur sens premier référerait à un humain, ils se seraient classés en classe IV des mixtes, doublement véridicibles : aléthiques et axiologiques. Nous avons décidé de les compter parmi les axiologiques purs de la classe IX et les appréciatifs mixtes de la classe VIII et non parmi les NH mixtes. D'autres réfèrent métonymiquement à différents personnages du roman, c'est le cas de *coupe-jarret* et *esprit stérile* ; d'autres encore recourent aux deux procédés (métonymique et métaphorique) dans *blanc-bec*, par exemple. Puisque leurs sens premiers réfèrent à des humains, nous les classerons parmi les mixtes, le sens premier garantissant la construction de la modalité aléthique. Encore faut-il ajouter que nous classerons les NH *monstre, ange* et *diable* en classe V : mixte épistémique existentielle et axiologique, car s'ils désignent métaphoriquement des individus, l'entité qu'ils dénotent est épistémique existentielle (*i.e.* compatibles avec T9 « croire à l'existence des anges, du diable, des monstres, etc.¹⁹²»)

2.4- Les NH mixtes dans JLF

Nous avons vu, lors de la présentation des tests, que certains NH peuvent subsumer deux modalités. Les combinaisons, théoriquement, sont multiples. Dans le cadre de notre corpus, il s'agit, majoritairement, de la combinaison d'une modalité aléthique ou épistémique avec

¹⁹² Tous ces NH seront signalés dans les différentes annexes par le signe «*» dans le sens où ils ne réfèrent à des individus que par métaphore ou métonymie.

une autre axiologique et/ou appréciative. Ces NH saturent doublement leurs paramètres conceptuels (I), (D) et (F) suivant les modalités encodées. Il s’agit, selon la classification de L. Gosselin, de combinaisons entre, d’une part, des modalités aléthiques/épistémiques existentielles et des modalités appréciatives/axiologiques, d’autre part. Toutes ces combinaisons sont attestées dans les NH de *JLF*. Nous proposerons, néanmoins, aux §2.4.2 et §2.4.5 deux autres combinaisons de modalités (la classe IV’’ : entre modalités épistémique évaluative et axiologique et la classe VI’ : entre modalités aléthique et appréciative/axiologique), en plus de la classe IV’ (combinaison entre modalité aléthique et appréciative externe), déjà établie *supra* (cf. §2.2.4). Avant d’analyser la teneur modale de ces mixtes, nous voulons noter que dans les limites de notre corpus, cette catégorie de NH représente 25% de tous les NH retenus. Les mixtes doublement véridicibles, aléthiques et axiologiques de la classe IV avec 57 lemmes, représentent 60% des mixtes et 15% de toutes les occurrences retenues. Les mixtes doublement véridicibles, épistémiques existentiels et axiologiques de la classe V, quant à eux, représentent 8% des mixtes et 2% de toutes les occurrences retenues. Enfin les mixtes avec modalité appréciative non véridicible, les EFP de la classe VI, sont représentés à hauteur de 2% des mixtes et 1% de toutes les occurrences retenues. Tous ces NH sont étant donné leur bi-modalité, compatibles avec T12 (sauf les EFP de la classe VI), mais aussi avec les différents autres tests, notamment T1-T8 – puisqu’ils encodent des modalités classifiantes et non-classifiantes. Le tableau J, ci-dessous, résume toutes ces statistiques en plus des données de deux nouvelles classes (IV’’ et VI’) qu’on présentera un peu plus bas. Il inclut également les données de la classe IV’ qu’on a définie *supra* au §2.2.4 :

| Catégorie des mixtes | Nombre d'occurrences | % par rapport à tous les NH retenus | % par rapport à tous les NH mixtes |
|----------------------|----------------------|-------------------------------------|------------------------------------|
| Classe IV | 57 | 15% | 60% |
| Classe V | 8 | 2% | 8% |
| Classe VI | 2 | 1% | 2% |
| Classe IV’ | 16 | 4% | 17% |
| Classe IV’’ | 10 | 2% | 10% |
| Classe VI’ | 3 | 1% | 3% |
| Total | 96 | 25% | |

Tableau J : données chiffrées des NH mixtes (LexLing)

2.4.1- La classe IV : les NH doublement véridicibles aléthiques et axiologiques

Suivant les résultats des tests, cette classe, de loin la plus représentée des mixtes¹⁹³, a rassemblé des NH qui subsument deux modalités à la fois, aléthique et axiologique. Ces NH sont, de ce fait, compatibles avec T1, T2, mais aussi T3-T8. Il s'agit de NH du type *voleur, assassin, bandit, brigand, calomniateur*¹⁹⁴ qui passent le test T1/T1', T2 identifiant la part aléthique qu'ils encodent en plus des tests T3-T8 compatibles avec des NH portant des jugements de valeur. Ils sont aussi compatibles avec T12 qui prouve qu'ils subsument bien deux modalités¹⁹⁵. Maintenant, si nous admettons que cette classe IV subsume deux modalités : la première, aléthique et la deuxième, axiologique¹⁹⁶, nous avons remarqué que, dans bien des cas, la deuxième modalité se construit par abstraction¹⁹⁷ à partir de la première. C'est-à-dire que la modalité axiologique ne garde de la modalité aléthique qu'un de ses paramètres, la condamnation morale qui pourrait accompagner l'acte déviant qu'elle actualise. Ces NH lexicalisent à la fois un procès sous-jacent : l'acte de *voler, mentir* pour *voleur* et *menteur* par exemple, à partir desquels on abstrait un jugement de valeur porté lexicalement là aussi par ces NH. Il s'agit d'un type de transfert sémantique, une polysémie interne. La modalité aléthique se construit à travers la nominalisation de ces procès sous-jacents, la modalité axiologique/appréciative se construit, elle, par rapport à une abstraction à partir de ces procès sous-jacents et aboutit à des jugements moraux. C'est à partir de l'acte de *voler* que lexicalement la condamnation morale a été construite. Ces deux aspects sémantiques sont responsables de la mixité modale de ces NH. En effet, le jugement moral que les NH *voleur* et *menteur* portent, provient de l'aléthique. Dans un contexte positif tel que (195a) et (195b) :

(195a) Jacques est un voleur ≈ Jacques a volé des biens.

(195b) Jacques est un voleur ≈ Jacques est une personne malhonnête (soumis à une condamnation morale)

La condamnation morale « être malhonnête » de (195b) provient d'un acte, celui affirmé par (195a). Parallèlement aux axiologiques « purs » de la classe IX, ces NH construisent

¹⁹³ Avec 58 lemmes, 15% de tous les NH du roman et 60% de tous les NH mixtes

¹⁹⁴ Cf. annexe 5 pour une liste complète des NH de cette classe.

¹⁹⁵ Cela a été établi au §1.6 du chap.3 et lors de la présentation des tests au §1.2 du même chapitre.

¹⁹⁶ Nous avons identifié un cas marginal de modalité appréciative dans le NH *victime* que nous analyserons *infra*, mais le jugement de valeur dans cette classe de NH est majoritairement axiologique.

¹⁹⁷ Flaux et Van de Velde (2000 :30) pour une définition de l'abstraction que nous adoptons ici. Elle consiste à « séparer d'une chose l'une de ses propriétés en faisant comme si celle-ci était réellement isolable ... ». On peut ajouter dans le cas de nos NH qu'il s'agit d'une abstraction *généralisatrice* dans le sens où la condamnation morale que ces NH encodent en plus, peut être reliée ou non à l'acte lexicalisé. L'insulte *assassin* peut être proférée contre un individu qui n'a commis aucun assassinat.

leurs modalités axiologiques en se basant sur un acte (généralement déviant) sauf qu'ici, contrairement aux NH de la classe IX, il est lexicalisé par le lexème. L'acte responsable de la construction de la modalité axiologique est encodé lexicalement par le NH lui-même dans la classe IV. Cet acte, nous avons dû le reconstruire – par inférence, à travers le test T15' avec l'énoncé (181) et le procès « Jacques a menti à son patron » – lors de l'analyse de la modalité axiologique des NH de la classe IX. Nous dirons que la modalité axiologique en (195b) présuppose (du moins implique) la modalité aléthique déployée en (195a). La modalité construite est, de ce fait, hiérarchisée puisqu'elle s'appuie sur (195a) pour se construire. La négation de la deuxième modalité peut induire la négation de la première à cause des liens sémantiques internes que les deux significations du terme entretiennent :

(196) Jacques n'est pas un voleur,

(196a) Jacques n'est pas une personne malhonnête (mod. axiologique)

(196b) Jacques n'a commis aucun délit de vol (mod. aléthique)

induit conjointement que Jacques est innocent (moralement, 196a), mais aussi qu'il n'a rien volé (196b). Les deux modalités s'impliquent sémantiquement. C'est aussi le cas de NH comme *calomniateur*, *censeur*, *escroc*, *plagiaire*¹⁹⁸. Ainsi en est-il, pour prendre un autre exemple, du NH *bandit* en (197) :

(197) Jacques n'est pas un bandit,

(197a) Jacques n'est pas une personne malhonnête, dépourvue de sens moral (mod. axiologique)

(197b) Jacques n'est pas un hors la loi, un malfrat (mod. aléthique)

Mais si cette modalité axiologique dépend ontologiquement de la modalité aléthique, il faut aussi admettre qu'elle peut se construire indépendamment d'elle. Les NH *voleur* et *bandit* peuvent être utilisés dans leur valeur axiologique sans pour autant signifier que la personne ait littéralement volé ou qu'elle soit hors la loi. C'est ainsi que pour d'autres lexèmes, les sens dérivés de NH comme *bourgeois* et *sacristain* n'entretiennent que des rapports sémantiques très lâches avec les sens premiers. La modalité axiologique ne présuppose plus complètement la modalité aléthique. Nous tenterons une explication plus détaillée des rapports entre modalités dans le §1 du chap.5, en s'appuyant notamment sur les contenus sémantiques de ces mêmes NH et de leur variation diachronique. Car dans cette même classe IV, d'autres NH encore subsument deux modalités, mais la modalité

¹⁹⁸ Tous ces NH de la classe IV sont construits à partir d'une lexicalisation de procès sous-jacents, respectivement, calomnier, censurer, escroquer, flatter, plagier. Nous confirmerons ces analyses au chap.5

axiologique ne se construit pas à partir d'un procès sous-jacent, mais par extension là aussi « abstractive » à partir d'un sens premier. Ainsi en est-il de NH comme *un bourreau, un bouffon, un(e) héros/héroïne, un barbare, un bâtard, un cynique, etc.* Si bien que dans un contexte négatif que le test T12 permet d'établir, ces NH autorisent aussi deux interprétations. Dans (198a et b), (199a et b) et (200a et b) :

- (198a) Denise n'est pas une héroïne \approx c'est un personnage secondaire (mod. aléthique)
- (198b) Denise n'est pas une héroïne \approx ce n'est pas une femme de grand courage (mod. axiologique)
- (199a) Jacques n'est pas un bourreau \approx ce n'est pas un exécuter (de grandes œuvres) (mod. aléthique)
- (199b) Jacques n'est pas un bourreau \approx ce n'est pas un brutal (mod. axiologique)
- (200a) Jacques n'est pas un bâtard \approx ce n'est pas un fils illégitime (mod. aléthique)
- (200b) Jacques n'est pas un bâtard \approx ce n'est pas un homme méprisable (mod. axiologique).

Ces NH sont, de ce fait, doublement véridicibles : la négation porte disjonctivement (comme c'est le cas dans ceux qui lexicalisent un procès sous-jacent) sur deux modalités, sauf que la négation de la deuxième modalité (axiologique) n'induit aucunement la négation de la première (aléthique). Pour anticiper un peu sur le chap.5 (Aspects sémantico-syntaxiques des NH et validation de leurs représentations), nous dirons qu'il y a une distance sémantique entre le sens1 et le sens2 telle qu'elle autonomise les deux facettes du sens. Cette distance est différente de celle qui sépare les deux sens des NH construits sur des procès sous-jacents. Elle est, dans ce dernier cas, moins marquée. Les énoncés (198b), (199b) et (200b) dénie les condamnations morales portées sur Denise et Jacques mais, ne dénie pas d'un même mouvement les sèmes responsables de la construction de la modalité aléthique qu'on retrouve dans (198a), (199a), et (200a). En fait, ces NH ne se retrouvent en classe IV que parce qu'on a adopté un traitement unitaire (et non homonymique) de la polysémie qui stipule en amont de la mise en œuvre de l'analyse modale un sens S (*i.e.* la somme de S1+S2). Sinon *bâtard1* (dans le sens de fils illégitime) se serait classé en classe I, celle des aléthiques purs et *bâtard2* se serait classé en classe IX, celle des axiologiques purs. De plus, dans ces NH mixtes de la classe IV, les modalités aléthique puis axiologique subsumées se construisent à partir du contenu sémantique du NH et non à partir de sa forme comme pour les EFP. *Flic* et *policier* partagent les mêmes sèmes spécifiques, leur différence réside dans une variation diastatique/diaphasique. Dans ceux de la classe IV, la validation porte sur des contenus sémantiques : quelques traits sémantiques sont responsables de construire la modalité aléthique (*i.e.* pour *un voleur*, le fait de « voler un bien), d'autres encore président à la construction de la modalité

axiologique (*i.e.* une condamnation morale sous forme de terme d'insulte par abstraction à partir de la première). Cette dernière modalité subsumée s'appuie sur des sèmes spécifiques construits par abstraction à partir des premiers, responsables de construire la modalité aléthique (*i.e.* « une personne malhonnête » pour *voleur*). Ils restent, néanmoins, tous lexicalisés dans le contenu sémantique de ces NH. Ceci confère à la modalité axiologique une *certaine* indépendance par rapport à la modalité aléthique puisque les sèmes spécifiques sur lesquels elle s'appuie pour construire sa valeur modale axiologique sont présents dans le contenu sémantique même du NH. Cet aspect sémantique est capital car nous verrons plus loin, que dans les EFP de la classe VI, il en va autrement : la modalité appréciative des NH de cette classe ne s'appuie sur aucun contenu sémantique pour construire la modalité appréciative.

D'autre part, au niveau discursif, il n'est pas nécessaire que les deux modalités aléthique et axiologique soient actualisées. Dans leurs emplois syntaxiques en vocatifs d'insulte ou plus généralement en termes d'insulte, il est des contextes où seule la modalité axiologique est présente. Ainsi le *porteballe* insultant Jacques, l'appelle *assassin*, *voleur* dans cet extrait :

Le porteballe se hâte de refermer sa malle, la remet sur ses épaules, et suit Jacques en criant : « Au voleur ! au voleur ! à l'assassin ! au secours ! à moi ! à moi¹⁹⁹ !... »

Si *voleur* peut encoder dans cette réplique deux modalités : aléthique (Jacques a, en effet, pris la montre au porteballe) et axiologique (*i.e.* une personne malhonnête), le NH *assassin*, cependant, n'est utilisé que comme condamnation morale de Jacques, nonobstant la modalité aléthique (assassiner une personne) que ce NH peut porter par ailleurs. Cet emploi d'*assassin* le rapproche de la classe IX, mais sans l'y admettre, car en langue, il a la possibilité de construire, en plus de la modalité axiologique, une modalité aléthique. C'est aussi le cas du NH *bourreau* que nous comptons analyser au chap.7 pour illustrer la modalité stéréotypique, il ne construit discursivement et *in situ* qu'une modalité lexicale aléthique dans les neuf occurrences de la séquence sélectionnée (cf. annexe 19).

Ce sont ces propriétés sémantiques et donc modales qui distinguent la classe IV de la classe IX. Cette dernière ne peut construire qu'une modalité axiologique quel que soit le co(n)texte discursif où elle est plongée. D'ailleurs, lexicalement et contrairement à la classe IV, les NH de la classe IX ne lexicalisent aucun procès sous-jacent, ni ne se

¹⁹⁹ (éd.1993 :39-40).

construisent par extension à partir d'un sens premier (lexicalisé par le lexème). C'est pour ces mêmes raisons qu'on n'a pas pu classer *bourreau*, *fou*, *bouffon*, *sot*, etc., en classe IX, car justement leur polysémie donne à voir d'autres sens encore saillants, respectivement « exécuter de grandes œuvres », « fou du roi », « personnage comique de théâtre » (pour les deux derniers). Dans le contexte négatif :

(201) Jacques n'est pas un bouffon,

appelle deux interprétations en (200a) et (200b) :

(201a) Jacques n'est pas un bouffon \approx ce n'est pas un bouffon du roi/un personnage comique (mod. aléthique)

(201b) Jacques n'est pas un bouffon \approx ce n'est pas un blaireau, une personne sans intérêt (mod. axiologique)

Le NH *bouffon* en (201) doit, de ce fait, être considéré comme mixte : aléthique et axiologique. Les seuls cas où on a longtemps hésité entre classe IV et classe IX restent les cas de *malfaiteur/bienfaiteur* et *traître*. Car :

(202) Jacques n'est pas un traître/malfaiteur,

peut s'interpréter, pensons-nous, de deux manières :

(202a) Jacques n'est pas un traître \approx Jacques n'a commis aucun acte de trahison (mod. aléthique)

(202b) Jacques n'est pas un malfaiteur \approx Jacques n'a commis aucun méfait (mod. aléthique)

(202c) Jacques n'est pas un traître \approx Jacques n'est pas un perfide/un scélérat (on dénie la condamnation morale).

(202d) Jacques n'est pas un malfaiteur \approx Jacques n'est pas une personne méprisable (on dénie la condamnation morale).

Nous analysons *traître* et *malfaiteur* en (202) comme *voleur* (Jacques n'est pas un voleur \approx il n'a pas volé des biens). Nous classerons ces NH dans la classe IV, celle des mixtes aléthiques et axiologiques. Cependant, le NH *bienfaiteur*, s'il peut donner lieu à des interprétations similaires à (202a) et (202b), la deuxième modalité n'est pas axiologique, mais appréciative externe. Il sera rangé dans la classe IV', à l'instar de *confident* et *ami*. Même lorsque les NH de la classe IX se construisent par extension à partir d'un sens premier comme avec *matois* et *hypocrite*²⁰⁰ qui sont issus étymologiquement de *bandit/voleur* et *acteur/imitateur*, ils sont incapables de construire une modalité aléthique, car ce dernier sens a perdu toute saillance sémantique, du moins synchroniquement au XVIII^e siècle. Ces NH sont des axiologiques « purs ». Les NH de la classe IX, dans le cadre de notre corpus, sont construits pour la plupart par dérivation impropre à partir de

²⁰⁰ C'est aussi le cas nous paraît-il pour *canaille*.

lexèmes qui portent déjà une charge axiologique (*impudent, impudique, lâche, intolérant, vaurien, fainéant*²⁰¹).

Si les NH de notre corpus paraissent porter les différentes nuances modales subsumées par les mixtes dégagées plus haut, nous avons remarqué qu'une partie assez importante de NH du type *flatteur, bavard, javotte* mais aussi *gueux, et gredin* ne s'y conformait pas totalement. Quel type de combinaisons de modalités subsument-ils ?

2.4.2- La classe des mixtes doublement véridicibles, épistémiques évaluatifs et axiologiques, existe-t-elle ?

En regardant de près les NH de la classe IV que nous venons de décrire plus haut, nous avons remarqué la présence de NH qui, certes, encodent deux modalités, mais dont la première ne correspond pas à une modalité aléthique. Ils encodent plutôt une modalité épistémique évaluative en plus de la modalité axiologique²⁰². Ce ne sont pas des NH de la classe IV, même si le classificateur paraît les y intégrer. Prenons un exemple, le NH *bavard* : il est compatible avec T2 et T3 dans (203) et (204) :

(203) Ces idiots de bavards (T2)

(204) Ce bavard de Jacques (T3)

Selon notre classificateur, les résultats de ces deux tests orientent ce NH vers les mixtes. Si on continue avec les tests proposés par le classificateur, on se rend compte qu'il est compatible avec T1 en (205) (difficilement, il faut l'admettre, mais ce n'est pas un EFP²⁰³) et non compatible avec T9 en (206) :

(205) *Bavard* est autorisé dans le discours scientifique et administratif (T1)

(206) *Croire aux bavards \approx croire à l'existence des bavards (T9)

Le classificateur propose de ce fait la classe IV, celle des mixtes doublement véridicibles : aléthique et axiologique. Or la première modalité encodée par ce NH ne nous paraît pas aléthique, mais plutôt épistémique évaluative. Le NH *bavard* est, d'ailleurs, compatible avec T13 (test d'identification des modalités épistémiques évaluatives) en (207) pareillement aux NH *un riche, un vieux, un moderne* de la classe III en (208) :

(207) Jacques est plus ou moins bavard (T13)

(208) Jacques est plus ou moins riche/vieux/moderne que son maître (T13)

²⁰¹ Ces deux derniers NH dérivent par composition de « qui ne vaut rien », « qui ne fait rien/néant ». *Impudent, impudique, lâche, intolérant* sont des désadjectivaux.

²⁰² Cf. annexe 7 pour les NH de cette nouvelle classe.

²⁰³ Le remaniement du classificateur au §3 comblera cette lacune.

Sur la foi des tests T2, T1, T3 et surtout T13, nous sommes amené à supposer que ce NH subsume deux modalités et que la première est épistémique évaluative et non aléthique. De plus, le comportement du lexème avec le test T12 corrobore cette analyse :

(209a) Jacques n'est pas un bavard \approx il ne parle pas (plus/moins) avec abondance (mod. épistémique évaluative)

(209b) Ce n'est pas un bavard \approx ce n'est pas un homme indiscret (mod. axiologique)

On peut légitimement conclure que ce NH subsume deux modalités : **épistémique évaluative et axiologique**, c'est un mixte doublement véridicible. Le test T12, à travers le contexte négatif qu'il construit en (209a) et (209b), porte sur deux modalités par ailleurs encodées conjonctivement dans le lexème. Nous pensons avoir établi, ici, une combinaison modale – une nouvelle classe – qui n'est pas prise en considération par le classificateur conçu par L. Gosselin (2018) que nous appellerons provisoirement **classe IV**²⁰⁴ : les mixtes doublement véridicibles : épistémiques évaluatifs et axiologiques. Nous pouvons citer à titre indicatif *un grand, un gredin, un bavard, un flatteur, un ivrogne, un séducteur*²⁰⁵. Car dans (210a), (210b) et (211a), (211b) ci-dessous :

(210a) Jacques n'est pas un gredin \approx il n'est pas (plus/moins) miséreux (mod. épistémique évaluative)

(210b) Jacques n'est pas un gredin \approx il n'est pas malhonnête (on dénie la charge axiologique que le NH porte)

(211a) Jacques n'est pas un ivrogne \approx il ne boit (plus/moins) pas beaucoup d'alcool (mod. épistémique évaluative)

(211b) Jacques n'est pas un ivrogne \approx ce n'est pas un homme méprisable (on dénie la charge axiologique que le NH porte).

la première modalité sur laquelle porte la négation en (210a) et (211a) n'est pas aléthique comme pour *voleur*, mais épistémique évaluative comme pour *bavard*. Ces deux NH, en effet, sont compatibles avec le test T13 :

(212) Jacques est plus/moins gredin/ivrogne que son maître (T13)

Il faut faire attention, lors de la mise en œuvre de T13 dans l'embranchement des mixtes, de tester la part épistémique évaluative (le jugement de fait) que le NH porte et non la part axiologique/appréciative, car cette dernière est toujours évaluable en plus/moins (ex. il est plus ou moins malheureux/imbécile/chanceux, etc.), alors que dans les jugements de fait seuls les épistémiques évaluatifs y sont positifs, les aléthiques ne le sont pas, et c'est ce qui

²⁰⁴ Ces combinaisons modales non prises en charge par le classificateur sont néanmoins prévues par le dispositif théorique de la TMM, construit par L. Gosselin (2010).

²⁰⁵ Cf. annexe 7 pour une justification du classement de *séducteur* en classe IV''.

fait que les NH de la classe IV ne passent pas ce test. Dans la classe IV des mixtes, l'aléthique qui construit la première modalité a une valeur discrète : ou on est un voleur/un délateur/un assassin/un plagiaire/un tyran ou on ne l'est pas ; alors que selon la représentation des épistémiques évaluatifs de la classe IV'', on peut être plus ou moins « pauvre » dans *gueux*, plus ou moins « grand parleur » dans *bavard*, plus ou moins « charmeur » dans *séducteur*, etc.²⁰⁶

Mais pour inclure ces NH dans une nouvelle classe, il faut pouvoir les discriminer des autres mixtes. A quel niveau du classificateur doit-on les extraire ?

- **Aménagement du classificateur pour extraire la classe IV'' : les mixtes épistémiques évaluatifs et axiologiques/appréciatifs**

Comme nous l'avons signalé plus haut, ces NH se trouvent rangés en classe IV : aléthique et axiologique, car aucun test ne permet d'isoler la part épistémique évaluative qu'ils sont susceptibles de porter. De ce fait, c'est à l'issue de T1 (cf. *supra* figure 2) que nous pensons intervenir. Ces NH de la **classe IV''** sont difficilement compatibles avec T1. Nous l'avons noté avec *bavard*, mais c'est aussi le cas nous paraît-il de *flatteur*, *gredin*, *gueux*, *ivrogne*, *séducteur*, etc. Mais pour les départager des EFP qui suivent le même embranchement, on peut ou bien introduire le test T14 pour isoler les EFP de la classe VI ou bien le test T13 pour isoler notre nouvelle classe IV'' : les épistémiques évaluatifs et axiologiques. Nous optons pour T13 [X est plus/moins NH que Y] qui est compatible avec cette classe²⁰⁷. Ceux qui n'y sont pas positifs se classeront en classe VI. La figure 3 (cf. *infra* §3) reprend les différents changements suggérés ici.

Ces NH de la classe IV'' représentent, avec 10 lemmes, 10% des mixtes et 2% de tous les NH extraits. Nous les avons regroupés dans l'annexe 7.

- **Des cas particuliers de NH mixtes**

Comme on a eu dans les classifiants des cas particuliers de NH qui portent plusieurs jugements de fait combinant modalité aléthique et épistémique évaluative, nous avons constaté dans les mixtes des cas similaires qui en plus des modalités

²⁰⁶ En fait la situation est encore plus compliquée. Cette valeur discrète dans les aléthiques n'est claire que lorsque le verbe sous-jacent est sémantiquement perfectif (voler/assassiner), mais lorsque le NH hérite de l'aspect non perfectif comme dans séduire/flatte/intriguer, cette valeur discrète s'opacifie. Il faudrait analyser en profondeur ces NH d'un point de vue aspectuel, l'aspect sémantique hérité des verbes dont ils sont dérivés.

²⁰⁷ Nous préférons le test T13 au détriment de T14 en raison des difficultés qu'on a rencontrées pour identifier les EFP de *JLF* en plus du fait que ce test reste un test d'identification de la modalité épistémique évaluative. Mais comme signalé plus haut, il faut appliquer le test au sens1, celui qui permet de construire la modalité épistémique évaluative.

axiologiques/appréciatives et aléthiques encodent, étant donné leur polysémie, une autre modalité épistémique évaluative que nous n'avons pas signalée plus haut car nous ne suggérerons pas l'établissement d'une classe particulière pour les englober. C'est le cas des NH *oisif/ignorant*, mais aussi *gueux* et *gredin*. Ces NH sont déjà analysés plus haut comme appartenant à la classe IV ou IV''. Ceci est dû là encore à leur polysémie. En fait, ce sont leurs sens contextuels dans *JLF* qui nous ont suggéré cette analyse. Nous avons analysé *gredin* comme encodant deux modalités épistémique évaluative et axiologique. Or ce NH réfère aussi à des individus dans le sens de « mendiant » en plus de « miséreux » et « méprisable ». Même si ce sens est vieux aujourd'hui, il est encore saillant au XVIIIème siècle. Dans tous les cas, le roman l'actualise comme on peut le constater dans ce dialogue entre l'hôte de l'auberge et son compère :

Le compère : Non, compère, vous savez bien que je n'en ai point.

L'hôte : Tu n'en as point ? Je saurai bien en faire avec ta charrue, tes chevaux, tes bœufs et ton lit. Comment, **gredin** !

Le compère : Je ne suis point un **gredin**.

L'hôte : Et qui es-tu donc ? **Tu es dans la misère**, tu ne sais où prendre de quoi ensemercer tes champs ; ton propriétaire, las de te faire des avances, **ne te veut plus rien donner. Tu viens à moi**; cette femme intercède ; cette maudite bavarde, qui est la cause de toutes les sottises de ma vie, me résout à te prêter ; **je te prête** ; tu promets de me rendre ; tu me manques dix fois. Oh ! je te promets, moi, que je ne te manquerai pas. Sors d'ici²⁰⁸... »

L'hôte dans sa dernière réplique explique même pourquoi il a usé de ce NH : « Et qui es-tu donc ? Tu es dans la misère... ». Son compère est à la fois « un mendiant », « un miséreux » et de ce fait « méprisable » (d'où l'insulte). La réplique du compère « je ne suis point un gredin. » autoriserait trois interprétations :

(213a) Je ne suis point un gredin ≈ je ne suis point un mendiant (mod. aléthique)

(213b) Je ne suis point un gredin ≈ je ne suis point un miséreux = (mod. épistémique évaluative).

(213c) Je ne suis point un gredin ≈ je ne suis point un (homme) malhonnête/ un misérable (mod. axiologique).

Ce NH subsume trois modalités : aléthique, épistémique évaluative et axiologique. Nous pouvons retrouver ces mêmes modalités dans des NH comme *ignorant*²⁰⁹ ou *oisif*. Nous avons gardé ces NH dans la classe IV même s'ils peuvent intégrer la nouvelle classe IV''. Ils seront accompagnés dans les annexes du signe « ? » pour signifier qu'ils peuvent

²⁰⁸ (éd.1993 :115).

²⁰⁹ A la fois « illettré » (aléthique) / « plus ou moins manque d'instruction » (épistémique évaluatif) / une charge critique appréciative négative.

appartenir à l'une ou à l'autre classe selon le sens pris en considération et la décision d'acceptabilité au niveau du test T1. Il faudrait peut-être leur aménager une classe spéciale.

2.4.3- La classe V : les NH doublement véridicibles épistémiques existentiels et axiologiques

Se sont classés, ici, des NH qui encodent là aussi deux modalités, sauf que la première ne correspond ni à une modalité aléthique (classe IV et la nouvelle classe IV'), ni à une modalité épistémique évaluative (la classe nouvellement établie *supra* : classe IV''), mais à une modalité épistémique existentielle. En d'autres termes, cette classe entretient des relations sémantiques et modales avec la classe II (catégorie des classifiants) à la différence près qu'elle subsume, en plus, une deuxième modalité axiologique. Elle est compatible, en effet, avec les tests T2 et T3, comme on peut le constater en (214) et (215) :

(214) Ces idiots de (d') saints/antéchrists. (T2)

(215) Ce(t) saint/antéchrist de Jacques. (T3)

Mais aussi avec le test T9 qui prouve qu'il s'agit bien d'une modalité épistémique existentielle dans (216) :

(216) Croire aux saints/antéchrists \approx croire à l'existence des saints/antéchrists.

De plus, leur comportement avec le test T12 montre qu'ils sont doublement véridicibles :

(217a) Jacques n'est pas un saint²¹⁰ = Jacques n'est pas un personnage (historique) qui a ce statut. (mod. épistémique existentielle)

(217b) Jacques n'est pas un saint = On dénie le jugement moral louable qu'on porte sur Jacques. (mod. axiologique)

La négation porte sur deux modalités encodées conjonctivement dans les NH, *saint* et *antéchrist* : une modalité épistémique existentielle et une autre axiologique. Ces NH ne sont pas nombreux, nous avons dû inclure des N propres et métaphoriques dans notre corpus pour pouvoir compter des représentants de cette classe dans notre typologie. Ils réfèrent majoritairement à des personnages et à des « entités subjectives²¹¹ » extra-diégétiques. C'est le cas de *divin Sauveur*, *Antéchrist*, *Diable* et *Lucifer*, mais aussi des N communs comme *faiseur de miracle* et *saint*²¹². Quelques NH encore que nous avons inclus dans cette classe réfèrent de façon métaphorique aux individus qu'ils identifient (*ange*, *dragon* et *monstre*). Nous les avons accompagnés dans l'annexe du signe «*» pareillement aux NH métaphoriques des autres classes. Les NH de cette classe représentent

²¹⁰ Notons que cette modalité peut être aussi aléthique dans « Jacques n'a pas été canonisé par l'Église ».

²¹¹ Nous devons cette notion à L. Gosselin.

²¹² Cf. annexe 8 pour une liste complète.

8% des mixtes et 2% des NH retenus. Nous aimerions ajouter pour finir, qu'à l'image de la classe IV, la modalité axiologique se construit par abstraction à partir de la modalité épistémique existentielle, lexicalisée dans le NH. La modalité axiologique encodée dans ces NH s'adosse là aussi à une modalité épistémique existentielle qui lui sert de point d'appui.

2.4.4- La classe VI : les EFP avec jugement de valeur non-véridicible

Nous en venons maintenant à une dernière classe de la catégorie des mixtes apparaissant dans *JLF*, la classe VI. Ces NH sont, sémantiquement, des équivalents familiers d'autres NH, considérés comme « standard » (ES). La relation qu'ils entretiennent avec leurs équivalents aléthiques relève d'une variation diaphasique/diastratique, nous avons eu l'occasion de le signaler plus haut. Ils sont peu nombreux dans notre roman. Nous n'avons pu relever, et nous n'en sommes pas sûrs, que *compère*, *pays*, *coquin*, *blanc-bec* et *mouchard*²¹³. Il s'agit de marqueurs bimodaux dont la véridicibilité (*i.e.* être dans la portée de la négation) ne touche que l'une des modalités subsumées par ces NH, la modalité aléthique ; la seconde, appréciative, reste hors de portée de la négation. Dans (218) par exemple :

(218) Jacques est un flic/frangin²¹⁴.

Le NH *flic* dénote un individu qui a la fonction de *policier*, mais le lexème, vu le registre langagier (familier et péjoratif) auquel il appartient encode en même temps une autre modalité appréciative polarisée négativement. Il s'agit d'un mixte : aléthique de par son contenu sémantique, mais aussi appréciatif de par la variation diastratique/diaphasique dont il porte formellement la trace (*i.e.* au niveau de l'expression). Or le contexte négatif que le test T12 permet de construire, ne montre pas cette dualité modale :

(219) Jacques n'est pas un flic (T12)

= Jacques n'est pas un policier.

La modalité aléthique que le NH encode en (219) est seule véridicible. (219) équivaut seulement à « *Jacques n'est pas un policier* ». La modalité appréciative est, de ce fait, montrable et non-véridicible, elle reste hors de portée de la négation. En d'autres termes,

²¹³ Et si *maroufle* ou *coglion* peuvent faire partie de cette classe, leurs équivalents ne sont pas aléthiques, « neutres » comme pour *flic/gonzesse*, ils ne peuvent de ce fait passer le test T2 : *Ces idiots de marouffles / *Ces idiots de coglions.

²¹⁴ Nous analyserons cette classe à travers des EFP modernes empruntés aux analyses de L. Gosselin (2018). Nous classerons les EFP extraits de *JLF* au paragraphe suivant.

c'est vrai que *flic*, *gonzesse*, *gamin*, par exemple, subsument deux modalités, l'une aléthique et l'autre appréciative à l'image de la classe IV (*voleur*, *assassin*, *bourreau*), mais ici, seule la modalité aléthique est atteinte par la négation. Cette classe diffère de par cette propriété sémantico-syntaxique des autres classes de mixtes qui sont doublement véridicibles. Cette singularité dans le comportement face à la négation est certainement due à la variation codique, mais nous voulons proposer une hypothèse qui a trait aux relations sémantiques et modales que les NH de cette classe, les EFP, entretiennent avec leurs équivalents « standard ».

Sémantiquement, en effet, *flic* présuppose *policier*, de la même manière que *gonzesse*, *amerloque* présupposent, respectivement *femme* et *américain*. Les trois couples de NH partagent les mêmes sèmes spécifiques, sauf que le NH *flic*, tout en s'appuyant sur les sèmes spécifiques de *policier*, rajoute un autre sème [+registre familier vulgaire] responsable de la modalité appréciative. Idem pour *gonzesse* et *amerloque*. Nous soutenons donc une première hypothèse, à savoir que la relation entre la modalité aléthique et la modalité appréciative dans *flic*, *gonzesse* est **hiérarchisée** : la modalité appréciative, dépendante de l'aléthique (elle la présuppose complètement), reste hors de portée de la négation et c'est ce qui bloque la véridicibilité de la modalité appréciative. Nous nous autorisons, de ce fait, à conclure, et c'est notre deuxième hypothèse, que lorsque deux modalités sont en contact et subsumées dans un même lexème, c'est la nature de la relation de dépendance/indépendance entre les deux modalités en présence qui détermine la véridicibilité des modalités et non leurs catégories modales. Tandis que dans les mixtes doublement véridicibles (classe IV et V), les modalités encodées, si elles se présupposent, sont relativement indépendantes l'une de l'autre²¹⁵, la négation peut se distribuer disjonctivement et atteindre séparément les deux modalités. Dans ces mixtes (classe IV, IV'' et V, type *voleur*, *bandit* et *bourgeois*), s'ils varient sémantiquement, c'est à partir du contenu sémantique du NH (au niveau du signifié et non du signifiant). En effet, dans un même NH, quelques sèmes spécifiques sont responsables de construire un sens premier (sens1) et donc une modalité aléthique, d'autres sont responsables de construire un sens dérivé (sens2) et donc une modalité appréciative/axiologique. D'où que la négation arrive à

²¹⁵ Cette indépendance dans la classe IV est plus marquée dans les NH polysémiques (type *bourreau*) que dans ceux qui s'appuient sur des procès sous-jacents (type *voleur*), voir le chap.5, §1 et la différenciation que nous opérons entre différentes variations lexicales et leurs influences sur les rapports entre modalités. Quoiqu'il en soit chaque modalité, dans les deux cas, s'appuie sur des sèmes spécifiques lexicalisés par le lexème pour se construire.

atteindre tous les sèmes spécifiques internes aux NH et de ce fait les deux catégories de modalités subsumées. Dans les NH de la classe VI en revanche, ce sont les mêmes sèmes spécifiques qu'on retrouve dans *flic* et *policier*. En plus, ceux de *flic* sont complètement présumés par *policier* et donc voulant nier *flic*, on ne fait que nier *policier*²¹⁶. Mais cette configuration sémantique et modale concerne-t-elle tous les types d'EFP ? Existe-t-il d'autres EFP, qui tout en variant le signifiant, adjoignent de nouveaux traits sémantiques à l'ES (*i.e.* construire un nouveau signifié, un sens dérivé) ? Reconduisent-ils ce même rapport présuppositionnel entre EFP et ES aboutissant à la non-véridicité de l'une des modalités subsumées ?

2.4.5- La classe VI' : une nouvelle classe de mixtes EFP

Nous avons remarqué en effet que les NH qui constituent cette classe VI d'EFP ne sont pas dans leurs caractéristiques sémantiques aussi homogènes qu'il n'y paraît. On a pu, lors de la manipulation de ces NH, intuitivement, différencier *flic/gonzesse/mec*, mais aussi *gosse/frangin/meuf* de *politicard/journaloux/chauffard/ripou*. D'autres types d'EFP encore comme *pédé/pute* paraissent eux aussi présenter des singularités sémantiques. C'est dans cette même perspective que nous avons noté, dans les EFP de *JLF*, une différence sémantique et modale entre *compère* et *pays*, d'une part et *mouchard*, *blanc-bec* et *coquin* de l'autre. Si les premiers (comme *flic*) construisent des modalités mixtes : aléthique et appréciative (formelle), il n'en reste pas moins que pour les seconds (comme *politicard*), la deuxième modalité, correspondant à un jugement de valeur, ne se construit pas seulement, à travers une variation codique (diaphasique/diastratique), mais implique aussi une manière d'agir condamnable institutionnellement (*i.e.* axiologique). C'est aussi le cas nous paraît-il de *pédé* et *pute*. Prédiquer le NH *politicard* ou encore *pute* sur un individu implique, outre recourir à un registre de langue familier et péjoratif, porter une condamnation morale. Ces deux derniers types de NH, nous paraissent construire des modalités appréciatives/axiologiques sur deux plans : sur celui de la forme (registre de langue, et en cela ils sont semblables à *flic* et *gonzesse*) et sur celui du contenu sémantique qui dénote une manière d'agir déviante et donc condamnable ou critiquable (ils diffèrent en cela de *flic*) non porté par l'équivalent standard correspondant (politicien/prostituée). Si bien que

²¹⁶ Nous ne prenons pas en considération la négation métalinguistique (dont la portée est plus large que la négation descriptive, cf. J. Moeschler 2012) qu'on retrouve dans un énoncé comme : « Ce n'est pas un flic, c'est un policier ».

cette deuxième modalité axiologique nous semble, elle aussi, véridicible. L'énoncé (220) qui reprend le test T12 :

(220) Jacques n'est pas un politicard/pédé,

autoriserait, lui aussi à l'instar des autres mixtes, deux interprétations possibles :

(220a) Jacques n'est pas un politicard \approx Jacques n'est pas un politicien (mod. aléthique)

(220b) Jacques n'est pas un *pédé* \approx Jacques n'est pas un homosexuel/pédéraste (mod. aléthique)

(220c) Jacques n'est pas un politicard \approx Jacques n'est pas un intrigant/arriviste (mod. axiologique)

(220d) Jacques n'est pas un *pédé* \approx Jacques n'est pas un dépravé (mod. axiologique)

C'est le cas, nous semble-t-il aussi, de *journaloux*, *ripou*, *chauffard* : la négation se distribue disjonctivement sur deux modalités, la première (221a) aléthique, la deuxième (221b), appréciative/axiologique :

(221a) Jacques n'est pas un journaloux \approx Jacques n'est pas un journaliste (mod. aléthique)

(221b) Jacques n'est pas un journaloux \approx Jacques n'est pas un (journaliste) médiocre (on dénie une appréciation négative qu'on porte sur les journalistes).

Mais, le rapport entre modalités (aléthique et axiologique/appréciative) dans le contexte négatif n'est pas le même qu'avec les modalités de la classe IV : la négation de l'axiologique dans *journaloux* ne permet pas, *ipso facto*, la négation de la première modalité aléthique. « Jacques n'est pas un *chauffard* » ne veut aucunement dire qu'il n'est pas un *conducteur*.

Quoi qu'il en soit de ces affinités entre modalités subsumées que nous analyserons dans le détail au chap.5, elles ne semblent pas être présentes dans *flic*, *gonzesse*, *mec*, *gamin*, *frangin*, etc., où la modalité appréciative est non-véridicible (Cf. plus haut le test T12 sur *flic* en 219), émanant exclusivement d'une variation codique. La modalité appréciative ne présuppose aucune manière d'agir déviante. Le NH *flic* ne décrit aucune manière d'agir condamnable/critiquable qu'on pourrait retrouver dans des NH comme *un ripou*, *un politicard*, *un pédé*, par ailleurs, des EFP, eux aussi. D'ailleurs cet aspect sémantique semble confirmé par le test T6 [traiter jacques de NH] et T3 [Ce NH de Jacques]. Les EFP, *flic* et *gonzesse*, ne sont pas compatibles avec le test T6 dans (222), (223) et le test T3 dans (224), (225) :

(222) *Traiter Jacques de flic (T6)

(223) *Traiter Denise de gonzesse (T6)

(224) *Ce flic de Jacques (T3)

(225) *Cette gonzesse de Denise (T3)

La modalité appréciative n'est pas lexicalisée par le NH, elle n'est portée que formellement (par le registre de langue auquel elle appartient, au niveau de l'expression), alors que

politicard et *journaloux*, mais aussi *pute*, nous paraissent franchement acceptables dans (226), (227), (228) et (229), (230), (231).

(226) Traiter Jacques de politicard (T6)

(227) Traiter Jacques de journaloux (T6)

(228) Traiter Denise de pute (T6)

(229) Ce politicard de Jacques (T3)

(230) Ce journaloux de Jacques (T3)

(231) Cette pute de Denise (T3)

Ils portent linguistiquement un jugement de valeur (lexicalisé en contenu sémantique) et peuvent fonctionner comme termes d'insultes. C'est ce qui permettrait d'expliquer que quelques EFP sont compatibles avec (T3-T8), notamment T3 et T6 et que d'autres non. Ceux qui y sont positifs sont les EFP qui portent au niveau du contenu sémantique des appréciations péjoratives cristallisant une manière d'agir déviante validée axiologiquement. Nous nous autorisons, de ce fait, à confirmer qu'un EFP comme *amerloque*, compatible avec T3 dans :

(232) Cet amerloque de Jacques²¹⁷,

construit une modalité axiologique à partir de la représentation sémantique du NH (qui suppose une manière d'agir condamnable ou critiquable) et non seulement à partir de la variation diaphasique/diastratique qu'il actualise de par sa forme. La validation de la représentation se rapproche plus de *politicard*, *journaloux* et *pute* que de *flic*, *gonzesse*, *frangin*, *meuf*, *gamin*, etc.

De plus, il s'agit bien dans le cas de ces EFP d'une nouvelle dénomination (*i.e.* la création d'un nouveau signifié²¹⁸) : *journaloux* est la dénomination d'un « journaliste médiocre » ; *chauffard*, la dénomination d'un « conducteur irresponsable ». Cette analyse permet, pensons-nous, d'apporter des nuances plus fines à la description des NH mixtes de la classe VI en l'occurrence, l'établissement et la confirmation de l'existence d'EFP doublement véridicibles, mais la généralisation de cette caractéristique syntaxique doit être confirmée par des tests portant sur des échantillons plus larges d'EFP, ce que nous ne

²¹⁷ Contrairement à « ?ce flic de Jacques », cette structure (232) est d'ailleurs jugée acceptable par N. Ruwet (1982 :251) et L. Gosselin (2018), mais ils n'en expliquent pas la raison.

²¹⁸ Nous pouvons aussi supposer que des NH référant plus ou moins péjorativement à des nationalités comme *ricain*, *rital*, *chinetoque*, *boche*, etc. entrent dans cette configuration et que ces lexèmes portent linguistiquement des jugements de valeur (appréciatifs/axiologiques) en plus de ceux portés par le signifiant lui-même. Prédiquer le NH *amerloque* sur un individu supposerait, outre référer à sa nationalité, inférer une certaine manière d'agir « arrogante/suffisante », un peu « cowboy », mais qui reste à confirmer selon les tendances d'usage du NH.

pourrons entreprendre dans le détail dans le cadre de ce travail. Nous voudrions juste ajouter, à l'appui de la caractérisation sémantique de ces NH que les EFP *politicard* et *journaloux*, mais aussi *amerloque*, ne font pas que reprendre les sèmes de leurs équivalents aléthiques (comme c'est le cas pour *flic* ou *gonzesse*), ils adjoignent bien de nouveaux sèmes spécifiques responsables de la construction de la modalité axiologique absents de leurs équivalents « standard ». Dans *politicard* apparaissent les sèmes [+arriviste] et [+intrigant] inexistantes dans *homme politique*, du moins au niveau lexical. Pareillement, *journaloux* adjoint le sème [+médiocre] dans le signifié de cet EFP absent de son ES *journaliste*. De ce fait, *politicard* et *journaloux* ne reprennent plus complètement du point de vue du contenu sémantique *politicien* et *journaliste* ni que *pédé* et *pute* reprennent *pédéraste/homosexuel* et *prostituée*; d'où que, suivant nos deux hypothèses (Cf. plus haut l'analyse de la véridicité de *flic*) la modalité appréciative/axiologique devient plus indépendante (elle s'appuie sur ses propres sèmes spécifiques et se libère de la présupposition de son équivalent aléthique) et entre, en conséquence, dans la portée de la négation. Nous relèverons néanmoins *infra* des nuances dans ces derniers EFP. En cela, ces NH se rapprochent sémantiquement et modalement des classes IV, IV'' et V (mixtes doublement véridiques) où la modalité axiologique/appréciative est, elle aussi, véridique²¹⁹.

Pour isoler ces EFP, il suffit d'inclure le test T3 à l'embranchement négatif de T1 : ceux qui y sont négatifs sont des mixtes (EFP) avec jugement de valeur non-véridique, type *flic*, *gonzesse*, *frangin*, *meuf* subsumant deux modalités, aléthique et appréciative :

(233) ?Ce flic de Jacques (T3),

ceux qui y sont positifs sont des mixtes (EFP) doublement véridiques, type *politicard*, *journaloux*, *chauffard* et *ripou*, mais aussi *pédé* et *pute*, subsumant deux modalités, aléthique et axiologique/appréciative :

(234) Ce journaloux/politicard/chauffard/ripou/pédé de Jacques (T3)

Les EFP que nous avons retenus pour l'analyse appartiennent soit à la nouvelle classe VI', en l'occurrence, *mouchard*, *coquin* et *blanc-bec*²²⁰, ils sont doublement véridiques, soit à la classe VI (*compère* et *pays*) avec jugement de valeur non

²¹⁹ Nous nuancerons plus encore ces résultats au chap.5, §1.5.4, en montrant que les EFP du type *politicard* et *journaloux* ont, face à la négation, un comportement différent de *pute* et *pédé*.

²²⁰ Cf. annexe 10.

véridicible²²¹. Les NH *sapajou, coglion, maroufle*, même s'ils peuvent fonctionner comme familiers péjoratifs, leurs équivalents ne sont pas « standard » et aléthiques, ils seront classés selon les tests du classificateur parmi les non-classifiants²²². Les NH qui ont intégré la classe VI' se rapprochent plus de *journaloux* que de *flic*. Ils sont compatibles avec T3 :

(235) Ce mouchard de Jacques (T3)

(236) Ce coquin de Jacques (T3)

Les deux autres EFP *compère* et *pays* sont, en revanche, incompatibles avec T3 en (237) et (238) :

(237) *Ce compère de Jacques

(238) *Ce pays de Jacques

Les EFP de (235) et (236), vu les catégories modales qu'ils subsument, sont identiques à ceux de la classe IV (*i.e.* ils subsument deux modalités : aléthiques et axiologiques), sauf qu'ils sont incompatibles avec T1 et T1' et possèdent des équivalents « neutres », étant du registre familier. Il y a lieu, croyons-nous, de les discriminer par rapport à ces deux classes IV et VI. Les EFP de (237) et (238), s'ils sont eux aussi incompatibles avec T1 et T1', encodent des modalités aléthiques et appréciatives. Les EFP, type *mouchard, blanc-bec* et *coquin* constitueront la **classe VI'**. Il suffit d'insérer comme suggéré plus haut, à l'embranchement qui mène à la classe VI, le test T3. Ceux qui y sont positifs (*mouchard, coquin* et *blanc-bec*) formeront la nouvelle classe VI' et ceux qui y sont négatifs (*compère, pays*) constitueront la classe VI.

3- Un classificateur remanié

Nous proposons, dans la figure 3 ci-dessous, un classificateur remanié qui consigne tous les changements que nous avons proposés tout au long de la présentation des résultats. Ce classificateur présente une nouvelle disposition des tests pour accueillir dans la typologie des NH les nouvelles classes ainsi définies : la classe IV' (les mixtes doublement véridicibles : aléthiques et appréciatifs externes), la classe IV'' (les mixtes doublement véridicibles : épistémiques évaluatifs et axiologiques) et la classe VI' (les EFP doublement véridicibles : aléthiques et axiologiques/appréciatifs).

²²¹ Cf. annexe 9.

²²² Étant incompatibles avec T2 (premier test du classificateur), il ne s'agit pas de NH mixtes. *Sapajou*, dans son sens premier, ne réfère pas à un humain mais à un animal (un petit singe d'Amérique). Dans son sens dérivé, *familier* selon le *GR*, il réfère à une personne « petite et laide ». Le *TLFi* retient encore (*par analogie, péjoratif et vieux*) les sens de personne « ridicule, puérile et libertine... ».

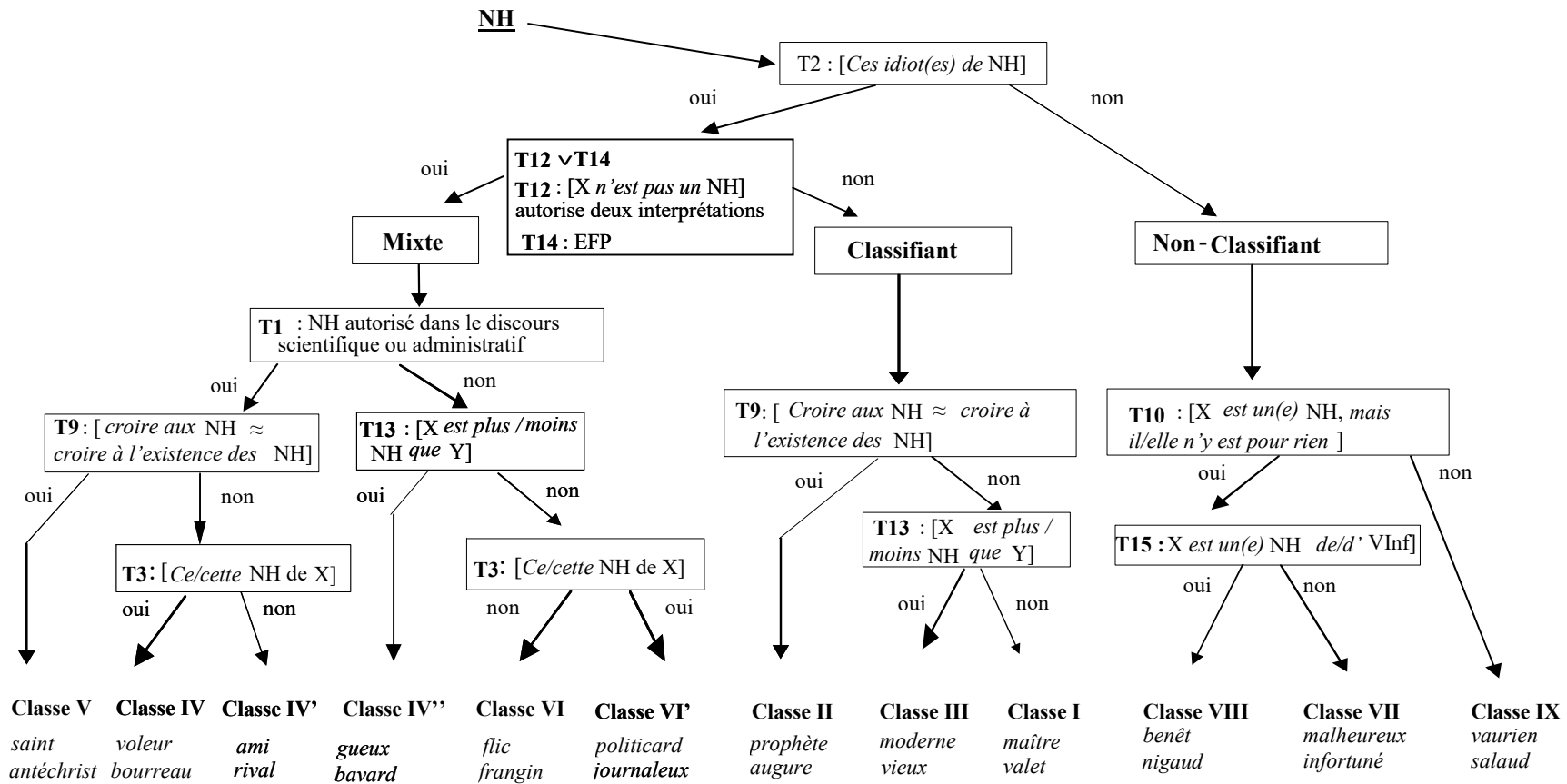


Figure 3 : classificateur (remanié) des NH au niveau LexLing

Le remaniement que nous proposons permet d'éviter de considérer tout d'abord, en forçant les traits, que *séducteur, bavard, flatteur*, etc. comme étant compatibles avec T1. On peut désormais les considérer comme incompatibles avec T1 (*i.e.* n'apparaissant pas dans les textes administratifs/scientifiques/historiques) et seront dirigés vers le test T13 avec lequel ils sont positifs pour se classer, comme prévu, en classe IV'', la nouvelle classe des épistémiques évaluatifs et axiologiques. Les deux tests T3 (selon la version de L. Gosselin) sont décalés en aval du classificateur, ils se situent maintenant aux embranchements négatifs de T9 et T13 et permettent de discriminer, d'une part classe IV (les mixtes aléthique/axiologique, *bourreau*) vs classe IV' (la nouvelle classe des mixtes aléthique/appréciatif externe, *ami*) et classe VI (EFP appréciatif, *flic*) vs classe VI' (la nouvelle classe des EFP aléthiques et axiologiques/appréciatifs, *politicard*), d'autre part. De plus, pour les raisons mentionnées plus haut, ce même test T3 a été remplacé par T15 à l'embranchement des non-classifiants pour discriminer les appréciatifs (classes VII et VIII) des axiologiques (classe IX).

Ce qui peut faire difficulté dans ce classificateur remanié, c'est l'efficacité pratique du test T12, mais surtout la fiabilité du test T1 à départager classes IV, IV' et V, d'une part, et classes IV'', VI, VI', d'autre part. Pour le test T12, nous devons insister sur le fait que la compatibilité au test n'est validée que lorsque le NH donne à voir une combinaison de deux jugements distincts, de fait et de valeur, car lorsque les deux interprétations aboutissent à deux modalités de même nature conceptuelle, notamment aléthique, le NH reste classifiant et ne peut être dirigé vers les mixtes. En effet, si le NH *père* dans la structure du test T12 en (239) donne bien lieu à deux interprétations sémantiquement somme toute différentes distinctes en (239a) et (239b) :

(239) Jacques n'est pas un père

(239a) Jacques n'est pas un père (Jacques n'est pas un parent, mod. aléthique)

(239b) Jacques n'est pas un père (Jacques n'est pas un homme d'église, mod. aléthique)

ces deux interprétations correspondent, néanmoins à une seule catégorie modale, en l'occurrence aléthique. Le NH reste, nonobstant cette variation lexicale, un NH classifiant aléthique dans les deux sens du N (*i.e.* la validation de ses deux représentations). La compatibilité au test T12 lui reste de ce fait refusée. Cela n'est pas le cas de beaucoup d'autres NH, notamment ceux qui subsument deux types de jugement : de fait et de valeur. D'un autre côté, l'hésitation se ressent avec quelques NH de la nouvelle classe IV'' doublement véridicibles : épistémique évaluatif et axiologique (type *un flatteur/un indigent/un grand/un séducteur*, etc.) ou encore plus historiquement attestés les NH *nègre*

et *barbare*, passent-ils ou ne passent-ils pas le test T1 ? Le test lui-même pose problème : s'agit-il d'être autorisé dans n'importe quel texte scientifique/administratif ou suivant les normes en vigueur aujourd'hui ? Nous savons que l'objectivité des discours scientifiques/administratifs n'a été codifiée dans la rigueur que nous connaissons que dans l'époque moderne. Les discours administratifs, historiques, scientifiques de l'époque classique peuvent encore comporter des N connotés péjorativement. Quoi qu'il en soit, le test T1' (corroborant le test T1) peut réduire cette indécision en invalidant ces NH des classe IV et IV''.

Maintenant, pour automatiser et faciliter la mise en œuvre des tests, nous avons entrepris, en collaboration avec un ingénieur-informaticien, le développement d'une application informatique qui, si elle reste encore « rudimentaire », implémentant les différents tests de l'algorithme en mode semi-automatique (requérant toujours l'intervention de l'utilisateur pour valider les test), mais aboutissant à des statistiques des différentes classes de NH entrés, peut à moyen terme progressivement aboutir à une automatisation plus ou moins avancée de l'algorithme à travers l'application des techniques d'apprentissage machine, « machine learning » et d'apprentissage profond, « deep learning ».

3.1- Implémentation informatique de l'algorithme du classificateur semi-automatique

Avec la participation donc d'un ingénieur-informaticien, nous avons conçu une application informatique (*classificateur de NH*) qui a l'avantage de faciliter la mise en œuvre des tests du classificateur (remanié). Elle permet aussi de constituer des bases de données à partir desquelles on peut calculer un certain nombre de données chiffrées (des statistiques) sur les pourcentages de représentation d'une classe par rapport à une autre ou d'une catégorie par rapport à une autre dans un corpus donné. Le lien ci-dessous permet d'accéder en ligne à l'application. L'enregistrement des données et des résultats obtenus ne peut se faire en revanche qu'à travers les identifiants des administrateurs :

<http://classificateurnh-env-1.eba-hmudzwyc.us-east-1.elasticbeanstalk.com/accueil.php>

Avant de décrire les différentes modalités de fonctionnement du classificateur informatisé (cf. *infra* §3.2), on voudrait en proposer une description technique assez succincte qui en présente la méthodologie de conception, le langage informatique utilisé, etc.

En effet cette application, baptisée *Classificateur NH*, est une application web qui s'appuie sur les caractéristiques techniques suivantes :

- Elle est construite sur une architecture *trois tiers* (cf. figure 4 ci-dessous²²³) : une couche de présentation, une couche de traitement et une couche d'accès aux données.

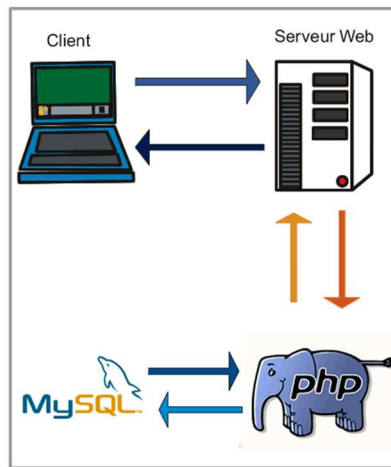


Figure 4 : architecture trois tiers

- Elle est développée en langage PHP (Hypertext Preprocessor) version 8.0 et interagit avec une base de données relationnelle gérée par un serveur de gestion de base de données (SGBD) de type MySQL, version 8.0.27.
- Le développement du design et des différents éléments interactifs de l'application a été réalisé avec le framework bootstrap version 4.5, afin de garantir une homogénéité de la mise en forme des différentes pages de l'application.
- Le choix de l'hébergement de l'application s'est porté sur un *cloud public*, plus précisément, le cloud Amazon Web Service (AWS).
- L'outil Elastic Beanstalk mis à disposition par la plateforme AWS a servi à déployer l'application. *Classificateur NH* dispose aussi d'une gestion sécurisée des accès par login/mot de passe permettant l'authentification des utilisateurs via une première page de connexion.

3.2- Modalités de fonctionnement de l'application

Cette application donc est une implémentation informatique de l'algorithme du classificateur remanié (fig.3) à partir de celui proposé par L. Gosselin (2018) (cf. *supra* fig.2 du chap.4, §2). L'objectif d'une telle implémentation informatique est double : automatiser la mise en œuvre des tests et aboutir à des statistiques qui calculent

²²³ Figure extraite du site : http://maxime.gueriau.fr/teaching/iut_lyon1/info/programmation-web/bdd.html

instantanément le pourcentage des NH testés, par rapport aux catégories nominales, aux classes modales et par rapport au total des entrées enregistrées. À la suite de la saisie manuelle d'un nom d'humain (l'utilisateur renseigne aussi le pluriel de l'occurrence), l'application propose successivement des tests sémantico-syntaxiques préétablis (suivant l'algorithme de la figure 3) pour déterminer à quelle classe le NH appartient. L'algorithme est de ce fait encore semi-automatique : il propose un ordre séquentiel d'exécution des tests et ce suivant les réponses, positive ou négative, de l'utilisateur. Ce dernier sera successivement dirigé vers d'autres tests jusqu'à ce qu'il aboutisse au résultat de la classification du NH considéré dans l'une des catégories et l'une des classes modales préétablies. La constitution d'une base de données qui consigne les résultats enregistrés peut servir à moyen terme à un apprentissage machine (voire un apprentissage profond) qui prendrait, au fur et à mesure de l'utilisation de l'algorithme, le relais de l'utilisateur pour donner la classification automatique d'une entrée.

Cette application, par ailleurs, donne le choix, à la fin d'un déroulement complet des tests, entre deux modes de traitement des résultats : la première consultative, à l'instar de la consultation d'un dictionnaire (*i.e.* on fait entrer une variable et on déroule les tests suivant l'algorithme pour constater un résultat, sans pour autant le conserver et l'enregistrer) ; la seconde aboutit à la constitution d'une base de données formée exclusivement des résultats que l'utilisateur décide d'enregistrer (*i.e.* ceux qu'il veut conserver pour un traitement ultérieur). C'est ce dernier mode de fonctionnement qui peut donner lieu à des statistiques construites sur les pourcentages des NH classifiants/ non-classifiants/ mixtes et ce par rapport au nombre total des entrées retenues et par rapport aux autres classes de la/des catégorie(s) retenue(s). Ces statistiques sont calculées automatiquement suivant les données entrées par l'utilisateur et les résultats auxquels l'algorithme a abouti. On peut consulter *supra*, pour une visualisation de ces résultats, les données chiffrées des §2.2, 2.3 et 2.4 et la classification des NH de *JLF* aux annexes (2-13).

4- Bilan de l'analyse (LexLing) des NH de *JLF*

A partir d'occurrences de NH tirées de *JLF*, nous nous sommes proposé, dans un premier temps, de prouver, d'une part, l'encodage d'une sous-catégorie du N de différents types de modalités correspondant à différents types de jugements et d'évaluer les capacités intégratives et l'efficacité classificatoire d'un outil d'analyse linguistique, d'autre part. A

part les NH que nous n'avons pas retenus pour l'analyse, majoritairement des NH non-prédicatifs ou non-intégrables aux tests sélectionnés, les résultats nous paraissent probants. Grâce à des tests pour la plupart sémantico-syntaxiques agencés dans un classificateur, on a pu classer, comme prévu, les 386 occurrences de NH retenues pour l'analyse dans les différentes classes et catégories nominales suivant les modalités et les types de jugements qu'ils portent. Sur la foi des tests appliqués plus haut et la présentation des résultats que nous en avons faite (cf. §2.2-2.4), on peut affirmer que le typage modal constitue un critère distinctif fiable pour départager des N appartenant à la sous-catégorie des NH. Aussi, avons-nous pu prouver à quelques exceptions près que la plupart des NH retenus pour l'analyse encodent les modalités et les types de jugements supportés par le modèle théorique (la TMM) aboutissant à des statistiques précises. En effet, 60% des NH se sont classés dans la catégorie des classifiants, 15% dans celle des non-classifiants et 25% dans celle des mixtes. Cette typologie, outre une classification rigoureuse des NH de *JLF* en douze classes, a permis de mettre au jour des connexions sémantiques entre des lexèmes inenvisageables, croyons-nous, sans l'application du critère modal comme paramètre distinctif pour rapprocher ou opposer des NH. En effet, on a pu établir, tests à l'appui, que les NH classifiants encodent des modalités aléthiques correspondant à des jugements de fait/réalité objectifs ou encore des modalités épistémiques évaluatives et existentielles subjectives individuelles/collectives. Ces valeurs modales distinguent déjà les NH *contrebandier* (classe I : aléthique, (F) vrai assertorique), de *vieux* et *prophète* (respectivement classes II et III : épistémique évaluatif et épistémique existentiel), dont la force de validation (F) est le *certain*. Ces NH entretiennent des relations sémantiques avec les classes des mixtes qui encodent des modalités doubles à la fois subjectives et objectives. C'est ainsi que des NH comme *voleur*, *diable*, étant respectivement, aléthique et épistémique existentiel, subissent aussi des jugements de valeur, axiologiques, ce qui les rapproche à la fois des aléthiques type *contrebandier* et des axiologiques type *salaud*. Les NH mixtes de *JLF* se sont répartis en six classes au lieu des trois prévues par le classificateur de L. Gosselin (nous reviendrons un peu plus bas sur ces trois classes nouvellement établies). Nous avons relevé, en effet, des NH mixtes aléthiques et axiologiques, type *voleur*, *assassin*, *calomniateur*, *censeur*, mais aussi *bourreau*, *bouffon*, *fou*, *sot*, etc.). S'ils appartiennent indéniablement à la même classe, il y a lieu de

différencier des NH qui lexicalisent des procès sous-jacents type *voleur*, d'autres NH, qui, s'ils intègrent cette classe mixte, c'est en raison de leur polysémie²²⁴. La modalité axiologique que ces derniers NH portent se construit à travers une abstraction d'un sens premier, alors que dans les premiers, si l'axiologique se construit lui aussi par abstraction, il s'origine dans un procès sous-jacent lexicalisé par le lexème. Cette différence, nous avons pu l'établir à travers un comportement hétérogène face à la négation. Si la négation dans l'énoncé : *Jacques n'est pas un voleur*, permet de nier la modalité axiologique (*i.e.* la condamnation morale), elle peut permettre de nier dans un même mouvement la modalité aléthique (il n'a rien volé). Elle est en revanche *séquentielle* pour d'autres mixtes : dans *Jacques n'est pas un bourreau*, en effet, la négation de la modalité axiologique ne permet pas de nier, dans un même mouvement, la modalité aléthique, celle d'être « un exécuteur des grandes œuvres », sans doute parce que le glissement de sens s'accompagne d'un changement de classème. C'est le cas de presque tous les NH polysémiques de cette classe : *bâtard, fou, sot, héroïne*, etc. Nous en donnerons une explication plus détaillée au §1 du chap.5. Nous dirons juste ici que pour analyser les modalités de niveau lexical encodées dans des NH et ambitionner d'en définir les rapports, il faut distinguer, en amont, les sens que le polysème porte et pouvoir déterminer les différents rapports sémantiques qu'ils portent : stabiliser les NH préalablement à leur immersion dans les tests. Pour revenir à nos mixtes, une deuxième classe (classe V), cette fois épistémique existentielle et axiologique, s'est aussi formée à travers des NH comme *antéchrist, saint*. Quelques autres ont aussi intégré la classe (*ange, monstre*) même s'ils ne dénotent pas directement des humains, mais le font *via* une référence métaphorique. Enfin, une troisième classe de mixtes : les EFP avec jugement de valeur non-véridicible. Nous avons eu beaucoup de mal à l'établir à cause d'une hésitation sur l'existence ou non d'une variation diaphasique/diastratique encodée par certains NH de *JLF*. Les dictionnaires de l'époque ne sont pas toujours explicites sur le registre de langue auquel un N appartient. Nous n'avons retenu que *compère* et *pays*, équivalents de *copain/compatriote*. *Coquin, blanc-bec* et *mouchard*, tout aussi familiers et péjoratifs, se classeront dans une nouvelle classe d'EFP mixtes (la classe VI').

²²⁴ Nous verrons dans le §1 du chapitre suivant que c'est le type de variation sémantique qui permet de nuancer encore plus les NH d'une classe modale donnée que les critères morphosyntaxiques adoptés par les différentes typologies en linguistique. Les types de transfert de sens et les relations logiques qu'on pourrait en déduire permettront aussi de corroborer les résultats (catégories et classes nominales et modales) obtenus à travers l'application des tests sémantico-syntaxiques.

Dans les non-classifiants maintenant, on a pu différencier, les NH axiologiques, type *hypocrite* (classe IX) des NH appréciatifs ; et dans les appréciatifs, entre appréciatifs mixtes, type *imbécile* (classe VIII) et appréciatifs internes, type *malheureux* (classe VII). Les axiologiques sont des NH dont la représentation porte nécessairement une intentionnalité explicite, ils ne sont pas compatibles avec le test T10 [Jacques est un NH, mais il n'y est pour rien]. Ce dernier test n'est validé que par les appréciatifs et peut être corroboré par la cooccurrence avec [naître un NH] où le test différencie des défauts (notamment intellectuels) ontologiques et originels, critiquables individuellement ou collectivement (type *imbécile, nigaud, malheureux*), mais incompatibles avec des NH qui lexicalisent des actes déviants qu'on acquiert, cette fois, condamnables moralement et socialement (type *hypocrite, salaud, intolérant*). Si l'instance de validation (I) permet de distinguer les axiologiques des appréciatifs, elle est partagée également par les appréciatifs internes et mixtes, étant subjective dans les deux cas. Même si nos intuitions sur cette dernière catégorie des appréciatifs ne sont pas précises, nous pensons que le meilleur moyen de les discriminer, c'est de déterminer leurs rapports à des actes qui présupposent la dénomination. Les tests T15 et T15', nous ont paru plus efficaces que le test T3 pour discriminer ces deux classes. On a noté plus haut que deux NH comme *malheureux* (classe VII) et *imbécile* (classe VIII) partageant la même instance de validation (I) subjective individuelle/collective, la même direction d'ajustement (D) mixte (descriptive et injonctive) et la même force de validation d'orientation négative, n'ont pas le même comportement avec T3 [Ce NH de Jacques], puisque *imbécile* (appréciatif mixte) y est positif et *malheureux* (appréciatif interne) y est négatif, mais n'explique pas pourquoi *chanceux/malchanceux* y sont aussi positifs tout en étant des appréciatifs internes. Ajoutons à cela que l'incompatibilité de *malheureux* avec T3 reste contestée par plusieurs observateurs. Cette inconstance face au test T3, nous a poussé à explorer d'autres pistes pour différencier plus sûrement appréciatifs internes et appréciatifs mixtes et plus généralement appréciatifs et axiologiques, d'où notre recours aux tests T15 et T15'. Nous rappelons que le test T15 [X est un NH de Vinf] est incompatible avec les appréciatifs internes et que le test T15' [X est un NH parce qu'il a commis un acte (déviant) particulier = X a commis un acte (déviant) particulier parce que c'est un NH]. Ce test n'est compatible qu'avec les NH qui assurent la réversibilité de la structure. C'est le cas des axiologiques (classe IX) et des appréciatifs mixtes (classe VIII), mais le NH *malheureux*, classe VII, n'y est pas compatible comme on peut le constater dans (240) :

(240) Jacques est un malheureux parce qu'il a raté son train

≠ ? Il a raté son train parce que c'est un malheureux.

Le NH ne peut que lexicaliser les « retombées » d'un acte (Jacques est un malheureux parce qu'il a raté son train), mais le NH ne peut justifier le procès (?Jacques a raté son train parce que c'est un malheureux), alors que les rapports du NH *imbécile* avec un acte vont dans les deux sens. Le NH justifie le procès (Jacques a raté son train parce que c'est un imbécile) et le procès est un motif suffisant pour justifier la dénomination (c'est un imbécile parce qu'il a raté son train). En fait, *imbécile* lexicalise les retombées de la prédication et peut en constituer le motif. En cela, il se rapproche de *salaud* qui valide le test T15' (Jacques a menti à son supérieur parce que c'est un salaud/C'est un salaud parce qu'il a menti à son supérieur). De ce fait un NH comme *malchanceux* analysé par L. Gosselin comme appréciatif interne nous paraît suivant ce test T15', validé comme appréciatif mixte (Jacques a gagné au loto parce que c'est un chanceux/C'est un chanceux parce qu'il a gagné au loto). Ces résultats doivent être corroborés par d'autres analyses pour confirmer la légitimité du critère « rapport à des actes » et plus généralement la dynamicité/stativité/intentionnalité de ces NH²²⁵, car des NH comme *un laideron*, *les laids*, *les belles* qui sont statifs et portent indéniablement des jugements appréciatifs esthétiques n'entretiennent aucune relation directe avec des actes prétextes de la dénomination (incompatibles avec T15/T15') et peuvent être classés en classe VII, encodant des modalités appréciatives internes. Nous analyserons plus en détail ces résultats provisoires au chap. 5, §3.

De la même manière, ces deux classes (axiologique et appréciative) se rapprochent de la classe des mixtes puisque cette dernière subsume, entre autres modalités, des modalités axiologiques et appréciatives. On le voit bien, cette typologie ne fait pas que classer des NH, elle met au jour des réseaux modaux qui connectent les lexèmes sémantiquement au-delà de leurs contenus sémantiques propres (leurs sèmes spécifiques). Leurs valeurs sémantiques différentielles, suivant la terminologie saussurienne, ne se situent pas exclusivement au niveau de leurs sèmes *distinctifs* respectifs (leurs signifiés), mais bien dans les constructions modales qu'ils sont capables de générer. On a pu démontrer que ce qui différencie *bandit* de *contrebandier*, c'est plus l'encodage de deux modalités différentes à deux niveaux syntaxiques différents qu'une différence au niveau de leurs

²²⁵ Il serait aussi intéressant de les comparer de ce point de vue à des NH comme *voleur* et *assassin* qui lexicalisent les actes (voler/assassiner) à partir desquels se construit la modalité axiologique.

sèmes spécifiques au demeurant très proches. En d'autres termes, c'est la validation de leurs représentations prédiquées et non leurs représentations seules qui portent leurs valeurs sémantiques différentielles au sens saussurien du terme et prouve que le lexique n'est aucunement une nomenclature, mais un réseau différentiel sémantique, un système.

D'autre part, on a relevé lors de la manipulation des NH de *JLF* des lexèmes qui encodent des combinaisons de modalités non prévues par le classificateur proposé par L. Gosselin : la classe IV', celle des NHRel doublement véridicibles, aléthiques et appréciatifs externes (*ami, rival*); la classe IV'', celle des NH doublement véridicibles, épistémiques évaluatifs et axiologiques (*bavard*) et la classe VI', celle des EFP doublement véridicibles, aléthiques et axiologiques/appréciatifs (*journaloux, pute*). Nous avons remanié le classificateur en conséquence pour pouvoir intégrer ces trois nouvelles classes (Cf. *supra* §3). La classe IV' regroupe des NHRel (type *ami, rival*) qui, contrairement à d'autres NHRel (type *camarade, collègue, cousin*), encodent deux modalités doublement véridicibles. La deuxième modalité qu'ils portent ne nous semble pas axiologique, du moins dans les limites de notre corpus, mais plutôt appréciative externe. Nous tenterons de prouver, plus bas dans le §2 du chap.5, les raisons de cette réticence des modalités axiologiques à intégrer ces NHRel mixtes. La classe IV'' comprend des NH qui encodent des modalités épistémiques évaluatives. Elle diffère en cela de la classe IV où la première modalité subsumée est aléthique et dont pareillement les NH sont doublement véridicibles. Elle comprend, elle aussi, des NH qui lexicalisent un procès sous-jacent comme *menteur, flatteur* et des NH polysémiques comme *gueux* et *gredin*. Enfin, la classe VI' : nous avons eu les mêmes difficultés à établir cette nouvelle classe d'EFP que celles que nous avons rencontrées lors de la constitution de la classe VI. Cette nouvelle classe (type *politicard, journaloux*, mais aussi de *JLF mouchard, blanc-bec* et *coquin*) est doublement véridicible : la négation atteint disjonctivement deux modalités contrairement aux NH de la classe VI qui se construisent avec jugement de valeur non-véridicible. Nous montrerons *infra* néanmoins que quelques EFP (type *journaloux, politicard, chauffard*) présupposent la modalité aléthique subsumée par l'équivalent standard (ES), respectivement *journaliste, homme politique, conducteur*.

Nous avons aussi relevé plus marginalement quelques NH qui portent deux types de jugement de fait, correspondant à des modalités épistémiques évaluatives et aléthiques dans *nain, enfant*, etc. ; ou encore dans les mixtes, des NH qui encodent, en plus des modalités axiologiques/appréciatives et aléthiques, des modalités épistémiques évaluatives dans *gueux, gredin, oisif*, etc. Si tous ces NH donnent à voir une pluralité modale, c'est en

raison de leur polysémie. Les NH *gueux* et *gredin*, par exemple, portent les sens respectifs de « mendiants », « miséreux » et « misérables », sens d'ailleurs demeurés saillants au XVIIIème siècle et dans notre roman, pouvant servir aussi de termes d'insultes. Il serait peut-être préférable de prévoir pour tous ces NH de nouvelles classes, mais ceci reste tributaire de leurs nombres dans le lexique français, ce qui ne peut être déterminé qu'à travers des analyses portant sur des corpus plus larges. Nous avons pu, par ailleurs, faire sur tous ces NH des commentaires sur les différents investissements discursifs qui, s'ils restent parcellaires, distinguent deux tendances majeures : identifier des personnages intra/extra-diégétiques et présenter des jugements de valeur (axiologiques et appréciatifs) sur ces mêmes personnages dans des séquences elles-mêmes méta-discursives. Nous pensons l'avoir montré, entre autres, avec les NH de la séquence sur la marquise de la Pommeraye.

Si cette typologie est l'aboutissement de l'application manuelle des tests sémantico-syntaxiques et leur agencement dans un classificateur, nous avons entrepris, pour faciliter la mise en œuvre des tests, regrouper plus efficacement des résultats et constituer des statistiques sur la sur/sous-représentation d'une classe par rapport aux autres, d'implémenter l'algorithme dans une application informatique qui, si elle reste ici encore semi-automatique, est encore perfectible, en faisant intervenir l'intelligence artificielle (IA) pour remplacer, au fil de l'application des tests, l'intervention de l'utilisateur à travers des techniques - déjà utilisées par les différents moteurs de recherche (*Google, Firefox, Safari*, etc.) et les réseaux sociaux dont *Facebook* et *Twitter*- comme l'apprentissage machine et/ou l'apprentissage profond.

Enfin, si les tests sémantico-syntaxiques (qu'ils soient automatisés ou non) mis en œuvre *supra* et les résultats qu'ils sont capables de générer sont largement considérés par plusieurs linguistes (Milner, Gosselin, Flaux) comme un outil efficace pour décrire les spécificités sémantiques, syntaxiques et modales des mots du discours, il n'en reste pas moins que ces résultats restent contestés par plusieurs autres, notamment à cause du caractère « intuitif » et « non-scientifique » de ces tests. Si nous pensons quant à nous avoir prouvé que ces tests sont opératoires et efficaces pour discriminer des catégories et des classes modales de NH, nous avons décidé, dans une perspective de corroboration, étayer la différenciation opérée *supra* entre modalités paramétrées différemment, correspondant à des jugements de fait et/ou de valeur. Y a-t-il des caractéristiques représentationnelles (contenu sémantique et structure syntaxique) propres aux NH qui étayent la typologie établie *supra* ? Cette investigation portant sur les représentations sémantiques des NH

pourrait-elle, par voie de conséquence, nous éclairer plus en avant sur les rapports que peuvent entretenir les modalités subsumées conjonctivement dans un même niveau modal (*i.e.* les NH mixtes) ou dans des niveaux différents (lexical, sublexical et stéréotypique), puisqu'elles s'appuient sur ces mêmes représentations pour se construire ? C'est ce que nous essaierons d'établir dans les chapitres qui suivent.

Chapitre 5 – Aspect sémantico-syntaxique des NH et validation de leurs représentations

1- Rapports entre différents sens et processus de validation des NH mixtes

Dans une tentative de corroboration des résultats auxquels on a abouti dans les paragraphes précédents (notamment les résultats, aboutissement des tests sémantico-syntaxiques [T1-T15'], consignés au chap.4, §2.1-2.4, cf. aussi *supra* le §4 pour un résumé), nous entamons ici une analyse qui justifie la légitimité de la constitution des différentes catégories nominales postulées (classifiante, mixte et non-classifiante), incluant respectivement les 12 classes de NH dégagées et ce en questionnant plusieurs aspects consubstantiels aux NH, notamment sémantiques (*implication-présupposition* entre contenus sémantiques des NH polysémiques, *dynamicité/stativité/ intentionnalité* des prédicats nominaux non-classifiants et mixtes et aspect sémantique, *stage-level predicate* (SLP) et *individual-level predicate* (ILP), etc.), mais aussi syntaxiques (structure actancielle bivalente des NHRel mixtes, non-véridicité de certains sens de NH EFP). Cette entreprise, nous le pensons, éclairera d'un autre jour la légitimité de la constitution de trois classes distinctes de NH non-classifiants (les axiologiques, les appréciatifs internes et les appréciatifs mixtes) et celle des six classes de mixtes (les aléthiques/axiologiques, les épistémiques existentiels/axiologiques, les épistémiques évaluatifs/axiologiques, les aléthiques/appréciatifs externes, les EFP aléthiques/appréciatifs et les EFP aléthiques/axiologiques/appréciatifs) et corroborera notre typologie et l'efficacité classificatoire de notre algorithme et des tests qui le composent. Elle nous permettra dans un deuxième temps de définir les rapports entre modalités en termes de dépendance implicative/présuppositionnelle, hiérarchie/indépendance que ce soit à l'intérieur d'un même lexème (rapports entre modalités intrinsèques subsumées par un NH mixte, cf. ici-même §1 et 2) ou entre modalités de niveaux syntaxiques différents (cf. chap.6, §1). Chaque développement annoncé ici sera couplé aux résultats et aux conclusions modaux auxquels on a abouti à travers la mise en œuvre de nos tests sémantico-syntaxiques et aux commentaires informels qui les accompagnaient, qui, s'ils restent prouvés par les tests sélectionnés, nécessitent, nous semble-t-il, une argumentation plus détaillée pour quelques-uns d'entre eux. Nous avons vu, à cet effet, que le test T12 réussissait à identifier dans les NH mixtes au niveau lexical deux modalités, la première mod_i (aléthique ou épistémique évaluative/existentielle), construite en binôme avec une

seconde modalité mod_j (axiologique/appréciative). Ces modalités sont l'output d'une double validation des représentations prédiquées portées par ces mêmes NH polysémiques. Nous avons caractérisé, de façon générale et provisoirement, la relation entre mod_i et mod_j au niveau lexical et en langue, comme une adjonction d'une modalité à une première, symbolisée par l'opérateur logique « \wedge ». Mais peut-on spécifier plus en détails les rapports entre mod_i et mod_j et émettre l'hypothèse que mod_j se construirait à partir de mod_i ou vice-versa ? Mod_i est-elle première par rapport à mod_j ? Quelles pourraient être les influences d'une modalité sur une autre que ce soit à l'intérieur d'un même lexème au niveau lexical ou entre modalités construites dans des niveaux différents ? Nous n'avons pas de réponses définitives à toutes ces questions, mais nous tenterons une analyse, en nous fondant sur les rapports sémantiques que les contenus sémantiques de ces NH portent, qui, pensons-nous, peuvent déboucher sur une caractérisation plus nuancée des rapports du même ordre entre modalités et ce en posant que la validation, comme processus sémantico-syntaxique, conserve les mêmes rapports que les représentations sémantiques entretiennent entre elles. Cette analyse ambitionne donc de dégager quelques constantes dans les rapports modaux subsumés par les NH mixtes, mais aussi ceux qui lient des modalités de niveaux différents. Nous commencerons par les rapports entre modalités intrinsèques subsumées par un même lexème mixte, et ce en interrogeant préalablement les relations que peuvent entretenir les différents sens subsumés par un même NH mixte.

1.1- Tentative de description des relations entre les différents sens des NH mixtes

Pour ce faire, nous entreprendrons ici l'analyse sémantique de quelques NH mixtes subsumant deux modalités correspondant à des jugements de fait et de valeur. Cette analyse passera donc cette fois et en amont de la validation, par une description des contenus sémantiques de quelques NH mixtes et de leurs variations diachroniques. Elle se veut ponctuelle puisqu'elle ne concerne que des NH (pour la plupart extraits de notre corpus A) dans le but de caractériser les relations sémantiques qu'entretiennent les différents sens d'un même lexème référant exclusivement à des humains et ne prétend de ce fait à aucune généralisation. Nous concentrerons notre description sémantique sur des NH qu'on a déjà classés au niveau LexLing et dont on a, par ailleurs, consulté l'évolution diachronique²²⁶. On étudiera des NH mixtes : a) des aléthiques/épistémiques

²²⁶ Cf. annexe 14 (sous-corpus B.1 et B.2) pour une liste complète des NH de ce corpus B.

(évaluatifs/existentiels) et axiologiques des classes IV : [*plagiaire, bourgeois, bourreau, bouffon, bâtard, bandit*], IV' : [*ami, ennemi*²²⁷], IV'' : [*bavard*] et V : [*sorcière, saint*], en les contrastant à b) des classifiants aléthiques du type *contrebandier, violeur, orphelin, veuve, ravisseur, artiste, adversaire, client, concurrent, braconnier, créancier*²²⁸. Nous recourrons aussi pour illustrer notre propos à des mixtes EFP des classes VI et VI' (majoritairement extérieurs à notre roman *JLF*, cf. annexe 15, corpus B.2) du type c) *pute, ripou, politicard, chauffard, journaloux, flic, frangin, gonzesse*, qui même s'ils n'actualisent pas de polysémie interne (*i.e.* intrinsèque au même signifiant), entretiennent des rapports privilégiés avec leurs équivalents standard (ES). Si la variation de sens dans ces derniers lexèmes est externe et non polysémique *stricto sensu* au sens où elle ne se construit pas dans un même signifiant, il ne reste pas moins que la création de l'EFP se fonde sur un « avant » sémantique, celui de l'ES, et aboutit à la création d'un nouveau signifiant-signifié²²⁹. En d'autres termes, la variation de sens entre EFP et ES est, sous plusieurs aspects, équivalente à celle qui peut unir sens premier et sens dérivé dans un polysème donné. Même des NH déverbaux comme *voleur, menteur, flatteur* et *escroc* de la classe IV ne construisant pas de vrais polysèmes, selon les critères de G. Kleiber (2008 :87), seront considérés ici comme donnant lieu à une variation de sens assez « forte », dès que les dictionnaires attestent ces sens dérivés :

L'hypothèse que nous défendrons est que la variation interprétative d'une unité lexicale ne peut être polysémique, c'est-à-dire portée au crédit de l'unité lexicale, que si les différentes lectures en jeu ont deux propriétés particulières : elles doivent être, d'une part non unifiables, et, d'autre part, robustes ou fortes, c'est-à-dire autonomes par rapport aux discours dans lesquels elles se manifestent.

Le but n'étant pas de définir des NH polysémiques par rapport à d'autres non polysémiques, nous envisageons plutôt de décrire les relations de sens –dans un lexème donné ou entre EFP et ES– dans le composant linguistique et les rapports structurels que ces sens en langue peuvent entretenir avec des contenus sémantiques du composant extralinguistique. Pourquoi *voleur, assassin, bandit, escroc*, mais aussi *chauffard*,

²²⁷ Cf. *infra* §2 portant sur les NHRel pour une analyse des NH de cette classe. Aucune annexe ne leur est consacrée, ils seront cités dans le corps du texte.

²²⁸ Nous ne consacrerons aucune annexe à ces NH classifiants, globalement monosémiques, mais dont la variation sémantique, si elle est attestée, ne provoque aucun changement dans la structure modale du lexème. Ils seront cités dans le corps du texte.

²²⁹ Dans la littérature abondante sur les NH familiers (cf. en autres G. Petit (1998) et G. Kleiber (2009)), la relation entre EFP et ES est plutôt abordée en termes de synonymie et de variation diaphasique/diastratique qu'en termes de transfert de sens et de polysémie puisque ce dernier concept présuppose une identité du signifiant.

journaloux, pute, etc., sont des mixtes et donnent à voir deux effets de sens distincts et lexicalisés, le deuxième étant un terme d'insulte (pour certains d'entre eux), construisant en plus de la modalité aléthique/épistémique, au niveau lexical, une modalité appréciative/axiologique, alors que *contrebandier, violeur, artiste, ravisseur, orphelin, veuve* ou encore *client* ne le sont pas, incapables de construire, au même niveau, un jugement de valeur (*i.e.* toute valeur modale axiologique/appréciative pour ces derniers NH ne pouvant se construire qu'au niveau stéréotypique ou sublexical²³⁰) ? Cette description nous permettra, d'autre part, nous pouvons déjà l'entrevoir, de définir, à partir de l'analyse des rapports entre ces différents sens, les relations qu'entretiennent entre elles les différentes modalités construites, et ce comme notre définition de la modalité le pose : la *validation* d'une *représentation* prédiquée. L'objectif ultime, on l'a compris, c'est la définition des rapports que peuvent entretenir des modalités subsumées par un même NH en tant que validations de contenus sémantiques en termes de *présupposition/implication, hiérarchie/indépendance*, etc. Comment donc définir ces différents contenus sémantiques et conséquemment en définir les rapports ? Sont-ils différentiels ou référentiels ? Y a-t-il des avantages à un alignement théorique sur une conception référentielle et positive du sens dans l'analyse de ces NH ?

1.1.1- Une définition positive et référentielle du sens

Comme nous venons de le signaler, nous pensons que l'identification des rapports modaux passe par l'analyse des rapports qu'entretiennent les différents sens entre eux et par l'explicitation des processus de leurs variations. Nous étions donc amené à nous appuyer sur des partis pris théoriques et sémantiques qui, s'ils ne font pas consensus, diffèrent sensiblement d'une théorie à l'autre²³¹, sont partagés à des degrés divers par plusieurs d'entre elles, notamment :

a) la définition du sens d'un lexème comme contenu descriptif et positif correspondant à une adéquation du lexème à certains traits définitoires²³² (en CNS ou prototypiques) et

²³⁰ Nous laissons de côté pour l'instant le niveau sublexical, nous y reviendrons dans le détail au chap.6, § 1.

²³¹ Cf. par exemple le parti pris théorique d'un Anscombe ou d'un Ducrot contre la conception du sens comme dénotatif, informatif et descriptif ou encore la contestation de la dérivation systématique d'un sens abstrait à partir d'un sens concret développé par V. Nyckees (1997) en critiquant les principes de projections métaphoriques développés par les cognitivistes, notamment E. Sweetser, M. Johnson et G. Lakoff. Cf. aussi *infra* §1.4, la conception interactionnelle/instructionnelle du sens de Cadiot et Nemo (1995 a et b).

²³² Cf. R. Martin (1983 : 67-86) entre autres auteurs.

b) l'explicitation des rapports qu'entretiennent les différents sens en termes de variation dérivationnelle par rapport à un sens déterminé (sens *premier* vs sens *dérivé*, sens *concret* vs sens *abstrait*, sens *référentiel* vs sens *connotatif/affectif*²³³ et sens *plénier* vs sens « subduit »/« transduit ²³⁴ »).

Vu la spécificité sémantico-ontologique des N qui constituent notre corpus et plus spécifiquement ceux que l'on s'est proposé d'étudier ici (cf. corpus B.1 et B.2, annexes 14 et 15), il nous a paru profitable de s'appuyer sur une théorie du sens adaptée à des N dont la fonction essentielle est de référer à des humains. Des NH comme *contrebandier*, *bandit*, *maquignon*, *client* sont, selon J.-C. Milner (1978 :294-6), dotés en langue d'une *référence virtuelle* (catégorielle) qui permet de référer à une entité x comme faisant partie d'une catégorie X en se basant soit sur ses CNS, soit sur ses propriétés prototypiques. Ce sont les propriétés référentielle et descriptive du NH qui permettent cet appariement. Si cette conception du sens, assez succinctement présentée ici, s'avère plus délicate à s'appliquer sur des NH comme *un salaud*, *un intolérant*, *un imbécile* (encore plus sur des lexèmes « indexicaux ²³⁵ ») qui requièrent une approche *instructionnelle* puisqu'il n'y a pas de catégorie de *salaud* ou *imbécile* pré-codée et préétablie, on a vu que ces catégories sont construites dans des communautés linguistiques de façon assez stable pour permettre sans difficulté ce type de référence : *un intolérant* est ce que la société a convenu – suivant des comportements assez identifiables et conventionnels – d'appeler « intolérant » (cf. le point (v) de la citation de G. Kleiber ci-dessous). Nous ne disons pas, comme l'explique très bien G. Kleiber (1997), qu'il n'y a pas d'autres manières de concevoir le sens, qui est fondamentalement *hétérogène* et donc nécessite des angles d'attaque variés (différentiel, référentiel et instructionnel-contextuel, probablement les trois à la fois), mais la nature des N qu'on se propose d'analyser ici privilégie une approche référentielle du sens, qui selon les termes de G. Kleiber (1997 : 9-37), se distingue par les caractéristiques suivantes :

- (i) tout sens n'est pas construit ; il y a une partie du sens qui est donnée ou préconstruite, c'est-à-dire conventionnelle ;
- (ii) ce sens conventionnel ne peut être uniquement différentiel ou négatif ;

²³³ Cf. G. Kleiber (2009 : 15-6) pour une discussion de quelques-uns de ces concepts.

²³⁴ Ces deux derniers concepts sont empruntés à la terminologie de J. Picoche (1977, 1994, 1995). Ils correspondent, selon G. Guillaume, à des actualisations discursives en *effets de sens* d'un *signifié de puissance*.

²³⁵ Notamment des NH généraux comme *homme*, *individu*, etc. Nous les avons exclus de notre corpus puisque non-prédicatifs (cf. chap.4, § 1.3-1.4)

- (iii) ce sens conventionnel n'est pas homogène, mais se présente comme descriptif (référence virtuelle ou approche prototypique) ou instructionnel, une même expression linguistique pouvant relever de ces deux modèles de sens ;
- (iv) pour toute une série d'expressions, ce sens est référentiel, c'est-à-dire conçu comme un ensemble de conditions d'applicabilité référentielle ;
- (v) les traits qui composent ce sens sont objectifs en ce qu'ils sont intersubjectivement stables ;
- (vi) la sortie sur le réel se trouve préparée aussi bien par le sens référentiel que par le sens procédural ; dans les deux cas, on peut parler de mode de donation ou de mode de présentation du référent, la différence entre les deux étant que l'un donne le référent par description, alors que l'autre le donne en indiquant la ou les procédures à suivre pour le trouver.

Mais, si ce parti pris théorique permet l'identification positive de traits sémantiques observables, composant le sens d'un NH, comment faire le tri dans le foisonnement des différents contenus que le lexème est à même de convoquer et de porter ? Ce qui pose, corrélativement, le problème de l'identification des traits sémantiques exclusivement linguistiques par rapport à d'autres, constitutifs et même caractéristiques du sens d'un lexème donné, sans pour autant être consignés par les différents dictionnaires, faisant partie du composant rhétorique, pragmatique, extralinguistique et encyclopédique du NH. Si la modalité est le processus sémantico-linguistique de la validation d'une représentation, il faudrait distinguer des contenus sémantiques-linguistiques dont la validation inscrit la modalité dans un processus sémantique-linguistique d'autres contenus, cette fois stéréotypiques, dont la validation situe le processus modal hors du site strictement linguistique, dans une interaction avec des co(n)textes intégrants. Quels sont donc ces différents types de contenus sémantiques ?

1.1.2- Les différents composants du sens référentiel : linguistique vs stéréotypique

Ce sens, comme on vient de le circonscrire, peut donc être descriptif, positif, référentiel et en partie conventionnel. Quels sont les éléments de sens (représentations, traits, sèmes, etc.) qu'il faut retenir ? Si l'approche différentielle ne sélectionne comme traits constitutifs du sens d'un lexème (ensemble de sèmes constituant un sémème) que ce qui permet linguistiquement de différencier deux lexèmes, les sèmes pertinents et distinctifs²³⁶, qu'en est-il de l'approche référentielle et positive ? Faut-il considérer tous les contenus sémantiques comme constitutifs du noyau du sens et comme appartenant au même niveau ? Nous avons été conduit, suite à ces constats, à prendre parti en faveur d'une répartition des

²³⁶ Même l'analyse différentielle, componentielle notamment, fait face aux mêmes problèmes. Si l'un de tous les sèmes distinctifs du N *oiseau*, « avec plume » par exemple, permet de distinguer un oiseau de tout autre animal pourquoi en considérer d'autres et lesquels choisir ? Que fait-on alors d'autres sèmes typiques non moins distinctifs comme « qui vole ».

différents contenus sémantiques portés par un lexème donné en deux composants : le premier *linguistique*, le second *extralinguistique/stéréotypique*. Cette répartition, assez classique et reprise par plusieurs théories linguistiques, est adoptée par L. Gosselin (2018) qui différencie entre *contenu linguistique* et *contenu stéréotypique*. On la retrouve sous plusieurs formes chez différents auteurs, suivant leurs obédiences théoriques et leurs objectifs descriptifs, et se décline en *composant linguistique vs composant rhétorique/pragmatique* chez Ducrot (1984) et Anscombe et Ducrot (1997) ou encore pour le second terme de la dichotomie en *composant extralinguistique, encyclopédique, métaphorique, extrinsèque*²³⁷ etc. Plus spécifiquement, cette répartition stipule un contenu sémantique en langue (*i.e.* représentation linguistique, sémème inhérent, propriété intrinsèque) stable et conventionnel, même si son contenu est variablement défini fonctionnellement. Dans tous les cas, il peut être descriptif, se décomposant en sèmes et en représentations positives, mais il peut être aussi défini négativement, il est alors *différentiel* et sert à contraster des lexèmes appartenant à un même champ sémantique suivant ainsi une longue tradition structuraliste (cf. Pottier (1992), Lyons (1978) ou encore F. Rastier (1987)). Ces contenus-sémantiques-linguistiques-en-langue s’opposent, de façon complémentaire à d’autres contenus sémantiques extralinguistiques, appelés aussi *stéréotypes, topoï, sèmes afférents, sèmes connotatifs/affectifs, propriétés extrinsèques*, etc., selon les auteurs. Les théories adéscriptivistes-aréférentielles, celles argumentatives de l’ADL de Ducrot et Anscombe (1997) ou encore celles instructionnelles/constructivistes de Cadiot et Nemo (1997a et b) qui ne postulent dans leurs versions « fortes » aucun contenu descriptif préétabli et conventionnel aux lexèmes, admettent cette séparation, du moins au niveau théorique, mais préconisent, comme D. Geeraerts (2009), une approche qui assimile ces deux composants « *word knowledge* » et « *world knowledge* » et les considèrent comme inséparables. C’est aussi le cas de la sémantique prototypique qui dans ses deux versions standard et étendue, respectivement comme « *exemplaire prototypique* » ou comme « *ensemble de critères prototypiques* » définissant une catégorie quelconque (cf. G. Kleiber 1990), intègre des contenus encyclopédique et extralinguistique dans la description des unités lexicales. Nous nous situons plutôt dans ce que D. Geeraerts (2009 : 110) décrit comme « *more restrictive approaches* » :

²³⁷ Les *propriétés extrinsèques* (PE) chez Cadiot et Nemo (1997 a et b).

[Which] do try to create a space for encyclopaedic knowledge and cognition at large in their overall model, but at the same time **maintain the idea of a specifically linguistic, semantic level of representation**²³⁸.”

Dans *Le Dire et le Dit*, O. Ducrot (1984 : 16) maintient cette division, du moins théoriquement, comme on peut le voir dans la figure 5 suivante :

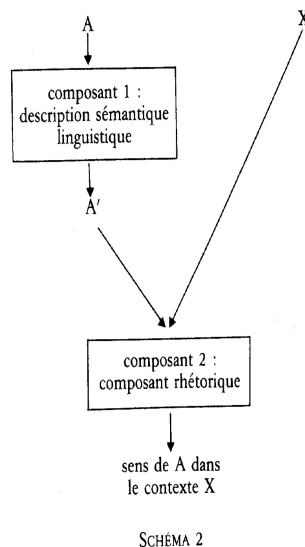


Figure 5 : analyse des énoncés en langue et en contexte

Nous retiendrons de cette figure²³⁹ –en l’adaptant à notre propos, puisque nous entreprenons une description sémantique d’unités lexicales et que la figure concerne l’analyse de phrases²⁴⁰– qu’il est possible de distinguer un « composant 1 », sémantico-linguistique où nous pouvons définir *a priori* un contenu sémantique conventionnel et pré-codé pour un lexème A en langue, dans une langue L, en amont de son immersion dans un contexte X et donc de faire intervenir le « composant 2 », rhétorique/pragmatique, aboutissant au sens A dans le contexte X. Ce niveau pré-pragmatique est stable et peut poser un contenu sémantique aux lexèmes en langue, conventionnellement reconnu et ce, peu importe comment on l’appréhende : sous forme de stéréotypes/topoï ou de représentations (images mentales) ou de sémèmes (non nécessairement différentiels, plutôt positifs) ou encore de critères définitoires (en CNS, prototypiques), qui amènent à identifier un référent. Ce niveau sémantico-linguistique correspond dans notre analyse

²³⁸ Nous soulignons.

²³⁹ Cette figure n’est pour nous qu’un cadre représentationnel théorique général, un point d’appui théorique que nous adapterons au fur et à mesure à notre propos.

²⁴⁰ Le principe de compositionnalité du sens d’un énoncé comme étant la somme de ses composants peut légitimer ce rapprochement.

modale aux niveaux lexical et sublexical²⁴¹. L'intervention du contexte étant seconde, cependant, elle peut déclencher en outre l'apparition de stéréotypes qui, s'étant accrochés en filigrane²⁴² à cette signification linguistique dans ses deux versants lexical et sublexical, active la construction de modalités qu'on a appelées, en suivant là aussi L. Gosselin (2018), *stéréotypiques* et dont le site est exclusivement le composant rhétorique, se construisant sur des sèmes, afférant aux NH. Les modalités subsumées par un lexème donné, qu'elles soient de niveaux lexical, sublexical ou stéréotypique, sont indexées à ces deux composants. En d'autres termes, c'est le siège sémantique de la validation (linguistique ou extralinguistique) qui situe syntaxiquement et structurellement la modalité comme strictement à l'intérieur ou hors du champ linguistique. Elle est stable et s'origine dans la structure sémantique interne du lexème lorsqu'elle est lexicale et sublexicale, elle est fluctuante et annulable (voire contradictoire) lorsqu'elle prend source dans le composant extralinguistique et rhétorique. Théoriquement donc, chaque lexème étant doté en langue d'une telle structure sémantique et modale, le contexte privilégiera l'un de ces contenus ainsi que le processus de sa validation en le rendant saillant et ce, soit en annulant provisoirement les autres contenus sémantiques (situation de conflit sémantique), soit en s'y superposant (situation de complémentarité sémantique et d'enrichissement du sens et de connexions isotopiques).

Cette répartition des contenus sémantiques appelle au moins deux mises au point :

a) un même contenu sémantique peut être identifié simultanément dans les deux composants du sens, linguistique et rhétorique. Comment alors le situer structurellement ? Cette double indexation d'un même trait sémantique ainsi identifié situe-t-elle, de ce fait, ce contenu au niveau linguistique ou stéréotypique ? En effet, si un NH polysème comme *bourgeois* dans son emploi contemporain par exemple dénote dans un sens1 « une personne qui appartient à une classe sociale spécifique » et qu'il dénote aussi dans un sens2 « une personne conformiste et matérialiste », les stéréotypes qui s'accrochent à ce même lexème aussi divers et fluctuants soient-ils, incluent aussi le stéréotype négatif [conformiste/matérialiste]. Ce dernier contenu sémantique, de ce fait, est-il linguistique ou

²⁴¹ Pour ce dernier niveau, il s'agit d'une analytique des sous-prédicats du lexème.

²⁴² Ces stéréotypes de factures diverses (voire antinomiques et contradictoires) sous-tendent, en l'accompagnant, l'édifice sémantique de chaque lexème et font partie de son contenu sémantique global indépendamment du contexte. Ce dernier peut activer des représentations également portées par les lexèmes en adéquation avec l'orientation idéologique que le co(n)texte aiguille/impulse. C'est ce processus pragmatique qui assure au discours sa cohérence et sa cohésion.

stéréotypique ? Si pour *bourgeois* le statut du sème péjoratif est indéniablement inscrit en langue et lexicalisé par le lexème (du moins selon les attestations, à partir du 1635 selon le *TLFi*), qu'en est-il pour un NH comme *aristocrate* ? Si encore pour ce dernier NH, l'élargissement du sens s'est délesté, comme pour *bourgeois* d'ailleurs²⁴³, des traits inhérents « appartenant à l'aristocratie » / « partisan de l'aristocratie » portés par le sens premier attesté au XVIème siècle, le sens² se construisant par *généralisation abstractive* n'inclut pas franchement en langue des traits péjoratifs comme le ferait son équivalent familial *aristo* qui est indéniablement péjoratif. Ces traits sémantiques péjoratifs pour *aristocrate*, sont-ils à situer dans le composant linguistique ou stéréotypique ? Corrélativement et c'est notre deuxième mise au point,

b) cette double indexation des contenus sémantiques, appartenant à deux composants différents du sens, pose le problème de la définition de la modalité comme faisant partie du composant linguistique et sémantique ou encore rhétorique et pragmatique. Pour répondre à cette éventuelle double indexation du contenu sémantique (au composant linguistique et au composant stéréotypique) et corrélativement donc, la séparation en langue et au niveau lexical d'un composant linguistique d'un composant stéréotypique, nous poserons que la modalité subsumée par un lexème donné dépend du type de contenu sur lequel elle s'appuie pour se construire et de la saisie synchronique considérée. Des tests spécifiques, notamment sémantico-syntaxiques (cf. *supra* nos tests T1-T15', chap.3, §1.2), mais aussi enthymématiques (cf. *infra* chap. 6, § 2.1), peuvent faire le départ entre ces deux types de contenus sémantiques et conséquemment faire le départ entre les deux niveaux modaux sollicités : linguistique (lexical/sublexical) et rhétorique (stéréotypique). C'est l'étude diachronique de l'évolution du sens des lexèmes qui détermine si le NH, dans une saisie diachronique donnée, lexicalise, en sème inhérent, un contenu sémantique ou ne le porte qu'au niveau rhétorique. Le NH *client*, qu'on analysera plus en détail au §1.4, ne porte aujourd'hui, aucun sens² (dérivé). Le NH *bourgeois* en revanche, s'il ne lexicalise avant 1635 aucun sens dérivé, à partir de cette date un deuxième sens dérivé, « personne sans goût, sans culture, matérialiste » intégrera, le composant linguistique. D'autres sens dérivés, notamment péjoratifs, enrichiront plus tard la structure sémantique et linguistique du lexème (cf. annexe 14). Le recours à la diachronie donc ne nous servira qu'à analyser la variation lexicale et à dégager les

²⁴³ Chute du sème « appartenant à la classe de la bourgeoisie ».

différents types de transfert de sens. Nos analyses modales des différents NH en revanche, se feront toujours d'un point de vue synchronique contemporain. En d'autres termes pour nous, le NH *bourgeois* est un NH mixte et polysémique et lexicalise, de ce fait, tous les sens consignés jusqu'à ce jour par les différents dictionnaires.

Par ailleurs, l'analyse de la modalité en langue est dotée d'une *séquentialité* qui postule 1) un premier pallier lexical, global et directement observable, celui du sens du lexème en tant que *dénomination*, dans son sens global et iconique, 2) suivi d'un deuxième pallier sublexical et analytique (lui aussi linguistique), une décomposition en sous-prédicats de ce sens global et 3) le niveau stéréotypique, quant à lui, est second et ne peut être défini que par rapport aux deux autres niveaux lexical et sublexical : ou bien 3a) pour faire écho à/confirmar des contenus sémantiques déjà établis aux deux premiers niveaux supérieurs, ou bien 3b) pour construire des contenus sémantiques nouveaux (*i.e.* des acceptions nouvelles intégrant contextuellement des sèmes afférents) et donc des modalités *inédites* (*i.e.* apparaissant pour la première fois dans cet ordre séquentiel prédéfini). De ce fait, des modalités qui seraient de valeur et de polarité différentes de celles attestées par le niveau lexical ou sublexical seraient considérées d'office comme des modalités stéréotypiques donc annulables (comme le trait [protecteur] dans *policier* ou [grincheux] dans *client*), mais potentiellement actualisables, exclusivement à travers des contextes intégrants bien déterminés ; les autres, qui ont déjà une assise linguistique (c'est le cas du trait [conformiste/matérialiste] indexé au niveau lexical et stéréotypique dans *bourgeois*), au contraire, seront considérées comme non annulables dans la mesure où elles sont déjà construites à travers des contenus sémantiques appartenant au composant linguistique, elles ne font que les confirmer²⁴⁴. Pour revenir au NH *bourgeois*, si le contenu sémantique [conformiste/matérialiste] peut être indexé à la fois au contenu stéréotypique et au contenu linguistique, ce trait reste linguistique et non annulable, vu la primauté, en langue, du niveau lexical dans la séquentialité de l'analyse sémantique et modale. Encore faut-il rappeler que cette séquentialité ne concerne que l'analyse du sens *en langue* et n'instaure de ce fait aucun ordre de priorité dans l'analyse interprétative (*in situ*) qui est au contraire non séquentielle et, de ce fait, tributaire des contextes qui lui assignent des chemins interprétatifs privilégiant un niveau sur un autre : ou bien parce qu'il est plus pertinent ou bien parce qu'il est le seul envisageable (cf. chap.6, §2). La modalité, dans ce dernier cas,

²⁴⁴ Cette organisation de l'espace sémantique nous servira, plus loin, à postuler dans la structure sémantique des NH des *stéréotypes primaires/structurels* et d'autres *secondaires/contextuels*, cf. ci-dessous, §3.1-3.4.

n'est pas marquée linguistiquement, elle est inférée pragmatiquement. Dans le cadre de la TMM, cet aspect est pris en charge par le paramètre N (niveau syntaxique), mais aussi par le paramètre de la relativité (R) qui entérine la valeur modale suivant la dépendance/indépendance du marqueur avec son environnement co(n)textuel.

1.1.3- Variation diachronique des différents sens et conséquences sur la structure sémantique et modale des NH

Si la figure 5 de Ducrot (1984) correspond à une saisie synchronique de la description sémantique d'un énoncé, nous nous inspirerons néanmoins de cette séparation entre les deux composants pour étayer l'hypothèse de l'interconnexion des deux composants (linguistique et rhétorique) et donc du transfert diachronique de certains contenus sémantiques du composant rhétorique vers le composant linguistique à travers la lexicalisation (historique) de ces discours stéréotypiques en nouveaux sèmes inhérents, de nouveaux effets de sens, et donc de nouvelles dénominations polysémiques²⁴⁵ ou au contraire créer, synchroniquement cette fois, des acceptions contextuelles où le nouveau contenu sémantique, cette fois contingent au lexème, n'a de droit de cité que dans le contexte où il apparaît²⁴⁶.

Le composant rhétorique n'est pas seulement le lieu (instructionnel) de rééquilibrage du sens, comme on pourrait le comprendre de la figure 5 de Ducrot, mais bien, pour nous, le lieu de sa construction et de sa cristallisation diachronique. Même si notre perspective est différente, nous rejoignons partiellement J. Longhi (2008 :71) lorsqu'il différencie, en suivant J.-C. Anscombe²⁴⁷, entre *topos intrinsèque* et *topos extrinsèque*. Il définit le premier comme constitutif du contenu linguistique du lexème, sans pour autant l'intégrer explicitement dans le contenu descriptif du lexème. Écoutons-le là-dessus (c'est nous qui soulignons) :

« Les topoï sont utilisés, et non assertés, et ils sont présentés comme faisant l'objet d'un consensus au sein d'une communauté. Ils peuvent être créés de toute pièce, ou issus d'une idéologie, d'une donnée sociologique particulière : il existe donc à leur endroit différents degrés de stabilité par rapport à la langue. C'est pourquoi l'étude de leur nature permet de distinguer **des topoï intrinsèques qui fondent la signification d'une unité lexicale, c'est-à-dire qu'ils sont potentiellement présents dans les unités lexicales**, et les topoï extrinsèques qui sont utilisés pour fonder des enchaînements conclusifs. **Un topos intrinsèque est relatif au contenu linguistique, c'est une propriété sémantique constitutive du signifié lexical, alors qu'un topos extrinsèque est une construction de discours, il ne relève pas de la langue.**

²⁴⁵ Cf. *infra* notre analyse de *bourgeois*, *bâtard* et *sacristain*.

²⁴⁶ Cf. *infra* §1.4, l'analyse de *client*, les exemples cités sont empruntés à Cadiot et Nemo (1997b), voir aussi *infra* l'analyse de *contrebandier*.

²⁴⁷ J.-C. Anscombe (1995) (éd.), *Théorie des topoï*, Paris, Kimé, cité par Longhi,

Pour nous donc, on prend acte de l'existence de *topoi intrinsèques* qui correspondraient à des contenus sémantiques (pour nous stéréotypiques) non encore intégrés à la structure linguistique du lexème, mais qui restent *a priori* un élément constitutif de l'identité sémantique du lexème²⁴⁸ ; d'autres encore, n'apparaissant que par activation ponctuelle et contextuelle de ces stéréotypes (extrinsèques) et ne peuvent être associés *a priori* au sens du lexème.

Nous ne voulons pas ici réinventer la roue, mais clarifier des relations que peuvent entretenir des contenus sémantiques appartenant structurellement à deux sites différents de la construction du sens. Synchroniquement, la description sémantique et linguistique constate la lexicalisation en langue de nouveaux sèmes et traits sémantiques (création et attestation d'un nouveau sens dérivé, des sèmes devenus inhérents, aboutissant à une néologie de sens) eux-mêmes ou bien dérivés (de façon interne) par « subduction/transduction » d'un sens plénier ou d'un sens premier (*bandit1* : « hors-la-loi » vers *bandit2* : « une personne malhonnête ») ou encore ayant fait diachroniquement partie du composant rhétorique en tant que stéréotypes, mais dont la prégnance, nous suivons là-dessus S. Mosbah²⁴⁹, leur a fait intégrer le composant linguistique en tant que sèmes inhérents (*bourgeois1* « habitant d'un bourg » vers *bourgeois2* « conformiste/matérialiste »/*prostituée* (ES), « femme ayant un rapport sexuel rémunéré » vers *pute* (EFP), « femme dépravée »). Ce nouveau sens ainsi cristallisé, quelle qu'en soit d'ailleurs l'origine (par variation interne ou lexicalisation d'un contenu sémantique externe), s'accompagne de même d'un délestage d'autres contenus sémantiques-linguistiques (perte de sèmes spécifiques inhérents « habiter un bourg » pour *bourgeois*, « acte sexuel rémunéré » pour *pute*). Il peut se faire aussi par adjonction de sèmes spécifiques. D'autres contenus sémantiques stéréotypiques, non moins caractéristiques du lexème, enrichissent le sens du lexème, mais exclusivement du composant rhétorique (*contrebandier*, *artiste*, *client* ne portent aucune marque appréciative en langue sauf au

²⁴⁸ Nous reviendrons sur cet aspect du sémantisme des lexèmes parce qu'il nous permettra de postuler des sens *extrinsèques* (stéréotypiques) *a priori*, à travers des tests enthymématiques notamment, sans pour autant faire intervenir des contextes aiguilleurs de ces mêmes effets de sens (chap.7, §2) ; ils sont déjà construits au niveau sublexical par les différents sous-prédicats du lexème.

²⁴⁹ S. Mosbah (2004 : 160) affirme dans la section « *Extension par fixation d'un sème afférent* » :

« Un sème initialement afférent dans la configuration sémantique d'un mot peut être non seulement la source d'une extension stéréotypique mais aussi de sens dérivés. Nous avons dans le mot *cochon* un parfait exemple de cette duplication sémantique. »

niveau stéréotypique²⁵⁰). Il s'agit ici de traits sémantiques *extrinsèques* ne construisant que des modalités stéréotypiques annulables contextuellement. C'est dans ce sens donc que nous ferons appel à une double approche de la polysémie et de la variation sémantique qui 1) pose un *sens premier* (plutôt concret) à partir duquel se construit par *généralisation abstraite* (*i.e.* élargissement de l'extension et abstraction de l'intension) et *spécification abstraite* (*i.e.* réduction de l'extension et abstraction de l'intension) qui correspondraient peu ou prou aux concepts de « subduction » et « transduction » à partir d'un « sens plénier », même si les processus de variation nous paraissent chez J. Picoche se limiter exclusivement à un processus « variationnel interne » opérant nécessairement par transfert interne entre sens. Alors que nous, nous voulons, comme expliqué plus haut (cf. S. Mosbah 2004), poser en plus 2) la possibilité de la lexicalisation d'un stéréotype (d'un sème afférant) et de son intégration (diachronique) à la structure sémantique comme sème inhérent, pour reprendre la terminologie de F. Rastier (cas de *bourgeois*²) ou encore rester en suspens dans le site rhétorique (cas de *contrebandier*, *client*), actualisable exclusivement par activation d'un stéréotype et ce contextuellement. La figure 6 ci-dessous, qui postule pour un signifiant donné deux composants (linguistique et rhétorique), schématise le processus de passage (diachronique) de certains contenus du composant rhétorique au composant linguistique²⁵¹. Elle donne aussi à voir dans le composant linguistique, de façon non-exhaustive, quelques mécanismes internes de transfert de sens d'un sens¹ à un sens²²⁵². Cette présentation reste schématique et parcellaire, elle nous permettra néanmoins de poser le problème et de faciliter l'analyse de nos NH :

²⁵⁰ En fait, le NH *contrebandier*, contrairement à *client*, porte en plus, des contenus sémantiques péjoratifs au niveau linguistique, au niveau sublexical du lexème. Pour la clarté de l'analyse nous avons décidé délibérément d'ignorer ce niveau sublexical. Nous y reviendrons au §1 du chap.6.

²⁵¹ Proposant ainsi une solution à l'incapacité de la notion de transfert métaphorique, relevée, entre autres, par Cadiot et Nemo (1997b : 27, 29), à expliquer à tous les coups ce transfert interne de sens qui n'a « rien de métaphorique ». Ces derniers proposent des propriétés extrinsèques (PE) pour expliquer le transfert de sens.

²⁵² Cf. R. Martin (1992), pour une analyse détaillée des mécanismes internes de variation du sens dans le N.

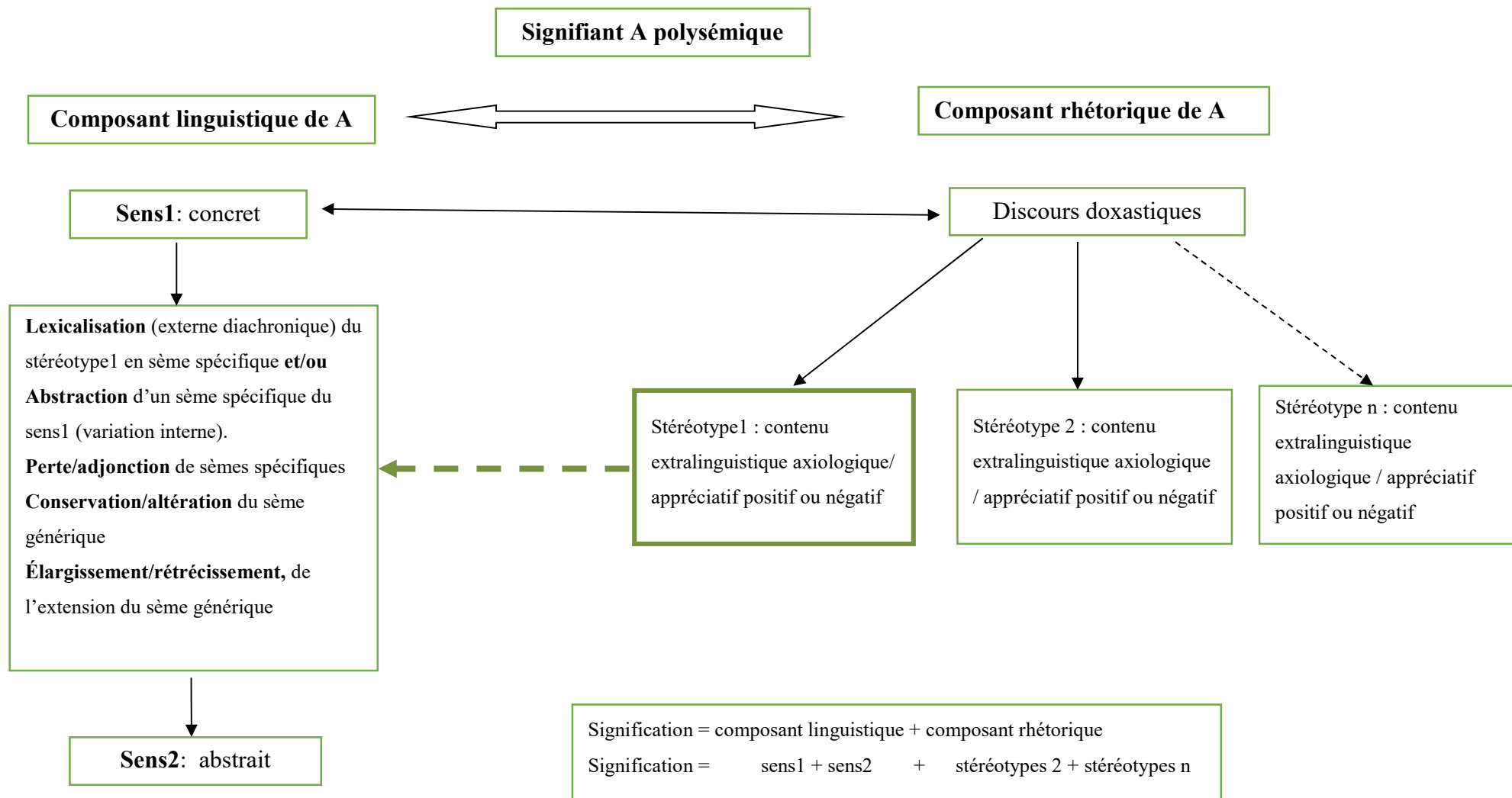


Figure 6 : transfert de sens dans le composant linguistique et ses rapports avec le composant rhétorique

Cette figure 6 donc, tout en séparant théoriquement les deux composants sémantiques, établit en même temps leur interconnexion. Des discours doxastiques, apparaissant sous forme de stéréotypes (stéréotype 1, 2...n) portant sur un sens1 linguistique (généralement concret) d'un signifiant A se lexicalise(nt) tout au long de l'usage historique du lexème et intègre(nt) en retour le composant linguistique pour participer à la formation et à la lexicalisation en langue d'un sens2 moyennant d'autres transformations (internes). La variation peut se faire aussi de façon exclusivement interne par généralisation abstractive lorsque la métaphore, la métonymie, etc. justifient le passage du sens1 plutôt concret vers un sens2 plus abstrait²⁵³. C'est donc par lexicalisation de stéréotypes en sèmes inhérents que s'est élargi le sens de *bourgeois1* « habitant d'un bourg/appartenant à la classe de la bourgeoisie » en *bourgeois2* « personne matérialiste/conformiste ». L'établissement d'un lien métaphorique entre le sens1 et le sens2 n'est plus nécessaire, il est même injustifié. Ces contenus sémantiques, qu'ils soient originellement stéréotypiques (stéréotype1 et flèche discontinue en gras dans la figure 6) ou construits par subduction et dérivation interne à partir d'un sens premier, s'en trouvent de ce fait codés, stabilisés et *lexicalisés* en sèmes inhérents dans un sens2, enregistrés comme tels par les différents dictionnaires. D'autres contenus stéréotypiques (notamment dans la même figure 6, les stéréotype2 et stéréotype n) peuvent néanmoins, sans intégrer le composant linguistique, continuer à enrichir le sens du lexème et ce exclusivement à partir du composant rhétorique. Dans ce dernier cas de figure, nous avons deux situations : ou bien le lexème reste monosémique, c'est le cas par exemple de *ravisneur*, *contrebandier* ou *client* ; ou bien le lexème devient polysémique, mais la variation de sens dans ce dernier cas, si elle est attestée, ne se fait que de façon interne (par subduction/transduction à partir du sens1), c'est le cas, en autres, de *filou*, *escroc*, *bourreau*, *bouffon*, etc.

Les discours doxastiques (*i.e.* les stéréotypes), qu'ils soient lexicalisés en nouveaux sèmes spécifiques ou non) de ce fait, ne se construisent pas *ex nihilo*, mais bien sur des contenus sémantiques précis et stables appartenant au composant linguistique. Cette lexicalisation des stéréotypes (discours sur un référent) rejoint dans une certaine mesure la définition des *propriétés extrinsèques* (PE) comme un « rapport de l'homme avec le référent », proposée par

²⁵³ Il ne s'agit ici que d'une tendance générale constatée dans la variation interne des NH étudiés, le mouvement inverse (*i.e.* de l'abstrait vers le concret), comme on le verra un peu plus loin, existe aussi. Les NH *sot* et *fou* référant respectivement aux sens concrets de « personnage de sottie » et « fou du roi » par exemple, sont issus des adjectifs péjoratifs (plutôt abstraits) correspondants.

Cadiot et Nemo (1997a et b). La signification synchronique d'un lexème (la dénomination) entérine le passage d'un contenu sémantique du composant extralinguistique au composant linguistique et/ou la subduction d'un sens² plus abstrait et sa stabilisation comme sens conventionnel du lexème. Ce processus n'est pas visible et observable synchroniquement, il peut être rétabli à rebours par une analyse qui doit recourir aux attestations historiques, à l'étymologie, domaines de la sémantique historique et de la philologie. L'étude de ces transferts sémantiques reste intéressante à réaliser, ne serait-ce que pour déterminer le type de transfert responsable de cette variation (*i.e.* variation interne par métaphore, métonymie ou externe par lexicalisation de stéréotypes, etc.) et de ce fait déterminer en aval, dans une perspective logico-sémantique synthétique, les types de relations qu'entretiennent les différents sens en termes de *présupposition* et *d'implication*²⁵⁴. Elle nous permet, du moins pour l'instant, de poser, outre la variation par transfert interne (notamment métaphorique), l'existence de sèmes mélioratifs/péjoratifs issus de discours doxastiques sous forme stéréotypique et de faire donc le départ entre modalités dont la validation (axiologique et appréciative) est lexicale/sublexicale, d'une part et stéréotypique, de l'autre. La différence entre ces deux types de modalités n'est pas une différence conceptuelle ou de nature, mais une différence de niveau structurel. En d'autres termes, il faut arriver à déterminer où se situent ces contenus sémantiques et corrélativement à quel niveau s'opère leur validation. Ce qui revient corrélativement à situer structurellement les types de contenus sémantiques qu'ils arrivent à valider : les premiers se sont intégrés linguistiquement dans la structure lexicale du lexème, ils font partie du composant linguistique et construisent des modalités linguistiques intrinsèquement associées aux lexèmes; les seconds, s'ils restent consubstantiellement attachés aux lexèmes, sont externes et n'ont aucune assise linguistique et sont de ce fait discursivement annulables, du moins dans la saisie synchronique envisagée. Le test de l'annulabilité proposé par L. Gosselin (2018) est donc ici discriminatoire pour déterminer le statut d'un contenu sémantique (linguistique vs extralinguistique) et le positionnement structurel de la modalité que ce contenu réussit à construire.

²⁵⁴ Cette entreprise a été tentée avec succès par R. Martin (1992) sauf qu'elle n'aborde la variation de sens que de façon interne (métonymie, métaphore, synecdoque, analogie, etc.)

1.2- Étude de cas de variations de sens dans les NH mixtes

1.2.1- Variation interne du sens dans le même classème : cas typiques des NH mixtes *voleur* et *filou*

Plus concrètement, les NH mixtes, pour la plupart ici des déverbaux du type *menteur*, *voleur*, *plagiaire*, *escroc*, *dissipateur*, *ignorant*, *intrigant*, *calomniateur*, etc., formés à partir de verbes sous-jacents, réussissent à construire en langue deux sens, somme toute, distincts : a) un sens1 (concret) correspondant à une description tangible des actes (généralement déviants) du référent, une personne « qui profère un mensonge » pour *menteur*, « qui vole les biens d'autrui » pour *voleur*, « qui débauche et recèle les esclaves d'autrui (par rapport à l'histoire romaine)/commet un plagiat » pour *plagiaire*, qui « donne des louanges exagérées ou fausses » pour *flatteur*, « qui dissipe son bien ou le bien qui lui est commis » pour *dissipateur*, qui « commet une escroquerie²⁵⁵ » pour *escroc* et

b) un sens dérivé, abstrayant une valeur négative du sens premier, construit par variation interne, une condamnation morale, *grosso modo* « une personne malhonnête », attestée aléatoirement par les différents dictionnaires, mais définitivement inscrite en langue à travers les vocatifs, appellatifs et termes d'insultes qui mettent au jour cette condamnation morale. Le passage du sens1 au sens2 s'accompagne de la chute des sèmes spécifiques, notamment ceux qui décrivaient concrètement l'acte déviant. De ce fait, *voleur2*, *meuteur2*, *dissipateur2*, etc., ne concernent plus que des personnes coupables des actes déviants correspondants relevés plus haut, mais touchent toute personne plus généralement « malhonnête » pour *voleur*, « non digne de confiance » pour *plagiaire*, « irresponsable » pour *dissipateur*, etc. Malgré un élargissement indéniable de l'extension du lexème *via* la chute de sèmes spécifiques et la généralisation abstractive –touchant conséquemment un spectre plus large d'individus– on reste dans le même classème, le même sème générique [celui qui..., personne qui..., etc.] du sens1. Nous verrons plus loin l'importance de la conservation du sème générique dans l'évaluation de la distance de sens entre sens1 et sens2.

C'est aussi, *mutatis mutandis*, le cas de *brigand*, *bandit*, *filou* et *fripon*, qui cette, fois d'un sens premier concret, *grosso modo* « voler les biens d'autrui²⁵⁶ », passent par généralisation abstractive vers des sens dérivés abstraits, « personnes malhonnêtes ». Cette variation s'accompagne là aussi de la chute de sèmes spécifiques : « voler littéralement un bien » pour *brigand* et *filou*, « être hors la loi » pour *bandit*, etc., et de l'élargissement de leur

²⁵⁵ La plupart des définitions sont extraites du *TLFi*, cf. l'annexe 14 pour les dates des premières attestations.

²⁵⁶ Cf. l'annexe 14 pour les détails des sens premiers de ces NH.

extension : *un brigand/un filou/un bandit* ne réfèrent plus dans leurs sens dérivés exclusivement ni littéralement à des individus « qui ont littéralement volé » mais à toute personne qui se comporte de façon « malhonnête ». Cela étant, rien n’empêche le concours de la lexicalisation (diachronique) en sème inhérent d’un stéréotype (*i.e.* un discours doxastique portant originellement sur le sens premier²⁵⁷), pour expliquer la variation sémantique. La variation interne, en effet, peut se conjuguer avec une lexicalisation de stéréotypes en sèmes inhérents. Un acte « déviant » aussi objectif soit-il, appelle immanquablement des discours doxastiques appréciatif/axiologique. Nous ne croyons pas qu’il y ait moyen de démêler ce qui est dû à la variation interne de ce qui est dû à la lexicalisation de stéréotypes dans l’évolution du sens de ce type de lexèmes. Les différents dictionnaires privilégient la piste de la variation interne : *par analogie, par extension, au figuré*, etc. C’est aussi le point de vue de Picoche et Martin (cf. cependant l’analyse de S. Mosbah 2004). Nous ne réserverons, en revanche, cette dernière hypothèse de transfert externe du sens qu’aux cas où la métaphore ou l’analogie sont incapables de justifier le passage (cf. *infra* le NH *bourgeois*). Encore faut-il noter que, nonobstant la généralisation abstractive opérée par le sens dérivé, la condamnation morale reste, plus ou moins et selon le NH dans le cadre conceptuel, du sens1. Comme terme d’insulte, le NH *voleur* dans « Voleur ! » par exemple, sans pour autant signifier que la personne à qui l’insulte est adressée a littéralement volé quelque chose, il signifie que ce dernier a dérobé, privé l’interlocuteur d’un bien qui peut aussi bien être abstrait que concret. La figure 7 ci-dessous donne à voir, à travers le NH *voleur*, un exemple de passage d’un sens1 (concret) à un sens 2 (abstrait) à travers un processus interne de lexicalisation par généralisation abstractive et le possible concours du composant stéréotypique :

²⁵⁷ Cf. la flèche discontinue en gras dans la figure 7 *infra*. Cette discontinuité signifie un possible double mécanisme de transfert de sens (interne et externe).

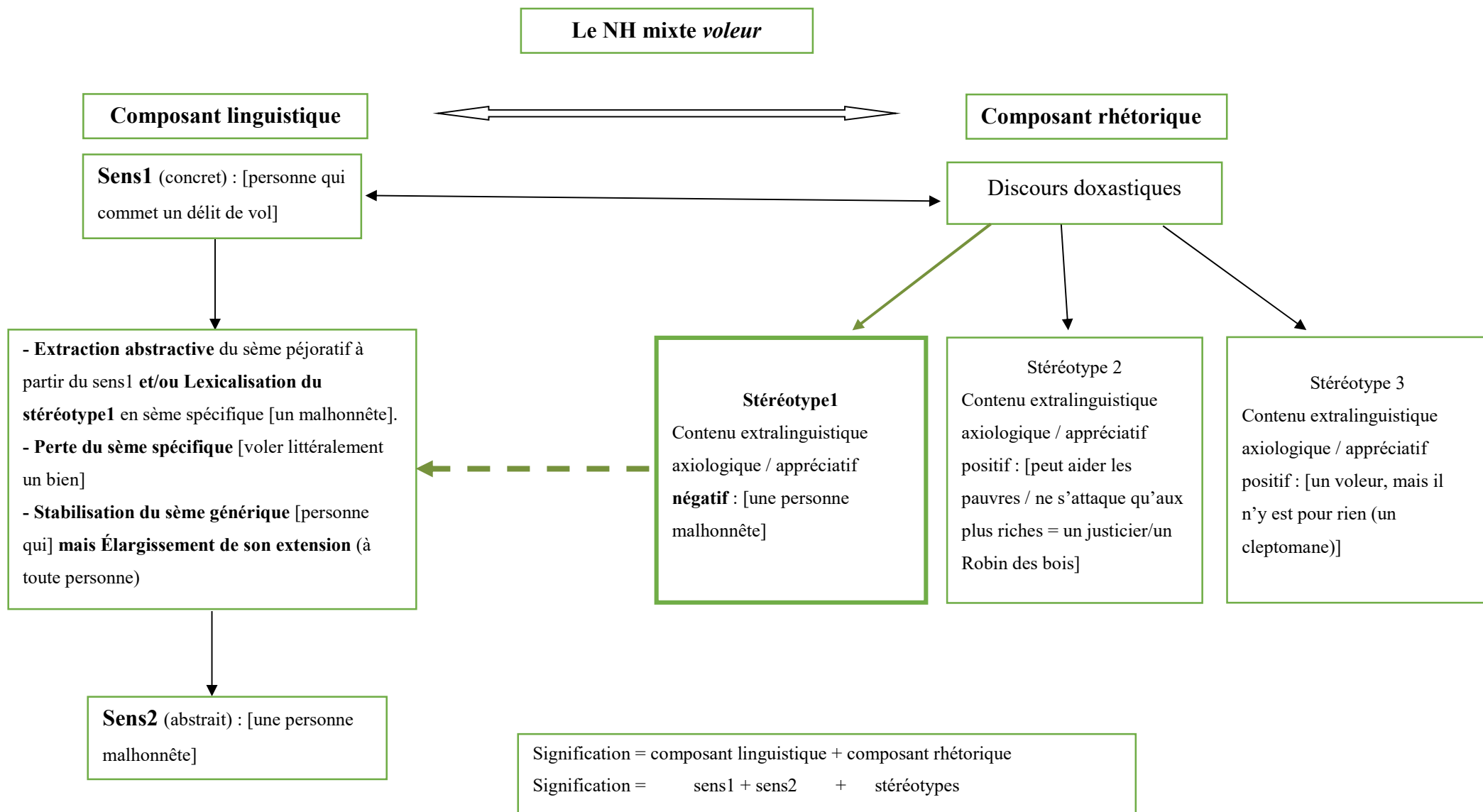


Figure 7 : structure du contenu sémantique du NH *voleur*

Si cette variation de sens s'accompagne d'un élargissement de l'intension, conséquence de la chute d'un sème spécifique, une propriété physique constitutive du sens, le sens₂ se construit dans le même classème du sens₁. Le sème générique [homme/personne qui...], [celui qui...] est conservé dans le classème des deux sens, aucune *spécialisation* n'est opérée. Ce qui n'est pas le cas d'autres lexèmes où la variation, là encore interne, outre le fait d'élargir ou de rétrécir l'extension, change le sème générique.

1.2.2- Variation interne du sens avec changement de classème : cas typique des NH mixtes *bouffon* et *bourreau*

Il nous paraît aussi évident que la variation de sens des NH *bouffon*, *polichinelle*, qui des sens premiers de « *personnages* comiques de théâtre (italien) », attestés selon le *TLFi*, respectivement en 1530 et 1649, aux sens₂ de « *personnes* ridicules et risibles ²⁵⁸ » à partir de 1694 pour le premier et 1798 pour le second, peut s'expliquer de façon interne, par généralisation abstractive du sens premier (ou par subduction du sens₂ d'un sens plénier dans la terminologie de J. Picoche). Cette variation, d'ailleurs confirmée par le *TLFi* par les mentions « *par ext. et fig.* », stipule le passage au sens dérivé par sélection abstractive et exclusive d'un contenu péjoratif pour qualifier de façon plus générale et plus abstraite toute personne qui agit de façon « ridicule et risible », et ce en se délestant de sèmes spécifiques tels que « personnage de théâtre (italien) ». Dans les sens dérivés ainsi cristallisés, ce n'est plus l'activité physique (personnage de théâtre), les caractéristiques extérieures (notamment vestimentaires) qui définissent la déviance et les traits péjoratifs : l'aspect négatif est abstrait dans une manière d'agir, un comportement non strictement déterminé physiquement. Il n'y a plus d'acte précis (physiquement identifiable) qui définit dans le sens₂, *un bouffon* ou *un polichinelle*. De fait, ce délestage de sèmes spécifiques, garantit l'élargissement extensionnel et intensionnel du lexème, mais s'accompagne aussi d'un changement de classème entre les deux sens. Le sème générique, « *personnage* de... », est étendu à toute « *personne* qui... ». D'ailleurs, les connexions paradigmatiques qui peuvent être établies à partir des sens₂ diffèrent complètement de celles que convoque le sens₁ : *polichinelle*₁ et *bouffon*₁ entrent en relation paradigmatique avec « *personnage* de... », alors que *polichinelle*₂ et *bouffon*₂ entrent en relation du même type avec des qualifiants axiologique/appréciatif du type « une personne ridicule » pour *polichinelle* et « un individu ridicule et/ou rustre » pour *bouffon*. Dans le même ordre d'idées et si encore *censeur* réfère à partir du XVI^e siècle au sens₂ abstrait de

²⁵⁸ En plus de « *rustre et sans délicatesse* » pour *bouffon*. Cf. annexe 14, corpus B.1 pour une description exhaustive de ces polysèmes.

«celui qui critique ou exerce un prétendu contrôle sur les actions et les opinions des autres », une condamnation morale donc, le sens premier celui du *métier* de « détenteur de l'autorité chargée d'une fonction de surveillance » ou encore par rapport à l'histoire romaine, « magistrat chargé d'établir le cens et de surveiller les mœurs des citoyens », attesté en 1213-1214²⁵⁹, en est complètement dépourvu. La variation, comme pour *voleur*, *bandit*, etc., se fait par généralisation abstractive. Là encore, on note l'élargissement de l'extension du lexème, puisque le prédicat nominal est plus généralement utilisé pour référer à toute personne qui prétend limiter la liberté d'expression d'une autre personne. Pour tous ces NH, la variation s'explique de façon interne et le passage du sens1 au sens2 plus abstrait paraît se confirmer. Encore faut-il noter que la distance sémantique entre sens1 et sens2 pour les NH issus d'un verbe sous-jacent comme *voleur*, *menteur*, ou par variation d'un sens premier comme *filou*, *bandit*, etc., analysés plus haut, est moins marquée que celle qui s'établit ici entre les cas de *polichinelle1* vs *polichinelle2*, *bouffon1* vs *bouffon2* et *censeur1* vs *censeur2*, notamment à cause du changement du classème et du sème générique entre les deux sens. C'est aussi, *mutatis mutandis*, le cas de *bourreau*. Le passage du sens1 classifiant et aléthique de « exécuteur légal des grandes œuvres », attesté dès le 13^e siècle, au sens2 axiologique, notamment en terme d'insulte de « homme cruel et méchant », attesté en 1680²⁶⁰, s'explique de façon interne, par sélection et généralisation abstractive d'un sème spécifique péjoratif pour construire le sens2 qui fait tomber à chaque fois l'un des sèmes spécifiques du lexème, notamment, le sème « légal » de l'activité de tortionnaire. D'une activité physique et légale d'exécuteur et de tortionnaire du sens premier, on passe dans le sens2 à une condamnation morale, une personne « cruelle » (plutôt morale, mais pas seulement), dans tous les cas, non cautionnée légalement par une instance officielle pour arriver par ailleurs à d'autres sens dérivés, où les sèmes spécifiques (le caractère physique et légal de la torture), ont tous deux disparus dans des expressions comme « bourreau des cœurs », « bourreau de travail ». La distance entre sens premier et sens dérivés dans la référence de ces NH à des humains est encore plus marquée que pour la variation interne dans le même classème telle qu'on l'a vu plus haut dans les cas typiques des NH *voleur* et *filou*²⁶¹. Admettons pour finir que le NH *héros* connaît diachroniquement²⁶² trois sens distincts : sens1 « héros-demi-dieu », sens2

²⁵⁹ Selon le *TLFi*.

²⁶⁰ Le transfert se fait *par ext.*, suivant le *TLFi*.

²⁶¹ R. Martin (1992 :84) parle dans le premier cas de *polysémie étroite* et dans le deuxième cas, de *polysémie lâche*.

²⁶² Cf. l'annexe 14 (sous-corpus B.1) pour les dates d'attestation du *TLFi*.

« héros-homme-de-valeur » et sens3 « héros-personnage-principal ». Selon les attestations du *TLFi*, du sens premier (concret) attesté en 1372-74 dérivent deux sens attestés postérieurement : le sens2 (abstrait) attesté en 1555 et le sens3 (concret) attesté en 1651. Le sens2, étant donné la modification de son sème générique « être surnaturel » et de la chute de sèmes spécifiques, entre en relation paradigmatique avec des lexèmes comme « personnage principal²⁶³ », « protagoniste », « adjuvant/opposant », alors que le sens3 « homme de valeur/de grand courage » entre en relation, pour les mêmes raisons, avec des axiologiques du type « un sauveur ». Le transfert de sens se fait là aussi par altération du sème générique et changement de classème. Cette modification des sèmes génériques dans le processus variationnel rend les sens portés par ces polysèmes, sémantiquement, plus autonomes les uns par rapport aux autres.

Dans la variation sémantique interne donc, une différenciation doit être établie entre des NH mixtes comme a) *héros, bourreau, bouffon, polichinelle, censeur* qui construisent leurs sens dérivés en altérant le sème générique du sens1, ne référant plus aux métiers, fonctions, statuts, etc. du sens premier, et d'autres NH mixtes du type b) *voleur, menteur, flatteur, traître, calomniateur, escroc* (issus d'un verbe sous-jacent), mais encore *filou, bandit, brigand* (dont le sens abstrait est subduit d'un sens plénier/une variation interne d'un sens premier) qui conservent le même sème générique. La variation du sens des NH de b) reste indexée au même classème. En effet, il y a une distance entre les sens1 et 2 de la première série a) de NH plus marquée qu'elle ne l'est avec la seconde série b) où les NH mixtes conservent le même sème générique. Les premiers NH réfèrent dans leurs sens descriptifs et objectifs à un métier, un type de personnage, etc. établis et stabilisés par des conventions littéraire, administrative, juridique et sociale ; les seconds réfèrent plutôt à une activité non conventionnelle, généralement déviante. La variation de sens, dans les deux cas, élargit la référence de ces noms à tout référent humain. Nous verrons plus loin que c'est dans ce même cadre variationnel qu'il faut aussi analyser le passage de l'équivalent standard (ES) *prostituée* à celui de l'équivalent familier péjoratif (EFP) *pute*.

²⁶³ On peut comprendre suivant cette analyse modale pourquoi la terminologie de la critique littéraire a abandonné à la deuxième moitié du siècle précédent les paradigmes de héros/héroïne vs anti-héros pour ceux plus neutres et objectifs de personnage principal/protagoniste vs adjuvant/opposant, etc. pour qualifier plus objectivement des personnages littéraires qui n'ont rien nécessairement d'héroïque, surtout à une époque où la notion même de personnage a été remise en question dans un courant littéraire expérimental (voir dans ce sens les personnages du nouveau roman, notamment ceux de *la jalousie* d'A. R. Grillet (éd. 1957). Cf. aussi le manifeste du nouveau roman du même auteur (1961).

1.2.3- Variation sémantique interne (passage de l'abstrait vers le concret) : cas particuliers des NH mixtes *sot, fou et sage*

Des NH désadjectivaux, à l'instar de *sot, fou et sage*, montrent un mouvement inverse de variation interne, celle de passer d'un sens premier abstrait vers un sens dérivé concret, respectivement, « personnage de sottie », « amuseur de personnes illustres/fou du roi » et « celui qui a une connaissance juste des choses/qui est le représentant de la sagesse²⁶⁴ », puisqu'ils sont construits sur les adjectifs correspondants. Les attestations réunies par le *TLFi* confirment l'antériorité des sens abstraits de ces désadjectivaux et de la forme adjectivale correspondante. La distance sémantique est elle aussi, comme noté plus haut avec *bourreau, bouffon, censeur*, etc., très marquée. Elle s'accompagne d'une modification interne du sème générique et instaure une divergence des différentes correspondances paradigmatiques des sens1 et des sens2. Si, contrairement aux NH étudiés plus haut, la variation aboutit ici à un rétrécissement de l'extension dans une catégorie restreinte de référents, *par spec.*, diraient les dictionnaires : « personnage/acteur de sottie » pour *sot* et « amuseur d'une personne illustre/fou du roi » pour *fou*, la variation se fait dans un classème différent à l'instar de *bouffon* et *polichinelle*. Nous reviendrons avec plus de détails sur les conséquences de ce type de variation interne, notamment une réaction différente face à la négation, mais on peut déjà noter ici de façon générale que, quel que soit le type de transfert de sens du concret vers l'abstrait ou vice-versa, le changement du sème générique, et donc de la nature de l'extension du lexème, aboutit à une distance sémantique plus marquée et donc une relation sémantique et lexicale moins contrainte que celle qui unit des sens conservant le même sème générique *voleur1* et *voleur2* ou encore *filou1* et *filou2*. Cette indépendance de sens, actualisée de façon interne par *sot* et *fou*, se rapproche plus du mouvement variationnel de NH comme *bourgeois, sacristain* ou *bâtard* –qui ne s'appuient plus sur une variation interne pour construire les sens dérivés, mais lexicalisent diachroniquement des stéréotypes qui accompagnaient dans un moment historique les sens premiers– que de NH comme *voleur, menteur* et *filou*.

1.2.4- Variation externe avec lexicalisation de stéréotypes : cas typiques des NH mixtes *bourgeois et sacristain*

C'est ainsi que la dérivation *interne* de lexèmes tout aussi polysémiques que *bourgeois, bâtard, barbare, maquignon, sacristain, amateur*, ne se justifie plus. Car la variation de sens ici, est difficilement cautionnée par un transfert interne (métaphorique, métonymique) ou par

²⁶⁴ Mais aussi « nom de ceux qui se sont distingués (chez les Anciens Grecs) par leur connaissance de la philosophie et de la science », cf. l'annexe 14 (corpus B.1) pour plus de détails sur ces NH.

abstraction dans un sens dérivé d'un des contenus sémantiques du sens premier. L'évolution du sens dans ces cas se fait exclusivement par lexicalisation externe de stéréotypes issus du composant stéréotypique – ne se justifiant aucunement par transfert interne – et crée de ce fait une distance sémantique plus marquée entre sens premiers et sens dérivés : une distance sémantique plus prononcée qui instaure une indépendance entre les deux sens. Si, de fait, *sacristain* est le nom d'une « personne qui prend soin de la sacristie » attesté selon le *TLFi* en 1150, on voit mal quelle analogie permettrait le passage en 1793 au sens abstrait et péjoratif de personne « faussement dévote », selon le *GR*, et « bigot » selon le *TLFi*. Ce sont encore les cas de *barbare* et *bâtard* : le premier, attesté en 1308 dans le sens d'« étranger à la civilisation », notamment grecque puis romaine, il prend le sens de « homme rude et cruel » à partir de 1650, mais aussi « inculte, non civilisé » dès 1580-92. Le second NH, *bâtard*, attesté sans nuance péjorative en 1089²⁶⁵ dans son sens premier de « fils naturel », où s'il y a bien passage du sens1 concret vers un sens2 abstrait, il ne peut se comprendre de façon interne, par subduction, mais à travers des discours doxastiques appréciatifs/axiologiques (commentaires métalinguistiques proférés par les usagers de la langue, postérieurs au sens premier, notamment dans ce cas sous l'influence de la morale chrétienne et sa condamnation de la polygamie) qui accompagnaient dans une société donnée la dénomination, à l'origine neutre et descriptive²⁶⁶, de cette catégorie d'individus. *Sacristain et barbare*²⁶⁷, jouissant de même d'un statut juridique et social assez atypique néanmoins objectifs et sur les référents desquels on portait des jugements de valeur (stéréotypiques) et qu'on considérait, de façon plus ou moins ouverte, comme des [inférieurs] (pour *barbares*), [exagérant leur dévotion] (pour *sacristains*) ou encore des [parias, des contrevenants à la morale chrétienne²⁶⁸] (pour *bâtard*), ont fini par intégrer le composant linguistique. La prégnance puis la *saillance* de tels discours (moraux) finissent par se constituer en stéréotypes et se lexicaliser en sèmes inhérents. Les NH s'en trouvent porter le sens dysphorique linguistiquement en tant que nouvelles dénominations polysémiques. Cette condamnation morale, dans le *bâtard* ou le *barbare*

²⁶⁵ Selon le *TLFi* la nuance péjorative est postérieure, conséquence de la morale chrétienne monogame, (cf. rubrique historique de l'entrée *bâtard* dans le *TLFi*).

²⁶⁶ Le dictionnaire de l'Académie (8^e éd.) remarque : « Aujourd'hui ce terme ne s'emploie plus guère que dans une intention injurieuse », ce qui suppose que ce n'était pas le cas avant. Le *GR* confirme cet aspect négatif et « insultant », mais l'exclut dans le cas des « grandes familles ».

²⁶⁷ Une évolution similaire peut-être relevée dans le NH *nègre*.

²⁶⁸ « La nuance péjorative, se risque le *TLFi*, est peut-être due à la condamnation de la polygamie germanique par la morale chrétienne ». D'autre part, si l'origine du NH est obscure, l'étymologie que le *TLFi* privilégie est bien celle qui rapproche le sens premier d'une valeur neutre et objective, la valeur romaine. Cf. la rubrique historique du *TLFi* qui justifie ce choix étymologique.

d'aujourd'hui, est non annulable discursivement et les termes sont d'ailleurs bannis des discours juridiques, administratifs et scientifiques modernes dans ces sens dérivés, supplantés par des expressions plus neutres et plus objectives comme « un(e) fils/fille illégitime, naturel(le) », « un étranger²⁶⁹ », de purs classifiants aléthiques. Et c'est de la même manière que les différents usagers de la langue ne peuvent plus aujourd'hui appréhender le lexème *bourgeois*, sans prendre en compte les sèmes [conformiste/matérialiste, etc.] faisant, désormais, partie intégrante du contenu sémantique au niveau du composant linguistique, mais qui n'existaient pas encore à ce niveau lexical de la structure du lexème à l'époque classique²⁷⁰ (ou avant). Et si la présence de ces traits sémantiques à cette époque-là était attestée discursivement, ceux-ci ne pouvaient faire partie que du composant rhétorique en tant que discours stéréotypiques externes, contingents au sémantisme du lexème. La figure 8 ci-dessous décrit la variation de sens dans *bourgeois* :

²⁶⁹ C'est aussi le cas de *nègre* qui d'équivalent neutre de « noir » s'est vu chargé d'une valeur péjorative, se cristallisant ensuite dans l'EFP *négro*. Nous connaissons ultérieurement l'influence positive d'A. Césaire sur le terme à travers le concept de « négritude ». Ce fut aussi le cas du lexème « créole » et ses dérivés. Nous reprenons en ce sens la remarque du *TLFi* : « *Nègre*, employé en parlant des personnes a eu des connotations péjoratives et, à ce titre, s'est trouvé concurrencé par *noir* qui est moins marqué [...] Actuellement *nègre* semble en voie de perdre ce caractère péjoratif, probablement en raison de la valorisation des cultures du monde noir (v. *négritude*). »

²⁷⁰ Le NH *aristocrate* ne paraît cristalliser, en revanche, un sens négatif qu'à partir de la Révolution française pour désigner négativement les antirévolutionnaires. Contrairement à *bourgeois*, le contenu négatif au niveau lexical ne paraît patent qu'à la forme familière (EFP) *aristo*.

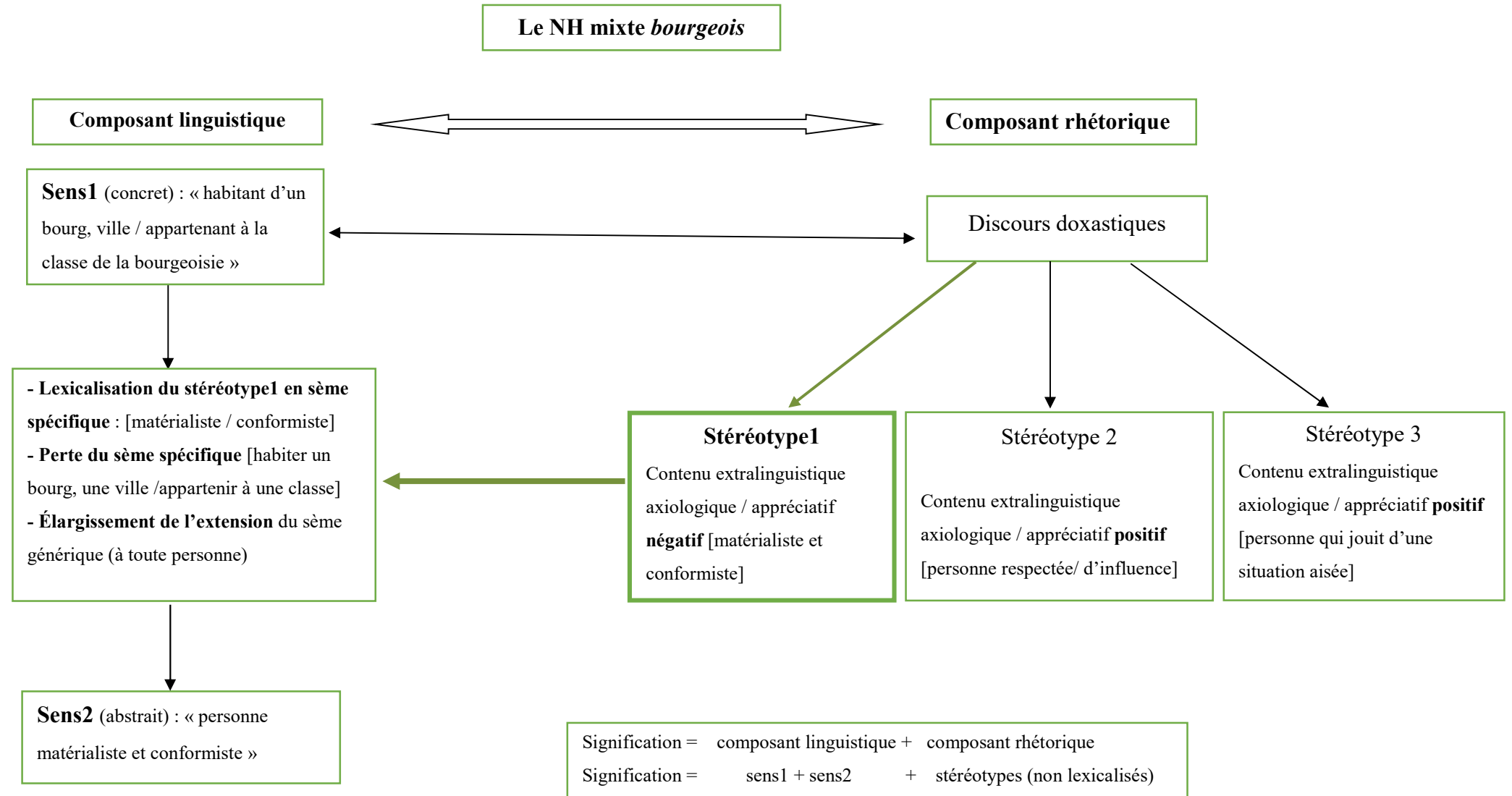


Figure 8 : structure du contenu sémantique du NH *bourgeois*

C'est la prégnance progressive de ces discours parallèles –ils ne sont pas exclusivement négatifs et évoluent d'une époque à une autre selon les idéologies du moment (cf. dans la figure 8 ci-dessus les stéréotypes 2 et 3) – entérinés par l'usage du lexème qui aboutira à la lexicalisation future de l'un (ou plus) de ces contenus extralinguistiques comme sème inhérent et linguistique, un nouveau trait spécifique du NH (cf. la flèche en gras qui part du stéréotype1 dans la figure 8). Les modalités qu'il arrive à construire dans son sens synchronique contemporain le situent indéniablement dans les mixtes subsumant, au niveau lexical, deux modalités : aléthique et axiologique²⁷¹. Ce qui nous conforte dans cette analyse, outre le fait que rien dans le premier sens de *bourgeois* (c'est aussi le cas avons-nous démontré plus haut de *sacristain*, *bâtard*, *barbare*, mais aussi *nègre*) n'autorise le passage par subduction²⁷² et donc par transfert sémantique interne (métaphorique) au sens2, c'est la variété de contenus sémantiques lexicalisés au niveau linguistique (en sèmes inhérents) par ce lexème. Car si *bourreau*, par exemple, dans son sens dérivé dénote exclusivement « une cruauté abstraite », subduite par variation interne de l'activité de tortionnaire dénotée par le sens1²⁷³ et qu'on retrouve dans le terme d'insulte et de façon plus atténuée dans des expressions comme « *bourreau des cœurs* », « *bourreau de travail* », le sens dérivé de *bourgeois* nous paraît plus développé et aux contours moins clairement tracés. En effet, outre les sèmes [matérialiste/conformiste] qu'on a dégagés plus haut dans la figure 8, les sèmes [arrogant], [imbu de soi-même], [personne sans goût, sans culture] et [personne soucieuse de sa tranquillité et de son bien-être, dépourvue de grandeur d'âme et d'ouverture d'esprit], peuvent au même titre être indexés au contenu sémantique-linguistique du lexème sans pour autant être considérés comme faisant partie du composant rhétorique²⁷⁴. De plus, comparé à *bourreau* qui ne porte aucun stéréotype positif, *bourgeois* lui en revanche donne à voir des stéréotypes hétérogènes, notamment positifs dont [jouit d'un statut privilégié, d'une situation aisée], (cf. *supra* dans la figure 8, les stéréotypes 2 et 3). Ce qui prouve aussi que la limite entre les deux composants (*i.e.* ce qui appartient au composant linguistique et ce qui

²⁷¹ Si l'hypothèse de la lexicalisation externe des stéréotypes dans le composant linguistique du lexème ne nous dispense pas de celle de la variation interne du sens (par subduction ou par passage interne d'un sens premier à un sens dérivé), elle permet néanmoins d'expliquer des cas limites de variation sans pour autant recourir à des gymnastiques analogiques pour rapprocher dans un signifiant donné un sens1 concret de son sens2 abstrait que rien ne relie sauf une vague analogie dont on a par ailleurs postulé par hypothèse l'existence.

²⁷² Cf. cependant les sens dysphoriques cristallisés par le NH *bourgeois* dus au *bourgeois gentilhomme* de Molière, dès le XVII^{ème} siècle.

²⁷³ C'est encore le cas, nous le rappelons ici, de *buffon*, *polichinelle*, *escroc*, *filou*, etc.

²⁷⁴ Ces deux derniers contenus sémantiques sont attestés par le *TLFi*. Il est aussi indéniable que cette variété des contenus sémantiques se rattachant à ce lexème est d'origine socio-politique, stabilisée par les différents discours littéraire, politique et philosophique.

appartient au composant stéréotypique) n'est pas toujours facile à tracer²⁷⁵. Ce qui est indéniable cependant, c'est que seuls les contenus, au départ stéréotypiques et péjoratifs, sont intégrés à la structure linguistique du lexème *bourgeois*, au détriment des positifs²⁷⁶. De plus, plusieurs caractéristiques sémantico-syntaxiques prouvent cet aspect sémantique, notamment la compatibilité avec la structure « traiter quelqu'un de *bourgeois*²⁷⁷ » de notre test T6 et la structure exclamative « Quel *bourgeois* ! », celle de notre test T7, dont l'interprétation ne peut être équivoque ; elle est exclusivement négative. Nous ne pourrions pas en dire autant des autres stéréotypes, cette fois positifs, qui accompagnent le NH *bourgeois*. Eux aussi construits sur des discours doxastiques en interaction avec le composant linguistique, ils ne peuvent néanmoins intégrer la structure sémantique interne du lexème, en l'occurrence le composant linguistique. Leur activation est exclusivement pragmatique et reste tributaire des contextes intégrants.

1.2.5- Trois types de relations de sens entre EFP et ES : cas des NH mixtes EFP *chauffard, pute et flic*²⁷⁸ :

D'un autre côté et sans entrer dans le détail des variations sémantiques par *restriction abstractive*, nous pouvons noter qu'elle est également productive, ne serait-ce que pour produire des mixtes EFP de notre classe VI' type *journaloux, politicard, chauffard, ripou, etc.*, où l'extension, contrairement aux différents autres types de variation de sens (même lorsqu'elle n'est que contextuelle comme pour *client*, cf. *infra* §1.2.6), est non seulement restreinte au classème de l'équivalent standard (ES), mais n'opère aucune généralisation de l'extension. La variation de sens construite par ces EFP reste dans le classème de l'ES, respectivement *un journaliste, un politicien, un conducteur et un gendarme*. Plus encore, ces derniers ES servent de sèmes génériques inévitables pour décrire le contenu sémantique de ces mêmes EFP dans les définitions des dictionnaires. Les définitions du *GR* et du *TLFi* des lexèmes *journaloux, politicard et chauffard* confirment cet aspect comme on peut le constater dans (241), (242) et (243) :

(241) *Journaloux*

(241a) *TLFi* : « **Journaliste** de peu de talent »

(241b) *GR* : « Mauvais **journaliste** »

(242) *Politicard*

²⁷⁵ On ne peut se fier ici qu'aux contenus sémantiques lexicalisés et consignés par les différents dictionnaires.

²⁷⁶ Sur ce dernier point, *aristocrate* est passible du même traitement.

²⁷⁷ Attestée par une rubrique à part dans le *TLFi* dans l'entrée *bourgeois*.

²⁷⁸ Cf. annexe 15 (corpus B.2).

(242a) *TLFi* : (Non attesté comme N)

(242b) *GR* : « **Politicien** de bas étage »

(243) *Chauffard*

(243a) *TLFi* : « **Conducteur** de véhicule automobile imprudent et souvent dangereux »

(243b) *GR* : « Mauvais **conducteur** d'automobile ; automobiliste dangereux ».

Les ES sont complètement repris pour donner une description lexicale des EFP dans les deux dictionnaires. R. Martin (1992 : 77) a déjà illustré *via* le NH *femme* ce type de variation de sens qu'il appelle « restriction de sens ». Il s'agit d'une intégration totale du sémème du sens1 « personne de sexe féminin » dans le sens2, celui d'« épouse », incorporant de fait totalement le premier sémème. Il s'agit d'une variation métonymique qui accompagne le processus variationnel d'une adjonction de sèmes spécifiques nouveaux justifiant la variation de sens. Dans les cas qui nous concernent ici, ce sont les contenus axiologiques/appréciatifs « médiocre » pour *journaloux*, « arriviste et véreux » pour *politicard*, « irresponsable » pour *chauffard* et « corrompu » pour *ripou* qui sont adjoints à l'équivalent standard. Ce qui suggère enfin que les liens sémantiques entre EFP et ES sont encore plus « forts » que ceux qui lient les sens1 et 2 de *voleur*, *escroc*, construits par dérivation interne sans altération du classème ; encore plus forts que ceux qui lient les deux sens de *polichinelle* et *héros*, construits par dérivation interne avec changement de classème et enfin encore plus marqués que ceux qui unissent les deux sens de *bourgeois*, *sacristain*, *barbare*, construits par lexicalisation externe d'un stéréotype.

Mais la relation entre EFP et ES dans des NH, là encore mixtes du type *pute*, *pédé*, etc., n'est aucunement restrictive, ni métonymique. Elle relève plutôt, comme pour *bourgeois*, d'une lexicalisation d'un stéréotype qui accompagne diachroniquement l'ES, la variation interne dans quelques EFP, comme dans *voleur*, pouvant expliquer le passage. En effet, les ES, *prostituée* et *homosexuell/pédéraste* réfèrent objectivement et de façon exclusive à une femme « qui fait commerce de son corps » et un homme « qui entretient des rapports sexuels avec des personnes du même sexe » ; sauf que leurs équivalents familiers péjoratifs (EFP), *pute* et *pédé*, du fait de la lexicalisation diachronique de stéréotypes²⁷⁹ et sèmes péjoratifs afférents (*i.e.* [homme/femme dépravé(e), aux mœurs dissolues]) ne réfèrent plus exclusivement aux ES *prostituée* et *pédéraste* – le sens de l'ES est comme inhibé – ils ouvrent l'extension de leurs NH à des personnes plus abstraitement et plus généralement « dépravées ». En effet, contrairement aux EFP *chauffard*, *journaloux*, *politicard*, etc., la variation de sens ne se limite

²⁷⁹ Cette variation peut s'expliquer aussi par dérivation interne : une abstraction de l'acte déviant que décrit l'ES.

plus au classème de l'équivalent standard, mais s'ouvre à toute personne qui se comporte de façon « dépravée ». Mais les relations sémantiques entre EFP et ES restent fortes, car la condamnation morale s'appuie sur le caractère « sexuel » de l'ES pour construire l'insulte. Finalement, la variation par rapport à l'ES des EFP du type *flic, frangin, mec, gonzesse*²⁸⁰, etc. est vériconditionnellement nulle. Le contenu sémantique de l'EFP n'est qu'une reprise quasi-tautologique de l'ES, si ce n'est une variation au niveau du signifiant, au niveau de la forme du lexème (une variation qui se situe exclusivement au niveau du registre de langue). Les liens sémantiques entre l'ES et l'EFP paraissent encore plus forts.

1.2.6- Variation sémantique contextuelle (sans lexicalisation de stéréotypes en sèmes inhérents) : cas des NH classifiants *client* et *contrebandier*

Maintenant et avec des NH complètement différents (en l'occurrence, classifiants et non plus mixtes) comme *client, violeur, ravisseur, contrebandier adversaire, antagoniste, orphelin*, etc., la lexicalisation au niveau linguistique ne retient aucun stéréotype positif ni négatif et les lexèmes restent monosémiques au niveau lexical. Si une négativité peut être décelée linguistiquement pour certains d'entre eux, nous verrons plus loin qu'elle est due au niveau sublexical (leurs sous-prédicats). Les stéréotypes qui accompagnent ces NH se cantonnent au composant rhétorique et ne peuvent construire, de ce fait, que des modalités stéréotypiques²⁸¹. Ils ont le même statut structurel que les stéréotypes *positifs* qui s'accrochent à *bourgeois*. Voyons pour cet effet, la figure 9, celle du NH *contrebandier* :

²⁸⁰ Lorsque les référents des deux derniers EFP sont respectivement un homme et une femme, car lorsque l'on réfère à un homme par l'EFP *gonzesse* dans « cet homme est une gonzesse » et à une femme par l'EFP *mec*, dans « cette femme est un mec », ce sont les stéréotypes (respectivement [virile] et [femmelette]) des ES *homme* et *femme* qui sont sollicités et non plus le niveau lexical qu'on aborde ici.

²⁸¹ Pour la clarté de l'analyse, nous rappelons que nous laissons momentanément de côté le niveau sublexical qui peut lui aussi donner à voir, à travers ses sous-prédicats, des contenus « péjoratifs ».

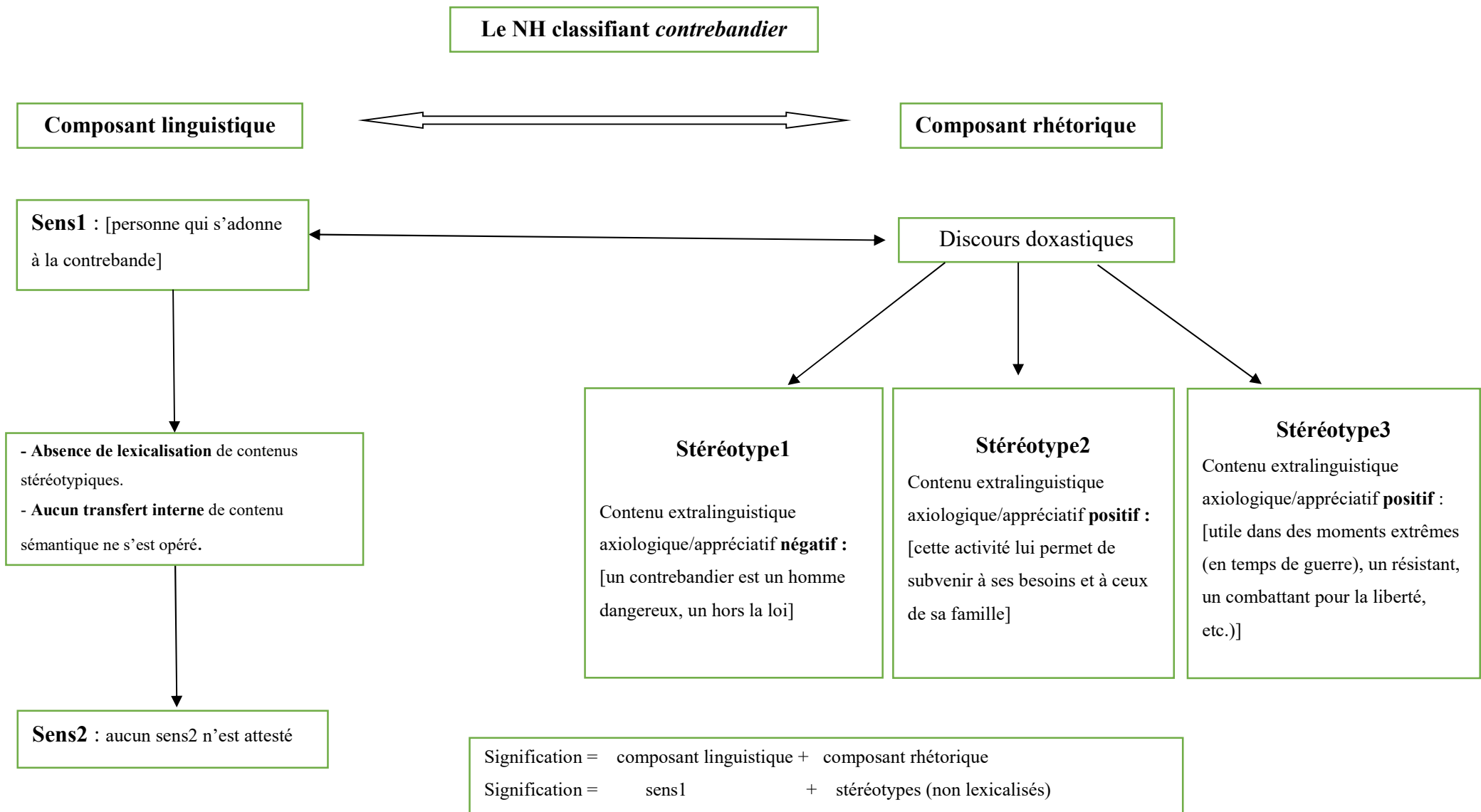


Figure 9 : structure du contenu sémantique du NH *contrebandier*

Les contenus stéréotypiques se cantonnent au composant rhétorique sans pouvoir se muer en sèmes inhérents et intégrer la structure sémantique et linguistique du lexème. C'est l'usage, là encore, qui détermine historiquement la mutation d'un contenu stéréotypique en contenu linguistique²⁸² et son intégration ou non dans la structure lexicale et linguistique du lexème, bref acquérir le statut de sens², une nouvelle dénomination, bénéficiant ainsi d'une référence virtuelle propre qu'il ne possédait pas avant en tant qu'acception²⁸³. D'ailleurs syntaxiquement et à l'opposé de *bandit, escroc, bâtard*, etc., ces classifiants, aussi péjoratifs qu'ils puissent paraître pour certains d'entre eux, ne peuvent jouer le rôle de vocatifs d'insulte dans le cadre du test T5 dans (244a-244e) :

(244a) *Contrebandier !

(244b) *Ravisser !

(244c) *Antagoniste !

(244d) *Client !

(244e) *Veuve !

ni intégrer des structures exclamatives avec interprétation (négative ou positive) univoque du test T7 dans :

(245a) Quel contrebandier !

(245b) Quel ravisseur !

(245c) Quel antagoniste !

(245d) Quel client !

(245e) Quelle veuve !

ni encore entrer – des nuances d'acceptabilité sont à relever – en cooccurrence avec « traiter » dans le test T6 « traiter quelqu'un de NH » en (246) :

(246a) ?Jacques l'a traité de contrebandier

(246b) ?Jacques l'a traité de ravisseur

(246c) *Jacques l'a traité d'antagoniste

(246d) *Jacques l'a traité de client

(246e) *Jacques l'a traitée de veuve

²⁸² Les thèses de Cadiot et Nemo (1997a et b) dans ce sens, nous paraissent très intéressantes, notamment en postulant des propriétés extrinsèques (PE), lexicalisation des rapports des humains avec les référents qui peuvent être situés au centre de la signification des lexèmes, mais dont nous discuterons la centralité dans la construction du sens, cf. ci-dessous §2.2.

²⁸³ *Contrebandier, violeur, adversaire, ravisseur, orphelin*, etc. n'arrivent pas à lexicaliser un stéréotype comme sème inhérent au niveau linguistique, ce sont de purs classifiants. Cette intégration est typiquement le cas, avons-nous démontré plus haut, de *bourgeois* (mais aussi de *sacristain, barbare*, etc.) où le sens dérivé indexe les traits [matérialiste/conformiste] aux sèmes inhérents (linguistiques) du lexème.

Si l'on peut hésiter sur l'acceptabilité de (246a) et (246b), ceux de (246c), (246d) et (246e) sont franchement inacceptables. De plus, si nous prenons le NH *client*, que nous analyserons plus longuement au paragraphe §1.4, dans deux énoncés différents (247) et (248) :

(247) « Un *client* est entré dans la boutique »

(248) « Bon, je file, j'ai un autre *client* à la maison qui risque de se réveiller, dit par une mère qui vient de chercher un de ses enfants à l'école²⁸⁴. »

Il n'y a aucun doute que le NH *client* en (247) est classifiant, un pur aléthique. Il est en emploi dénominatif et réfère à « une personne (X) qui entretient une relation marchande avec Y », alors qu'en (248), il porte des marques sémantiques péjoratives (une personne, ici un enfant, [*agaçant et difficile à manier*]), construisant, dirons-nous, des modalités appréciatives négatives. Ces traits péjoratifs ne lui sont indexés que *via* le contexte dans lequel il est plongé, relayés notamment par « **risque** de se réveiller » en « (248). Ce stéréotype n'est en aucun cas lexicalisé par le lexème en sème inhérent, il ne peut apparaître que contextuellement, sollicité par l'environnement co(n)textuel de l'énoncé. Dans ce processus sémantique contextuel, comme dans les cas de la lexicalisation des stéréotypes ou de la variation interne, il y a bien altération de l'intension et de l'extension du lexème, sauf qu'elle ne se fait ici que de façon ponctuelle, dans les limites de l'énoncé. En langue, *contrebandier* et *client*²⁸⁵ retrouvent les limites de leur sens dénominatif et l'effet de sens actualisé pour *client* en (248) à travers le stéréotype [un client peut être agaçant, difficile à manier], reste dans le composant stéréotypique, pragmatiquement actualisable, comme on vient de le voir, et ce exclusivement à travers des contextes bien déterminés. Ces stéréotypes dans *contrebandier* et *client* ne pourront pas en effet intégrer la structure sémantique-linguistique du lexème aussi caractéristiques soient-ils des objets dénotés. Ils continueront à faire partie de la signification du lexème, mais à partir du composant rhétorique et ne contribueront à l'enrichissement de son sens que de cette position structurelle, externe au lexème. Ils sont instables (*i.e.* ils peuvent véhiculer des polarités opposées) et sont annulables contextuellement²⁸⁶.

²⁸⁴ Cet exemple est emprunté aux analyses de Cadiot et Nemo (1997b :27-28).

²⁸⁵ Nous verrons plus loin au chap.6 que *contrebandier* et *client* diffèrent encore linguistiquement, de par leurs sous-prédicats, et de ce fait de par leurs modalités sublexicales. Mais au niveau lexical qui nous intéresse ici, ils sont tous deux aléthiques.

²⁸⁶ Leur émergence dépend exclusivement des contextes discursifs qui les intègrent et qui d'une certaine manière en limitent l'instabilité. Nous en donnerons une analyse détaillée au §1.4

1.3- Bilan des relations de sens dans les NH mixtes

Résumons-nous : ce long détour par les contenus sémantiques des NH et les postulats théoriques qu'on a adoptés nous ont permis, dans une certaine mesure, de mettre à plat le problème des relations de sens dans les NH mixtes. Dans tous ces cas de figure, une tendance générale est à relever : l'attestation des sens premiers, concrets et donc construisant des modalités aléthique/épistémique est dans la plupart des cas antérieure à celle des sens dérivés, abstraits, qu'ils soient construits de façon interne, par abstraction du sens premier²⁸⁷ ou externe, par lexicalisation d'un stéréotype ou encore par la variation d'un EFP par rapport à un ES, construisant des modalités axiologique/appréciative. La variation interne, s'accompagnant d'un passage de l'abstrait vers le concret (cas de *fou*, *sot*), crée une distance sémantique comparable à celle qui s'opère entre le passage du concret vers l'abstrait avec changement du sème générique (*bourreau*, *bouffon*). Nous avons noté, dans ce sens, que la variation de sens, lorsqu'elle est opérée de façon strictement externe (à travers la lexicalisation de stéréotypes en sèmes inhérents à partir du composant stéréotypique, type *bourgeois*) aboutit à une distance sémantique plus marquée entre les deux sens du polysème, que ne le ferait la variation sémantique interne par généralisation/restriction abstraitives, où les différents sens continuent à entretenir des relations de dépendance forte. Mais lorsque la variation interne (qu'elle soit généralisatrice ou restrictive, du concret vers l'abstrait ou vice versa) aboutit au changement du sème générique, elle autonomise les deux sens du polysème, comme c'est le cas pour la lexicalisation de stéréotypes. Elle est en revanche plus marquée, avons-nous noté, avec les EFP dans leurs relations avec les ES. Ce qui nous importe le plus, en effet, dans l'analyse des contenus sémantiques de ces NH, ce n'est pas tant d'identifier un type de variation, « des patrons de polysémie », que de mesurer les conséquences de cette variation sur les rapports entre les différents sens (premiers et dérivés) en termes de dépendances sémantiques.

Les relations qu'entretiennent les sens 1 et 2 dans *bourgeois* et *voleur* sont sensiblement différentes –le transfert de sens dans *voleur* peut s'expliquer de façon interne par généralisation abstractive, pour *bourgeois* il n'y a aucun transfert métaphorique qui justifie le passage– la variation de sens pour *bourgeois*, *sacristain*, *bâtard* aboutit conséquemment

²⁸⁷ Cependant des cas plus marginaux de mouvement inverse ont été relevés notamment avec *sot*, *fou* et *sage* dont l'origine est adjectivale.

à un changement dans le sème générique qui contraint les correspondances paradigmatiques avec des catégories d'objets différentes de celles portées par leurs sens premiers. Ceci a pour résultat une distance sémantique plus grande entre les différents sens qu'on ne retrouve pas dans *plagiaire, menteur, voleur, bavard*, etc. Ces derniers lexèmes donnent à voir une variation interne de sens où les deux sens restent dans le même classème, conservant le même sème générique et donc une dépendance sémantique plus marquée. D'ailleurs si l'on suit les critères donnés par G. Kleiber (2008), on ne peut parler dans ces derniers cas de *vraie* polysémie. Pour nous, c'est encore un point à retenir sur lequel on reviendra lors de l'analyse des modalités construites par ces NH. Cette variation sémantique diffère donc de celle de *contrebandier, antagoniste, ravisseur, artiste* ou *client* (cf. *supra* figure 9), dont les stéréotypes (appréciatif/axiologique) se cantonnent exclusivement au composant rhétorique : aucune lexicalisation de stéréotypes en sèmes inhérents ne s'est opérée dans le composant linguistique, d'où l'incompatibilité des NH avec nos tests, T5, T6, T7 et T8. Ils ne peuvent fonctionner indépendamment comme termes d'insulte. De plus, ce passage en revue des différents sens nous a permis de clarifier les relations de sens de manière à différencier dans le composant linguistique :

a) des contenus sémantiques responsables de construire des modalités associées aux lexèmes au niveau lexical et linguistique par variation sémantique interne (métaphorique, métonymique, etc.) ;

b) d'autres contenus sémantiques qui, faisant partie du composant rhétorique, peuvent se lexicaliser diachroniquement pour rejoindre en retour le composant linguistique sous forme de sèmes inhérents (*bourgeois, sacristain*, etc.). D'autres contenus sémantiques encore, faisant tout autant partie du composant rhétorique, n'arrivent pas à intégrer la signification interne de certains lexèmes. Ils les enrichissent néanmoins exclusivement de ce siège sémantique rhétorique. Aussi caractéristiques des NH auxquels ils se rattachent, ils ne peuvent construire que des modalités stéréotypiques (*client, ravisseur, cabaretier*). En effet, la modalité subjective (axiologique/appréciative), issue diachroniquement du composant rhétorique et validée par *bourgeois*, est lexicalement marquée dans le terme contemporain – il ne la portait qu'au niveau stéréotypique à l'époque classique ou antérieurement. En revanche, la modalité appréciative/axiologique qu'on peut retrouver *contextuellement* au niveau stéréotypique de l'analyse de *client* ou encore *contrebandier* est strictement située au niveau rhétorique du lexème. Nous l'avons vu, les relations des différents sens constituant la signification du NH sont structurellement identifiables et localisables.

Par ailleurs, dans la catégorie des mixtes EFP, il y a des NH qui suivent les figures 7 et 8 en lexicalisant dans un NH comme *pute* des stéréotypes qui accompagnaient historiquement son équivalent standard *prostituée*. L'inhérence nouvellement acquise de ces sèmes dans l'EFP s'accompagne, comme pour *bourgeois* ou *voleur*, de l'élargissement de l'extension référentielle du NH, puisqu'il ne désigne plus uniquement des *prostituées*, mais toute personne « qui se comporte de façon dépravée ». On retrouve ici le phénomène de *subduction* ou de *généralisation abstraite*. Avec d'autres EFP, type *avocaillon*, *chauffard*, *journaloux* ou *ripou*, c'est par « *transduction* » que le transfert de sens se fait, mais là aussi, le lexème lexicalise des stéréotypes issus du composant rhétorique (*i.e.* des discours doxastiques qui s'attachent à une certaine pratique du journalisme ou de la politique), sauf que la variation, se faisant dans le même classème de l'ES, aboutit à une dépendance marquée entre les deux types de lexèmes. L'EFP *journaloux* et l'ES *journaliste* entretiennent des relations sémantiques très fortes dues à l'intégration totale du sémème de l'ES dans celui de l'EFP auquel est adjoind un nouveau sème spécifique inhérent « médiocre, mauvais » aboutissement de la lexicalisation d'un stéréotype. D'autres enfin comme *flic*, *frangin*, *mec*, etc., s'il s'y accroche des stéréotypes à valeur axiologique/appréciative ([autoritaire] ou [protecteur] pour *flic* ; [viril] ou [brutal] pour *mec*), ces derniers restent, comme pour *contrebandier*, *voleur*, *agresseur* et *contrebandier* (cf. figure 9), dans le site rhétorique et ne donnent lieu à aucun sème inhérent nouveau, résultat de la transformation de ces contenus afférents en sèmes inhérents. Les stéréotypes *secondaires/contextuels*²⁸⁸ qu'ils activent sont équivalents à ceux que pourraient activer leurs équivalents standards : *policier* et *homme*. Ils sont fluctuants et peuvent être autant négatifs que positifs (cf. pour un exemple équivalent, les stéréotypes 1, 2 et 3 dégagés pour *contrebandier* dans la figure 9). Au niveau lexical, l'EFP *flic* et l'ES *policier/gendarme* sont dépendants sémantiquement l'un de l'autre, conséquence, là aussi, de l'intégration complète du sémème de l'ES dans la définition du sens de l'EFP. La variation se fait seulement au niveau de la forme, au niveau du signifiant.

1.4- Cadiot et Nemo et la description du sens : le cas de *client*

Pour éclairer toutes ces différenciations qu'on vient de présenter plus haut, notamment celle qui distingue entre contenu linguistique et contenu stéréotypique, nous entamerons

²⁸⁸ Suivant respectivement la terminologie de J.-C. Anscombre (1995, 2001) et J. Longhi (2008).

une analyse critique de la conception de la signification, à la fois originale et assez radicale, proposée par Cadiot et Nemo (1997a et b). Radicale, parce que même si elle ne dénie pas complètement l'existence d'un contenu informatif et descriptif aux lexèmes, des propriétés intrinsèques (désormais PI), définies comme *neg-anthropiques*, elle en minimise l'importance dans la construction du sens, qu'elle ne paraît attribuer qu'aux propriétés extrinsèques (désormais PE) :

« Nous montrerons ensuite à partir de cette distinction que le « sens » d'un nom relève de ses PE²⁸⁹ ».

Cette conception se rapproche en cela des conceptions constructivistes et argumentatives-ascriptivistes du sens, celles de Ducrot, Carel et Anscombe. La conception sémantique de Cadiot et Nemo nous permettra, néanmoins, dans un développement parallèle de justifier pourquoi la variation de sens ne doit pas être envisagée exclusivement de façon interne (par transfert interne de sens par *subduction* ou *transduction*, comme c'est le cas avec J. Picoche ou R. Martin), mais qu'elle doit poser l'existence de contenus sémantiques issus du composant extralinguistique (*i.e.* des sèmes afférents) et prendre en compte leur intégration (du moins diachroniquement, mais aussi contextuellement), sous forme de sèmes inhérents nouveaux. L'intérêt de l'exemple de *client* que ces auteurs étudient longuement est, pour nous, double, puisqu'il s'agit d'un NH : chose assez rare dans les analyses sémantiques des noms, surtout qu'ils postulent des propriétés sémantiques intrinsèques dont la caractéristique est d'être « neg-anthropique ». Il serait intéressant de la confronter à des NH dont le caractère anthropologique est indéniable. Cette analyse nous permettra par ailleurs d'explicitier notre position par rapport à la conception sémantique développée par les deux auteurs et de ce fait même, expliciter celle qu'on adopte.

1.4.1- Des contenus sémantiques (PE) en marge du noyau du sens

Les deux auteurs posent en effet, pour la signification des lexèmes, deux types de propriétés : des *propriétés intrinsèques* (PI) et des *propriétés extrinsèques* (PE). Les PI constitueraient une description identificatrice (plutôt en CNS que prototypique) et se définissent donc comme *mode de donation du référent* à la Frege et les PE couvriraient des sens comme lexicalisation des *rappports* « *passifs et actifs/matériels et immatériels* » que les usagers peuvent entretenir physiquement ou en termes de « perception » avec le référent lui-même ; de sorte que ce sont les PE qui cristallisent le noyau sémantique et s'octroient la part belle du sens, dans la mesure où c'est là que se jouent les relations

²⁸⁹ Cadiot et Nemo (1997b :27)

praxématique, idiosyncrasique et expérientielle, résultats du *contact* avec le référent dénoté par le lexème. Disons-le tout de suite, l'originalité de cette thèse ne réside pas tant dans le fait d'identifier des PE comme cristallisation des interactions des usagers de la langue avec des objets-référents dénotés à travers des PI, que de les poser comme *le noyau du sens* et de les indexer exclusivement à des interactions entre usagers et objets du monde : le sens « *se calcul[ant] de ce fait des seules PE* ». Autrement dit, ces dernières propriétés sont situées au noyau du sens et leur origine est exclusivement interactionnelle, sinon en effet ces PE ont déjà été identifiées comme des effets de sens contextuels ou encore comme des stéréotypes (*virtuèmes, sèmes afférents, topoi*, etc.) complémentaires des contenus sémantiques-linguistiques (PI) par les différentes théories du sens. Or pour nous, des contenus stéréotypiques, des PE donc, aussi constitutifs de la structure sémantique du lexème ne peuvent, étant donné ce statut satellitaire, faire partie intégrantes du noyau sémantique et linguistique de certains lexèmes²⁹⁰. Voyons à cet effet comment Cadiot et Nemo (1997b :27) définissent le contenu sémantique de *client* à travers les exemples (1-7) qu'ils proposent, nous les reprenons ci-dessous sous (249a-249g) :

(249a) — un cavalier s'adresse à un autre cavalier qui s'apprête à monter tel cheval : « Tu te méfieras, c'est un client un peu vicieux parfois ».

(249b) — un tueur à gages demande à son commanditaire : « Qui est mon client cette fois-ci ? ».

(249c) — un commentateur sportif à propos du prochain adversaire d'une équipe de football : « Le prochain client d'Auxerre en Championnat d'Europe sera d'une toute autre trempe ».

(249d) — un journaliste à propos d'un homme politique : « C'est un client plutôt facile ».

(249e) — une mère qui vient de chercher un de ses enfants à l'école : « Bon, je file, j'ai un autre client à la maison qui risque de se réveiller ».

(249f) — un déménageur à ses collègues à propos d'un meuble : « Va falloir faire très gaffe, le prochain client coûte la peau des fesses ! »

(249g) — un astronome à un de ses collègues dans le cadre d'un *travail* collectif : « Ton client à toi ce sera Jupiter ».

Et aux auteurs d'ajouter²⁹¹ :

Ce qu'illustre la diversité de ces exemples, c'est d'abord qu'aucune des PI (ou des sèmes) que l'on aurait tendance à associer au mot « client », notamment tous ceux qui sont liés au **caractère marchand** de la relation, ne se maintient dans ces emplois : un client n'a pas besoin d'être un homme, pas besoin même d'être un être vivant, pas besoin d'être demandeur de quoi que ce soit, etc.

²⁹⁰ Cette intégration du noyau du sens reste possible si ces contenus sémantiques ont été *diachroniquement* cristallisés dans des sèmes inhérents comme on l'a vu avec les NH *bourgeois, sacristain, barbare, bourreau, etc.*

²⁹¹ Idem même page 27.

On le voit bien, Cadiot et Nemo constatent l'inefficacité des PI « caractère marchand de la relation » à décrire cette diversité des emplois du NH *client* et leur incapacité à cerner la signification de ce lexème, vu que ce sont ses PE (*i.e.* leurs sèmes non-définitoires et de ce fait, interactionnels, qui découlent d'une interaction à chaque fois contextuelle avec une situation) qui définissent le sens du lexème, un sens donc *interactionnel et instructionnel*. Ils mettent aussi en avant l'incapacité du pouvoir référentiel du NH en tant que dénomination (l'*iconicité* du lexème, sa *référence virtuelle* diraient respectivement G. Kleiber et J.-C. Milner) à délimiter la diversité des référents que les acceptions peuvent dénoter (*i.e.* cette extension en effet est fluctuante, changeant d'un énoncé à l'autre) pour démontrer l'incapacité des PI à cerner et à décrire les effets de sens acceptionnels du NH. Notons tout d'abord que les PI elles-mêmes du lexème *client* définissent indéniablement des « *rappports avec* », avec l'autre. Ils ne sont pas *neg-anthropiques*, même s'ils ne relèvent que de rapports « marchands », ne serait-ce que pour la raison évidente que le NH *client* est un NH relationnel (NHRel) qui établit *de facto* et de par sa structure actancielle, une relation de contiguïté entre un argument X, [+humain] et un autre Y (quelle que soit la nature animée ou non de ce dernier argument réalisé par l'énoncé) et qui ne nécessite pas l'intervention du possessif comme pour *professeur* ou *cabaretier* pour établir cette nuance sémantique, même si le prédicat nominal en question est susceptible d'un emploi absolu (*i.e.* Jacques est un client). Mais même dans ces cas, la lecture relationnelle reste possible (*i.e.* Jacques est le client du locuteur). Ensuite, tous ces emplois *acceptionnels* du NH *client* des énoncés (249a-249g) proposés par Cadiot et Nemo sont, non seulement relationnels, mais mettent au jour un jugement de valeur péjoratif (nous dirons appréciatif/axiologique), non relevé par les auteurs et qui détermine la relation qu'entretiennent les deux arguments X et Y du prédicat nominal et c'est cette activation contextuelle de stéréotypes qui altère ponctuellement l'intension du lexème et élargit, d'un même mouvement, son potentiel extensionnel. De plus, sans pour autant présenter les exemples (249a-249g), cités plus haut, comme équivalents d'un énoncé comme (250) :

(250) Le client est entré dans la boutique,

où *client* est non-relationnel, il est indéniable que ce sont les contextes idiomatiques de (249a-249g) qui adjoignent ces valeurs péjoratives au sens du lexème qu'on ne retrouve guère dans (250). Les valeurs axiologique/appréciative qu'on peut déceler dans les exemples de Cadiot et Nemo ne lui sont pas intrinsèques, comme on peut le vérifier avec l'énoncé (250). A chaque exemple, de (249a) à (249g), c'est la cooccurrence avec un autre lexème du co(n)texte qui lui définit une polarité négative *en activant un stéréotype*, pour la

simple raison qu'il s'agit en langue d'un NH classifiant, objectif et pur aléthique doté d'une « référence virtuelle » objective et classifiante comme la définit J.-C. Milner (1978) et ce aussi comme les tests de notre classificateur peuvent le prouver²⁹². Pour nous, il s'agit plutôt dans ces cas d'une *propagation inter/intra-propositionnelle de la valeur appréciative* comme la définissent Langlet et al. (2014) ou encore une construction *isotopique* comme la défend F. Rastier (1987) : un sème afférent (de polarité négative) qui est à chaque fois contextuellement intégré au contenu sémantique du lexème. Le NH ne porte en lui intrinsèquement aucune valeur péjorative ; les valeurs sémantiques négatives qu'il est susceptible de porter dans des contextes donnés ne peuvent lui être attribuées que de l'extérieur. En d'autres termes, ce sont des discours doxastiques virtuels (des stéréotypes *extrinsèques et secondaires*) accompagnant le NH, faisant partie potentiellement de son génome sémantique, mais structurellement situés dans le composant rhétorique du lexème. Ils ne se sont actualisés et activés que pragmatiquement par l'intervention de contextes bien déterminés, notamment ceux proposés par les contextes des exemples de Cadiot et Nemo. Contrairement à *ami/confident* des NHRel de la classe IV' qui subsument au niveau lexical et linguistique à la fois des modalités aléthique et appréciative, le NH *client* ne peut au niveau lexical construire qu'une modalité aléthique objective. Si nous anticipons sur notre analyse des NHRel mixtes du §2 (mais elle a déjà été ébauchée plus haut au § 2.2.4 du chap.4), la *contiguïté contractuelle*, consubstantielle au lexème (*i.e.* plus spécifiquement le sème inhérent : [X entretient une relation *marchande* avec Y], relevée par Cadiot et Nemo) est opacifiée²⁹³, conséquence de l'adjonction contextuelle du sème stéréotypique [grincheux/insatisfait/demandeur (une attitude plus généralement négative)] qui élargit *ponctuellement et contextuellement* l'extension du lexème en annulant le sème spécifique [avoir une relation *marchande* avec Y] et reconstruit d'un même mouvement le sens en remplaçant par un nouveau contenu sémantique péjoratif ce sème inhérent du lexème. On le voit bien, ce n'est qu'en s'appuyant sur des PI, notamment le « caractère marchand de la relation » et sur le substrat syntaxique bivalent (la relation des deux arguments X et Y du prédicat nominal), que des PE, pour nous un contenu appréciatif, peuvent se construire en intégrant de nouvelles

²⁹² [T2 : Cet idiot de *client*] engage le lexème dans la branche des classifiants, puis les tests [T12], [T14], [T9] et [T13] classent le NHRel dans la classe I avec modalité aléthique, pareillement à *voisin, cousin*, mais aussi *avocat et cabaretier*.

²⁹³ Cf. *infra* §2, notre analyse du NH mixte *ami*, mais aussi de *père* dans un énoncé comme « *c'est un père pour moi* ».

relations sémantiques appréciatives. Sauf qu'ici, contrairement à *ami*, *rival*, *confident*, etc., tout ce processus de reconstruction du sens décrit n'est pas lexicalisé sous forme de nouveaux sèmes inhérents et ne donne pas lieu à une nouvelle dénomination comme pour *ami*, *ennemi*, *confident* et *rival*, mais l'enrichissement du sens ne se fait que de façon ponctuelle, à partir du composant stéréotypique et par activation *ponctuelle*, le temps d'un énoncé, de stéréotypes (cooccurrences, situation instaurée par l'échange verbal, etc.) à travers d'autres éléments sémantiques présents dans l'espace co(n)textuel de l'énoncé. Ils sont d'ailleurs assez facilement identifiables dans les exemples proposés par Cadiot et Nemo respectivement : « Tu te *méfieras* », « *vicieux* » pour (149a), « un tueur à gages » pour (249b), « adversaire » pour (249c), « un homme politique » pour (249d), « une mère », « *risque* » pour (249e), « Va falloir faire très *gaffe* », « *coûte la peau des fesses !* » pour (249f), « travail collectif » pour (249g). Or ce sont ces effets de sens qui sont justement annulables en d'autres contextes. L'énoncé (250) introduit plus haut ou encore l'énoncé (251) ci-dessous :

(251) Quel client ! Il me laisse 10 € de pourboire à chaque fois qu'il prend un café (dit par un serveur à son collègue),

n'actualisent aucun de ces contenus négatifs relevés plus haut, au contraire ils paraissent en proposer d'autres, neutres *supra* en (250) et positifs en (251). D'ailleurs, la valeur négative qu'on pourrait extraire de l'exemple (249g) :

(249g) — un astronome à un de ses collègues dans le cadre d'un *travail* collectif : « Ton client à toi ce sera Jupiter »

mais aussi de (249c), (249d) et (249e), ne peut être activé qu'en activant simultanément un autre stéréotype qui s'accroche au lexème *travail* en (249g) qui peut être défini, stéréotypiquement, comme [épuisant], [long à faire] [demande un effort physique/de concentration], etc., que le lexème ne porte pas en lui-même au niveau lexical²⁹⁴. C'est aussi le cas de (249c) [adversaire-dangereux] et (249d) [homme politique-intrigant-difficile-à-gérer²⁹⁵] ou encore (249e) [mère-protectrice]. Il s'agit bien en définitive, dans tous ces exemples (249a-249g) de sens contingents polarisés négativement, créés

²⁹⁴ Pour le niveau lexical, il faut remonter pour le lexème « travail » à l'origine latine « *tripalum* », « instrument de torture », pour identifier cet aspect subjectif et négatif du lexème dont on peut retrouver la trace synchroniquement dans « le *travail* de l'accouchement »

²⁹⁵ Cf. aussi le concept de *polysémie contextuelle généralisée* (PCG) développé par L. Gosselin (1996 :2) pour une meilleure compréhension de ce type de calcul du sens. C'est vrai que ce concept est appliqué chez Gosselin aux marqueurs temporels comme l'imparfait, le présent, etc. mais pensons-nous, il peut être reproduit ici dans une perspective de sémantique lexicale.

contextuellement par activation de stéréotypes. Le grand nombre de ces effets de sens ne peut occulter le fait que l'emploi dénominatif existe, qu'il est stable et que c'est à partir de lui que se construisent stéréotypiquement toutes ces acceptions en modifiant ponctuellement et *en situ* la teneur de la relation sémantique entre X et Y : d'une relation objective, on passe à une relation *appréciative externe*. L'adjonction ponctuelle de ce contenu polarisé (négatif) stéréotypique change non seulement l'intension du NH comme on vient de le voir, mais aussi son extension puisque le NH se voit dénoter des objets aussi différents qu'*un cheval, un enfant, un meuble*, ou encore la planète *Jupiter*. Son intension et son extension retrouvent les limites des emplois dénominatifs dès que le lexème est sorti de ces contextes polarisants. Mais là où on rejoint Cadiot et Nemo, c'est que ces sens (qu'ils soient contextuels selon les exemples (249a-249g), mais aussi dénominatifs (250), vue la structure actancielle de ces lexèmes qui met *de facto* en relation deux arguments humains X et Y) ne se conçoivent en effet que dans les rapports que les hommes peuvent entretenir avec ces mêmes objets²⁹⁶ : une interaction intersubjective (cf. ci-dessous § 2.3 et notre analyse des NHRel mixtes). Dans le cas de *client*, ces rapports ne se conçoivent, dans la plupart des cas, que négativement et exclusivement à travers l'activation de stéréotypes de l'extérieur du lexème lui-même, de son composant rhétorique.

Le point d'achoppement, on l'a compris, c'est bien où situer structurellement ces sens qui se construisent à travers des PE et comment définir leurs rapports, pour nous indéfectibles, avec les PI. Or ce que nos auteurs décrivent comme propriétés extrinsèques (PE) pour *client* ne nous paraît relever que du composant rhétorique et sont donc exclusivement construites sur des stéréotypes et ne peuvent relever du noyau du sens du NH. Plus encore, ces effets de sens (PE) relevés, ne sont construits qu'à partir des propriétés intrinsèques (PI), du composant linguistique du NH. En effet, c'est à partir de la structure actancielle bivalente des deux arguments X et Y, puis sémantique de *contiguïté contractuelle* entre ces mêmes arguments – qui peuvent être, par ailleurs, qualifiées stéréotypiquement de [difficiles], [intéressées], [conflictuelles] – que se sont construits les nouveaux effets de sens contextuels et l'établissement par analogie des rapports appréciatifs entre des X (*un tueur à gages, une mère, un propriétaire, un déménageur, un chercheur*, etc.) avec respectivement des Y (*sa victime, son enfant, son cheval, son meuble, son travail*, etc.) D'ailleurs, ces arguments Y ne sont définis contextuellement en (249a-g)

²⁹⁶ Cf. aussi sur ce point L. Honeste (2015) dans ses analyses « anthropologiques » des lexèmes *lion, loup*, etc.

que négativement : il ne s'agit pas de n'importe quel *homme, cheval, enfant, meuble, travail* mais bien d'une victime, d'un cheval *vicieux*, d'un enfant [turbulent], d'un meuble [délicat/lourd/de valeur], d'un travail [difficile/fastidieux], etc., autant de stéréotypes qui accompagnent en filigrane le sens de ces lexèmes. Si de nouveaux référents sont dénotés, notamment non humains, ceci est dû à l'adjonction contextuelle et ponctuelle à la structure actancielle et sémantique dénominative (*i.e.* une relation marchande entre X et Y), d'un nouveau contenu sémantique issu du composant rhétorique, accompagné dans un même mouvement de la chute du sème spécifique « marchand ») qui transforme *de facto*, en l'élargissant, la portée de son extension. D'une *relation marchande* qui relie deux objets-humains, on est passé *in situ* à une relation « appréciative-négative » qui relie deux entités quelconques (animée et/ou non animée). Ce NH pourrait potentiellement un jour porter et lexicaliser ces effets de sens en sèmes inhérents et construire une nouvelle dénomination. Ces sens montrent un état intermédiaire de lexicalisation entre dénomination et dénomination future en construction, (potentielle, *en puissance* dirait G. Guillaume) qui passe par un statut intermédiaire d'acception, celui-là même décrit ici à travers les exemples de *Cadiot* et *Nemo*. Dans tous les cas, et les dictionnaires en attestent, aucun sens dysphorique (axiologique/appréciatif négatifs) pour *client* n'est lexicalisé. Nous sommes donc tout à fait d'accord avec l'analyse que donnent nos deux auteurs en postulant des PE comme signifiant une relation entre un objet X avec un autre Y dénoté, sauf que ces PE, pour nous, sont tantôt à positionner pour certains lexèmes dans le composant linguistique, ils subsument des modalités lexicales (ex. *bourgeois, ami*) et sublexicales (cf. les cas de *contrebandier, artiste, ravisseur*, etc.), tantôt exclusivement dans le composant rhétorique et construisent des modalités stéréotypiques, comme c'est ici le cas de *client* où ils subsument des modalités strictement stéréotypiques à la fois annulables et fluctuantes²⁹⁷. Et si par ailleurs, le NH *client*, a tendance, dans des expressions idiomatiques, à accrocher des nuances de sens plutôt négatives que positives, il faut les chercher dans ses stéréotypes qui, pour des raisons d'interactions sociales et de rapports économiques, peuvent créer des tensions entre vendeurs et acheteurs (ceci dépasse le cadre de notre travail et c'est à la sociolinguistique qu'il incombe d'y répondre), nous nous contenterons du constat.

²⁹⁷ F. Rastier (1987), en définissant les sèmes afférents et les sèmes inhérents, insiste bien sur le fait que ces traits ne sont pas immuables dans la définition des contenus sémantiques : un sème afférent dans un lexème peut devenir inhérent dans un autre lexème et vice versa. Nous ajouterons simplement qu'un sème afférent dans un lexème donné (un stéréotype) peut devenir (diachroniquement) inhérent dans ce même lexème et constituer, de ce fait, un nouveau sens stable, une nouvelle dénomination.

Voulant insister sur un aspect important de leur thèse, la signification des lexèmes comme rapports « pratiques » des hommes avec des objets, Cadiot et Nemo ne se soucient guère que ce qu'ils décrivent pour *client* comme PE, et donc comme noyau du sens, est annulable discursivement et se situe hors du champ proprement linguistique-sémantique et de ce fait contingent au lexème, hors du composant linguistique. Ils déniaient en plus le rapport inextricable entre PI et PE, puisque comme on l'a montré plus haut, les PE s'appuient inéluctablement sur le composant linguistique pour se construire : si *un client* au niveau du composant linguistique, est un individu X « *qui entre en relation marchande avec Y* », il peut à partir de cette structure syntactico-sémantique signifier, suivant des contextes intégrants stéréotypiquement définis, [être grincheux/non satisfait], des effets de sens appréciatifs négatifs²⁹⁸ qui inhibent *la relation marchande* pour la remplacer contextuellement par un contenu appréciatif nouveau. Il n'en reste pas moins qu'il faut situer structurellement ces derniers contenus sémantiques hors du composant linguistique du lexème pour les différencier d'autres lexèmes qui les incorporent en sèmes inhérents dans leurs composants linguistiques, comme c'est le cas de *rival, ami, ennemi et confident*. Pour nous donc, en langue et au niveau lexical, le NH *client* reste un classifiant objectif même s'il peut être, contextes aidant, l'objet d'un jugement de valeur (plutôt négatif). Ce jugement n'est pas dû à sa structure sémantique linguistique interne (lexicale et sublexicale), mais plutôt à des discours stéréotypiques antinomiques et ouverts qui peuvent lui être attachés en tant que *stéréotypes secondaires/contextuels*²⁹⁹, mais qui restent indéniablement identifiables à son composant rhétorique et extralinguistique et ne peuvent être activés de ce fait que contextuellement.

1.4.2- Des PE comme alternative à la variation interne par métaphore

Un autre point très important, soulevé par Cadiot et Nemo (1997b :27), et sur lequel nous voulons revenir : la variation de sens n'est pas toujours aussi clairement évidente et ne s'explique pas que par un transfert métaphorique. C'est l'un des arguments qui soutient, nous semble-t-il, leur conception d'un sens « instructionnel » : comme résultat d'une interaction entre l'homme et son environnement. Écoutons-les là-dessus :

²⁹⁸ Soutenus par des expressions idiomatiques (stéréotypiques) du type *le client est roi/le client a toujours raison/c'est un client correct/difficile*.

²⁹⁹ Suivant respectivement la terminologie de J.-C. Anscombe (1995, 2001) et J. Longhi (2008).

« Tout comme il est clair que le fait qu'il réunisse les propriétés exactement inverses de celles par lesquelles on caractériserait un client « prototypique » ne rend pas métaphorique l'emploi en question : outre le fait que cet emploi n'est pas perçu comme métaphorique, on voit mal en effet sur quelle analogie de PI on pourrait s'appuyer pour prétendre qu'il puisse s'agir d'une métaphore. »

Ce constat, du moins, paraît conforter l'hypothèse (cf. *supra* §1.2.4) qui stipule qu'il ne s'agit pas dans tous les cas d'un transfert de sens interne (métaphorique par extraction abstractive d'un contenu sémantique à partir d'un sens premier), mais bien d'une intégration selon les cas, contextuelle/ponctuelle ou permanente/diachronique, d'un contenu sémantique stéréotypique à polarité négative (mais aussi positive) comme dans les exemples analysés plus haut (cf. *client* pour le premier cas et *bourgeois*, *sacristain* pour le second). En fait, pour un lexème comme *client*, son extension ne s'élargit que dans le contexte de l'énoncé où il est plongé ; il retrouve son extension première (contiguïté contractuelle *marchande* : un acheteur dans un rapport avec un vendeur) dès qu'il est sorti de ces contextes polarisants (249a-249g), ne dénotant de ce fait que des individus qui sont en relation commerciale à travers ses PI. Son intension n'est élargie, l'espace d'un énoncé, qu'à travers les stéréotypes qu'il convoque (*in situ*) pour former une nouvelle acception qui peut toucher de ce fait une autre entité référentielle qui « n'a pas besoin d'être un homme, pas besoin même d'être un être vivant, pas besoin d'être demandeur de quoi que ce soit, etc. » Alors que pour *bourgeois*, *bâtard* ou encore *ami* etc., cette extension est portée par les lexèmes même hors contexte et fait partie de leurs noyaux sémantiques. Cadiot et Nemo ne prennent pas en considération, nous l'avons déjà signalé, l'existence de stéréotypes de factures diverses qui peuvent intégrer le contenu sémantique interne du lexème dès lors que ces lexèmes sont plongés dans des contextes appropriés ou encore rester virtuellement dans le composant rhétorique en tant que sèmes afférents. Nous en voulons pour preuve que tous les lexèmes analysés par les deux auteurs (dans les limites des articles auxquels on a eu accès, cf. bibliographie) sont des classifiants (*client*, noms de parenté : *père*, *frère*, *mère*, *oncle*, etc.) et que de ce fait ne construisent de sens appréciatif, affectif/émotionnel ou axiologique, qu'en faisant appel à des stéréotypes contrairement à *ami*, *confident*, *rival* qui lexicalisent de façon permanente cette affectivité en sèmes inhérents. Il n'y a qu'à comparer dans ce sens *mari/femme/époux/cabaretier*, de purs classifiants objectifs et aléthiques, à *amant/maîtresse/confident*, mais aussi *bandit/voleur*, des mixtes subsumant des modalités aléthiques, ceci est indéniable, mais aussi des modalités appréciative/axiologique. Corrélativement, encore selon les deux auteurs, l'appariement de ces différents contenus sémantiques en PI et en PE dans la structure du sens des lexèmes aboutit à la différenciation entre lexèmes *en emploi* (i.e. des acceptions

où le NH a encore un usage prédicatif du sens et de ce fait non répertoriées par les dictionnaires) et des lexèmes *en usage* (i.e. des dénominations, des « names » conventionnels qui dénotent directement) et ce suivant la lexicalisation ou non de ces PE. Nos deux auteurs (1997a : 130) soutiennent pour finir que les acceptions sont premières et c'est à partir d'elles que se fixent les dénominations, *a contrario* d'une longue tradition sémantique qui, de R. Martin à J. Picoche, empruntait décidément un *sens inverse* :

Or, s'il y a bien une idée reçue en sémantique lexicale, c'est que l'emploi dénomiatif d'un nom est premier et que les emplois non-dénomiatifs doivent être expliqués à partir de cet emploi premier. Nous soutenons à l'inverse que les emplois non-dénomiatifs sont premiers, tout usage (dénomiatif) ayant *d'abord* été un emploi (non-dénomiatif).

Pour nous, il est vrai – et c'est un point crucial – que c'est bien à partir d'acceptions que se construisent les dénominations. Ces dernières sont l'aboutissement (*contextuel* ou *historique*) d'un effet de sens nouveau, soit respectivement par 1) création d'un néologisme ou d'un hapax (cas de *client*), soit par 2) l'adjonction d'un sens² à un sens premier : ceci peut se faire, ou en supplantant le sens premier (cas de *barbare*², « une personne cruelle, inculte », supplantant ainsi le sens premier d' « étranger, d'une autre race »), ou bien en cohabitant avec lui (cas de *filou*, *fripon*, *bâtard* : cas d'*érosion* du sens¹ pour les deux premiers et de *polysémie* pour le dernier). En effet, ce processus est à situer à un niveau diachronique de la construction du sens et non dans une description sémantique synchronique du lexème. Le « d'abord », surligné par nous dans la citation, est une antériorité diachronique, un « d'abord » temporel et non seulement logique qui fait que des sens en acception (en emploi) arrivent à se muer en dénomination et donc en usage³⁰⁰. Mais rien n'empêche par ailleurs que de ces nouvelles dénominations, ainsi stabilisées dans une synchronie, se construisent, au fur et à mesure de leurs emplois, d'autres acceptions cette fois « contingentes » comme on vient de le voir avec *client*, accrochant des stéréotypes nouveaux³⁰¹, aboutissent à la constitution d'autres dénominations à travers de nouvelles PE qui, si l'on en croit Cadiot et Nemo dépendent des rapports que les usagers ont avec les objets dénotés et qui selon toute vraisemblance peuvent changer d'une synchronie à une autre, sauf qu'elles restent ponctuelles et contingentes au noyau sémantique du lexème. Le NH *client* ne lexicalise dans son sens contemporain aucun des

³⁰⁰ Cadiot et Nemo (1997b :29) insistent en effet sur cette antériorité « chronologique » et « logique ».

³⁰¹ Ces transformations ne sont pas que d'origine « populaire », il n'y a qu'à penser aux influences de certaines théories scientifique, philosophique, sociologique qui dotent certains lexèmes de sens nouveaux (cf. par exemple les influences de la théorie marxiste ou encore nietzschéenne sur des lexèmes comme *aristocrate* / *bourgeois* / *travailleur* / *prolétaire*, etc. ou celle d'A. Césaire sur le NH *nègre* ou encore celle de Molière sur le NH *bourgeois*, pour visualiser une telle influence).

sens relevés plus haut à travers les contextes des exemples (249a-249g), c'est en revanche typiquement le cas de *bourgeois*, *bâtard* et *barbare*, mais aussi de NH qui reprennent la même structure relationnelle sémantico-syntaxique que le NH *client* comme *ami*, *confident*, *rival*, *etc.* Les dénominations d'aujourd'hui sont donc les acceptions d'hier (en emploi), de même que les acceptions d'aujourd'hui sont les usages dénominatifs (potentiels) de demain (nous avons illustré cet aspect à travers le NH *bourgeois*). Les acceptions que l'on peut observer en synchronie sont l'effet de l'intervention de contenus sémantiques *idéologiquement synchroniques* issus du composant rhétorique, des stéréotypes donc, qui s'attachent au lexème et sont responsables de changements dans la structure sémantique du lexème, mais de façon *ponctuelle*, et contextuelle. Cette altération contextuelle du sens aboutit notamment à l'élargissement du potentiel extensionnel du lexème qui peut atteindre des classes d'objets encore plus larges et plus variées que celles prévues par la dénomination. Cet élargissement est justement la conséquence de l'intervention sur une dénomination de ces sens nouveaux contingents, nous l'avons démontré avec le NH *client*, mais on peut le vérifier aussi à travers le constat de F. Cusin-Berche (1999³⁰² :21) qui rapproche la créativité/productivité lexicale de celle qui peut s'opérer au niveau morphologique :

[L]e glissement d'un usage dénominatif (nom d'une catégorie d'animaux) à un usage désignatif non prototypique (méfie-toi de cet homme, c'est un vieux renard !) construit sur un stéréotype culturel (le renard du Roman a pour propriétés d'être rusé et habile) pourvoit le lexème d'une valeur qualifiante significative. L'infléchissement du sens, opéré par la sélection de sèmes afférents et révélé par la modification de l'affectation référentielle, confirme l'existence, sous la pression de l'environnement lexical et culturel, d'une dynamique sémantique similaire à celle qui est en œuvre sur le plan morphologique dans la mesure où il y a sélection d'éléments existants (sèmes connotatifs dans le cas de la néologie sémantique, morphes dans le cas de la néologie formelle) et réemploi partiel qui donne lieu à une nouvelle combinaison.

A travers l'adjonction *contextuelle* puis *historique* d'un contenu sémantique stéréotypique, *renard*, dénomination d'animal, en est venu, en élargissant son extension, à *qualifier* « appréciativement/axiologiquement » un humain. Même le recours à la métaphore ne peut expliquer le transfert de sens si l'on n'identifie pas au préalable un stéréotype (un discours doxastique qui s'accroche au lexème *renard*, dont l'origine est littéraire (le *Roman*) et l'identifie comme [*rusé*] et [*habile*] parfois [*perfide*]). Les contenus stéréotypiques (issus du *Roman*) se sont lexicalisés dans le lexème et font partie désormais de son contenu linguistique en tant que sèmes inhérents et consignés comme tels par les différents

³⁰² Repris dans F. Cusin-Berche (2003).

dictionnaires pour référer à un humain. On le voit, l'analyse doit pouvoir déterminer, si les contenus sémantiques identifiés en relation avec un lexème donné font partie du composant linguistique (stable et pré-codé) ou non. Il est d'ailleurs très intéressant de considérer – et c'est là que l'apport de la théorie sémantique de Cadiot et Nemo nous paraît décisif – que le sens appréciatif/axiologique (moral) qu'on pourrait définir comme PE (*i.e.* rapports de l'homme avec un animal) dans le NH *renard*, et pour revenir à nos NH *bâtard*, *barbare*, *sacristain*, *etc.* (dans les sens respectivement de « *salaud* », « *personnes rudes et rustres* » et « *bigot* ») et donc comme rapport à un objet du monde, est en effet une attitude, un jugement (pour nous diachronique) que des usagers se sont vu indexer à l'acte ou l'objet lui-même (celui d'être né hors des liens du mariage/étranger/préposé à la sacristie ou encore le renard-animal) porté par le sens premier du terme ; ou encore que le sens moral et moderne de *bâtard* dans *bâtard-salaud* est le fruit d'un *rapport*, une réaction d'un certain positionnement idéologique révolu (ou encore en cours) de la société face à une action objective, néanmoins « déviante », celle « de naître de façon illégale/illégitime ». Pour peu qu'on admette cette hypothèse, il nous paraît tout aussi évident que ces jugements moraux sont, de la même manière que des PI, aussi stables et aussi conventionnellement établis dans les lexèmes en question. Ils bénéficient du même degré de stabilité que les PI sources de leur lexicalisation quelle qu'en soit la modalité de transfert de sens, même s'ils restent relativement moins stables (puisque changeant d'une communauté à une autre, d'une personne à une autre, d'une époque à une autre) par rapport à leur PI.

Mais au-delà des modalités de transfert de sens, qu'elles soient contextuelles ou diachroniques et permanentes, comment peut-on synchroniquement décrire de façon unifiée le passage d'un sens¹ à un sens² ? Plus clairement, que doit la formation des sens dérivés à leurs « antécédents sémantiques », les sens premiers ? L'*implication-présupposition* comme relation logique définissant les rapports entre différents sens peut-elle décrire de façon unifiée ces rapports ? Ces concepts logico-sémantiques peuvent-ils s'avérer opératoires pour déterminer la nature des rapports qu'entretiennent les différents sens entre eux et, à terme, ceux qu'entretiennent les modalités entre elles, surtout si l'on se fonde sur les différentes dépendances de sens relevées plus haut ? C'est ce que nous essaierons de déterminer dans la section qui suit.

1.5- Y a-t-il une relation d'implication/présupposition vs autonomie entre les différents sens des NH mixtes au niveau lexical ?

Nous voulons maintenant, de façon synthétique et plus globale, caractériser ces transferts de sens définis plus haut pour en dégager un *invariant* qui pourrait couvrir en les décrivant

les différents rapports de sens. En investissant les conclusions des paragraphes précédents (notamment les § 1.1-1.4) et en s'appuyant sur le concept de « présupposition sémantique » de G. Kleiber (2012), nous essaierons dans le développement qui suit de faire une description systématique des rapports entre les différents sens lexicalisés par un NH mixte pour ensuite tirer des conclusions sur les relations entre modalités en termes de dépendance/autonomie, implication/présupposition, etc. Le processus sémantique de validation qu'on a adopté (cf. *supra* la définition de L. Gosselin de la modalité, chap.1, § 4.4.1) comme constitutif de toute construction modale s'appuie sur une représentation prédiquée, un contenu sémantique positif, accessoirement sur une structure actantielle (les NHRel type *ami*, cf. *infra* §2) ou une structure formelle (les EFP, cf. *supra* §1.2.5). Suivant cette définition, si la modalité peut s'appuyer, pour se construire, sur un contenu sémantique positif et représentationnel, on peut donc émettre l'hypothèse qu'une telle construction modale et les relations entre modalités subsumées restent tributaires des relations que les contenus sémantiques entretiennent entre eux. Puisque de façon générale, on peut, comme on vient de le faire plus haut, décrire les relations que peuvent entretenir les différents contenus sémantiques dans un même NH mixte, on peut légitimement poser que les modalités qui en découlent reprennent, totalement (ou partiellement), ces mêmes rapports. Les NH mixtes sont en effet capables de construire des jugements objectifs conjonctivement avec des jugements de valeur. Quelle que soit la classe des mixtes, nous avons noté que les sèmes qui sont responsables de construire un sens² et donc des jugements de valeur (*i.e.* des modalités axiologique et appréciative) s'appuient inmanquablement sur des sèmes du sens¹, diachroniquement antérieurs, eux-mêmes responsables de construire des modalités aléthique et épistémique (des jugements de fait), et ce, quelles que soient les modalités de variation sémantique : par *transfert interne* (métaphore/métonymie, généralisation/spécification abstractives) ou par *transfert externe* (lexicalisation de stéréotypes). Nous avons démontré, pour ce dernier cas, que les discours doxastiques, se constituant en stéréotypes, puis se lexicalisant diachroniquement en sèmes inhérents à la fois stables et conventionnels, sont construits en interaction avec des sens¹ issus du composant linguistique. *Grosso modo*, ces transferts, nous les avons détaillés là encore plus haut, s'appuient ou bien sur « un sens premier », généralement concret (le mouvement inverse existe aussi), ou bien sur des procès sous-jacents (*voler, mentir, flatter,*

bavarder pour *voleur, menteur, flatteur, bavard*), ou bien encore sur un équivalent standard aléthique pour les EFP³⁰³. Nous passons donc dans tous ces cas à des sens dérivés ou bien par généralisation abstractive à partir d'un sens premier en y adjoignant/ soustrayant des sèmes spécifiques ou bien par la création, à partir d'un lexème équivalent standard (ES), d'un nouveau signifiant et/ou signifié³⁰⁴ s'accompagnant d'une variation diastratique/diaphasique. En d'autres termes, ces sens2 – responsables de construire des modalités axiologiques/appréciatives – en se lexicalisant, sont-ils devenus indépendants des sens qui sont à l'origine de leur création ? Y a-t-il une relation de *présupposition*, du moins une relation d'*implication*, aux sens logico-sémantiques des termes, entre les deux sens ? Ou au contraire arrivent-ils à se détacher de leurs sens premiers et fonctionner indépendamment de ces derniers ? Et dans ce dernier cas, y a-t-il des degrés d'autonomie, un *continuum* de dépendance à relever ? Bref y a-t-il un « invariant », un « patron de polysémie » dirait L. Barque (2008), entre les différents passages des sens1 aux sens2 au-delà des spécificités de transferts sémantiques particulières à chaque couple de sens ? Cette entreprise, par voie de conséquence, pourrait-elle éclairer les rapports qu'entretiennent entre elles les modalités subsumées par ces NH ?

1.5.1- La *présupposition*, un cas particulier de l'*implication*

Pour mener à bien cette entreprise, nous allons recourir aux notions logiques de *présupposition/implication* (Moeschler 2006, 2012, Lyons 1978, R. Martin 1992), mais aussi à la notion linguistique de *présupposition sémantique* analysée, entre autres par G. Kleiber (2012), tout en l'adaptant à notre propos³⁰⁵. Ce concept, tel qu'il a été établi par Strawson (1950, 1968-69) et Frege (1892), stipule une dépendance logico-sémantique entre deux propositions. Il a été réinvesti dans des perspectives linguistiques différentes par C. Kerbrat-Orechioni (1986), O. Ducrot (1969, 1984), J. Moeschler (2006, 2012), G. Kleiber (2012), etc. Ils s'accordent tous pour dire que la proposition « présupposée » n'a pas le même statut sémantique et syntaxique que la proposition « présupposante » qui elle, est posée/assertée par l'énoncé, la première n'étant que montrée et non-posée. J. Moeschler

³⁰³ Pour une analyse des rapports entre EFP et équivalents standard, nous avons trouvé intéressant de consulter l'article de G. Petit (1998).

³⁰⁴ *Flic* par rapport à son équivalent standard *policier* correspond exclusivement à la création d'un nouveau signifiant ; *journaloux* par rapport à *journaliste* correspond, en revanche, à la création d'un nouveau signifiant et d'un nouveau signifié, absent de son équivalent standard (*i.e.* « un journaliste médiocre »).

³⁰⁵ L'auteur parle de présupposition entre énoncés.

(2006 :93) entre autres auteurs en effet, affirme que la négation peut mettre à jour cette différence de niveaux :

« [L]a conséquence la plus importante de cette analyse tient au fait que la négation ne touche pas les présuppositions et n'affecte que le contenu posé ou asserté de la phrase énoncée. »

De plus, si notre analyse sémantico-logique ci-dessous, s'appuyant sur des principes logiques, ne se conforme pas aux exigences strictes de la discipline, nous verrons qu'elle permet – nonobstant des dépassements (que nous relèverons à chaque fois) aux axiomes définis par la relation d'*implication* – d'aboutir à des conclusions que nous trouvons intéressantes pour distinguer différents rapports de sens subsumés par un même lexème³⁰⁶. En nous adossant au modèle général de l'analyse polysémique vériconditionnelle et logique de R. Martin (1992 :76-85) et en nous basant sur les analyses logiques qui définissent des rapports de présupposition et d'implication entre propositions, nous poserons, quant à nous, que deux *sens* d'un même polysème (*sens1* et *sens2*) peuvent entrer dans une relation de *présupposition* (*i.e.* le *sens2* *présuppose* le *sens1*), si et seulement si a) :

- le *sens2* (présupposant) est vrai, alors le *sens1* (présupposé) est également vrai,
- le *sens2* est faux, le *sens1* (présupposé) reste vrai.

et b) la négation du *sens2* du polysème dans un énoncé attributif du type [X n'est pas un NH (*sens2*)], ne permet pas de toucher/atteindre **d'un même mouvement** le *sens1*. Ce dernier sens sera alors dit présupposé et conséquemment non asserté, montré et donc non-véridicible. La négation n'atteint de ce fait que le *sens2* qui est posé, asserté par le lexème, il sera dit véridicible, le *sens1* en revanche sera dit non-véridicible.

Les mixtes EFP *journaloux, chauffard* (où JOURNALEUX = journaliste + médiocre et CHAUFFARD = conducteur + dangereux, irresponsable), plongés dans un énoncé négatif en (252a) ne correspondent pas à la séquence analytique (252b) :

(252a) Jacques n'est pas un journaloux/un chauffard.

(252b) Jacques n'est pas un journaliste/un conducteur ∨ Jacques n'est pas un (journaliste) médiocre/un (conducteur) irresponsable,

³⁰⁶ R. Martin (1992) parle indistinctement de relation d'*implication*, quand les deux sens d'un polysème conservent le même « archiséme » (ou encore sème *hyperonyme, genre prochain* dans la terminologie de l'auteur ; nous avons parlé, quant à nous, de sème générique et de classème, terminologie adoptée par F. Rastier) et de relation d'*explication* quand les deux sens ne partagent pas le même archiséme entre les différents sens portés par un même polysème. Comme nous le verrons avec les exemples ci-dessous, ce concept d'implication tel qu'il est invoqué et utilisé par R. Martin (1999 :75) pour expliquer des relations de sens dans un même polysème ne réalise pas la définition strictement logique du terme, du moins avec les NH.

Les sens1 (ici les ES, *journaliste/conducteur*) dans (252a) restent hors de portée de la négation. Dans (252a), Jacques reste bien *journaliste/conducteur* et c'est juste sa médiocrité en tant que « journaliste » et son irresponsabilité en tant que « conducteur » qui sont atteintes par la négation, d'où (252c) et (252d) ci-dessous :

(252c) non (journaloux) ↔ journaliste et non-médiocre

(252d) non (chauffard) ↔ conducteur et non-irresponsable³⁰⁷

En d'autres termes ici, il y a une présupposition lexicale entre les deux facettes du sens. La négation portée sur le sens dérivé (l'EFP) ne permet pas d'atteindre d'un même mouvement le sens premier (l'ES) présupposé : le sens présupposé (l'ES) reste vrai et hors de portée de la négation et c'est seulement le sens posé ou asserté (l'EFP) par le NH est atteint par la négation. Ces derniers signifiants-signifiés (*journaloux, chauffard*) et la modalité qu'ils réussissent à construire restent en revanche véridicibles, sous la portée de la négation.

Si encore (pour d'autres NH mixtes) la négation touche les deux sens d'un même lexème, nous en concluons que le lexème pose les deux sens, ils sont alors doublement véridicibles. Ces deux sens, par ailleurs, actualisent entre eux un certain rapport : il balance entre indépendance (ou plus exactement autonomie relative, puisque le sens premier reste relié au sens dérivé, ne serait-ce qu'étymologiquement), d'une part, et une implication plus marquée, de l'autre. Nous pouvons définir cette relation implicative en nous basant sur la définition logique du concept (cf. J. Moeschler 2012). Un sens2 *implique* un sens1 (*i.e.* sens2 → sens1), si et seulement si l'axiome a) est vérifié :

- Si le sens2 est vrai, alors le sens1 est vrai,
- Si le sens2 est faux alors le sens1 est vrai ou faux.

De plus le critère b) : c'est l'observation de la négation du sens2 qui permettra de mesurer la distance sémantique par rapport au sens1 et de confirmer/infirmier ce rapport d'implication entre les deux sens. A ce stade de l'introduction de l'analyse de l'implication, nous voulons introduire la distinction entre deux types de négations : *négation inclusive vs négation séquentielle*, qui une fois appliquées à des NH peuvent, en corroboration de a), différencier deux types de polysèmes suivant la réaction du NH face à

³⁰⁷ Il y a bien une situation où la négation de *journaloux/chauffard* entraînerait la négation du présupposé (*i.e.* non (chauffard) ↔ **non**-conducteur et non-irresponsable), celle qui considère tous les journalistes/conducteurs comme respectivement médiocres et irresponsables. Cette interprétation souffre d'un biais idéologique que nous ne prenons pas en considération dans l'interprétation des tests, cf. *supra* chap.3, §1.3.

la négation. Il ne s'agit pas ici d'une propriété intrinsèque à l'opérateur de la négation, mais d'une différentiation descriptive définie à partir de l'observation de la réaction des NH mixtes dans un contexte négatif :

- Si la négation opère « inclusivement » : elle peut permettre à partir de la négation du sens2 d'un NH d'atteindre d'un même mouvement son sens1, nous dirons que les deux sens entretiennent des relations d'implication (cf. *infra* l'exemple du NH *voleur*), mais
- si la négation opère « séquentiellement » (*i.e.* la négation du sens2 ne permet pas d'un même mouvement de toucher le sens1), nous dirons que les deux sens sont relativement autonomes et indépendants l'un de l'autre (cf. *infra* l'exemple du NH *bourreau*).

En suivant la formalisation de Moeschler (2006), nous illustrerons notre propos à travers les exemples suivants. Soit le NH *voleur* en (253) :

(253) VOLEUR = *voleur1* « personne qui a commis un délit de vol » **ou** *voleur2* « une personne malhonnête ».

Dans un énoncé comme (254) :

(254) Jacques est un voleur,

il y a deux interprétations possibles (254a) et (254b), correspondant à l'expression analytique (254c) :

(254a) Jacques est un *voleur1* = « Jacques a volé quelque chose »,

(254b) Jacques est un *voleur2* = « Jacques est un malhonnête »,

(254c) Jacques est un *voleur* = *voleur1* **ou** *voleur2* = « Jacques a volé quelque chose » **ou** « Jacques est une personne malhonnête ».

Le « ou » ici est inclusif. Il correspond à (254a) et (254b), mais aussi les deux à la fois.

Dans le contexte négatif (255) correspondant :

(255) Jacques n'est pas un voleur,

Nous avons l'interprétation (255a) :

(255a) Jacques n'est pas un *voleur1* **et** Jacques n'est pas un *voleur2*

La négation se distribue conjonctivement sur les deux sens. (255a) correspond à la notation synthétique (255b) :

(255b) non (voleur) \leftrightarrow non-*voleur1* \wedge non-*voleur2*

Donc, les deux sens sont posés par le lexème : les deux sens sont véridicibles et sont présentés par le lexème comme n'entretenant aucune relation de *présupposition*, puisque *voleur1* en (255b) reste sous la portée de la négation (*i.e.* non-*voleur1*). Mais, pour analyser plus en avant cette dépendance, il faut déterminer, comme expliqué plus haut,

a) si les deux sens, à défaut ici d'une relation présuppositionnelle, entretiennent des relations d'implication ou non (*i.e.* sens1 → sens2) et

b) si la négation du sens2 de *voleur* permet d'un même mouvement de nier le sens1 ou non (*i.e.* la négation est-elle inclusive ?)

On remarque, en reprenant les deux sens du polysème *voleur* définis *supra* (253), ce qui suit :

(253a) Si « Jacques est un voleur1 » est vrai, alors

(253b) « Jacques est un voleur2 » est vrai.

(253c) Si « Jacques est un voleur1 » est faux, alors

(253d) « Jacques est un voleur2 » est faux ou

(253e) « Jacques est un voleur2 » est vrai.

Plus explicitement, puisque *voleur1* en (253a) « Jacques a commis un délit de vol » est vrai, alors la condamnation morale *voleur2* dans (253b) « Jacques est une personne malhonnête » est vraie³⁰⁸ : cette condamnation se justifie. Si encore *voleur1* dans (253c) est faux (aucun délit de vol n'a été commis par Jacques), alors *voleur2* en (253d) est faux, (*i.e.* la condamnation morale est déniée) ; ou encore que la condamnation morale persiste, vu (253e), même si aucun délit de vol n'a été commis, comme (253c) le stipule. Cette dernière conséquence logique peut facilement s'expliquer lexicalement par le fait que la condamnation morale, étant donné la généralisation abstractive opérée par le sens dérivé (sens2), peut ne pas s'appuyer sur le sens premier « celui de voler littéralement quelque chose » (253c) : on peut essayer l'insulte « voleur ! » ou « assassin ! » sans pour autant avoir littéralement volé quelque chose ou avoir tué une personne. Et c'est là d'ailleurs que peut s'expliquer la généralisation abstractive (en condamnation morale) opérée par le sens dérivé *voleur2*, qui peut qualifier Jacques sans que ce dernier ait volé quelque chose. *Voleur2* peut s'appliquer à des situations qui ne sont pas *stricto sensu* des vols : le fait de plagier, copier un raisonnement, kidnapper une personne, voire tuer une personne, etc. Toutes ces situations peuvent donner lieu à une condamnation morale dans le sens2 de *voleur*, sans que *voleur1* soit vérifié ((253c) « voleur1 est faux). On le voit bien cette

³⁰⁸ Il faut noter que dans les cas les plus plausibles, la condamnation morale dans (253b) se justifie, sauf dans des cas où Jacques est p.ex. un cleptomane, que ses actes ne sont pas intentionnels, mais plutôt pathologiques, etc. Dans ces cas la condamnation morale ne se justifie plus (même juridiquement d'ailleurs). La logique bivalente, comme nous l'avons noté plus haut, reste dans des cas incapable d'analyser des énoncés de la langue naturelle, car cette dernière est caractérisée par des énoncés plus ou moins vrais (*flous*, dirait R. Martin 1992 :26-30). Il faudrait faire intervenir les notions de « mondes possibles » et d'« univers de croyance ».

analyse ne se justifie qu'au prix de quelques distorsions aux principes logiques stricts. C'est encore le cas d'*assassin2* qui, comme terme d'insulte (ou appel au secours dans « A l'assassin ! »), ne s'applique pas exclusivement à des personnes « qui ont commis des meurtres », mais à toute personne qui se conduit de façon malveillante, impitoyable (même dans le cas où une personne vole quelque chose, elle peut faire l'objet d'une telle apostrophe ou insulte³⁰⁹ !)

Cette analyse logico-sémantique de la relation d'implication entre sens1 et sens2, telle qu'on vient de la présenter, est reproductible sur tous les NH mixtes construits sur un verbe sous-jacent (type *menteur*, *flatteur*, *plagiaire*, etc.). De même, des NH comme *filou*, *brigand*, *bandit*, etc., dont la polysémie se construit par variation interne (généralisation abstraite) à partir d'un sens premier (dans le même classème), réalisent la même relation d'implication (*i.e.* sens1→sens2), comme on peut le vérifier dans (254a-254e). Mais, posons au préalable (254) :

(254) BANDIT = *bandit1* « voleur, homme banni, hors la loi » **ou** *bandit2* « une personne sans scrupule, sans conscience ».

On observe les conséquences logiques suivantes :

(254a) Si « Jacques est un bandit1 » est vrai, alors

(254b) « Jacques est un bandit2 » est vrai.

(254c) Si « Jacques est un bandit1 » est faux, alors

(254d) « Jacques est un bandit2 » est faux ou

(254e) « Jacques est un bandit2 » est vrai.

S'il est clair que les propositions (254b) et (254d) sont évidentes, vu les conditionnelles (254a) et (254c), la proposition (254e) est de même justifiée du fait que *bandit2* s'applique à des individus qui n'ont pas littéralement « pillé, volé » et qui ne sont pas nécessairement « hors la loi ». Donc, même lorsque *bandit1* est faux en (254c), la condamnation morale de *bandit2* peut être vraie en (254e). Et c'est, *mutatis mutandis*, le cas de *sorcière*, *fripou*, *brigand*, *filou*, etc. On le voit, cette analyse prouve bien la relation de dépendance implicite entre sens1 et sens2 dans ces NH mixtes.

Par ailleurs, nous avons noté intuitivement plus haut que la relation sémantique entre différents sens dans les NH construits sur des verbes sous-jacents (type *voleur*) est plus marquée que celle qui unit les sens des NH construits par variation interne sans

³⁰⁹ Cf. dans ce sens l'appel au secours du porteballe à qui Jacques a repris la montre de son maître : « Le porteballe se hâte de refermer sa malle, la remet sur ses épaules, et suit Jacques en criant : « Au voleur ! au voleur ! à l'assassin ! au secours ! à moi ! à moi » (éd.1993 :39-40).

changement de classème (type *bandit*). On est en mesure maintenant de le prouver. En effet, si la relation sémantique entre *voleur1* et *voleur2* est une relation d'implication (*conditionnelle*, dirait J. Lyons 1978 :120, reliant un *antécédent* et un *conséquent*), il faut aussi admettre qu'elle est bilatérale (dite aussi *biconditionnelle*). En d'autres termes, si l'antécédent (*i.e.* sens1, *voleur1*) implique le conséquent (*i.e.* sens2, *voleur2*), ce dernier implique aussi l'antécédent (sens1) sous la forme : sens2→sens1. Une sorte d'équivalence entre les deux sens qu'on peut noter ainsi : sens1↔sens2.

On remarque, en effet, en reprenant les deux sens du polysème *voleur* et en portant maintenant la conditionnelle sur le sens2 (*voleur2*), ce qui suit :

(255a) Si « Jacques est un voleur2 » est vrai, alors

(255b) « Jacques est un voleur1 » est vrai.

(255c) Si « Jacques est un voleur2 » est faux, alors

(255d) « Jacques est un voleur1 » est faux ou

(255e) « Jacques est un voleur1 » est vrai.

Si la condamnation morale dans *voleur2* (Jacques est une personne malhonnête) est vraie dans (255a), alors *voleur1* dans (255b) « Jacques a commis un délit de vol » est vrai : la condamnation morale peut en effet être justifiée par l'acte déviant³¹⁰. Si maintenant *voleur2* est faux en (255c) (*i.e.* la condamnation morale est déniée), alors *voleur1* est faux (aucun délit n'a été commis, c'est le cas de 255d), ou encore que l'acte a été commis (*i.e.* (255e), *voleur1* est vrai), sans pour autant justifier une condamnation morale (*i.e.* (255c), *voleur2* est faux) : Jacques a volé par nécessité, pour subvenir à ses besoins et aux besoins de sa famille³¹¹, etc. C'est dans ce sens d'ailleurs que L. Gosselin (2018 :65-6) interprète, dans le cadre du test T12 [X n'est pas un NH], les deux NH *assassin* et *menteur* (nous soulignons) :

Ainsi l'énoncé

(30) Paul n'est pas un assassin

³¹⁰ Mais même dans ce cas la condamnation morale (*voleur2*) peut rester injustifiée. Cf. *supra* note 308 pour une explication de ce phénomène dû à la relativité de la vérité en langage naturel.

³¹¹ C'est la même justification que la note 308. Nous pouvons trouver dans *les misérables* de V. Hugo, un exemple de cette extension sémantique. Tout le drame de Jean Valjean est, en effet, déclenché par une modalité aléthique (voler un pain pour survivre et nourrir ses neveux, les enfants de sa sœur), entériné par une sentence juridique (5 ans de prison) : il a *de jure* volé. Cette modalité aléthique s'est muée en une condamnation morale (une modalité axiologique) condamnant Valjean aux yeux de la société (notamment aux yeux de sa fille Cosette). Cette modalité désormais axiologique qui entachera le parcours du personnage sera, entre autres, représentée par l'inlassable personnage de l'inspecteur Javert qui rappelle à chaque fois au héros cette faute ontologique (aléthique) puis conventionnelle et sociale (axiologique).

peut-il signifier que Paul n'a pas tué (négarion de la modalité aléthique) et/ou que son acte n'est pas condamnable (négarion de la modalité axiologique), par exemple, *parce qu'il était en état de légitime défense, ou parce qu'il ne l'a pas fait exprès*. De même, on peut énoncer

(31) Paul n'est pas un menteur

pour dire que Paul n'a pas travesti la vérité *ou qu'il l'a fait sans intention de nuire (par exemple, pour épargner à autrui les souffrances que sa connaissance pourrait causer)*.

Pour *bandit* en revanche, si on admet (256b) ci-dessous, vu la conditionnelle (256a), et qu'on admet (256d) vu (256c), on ne peut justifier la fausseté de la condamnation morale de (256c) par la vérité de *bandit1* dans (256e), comme on a pu le faire *supra* avec *voleur* et *menteur*.

(256a) Si « Jacques est un bandit2 » est vrai, alors

(256b) « Jacques est un bandit1 » est vrai.

(256c) Si « Jacques est un bandit2 » est faux, alors

(256d) « Jacques est un bandit1 » est faux ou

(256e) « Jacques est un bandit1 » est vrai.

En d'autres termes, (256e) ne peut être vrai, si (256c) est faux, sauf dans des cas assez limites où on considèrerait qu'être un *bandit1* en (256e) est une obligation, que Jacques y a été forcé³¹², auxquels cas la condamnation serait injustifiée et donc fausse comme en (256c). Nous en concluons que le sens2 n'implique pas le sens1 (du moins pas totalement). Nous parlerons pour ces NH d'*implication* (relative) pour les différencier de *voleur* et *menteur* dont le rapport d'implication est bilatéral. Si cette analyse arrive à nuancer les rapports de sens dans la variation polysémique interne de *voleur* et *bandit*, elle ne peut se faire qu'au prix d'une dérogation à la relation logique *stricto sensu*. Nous verrons néanmoins plus bas que cette analyse a l'avantage de discriminer *voleur*, *menteur*, *bandit*, etc., d'autres NH, tout aussi polysémiques, comme *bourreau*, *bouffon*, *polichinelle*, mais aussi *sacristain*, *bâtard*, *bourgeois* qui ne laissent voir aucun rapport d'implication encore moins de présupposition entre sens1 et sens2.

Pour b), on doit vérifier si la négation est inclusive ou séquentielle. Dans (257) :

(257) Jacques n'est pas un voleur2/un bandit2 (« une personne malhonnête » pour *voleur2*, une personne sans scrupule, sans conscience, pour *bandit2*),

la négation est inclusive et peut atteindre les sens1, ceux de « voler des biens ». En niant *voleur2/bandit2* en (257), on peut nier d'un même mouvement *voleur1* et *bandit1*, car ces derniers sont impliqués sémantiquement par le sens2 « malhonnête ». Ce sens2 (dérivé),

³¹² L'analyse de l'aspect des prédicats nominaux peut aussi justifier la fausseté de (256c) si (256e) est vrai. Dans une lecture épisodique, stage-level predicate (SLP), en effet, la vérité de *bandit1* en (256e) pourrait valider la fausseté de (256c). En revanche, la lecture en individual-level predicate (ILP) de *bandit1* en (256e) ne peut justifier la fausseté de (256c).

nous le rappelons, ne construit la condamnation morale qu'en reprenant le sème générique du sens1 et qu'en généralisant abstractivement le cadre conceptuel délimité par l'acte déviant du sens1. Plus simplement, nous dirons que si « Jacques est malhonnête », ce n'est qu'en tant que voleur/bandit, même si l'insulte dans l'usage effectif du terme peut dépasser cette limite conceptuelle et qualifier des personnes qui n'ont rien volé. La malhonnêteté comme condamnation morale est subdite de l'acte déviant correspondant au sens1, celui de voler un bien, elle peut être prédiquée sur X si ce dernier a commis un acte déviant qui est/ou peut être assimilé à un vol, comme elle peut le dépasser en qualifiant d'autres actes déviants. Le sens1 serait dans ce cas, en termes logiques, **une condition nécessaire, mais non suffisante au sens2**. C'est aussi le cas du NH *menteur* (et plus généralement des NH *flatteur, escroc, plagiaire*) où le sens2, là aussi comme condamnation morale, est encadré par l'acte déviant du sens1, celui de « proférer un mensonge ». Mais il reste non suffisant, car la généralisation abstractive opérée par la représentation du sens2 prend en considération des situations où l'argument sur lequel la prédication porte n'a pas *de jure* ou *intentionnellement* menti (cas de mythomanie pathologique, de mensonge par exagération ou par omission, non prémédité : il a menti, mais il ne voulait pas nuire, etc.)

Ceci, en revanche, ne semble pas être, le cas de *héros, bourreau, bouffon, polichinelle*, qui construisent leurs sens dérivés par variation interne, mais cette fois avec changement de classème, ni le cas de *sacristain, bâtard, barbare, bourgeois*, etc. qui se construisent, par variation externe, sur une lexicalisation d'un stéréotype du composant rhétorique, ni encore le cas de *sot, fou* et *sage* qui passent, cette fois de l'abstrait vers le concret, mais en altérant le sème générique. R. Martin (1992 : 85) parle dans ces cas de « relation explicative ». La distance sémantique entre les deux sens, dans les deux cas, est telle que les deux critères (a) et (b) relevés plus haut pour analyser la relation d'implication ne s'appliquent plus. Prenons un exemple pour éprouver le critère a), celui de l'implication. Soit deux NH *bourreau* et *sacristain* dans respectivement (258) et (259) ci-dessous :

(258) BOURREAU = *bourreau1* « tortionnaire/exécuteur des grandes œuvres » **ou** *bourreau2* « une personne impitoyable et cruelle ».

(259) SACRISTAIN = *sacristain1* « personne préposée à la sacristie » **ou** *sacristain2* « une personne faussement dévote, un bigot ».

Le « ou » ici est exclusif, vu la distance sémantique qui sépare les contenus sémantiques des deux sens et la variation lexicale qui les caractérise : variation externe avec lexicalisation d'un stéréotype (259) et lexicalisation interne avec changement de classème

(258). En plongeant les deux sens des deux NH dans les tests de l'implication, on a les résultats suivants :

(258a) Si « Jacques est un bourreau1 » est vrai, alors

(258b) « Jacques est un bourreau2 » est vrai.

(258c) Si « Jacques est un bourreau1 » est faux, alors

(258d) « Jacques est un bourreau2 » est vrai ou

(258e) « Jacques est un bourreau2 » est faux.

On le voit bien la relation d'implication entre les deux sens n'est pas établie. (258b), d'une part et (258d), (258e) d'autre part, ne sont guère des conséquences logiques, respectivement, de (258a) et (258c). C'est aussi le cas de *sacristain* (259) dans les conditionnelles suivantes :

(259a) Si « Jacques est un *sacristain2* » est vrai, alors

(259b) « Jacques est un *sacristain1* » est vrai.

(259c) Si « Jacques est un *sacristain2* » est faux, alors

(259d) « Jacques est un *sacristain1* » est vrai ou

(259e) « Jacques est un *sacristain1* » est faux.

Rien ne justifie la relation sens2→sens1, ni encore sens1→sens2. Notons que, pour être exhaustif, les NH mixtes qui actualisent une variation interne avec changement de classème, passant cette fois de l'abstrait vers le concret (type *sot*, *fou* et *sage*), se comportent aussi comme *bourreau* et *sacristain*, n'actualisant aucune relation d'implication. Ainsi en est-il avec *fou* (où FOU = *fou1* « qui a perdu la raison » **ou** *fou2* « chargé de divertir un personnage illustre, fou du roi ») dans (260a-e) :

(260a) Si « Jacques est un fou1 » est vrai, alors

(260b) « Jacques est un fou2 » est vrai.

(260c) Si « Jacques est un fou1 » est faux, alors

(260d) « Jacques est un fou2 » est faux ou

(260e) « Jacques est un fou2 » est vrai.

La conditionnelle (260a) ne justifie guère (260b), ni (260c) ne justifie (260d) et (260e).

Mais avec le critère (b), si les deux sens posés dans (258) et (259) restent doublement véridicibles, donnant lieu à deux interprétations distinctes de (261) dans (261a) et (261b) :

(261) Jacques n'est pas un bourreau/sacristain

(261a) Jacques n'est pas un bourreau1/sacristain1 (exécuteur des grandes œuvres/un préposé à la sacristie)

(261b) Jacques n'est pas un bourreau2/sacristain2 (une personne cruelle, impitoyable/un bigot),

la négation du sens2 de *bourreau2* « personne cruelle et impitoyable » et de *sacristain2* « bigot, faussement dévot », dans (262) :

(262) Jacques n'est pas un sacristain2 (un bigot) /un bourreau2 (un cruel)

ne dénie aucunement les sens1 des deux polysèmes. L'individu, sur qui le NH est prédiqué en (262), n'a pas besoin d'être littéralement ni un « préposé à la sacristie » ni un « exécuter des grandes œuvres » pour être, par ailleurs « un bigot » ou « un cruel ». Et la négation, garantissant la double véridicité des deux sens, est séquentielle (*i.e.* elle porte sur un sens, puis sur le second et n'atteint pas le sens1 à partir du sens2 dans un seul mouvement, comme ce serait le cas avec *voleur*, *menteur*, *flatteur* ou encore *filou*, *bandit*). *Fou*, *sot*, et *sage* ont le même comportement avec la négation. En effet, comme prouvé plus haut (258a-258e) et (259a-259e), aucune relation d'implication ne relie sens1 au sens2, ni le sens2 au sens1. Nous dirons dans ces cas que **le sens1 n'est ni nécessaire ni suffisant au sens2**³¹³.

Or, en appliquant le test de la présupposition sur les différents NH mixtes de notre corpus B, on s'aperçoit que cette relation sémantique de présupposition, telle qu'on l'a définie, n'est pas toujours vérifiée, nonobstant une intuition contraire. Du moins, elle oblige à une différenciation –même s'il y a toujours entre les sens2 et sens1 une relation de dépendance indéniable due aux mécanismes variationnels diachroniques expliqués plus haut §1.2– entre des cas :

– **Cas a : non-présuppositionnels/non-implicatifs**, où si l'on ne peut nier l'existence d'une relation de dépendance historique, les sens2 se désolidarisent de cette dépendance qu'on peut qualifier d'originelle ou première. Ce sont les cas de *sacristain*, *bâtard*, *barbare*, *bourgeois* issus de la lexicalisation externe d'un stéréotype, mais aussi les cas de *héros*, *bourreau*, *censeur*, *polichinelle*, *bouffon*, issus d'une variation interne avec changement de classème, auxquels il faut ajouter *sot*, *sage* et *fou* qui, tout en passant de l'abstrait vers le concret, altèrent pareillement le sème générique. Les deux sens subsumés par le polysème restent, pour tous ces NH, autonomes et indépendants l'un de l'autre. En passant par des cas intermédiaires,

– **Cas b : implicatifs**, où les rapports d'implication entre sens1 et sens2 sont nettement plus marqués que dans a), même, il faut l'avouer, s'ils ne correspondent pas à la définition

³¹³ Cf. l'analyse du *bourreau bienfaisant* au §3 du chap.7 où le NH est, au niveau lexical, exclusivement exploité par la séquence en référence au sens premier du métier d'« exécuter des grandes œuvres ».

stricte de l'implication logique. Ce sont les cas de NH issus de verbes sous-jacents (*voleur, plagiaire, menteur, flatteur, escroc*) où l'implication est bilatérale, mais aussi ceux issus d'un sens premier (*filou, brigand, bandit*) dont la variation interne se fait sans altération du sème générique, et où l'implication est relative. Entrent dans ce dernier cas de figure les EFP *pute/pédé*. À d'autres enfin,

– **Cas c : présuppositionnels**, où la présupposition est complètement vérifiée, une présupposition *stricto sensu*. Il s'agit des cas de quelques EFP type *chauffard, politicard, journaloux*, etc.

Maintenant, à travers quelques NH mixtes du corpus B (cf. les annexes 14 et 15), analysons plus en avant ces trois cas de rapports logiques de sens.

1.5.2- Le cas (a) non-prépositionnel/non implicatif (*bâtard/bouffon*) : le sens 1 n'est ni suffisant ni nécessaire à la construction du sens2 (nonobstant une relation étymologique première)

On peut admettre, en effet, une relation lexicale première/originelle entre *bâtard2* (condamnation morale, « un salaud-blaireau ») et *bâtard1* « fils illégitime », mais le sens premier n'est plus impliqué par le sens dérivé et ce dernier désigne des individus qui ne sont pas nécessairement « des fils illégitimes ». N'est-ce pas aussi le cas de *bourgeois, sacristain, barbare* ? L'extension du sens2, réalisée par lexicalisation d'un stéréotype du composant stéréotypique, se trouve élargie et n'inclut plus les individus auxquels réfère le sens1. C'est peu ou prou la même distance sémantique créée par la dérivation interne qui s'accompagne du changement du sème générique comme dans *polichinelle, bourreau, héros, censeur*, etc. Les sèmes spécifiques constituant le sens premier de ces NH ne sont plus une condition nécessaire, ni même une condition suffisante au sens 2, même si lexicalement dans tous ces cas, on doit admettre, ne serait-ce qu'étymologiquement, que ce sens premier est à l'origine de la lexicalisation du sens2. Les deux sens portés par ces deux types de NH n'entretiennent aucune relation d'implication. La négation du sens2 ne permet pas d'un même mouvement d'atteindre le sens1 : un bourgeois2 « conformiste/matérialiste » n'est pas nécessairement « un habitant d'un bourg/ appartenant à la classe des bourgeois », ni un sacristain2 « bigot et faussement dévot », « un préposé à la sacristie ». C'est le cas enfin de *fou, sage* et *sot* où le sens dérivé concret (opéré par variation avec changement de classème) ne réfère plus au sens premier « personne qui a perdu la raison », signifié par l'adjectif correspondant. La négation opère séquentiellement, et si elle porte sur chaque sens à part, preuve de la double véridicité des NH, elle ne permet pas de toucher le sens premier à partir de la négation du sens dérivé

(et vice versa). Cette configuration sémantique et conséquemment ce type de réaction face à la négation sont différents de ceux qu'on peut observer dans les NH où la variation interne conserve le même sème générique.

1.5.3- Le cas (b) deux variantes du rapport d'implication : voleur (construit sur un verbe sous-jacent)/bandit (variant un sens premier) : le sens 1 est une condition nécessaire mais non suffisante au sens2

Il existe bien une relation lexicale première entre *un voleur2* (une condamnation morale, « un homme malhonnête ») et *un voleur1* (« un individu qui vole un bien »), sauf que le sens2, construit par généralisation abstractive à partir du sens1 (par subduction d'un sens plénier, selon J. Picoche), lui-même construit sur un verbe sous-jacent (*voler*), n'inclut plus exclusivement des individus « qui ont littéralement volé », mais se trouve élargi en intension à toute personne qui se comporte de façon « malhonnête ». Les liens entre les deux sens, en revanche, sont si solides (notamment par conservation du même classème et héritage sémantique du verbe sous-jacent, la variation interne dans le cas de *filou* assure elle aussi une telle dépendance) que la négation du sens2 *peut* atteindre le sens1, puisque la condamnation morale reste dans le contour conceptuel dessiné par l'acte déviant du sens1. Elle peut néanmoins le dépasser. La négation du sens2 de *voleur* « un malhonnête », étant donné ses liens de variation interne avec les sens1 « voler les biens d'autrui » et sa conservation dans le processus variationnel du sème générique, permet **d'un même mouvement** de nier le sens1 : la négation est **inclusive** (ceci n'est aucunement le cas des NH de (a) *supra*). **Ce sens1, avons-nous dit, est une condition nécessaire, mais non suffisante du sens2. Il y a bien implication entre les deux sens.** Et c'est bien le cas, *mutatis mutandis*, des NH dont la variation se fait à partir d'un sens premier comme *brigand*, *bandit*, *filou*, *bavard*, etc., conservant le même sème générique³¹⁴, sauf que l'implication qui caractérise les relations entre les deux sens est moins forte que celle qui unit les sens des NH *voleur* et *menteur* (nous avons parlé *supra* d'implication bilatérale pour *voleur* et d'implication (relative) pour *bandit*). C'est donc la différenciation des modalités de transfert sémantique entre sens1 et sens2, l'identification de certains rapports logiques (implication), mais surtout la portée de la négation (notamment en interaction

³¹⁴ S'il y a implication, rien n'empêche discursivement l'autonomie du sens dérivé par rapport au sens premier. Preuve encore de cette autonomie relative, c'est que tous ces NH mixtes susmentionnés sont dotés d'un fonctionnement syntaxique indépendant (notamment en vocatif d'insulte) qui ne recourt qu'au sens2, (voir aussi les *noms qualifiants (NQL)* de J.-C. Milner (1978) et leur relation avec la phrase exclamative.

inclusive et séquentielle avec les sens dérivés) qui permettent d'établir ces nuances de (in)dépendances. Font aussi partie de cette configuration, les EFP *pute* et *pédé*, formes familières respectivement des ES *prostituée* et *homosexuel*. Nous les analyserons dans le paragraphe qui suit pour les distinguer d'autres EFP comme *politicard*, *chauffard*, mais aussi *flic*, qui définissent d'autres relations internes de sens et donnent à voir d'autres réactions face à la négation.

1.5.4- Le cas (c) présuppositionnel (*chauffard*, *flic*) : le sens1 (l'ES) est complètement présupposé par le sens 2 (l'EFP) ; il est nécessaire, mais non suffisant au sens2

Nous avons démontré plus haut que l'EFP *chauffard* présuppose complètement *conducteur*, son équivalent standard. Le transfert sémantique est ici métonymique (par *transduction* dans la terminologie de J. Picoche) et le sens2 reste dans le classème de l'ES, plus encore, il en reprend nécessairement le sémème générique pour construire l'EFP. La négation de l'EFP n'atteint pas l'équivalent standard dans (263) :

(263) Jacques n'est pas un chauffard,

Jacques reste bien un *conducteur*, c'est son « irresponsabilité » en tant que *conducteur* qui est niée. Et c'est, *mutatis mutandis*, le cas d'autres EFP comme *journaloux*, *politicard*, *ripou*³¹⁵, etc.

D'un autre côté, la négation de l'EFP *flic* dans (264) :

(264) Jacques n'est pas un flic,

correspond à la négation de l'ES correspondant, *policier*. Ceci est dû à une relation tautologique entre les deux NH que seul le registre de langue différencie. C'est le degré le plus fort de dépendance entre sens1 et sens2, la relation entre les deux types de lexèmes est autonymique, si ce n'est une variation diastratique/diaphasique construite par l'EFP au niveau du signifiant. Aucun nouveau signifié n'est créé au niveau lexical. Ce qui n'est pas le cas de *pédé* et *pute* qui font partie du cas (b). Ces deux EFP, d'abord, se rapprochent plus d'EFP comme *chauffard*, *politicard* que de *flic*, *frangin*, car outre la variation diaphasique/diastratique qu'ils actualisent, intègrent des contenus sémantiques nouveaux

³¹⁵ Notons, pour être précis, que si cet EFP présuppose l'ES *policier*, ce n'est que dans son sens premier qui, selon le *GR*, réfère dans le registre familier à « policier corrompu, vénal ». Son sens2, « par extension » tout aussi familier, réfère à toute « personne malhonnête et corrompue », la relation de présupposition, relevée plus haut dans ce type d'EFP, ne se justifie plus dans ce sens2. A travers cette extension du sens attestée par le *GR*, il se rapproche plus de *voleur*, *menteur*, etc. La relation entre sens serait de ce fait une relation d'implication sur le modèle des relations sémantiques du cas (b) entre *voleur1* et *voleur2*. Le *TLFi* en revanche, n'atteste pas de cette extension, le NH EFP *ripou* reste dans son sens dérivé dans le giron de l'ES, *policier/gendarme*.

« personnes dépravées, de mœurs dissolues » dont leurs ES (*homosexuel* et *prostituée*) sont dépourvus (du moins au niveau lexical). Ils diffèrent, ensuite, de *politicard/chauffard*, car la relation entre les deux facettes du sens n'est pas une relation de présupposition, mais d'implication. Soit le NH *pute* dans (265) :

(265) PUTE = *pute1* « prostituée, actes sexuels rémunérés » **ou** *pute2* « femme dépravée ».

Le « ou » ici, comme dans le cas (b) type *voleur*, est inclusif. Du contexte négatif (265a), on a la séquence analytique (265b) :

(265a) Denise n'est pas une pute

(265b) Denise n'est pas une prostituée \wedge Denise n'est pas une (femme) dépravée,

(265b) correspond à (265a). L'ES (*prostituée*) « présupposé » reste sous la portée de la négation et la négation est inclusive, se distribuant conjonctivement d'où (265c) :

(265c) non (*pute*) \leftrightarrow non-prostituée et non-dépravée.

Pour *chauffard*, dont nous reprenons ci-dessous la forme analytique sous (266), la négation ne touchait pas *conducteur* :

(266) non (*chauffard*) \leftrightarrow conducteur et non-irresponsable

En d'autres termes, on peut, à travers la négation de l'EFP *pute*, nier d'un même mouvement l'ES *prostituée*. La négation est inclusive. C'est le même cas de figure qu'avec les NH *voleur* et *filou* (cf. *supra* le cas b).

De plus, si l'on en croit G. Kleiber (2012 :6), cf. citation ci-dessous, on dispose d'un autre critère pour déterminer cette dépendance présuppositionnelle constatée plus haut entre les deux sens construits³¹⁶. C'est l'extraction du présupposé du présupposant qui détermine soit l'autonomie, soit la dépendance entre les deux sens. En effet, l'auteur insiste sur le fait que la construction du sens qui s'appuie sur un mécanisme de présupposition ne se réduit pas à la simple adjonction d'un *sens* posé à un autre présupposé, comme on pourrait le déduire de la formule : *sens* = *posé* + *présupposé*³¹⁷. La présupposition installe une interdépendance entre présupposant et présupposé telle que la soustraction du présupposé affecte nécessairement le présupposant :

Si l'on extrait le présupposé d'un énoncé, il ne subsiste plus de posé. Autrement dit, l'extraction du présupposé ne laisse pas intact un contenu propositionnel asserté. C'est dire que le sens d'un énoncé n'est pas formé d'une phrase non assertée qui serait le présupposé et d'une phrase assertée qui serait le posé.

³¹⁶ Nous rappelons que G. Kleiber parle de dépendance entre énoncés.

³¹⁷ La formule critiquée par G. Kleiber (2012) est bien « sens de l'énoncé = posé + présupposé », elle-même proposée par O. Ducrot.

Il en découle donc que dans les polysèmes du cas a) (cf. *supra* §1.5.2) dans ses deux variantes, *bourgeois*, *bâtard*, *barbare*, *sacristain*, lexicalisant un stéréotype et *bourreau*, *héros*, *bouffon*, mais aussi *sot*, *fou* et *sage*, variant de façon interne un sens premier avec changement de classème, l'autonomie entre les deux sens étant incontestable, l'extraction du sens1 impliqué étymologiquement laisse intacte les sens2. Elle l'est beaucoup moins pour le cas b) (cf. §1.5.3) *voleur*, *délateur*, *escroc*, *filou*, *bandit*, etc., mais aussi les deux EFP *pute* et *pédé* qui impliquent fortement leurs sens premiers³¹⁸. Pour le cas c) *journaloux*, *avocaillon*, *chauffard*, en revanche, la dépendance entre les deux facettes du sens (EFP et ES) est indéniable. Un *journaloux* n'est médiocre qu'en tant que *journaliste*, *politicard* n'est arriviste qu'en tant que *politicien*. On ne prédiquerait pas *journaloux*, *politicard*, *chauffard* sur des individus pour dire qu'ils sont respectivement [médiocre], [arriviste] ou [irresponsable], s'ils ne sont pas, au préalable, identifiés objectivement et vériconditionnellement comme *journalistes*, *hommes politiques* ou *conducteurs*. Les deux sens sont interdépendants de telle sorte que la soustraction du présupposé est impossible et aboutit à une altération du sens du lexème. Les EFP, type *pute* et *pédé*, arrivent à se désolidariser de leurs sens premiers et s'alignent sur la configuration sémantique des autres NH mixtes comme *bourgeois*, *barbare*, *voleur* ou *filou*. Enfin, l'EFP *flic* et l'ES *policier* sont vériconditionnellement tautologiques. On peut conclure que les EFP *flic*, *frangin* et *gonzesse*, de par leurs formes dérivées, présupposent les ES *policier*, *frère* et *femme* et l'extraction de l'ES, affecte « l'intégrité » sémantique de l'EFP. Nous les incluons dans la dernière ligne du tableau K récapitulatif du paragraphe suivant.

1.5.5- Tableau récapitulatif des relations logiques entre sens lexicalisés par les NH mixtes

Au terme de cette analyse des contenus sémantiques des NH, nous sommes arrivés à dégager dans les mixtes, suivant les différents types de variations lexicales (interne vs externe, conservation du classème vs changement de classème), trois cas de figure dans les relations entre sens dans les NH mixtes :

- Cas (a) une autonomie entre les deux sens (nonobstant une relation étymologique première),

³¹⁸ Mais l'autonomie pour tous ces cas se maintient, ne serait-ce que dans la possibilité de l'emploi discursif de ces NH comme termes d'insultes qui ne présuppose plus nécessairement dans ces emplois particuliers leur sens premier

- Cas (b) une implication plus ou moins marquée (bilatérale et relative) entre les deux sens, et
- Cas (c) une interdépendance « présuppositionnelle » *stricte* entre les différentes facettes de sens dans quelques NH de la classe VI' (*chauffard*) et une interdépendance tautologique entre EFP et ES de classe VI (*flic*).

Nous résumons toutes ces données dans le tableau K ci-dessous que nous compléterons dans le paragraphe suivant pour définir enfin les relations entre modalités aléthique/épistémique et modalités axiologique/appréciative :

| NH mixtes | Type de variation de sens | Rapports logiques entre sens2 et sens1 du polysème | Type et portée de la négation |
|--|--|--|--|
| <i>sacristain, bâtard, bourgeois</i> | Variation externe avec lexicalisation d'un stéréotype | Le sens1 n'est ni nécessaire ni suffisant au sens2 | La négation portée sur le sens2 n'atteint pas dans un même mouvement le sens1. Elle est séquentielle. |
| <i>bouffon, héros, bourreau, mais aussi fou, sage, sot</i> | Variation interne avec changement de classème. | | |
| <i>voleur, menteur, escroc</i> | Variation interne dans le même classème | Le sens1 est nécessaire, mais non suffisant au sens2 | La négation portée sur le sens2 peut atteindre dans un même mouvement le sens1. Elle est inclusive. |
| <i>brigand, filou, bandit</i> mais aussi des EFP : <i>pute, pédé</i> | | | |
| <i>chauffard, politicard, journalistes, ripou</i> | Variation par création d'un nouveau signifiant/ signifié , avec intégration totale du sémème de l'ES dans l'EFP | Le sens1 est nécessaire, mais non suffisant au sens2 | La négation portée sur le sens dérivé (l'EFP) ne permet pas d'atteindre dans un même mouvement le sens premier (l'ES). |
| <i>Flic, frangin, gamin</i> | Variation par création d'un nouveau signifiant , avec intégration totale du sémème de l'ES dans l'EFP | Le sens1 et le sens2 sont tautologiques | La négation portée sur l'EFP atteint nécessairement l'ES. |

Tableau K : récapitulatif de la variation de sens dans les mixtes et portée de la négation

1.6- Des différents sens à leur validation : quels rapports entre modalités lexicales subsumées dans les mixtes ?

Corrélativement donc, la validation appréciative/axiologique qui se construit sur des sens dérivés, du fait de cette (in)dépendance, tantôt présuppositionnelle, tantôt implicative, constatée plus haut par rapport aux sens premiers, donne à voir un éventail de nuances de relations par rapport à la modalité aléthique/épistémique construite par le sens1. Si elle est complètement hiérarchisée et totalement présuppositionnelle dans les EFP (cf. *supra* le cas

c, §1.5.4), cette autonomie modale reste gradable pour les autres NH mixtes : entre le cas a) *bourgeois*, *bourreau* et *sot*, d'une part et le cas b) *voleur* et *filou* (mais aussi *pute*), de l'autre ; même si dans les deux cas on a deux modalités posées et assertées par ces lexèmes, doublement véridicibles. Le tableau L ci-dessous résume ces rapports sémantiques et modaux (nous soulignons la colonne qui définit les rapports modaux entre modalités) :

| NH mixtes | Rapports logiques entre sens | Type et portée de la négation | Rapports entre mod. aléthique/ épistémique et mod. axiologique/ appréciative | Véridicité des modalités |
|--|--|---|--|--|
| <i>sacristain, bâtard, bourgeois</i> <i>bouffon, héros, bourreau, mais aussi fou, sage, sot</i> | Sens1 n'est ni nécessaire ni suffisant au sens2 | La négation portée sur le sens2 n'atteint pas dans un même mouvement le sens1. Elle est séquentielle. | Autonomie | Doublement véridicible |
| <i>voleur, menteur, escroc</i> <i>brigand, bandit, filou, mais aussi des EFP : pute, pédé</i> | Sens1 est nécessaire, mais non suffisant au sens2 | La négation portée sur le sens2 <i>peut</i> atteindre dans un même mouvement le sens1. Elle est inclusive. | Implication (bilatérale) Implication (relative) | Doublement véridicible Doublement véridicible |
| <i>chauffard, politicard, journaliste, ripou</i> | Sens1 (ES) est nécessaire, mais non suffisant au sens2 (EFP) | La négation portée sur le sens2 (l'EFP) ne permet pas d'atteindre dans un même mouvement le sens1 (l'ES). | Présupposition lexicale | Modalité aléthique non-véridicible |
| <i>flic, frangin</i> | Le sens1 (ES) et le sens2 (EFP) sont tautologiques | La négation portée sur l'EFP atteint nécessairement l'ES. La négation descriptive n'atteint pas la modalité appréciative. | Présupposition formelle | Modalité appréciative (formelle) non-véridicible |

Tableau L : récapitulatif des rapports modaux dans les mixtes et portée de la négation

C'est la double véridicité des modalités, vérifiée par la double portée de la négation et la double interprétation de la structure négative (qu'elle soit séquentielle ou inclusive) qui prouve que les modalités aléthique/épistémique et axiologique/appréciative dans ces NH mixtes sont construites conjonctivement et sont posées/assertées au même niveau par les lexèmes, contrairement aux EFP de la classe VI' où la modalité aléthique reste hors de portée de la négation, et aux EFP de la classe VI où la modalité appréciative est montrée, non-assertée et hors de portée de la négation. Mais au-delà cette différence dans la véridicité des modalités construites, peut-on parler de différents modes de validation des représentations dans les mixtes ?

Outre la relation présuppositionnelle entre les modalités aléthiques et axiologiques/appréciatives construites par les EFP, des différences de degrés de dépendance caractérisent les relations entre modalités dans les autres mixtes : une autonomie relative entre modalité aléthique et axiologique dans le cas typique de *bourgeois*. Relative, car une relation originelle et première relie encore *bourgeois2* et *bourgeois1*, mais aussi *bâtard2* et *bâtard1*, *sacristain2* et *sacristain1*, etc. Quoi qu'il en soit, la négation du sens2 et donc celle de la modalité axiologique, ne permet pas de toucher d'un même mouvement le sens1 et la modalité aléthique subsumée. Dans (267) :

(267) Jacques n'est pas un bourgeois2 (où *bourgeois2* réfère à une « personne conformiste/matérialiste »),

le sens1 de « habitant d'un bourg/appartenant à la classe de la bourgeoisie » et la modalité qu'il construit n'est pas touchée par la négation. La négation porte séquentiellement sur les deux sens : elle ne porte que dans un deuxième temps sur le sens1. C'est la même situation, avons-nous noté plus haut, pour les NH *héros*, *bourreau*, *bouffon*, etc., qui tout en restant là aussi doublement véridiques, la négation ne peut toucher dans un même mouvement les deux sens, vu la distance sémantique qui les sépare. Les NH *sot*, *fou* et *sage* procèdent, même s'ils passent de l'abstrait vers le concret, du même type de variation de sens (avec changement de classème). Le sens1 est autonome du sens2, aucune relation d'implication ne relie les deux sens. Nous dirons pour tous ces cas que cognitivement les deux représentations ne sont pas concomitamment saillantes dans la mémoire de l'usager. **La validation des représentations de ce type de NH mixtes est séquentielle** : le processus sémantique modal valide un sens comme aléthique/épistémique, puis un second comme axiologique/appréciatif (ou *vice versa*). D'ailleurs, l'investissement de ces NH dans des contextes discursifs peut se faire dans un seul des sens portés par le polysème. Les NH *bourreau*, *bâtard*, *sacristain*, *bourgeois* ne sont convoqués dans *JLF* que dans leurs sens

premiers construisant au niveau lexical exclusivement des jugements de fait. Ils réfèrent objectivement, dans un rôle strictement informationnel, aux différents protagonistes du roman. En revanche, dans les modalités de *voleur/menteur*, mais aussi *bandit/filou*, une dépendance plus marquée entre les deux modalités (encore plus marquée pour les premières) est à relever, qui fait que la négation de la modalité axiologique (construite sur le sens2) *peut* impliquer la négation de la modalité aléthique : la négation est inclusive. En effet, la négation de la modalité axiologique portée par le sens2 dans (268) :

(268) Jacques n'est pas un voleur2/brigand2 (où voleur2/brigand2 réfèrent à des « personnes malhonnêtes »),

peut atteindre d'un même mouvement la modalité aléthique construite par les sens1 de « personne qui commet un délit de vol ». Les liens entre modalités sont interdépendants et hiérarchisés, puisque le fait de « voler un bien » peut être impliqué par la propriété d'« être malhonnête ». Cette dernière propriété (*i.e.* la condamnation morale) se construit dans le cadre conceptuel et sémantique défini par le sens1, celui de « dérober quelque chose », que cet acte soit matériel/physique ou encore abstrait. La condamnation morale, comme nous l'avons expliqué plus haut, peut néanmoins dépasser ce cadre et qualifier des personnes qui n'ont pas littéralement volé. Il s'agirait dans ces cas, en langue, d'**une validation intégrée (inclusive) des deux représentations portées par les NH**, vu les rapports sémantiques étroits, notamment implicatifs, entre les deux représentations. Ceci ne veut aucunement dire que dans les contextes effectifs, ces représentations sont nécessairement validées de façon concomitante.

L'avant-dernière ligne du tableau L décrit à l'opposé, une dépendance présuppositionnelle telle, que la validation de l'EFP dans un contexte négatif ne touche aucunement l'ES. La modalité construite par l'ES reste hors de portée de la négation, ce qui prouve la dépendance sémantique et modale totale de l'EFP par rapport à l'ES et de ce fait, la dépendance présuppositionnelle de la modalité aléthique par rapport à la modalité axiologique. C'est ainsi que dans (269) :

(269) Jacques n'est pas un chauffard (conducteur dangereux et irresponsable)

La négation ne touche pas la modalité aléthique construite par l'ES, *conducteur*. La relation entre modalités est complètement hiérarchisée, conséquence de la relation présuppositionnelle entre EFP et ES. Théoriquement, cette relation présuppositionnelle caractérise aussi le NH *flic* par rapport à l'ES *policier* (cf. *supra* dernière ligne du tableau L), mais si ce dernier reste atteint par cette négation descriptive, ceci est dû à la relation tautologique qui caractérise les deux contenus sémantiques des deux NH que seul l'aspect

formel distingue. La négation de l'EFP correspond à la négation de l'ES et ne touche pas la modalité appréciative (formelle) qui elle, reste non-véridicible (du moins dans le cadre de la négation descriptive).

1.7- Bilan des rapports modaux dans les mixtes

En se basant sur les relations entre sens portés par les NH polysèmes mixtes et les notions logico-sémantiques de *présupposition/implication*, on a pu définir trois types de validation des représentations et conséquemment trois rapports entre modalités subsumées par les NH mixtes. Les modalités dans les mixtes, nonobstant une relation première et originelle (étymologique) transversalement partagée entre sens1 et sens2, si elles restent relativement indépendantes les unes des autres (notamment discursivement), elles construisent, en langue, un *continuum* qui va de l'autonomie à la dépendance la plus marquée. Si ces modalités sont toutes deux posées par le lexème et sont donc doublement véridicibles en raison d'un mouvement général de *généralisation abstraite* entre sens1 et sens2 qui aboutit à une « *autonomisation* » extensionnelle et intensionnelle des deux sens, un *continuum* de dépendance entre modalités axiologique/appréciative et modalités aléthique/épistémique peut néanmoins être établi :

– Une autonomie entre les deux types de modalités dans *bourgeois* et *sacristain*, mais aussi *bourreau* et *sot* où la validation est séquentielle vu la variation de sens fondée sur une lexicalisation d'un stéréotype pour les premiers et un changement de classème pour les seconds.

– Une dépendance marquée entre les deux types de modalités dans *voleur*, *menteur*, mais aussi *filou* et *brigand* où dans les deux cas la validation est inclusive, vu la variation lexicale construite dans le même classème.

– Celles encore des EFP de la classe VI et VI' sont hiérarchisées, conséquence des rapports présuppositionnels entre EFP et ES.

Voilà les résultats de nos tests sémantico-syntaxiques confirmés et la constitution d'une catégorie des mixtes et de ses classes corroborées (cf. nos tests T12 sur ces mêmes classes au § 2.4 du chap.4 qui prouvent qu'ils sont tantôt doublement véridicibles (classes IV, IV'', V), tantôt avec modalité appréciative non véridicible (les EFP de la classe VI), tantôt encore avec modalité aléthique non véridicible (les EFP de la classe VI'). Nous avons aussi réussi à définir les rapports internes qu'entretiennent les modalités subsumées par un même NH mixte : rapports de présupposition, d'implication (bilatérale/relative) ou encore d'autonomie (non-implication). Conséquemment, nous avons pu distinguer, à un

niveau plus général, deux modes de validation des représentations : un premier mode de validation séquentiel où les deux représentations du polysème sont distinctes et un second mode de validation intégré des représentations où la validation de l'une appelle la validation de l'autre. Dans le premier cas, la validation en langue, se fait sur une représentation (la plus saillante) puis sur une seconde, car ces deux représentations restent cognitivement distinctes (cf. *supra* l'analyse de *sacristain, bourgeois bourreau, sot, fou*, etc.) ; dans le second en revanche, la validation d'une représentation peut entraîner une deuxième, vu les rapports d'implication qu'elles entretiennent (cf. *supra* l'analyse de *voleur, bandit* ou encore *pute et pédé*). Enfin, la validation de la représentation des EFP *journaloux, politicard* et *chauffard* reste exclusivement axiologique, car les représentations des ES correspondants ne sont plus cognitivement saillantes vu qu'elles sont présupposées par les EFP.

Enfin, une classe de NH mixtes nouvellement établie, celle des NHRel de la classe IV' (type *ami, rival, confident* et *ennemi*), subsumant pareillement deux modalités, mais aléthique et appréciative externe (cf. chap.4, §2.2.4), paraît elle aussi *présupposer* la modalité aléthique, alors que son comportement dans le contexte négatif confirmerait au contraire la véridicibilité des deux modalités subsumées. Plus encore, la négation du sens2 du lexème paraît aussi atteindre d'un même mouvement le sens1 (la négation est ici encore inclusive et se distribue conjonctivement sur les deux sens). Nous reviendrons dans un développement indépendant sur ces NHRel mixtes (cf. *infra* §2), cas de contre-exemples apparents aux analyses précédentes, mais ce qu'on peut déjà annoncer ici, c'est que ces NHRel mixtes se caractérisent par une structure syntaxique et prédicative différente de tous les autres mixtes analysés jusqu'ici. En effet, un NHRel mixte comme *un ami*, dont la structure prédicative est bivalente (*i.e.* *ami (X, Y)*), présuppose l'existence d'une relation de contiguïté³¹⁹ entre deux arguments. Le NHRel pose/asserte, de même, une modalité appréciative externe (relation affective/sentimentale entre X et Y) construite justement sur ce substrat sémantico-syntaxique. On peut donc s'attendre à ce que cette modalité aléthique, du fait de ce statut de *sens présupposé* et comme on a pu le définir plus haut, soit non-véridicible et hors de portée de la négation comme on a pu le voir avec l'EFP *chauffard*. Or ce n'est pas le cas. En effet dans un énoncé comme (270) :

³¹⁹ Nous rappelons qu'il faut prendre ce terme dans son sens le plus large, la mise en relation entre deux termes. Cette contiguïté est par ailleurs spécifiable sémantiquement suivant le NHRel considéré.

(270) Jacques n'est pas un ami, (je ne le connais même pas).

Il y aurait bien une négation de l'existence même d'une relation entre Jacques et le locuteur, alors même que cette relation peut être analysée comme sémantiquement *présupposée* par le lexème. En d'autres termes, soit le NHRel mixte ne *présuppose* pas une relation entre les deux arguments (ce qui paraît contre-intuitif), soit le NHRel mixte est déterminé par des caractéristiques sémantico-syntaxiques qui lui permettent de nier le présupposé³²⁰. C'est ce que nous essaierons de déterminer dans le développement qui suit. Mais avant de définir, toujours au niveau lexical, les relations modales subsumées par ces NHRel mixtes, nous voulons redéfinir à nouveaux frais, la modalité aléthique qui caractérise ces NH et dégager conséquemment l'influence déterminante de la structure actancielle dans la représentation et le processus de validation de ces NH.

2- Les modalités aléthiques et appréciatives externes subsumées par les NHRel mixtes de la classe IV' (type *ami/confident/rival*) et des NH mixtes non-relationnels de la même classe (type *étranger/inconnu*)

2.1- Les NHRel : un substrat structurel sémantico-syntaxique déterminant

Si les modalités, comme nous les avons définies, se construisent à travers la validation d'une représentation (*i.e.* un contenu sémantique se déclinant en sèmes inhérents ou en traits définitoires), elles ne prennent pas source exclusivement dans un contenu sémantique. Même si le premier cas reste le plus représenté, il faut admettre que la modalité peut s'appuyer sur l'aspect formel du lexème, son signifiant (cf. plus haut l'EFP *flic*), mais aussi sur sa structure syntaxique, notamment les NHRel mixtes. Nous essaierons de montrer ici que, dans ce dernier cas, les NH *ami, ennemi, rival, confident, etc.*, de par leur structure actancielle bivalente : NHRel (X,Y), subsument, outre une modalité appréciative externe (cf. chap.4, § 2.2.4), une modalité aléthique qui s'appuie sur deux composantes syntactico-sémantiques : la première actancielle, étant la validation de l'existence d'une relation entre X et Y, elle est objective ; la seconde, une validation, elle aussi objective, mais d'un contenu sémantique *flou* (dans le sens que donne R. Martin (1992 :26-30) au terme) : *une contiguïté sous-spécifiée*³²¹, dirons-nous. Cette analyse ne change rien au statut modal de ces NHRel mixtes, il y a bien une seule modalité aléthique,

³²⁰ En effet, ce présupposé reste, par définition, toujours hors de portée de la négation.

³²¹ Nous parlons ici de contiguïté sous-spécifiée (désormais affective/sentimentale pour les NHRel mixtes), car elle ne permet plus d'identifier objectivement un individu. *Un ami/ennemi/rival* peuvent référer par ailleurs à n'importe quelle personne identifiable objectivement comme *un cousin/un voisin/un collègue/une connaissance*, ou n'importe quelle autre personne.

mais elle nous permet néanmoins d'expliquer la véridicité de la modalité aléthique et d'explicitier les rapports qu'entretiennent la modalité aléthique et la modalité appréciative externe en termes de dépendance et de hiérarchie, parallèlement aux conclusions du paragraphe précédent. Aussi, cette analyse nous permettra-t-elle, dans un développement parallèle, de mettre à plat définitivement, au-delà d'une identité actancielle partagée par d'autres NH, ce qui distingue NHRel classifiant (*camarade*) et NHRel mixte (*ami*) et ce qui les différencie ou les rapproche d'autres NH de la même classe IV', en l'occurrence des NH du type *un étranger* et *un inconnu*, par ailleurs subsumant les mêmes modalités que les NHRel mixtes : aléthique et appréciative externe.

La structure modale au niveau lexical du NHRel mixte *ami* se profilerait, provisoirement, comme suit dans (271a), (271b) et (271c) :

(271a) Mod_i : Jacques n'est pas un ami, je ne le connais (même) pas.

Il y a négation de la modalité aléthique (*i.e.* négation de l'existence même d'une relation entre les deux arguments X et Y), l'enchaînement « je ne le connais (même) pas » assure cette interprétation.

(271b) Mod_j : Jacques n'est pas un ami, c'est (juste) un voisin/collègue/cousin, etc.

Il y a négation d'une deuxième modalité aléthique, ici construite sur un contenu sémantique : une *contiguïté sémantique* dont la teneur est sous-spécifiée, *floue*. *Un ami* peut référer à toute la panoplie des NHRel aléthiques comme le spécifie l'enchaînement : « *c'est (juste) un cousin/voisin/collègue, etc.* »

(271c) Mod_k : Jacques n'est pas un ami, je n'entretiens avec lui aucune relation affective/sentimentale, etc.

Il y a négation de la modalité appréciative externe, celle qui établit une relation affective entre les deux arguments X et Y.

Si nous croyons avoir déjà prouvé l'existence de la modalité appréciative, mod_k (cf. *supra* chap.4, § 2.2.4 et les résultats concluants des tests sémantico-syntaxiques), ce double aspect de la modalité aléthique, que nous posons ici dans (mod_i et mod_j), requiert quelques commentaires. Nous pensons que la structure actancielle de ces lexèmes construit, non seulement un support (un substrat) sur lequel viennent se greffer des contenus sémantiques de *contiguïté* divers, mais que ce support syntaxique construit lui-même une modalité aléthique et détermine conséquemment les contenus sémantiques qu'il accueille et les modalités qu'ils arrivent à construire : ils ne peuvent être axiologiques, ils sont exclusivement appréciatifs. De plus, même si la structure actancielle bivalente (X connaît/est en relation avec Y) semble *présupposée* par la modalité appréciative (*i.e.* établir

une relation affective entre les deux arguments X et Y *présuppose* que X connaît/est en relation avec Y), elle reste néanmoins elle-même sous la portée de la négation. Pour s'en convaincre et avant d'analyser nos mixtes de la classe IV' (type *ami*), nous commencerons par étudier des NHRel classifiants, purs aléthiques, comme *camarade*, *antagoniste*, *collègue* ou *voisin*.

2.1.1- La double modalité aléthique des NHRel classifiants

En effet, les NHRel classifiants présupposent d'abord une relation entre X et Y (*i.e.* entre les deux arguments du prédicat nominal) et cette relation peut prendre, en outre, plusieurs valeurs sémantiques dont le point commun est une contiguïté sémantique: une contiguïté spatiale (réelle ou virtuelle) dans *collègue*, *voisin*, *camarade*, *adversaire*, *antagoniste* ; une contiguïté biologique dans *père*, *mère*, *sœur*, *cousin*; une contiguïté « contractuelle » dans *mari*, *lecteur*, *parrain*, *filleul*, *auditeur* ; une contiguïté hiérarchisée dans *patron*, *subalterne*, *supérieur*, *colonel*, *général* ; une contiguïté temporelle dans *ancêtre*, *descendant* ou de tout autre type de contiguïté qui mettrait en contact les deux arguments X et Y ; si bien que ces lexèmes arrivent à construire de façon conjonctive deux modalités aléthiques³²². Ce qui est plutôt intéressant à relever, en revanche, c'est la notion de *contiguïté*, définie comme mise en relation entre deux arguments qui serait une sorte d'*invariant sémantique*, un point commun nécessairement abstrait, qui traverse transversalement tous ces NHRel³²³. Dans le contexte négatif (272a) :

(272a) Jacques n'est pas un voisin, je ne le connais (même) pas,

il y a négation de la modalité aléthique construite à travers la structure actancielle du NHRel classifiant aléthique. Elle correspond ici à la négation de l'existence même d'une relation entre X et Y posée par la structure syntaxique du lexème. Dans (272b) en revanche:

(272b) Jacques n'est pas un voisin, c'est (juste) un collègue/un camarade/un cousin, etc.,

il y a négation de la modalité aléthique, non celle construite syntaxiquement et actanciellement par le lexème comme en (272a), mais bien celle portée par le contenu

³²² Cette énumération, dont le critère est ontologique, est sommaire et non exhaustive et les catégories provisoirement dégagées ici se chevauchent : chacun des NHRel cités peut actualiser plusieurs types de contiguïté.

³²³ Mixtes inclus. Nous expliquerons plus loin que cette contiguïté diffère suivant les deux types de NHRel : elle est *imposée* aux arguments du lexème, non intersubjectivement consentie dans les NHRel classifiants, elle est au contraire *intentionnelle* et *consentie* dans les NHRel mixtes.

sémantique du lexème *voisin* (*i.e.* c'est la contiguïté spatiale : « habiter à côté d'une autre personne »). C'est cette dernière modalité qui est niée en (272b) et non l'existence même d'une relation comme en (272a). L'enchaînement « c'est (juste) un cousin/un collègue/un camarade etc. », prouve cet aspect en rectifiant la teneur de la relation et non son existence. Rien de tel avec les autres NH classifiants non-relationnels. Dans (273), en effet :

(273) ?Jacques n'est pas *un professeur/avocat/cabaretier*, je ne le connais (même) pas, l'enchaînement « je ne le connais (même) pas » est peu probable. Ces NH classifiants ne construisent pas de modalités aléthiques au niveau structurel. Ceci, néanmoins, reste possible si on instaure une nuance sémantique relationnelle *via* un déterminant possessif qui établit une relation sémantico-syntaxique entre X (Jacques) et Y (le locuteur) comme dans (274) :

(274) Jacques n'est pas *mon professeur/mon avocat/mon cabaretier*, je ne le connais (même) pas. Mais là, c'est la modalité aléthique structurelle, l'existence même d'une relation entre X et Y, qui se trouve niée et non la modalité aléthique-contenu-sémantique (*i.e.* l'argument X, ici *Jacques*, reste bien un *professeur/avocat/cabaretier*). Outre cette nuance de véridicibilité³²⁴ entre les deux énoncés (273) et (274), force est de constater qu'il y a bien une modalité aléthique sous-jacente qui est construite, dès que le lexème (les NHRel) ou la structure (avec déterminant possessif) introduit une nuance sémantico-syntaxique relationnelle. Cette double modalité aléthique des NHRel classifiants reste indétectable à la surface de ces lexèmes pour au moins deux raisons :

- Ses deux sources (actancielle et contenu sémantique) construisent des modalités de même nature conceptuelle, en l'occurrence, ici, aléthique.
- Le lexème, étant donné sa forme lexicale, est à l'interface sémantique-syntaxe. Il conjugue deux structures : un substrat actanciel (bivalent) accueillant un superstrat sémantique. Les deux modalités sont de même niveau. Ce qui est posé/asserté par le lexème, c'est *l'existence* d'une relation de contiguïté entre X et Y **en même temps que** la spécification de la nature sémantique de cette contiguïté (spatiale, contractuelle, biologique, etc.). De plus, cette contiguïté n'est définie que dans les rapports exclusifs

³²⁴ Ceci montre aussi que l'aspect relationnel, qu'il soit construit syntaxiquement (à travers les déterminants possessifs) ou sémantiquement à travers les NHRel, n'a aucune incidence sémantique notable sur leurs validations : *mon professeur* et *mon voisin* construisent tous les deux des modalités aléthiques. Sauf qu'il influe sur la véridicibilité des modalités construites.

entre les arguments X et Y. Qu'en est-il alors des NHRel mixtes de la classes IV' subsumant deux modalités, aléthique et appréciative externe ?

2.1.2- Héritage des NHRel mixtes de la bi-modalité aléthique constitutive des NHRel classifiants

A partir de là, on peut postuler que les NH mixtes de notre classe IV' (type *ami, ennemi, rival, confident*) héritent de cette double structure modale aléthique à laquelle ils adjoignent une modalité appréciative externe. Cette adjonction, comme on va le voir, altère le contenu sémantique (la teneur sémantique de la relation de contiguïté) responsable de construire la modalité aléthique. Ils paraissent en effet encoder trois modalités : une modalité aléthique structurelle (l'existence d'une relation entre X et Y), une modalité aléthique sémantique construite sur un contenu sémantique de contiguïté spécifié, mais avec ces mixtes, ce dernier contenu devient sous-spécifié (contrairement aux NHRel classifiants *camarade/collègue/voisin* où cette contiguïté sémantique est spécifiée spatialement, biologiquement, contractuellement, etc.). Cette indétermination de la teneur de la relation est comblée sémantiquement par l'adjonction d'un contenu sémantique nouveau qui construit la modalité appréciative externe, spécifiant sémantiquement la relation entre X et Y comme appréciative et non plus aléthique : *une contiguïté affective et appréciative*, dirons-nous (cf. ci-dessous la différence que nous dégagons entre NHRel classifiants type *camarade* et NHRel mixtes type *ami*). On a donc bien en fin de compte deux modalités, la première aléthique, la seconde appréciative. Mais pour les besoins de l'analyse nous continuerons à décomposer la première modalité aléthique pour faire resurgir la persistance de la structure actancielle dans ce type de lexèmes. Reprenons pour cet effet le NH *ami* dans (275a-275c) :

(275a) Mod_i : Jacques n'est pas un **ami**, je ne le connais (même) pas

Il y a négation de la modalité aléthique *structurelle*, la négation de l'existence (même) d'une relation.

(275b) Mod_j : Jacques n'est pas un **ami**, je le connais, mais c'est (juste) un cousin/voisin/collègue, etc.

Il y a négation de la modalité aléthique construite par un contenu sémantique sous-spécifiée : un ami présuppose, sans la déterminer spécifiquement, une relation de contiguïté : elle peut être spatiale (*un voisin*), biologique (*un cousin*), contractuelle (*un lecteur*), etc. Sauf que cette modalité-contenu-sémantique est comblée et remplacée par (275c) et donc par mod_k :

(275c) Mod_k : Jacques n'est pas un **ami**, je n'entretiens avec lui aucune relation affective,

où la négation porte sur la modalité appréciative.

Le contenu sémantique de (275b) et la modalité aléthique qui en découle, mod_j , sont remplacés par le contenu sémantique responsable de construire mod_k en (275c) : la modalité appréciative remplace la modalité aléthique-contenu-sémantique tout en préservant la modalité aléthique structurelle. Dit autrement, dans ces NHRel mixtes, on a affaire à une modalité aléthique structurelle et une modalité appréciative construite à partir d'un contenu sémantique subjectif nouveau qui comble l'indétermination sémantique de contiguïté. Le passage de mod_i à mod_k se fait par la chute au niveau de mod_j (275b) des sèmes spécifiques, spécifiant la contiguïté sémantique comme spatiale, biologique, contractuelle, etc., normalement responsables de construire les modalités aléthiques des NHRel classifiants aléthiques. Cette chute de sèmes est comblée dans un même mouvement par le contenu sémantique péjoratif/mélioratif de mod_k responsable de construire la modalité appréciative externe.

Plus généralement donc, la différence de sens entre NHRel classifiants (aléthiques, type *camarade*) et NHRel mixtes (à la fois aléthiques et appréciatifs externes, type *ami*) se base sur une sélection et une mise en relation de trois strates syntactico-sémantiques, elles-mêmes responsables des différentes constructions modales :

- Une strate (A) actancielle en substrat, commune à tous les NHRel, qu'ils soient classifiants ou mixtes (*i.e.* une mise en relation syntaxique entre deux arguments) et
- Deux strates de contenus sémantiques : la première (B) définit un sémème inhérent de contiguïté objective (pour *camarade/adversaire/cousin*), la seconde (C) un sémème appréciatif, inhérent pour *ami/ennemi* et afférant³²⁵ pour *client*.

Les NHRel classifiants (type *camarade, adversaire, client*) combinent les strates (A) et (B) et construisent exclusivement au niveau lexical deux modalités aléthiques. Ils peuvent incorporer, à travers l'activation pragmatique de stéréotypes, la strate (C). Les NHRel mixtes (type *ami, rival, ennemi*) combinent, quant à eux, au niveau lexical, (A) et (C), tout en opacifiant (B). Pour ce dernier type de NHRel donc, un substrat syntaxique est investi

³²⁵ A ce stade transitoire de l'analyse, on ne peut spécifier la position structurelle de ce sème, ni déterminer son afférence ou inhérence. En effet, si ce sème incorpore un NHRel classifiant, l'appréciation sera afférente au NH et fera partie de ses stéréotypes (*i.e.* les stéréotypes de *père* ou *frère*, dans « c'est un père/un frère pour moi », ou encore *client* dans les exemples de Cadiot et Nemo cités plus haut, §1.4), s'il incorpore un NHRel mixte (*ami*), cette appréciation sera en revanche inhérente au NH (donc posée/assertée) et intégrera par lexicalisation (stabilisation conventionnelle) sa structure linguistique. Le processus de validation de ce sème situera *de facto* la modalité ou bien au niveau stéréotypique (cas des NHRel classifiants, type *client, père, etc.*) ou au niveau lexical (cas des NHRel mixtes, type *ami, confident, rival*).

d'un nouveau contenu sémantique appréciatif qui opacifie le sème inhérent de contiguïté sémantique, provoquant une reconstruction du sens à travers l'incorporation en sème inhérent du nouveau contenu mélioratif/péjoratif afférant qui se fixe sur le substrat actanciel, remplaçant de ce fait, la teneur sémantique de la spécification sémantique de contiguïté. Cette contiguïté sémantique opacifiée reste présente virtuellement et potentiellement dans le NH, puisqu'*un ami* continue à référer potentiellement à *un camarade, un voisin, un collègue* ou les trois à la fois (cf. l'enchaînement *supra* de 275b). Enfin, ce dernier aspect explique pourquoi l'extension d'un lexème comme *ennemi, ami* ou *confident* dépasse celle de *mari, voisin, collègue et camarade*³²⁶ qui, si elle reste délimitée pour ces derniers par les sèmes spécifiques inhérents, respectivement, « signer un contrat avec », « habiter à côté de », « travailler avec », et « être dans la même classe/parti politique que », pour les premiers, le nouveau sème provoquant la chute du sème inhérent spécifique, ouvre l'extension du NH à tous les référents humains possibles, notamment des NHRel classifiants. Quels sont donc les avantages d'une telle analyse : le fait de distinguer les deux sources (sémantique et actancielle) de la modalité aléthique dans ces NHRel mixtes de la classe IV' ? Explique-t-elle la véridicité de la modalité aléthique subsumée, alors qu'elle est présupposée par la modalité appréciative ?

2.2- La véridicité de la modalité aléthique et rapports entre modalités dans les NHRel mixtes

2.2.1- Conséquences sur les rapports entre modalités aléthique et appréciative externe subsumées par les NHRel mixtes

En fait, le problème était pour nous d'expliquer pourquoi la modalité aléthique des NH mixtes type *ami/ennemi/rival* restait véridique alors même qu'elle paraît *impliquée* et *présupposée* par la modalité appréciative externe comme on peut le constater dans (276) :

(276) X entretient des rapports sentimentaux/affectifs avec Y *présuppose* que X est en relation avec/connait Y.

³²⁶ Il ne faut pas oublier que si l'extension de quelques lexèmes classifiants comme *adversaire/concurrent* paraît aussi large que celle des NHRel mixtes comme *ami et ennemi* dans le sens où elle peut dénoter autant de référents, elle n'est pas due aux mêmes phénomènes et ne se situe pas au même niveau. Ces derniers élargissent leur extension par l'incorporation de sèmes afférents (désormais inhérents) à leur structure sémantique interne et c'est l'un des mécanismes de variation de sens (polysémie), alors que pour les premiers leur extension est originellement large, car ce sont leurs sèmes spécifiques inhérents qui sont sous-spécifiés et provoquent cet élargissement (ce sont des NH presque génériques, à rapprocher de NH généraux comme *un homme / un humain / un mec / une connaissance*, etc.).

Nous avons conclu provisoirement³²⁷ que cette *véridicité* de la modalité était due à l'aléthicité subsumée par le NHRel mixte (cf. sur ce point Kronning (1996), Gosselin (2018)). Nous pensons maintenant qu'elle reste véridicible, non parce qu'elle est aléthique, mais bien parce qu'elle se construit sur la structure actancielle du lexème et que cette structure actancielle reste toujours sous la portée de la négation. On peut toujours nier, dans ces NHRel, la relation entre X et Y, quelle que soit la nature de cette relation objective ou subjective, car cette relation est actancielle définie (en substrat) par la structure syntaxique du lexème. Ce qui est donc, en fait, *présupposé* dans *ami* en (276), ce ne sont pas des contenus sémantiques spécifiques (des sèmes, des CNS qui permettent d'identifier une catégorie d'objets), mais une structure actancielle qui met en relation syntaxique deux entités. Cette structure reste niable, non montrable quel que soit le superstrat (contenu sémantique) qui s'y greffe.

Cette analyse a un deuxième avantage : elle permet d'expliquer les relations de dépendance et de hiérarchie entre la modalité aléthique et la modalité appréciative. En effet, la modalité appréciative externe, qui se construit dans ces NHRel mixtes *ami/rival/confident/ennemi/bienfaiteur etc.*, est **dépendante de la modalité aléthique structurelle bivalente** puisqu'elle ne concerne indépendamment ni X ni Y, mais bien la relation qu'ils entretiennent, elle-même déterminée par sa structure actancielle. La modalité appréciative externe ne peut se construire que sous la dépendance de la modalité aléthique structurelle bivalente et c'est ce qui fait qu'elle ne peut être axiologique. Le prédicat nominal ne qualifie ni X ni Y, mais leur relation intersubjective. Nous en voulons pour preuve, outre ce qu'on a détaillé plus haut des caractéristiques syntaxiques de ces NHRel, l'incompatibilité de ces lexèmes avec la structure du test T3. Cette incompatibilité, dans (277) ci-dessous, ne vient pas seulement du fait de la nature conceptuelle de la modalité appréciative externe que ces mixtes encodent, mais aussi du fait que la modalité n'est attribuable ni au locuteur ni à Jacques puisqu'elle concerne leur relation, d'où :

(277) *Cet ami/ennemi/rival de Jacques (T3)

Or la structure du test T3 : [*Ce N1 de N2*] est fondée sur l'attribution d'un qualifiant N1 à un N2 classifiant comme on peut le constater avec les NH de (278) :

(278) Ce fripon/salaud/voleur de Jacques.

³²⁷ Cf. chap.4, §2.2.4.

Ceci n'est pas possible avec une modalité appréciative externe qui se construit sur le rapport de deux arguments et non sur la qualification exclusive de l'un d'eux.

Par ailleurs, au niveau extensionnel du lexème, si l'on peut admettre par exemple que des NH comme *ami/rival/ennemi* entretiennent des relations sémantiques privilégiées avec respectivement *camarade/adversaire/opposant*, il faut bien aussi admettre qu'elles ne s'y limitent pas (*i.e.* ils restent capables de référer à n'importe quelle personne) contrairement à la relation que peuvent entretenir *avocaillon* avec *avocat* ou encore *politicard* avec *politicien*. La relation dans nos mixtes de la classe IV' n'est pas hypo/hypéronymique, elle se fait par sous-spécification du contenu sémantique (*i.e.* la relation de contiguïté entre X et Y n'est plus identifiable objectivement) auquel elle adjoint en remplacement les traits appréciatifs (affectifs) : *un ami* peut être *un père, un mari, un cousin, un voisin etc.* La cristallisation du contenu sémantique appréciatif dans *ami/ennemi/rival/confident* ouvre l'extension du lexème à presque tous les noms humains. Il s'agit bien d'une *généralisation abstractive* semblable à celle qu'on a décrite dans *voleur/bourreau/bavard* ou encore dans *pute* par rapport à *prostituée* qui pose les deux sens et rend leurs validations doublement véridicibles.

2.2.2- Le cas des NH mixtes non-relationnels : *étranger* et *inconnu* (de la même classe IV')

De même, deux NH non-relationnels de notre corpus A que nous avons repris sous le sous-corpus B.1 (cf. annexe 14), *étranger* et *inconnu*, se sont vu intégrer la même classe IV' (cf. chap.4, §2.2.4 et annexe 6), encodant pareillement une modalité aléthique et une modalité appréciative externe³²⁸. S'ils ont le même comportement syntaxique que les NHRel mixtes face à la négation, ceci est dû à des causes différentes. La modalité aléthique qu'ils arrivent à construire dépend exclusivement du contenu sémantique du lexème (un sens premier) à partir duquel s'est formé un sens2 responsable de construire la modalité appréciative externe (*i.e.* c'est d'*étranger1* « personne d'une autre nationalité » qu'on est passé à *étranger2* « un intrus »). La variation ne se justifiant pas de façon interne, elle se fait par lexicalisation de stéréotypes en sèmes inhérents aux lexèmes. Leur structure actancielle, même si elle reste syntaxiquement monovalente, intègre bien *conceptuellement* – et ce conséquemment à la variation de sens – un deuxième argument Z qui, s'il n'est pas intégré

³²⁸ Nous avons justifié plus haut l'intégration de ces NH en classe IV', et ce suivant leur polysémie. Si le *TLFi* ne retient pas de sens dérivés (lexicalisés), pour ces deux lexèmes, le *GR* fait état d'un sens2, *au figuré* « intrus » pour le NH *un étranger* et *par exagération* « sans réputation, obscur » pour *un inconnu*.

comme argument dans la structure actancielle du prédicat nominal (il ne s'agit pas d'un argument interne au prédicat nominal) comme c'est le cas avec *ami*, mais correspond néanmoins (sémantiquement) au point de vue de Z sur X. L. Barque (2015 :32), étudiant les NHRel, constate cet aspect sémantico-syntaxique sur quelques noms d'humains, notamment le NH anglais « stranger » :

Comme dans le domaine verbal, on observe dans le domaine nominal différents cas de figure. Il arrive que l'élément lié ne corresponde pas à un argument du nom : c'est par exemple le cas du nom anglais *stranger* (7a), qui pourtant implique bien conceptuellement un autre individu (celui qui ne connaît pas l'individu dénoté par le nom).

En sociologie, on parlerait dans ce cas d'« assignation identitaire » de Z sur X (cf. *infra* la citation de M. Lecolle (2016) sur les NH collectifs). Nous tenterons néanmoins de donner à ce concept sociologique un fondement linguistique et sémantique. Dans la négation de ces NH, il y a négation d'une première modalité aléthique conjonctivement avec la négation d'une modalité appréciative correspondant au point de vue de Z sur X. Nous avons prouvé plus haut³²⁹ que dans un énoncé comme (279) reprenant la structure du test T12 ci-dessous:

(279) Jacques n'est pas un étranger/inconnu (T12),

la structure négative autorisait deux interprétations et qu'elle validait de ce fait le test : il y a négation de la modalité aléthique : Jacques n'est pas « d'une autre nationalité/un anonyme » conjonctivement avec la négation de la modalité appréciative externe (négative) : Jacques n'est pas « un intrus »/« un personnage obscur ». La deuxième négation correspond à la négation du point de vue de Z sur X. Cette modalité appréciative est externe, dans le sens où si elle qualifie X, c'est seulement du point de vue de Z et c'est en cela que cette relation correspond à une « assignation identitaire », elle n'est pas consentie et partagée par les deux arguments X et Y, comme ce serait le cas pour *ami*, *confident*, *rival*. Mais puisque la relation entre l'argument X et l'argument Z dans les NH *étranger/inconnu* est non intégrée syntaxiquement (*i.e.* non portée par la structure actancielle du lexème, contrairement à *ami*), le NH ne peut construire une modalité *via* sa structure syntaxique. Néanmoins, ce NH reste aussi doublement véridicible, mais c'est à une généralisation abstractive qu'est due la double véridicibilité des modalités : le sens² responsable de construire la modalité appréciative se détache de son sens premier responsable de construire la modalité objective. En effet, *étranger*₂, dans le sens de « intrus » ne désigne plus exclusivement « des personnes qui sont d'un pays étranger »,

³²⁹ Cf. chap.4, §2.2.4.

mais se voit élargi à tout individu senti comme « intrus ». La modalité appréciative et le contenu sémantique sur lequel elle s'est construite ont gagné, de par cette variation sémantique, en autonomie et ne dépendent plus de la modalité aléthique construite sur le sens premier d'*étranger*.

2.3- Les NHRel mixtes entre *intentionnalité* et *consentement intersubjectifs*

Nous voulons, avant de conclure ce développement sur les NHRel, établir une caractéristique sémantique importante des représentations lexicales qui distingue conséquemment la validation modale des NHRel classifiants de celle des NHRel mixtes (justifiant ainsi les résultats de notre analyse modale et la constitution d'une nouvelle classe, la classe IV') et qui établit en même temps la spécificité de ces derniers par rapport à des NH du type *étranger* et *inconnu* capables par ailleurs de valider des modalités appréciatives externes et d'établir une connexion sémantique *conceptuelle* entre les différents arguments du lexème. Cette caractéristique sémantique des NH *étranger* et *inconnu* (celle d'imposer un point de vue de Z sur X, présentée plus haut) nous invite à revoir à nouveaux frais les relations sémantiques entre les différents actants des NHRel classifiants type *cousin* et des NHRel mixtes type *ami*, cette fois du prisme de l'intentionnalité et du consentement des rapports entre les arguments de ces lexèmes³³⁰.

Notons d'abord que si la structure actancielle des NHRel permet d'établir une relation entre deux arguments X et Y entrant dans la valence du prédicat nominal, il faut bien admettre que deux triplets de NHRel comme *camarade/adversaire/antagoniste* vs *ami/rival/ennemi* s'opposent « linguistiquement » et sémantiquement à travers deux validations différentes (*i.e.* les modalités qu'ils arrivent à construire) de deux représentations (contenus sémantiques) somme toute assez proches. La question qui se pose alors est la suivante : qu'est-ce qui fait que la validation est exclusivement objective et aléthique dans les NHRel classifiants dans le premier triplet, intégrant de ce fait la classe I, alors qu'elle est à la fois aléthique et appréciative externe dans les NHRel mixte du second ? Leurs représentations sont-elles si différentes ? Et si ce n'est pas le cas, qu'est-ce qui les différencie, vu que dans les deux cas, ils mettent en jeu sémantiquement et *actanciellement* deux arguments ?

³³⁰ Nous reviendrons sur cet aspect sémantique au §3.2.3 pour différencier cette intentionnalité de celle qui caractérise la représentation des NH axiologiques.

Nous notons ensuite, qu'une deuxième modalité appréciative externe (conjonctivement avec une première aléthique) ne peut se construire que lorsque la représentation du lexème intègre **un consentement** et plus précisément **une intentionnalité intersubjective** entre les deux arguments X et Y. En effet, si nous repassons en revue tous les NHRel classifiants qui ne construisent pas une deuxième modalité appréciative, on remarquera que la relation sémantique qu'entretiennent X et Y est une relation qui, si elle reste indéniablement une contiguïté objective (construite sur les faits), elle est en même temps **imposée** physiquement, spatialement, biologiquement, institutionnellement, juridiquement, aux actants et ne présuppose aucunement un choix, un consentement, du moins une négociation entre les arguments X et Y du prédicat nominal. Ce qui caractérise cette relation dans les NHRel classifiants, outre cette contiguïté objective, c'est son caractère arbitraire, fortuit et imposé aux arguments. Bref, sémantiquement la relation n'impose aucune intentionnalité intersubjective : la relation entre X et Y reste hors du contrôle de leur intersubjectivité. D'ailleurs, faut-il le rappeler, l'instance de validation sur laquelle s'adosse la modalité aléthique de ces NHRel classifiants dans ces cas est bien le réel, l'objectivité, *ce que les choses sont*, dirait L. Gosselin. C'est cette *contiguïté fortuite et imposée* qui fait qu'on ait spatialement *un voisin, un camarade* ; socio-professionnellement *un collègue, un patron* ; biologiquement là encore fortuite *un père, un oncle, un neveu*, etc. Alors que pour les NHRel mixtes type *ami, complice, amant, confident*, outre l'instauration d'une relation de contiguïté, la représentation du lexème se présente comme le résultat d'un consentement (affectif, sentimental, attitudinal, mélioratif ou péjoratif) qui se négocie intersubjectivement et qu'on retrouve aussi bien positivement dans *un confident, un ami*, que négativement dans *un rival, un ennemi, etc.*, sans pour autant que cette relation soit obligatoirement réciproque et également appréciée par les deux arguments (on peut considérer une personne comme *un ami, un rival* sans pour autant que cette dernière en fasse de même). Ces derniers lexèmes ont tous en commun la caractéristique sémantique de se construire dans *l'intentionnalité intersubjective* qui définit les rapports entre les actants hors du cadre objectif, institutionnel, juridique, administratif et légal.

Cela étant dit, des cas de NHRel classifiants peuvent apparemment contredire ces conclusions, notamment ceux qui actualisent par exemple des relations de contiguïté *contractuelles*, qui somme toute, restent intentionnelles et présupposent, tout compte fait, un consentement : *mari/femme, filleul/parrain* etc. Ces NHRel nous ont fait abandonner dans une première analyse cette hypothèse, mais il s'est avéré qu'au contraire ils la confirmaient, car ce qui fonde en fait la relation appréciative externe, c'est non seulement

son intentionnalité, mais c'est le fait qu'elle se construise exclusivement dans l'espace intersubjectif des actants et ne s'adosse à aucune autre instance objective, institutionnelle ou conventionnelle. La modalité que ces NHRel construisent s'adosse à une instance de validation (I) subjective, plus précisément intersubjective, celle que le lexème présente comme se négociant entre X et Y. Or des NH comme *mari* et *femme*, mais c'est aussi plus généralement le cas des NHRel qui décrivent une relation de contiguïté *contractuelle* (*lecteur, auditeur, parrain, filleul*), s'ils paraissent présupposer une relation intentionnelle, ils ne lexicalisent qu'une relation contractuelle juridique, qu'elle soit réelle, celle qui unit légalement un homme et une femme, un parrain et son filleul ou encore virtuelle entre un auteur et son lecteur ne supposant *a priori* aucun rapport appréciatif intersubjectif³³¹, alors que *amant, maîtresse, confident* etc. lexicalisent *a contrario* cette affectivité, base exclusive de cette relation appréciative. Le NHRel mixte lexicalise cette relation affective hors des institutions, plus encore dans le consentement de X et Y d'où que la validation qui s'en suit peut subsumer une modalité subjective et appréciative (externe).

Ce qui conforte encore plus cette analyse, c'est la polysémie de certains NHRel classifiants qui dans leur variation sémantique produisent des sens appréciatifs qui incorporent dans leurs représentations *une intentionnalité intersubjective* que leurs sens premiers ne réalisaient pas. Ce sont les cas assez patents de *filleul* et *parrain*, mais aussi de *compagnon* et *conseiller*³³². Si *parrain* et *filleul* désignent des individus, en tant que protagonistes, participant au baptême, ils sont aléthiques (il y a contiguïté contractuelle/spatiale quasi-imposée par le rite cérémonial), mais leurs sens dérivés, ceux de « protégé » et « protecteur », sont eux, construits hors de ce cadre institutionnellement imposé. Ils peuvent de ce fait subsumer et ce dès le niveau lexical, une deuxième modalité appréciative externe, celle dont l'instance de validation est intersubjective (contractée d'un commun accord entre le « protecteur » et le « protégé »). Dans le même ordre d'idées, si un lexème comme *conseiller* peut aussi paraître « modalement » ambigu (NHRel classifiant et NHRel mixte) dans le sens où il peut sembler valider objectivement et subjectivement ses contenus sémantiques, c'est qu'il peut construire une modalité aléthique quand il réfère à

³³¹ Cf. cependant les relations intersubjectives, cette fois *contextuelles*, qu'instaure Diderot-narrateur avec son lecteur à travers les nombreuses digressions qui jalonnent *JLF*.

³³² Les contextes discursifs, les tournures syntaxiques peuvent eux aussi créer de pareilles variations de sens ponctuelles. Cette variation on la retrouve par exemple dans les NHRel classifiants *père, mère, sœur, frère, maître*, mais dans des structures comme « c'est un(e) père, mère, sœur, frère, maître **pour moi** ». Il y a ici inhibition de la relation objective de contiguïté biologique/ contractuelle imposée, au profit de la relation de consentement intentionnelle redéfinie cotextuellement par l'énoncé comme appréciative.

un métier, celui de « conseiller » (quand il s'agit d'une relation contractuelle, comme c'est le cas pour certains « juges », « membres d'un conseil », etc.), mais suppose une relation de confiance intersubjectivement consentie entre deux individus hors de ce cadre contractuel-institutionnel explicite. C'est dans ce sens aussi qu'il faut analyser le NH *compagnon* dont la polysémie donne à voir deux représentations, la première indiquant que dans :

(280) *Compagnon1* (X, Y) = (X) est en relation avec (Y) \wedge (X) accompagne physiquement (Y)

Le NH *compagnon1* est de ce fait un NHRel classifiant donnant à voir une contiguïté spatiale entre les deux arguments et construit une modalité aléthique³³³. Suivant notre analyse *supra* §2.1.2, le NH combine les strates (A) et (B). La deuxième représentation, vu la polysémie du lexème, se présente comme suit :

(281) *Compagnon2* (X, Y) = (X) est en relation avec (Y) \wedge (X) entretient une relation affective avec (Y)

La contiguïté affective construit une modalité appréciative, le NH, désormais relationnel mixte, combine les strates (A) et (C). Le NH est, du fait de cette variation lexicale, un NHRel mixte encodant conjonctivement un jugement de valeur appréciatif. Le sens premier (280) entre en relation paradigmatique avec « camarade », il est aléthique, le deuxième (281) avec « ami », il est appréciatif externe. Pour ces NHRel, c'est un sème spécifique, distinctif et discret (critère linguistique) qui permet de discriminer les deux sens polysémiques. Que ce soit au niveau des représentations ou celui des modalités qui en découlent, la variation de sens quitte le cadre objectif, fortuit et imposé par le sens premier (contiguïté spatiale imposée) pour se négocier dans celui interpersonnel, intentionnel voire consensuel, celui construit dans le cadre du sens dérivé.

Pour ces NHRel, pour finir, la modalité, qu'elle soit aléthique ou appréciative, se construit exclusivement dans le cadre syntaxique du prédicat nominal, dans la relation de ses arguments X et Y, mais c'est bien la nature sémantique intentionnelle et intersubjectivement négociée de cette relation qui détermine la construction de la modalité appréciative externe. Elle ne touche pas les entités elles-mêmes, mais leur relation, et c'est en cela qu'elle est *externe*.

³³³ C'est aussi la même validation qu'on retrouve dans *compagnon* dans le sens de « conjoint ».

Si l'on examine maintenant les deux NH mixtes aléthiques et appréciatifs externes de la même classe IV'³³⁴ que nous avons dégagés plus haut, en l'occurrence, *un inconnu/un étranger*, nous noterons tout d'abord que ce qui les rapproche des NHRel, c'est la variation de sens qui s'accompagne, non d'un changement dans la structure syntaxique, mais de l'intégration *conceptuelle* dans leurs sens dérivés, d'un argument Z. Ce dernier peut être défini comme une entité individuelle/collective portant un jugement appréciatif sur X, contrairement aux NHRel mixtes où les arguments sont des entités individuelles. Preuve que la modalité appréciative externe se construit inmanquablement dans une interaction intersubjective avec une modalité aléthique. Mais cette intentionnalité intersubjective, contrairement aux NHRel type *ami*, est ici orientée et prend la forme d'une imposition d'un point de vue de Z sur X et ne présuppose aucun consentement : Z pose X comme « intrus » pour *un étranger*, comme « personne obscure » pour *un inconnu*, d'où le caractère polémique de ces lexèmes³³⁵. Dans le domaine lexical, le concept sociologique d'« assignation identitaire » serait une modalité appréciative externe qui impose le point de vue généralement « négatif » de Z sur une autre entité X. M. Lecolle (2016 : 10) a identifié cet aspect dans certains NH collectifs :

Les Ncoll-H de cette série sont potentiellement « sensibles », pour des raisons mentionnées plus haut: l'assignation d'un membre – une personne – à une catégorie ou à une identité se discute. En outre, si tous les noms de catégories ou d'identités ne sont pas a priori marqués péjorativement (voir francophonie, électorat, noblesse, magistrature, clergé, auxquels on ajoutera des noms de catégories politiques comme droite, gauche, centre ainsi que majorité, opposition), d'autres le sont systématiquement (bureaucratie, oligarchie, et souvent bourgeoisie). **En bref, pour la série 3, se pose la question, sensible ou pas selon les noms et leur référent, de l'appartenance, de la catégorisation voire de l'assignation identitaire, combinée, ou pas, à une éventuelle axiologie ancrée dans le signifié même du lexème.**

Cette citation de M. Lecolle (en appui de celle susmentionnée de L. Barque 2015 :32) concerne, certes des NH collectifs, elle corrobore néanmoins notre analyse modale pour identifier des lexèmes qui sans pour autant lexicaliser syntaxiquement un argument interne à l'instar de *bienfaisant, ami, ennemi, etc.*, correspondent à un jugement de valeur (appréciatif) porté sur une autre entité (l'argument X).

³³⁴ Car ce qui caractérise cette classe IV' de NH, nous le rappelons, ce n'est aucunement leur structure actancielle bivalente (NHRel), mais leur subsumption d'une modalité aléthique conjonctivement avec une modalité appréciative externe.

³³⁵ C'est le cas patent d'un individu qui, par exemple, bénéficiant de la nationalité française (sens1) est pourtant qualifié comme un étranger.

2.4- Bilan de l'analyse des NHRel mixtes

Dans l'analyse sémantique de la classe IV' entreprise ici, nous avons dégagé deux types de NH (les NHRel mixtes et les deux NH *étranger/inconnu*) qui s'ils diffèrent par leurs structures syntaxiques, l'une étant bivalente l'autre non (du moins syntaxiquement), ont permis de dégager plusieurs caractéristiques sémantiques (notamment l'intentionnalité intersubjective caractéristique des NHRel mixtes) qui justifient la typologie modale opérée plus haut (l'extraction de ces NH de la classe I, cf. les remaniements opérés sur le classificateur au chap.4, §2.2.5) et a confirmé la nécessité de la constitution d'une nouvelle classe IV' qui, si elle comprend des NHRel, elle diffère totalement d'autres NHRel purement aléthiques et classifiants. Elle a permis aussi de définir les rapports de dépendance et de hiérarchie que peuvent entretenir les différentes modalités subsumées. Pour conclure sur les NHRel et leurs relations avec la modalité appréciative externe, nous retiendrons ce qui suit :

- Les NHRel sont dotés d'une structure actancielle qui conditionne les différents contenus sémantiques qui s'y cristallisent pour la simple raison que ces contenus ne sont construits que dans les rapports qu'entretiennent les deux arguments X et Y du prédicat nominal.
- Ce substrat syntaxique, lorsqu'il intègre des contenus sémantiques de contiguïté arbitraire et fortuite et quasi-imposée, il construit des lexèmes qu'on a appelés des NHRel classifiants. Les modalités qu'ils arrivent à construire sont de ce fait aléthiques correspondant à des jugements de fait objectifs (classe I), ils ne dépendent pas de l'intersubjectivité des arguments. Ils leur sont imposés objectivement, c'est le cas de NH comme *cousin, collègue, père, mari, etc.*
- Lorsque les contenus sémantiques, apposés à la même structure actancielle bivalente (là encore de contiguïté), portent des représentations d'*intentionnalité, de consentement*, ils construisent des lexèmes qu'on a appelés des NHRel mixtes. Les modalités qu'ils sont susceptibles de construire sont à la fois aléthiques et appréciatives externes. Cette dernière modalité, du fait de ces rapports consentis et négociés, s'adosse à une instance de validation intersubjective, celle construite par la structure actancielle bivalente du lexème. Elle ne peut être, de ce fait, axiologique.
- Des lexèmes (notamment *étranger/inconnu*) dont la structure actancielle est monovalente NH (x), du fait de la variation de sens qu'ils arrivent à construire, paraissent intégrer conceptuellement un deuxième argument correspondant au point de vue de Z (argument conceptuel) sur X (argument syntaxique). Cette nouvelle configuration syntactico-sémantique produit une modalité appréciative externe dont l'instance de validation, sans

pour autant être intersubjectivement négociée, paraît imposer un jugement appréciatif de Z sur X : *une assignation identitaire*.

– Toutes les modalités appréciatives externes construites dans les NHRel mixtes de cette classe IV' sont hiérarchisées et dépendantes de la modalité aléthique. Cette dernière est déterminée par la structure actancielle bivalente du lexème, elle reste, de ce fait, toujours sous la portée de la négation (*i.e.*, les modalités des NH mixtes de la classe IV' type *ami* sont de ce fait doublement véridicibles). La valeur modale appréciative concerne la relation entre X et Y, arguments du NHRel mixte, et non chaque argument individuellement.

Dans le même souci de corroboration des résultats de l'analyse modale basée sur les tests sémantico-syntaxiques, nous nous pencherons dans le §3 qui suit sur les NH non-classifiants (mais aussi mixtes), sauf qu'ici nous mettrons à profit les conclusions de travaux en linguistique (notamment ceux de Haas et Tayalati, F. Martin, Flaux et Mostrov) qui recourent aux notions de ILP vs SLP, dynamicité vs stativité, intentionnalité vs non-intentionnalité, etc., pour distinguer les différents prédicats. Même si ces travaux (sauf ceux de Flaux et Mostrov) se concentrent sur les prédicats adjectivaux, eux-mêmes inspirés de conclusions sur les prédicats verbaux, nous pensons qu'elles sont transposables, moyennant quelques remaniements, au domaine nominal.

3- Les prédicats nominaux non-classifiants et mixtes : entre aspects sémantiques et constructions modales

3.1- Sémantique des prédicats nominaux non-classifiants

Prolongeant nos analyses des non-classifiants et leurs relations avec les concepts de « individual-level predicate » (ILP) et « stage-level predicate » (SLP) (cf. Carlson (1977) et plus récemment F. Martin (2008)), mais surtout avec les notions de dynamicité/stativité, agentivité et intentionnalité (Haas et Tayalati (2008) et Flaux et Mostrov (2016)) auxquels nous avons fait allusion, au chap.4, §2.3, nous avons abouti à une confirmation de la relation des prédicats nominaux non-classifiants avec les aspects sémantiques dichotomiques de dynamicité vs stativité, agentivité/intentionnalité vs non-agentivité/non-intentionnalité et l'intervention décisive de ces notions dans la construction de leurs représentations et donc dans le processus de leurs validations. Nous avons aussi confirmé les relations étroites que quelques prédicats SLP peuvent entretenir avec des présuppositions actionnelles (relayées notamment par les travaux de F. Martin 2008). Cette présupposition à laquelle on va recourir ici, est différente de celle adoptée pour analyser les contenus sémantiques des NH mixtes (*présupposition* sémantique *stricto sensu/implication*, cf. *supra* §1.5). Il s'agit ici, en s'inspirant là encore de la différenciation proposée par G. Kleiber (2012), d'une *présupposition inférentielle*, la première serait, comme on l'a vue à l'œuvre au § 1.5, une présupposition-contenu-sémantique d'une unité lexicale polysémique, une présupposition lexicale interne entre différents sens lexicalisés par un même polysème. En d'autres termes ici, à partir de prédicats nominaux non-classifiants, par exemple *salaud*, *imbécile*, *malheureux*, on va inférer, en amont, des occurrences d'actes (généralement déviants). Si le contenu sémantique de la plupart de ces NH ne permet pas de spécifier la nature précise de l'acte présupposé³³⁶, une inférence pragmatique, une intuition linguistique, l'autorise.

3.1.1- Stativité, dynamicité et aspect sémantique des prédicats nominaux non-classifiants

P. Haas et F. Tayalati (2008) ont relevé dans les prédicats adjectivaux une sous-catégorie de prédicats dynamiques (type *généreux*, *infidèle*, *aimable*, *malhonnête*, etc.) qu'ils appellent *comportementaux* et qui contrairement à d'autres prédicats statifs (*inquiet*, *petit*,

³³⁶ Il y a en effet une infinité d'occurrences d'actes particuliers (déviants) qui peuvent générer le NH non-classifiant axiologique, *un salaud* ou encore *un intolérant*.

beau, manchot, etc.), sont compatibles avec certains tests (empruntés aux tests sur les prédicats verbaux) prouvant leur dynamicit . Ainsi en adaptant ces tests, am nag s pour accueillir des pr dicats adjectivaux, on peut diff rencier des pr dicats nominaux statifs type *un malheureux, un laideron, un infortun * (nos appr ciatifs internes de la classe VII), d'autres dynamiques comme *un imb cile, un idiot, un hypocrite, un salaud*, etc. (nos appr ciatifs mixtes et nos axiologiques des classes VIII et IX). A travers une s quence question-r ponse :

- (282) « – Qu'est-ce que X a *fait* hier soir ? » Ou encore
 « – Qu'est-ce qui s'est *pass * hier soir ?
 – X a  t  un NH ou X s'est comport  comme un NH »,

on peut discriminer des pr dicats nominaux dynamiques d'autres encore statifs. Les NH *un malheureux, un infortun , un laideron* ne sont pas compatibles avec les tests en (283a-283b) :

- (283) Qu'est-ce que Jacques a fait hier soir ? / Qu'est-ce qui s'est pass  hier soir ?
 (283a) *Jacques a  t  un malheureux, un infortun , un laideron
 (283b) *Jacques s'est comport  comme un malheureux, un infortun , un laideron

Alors qu'avec *imb cile, idiot, salaud, hypocrite*, la s quence est naturelle en (284b) :

- (284) Qu'est-ce que Jacques a fait hier soir ? / Qu'est-ce qui s'est pass  hier soir ?
 (284a) Jacques a  t  un salaud, un hypocrite, ? un imb cile, ? un idiot
 (284b) Jacques s'est comport  comme un salaud, un hypocrite, un imb cile, un idiot

La relation de ces derniers pr dicats nominaux en (284b) avec des actes dynamiques semble confirm e, leur repr sentation porte cette dynamicit . Sauf peut- tre pour *un imb cile* et *un idiot* en (284a) qui, notent Flaux et Mostrov (2016 :4-5), n'est pas compatible avec la structure du test. Le pr dicat nominal n cessite l'intervention du verbe « se comporter » comme en (284b). Ce m me test permet, d'autre part, de distinguer des pr dicats nominaux habituels (ILP) incompatibles avec le test en (283a-283b), d'autres qui peuvent avoir une lecture en SLP compatible avec les pr dicats verbaux au pass  (« a  t  », « s'est comport  comme ») en (284a-284b).

Dans le m me ordre d'id es, on peut ajouter que les premiers pr dicats (*un malheureux, un infortun , etc.*) sont non seulement non dynamiques, mais aussi non-agentifs, non intentionnels, car ils n'admettent pas des adverbes de « volont  »   polarit  positive

comme *délibérément, volontairement, intentionnellement*³³⁷, alors que les derniers (mais pas tous) les admettent. Comparons (285) et (286a), (286b) :

(285) Qu'est-ce que Jacques a fait hier soir ? / Qu'est-ce qui s'est passé hier soir ?

*Jacques s'est délibérément/volontairement comporté comme un malheureux, un infortuné, un laideron.

(286) Qu'est-ce Jacques a fait hier soir ? / Qu'est-ce qui s'est passé hier soir ?

(286a) Jacques s'est délibérément/volontairement comporté comme un salaud/hypocrite.

(286b) ?Jacques s'est délibérément/volontairement comporté comme un imbécile, un idiot.

Si les appréciatifs internes *un malheureux, un infortuné, un laideron* en (285), ne sont pas compatibles avec ces adverbes de « volonté », les axiologiques *salaud et hypocrite* le sont indéniablement en (286a). Les appréciatifs mixtes (*imbécile, idiot*) le sont moins en (286b). Si encore ces derniers restent dynamiques, ils ne peuvent mettre en avant cette intentionnalité. Flaux et Mostrov (2016 :5) ont démontré cette carence. Ils concluent à la non-acceptabilité de (286b) et au fait qu'*imbécile* est non-agentif, non-intentionnel. Mais ils restent dynamiques puisque, encore selon les mêmes auteurs, l'énoncé *supra* (284b), repris ici en (287) :

(287) Jacques s'est comporté comme un imbécile, un idiot, un benêt,

est tout à fait naturel, mais nécessite l'intervention du verbe « se comporter » pour remplacer la copule au passé ce que ne requiert pas *salaud*. Ils confirment notre différenciation entre NH axiologiques et NH appréciatifs mixtes avec pour nous des instances de validation (I) et des forces de validation (F) différentes.

Pour résumer, donc, ces différents auteurs (Haas et Tayalati, Flaux et Mostrov) prouvent la relation de certains prédicats avec les notions de stativité/dynamicité. N. Flaux et Mostrov entreprennent, en outre, une différenciation dans certains de ces prédicats nominaux entre *salaud* dynamique, agentif et intentionnel et *imbécile* dynamique, non-agentif, non-intentionnel. Nous y reviendrons plus en détail ci-dessous en distinguant deux nuances intentionnelles : une intentionnalité impliquée par le NH dans le cas des axiologiques et une intentionnalité non impliquée dans celui des appréciatifs mixtes.

Les conclusions de Haas et Tayalati (2008 :4) nous paraissent aussi intéressantes et nous les reprenons volontiers pour nos prédicats nominaux. Selon ces conclusions :

Les adjectifs présentés sous [6] [aimable, gentil, sage, fidèle] sont eux aussi porteurs de dynamicité. Les adjectifs sont donc, comme les verbes, concernés par l'opposition aspectuelle statif vs

³³⁷ Ce test rejoint le test T10 de notre classificateur : [X est un NH (non-classifiant), mais il n'y est pour rien].

dynamique. Les adjectifs dynamiques sont ceux qui dénotent des comportements ou des actions catégorisées par l'adjectif comme étant des actions gentilles, méchantes, etc. Par conséquent, il est tout à fait normal que ces prédicats qui, de par leur sens comportemental, appartiennent au domaine de l'agir, présentent des propriétés communes avec les verbes dynamiques. Les tests suivants rapprochent davantage les adjectifs exprimant des comportements des verbes dynamiques et les séparent des adjectifs de [3] [inquiet, beau] qui se rapprochent des verbes statifs [1].

Nous réserverons, cependant, cette deuxième conclusion ci-dessous (2008 : 60) des mêmes auteurs sur les adjectifs comportementaux, exclusivement aux axiologiques, type *salaud*, *hypocrite*, *infâme* (classe IX), mais non aux appréciatifs mixtes type *imbécile*, *idiot* (classe VIII) :

En d'autres termes, et pour reprendre les termes d'Aristote, pour ces prédicats, c'est l'acte qui précède la puissance et non l'inverse : la spécificité de ces adjectifs est qu'ils sont prioritairement rattachés à un sujet par l'intermédiaire d'une action. Une personne qui n'a jamais accompli une action gentille ou malhonnête ne sera jamais qualifiée de gentille ou de malhonnête. Pour attribuer ces adjectifs à un sujet, et seulement de façon ponctuelle, il faut au moins que le sujet ait accompli une fois dans sa vie une action gentille ou malhonnête.

Pour rattacher ces conclusions à nos analyses modales, et à la lumière des tests et des citations présentés plus haut, nous dirons que dans les non-classifiants, il est de rigueur de différencier des prédicats nominaux dont les représentations n'entretiennent aucun rapport avec des procès dynamiques et dans notre analyse responsables de construire des modalités appréciatives internes, d'autres prédicats qui ont un rapport étroit aux actions (dynamiques), les axiologiques et les appréciatifs mixtes. Mais, alors que les axiologiques ne doivent leurs représentations qu'à une origine actionnelle (dynamique, agentive et intentionnelle), celle des appréciatifs mixtes ne présuppose aucune agentivité, ni aucune intentionnalité. Plus encore, leur représentation est mixte, elle peut se prévaloir aussi d'un aspect statif, ontologique. Nous prouverons ces nuances dans les sections qui vont suivre.

En effet, nous voulons introduire une nouvelle nuance dans les prédicats nominaux dynamiques : l'un intentionnel et l'autre non ; l'un *généré* exclusivement par des actes (les axiologiques), l'autre (appréciatif mixte) conjuguant les deux aspects, dynamicité et stativité. S'ils entretiennent tous les deux des rapports avec des actes (dynamicité) et s'ils restent comportementaux, seuls les prédicats *généreux/infidèle/salaud* présentent des rapports exclusifs avec des actes (*i.e.* générés par des actes présupposés, dirait F. Martin), *imbécile* et *idiot* peuvent être à la fois statifs et dynamiques (le principe d'Aristote cité plus haut par Haas et Tayalati ne leur convient pas tout à fait). En effet, on peut être qualifié d'idiot sans pour autant avoir commis aucun acte idiot. Ces prédicats sont appréciatifs, alors que pour *généreux* et *infidèle*, le prédicat est exclusivement actionnel, nous ne naissons ni *généreux* ni *infidèles*, ce sont des occurrences d'actes déviants intentionnels qui caractérisent la représentation de ces NH. Il s'agit d'axiologiques purs. N. Flaux et V.

Mostrov (2016 :5) confirment cette différence entre axiologiques et appréciatifs. Voyons ce qu'ils disent sur ces NH « (dis)qualifiants », nous soulignons en gras :

L'action véritable, le comportement, impliquent un sujet agent. Celui-ci est responsable de ses actes, de son comportement avec les êtres auxquels il a à faire (*être un salaud avec quelqu'un*) ; mais il n'est pas responsable de ses « qualités » intellectuelles défailtantes ou insuffisantes (**être un imbécile avec quelqu'un*).

Pour être plus précis, Haas et Tayalati (2008 :60) posent que les prédicats comportementaux, originellement dynamiques, se transforment pour certains d'entre eux en prédicats statifs (habituels, ILP) dans des énoncés avec une copule au présent et rejoignent de ce fait les autres prédicats qui sont originellement statifs (type *beau, inquiet*). Et les auteurs d'ajouter :

Pour pouvoir les lui attribuer [les comportements au sujet] à la manière d'une disposition générale à agir de telle ou telle façon, il faut absolument qu'il y ait une constance dans la manière d'agir, c'est-à-dire, une régularité dans le comportement. C'est à partir de cette régularité que l'on peut construire des prédicats qualifiants qui cessent d'être dynamiques pour devenir statifs.

Ainsi dans cet énoncé (288), la copule au présent présente-t-elle les prédicats adjectivaux comme réguliers, habituels et statifs :

(288) Jacques est (un) infidèle/généreux/aimable/gentil.

Ce sont des énoncés habituels (ILP), mais leur sens premier, disent-ils est *dynamique*. En effet, ces mêmes non-classifiants en (288) peuvent être épisodiques (SLP) et apparaissent dans des énoncés avec une copule au passé où la structure occurrentielle première apparaît comme en (289) :

(289) Jacques a été infidèle/généreux/aimable/gentil, hier soir.

Nous sommes d'accord avec ce double statut des prédicats régi par l'aspect de la copule, sauf que cette manière d'analyser les prédicats masque la différence originelle, en langue, entre des prédicats (agentifs/intentionnels) générés exclusivement par des actes, les NH axiologiques (type, *généreux*), de prédicats qui conjuguent stativité et dynamicité (type, *imbécile/idiot*) ; les appréciatifs mixtes n'impliquant, en revanche, aucune intentionnalité. Si *idiot* et *généreux* sont habituels et donc (ILP) dans (290) :

(290) Jacques est idiot/généreux,

il n'en reste pas moins qu'originellement, ces deux prédicats nominaux lexicalisent des représentations différentes et donc, pour nous, construisent des modalités différentes, car ils ne partagent pas ce même rapport exclusif à des actes intentionnels que seul *généreux* réalise. Nous en voulons pour preuve, outre ce qu'on a démontré plus haut, en l'occurrence la non-agentivité et la non-intentionnalité des prédicats *idiot/imbécile*, mais surtout leur incompatibilité avec le test T10, proposé par L. Gosselin en (291) :

(291) Jacques est un idiot, mais il n'y est pour rien (T10)

Mais aussi que l'aspect habituel construit à travers la copule au présent inhibe la différence d'aspect originelle entre des prédicats exclusivement actionnels et des prédicats qui conjugent les deux aspects. Car si l'on pose que les prédicats *génereux et imbécile* s'originent dans des actes, la copule au présent, tout en transformant ces prédicats en énoncés habituels (ILP), estompe la spécificité d'*imbécile*, qui, tout en dénotant des actes occurrenceiels déviants, peut se prévaloir d'une *imbécilité*, dira-t-on ontologique, qui peut ne rien devoir à des occurrences d'actes présupposés. Et c'est la seule interprétation du test T10 en (291), qui fait que « idiot » passe le test et que Jacques n'est aucunement responsable de son idiotie.

3.1.2- SLP, occurrences d'actes et *continuum* actionnel

Cette différenciation aspectuelle proposée par Haas et Tayalati entre les différentes lectures (habituelle ou épisodique) des prédicats rejoint celle opérée par F. Martin (2008) en différenciant deux types de SLP. Même si les critères typologiques (appliqués à des prédicats adjectivaux) ne correspondent pas aux nôtres, puisque nos NH (prédicats nominaux), qu'ils soient de l'un ou de l'autre type, peuvent en même temps encoder des modalités différentes et que ces modalités encodées, qu'elles correspondent à des jugements de fait ou de valeur, ne dépendent pas du statut prédicatif du NH : un SLP comme *piéton*, par ailleurs un NH classifiant, encode une modalité aléthique, alors que *salaud*, lui-aussi SLP dans l'une de ses lectures, construit par contre une modalité axiologique. De plus, même dans la catégorie des non-classifiants –qu'ils soient axiologiques ou appréciatifs (internes et mixtes) – si on peut relever une tendance de ces NH à actualiser un statut SLP, il n'en reste pas moins que la lecture en ILP reste possible notamment dans des constructions attributives au présent :

(292) Jacques est un salaud/imbécile (lecture en ILP du NH)

(293) Jacques a été/s'est comporté comme un imbécile/salaud, hier soir (lecture en SLP du NH).

Mais au-delà de cette différenciation entre aspects des prédicats nominaux que l'opposition aspectuelle de la copule contrôle, ce qui nous intéresse, ce sont les représentations de ces NH en rapport avec des actes (inférés) présupposés. F. Martin (2008 : 117) confirme cette caractéristique sémantique en dégageant dans les SLP des prédicats « endo-actionnels ». *En résumé*, affirme F. Martin :

[L]es SLP du type *généreux* s'opposent aux SLP du type *nu/saoul* en ce qu'ils dénotent un état *s* généré par (dépendant d') une action *a*, tels que *s* et *a* ont les mêmes frontières spatio-temporelles. Je propose d'appeler les prédicats comme *généreux*-SLP des *prédicats d'état endo-actionnel*³³⁸.

Ces prédicats isolés par F. Martin correspondent en partie à nos non-classifiants axiologiques. Elle propose un test comparable au nôtre³³⁹ avec une structure causale en « parce que » pour isoler ces prédicats qui sont générés par un acte présupposé :

Un second test permet de diagnostiquer la présence d'une génération entre deux procès ayant les mêmes frontières spatio-temporelles, aussi bien en anglais qu'en français. Lorsque *v* génère *v'*, on peut justifier le fait que *v'* a eu lieu par le fait que *v* a eu lieu à travers un énoncé en *parce que* :

(33) Marie a distribué des bonbons. Elle a été généreuse.

Elle a été généreuse parce qu'elle a distribué des bonbons.

(34) Marie a distribué des bonbons. Elle était saoule.

≠ Marie était saoule parce qu'elle a distribué des bonbons.

Premièrement, même des prédicats statifs, non-dynamiques non «endo-actionnels» peuvent prétendre à cette *génération* dans les « mêmes frontières spatio-temporelles » comme on peut le constater en (294a) et (294b) ci-dessous :

(294a) Denise a mis sa nouvelle robe, hier soir. Elle était belle.

(294b) Denise était belle, hier soir parce qu'elle a mis sa nouvelle robe.

Deuxièmement, dans les énoncés où il y a justification (ontologique) entre les deux propositions, nous rétablissons cette relation entre les deux termes de l'énoncé (cf. 34, mentionné par F. Martin) en (295a et 295b) ci-dessous :

(295a) Marie avait bu trois verres de Chardonnay, hier soir. Elle était saoule.

(295b) Elle était saoule parce qu'elle avait bu trois verres de Chardonnay, hier soir

les prédicats sont compatibles avec la structure en « parce que » sauf que pour nous, la spécificité du prédicat *saoul* ne réside pas tant dans sa génération par un acte présupposé que dans sa **non-réversibilité** dans le cadre de la structure en « parce que ». En effet, si dans (296), qui reprend (295b), la structure est naturelle :

(296) Elle était saoule parce qu'elle avait bu trois verres de Chardonnay, hier soir

sa converse en (297) ne l'est pas :

(297) *Elle avait bu trois verres de Chardonnay, hier soir parce qu'elle était saoule.

³³⁸ Une analyse similaire a été proposée par Haas et Tayalati (2008), mais ils proposent de considérer cette dynamicité comme assertée par le lexème et non présupposée, ce qu'ils appellent « prédicats dynamiques et comportementaux » (*i.e. imbécile* serait l'équivalent d'« agir imbécilement »). Nous sommes plus enclin à suivre F. Martin qui postule la *présupposition* d'un acte (déviant) par le prédicat. Nous préférons réserver l'assertion de ces actes à nos mixtes aléthiques et appréciatifs/axiologiques type *voleur/assassin* où l'acte (déviant) est asserté/posé par le NH à travers la modalité aléthique, cf. *infra* §3.2.

³³⁹ Cf. la mise en œuvre du test T15' au chap.4, § 2.3.3-2.3.4.

La structure n'est pas réversible : l'acte présupposé en (296) justifie le prédicat adjectival *saoul*, mais ce dernier ne justifie pas ce même acte présupposé en (297) comme le ferait l'énoncé (298), avec le prédicat *généreux* ci-dessous, où la structure est réversible :

(298) Elle a distribué des bonbons parce qu'elle est généreuse

= Elle est généreuse parce qu'elle a distribué des bonbons.

En (296), nous dirons que le prédicat *saoule* lexicalise les retombées de l'acte présupposé, en (298) en revanche, le prédicat *généreux* est généré par l'occurrence d'acte et cette dernière justifie le prédicat nominal et c'est en cela qu'il est, pour nous, « endo-actionnel ». Nous ajouterons que ce prédicat *saoule*, même s'il ne nous concerne pas ici, puisque nous analysons les non-classifiants et ce prédicat est classifiant (*i.e.* épistémique évaluatif), est pour prolonger la terminologie de F. Martin, **méta-actionnel**, il lexicalise après-coup les retombées d'un acte. L'analyse proposée par notre auteure confirme donc notre typologie modale et justifie bien le recours au test [T15'] :

(299) Jacques est un NH parce qu'il a fait/commis un acte particulier

= Jacques a fait/commis un acte particulier parce que c'est un NH.

Ainsi les NH *malheureux* et *infortuné* en (300) contrairement à (298) ne réalisent pas la réversibilité de la structure, vu que les NH ne justifient pas l'occurrence d'acte, ils en lexicalisent les retombées :

(300) Jacques est un malheureux/infortuné parce qu'il a quitté sa femme.

≠ ? Jacques a quitté sa femme parce que c'est un malheureux/infortuné.

Les NH *malheureux* et *infortuné* sont de ce fait *méta-actionnels*. Si les prédicats donnés en illustration des SLP *endo-actionnels* par F. Martin (2008 : 117) réalisent tous la réversibilité de la structure en « parce que », c'est qu'ils sont tous ou axiologiques ou appréciatifs mixtes :

Je propose d'appeler les prédicats comme *généreux*-SLP des *prédicats d'état endo-actionnel*. *Arrogant, bruyant, spirituel, bavard, gentil, juste, bête, cruel, courageux, audacieux, volubile, vif, soporifique, logorrhéique, cinglant, adroit* sont quelques exemples parmi d'autres de prédicats dont la version SLP est endo-actionnelle

Nous différencions quant à nous « arrogant » axiologique de « bête » appréciatif mixte suivant d'autres critères sémantiques, notamment l'intentionnalité.

Si l'on prolonge cette analyse à tous nos non-classifiants, cette **non-réversibilité** (voir *supra* (300), mais aussi chap.4, § 2.3,) ne concerne que les prédicats nominaux appréciatifs internes de la classe VII (cf. 300), type *un malheureux, un infortuné*, mais aussi *une belle, un laidéron, etc.* comme on peut le voir dans (301) :

(301) Denise évite de sortir de chez elle parce qu'elle est un laidéron

≠ * Denise est un laideron parce qu'elle évite de sortir de chez elle.

Si comme les NH méta-actionnels (300), ce NH ne réalise pas la réversibilité de la structure, il n'est pas méta-actionnel pour autant. La représentation du NH n'entretient aucun rapport avec une occurrence d'acte présupposé. Nous dirons que ce type de NH est **non-actionnel** (statif).

Il faut bien admettre pour conclure qu'on a affaire dans (300) et (301) à des prédicats nominaux qui diffèrent d'autres comme *salaud*, *généreux*, *imbécile*, *idiot* (cf. *supra* 298), et qui, tout en entretenant des relations avec des actes présupposés, le prédicat nominal n'est pas une justification de ces actes. Les prédicats nominaux *un laideron*, *une belle*, *un malheureux*, *un infortuné*, etc., encodent une modalité appréciative interne et n'actualisent pas cette réversibilité, alors que le NH *imbécile*, construisant une modalité appréciative mixte et le NH *salaud*, une modalité axiologique, la réalisent³⁴⁰. C'est pour toutes ces raisons que nous proposons une différenciation entre quatre situations qui nuancent les rapports des prédicats nominaux avec des actes présupposés en s'appuyant comme on l'a annoncé au chap.4, § 2.3, sur le critère de la réversibilité de la structure en « *parce que* ».

Ces quatre situations définissent un *continuum* actionnel : il va de prédicats nominaux **non-actionnels (statifs)**, qui ne justifient aucun acte responsable de la dénomination (*i.e.* des appréciatifs internes, type *une belle*, *un laideron*) et des prédicats qu'on appellera, en prolongeant la terminologie de F. Martin, de **méta-actionnels**, tout aussi statifs (type *un malheureux*, *un infortuné*), mais qui lexicalisent les retombées d'un acte, des appréciatifs internes, là aussi. Ces deux premiers types de prédicats nominaux sont non-dynamiques, non-intentionnels et ne réalisent pas la réversibilité de la structure en « *parce que* ». Pour atteindre de l'autre côté du *continuum*, des prédicats exclusivement actionnels –ceux que nous appellerons **endo-actionnels**, en suivant F. Martin– type *salaud/généreux* qui s'originent exclusivement dans des actes dynamiques, mais qui sont en même temps intentionnels, nos axiologiques purs. En passant par des prédicats nominaux, à la fois **endo/méta-actionnels** type *imbécile*, *idiot*, *benêt*, *nigaud* qui lexicalisent, en les conjuguant, les deux aspects **statif/méta-actionnel et endo-actionnel**, nos appréciatifs mixtes, compatibles avec des procès statifs et dynamiques, mais non nécessairement

³⁴⁰ Ceci est en accord avec nos résultats modaux et notre différenciation dans les non-classifiants entre trois classes : les NH axiologiques, les NH appréciatifs internes et les NH appréciatifs mixtes.

intentionnels³⁴¹. Seuls ces deux derniers types de prédicats (*salaud* et *idiot*) sont réversibles dans le cadre de la structure en « parce que ».

Nous confirmons de ce fait, en les nuancant, nos conclusions du chap.4, §2.3 : si un bon nombre de nos prédicats nominaux entretiennent des inférences avec des actes présumés, la réversibilité de ces rapports permet d'établir un *continuum* actionnel entre plusieurs situations qui confirment nos analyses modales, différenciant des modalités axiologiques, d'une part et des modalités appréciatives internes et mixtes, d'autre part. En effet, les axiologiques et les appréciatifs mixtes, outre le fait d'être compatibles avec la structure du test (T15') en « parce que », actualisent la réversibilité de la structure :

(302) Jacques est un salaud/imbécile parce qu'il a menti à son patron
 = Jacques a menti à son patron parce que c'est un salaud/imbécile.

Les appréciatifs internes dans leurs deux nuances : stative-non-actionnelle (303) et stative-méta-actionnelle (304), ne réalisent pas la réversibilité de la structure. Ainsi en est-il dans :

(303) Denise ne sort pas de chez elle parce que c'est un laideron.
 ≠ *Denise est un laideron parce qu'elle ne sort pas de chez elle.

Et

(304) Jacques est un malheureux parce qu'il a perdu au loto/a quitté sa femme.
 ≠ *Il a perdu au loto/a quitté sa femme parce que c'est un malheureux.

Comme on peut le voir, la deuxième partie de la relation en (303) et (304) n'est pas validée : le procès n'est aucunement une justification du prédicat nominal. Le NH lexicalise les retombées de l'acte en (304), il est méta-actionnel ; il est complètement statif et non-actionnel en (303). Le tableau M ci-dessous résume ces nuances représentationnelles et modales :

| Statut du prédicat | Statif | | Mixte : statif et actionnel | Actionnel |
|--|--------------------------|----------------------------|-----------------------------|------------------------|
| | non-actionnel | méta-actionnel | endo/méta-actionnel | endo-actionnel |
| Rapports à des actes présumés | | | | |
| Compatibilité avec la structure du test [T15'] | non-réversibilité | | réversibilité | |
| Modalités | Appréciatives internes | | Appréciatives mixtes | Axiologiques |
| Exemples de NH | <i>un laideron</i> (303) | <i>un malheureux</i> (304) | <i>un imbécile</i> (302) | <i>un salaud</i> (302) |

Tableau M : *continuum* des rapports des prédicats nominaux non-classifiants avec des actes présumés

³⁴¹ S'ils n'impliquent aucune intentionnalité, ils ne l'excluent pas. Nous y reviendrons dans le paragraphe suivant, §3.1.3.

On voit bien que la relation du prédicat nominal avec une présupposition inférentielle n'est pas la même pour les axiologiques, les appréciatifs mixtes, d'une part et les appréciatifs internes d'autre part. Comment alors différencier axiologiques et appréciatifs mixtes (cf. 302) puisqu'ils réalisent tous deux la réversibilité de la structure en « parce que » ?

3.1.3- Prédicats nominaux non-classifiants axiologique et appréciatif mixte et intentionnalité

J.-C. Milner (1978 :298) ne distingue pas ces deux types de « Noms de Qualité ». En parlant de la propriété performative partagée par *idiot*, *imbécile* (notre classe VIII) et *salaud* (notre classe IX), il affirme (nous soulignons) :

Pourvu que leur propriété performative soit respectée, les Noms de Qualité sont substituables : entre *idiot*, *imbécile*, *salaud*, etc. qui ont le même effet d'insulte, **la différence n'est pas très grande, et une phrase n'est pas profondément modifiée si on remplace l'un par l'autre**. Ces noms ne sont pas saisis dans un réseau différentiel très serré et l'on peut aisément imaginer un glissement continu entre eux. Dans cette mesure même, la notion de synonymie n'est pas clairement définie à leur propos

Et même si N. Ruwet (1982 : 249) admet comme J.-C. Milner (1978) une interchangeabilité entre axiologique et appréciatif mixte, il note cependant, en commentant les conclusions de J.-C. Milner, des différences « non négligeables » entre les deux types de Noms de Qualité (nous soulignons), surtout dans leur investissement discursif :

Sans doute, dans des limites assez étroites, il existe des NQL qui sont pratiquement interchangeables, ainsi *idiot/imbécile/crétin/abruti*, etc., *salaud/ordure/crapule/canaille*, etc., *garnement/galopin/morveux*, etc. **cela ne veut d'ailleurs pas dire que le choix d'un terme plutôt que d'un autre n'entraîne pas des nuances non négligeables**.

En effet, si les deux types de NH ont indéniablement le même effet d'insulte, que leurs contenus sémantiques sont proches et que leur extension est la même³⁴², les modalités qu'ils construisent sont différentes, notamment grâce à un rapport particulier aux actes, exclusivement intentionnel pour les axiologiques et à la fois intentionnel/non-intentionnel pour les appréciatifs mixtes. Si l'on se fie à nos conclusions plus haut, confirmées par N. Flaux et V. Mostrov (2016), les prédicats nominaux axiologiques impliquent une agentivité et une intentionnalité que les appréciatifs mixtes ne peuvent mettre en avant, de sorte que si l'acte inféré est non intentionnel et que le sujet est non-agentif, la structure de l'énoncé ne serait compatible qu'avec les appréciatifs mixtes. Prenons un acte présupposé dans un procès non dynamique, non intentionnel et où le sujet est patient (il subit l'acte) en (305) :

³⁴² Dans tous les exemples cités dans le cadre du test T15', l'extension des non-classifiants reprend celle du nom propre classifiant, Jacques.

(305) Jacques a raté son train parce que c'est un imbécile

= Jacques est un imbécile parce qu'il a raté son train.

Comme prévu, la réversibilité de la structure est réalisée, les deux énoncés sont bien formés et sont compatibles avec le prédicat nominal appréciatif mixte, *imbécile*.

Introduisons un axiologique dans (306a-b) et l'énoncé est beaucoup moins naturel :

(306a) ?Jacques a raté son train parce que c'est un salaud.

(306b) ≠ ?Jacques est un salaud parce qu'il a raté son train.

Cette intuition d'incompatibilité des axiologiques avec la structure en (306) vient du fait que l'acte présupposé (rater son train) est non dynamique, non intentionnel et que le sujet est non-agentif. Ces deux énoncés (306a, 306b) ne sont acceptables que lorsque l'acte présupposé (Jacques rater son train) est interprété comme *intentionnel* (par exemple « le fait de rater le train » peut nuire à une tierce personne, ne pas arriver à temps à la réunion peut servir ses desseins). En d'autres termes, Jacques a *intentionnellement* raté son train. L'acte ne peut être une justification du prédicat nominal axiologique que dans une interprétation dynamique et intentionnelle du procès comme dans (307) :

(307) Jacques a délibérément/*volontairement*³⁴³ raté son train parce que c'est un salaud.

= Jacques est un salaud parce qu'il a *délibérément/volontairement* raté son train.

C'est d'autant plus clair que si l'on inverse la polarité de l'adverbe de volonté dans (308a et 308b) :

(308a) *Jacques a *par mégarde/involontairement* raté son train parce que c'est un salaud.

(308b) ≠ *Jacques est un salaud parce qu'il a *par mégarde/involontairement* raté son train.

l'énoncé est clairement inacceptable, car l'interprétation intentionnelle n'est plus possible, étant bloquée par les adverbes « *par mégarde/involontairement* » qui expriment l'absence de volonté, incompatible avec le NH axiologique impliquant l'intentionnalité. Alors qu'avec les appréciatifs mixtes, l'interprétation intentionnelle n'est ni requise, ni nécessaire (cf. aussi (305) où le procès est non dynamique), voire même difficilement acceptable en (309a-309b) ci-dessous, car elle verbalise, *via* l'adverbe de « volonté », cette intentionnalité :

(309a) ?Jacques a *délibérément/volontairement* raté son train parce que c'est un imbécile.

³⁴³ Ce test syntactico-sémantique (la compatibilité avec les adverbes de volonté) est une preuve de l'agentivité du sujet selon Flaux et Motrov (2016) : « - L'emploi d'adverbes impliquant l'agentivité du sujet (appelés « adverbes de volonté » par Mordrup 1976, cité par Molinier & Levrier 2000 : 181), tels que *volontairement, ostensiblement*. » Il nous servira aussi à sonder l'intentionnalité de l'acte exprimée par le procès en relation avec le prédicat nominal dans la structure en « parce que ».

(309b) ≠ ?Jacques est un imbécile parce qu'il a *délibérément/volontairement* raté son train.

Sauf à considérer là aussi que le prédicat *un imbécile* est la lexicalisation de la retombée du fait délibéré de « rater le train » (il croyait servir ses desseins mais en fait non), le sujet Jacques n'est pas tenu responsable, il n'est pas condamnable, mais juste critiquable, d'où la modalité appréciative construite, mais non-axiologique. L'inversion de la polarité de l'adverbe de volonté dans (310) ci-dessous, contrairement à (309a-309b) rend l'énoncé naturel :

(310) Jacques a *par mégarde/involontairement* raté son train parce que c'est un imbécile.

= Jacques est un imbécile parce qu'il a *par mégarde/involontairement* raté son train.

Aucun effort d'interprétation n'est requis pour donner un sens à l'énoncé (310). En effet, le prédicat nominal appréciatif mixte, vu son aspect méta-actionnel (statif, lexicalisation des retombées d'un acte), peut être compatible avec des actes présupposés statifs donc non-dynamiques, non intentionnels, mais vu aussi son aspect endo-actionnel, il est compatible avec des actes dynamiques sans être pour autant expressément intentionnels. Il n'implique pas l'intentionnalité. Cette dernière propriété sémantique est exclusivement *impliquée* par les NH endo-actionnels axiologiques.

C'est d'autant plus clair que si l'on considère maintenant un acte inféré dans un procès, cette fois, dynamique, intentionnel et où le sujet est agent (il est l'instigateur de l'acte), nous arrivons aux mêmes conclusions. Ainsi en est-il dans :

(311) Jacques a bousculé son maître parce que c'est un salaud.

= Jacques est un salaud parce qu'il a bousculé son maître.

Le procès en (311) en combinaison avec un NH axiologique est *de facto* interprété comme intentionnel. D'où la compatibilité du NH en (312) avec l'adverbe de volonté « *délibérément* » qui verbalise cette intentionnalité :

(312) Jacques a *délibérément* bousculé son maître parce que c'est un salaud.

= Jacques est un salaud parce qu'il a *délibérément* bousculé son maître.

Avec l'adverbe « *par mégarde* » qui bloque l'interprétation intentionnelle, le procès ne justifie plus le NH axiologique en (313b), ni ce dernier en (313a) ne justifie l'acte intentionnel :

(313a) ?Jacques a *par mégarde* bousculé son maître parce que c'est un salaud.

(313b) ≠ ?Jacques est un salaud parce qu'il a *par mégarde* bousculé son maître.

Alors que l'appréciatif mixte y est naturellement compatible en (314) :

(314) Jacques a *par mégarde* bousculé son maître parce que c'est un imbécile.

= Jacques est un imbécile parce qu'il a *par mégarde* bousculé son maître.

Car l’adverbe de volonté de polarité négative (par mégarde) verbalise cette non-intentionnalité. Le NH appréciatif mixte peut se prévaloir, comme expliqué plus haut, d’un état statif/méta-actionnel compatible avec des procès non intentionnels comme il peut s’appuyer sur des procès intentionnels avec des adverbes de volonté de polarité positive (volontairement) comme dans (315) :

(315) Jacques a *volontairement* bousculé son maître parce que c’est un imbécile.

= Jacques est un imbécile parce qu’il a *volontairement* bousculé son maître.

Les NH appréciatifs mixtes donc conjuguent dans leurs représentations les deux aspects sémantiques : intentionnels et non intentionnels, statifs et dynamiques. L’interprétation du procès peut se faire dans le sens de l’intentionnalité comme dans celui de la non-intentionnalité. Ils sont endo/méta-actionnels.

Cette conclusion, on peut la retrouver dans la citation de Haas et Tayalati (2008) qui reprend le principe d’Aristote (cf. citation plus haut) et dans la définition des prédicats endo-actionnels de F. Martin, mais elle ne convient pas, comme on vient de le démontrer, à tous les prédicats nominaux dynamiques, actionnels ou comportementaux, encore moins aux prédicats nominaux statifs (non-actionnels, méta-actionnels). C’est l’intentionnalité (non-impliquée/impliquée) qui différencie appréciatifs mixtes et axiologiques en accord avec nos conclusions modales et donc deux instances et forces de validations différentes, respectivement subjective/(in)désirable et institutionnelle/blâmable (louable). C’est pour toutes ces raisons qu’on différencie avec L. Gosselin des prédicats nominaux de la classe IX construisant des modalités axiologiques (type *un salaud*), d’autres construisant des modalités appréciatives mixtes (type *un imbécile*) et d’autres encore des modalités appréciatives internes (non-actionnels, type *un laideron* et méta-actionnels, type *un malheureux*). Le tableau N ci-dessous, qui, reprenant celui du §3.1.2, introduit le critère de l’intentionnalité (cf. ligne soulignée) pour différencier les différents prédicats nominaux non-classifiants et de ce fait, la nature conceptuelle des modalités qu’ils construisent :

| Statut du prédicat | Statif | | Mixte : statif et actionnel | Actionnel |
|-----------------------------------|--------------------------|----------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|
| Rapports à des actes présumés | non-actionnel | méta-actionnel | endo/méta-actionnel | endo-actionnel |
| Intentionnalité | exclue | exclue | non-impliquée mais non-exclue | impliquée |
| Compatibilité avec le Test [T15’] | non-réversibilité | | réversibilité | |
| Modalités | Appréciatifs internes | | Appréciatifs mixtes | Axiologiques |
| Exemples de NH | <i>un laideron</i> (303) | <i>un malheureux</i> (304) | <i>un imbécile</i> (314) et (315) | <i>un salaud</i> (311) et (312) |

Tableau N : intentionnalité et rapports des prédicats nominaux non-classifiants avec des actes présumés

En définitive, au-delà donc de ce qu'affirmait Milner, mais aussi Ruwet (1982 : 250) :

« L'infinie variété des comportements qu'on peut tenir pour caractéristiques d'un *salaud* ou d'un *imbécile* exclut toute solution simple de ce genre »,

on peut, même s'ils partagent les mêmes rapports à des actes inférés, conclure que :

– Les prédicats nominaux non-classifiants s'originent *exclusivement* dans un acte avec les NH axiologiques. S'il n'y a pas occurrence d'un acte, le prédicat axiologique ne peut se construire. Cet aspect est facultatif dans les non-classifiants appréciatifs mixtes qui plus est pour les appréciatifs internes puisqu'un procès statif peut être à l'origine du prédicat. D'où la construction de modalités différentes avec des instances et des forces de validation différentes.

– Même si ces deux types de non-classifiants entretiennent des rapports étroits avec des actes, la nature de ces actes présupposés est différente : elle est dynamique, agentive et intentionnelle avec les axiologiques ; elle *peut* être stative, dynamique et non intentionnelle dans les appréciatifs mixtes. Lorsque l'acte présupposé n'est ni dynamique, ni intentionnel, son interprétation en combinaison avec un prédicat nominal axiologique est soit impossible, soit elle force l'interprétation dans le sens de l'intentionnalité et de la dynamisme de l'acte. Les appréciatifs internes dans leurs deux nuances stative, non actionnelle (cf. 303) et méta-actionnelle (cf. 304) de leur côté, n'impliquent aucune intentionnalité. Même lorsqu'ils sont mis en relation avec des procès dynamiques dans le cas des prédicats méta-actionnels, ils ne font que lexicaliser les retombées de ces actes.

– Le qualifiant axiologique, contrairement aux appréciatifs mixtes et internes, caractérise une entité dans ses rapports avec l'autre, tourné vers le monde, vers l'extérieur. *Un intolérant, un insolent, un impudique* l'est avec les autres et non avec soi-même, alors que dans les appréciatifs mixtes et internes, cette appréciation négative est tournée vers l'entité qualifiée avec des conséquences probables sur les autres : c'est en cela qu'ils suscitent la critique³⁴⁴ (critiquables) et non plus la réprobation (condamnables) comme avec les axiologiques. Les appréciatifs mixtes partagent cette caractéristique sémantique avec les deux nuances d'appréciatifs internes (non-actionnels et méta-actionnels).

³⁴⁴ Voir la compassion avec quelques NH.

3.2- Sémantique des prédicats nominaux mixtes

3.2.1- Saillance de la modalité aléthique/épistémique dans les NH mixtes et difficultés d'analyse

Dans la continuité de nos analyses sur les NH non-classifiants et au vu de nos conclusions sur l'interdépendance entre actes présupposés inférés et prédicats nominaux non-classifiants (dynamiques vs statifs et/ou intentionnels vs non-intentionnels) construisant des modalités axiologique/appréciative, nous voulons maintenant éprouver ces mêmes résultats avec les modalités d'autres lexèmes, en l'occurrence, les NH mixtes (cf. *supra* la note 338 qui différencie l'approche de Haas et Tayalati de celle de F. Martin) qui ne nécessitent plus à chaque fois d'inférer des actes présupposés, mais de les mettre en équivalence avec la verbalisation des sens premiers. Le NH mixte apparaît en effet à la fois comme une lexicalisation d'un acte et la construction d'un jugement sur ce même acte. Si nous admettons en effet que les NH *voleur*, *filou* et *bourreau*, comme nous l'avons démontré au §1, portent deux sens, un sens premier, construisant une modalité aléthique et un sens dérivé, sens2, construisant une modalité axiologique, on voit bien, et ce quel que soit le mode de variation de sens, que la modalité axiologique s'appuie sur un « avant » sémantique, celui de la modalité aléthique assertée par le sens premier. Ce qui n'est guère le cas des non-classifiants du type *salaud*, *imbécile*, *intolérant*, *infâme*, *hypocrite*, etc. qui ne s'appuient sur aucun sens premier qui verbalise l'acte particulier (déviant) sur lequel se construit la condamnation morale ou l'évaluation appréciative : nous avons dû l'inférer à travers la structure du test T15' aux paragraphes précédents.

Dans le même ordre d'idées et pour mesurer l'influence de la modalité aléthique/épistémique, ces NH mixtes, quelles qu'en soient les modalités subsumées appréciative ou axiologique, contrairement aux non-classifiants axiologiques et appréciatifs purs des classes VIII et IX, paraissent d'une part n'impliquer aucune dynamicité et donnent à voir des aspects sémantiques exclusivement en ILP, d'autre part. Si l'on reprend en effet le test (282) sous (316) :

(316) Qu'est ce Jacques a fait hier soir ? / Qu'est-ce qui s'est passé hier soir ?

(316a) *Jacques a été un voleur, un dissipateur, un ripou, un sorcier, hier soir.

(316b) ?Jacques s'est comporté comme un voleur, un dissipateur, un journaliste, ripou, hier soir.

On voit bien que les NH mixtes sont incompatibles avec la structure du test. Mais cela n'est dû indiscutablement qu'aux modalités aléthiques/épistémiques qu'ils subsument, validations de contenus sémantiques descriptifs, objectifs (aléthiques), subjectifs (épistémique existentiel/évaluatif) décrivant des états permanents des entités sur lesquelles

ils sont prédiqués (*i.e.* des ILP). En effet, ce qui rend (316a) franchement non acceptable, c'est la *saillance* des sens premiers objectifs et descriptifs portés par les polysèmes : *un voleur, un flatteur, un journaliste, un ripou, un sorcier*, incompatibles avec un prédicat verbal au passé. Car, si on les considère exclusivement dans leurs sens dérivés (sens2), ceux respectivement de personne « malhonnête », « irresponsable », « médiocre », « corrompue », « maléfique », l'interprétation de la structure reste acceptable, ces sens dérivés acceptant une interprétation en SLP et sont donc compatibles avec un prédicat verbal au passé. Corrélativement, même si dans (316b), la structure comparative « se comporter comme » impose l'interprétation du NH *voleur* dans son sens2 dans celui comportemental de « personne malhonnête », c'est encore le sens premier conjugué au prédicat verbal au passé qui donne cette intuition d'inacceptabilité. La preuve en est qu'avec un prédicat verbal au présent dans (317) :

(317) Jacques se comporte comme un voleur, un dissipateur, un journaliste, ripou, l'énoncé reste naturel, la structure comparative forçant les prédicats nominaux à construire exclusivement des modalités axiologiques. De plus, l'une des caractéristiques des NH axiologiques (telle qu'analysée par Flaux et Mostrov) incluait la possibilité de valider la structure « être un NH (axiologique) avec un NH » comme dans (318) :

(318) Jacques est un salaud/hypocrite avec ses collègues.

Les NH mixtes en (319a-b) en revanche, subsumant entre autres modalités, des modalités axiologiques, ne vérifient pas cette structure caractéristique des axiologiques comme le ferait naturellement les axiologiques purs en (318). Ainsi en est-il dans (319) :

(319a) *Jacques est un voleur/bourreau/filou/brigand/ assassin avec ses collègues

(319b) *Jacques est un sorcier/ripou avec ses collègues

Cette incompatibilité avec la structure du test n'infirme en rien nos conclusions. Il faut chercher la réticence des mixtes à valider le test dans la *saillance* de la modalité aléthique/épistémique évaluative et descriptive subsumée par de tels mixtes, exclue d'ailleurs des NH classifiants comme en (320) :

(320) *Jacques est un linguiste avec ses collègues.

La structure n'admettrait que des non-classifiants purs, des « dis »-qualifiants, diraient Flaux et Mostrov (2016), exclusivement intentionnels (classe IX) et non des NH mixtes qui identifieraient des individus à travers des critères descriptifs-objectifs. Ces derniers ne sont acceptables qu'avec la structure comparative « se comporter comme » au présent comme dans (321) :

(321) Jacques se comporte comme un voleur/assassin/bourreau avec ses collègues

Justement cette structure comparative au présent³⁴⁵ ici ne sélectionne, contextuellement, dans les contenus sémantiques du NH que le jugement subjectif axiologique qui qualifie le comportement de Jacques et n'active de ce fait que la modalité axiologique du lexème, caractérisant le comportement de Jacques. C'est un effet cotextuel de la structure syntaxique : la part objective aléthique (ILP) du lexème est bloquée/inhibée par la structure « se comporter comme » au présent : il ne s'agit pas littéralement d'un *voleur*, *bourreau*, *assassin*, mais de quelqu'un qui se comporte comme tel. L'énoncé qui intègre l'expression « se comporte comme » permet de médier la relation entre le qualifiant et son argument, *ses collègues* : le qualifiant ne décrit plus Jacques, mais son comportement, plus exactement une caractéristique de son caractère. Le mixte se mue en un pur qualifiant axiologique, inhibant la part descriptive du lexème, celle-là même qui permettait d'identifier Jacques comme un « véritable » voleur, assassin, bourreau, etc., un ILP (cf. *infra* chap.6, §2 pour de pareils tours syntaxiques).

D'autre part, si les NH mixtes de la classe IV, ceux issus d'un procès sous-jacent, restent le prototype de cette lexicalisation-nominalisation d'un sens premier (*voleur* est la lexicalisation de « une personne qui commet un délit de vol »), pour d'autres NH mixtes, il est encore nécessaire de convoquer des actes présumés, sans pour autant littéralement les inférer, mais les mettre en équivalence avec des sens qui sont lexicalisés par ces mêmes NH, par leurs sens premiers. De plus, il est plus difficile d'appliquer le test T15' (structure en *parce que*) sur les NH mixtes – le test T15 [Jacques est un NH de + Vinf] n'est lui, en revanche, applicable qu'aux non-classifiants purs, qui plus est, doivent être dynamiques (ceux des classes VIII et IX) – car ils aboutissent à des phrases analytiques presque tautologiques. La réversibilité qui caractérise la structure sera toujours attestée ne serait-ce qu'à cause de la part descriptive objective portée par une partie du contenu sémantique du lexème mixte qui peut toujours être mise en équation avec un énoncé paraphrastique correspondant. D'ailleurs tous les NH peuvent construire des phrases analytiques de ce type qui explicitent par paraphrase une partie du contenu sémantique lexicalisé par le lexème, c'est le cas même, par exemple ici, du NH classifiant aléthique *linguiste* dans (322) :

³⁴⁵ La structure au passé comme on l'a déjà signalé : « ?Jacques s'est comporté comme un voleur, un dissipateur, un journaliste, ripou, hier soir », ne nous paraît pas naturelle, elle se heurte à l'aspect ILP porté par ces NH mixtes.

(322) Jacques est un linguiste parce qu'il effectue des recherches dans un laboratoire de langue.

= Jacques effectue des recherches dans un laboratoire de langue parce que c'est un linguiste.

La réversibilité de la structure, vu le caractère descriptif et objectif des mixtes semble non-opératoire et non-discriminante pour différencier ces prédicats nominaux³⁴⁶, d'où la difficile compatibilité avec le test T15' qui aboutit à des phrases tautologiques : la structure ne fait que reprendre analytiquement ce qui est déjà posé/asserté par le lexème lui-même. Ainsi en est-il dans (323) :

(323) Jacques est un voleur parce qu'il a volé (les biens d'autrui)

= Jacques a volé (les biens d'autrui) parce que c'est un voleur.

Mais ceci n'a rien de rédhibitoire car l'acte posé sera mis en parallèle, pour analyser ces NH, non avec le sens premier et de ce fait avec la modalité (aléthique ou épistémique) construite par le NH mixte, celle qui se construit sur les faits en (323), mais bien avec celle axiologique/appréciative, le jugement construit sur ces mêmes faits, subsumé par le même lexème. Si l'énoncé (323) ci-dessus ne prouve rien dans l'absolu (l'énoncé est circulaire et tautologique), la restriction de NH *voleur* à son sens dérivé, le sens2 (équivalent à *malhonnête*) en revanche en (324), donne une phrase synthétique analysable du type :

(324) Jacques a volé (les biens d'autrui) parce c'est un *voleur2* (malhonnête)

= Jacques est un *voleur2* (un malhonnête) parce qu'il a volé (les biens d'autrui).

Pour les lexèmes polysémiques qui actualisent un plus grand écart variationnel sémantique (intensionnel et extensionnel) opéré par les sens2, notamment par variation interne avec changement de classème ou encore par variation externe par lexicalisation d'un stéréotype comme en (325), le problème ne se pose pas :

(325) Jacques est un bourreau/bâtard parce qu'il n'épargne personne

= Il n'épargne personne parce que c'est un bourreau/bâtard.

Mais au-delà de cet aspect purement technique qu'on pourrait dépasser par le jeu des synonymes, l'adjonction d'adverbes (de volonté) ou encore la spécification des procès et si notre raisonnement se tient, il faudrait que dans les NH mixtes (issus d'un procès sous-jacent ou d'un sens premier) qui construisent des jugements de fait/réalité conjonctivement avec des jugements de valeur puissent confirmer les résultats obtenus sur les non-classifiants en l'occurrence, les rapports de ces prédicats nominaux avec *dynamicité vs stativité* et *non-intentionnalité vs intentionnalité impliquée/non-impliquée* (cf. plus haut

³⁴⁶ D'ailleurs, c'est pour des raisons similaires que nous avons préconisé, dans le cadre de notre classificateur, la mise en œuvre de ce test exclusivement aux non-classifiants (cf. tableau G) qui, comme on l'a vu, n'assertaient pas des actes, mais les présupposaient.

les conclusions du §3.1). Autrement dit, la question qui se pose est la suivante : au-delà de l'influence de la modalité aléthique/épistémique, les NH mixtes qui subsument entre autres des modalités axiologiques, s'accommodent-ils de procès non-dynamiques ou encore de procès dynamiques, non-intentionnels ? Si la réponse est négative en accord avec nos résultats des paragraphes précédents, nous prouverons la systématisme de ce phénomène (la relation inextricable entre procès dynamique-intentionnel et modalité axiologique) et sa généralisation à toute construction modale issue des NH du lexique français. Cette preuve de concept serait d'autant plus convaincante que la démonstration est plus contrainte que celle avec les non-classifiants, ne laissant plus qu'une marge restreinte à l'intuition, mais en même temps, nous en sommes conscient, elle restera biaisée par la modalité objective inévitablement subsumée par ces mêmes lexèmes mixtes ne serait-ce que par le fait que la réversibilité de la structure ne serait plus discriminante. Voyons ce qu'il en est avec les différents types de NH mixtes.

3.2.2- Le cas des NH mixtes subsumant une modalité axiologique

Les NH mixtes qui subsument, entre autres modalités, des modalités axiologiques sont prédominants dans notre typologie par rapport aux NH mixtes subsumant des modalités appréciatives. Dans ce dernier cas, à part les NH mixtes de la nouvelle classe IV' (*i.e.* subsumant des modalités appréciatives externes), nous n'avons relevé que le NH *victime*³⁴⁷ de la classe IV. Quels que soient les types de variation de sens détaillés plus haut, nous avons relevé dans nos résultats des NH mixtes aléthiques et axiologiques de la classe IV (*voleur, filou, bourreau, bourgeois*), des NH mixtes axiologiques, mais dont la première modalité est soit épistémique existentielle, la classe V type *sorcière*, soit épistémique évaluative, la classe IV'' type *flatteur, bavard*. Enfin, nous avons aussi relevé des EFP axiologiques de la classe VI', type *pute, politicard, ripou, chauffard*, etc. Commençons par les mixtes de la classe IV, la démonstration nous paraît aller de soi. Dans les énoncés suivants :

(326) Jacques est un voleur/filou/brigand parce qu'il a dérobé les biens de cette vieille dame
 = Il a dérobé les biens de cette vieille dame parce que c'est un voleur/filou/brigand.

La réversibilité de la structure est bien présente, mais elle ne prouve rien en soi, vu la relation de paraphrase entre le prédicat nominal et la proposition causale. Nous rectifions

³⁴⁷ Nous analyserons ce NH dans le paragraphe qui suit.

en assignant le sens dérivé « malhonnête » aux NH *voleur*, *filou* et *brigand*. La tautologie est résorbée et la structure est synthétique en (327) :

(327) Jacques est un voleur/filou/brigand (une personne malhonnête) parce qu'il a dérobé les biens de cette vieille dame

= Il a dérobé les biens de cette vieille dame parce que c'est un voleur/filou/brigand (une personne malhonnête).

Mais au-delà du caractère artificiel de cette variation entre sens premier et sens dérivé dans l'interprétation du test, c'est la nature des procès (dynamiques et plus particulièrement intentionnels), et leurs incompatibilités avec les adverbes de volonté (involontairement/par mégarde/sans s'en rendre compte, etc.), qui pourrait définitivement prouver les rapports consubstantiels et inextricables entre actes dynamiques/intentionnels et prédicats nominaux axiologiques, d'une part et poser la validation axiologique comme une interaction avec une représentation exclusivement *intentionnelle*, de l'autre :

(328a) *Jacques est un voleur/brigand/bandit parce qu'il a *involontairement/sans s'en rendre compte* dérobé les biens de cette vieille dame.

(328b) ≠ *Il a *involontairement/sans s'en rendre compte* dérobé les biens de cette vieille dame parce que c'est un voleur/brigand/bandit.

Quel que soit le sens sollicité (sens premier/concret ou sens dérivé/abstrait) en (328a) et (328b) pour interpréter l'énoncé, il est incompatible avec les adverbes de volonté de polarité négative. C'est le même constat avec les NH mixtes axiologiques qui se construisent sur un sens premier avec changement de classème, quelles que soient les classes auxquelles ils appartiennent. Prenons pour cet effet le NH *bourreau* de la même classe IV, en (329) :

(329) Jacques est un bourreau parce qu'il maltraite ses collègues

= Il maltraite ses collègues parce que c'est un bourreau

Ces énoncés sont naturels, en revanche les énoncés (330a) et (330b) :

(330a) *Jacques est un bourreau parce qu'il maltraite *sans s'en rendre compte/involontairement* ses collègues.

(330b) ≠ *Il maltraite *sans s'en rendre compte/involontairement* ses collègues parce que c'est un bourreau

nous paraissent beaucoup moins naturels. On voit bien que l'acte involontaire et non prémédité en (330a) est incompatible avec le prédicat nominal mixte axiologique (il ne le justifie pas) ; de même que le prédicat nominal axiologique est incompatible avec un acte involontaire en (330b). Le même constat s'impose pour les NH de la classe V (*sorcière/saint*) et la classe VI' (*ripou*). Nous nous contenterons des énoncés illustratifs ci-dessous :

(331a) *Denise est une sorcière parce qu'elle terrorise sans s'en rendre compte/involontairement les enfants du quartier

(331b) ≠ *Denise terrorise sans s'en rendre compte/involontairement les enfants du quartier parce qu'elle est une sorcière

(332a) ?Jacques est un saint parce qu'il aide sans s'en rendre compte/involontairement les plus démunis

(332b) ≠ ?Jacques aide sans s'en rendre compte/involontairement les plus démunis parce qu'il est un saint.

Le NH *ripou* de la classe VI' donne à voir en (333) le même rapport modal d'incompatibilité avec des prédicats non intentionnels dans les énoncés suivants :

(333a) *Jacques est un ripou parce qu'il prend sans s'en rendre compte/involontairement des pots-de-vin.

(333b) ≠ *Jacques prend sans s'en rendre compte/involontairement des pots-de-vin parce que c'est un ripou.

L'aspect dynamique-intentionnel de ces prédicats nominaux (mixtes) est incontestable. Il confirme nos analyses des modalités axiologiques portées par les NH non-classifiants purs type *salaud*, *hypocrite*, *infâme*, *généreux*, etc. (cf. §3.1) et leurs relations indéfectibles avec des procès dynamiques et intentionnels. Plus encore, les NH mixtes, eux aussi, impliquent cette intentionnalité : le prédicat « maltraiter ses collègues » en combinaison avec le NH *bourreau* en (330a et 330b) par exemple, se lit *de facto* comme intentionnel sans même l'intervention de l'adverbe *volontairement*.

3.2.3- Le cas des NH mixtes subsumant une modalité appréciative

Si nous avons défini les classes IV, IV'', V et VI' comme des classes qui subsument conjointement des jugements de fait et des jugements de valeur correspondant linguistiquement à des modalités aléthique/épistémique et des modalités axiologique/appréciative, il faut noter que dans le cadre de notre corpus, la seconde modalité est majoritairement axiologique, très rarement appréciative. La modalité appréciative externe, quant à elle, ne concerne que la classe IV' qui se construit sur des NH bivalents (plus exactement une bivalence syntaxique ou une bivalence conceptuelle), nous les analyserons ci-après. Cependant, on peut affirmer que le NH *victime* de la classe IV, étant donné sa polysémie, subsume une modalité appréciative conjonctivement avec une modalité aléthique en validant les deux représentations suivantes :

(334) VICTIME = *victime1* « personne offerte en sacrifice/les victimes d'une catastrophe » et *victime2* « personne qui subit une injustice, qui souffre »

C'est cette deuxième représentation en sens dérivé que nous voulons analyser ici et qui nous paraît subsumer à partir du sens dysphorique de *victime2* – lexicalisant, à l'instar du NH non-classifiant *malheureux*, les retombées *indésirables* d'un acte – une modalité

appréciative interne, la première représentation (*victime1*) construisant une modalité aléthique. Ce NH n'est ni agentif ni intentionnel, il ne réalise pas, comme prévu, la réversibilité de la structure « en parce que ». Ainsi en est-il dans (334a-b) :

(334a) Jacques est une *victime2* parce qu'il a perdu toutes ses économies à la bourse.

(334b) ≠ ? Jacques a perdu toutes ses économies à la bourse parce que c'est une *victime2*.

(334b) n'est inacceptable qu'en restreignant le NH *victime* à sa modalité apprécieuse, validation de *victime2* « personne qui subit une injustice, qui souffre ». En effet, dans (334a), le procès (perdre tous ses biens) justifie le prédicat nominal *victime2*. Dans (334b) en revanche, le prédicat nominal *victime2* (« personne qui souffre, qui subit une injustice ») ne justifie aucunement le procès. Ceci rejoint nos conclusions *supra* sur la modalité apprécieuse interne (méta-actionnelle, type *malheureux*) lexicalisant les retombées apprécieuses d'un acte. Voyons maintenant le comportement du même NH avec les adverbes de volonté « volontairement » et « par mégarde » en (334c-d) :

(334c) *Jacques est une *victime2* parce qu'il a volontairement/intentionnellement perdu toutes ses économies à la bourse.

On note ici l'incompatibilité du prédicat nominal avec l'intentionnalité signifiée par l'adverbe et sa compatibilité avec la non-intentionnalité dans :

(334d) Jacques est une *victime2* parce qu'il a par mégarde/sans s'en rendre compte perdu toutes ses économies à la bourse.

Mais si ces tests nous paraissent probants pour confirmer notre distinction modale entre appréciatifs internes et appréciatifs mixtes, d'une part et entre appréciatifs et axiologiques de l'autre, nous accepterions volontiers que ces résultats sur le NH *victime* soient contestés, vu le caractère artificiel de l'analyse : restreindre *victime* à *victime2* dans l'interprétation du test (cf. aussi *supra* §3.2.1). De plus, cette dernière analyse doit s'appuyer sur un nombre plus conséquent de NH mixtes aléthiques et appréciatifs pour être validée. Dans l'attente d'une analyse plus exhaustive sur la modalité apprécieuse dans les mixtes, nous nous contenterons de constater que la modalité apprécieuse suivant les résultats des tests en (334a-b) et (334c-d) ne peut, comme pour les appréciatifs internes purs de la classe VII, se construire que sur une représentation qui n'implique pas l'intentionnalité, ni réaliser la réversibilité de la structure en « parce que » (cf. *supra* 334b).

D'autres NH mixtes encore subsument des modalités apprécieuses, ceux de la classe IV' (NHRel mixtes) et les EFP de la classe VI. Nous n'analyserons ici que les NHRel mixtes type *ami*, *ennemi*, *confident*. Les EFP de la classe VI type *flic*, s'ils subsument des modalités apprécieuses, ces dernières restent formelles (*i.e.* elles ne touchent que le

signifiant) et sont donc inanalysables en termes d'intentionnalité et de dynamicité. Ces NHRel mixtes subsument, outre des modalités aléthiques, des modalités appréciatives externes (cf. les résultats du chap.4, §2.2.4). Mais, s'ils paraissent eux aussi et comme prévu s'accommoder de procès statifs du type :

(335) Jacques est un ami parce qu'il est très gentil et attentionné/est toujours là pour moi

= Jacques est toujours là pour moi/est très gentil et attentionné parce que c'est un ami,

il n'en reste pas moins qu'ils s'accommodent en même temps de procès dynamiques et intentionnels. Ils paraissent contrairement aux non-classifiants appréciatifs internes, aux appréciatifs mixtes et aux NH mixtes aléthiques/appréciatifs, respectivement *malheureux*, *imbécile* et *victime* impliquer cette intentionnalité. Ceci paraît même être une caractéristique de ces NH comme on peut le constater dans cette batterie de tests (336), (337), (338) et (339) qui font varier les deux polarités des adverbess de volonté :

(336) Jacques est un ennemi/rival parce qu'il m'a *volontairement/délibérément* trahi.

= Jacques m'a *volontairement/délibérément* trahi parce que c'est un ennemi/rival.

(337) *Jacques est un ennemi/rival parce qu'il m'a *involontairement/sans s'en rendre compte* trahi.

≠ *Jacques m'a *involontairement/ sans s'en rendre compte* trahi parce que c'est un ennemi/rival.

(338) Jacques est un confident/ami parce que je lui raconte *volontairement/délibérément* tous mes secrets

= Je lui raconte *volontairement/délibérément* tous mes secrets parce que c'est un confident/ami.

(339) *Jacques est un confident/ami parce que je lui raconte *involontairement/sans m'en rendre compte* tous mes secrets

≠ *Je lui raconte *involontairement/sans m'en rendre compte* tous mes secrets parce que c'est un confident/ami.

Vu l'acceptabilité des énoncés (336) et (338) et l'incompatibilité des NHRel appréciatifs externes avec les adverbess de volonté de polarité négative en (337) et (339), il paraît évident que ces NHRel sont non seulement compatibles avec des procès dynamiques et intentionnels, mais impliquent cette intentionnalité à l'instar des axiologiques et ce, contrairement aux appréciatifs internes et mixtes. Quelle caractéristique sémantique consubstantielle à ces NHRel mixtes fonde cette intentionnalité ? N'avons-nous pas conclu à l'implication exclusive de l'intentionnalité aux axiologiques (cf. *supra* tableau N) ? Ceci ne remet-il pas en cause nos conclusions sur les rapports entre modalités axiologiques/appréciatives et procès dynamiques-intentionnels analysés plus haut dans le cadre des NH non-classifiants³⁴⁸ ? A priori non, car d'abord, la modalité appréciative

³⁴⁸ Cf. *supra* §3.1.3.

externe pure n'existe pas ; nous n'avons dégagé dans notre classification aucun NH non-classifiant appréciatif externe, contrairement aux axiologiques et aux appréciatifs internes et mixtes qui peuvent être des monomodaux purs. Ceci, déjà, met en avant l'influence de la modalité aléthique subsumée en parallèle par ces NH mixtes. En effet, ce type de modalité appréciative externe caractéristique des NHRel mixtes comme *ennemi*, *ami*, *rival*, etc. ne se construit qu'en binôme avec une modalité aléthique « actancielle », contrairement à tous les autres mixtes, toutes classes confondues. Ensuite, nous avons démontré plus haut cette interdépendance, notamment syntaxique et actancielle, entre les deux modalités et l'importance de la structure actancielle dans la structuration des rapports modaux internes de ces lexèmes. En effet, la modalité appréciative externe ne peut se construire que sur un substrat syntaxique bivalent et sur une intentionnalité intersubjective des relations entre les arguments X et Y régis par les prédicats nominaux relationnels mixtes. C'est ce consentement intersubjectif entre X et Y qui les différencie des NH axiologiques, d'une part. Il les différencie fondamentalement d'autre part, de la relation de contiguïté construite par les NHRel classifiants³⁴⁹ (avec lesquels ils sont souvent confondus) qui elle, est arbitraire, imposée, voire coercitive, résultat d'un rapprochement fortuit, alors que celle construite dans les NHRel appréciatifs externes dans *ennemi* (contrairement à *adversaire*), *ami* (contrairement à *camarade*), *amant* (contrairement à *mari*) etc., suppose un consentement, une intentionnalité des relations affectives et sentimentales (cf. *supra* §2 et notre analyse des NHRel de la classe IV', surtout §2.3 sur l'intentionnalité intersubjective). Bref une négociation intersubjective de la relation appréciative (affective et sentimentale) entre X et Y. Une intersubjectivité, émanant de leur instance de validation (I) exclusivement subjective, mais dans tous les cas, non conventionnelle, non institutionnelle et non objective. Celle des axiologiques en revanche est institutionnelle/conventionnelle et dépasse de ce fait la subjectivité intersubjective construite par les NHRel mixtes, du moins elle ne s'y restreint pas comme on peut l'observer dans :

(340) Jacques est un salaud parce qu'il m'a délibérément trahi
 = Jacques m'a délibérément trahi parce que c'est un salaud

Si dans (340), l'acte semble être évalué dans la sphère intersubjective, celle qui met en regard le locuteur et Jacques, cette valeur modale dépend d'instances institutionnelle/conventionnelle par rapport auxquelles, en amont, est construite, puis

³⁴⁹ Contiguïté physique et spatiale dans *voisin*, *camarade*; biologique dans *père* ; contractuelle dans *lecteur*, *auditeur*, etc.

évaluée la condamnation morale. Dans les NHRel mixtes appréciatifs externes en revanche, l'instance de validation est exclusivement intersubjective, plus précisément duelle, ne se négociant qu'entre X et Y dans le cadre de la structure syntaxique et actancielle de ces lexèmes, et c'est pour cette même raison qu'on ne trouvera pas de non-classifiants appréciatifs externes purs ni de NHRel mixtes axiologiques. La modalité appréciative externe en effet ne peut se construire que sous le contrôle de la modalité aléthique (notamment l'établissement d'une contiguïté entre les arguments X et Y) qui conditionne l'évaluation appréciative à une intersubjectivité entre les deux arguments. Sans cette restriction, ces NH seraient des axiologiques, car les relations sociales, morales entre humains, relèvent aussi d'instances institutionnelles. Plus prosaïquement, nous prenons acte et acceptons qu'un individu soit notre *ennemi, ami, rival, confident*, etc., mais on n'a pas le pouvoir de consentir qu'il soit *un adversaire, un opposant, un père, un frère, un voisin*, etc., ni qu'il soit *un salaud, un hypocrite*, etc., puisque cette relation est imposée aux actants et ne dépend aucunement de leur consentement³⁵⁰. Dans le même ordre d'idées un *hypocrite/salaud/infâme* sont axiologiques, car la représentation de ces NH se situe au-delà des appréciations individuelles ou intersubjectives, mais dont l'instance de validation est à un niveau qui dépasse les individualités et s'origine dans les institutions et la conventionalité (morale, sociale, religieuse, etc.). C'est pour toutes ces raisons que les NH de (336) et (338) *supra* sont susceptibles d'être compatibles avec des procès dynamiques et intentionnels, sauf que cette intentionnalité est définie contrairement aux axiologiques purs, dans la relation intersubjective entre X et Y, dans le giron de l'instance de validation intersubjective. En d'autres termes, les actes dynamiques-intentionnels ne sont à l'origine de la dénomination que dans les rapports exclusifs de X avec Y. L'intentionnalité caractérise la *relation* entre les deux arguments et non l'argument du prédicat relationnel mixte lui-même. Ainsi notons-nous que dans (341) :

(341) Jacques est un ami parce qu'il s'est délibérément/volontairement jeté à l'eau pour me sauver.

= Il s'est délibérément/volontairement jeté à l'eau pour me sauver parce que c'est un ami.

l'acte délibéré n'est un prétexte/motif de la dénomination *ami* que dans les rapports intentionnels entre X et Y. L'acte délibéré (se jeter à l'eau) n'est que la justification de la

³⁵⁰ D'ailleurs pour des NH comme *frère, père* et *mère*, la relation de consentement (appréciative) ne se construit entre X et Y qu'au prix de l'inhibition de la relation biologique imposée par le NHRel classifiant comme on peut le voir dans : « C'est un frère/père/ pour moi » dont les NH ne construisent plus de modalités aléthiques, mais exclusivement des modalités appréciatives.

relation appréciative intersubjective qui relie X et Y. D'ailleurs la polarité inverse des adverbes de volonté est incompatible avec ces NHRel mixtes dans (342) :

(342) *Jacques est un ami parce qu'il s'est involontairement/sans s'en rendre compte jeté à l'eau pour me sauver.

≠ *Il s'est involontairement/sans s'en rendre compte jeté à l'eau pour me sauver parce que c'est un ami.

La nuance intentionnelle peut paraître subtile entre appréciatifs externes et axiologiques, mais elle nous paraît différencier une intentionnalité caractéristique des relations intersubjectives entre X et Y (*i.e.* appréciative) et une intentionnalité qui fonde le prédicat nominal lui-même comme acte dépendant d'un jugement institutionnel hors des appréciations individuelles, comme dans *hypocrite* et *salaud*. D'ailleurs, dans ces deux couples de phrases (343) et (344) très proches sémantiquement qui mettent en phrase deux NH, respectivement axiologique et appréciatif externe, en rapport avec un même acte particulier dynamique-intentionnel :

(343) Jacques est un salaud parce qu'il a délibérément quitté la salle.

= Jacques a délibérément quitté la salle parce que c'est un salaud

(344) Jacques est un ennemi/un rival parce qu'il a délibérément quitté la salle

= Jacques a délibérément quitté la salle parce que c'est un ennemi/un rival

l'acte dynamique et intentionnel « quitter délibérément la salle » en relation avec un prédicat nominal axiologique en (343) et appréciatif externe en (344), joue des rôles sémantiques différents, selon qu'il est investi dans des rapports exclusivement intersubjectifs entre X et Y en (344), auquel cas l'acte est évalué à la lumière de cette intersubjectivité, donc appréciativement indésirable (Jacques est pour le locuteur un ennemi parce qu'il a quitté la salle). En (343), ce même acte est indexé exclusivement à X et dans ce cas il est évalué comme origine/prétexte de la dénomination, institutionnellement axiologique et blâmable (c'est un salaud pour tout le monde, selon des normes morales partagées et c'est le cas de n'importe quelle personne qui agirait de la sorte dans une telle situation). Là encore on voit bien que c'est la modalité aléthique (structurelle) qui commande la modalité appréciative en (344), puisque c'est elle qui assigne l'espace de la subjectivité comme exclusivement intersubjectif et donc appréciatif externe : l'acte de quitter la salle ne peut être interprété que dans les rapports qu'entretiennent X (Jacques) et Y (le locuteur). Le qualifiant axiologique en revanche est orienté exclusivement sur X (Jacques) en invoquant des valeurs institutionnelles axiologiques hors du contrôle de la subjectivité individuelle.

On le voit bien, ceci ne remet pas en cause notre analyse *supra*, puisque les monomodaux non-classifiants ne sont indexés à aucune autre modalité qui en limiterait l'instance de validation à une intersubjectivité, comme le fait la modalité aléthique dans ses rapports avec la modalité appréciative externe. On l'aura compris, on vient d'introduire une nouvelle condition sur *l'intentionnalité impliquée* par les NH. Les NHRel mixtes appréciatifs externes, à l'instar des axiologiques, impliquent l'intentionnalité, sauf que la validation de la représentation de ces NH, étant dépendante entièrement de la structure actancielle bivalente, pose cette valeur intentionnelle comme se négociant intersubjectivement (*i.e.* valeur de l'instance de validation) dans le consentement des rapports entre X et Y.

3.3- Bilan de l'analyse sémantique des non-classifiants et mixtes

L'analyse des oppositions aspectuelles et sémantiques des NH corrobore bien notre typologie modale et les résultats de notre classificateur. L'aspect sémantique de *dynamicité vs stativité*, décliné en un continuum actionnel qui distingue des prédicats nominaux non-actionnels (statifs et méta-actionnels) de prédicats mixtes méta/endo-actionnels, d'autres encore endo-actionnels, couplé au critère de *l'intentionnalité vs non-intentionnalité* des représentations des NH paraissent bien apporter de l'eau au moulin des différentes différenciations modales entre 1) NH axiologiques (dynamiques et intentionnels) avec instance de validation institutionnelle/conventionnelle et une force de validation de l'ordre du blâmable (intentionnelle et donc louable/condamnabile). Cette intentionnalité semble bien impliquée par la représentation du NH et 2) NH appréciatifs avec instance de validation individuelle/collective/intersubjective et une force de validation (F) de l'ordre du désirable/indésirable (non intentionnelle et donc critiquable) puis de nuancer 2) en 2a) appréciatifs internes (non-actionnels (*laideron*) et méta-actionnels (*malheureux*) excluant l'intentionnalité, 2b) appréciatifs mixtes (méta/endo-actionnels acceptant l'intentionnalité, mais ne l'impliquant pas, type *imbécile*) et 2c) mixtes appréciatifs externes, type *ami* (toujours construits en binôme avec une modalité aléthique) qui contrairement à 2a) et 2b) impliquent la *dynamicité* et *l'intentionnalité*, restant, contrairement aux axiologiques, sous le contrôle d'une instance de validation intersubjective. De plus, la structure du test T15' (*réversibilité vs non-réversibilité* de la structure en « parce que »), couplée aux adverbes de « volonté », paraît opératoire pour distinguer les NH –qu'ils soient non-classifiants purs ou mixtes– selon les jugements de valeur qu'ils portent. Les axiologiques et les appréciatifs mixtes réalisent la *réversibilité* de la structure, les appréciatifs internes (dans leur deux

nuances) non. Les adverbes de volonté (volontairement/par mégarde, etc.) arrivent à distinguer axiologiques et appréciatifs mixtes.

Si l'analyse de niveau lexical (LexLing) peut assigner, en langue, à chaque NH une modalité ou plus, il n'en reste pas moins que ces mêmes NH peuvent faire valoir des constructions modales autres se basant cette fois sur leurs sous-prédicats (analyse SubLing) ou sur des modalités qu'on peut déclencher par activation d'un stéréotype au niveau lexical ou sublexical (analyses LexSter et SubSter). Nous proposons dans la partie 3 qui suit, une analyse en contexte de quelques modalités pour illustrer la structure modale des lexèmes (modalité sublexicale et stéréotypique, mais aussi lexicale), seule garante d'une analyse globale et exhaustive des enjeux modaux des lexèmes (cf. chap.7), mais préalablement à cette analyse en contexte (*i.e.* en tant que modalisation), nous aimerions analyser plus en avant cette structure modale des NH en définissant les différents rapports qu'entretiennent des modalités construites dans des niveaux syntaxiques différents (chap.6), en nuancant deux types de modalités stéréotypiques et en relevant le rôle primordial joué par la modalité sublexicale pour réguler sémantiquement les différents niveaux.

Partie 3

-

**Structure modale, modalisation et étude de cas en
contexte**

Chapitre 6 – Potentiel modal des NH et rapports entre modalités de niveaux différents : lexical, sublexical et stéréotypique

1- Une structure modale tripartite

Nous nous sommes jusque-là focalisé sur l'analyse de la modalité lexicale (LexLing), en langue et indépendamment de tout investissement discursif, mais un lexème peut encore déployer plusieurs types de modalités correspondant à des jugements de fait ou de valeur, positifs et négatifs, dans deux autres niveaux d'analyse différents : sublexical et stéréotypique. Les modalités lexicale et sublexicale, nous l'avons vu, sont *linguistiquement* marquées : la première s'appuie sur le niveau structurel global du lexème, la seconde sur ses sous-prédicats : ils font partie du composant linguistique du lexème. Si la modalité stéréotypique des NH reste tributaire des contextes qui la génèrent (*i.e.* elle se construit à partir d'un contenu extralinguistique, issu du composant rhétorique) et des cotextes intégrants qui la convoquent et la régulent, il n'en reste pas moins qu'elle peut être abordée en amont de toute actualisation discursive en postulant des discours doxastiques hors contexte, qui s'accrocheraient *a priori* à ces NH, quitte à les réviser ultérieurement suivant les instructions contextuelles. L. Gosselin (2018) a proposé dans *Quand nommer c'est juger* un groupe de tests enthymématiques pour sonder cette modalité hors contexte³⁵¹. Ces instructions contextuelles sont d'autant plus importantes que les discours doxastiques admettent des orientations modales opposées, voire contradictoires (*i.e.* *un gendarme*, par exemple, est stéréotypiquement, à la fois [protecteur] et [impitoyable] ; *un adulte* à la fois [mature] et [vieux jeu], etc.) et ne sont exploités dans un même espace discursif que pour les opposer. Écoutons là-dessus Anscombe (2001 : 61) :

Il pourra donc se faire qu'à l'intérieur du stéréotype d'un terme, certaines phrases stéréotypiques puissent être antinomiques : ce fait n'est pas gênant tant qu'il n'y a pas possibilité de les utiliser simultanément dans une même énonciation.

Au-delà de cette fluctuation des stéréotypes, les analyses développées par Ducrot-Carel et Anscombe, reprises par Longhi différencient deux types de stéréotypes. Écoutons là-dessus J.-C. Anscombe (2001 : 63) :

³⁵¹ Cf. *infra* §2 du chap.7, pour une application de ces tests.

Il importe de distinguer entre *le stéréotype primaire*, associé de façon stable au mot, du moins au sein d'une communauté linguistique donnée, et *le stéréotype secondaire*, attaché localement à l'occurrence d'un terme, et pouvant être en particulier induit par le contexte.

Ces deux types de stéréotypes nous permettront de différencier en parallèle deux types de modalités stéréotypiques : celles qui se construisent sur des stéréotypes « primaires » dans la terminologie d'Anscombe ou « structurels » dans celle de J. Longhi (2008), celles-là même qui, pensons-nous, s'adosent aux sous-prédicats des lexèmes³⁵² et des modalités stéréotypiques construites sur des stéréotypes « secondaires » ou « contextuels » qui n'ont aucune assise linguistique, ni au niveau lexical ni au niveau sublexical, mais dont l'enrichissement de sens ne peut s'effectuer qu'à partir du composant rhétorique, externe à la signification proprement linguistique du lexème, activées par des contextes intégrants. Ceci ne veut pas dire qu'elles n'entretiennent aucun rapport avec les contenus du composant linguistique puisqu'elles s'appuient sur ces derniers pour se construire. Nous croyons avoir prouvé l'interconnexion des deux composants linguistique et rhétorique lors de l'analyse des contenus sémantique et lexicale des NH mixtes (cf. *supra* le chap.5). La différenciation entre ces deux types de stéréotypes est, de l'aveu de J. Longhi, difficile à opérer. Voilà ce qu'en dit J. Longhi (2008 : 77), commentant les travaux de Ducrot-Carel et Anscombe (nous soulignons) :

« Malgré les différences entre ces deux modèles [celui de la TAL Ducrot et Carel et de la TS d'Anscombe], une thèse forte est reconduite, que ce soit dans les concepts de stéréotype primaire ou secondaire, ou dans la distinction entre structurel et contextuel : *certaines enchaînements ou certaines phrases sont définis comme stables ou structurels, et seraient attachés aux mots sans que le recours au contexte soit nécessaire, tandis que d'autres seraient des enchaînements relevant du contexte ou d'emplois plus particuliers (idéologies, spécificités sociologiques)*. Or, après l'étude que nous venons de réaliser autour de *livre*, il nous semble difficile de dire des degrés de stabilité entre les exemples proposés. »

Nous pensons tout de même que cette différence de degré de stabilité entre stéréotypes *primaire* et *secondaire* reste possible à opérer, du moins dans les N qui constituent notre objet d'étude. Nous la traiterons quant à nous d'un point de vue sémantico-modal : le stéréotype *primaire/structurel* est celui qui dans un NH quelconque fait écho à/reprend des contenus sémantiques positifs/négatifs portés par ses sous-prédicats ou par le lexème dans sa globalité, celui *secondaire/contextuel* n'est pas relayé par un contenu sémantique au niveau sublexical et lexical. La modalité qui en découle et l'orientation de sa polarité restent moins contraintes que dans le premier cas. Nous en ferons la démonstration ci-dessous à travers quelques NH, notamment aléthiques.

³⁵² La primauté de ces stéréotypes structurels et leur stabilité constatée par Anscombe et Longhi, s'origine entre autres pour nous dans leur assise linguistique de niveau lexical et/ou sublexical.

D'autre part, la diversité conceptuelle de toutes ces modalités, indexées aux trois niveaux lexical, sublexical et stéréotypique, est difficile à cerner dans le détail pour chaque NH, puisqu'elle dépend des contenus sémantiques propres à chaque lexème et varie selon les niveaux d'analyse sélectionnés. En effet, la modalité intrinsèque associée dans son appariement sur les trois niveaux est incommensurable, néanmoins des tendances ressortent suivant le type de jugement construit, la classe modale des lexèmes et les différents niveaux sollicités. Ce qui nous intéresse avant tout dans le passage en revue des modalités construites par les différentes catégories de NH que nous allons présenter ci-dessous, c'est le déploiement et la répartition des jugements de fait (modalités aléthique et épistémique) et des jugements de valeur (modalités appréciative et axiologique) suivant les niveaux d'analyse syntaxique donnant lieu à une sorte de cartographie des rapports entre les différentes modalités subsumées par un même NH. Cette analyse se fera suivant le niveau d'analyse et non suivant la spécificité conceptuelle (aléthique, épistémique existentielle, épistémique évaluative, axiologique, appréciative interne, appréciative mixte, etc.) construite par chaque lexème. A travers quelques représentants typiques de chaque catégorie et classe modales, nous essaierons de sonder ces tendances modales et déterminer les rapports qu'elles entretiennent entre elles en focalisant notre attention sur les rapports modaux que peut entretenir la modalité stéréotypique avec les modalités linguistiques (lexicale et sublexicale). Nous rappelons que l'analyse sémantique et modale en langue, en amont de tout investissement discursif, est *séquentielle* : le niveau lexical est premier, il est directement observable. On passe ensuite au niveau sublexical, analytique, il détermine les modalités construites par les sous-prédicats. Le niveau stéréotypique, qui lui ne construit que des jugements de valeur, reste tributaire de ces deux premiers niveaux ou pour confirmer/relayer des modalités déjà construites (aux niveaux supérieurs) ou pour proposer de nouvelles modalités *inédites* (*i.e.* elles apparaissent pour la première fois dans cet ordre séquentiel défini de l'analyse de la structure modale du lexème). Dans ce dernier cas de figure, ces dernières modalités stéréotypiques ne font écho à aucune autre modalité de niveau supérieur, elles sont *secondaires/contextuelles* et de ce fait fluctuantes et annulables. Nous en donnerons quelques exemples illustratifs dans les développements qui suivent.

1.1- Rapports entre modalités de niveaux différents dans les classifiants

Ainsi, dans le cas des NH classifiants, qu'ils soient aléthiques de la classe I ou épistémiques existentiel et évaluatif, respectivement des classes II et III, plusieurs cas de

figure de constructions modales se présentent, mais on peut les cerner à travers un exemple prototypique de chaque classe comme suit :

(345) *un piéton* (classe I) / *un vieux* (classe II) / *un prophète* (classe III)

(345a) Au niveau lexical : modalité aléthique ou épistémique correspondant à un jugement de fait/de réalité

(345b) Au niveau sublexical : modalité aléthique et/ou épistémique correspondant à un jugement de fait/de réalité

(345c) Au niveau stéréotypique : modalité axiologique/appréciative inédite³⁵³ correspondant à un jugement de valeur

Les modalités lexicale et sublexicale en (345a) et (345b) correspondent exclusivement à des jugements de fait/de réalité (*i.e.* des modalités aléthique et/ou épistémique). Le jugement de valeur n'apparaît, lui, qu'au niveau stéréotypique en (345c) correspondant à des modalités axiologiques/appréciatives. Cette dernière modalité est de ce fait inédite, dans la mesure où elle ne fait écho à aucune autre modalité de même catégorie conceptuelle dans les deux autres niveaux (345a) et (345b). Pour ces NH, c'est un fait, la modalité appréciative/axiologique ne peut se construire que dans ce niveau stéréotypique (345c), à partir d'un contexte socio-culturel *extralinguistique* qui attribuerait une valeur appréciative négative à un individu « qui n'a pas de voiture » pour *piéton*, donc un [non-privilegié] ou à une personne « d'un certain âge » et donc [faible et impuissante] pour *vieux*. Dans un autre contexte social et idéologique cependant, le même *piéton* peut être valorisé dans la mesure où [il respecte les normes écologiques en contribuant à diminuer les émissions de gaz carbonique] et le même *vieux* peut être considéré comme [sage et avisé]. C'est aussi le cas du NH *prophète* qui autorise les deux orientations modales stéréotypiques : négative [un imposteur] et positive [un guide] selon les convictions religieuses et idéologiques de chacun ou des communautés où le lexème circule. Le NH, étant donné les jugements de fait qui le caractérisent aux niveaux lexical et sublexical, autorise le déploiement de deux faisceaux distincts d'orientation potentiels des forces de validation de la modalité appréciative/axiologique (négative et positive) de niveau stéréotypique. En d'autres termes, la structure sémantique et linguistique de ces lexèmes aux deux premiers niveaux n'assigne aucune orientation par défaut à la modalité stéréotypique. Cette dernière en reste indépendante. Le co(n)texte se chargera, s'il y autorise, d'activer une modalité à travers un des stéréotypes, potentiellement porté en

³⁵³ Dans le sens où le jugement de valeur apparaît pour la première fois dans la séquentialité de l'analyse de ces NH au troisième niveau stéréotypique (345c). Le premier niveau modal étant lexical (345a) et le deuxième sublexical (345b), construisent exclusivement des jugements de fait.

filigrane par le NH et d'orienter l'interprétation sur l'un ou l'autre faisceau stéréotypique. Ce type de stéréotype serait ce que J. Longhi (2008) appellerait *contextuel* ou encore *secondaire* selon la terminologie d'Anscombe (2001). Il est caractérisé par une certaine liberté d'apparition qui reste exclusivement tributaire des contextes intégrants. Et c'est aussi le cas de *client* (dont on a repris l'analyse à Cadiot et Nemo (1997b), cf. plus haut chap.5, §1.4) qui, s'il ne construit aucune modalité appréciative/axiologique, ni au niveau lexical, ni au niveau sublexical, le niveau stéréotypique dans des contextes intégrants particuliers (comme ceux proposés par les exemples *supra* (249a-g) de nos deux auteurs) arrive à activer des modalités stéréotypiques appréciatives/axiologiques de force de validation négative. Nous en reprenons ici l'exemple (249a), sous (346) :

(346) un cavalier s'adresse à un autre cavalier qui s'apprête à monter tel cheval : « Tu te méfieras, c'est un *client* un peu vicieux parfois »

On le voit bien, ce sont les cotextes droit et gauche *via* les lexèmes « *méfieras* » et « *vicieux* », que le NH classifiant aléthique active des modalités appréciative/axiologique, [un cheval difficile à manier], [imprévisible], [effarouché], etc. C. Langlet, P. Enjalbert et A. Jackiewicz, (2014) parleraient dans ce cas de *propagation (intra-propositionnelle) de la charge négative*, sans pour autant que ces modalités secondaires et contextuelles ne soient commandées ni contraintes par les niveaux supérieurs, lexical et sublexical. Nous verrons plus loin avec d'autres lexèmes classifiants que ce niveau stéréotypique peut être « contraint » par des modalités de niveau sublexical, (cf. *infra* 348).

Avec (347) ci-dessous, il s'agit d'une variante de (345), mais qui a l'originalité de construire des modalités sublexicales extrinsèques (déontique et boulique) :

(347) un valet (classe I) /un cabaretier (classe I) /un sans-papier (classe I)

(347a) Au niveau lexical : modalité aléthique correspondant à un jugement de fait/réalité

(347b) Au niveau sublexical : modalité déontique/boulique *extrinsèque* et modalité aléthique/épistémique

(347c) Au niveau stéréotypique : modalité axiologique/appréciative correspondant à un jugement de valeur inédit

Même constat que *supra* en (345), sauf qu'en (347b), il y a apparition, au niveau sublexical, de modalités extrinsèques (déontique pour *valet* et *cabaretier* et boulique pour *sans-papier*³⁵⁴). Le jugement de valeur stéréotypique (axiologique et appréciatif) de (347c)

³⁵⁴ A travers respectivement les trois sous-prédicats : « qui *doit* obéir à son maître », « qui *doit* servir ses clients » et « qui *veut* être régularisé ». Les semi-auxiliaires soulignés dénotent dans ces sous-prédicats les modalités déontique et boulique. Cf. Cadiot et Nemo et L. Gosselin pour une décomposition similaire des contenus sémantiques de ce type de lexèmes.

est là aussi inédit et n'a aucune assise linguistique au niveau lexical ou sublexical. Il est plutôt orienté vers la négativité³⁵⁵ pour ces occurrences, même si la valeur positive reste également réalisable dans d'autres contextes. L'exemple de *client* peut être analysé de la même manière, en dégagant des modalités sublexicales extrinsèques déontiques qui pourraient, sinon commander les modalités stéréotypiques, au moins les orienter : le sous-prédicat « un client est une personne qui *doit* être servie », « *qu'il faut* servir », orienterait vers une modalité stéréotypique positive : [le client est roi] ; alors que « un client est une personne qui *doit* rémunérer les services qui lui sont rendus/se conformer à des règles » oriente vers le stéréotype : [un client est un individu grincheux/demandeur/querelleur, etc.]. Mais on ne peut encore dans les limites de cette thèse présager des rapports entre modalités sublexicales extrinsèque déontique/boulique et modalités stéréotypiques appréciatives négatives/positives. Nous nous contenterons, de façon intuitive, d'en proposer l'hypothèse (cf. sur ce point la note 355). Dans tous les cas, dans (347) et du point de vue des rapports entre modalités, on se rapproche plus de la configuration modale de (345) tout en s'éloignant de (348) ci-dessous :

(348) un violeur (classe I) /un artiste (classe I) /un contrebandier (classe I)

(348a) Au niveau lexical : modalité aléthique correspondant exclusivement à un jugement de fait/réalité³⁵⁶.

(348b) Au niveau sublexical : modalité aléthique, mais aussi axiologique/appréciative³⁵⁷ (les deux dernières modalités axiologique/appréciative sont *inédites*)

³⁵⁵ Peut-être que cette polarité négative de la force de validation est due à l'influence des modalités *extrinsèques déontique/boulique* activées par le niveau sublexical. Nous ne disposons d'aucun argument pour l'instant pour corroborer cette intuition. Car *maître* « une personne à qui on obéit » activera plutôt des modalités stéréotypiques positives et *valet* « une personne qui obéit » activera des modalités stéréotypiques plutôt négatives. C'est aussi le cas de *client*. Ceci n'est pas négligeable, car la (dé)valorisation des individus, notamment sociale, se fait aussi selon les différentes hiérarchies des statuts sociaux et le rendement économique de chacun, suivant aussi le niveau d'éducation, la « valeur marchande » de chaque individu dans le marché de l'emploi, la position dans l'échelle de la création de la richesse, etc.

³⁵⁶ Rappelons que ces trois lexèmes en (348), auxquels on peut ajouter *orphelin*, *veuve*, *ravisneur*, et en dépit d'une intuition contraire, sont de purs classifiants aléthiques (cf. annexe2) et ce suivant les tests du classificateur au niveau lexical (LexLing) qui mènent à la classe I. Ainsi en est-il des résultats ci-dessous :

- Ces idiot(e)s de *voleurs/artistes/contrebandiers* (T2)
- Jacques n'est pas un *voleur/artiste/contrebandier* (T12) (la négation n'autorise qu'une seule interprétation modale)
- *Voleur/artiste/contrebandier* ne sont pas des EFP (T14)
- *croire aux *voleurs/artistes/contrebandiers* \approx croire à l'existence des *voleurs/artistes/contrebandiers* (T9)
- *X est plus ou moins *voleur/artiste/contrebandier* que Y (T13).

³⁵⁷ A travers respectivement les sous-prédicats : « personne qui *commet* un *délit* de viol », « artisan qui *excelle* dans son travail » et « personne qui *s'adonne* à la *contrebande* ». Nous soulignons les sous-prédicats qui construisent des jugements axiologiques/appréciatifs au niveau sublexical.

(348c) Au niveau stéréotypique : modalité axiologique/appréciative correspondant à un jugement de valeur qui reprend les modalités de niveau sublexical.

Le jugement de valeur (*i.e.* modalités appréciatives et axiologiques) au niveau stéréotypique (348c) reprend le jugement de valeur du niveau sublexical (348b). La valeur conceptuelle et l'orientation de la force de validation de la modalité stéréotypique sont *a priori* tributaires de celles de la modalité sublexicale. Ainsi, pour un NH comme *voleur* ou *contrebandier*, les modalités stéréotypiques reprennent-elles les modalités appréciatives/axiologiques de polarité négative déjà construites au niveau sublexical. C'est dans ce sens qu'on peut appeler ces stéréotypes, en reconduisant la terminologie d'Anscombe et Longhi, de *primaires/structurels*, car ils sont contraints par le niveau sublexical : ils bénéficient d'une assise linguistique (sublexicale) stabilisée et conventionnelle. Mais ces modalités stéréotypiques, correspondant à des jugements de valeur polarisés négativement et dépendant des discours doxastiques³⁵⁸ qui les sous-tendent, restent annulables ; celles de même nature au niveau sublexical –linguistiquement marquées– ne le sont pas. C'est ainsi que « la contrebande » pour *contrebandier* (ou « le braconnage » pour *braconnier*), une pratique illégale au demeurant, dans différentes sociétés, est dévalorisée par des pans entiers de la société, mais peut être valorisée dans quelques autres, car elle permettrait à des groupes de population (les riverains de la frontière d'un pays) de survivre grâce à ce type de commerce³⁵⁹. *Un artiste* peut être valorisé dans un contexte social, culturel et historique donné, mais peut être aussi dévalorisé et considéré comme [un paresseux], [un désœuvré], [qui perd son temps], dans d'autres contextes idéologiques et sociaux. Dans *JLF*, le *braconnier* de l'hôtesse du grand-Cerf est un métier valorisé par l'hôtesse justement parce qu'il l'approvisionne en gibiers de toutes sortes. Le *braconnier* paraît même avoir la même fonction que le « garde du seigneur » qui, lui, jouit socialement, d'un statut plus valorisé et surtout légal :

« L'hôtesse remonta, toujours Nicole entre ses bras, et dit : « J'espère que vous aurez un bon dîner; le braconnier vient d'arriver ; le garde du seigneur ne tardera pas... ».

Cela étant dit, il est clair que la modalité stéréotypique en (348c) est plus *contrainte* que dans (345c) et (347c), car elle se construit et se déploie à partir de la modalité sublexicale, déjà polarisée. Et si cette modalité reste annulable comme toute modalité stéréotypique,

³⁵⁸ Il faut garder à l'esprit que ces discours doxastiques admettent des orientations opposées, voire contradictoires (*i.e.* stéréotypiquement, *un gendarme* est à la fois [*protecteur*] et [*impitoyable*], *un adulte* à la fois [*mature*] et [*vieux jeu*], etc.).

³⁵⁹ On peut multiplier les exemples : en temps de guerre, le contrebandier est passeur, c'est un héros, un résistant, un combattant pour la liberté.

elle l'est plus difficilement dans (348c) que dans (345c) et (347c), notamment en raison de sa dépendance du jugement de valeur issu de la modalité sublexicale. Elle en hérite, hors contexte, l'orientation ou négative ou positive (cf. *supra* la citation de Longhi 2008). Autrement dit, il est plus difficile d'argumenter en faveur de la positivité stéréotypique de *contrebandier* et *violeur* en invoquant des stéréotypes opposés positifs, au demeurant existants, qu'en faveur de la positivité des stéréotypes des NH de (345) et (347), en l'occurrence, *valet*, *piéton*, *prophète*, *cabaretier*, etc. De même, est-il plus difficile d'argumenter contre la positivité stéréotypique du NH *artiste*³⁶⁰ en (348). Cela est dû, là encore, à l'ancrage linguistique de ces valeurs modales subjectives au niveau sublexical qui jouissent d'une stabilité que leur positionnement structurel confère et qu'ils transmettent aux modalités stéréotypiques. D'où la légitimité pour nous d'adopter les concepts de stéréotypes *primaires/structurels* qu'on trouve opératoires et décrivent cette stabilité stéréotypique par rapport à d'autres stéréotypes secondaires/contextuels qui ne bénéficient d'aucun appui sémantique, structurel au niveau linguistique (cf. l'analyse de *client*). D'ailleurs, si la valeur modale stéréotypique négative (primaire) du NH *violeur* ne peut être inversée en valeur positive, preuve par ailleurs de sa primauté –tout au moins difficilement (il est rare d'entendre, du moins officiellement, des discours qui font l'apologie du *viol*)– elle peut être neutralisée (voire banalisée) en invoquant dans ces discours subversifs le comportement « aguicheur » (type vestimentaire voyant, démarche provocante, posture indécente, etc.) de la victime³⁶¹, bref, en transférant cette négativité sur la victime. Mais en langue et au niveau strictement lexical modal –on peut le regretter– le NH ne porte aucune modalité axiologique ou appréciative négative et ne peut, d'ailleurs, fonctionner comme terme d'insulte. Mais « à la décharge du lexique », le niveau sublexical à travers les sous-prédicats « *commettre un délit de viol* », consigne cette négativité modale en l'inscrivant *linguistiquement* dans la structure lexicale du NH, mais au niveau sublexical, elle-même reprise, avons-nous dit, par les modalités stéréotypiques qu'on pourrait appeler, en suivant Anscombe et Longhi, *modalités stéréotypiques*

³⁶⁰ L'orientation de la force de validation des modalités stéréotypiques axiologique/appréciative opposée à celles des modalités sublexicale ou lexicale serait caractéristique des discours subversifs, révolutionnaires, voire avant-gardistes qui expriment des partis-pris esthétique, idéologique, etc. non partagés par la communauté linguistique où les stéréotypes primaires sont construits et partagés. Diderot parlant des poètes (le poète de Pondichéry), de certains corps de métiers (chirurgiens/docteurs, bourreaux, etc.) va à contre-courant des stéréotypes et des modalités stéréotypiques positives/négatives qui s'accrochent naturellement de son temps à ces NH. Cf. pour exemple, notre analyse de *chirurgien* et *bourreau* au chap.7.

³⁶¹ Dans des énoncés du type : « ce n'est pas un violeur, c'était plus fort que lui/ il a été tenté/qu'avait-elle à sortir habillée de cette manière ? etc.

primaires/structurelles. Valeur qu'on pourrait indexer au paramètre de la relativité (R) dans le cadre de la TMM.

Avec les classifiants donc, la modalité axiologique/appréciative ne peut être que :

a) de niveau sublexical, portée linguistiquement par les sous-prédicats de certains lexèmes, par exemple *voleur*, *ravisneur*, *contrebandier*, *braconnier*, *créateur*, *cambricoleur*, *artiste*, *veuve*, *orphelin* (cf. 348), ou

b) de niveau stéréotypique (cf. 345, 347 et 348). Elle ne peut, dans tous les cas, se construire au niveau lexical.

Dans le cas de b), deux cas de figure de relations entre modalités se profilent :

– La modalité stéréotypique reprend le jugement de valeur sublexical (axiologique/appréciatif) et c'est encore le cas de *voleur*, *contrebandier*, *artiste* (cf. 348). La modalité est primaire et structurelle. L'orientation de la force de validation de la modalité stéréotypique reprend celle de la modalité sublexicale. L'orientation inverse reste toujours possible, mais difficilement réalisable à cause de la contrainte exercée par la modalité sublexicale (*i.e.* difficulté de soutenir la positivité stéréotypique modale de *voleur* et *contrebandier* ou la négativité du NH *artiste*³⁶²).

– La modalité axiologique/appréciative, correspondant à des jugements de valeur, est exclusivement stéréotypique. Cette modalité est inédite (dans le sens où elle apparaît pour la première fois dans la séquentialité de l'analyse modale définie plus haut) et ne fait de ce fait écho à aucun jugement de valeur dans les deux premiers niveaux (cf. *valet*, *vieux*, *prophète*). Les deux orientations de la force de validation de la modalité stéréotypique restent également envisageables et sont plus « libres » puisqu'il n'y a aucun jugement de valeur (ni positif ni négatif) aux niveaux supérieurs, lexical ou sublexical qui en restreindrait l'orientation. Il s'agirait de *modalités stéréotypiques contextuelles/secondaires*. De plus, pour la plupart des NH, ceux notamment de *fonction* et de *statut*, le niveau sublexical a toute latitude de construire des modalités extrinsèques : déontique et boulique. Nous ne pouvons pour l'instant préjuger de leurs influences sur les modalités stéréotypiques.

³⁶² Panurge, en réponse aux reproches de Pantagruel qui l'accusait de « manger son blé en herbe », développe un discours atypique, para-doxal et subversif (chapitres III et IV du *Tiers Livre* de Rabelais) où il se lance dans un monologue qui fait l'éloge de la dette et qui procède de ce même principe modal, celui de construire des modalités stéréotypiques positives allant à l'encontre de celles négatives construites au niveau lexical ou sublexical par le terme « dette ».

Nous ajouterons pour finir que deux NH classifiants au niveau lexical comme *contrebandier* et *violeur*, subsumant tous deux des modalités axiologiques aux niveaux sublexical et stéréotypique différent encore suivant l'intensité de leurs forces de validation suivant une échelle morale qui hiérarchise la gravité des actes déviants. De ce fait, si le NH *violeur* passe tous les tests du classificateur qui le rangent en classe I, il semble toutefois plus enclin à valider, au niveau lexical, quelques structures des tests normalement compatibles avec les non-classifiants axiologiques. Le NH *contrebandier* (ou encore *cambricoleur/ravisser/braconnier*) en revanche, n'en valide aucun. Si dans des énoncés reprenant les tests T4, T5, T6 et T7 dans (349a-e) :

(349a) *Je trouve que jacques est un contrebandier (T4)

(349b) * Contrebandier ! (T5)

(349c) *Il l'a traité de contrebandier (T6)

(349d) *Quel contrebandier ! (n'implique pas une interprétation univoque) (T7)

(349e) ?Il a tout fourgué, le contrebandier ! (T8)

le NH *contrebandier* est complètement incompatible avec les tests. Le NH *violeur* dans les énoncés ci-dessous (350a-e) :

(350a) *Je trouve que jacques est un violeur (T4)

(350b) ? Violeur ! (T5)

(350c) Il l'a traité de violeur ³⁶³ (T6)

(350d) Quel violeurs ! (implique une interprétation univoque négative) (T7)

(350e) Il l'a torturé, le violeur ! (T8)

qui semble, en revanche, valider les tests T6, T7 et T8, reste incompatible avec T4 et T5. L'analyse approfondie des sous-prédicats des NH classifiants aléthiques permettrait une analyse encore plus fine de cette classe, puisqu'elle pourrait mesurer la saillance des modalités sublexicales axiologiques/appréciatives par rapport à la modalité globale aléthique de niveau lexical et expliquer la compatibilité du NH (ici *violeur*) avec ces tests (T6, T7 et T8). Car la saillance de la modalité sublexicale appréciative/axiologique (indésirable/blâmable) est plus marquée dans *violeur* que dans *contrebandier/ravisser/braconnier*, et encore plus marquée que dans *orphelin, veuf*. Ces deux derniers NH en effet, tout en étant aléthiques au niveau lexical, portent des modalités appréciatives négatives au niveau sublexical à travers le sous-prédicat « *perdre* » dans

³⁶³ Même si plusieurs informateurs nous indiquent que cet énoncé est acceptable, il nous paraît beaucoup moins naturel que « Il l'a traité de voleur ».

« *perdre* ses parents » et « *perdre* son conjoint », sans pour autant valider aucun des tests (T4-T8) comme on peut le constater dans (351a-e) :

(351a) *Je trouve que jacques est un orphelin/veuf (T4)

(351b) *Orphelin/veuf ! (T5)

(351c) *Il l'a traité d'orphelin/veuf (T6)

(351d) *Quels orphelins/veufs ! (n'implique pas une interprétation univoque) (T7)

(351e) ?Il a tout perdu, l'orphelin/veuf! (T8).

1.2- Rapports entre modalités de niveaux différents dans les non-classifiants

Nous abordons maintenant la structure modale des non-classifiants. Trois lexèmes en (352) illustreront, suivant les résultats de notre analyse modale, les trois classes de la catégorie des non-classifiants : les axiologiques, les appréciatifs internes et les appréciatifs mixtes :

(352) un hypocrite (classe IX) /un malheureux (classe VII) /un imbécile (classe VIII) :

(352a) Au niveau lexical : modalité axiologique ou appréciative (interne et mixte) correspondant à un jugement de valeur

(352b) Au niveau sublexical : modalité aléthique **inédite** et axiologique et/ou appréciative correspondant à des jugements mixtes de fait et de valeur

(352c) Au niveau stéréotypique : modalité axiologique et/ou appréciative reprenant les jugements de valeur du niveau lexical et sublexical.

Les modalités de niveau stéréotypique en (352c) reprennent les mêmes types de jugements de valeur de niveau lexical de (352a) et sublexical de (352b). Le NH ne construit que des jugements de valeur, et ce aux trois niveaux, sauf une modalité objective (aléthique) inédite de niveau sublexical en (352b), correspondant au sème générique : [une personne/un individu/celui/celle qui...]. Cette dernière modalité, partagée d'ailleurs par tous les NH, toutes classes confondues, est plus « visible » et plus « saillante » avec les non-classifiants car elle contraste, étant donné son objectivité et le jugement de fait qu'elle construit, avec toutes les autres modalités subsumées et joue un rôle important dans la structuration sémantico-modale de ces NH non-classifiants. Nous en reparlerons *infra*. Ici les modalités axiologique/appréciative stéréotypiques sont *primaires* et *structurelles*.

1.3- Rapports entre modalités de niveaux différents dans les mixtes

Nous traitons enfin les modalités des NH mixtes. On a, *grosso modo*, deux situations. Dans (353) d'abord :

(353) Toutes les classes de mixtes type *voleur* (classe IV) /*bavard* (classe IV'') /*sorcière* (classe V) /*journaloux* (classe VI') (sauf les EFP de la classe VI type *flic* en 354 *infra*) construisent :

(353a) Au niveau lexical : modalités aléthique/épistémique et axiologique/appréciative correspondant à deux types de jugements, de fait et de valeur

(353b) Au niveau sublexical : modalités aléthique/épistémique, mais aussi axiologique/appréciative

(353c) Au niveau stéréotypique : modalités axiologique/appréciative (faisant écho à des jugements de valeur de niveau lexical et sublexical).

Aucun jugement de valeur inédit n'est construit au niveau sublexical et stéréotypique, puisque le niveau lexical (353a) subsume déjà les deux types de jugement. Il y a *grosso modo* correspondance modale entre les niveaux sauf le niveau stéréotypique (353c) qui correspond exclusivement à des jugements de valeur appréciatif/axiologique. Ses stéréotypes et les modalités stéréotypiques construites sont là aussi *primaires/structurelles*. Dans les mixtes EFP type *flic* en (354), en revanche :

(354a) Au niveau lexical : modalité aléthique et appréciative (formelle, diaphasique/diastratique)

(354b) Au niveau sublexical : modalité aléthique³⁶⁴

(354c) Au niveau stéréotypique : modalité axiologique/appréciative inédite.

Le niveau sublexical en (354b) ne construit aucun jugement de valeur, puisqu'il reprend le même contenu sémantique objectif que le niveau lexical (*i.e.* un *flic* est un *policier* : l'EFP d'un point de vue strictement vériconditionnel/informationnel est quasi-tautologique de l'équivalent standard). La modalité stéréotypique en (354c), notamment le jugement appréciatif, ne se construit qu'à ce niveau. La modalité de niveau lexical (354a), si elle correspond à un jugement de valeur appréciatif, elle n'est due qu'à l'aspect formel et iconique du NH et non à son contenu sémantique, ses sous-prédicats (*i.e.* la variation est exclusivement diaphasique et diastratique). Si F. Rastier (1987 : 42) attribue à ce contenu sémantique le statut de sème : [+vulgarité], doté d'un statut original celui de « sème générique d'une grande généralité », puisqu'il est pertinent et différentiel (discriminant *flic* et *policier*), il ne correspond pas dans notre analyse à un sous-prédicat, il n'affecte que l'iconicité du lexème, sa forme globale. Quoi qu'il en soit, on voit bien que la configuration modale de (354), se rapprochant des classifiants de (345) et (347), diffère largement des autres mixtes EFP (353) où le jugement de valeur pour ces derniers investit clairement les trois niveaux d'analyse. La modalité stéréotypique dans le cas de *flic* serait de ce fait *secondaire* et *contextuelle* : *Un flic* (comme *policier* d'ailleurs) peut être stéréotypiquement positif dans « Quel flic ! Il a arrêté toute la bande » ou encore négatif dans « Je ne lui fais pas confiance, c'est un flic ». On retrouve les mêmes stéréotypes « libres » que pour l'équivalent standard, *policier*, dans les mêmes contextes.

³⁶⁴ Mais aussi modalités (déontique/boulique) pour certains EFP comme *flic* à travers, par exemple, le sous-prédicat « doit » dans « qui *doit* faire régner l'ordre ».

Ce qu'on vient d'exposer ici est une analyse, à gros grain, du potentiel modal des NH, suivant plusieurs critères :

- a) les catégories nominales (classifiants, non-classifiants et mixtes),
- b) les jugements de fait et de valeur,
- c) leurs polarisations négative et positive et
- d) les différents niveaux d'analyse postulés (lexical, sublexical et stéréotypique).

Cette analyse a, tout d'abord, montré la pertinence de cette tripartition structurelle de la modalité et, chemin faisant, démontré l'importance de postuler un niveau sublexical qui est d'autant plus légitime qu'il permet une analyse plus fine de la stéréotypie et de la modalité stéréotypique qui en découle³⁶⁵ : une différenciation entre modalité stéréotypique primaire vs modalité stéréotypique secondaire, conséquences d'une dépendance entre sous-prédicats et discours doxastiques. Cette dépendance est observable notamment au niveau de la nature conceptuelle et de l'orientation de la force de validation de la modalité stéréotypique de NH comme *contrebandier*, *violeur*, *orphelin*, *ravisseur*, etc. Elle a ensuite, montré avec des NH comme *client*, *maître*, *valet*, une indépendance assez marquée entre niveau lexical et niveau sublexical : l'analyse du niveau lexical ne prédisant aucunement le niveau sublexical et vice versa. Nous en donnerons néanmoins une justification au paragraphe suivant en nous appuyant sur les analyses de G. Kleiber de la dénomination. Nous avons aussi conclu à notre incapacité à évaluer l'influence sémantique des modalités sublexicales extrinsèques dans la construction des modalités stéréotypiques de NH comme *maître*, *valet* et *client*, nonobstant une intuition qui relierait les sous-prédicats déontique/boulique « qui doit servir/qui veut être servi » à la modalité axiologique/appréciative de force de validation négative et « qui doit être servi » à la modalité axiologique/appréciative de force de validation positive.

Enfin, nous avons réussi à justifier et confirmer un ordre séquentiel de l'analyse modale en langue : la modalité des lexèmes s'analyse à partir du niveau lexical, ce niveau est premier, il est directement observable. Ensuite l'analyse se fait à partir du niveau sublexical, il est second puisqu'il correspond à une analytique sémantique du niveau lexical global faisant ressortir des spécificités modales non détectables au niveau supérieur. Ces deux niveaux, tout en se distinguant, définissent des modalités structurelles, *linguistiquement* portées par le lexème. Elles sont non-annulables et contraignent dans une certaine mesure la modalité

³⁶⁵ Nous donnerons de la modalité sublexicale (plus bas au §3.4) une justification plus argumentée qui a trait à son rôle structurel et régulateur.

stéréotypique. Dans ces deux niveaux, la modalité s'appuie sur le lexème dans son ancrage linguistique, dans ses différents emplois dénominatifs (niveau lexical) et sur des contenus sémantiques compositionnels, ses sous-prédicats (niveau sublexical). Ces deux niveaux sont stables et pré-codés puisqu'ils peuvent s'appuyer sur les conditions nécessaires et suffisantes (CNS), voire les prototypes de ces lexèmes, pour le premier, et sur les définitions dictionnaires et les différentes analyses sémiologiques pour le second. Au-delà, nous considérons, en rejoignant L. Gosselin (2018), qu'on n'est plus au niveau linguistique, puisque les lexèmes intègrent des contenus *extralinguistiques* non lexicalisés (idéologique, social, culturel, religieux, etc.) et non stabilisés, qui arrivent eux aussi à construire des modalités, mais qui restent annulables, car fluctuantes et dépendantes de l'environnement idéologique qui les a générés et du co(n)texte discursif qui va les intégrer. Leurs représentations s'originent dans le composant rhétorique. D'ailleurs, dans notre analyse modale *supra*, seule la modalité stéréotypique est fluctuante, elle est doublement polarisée, les autres modalités, lexicale et sublexicale, sont conceptuellement identifiables avec rigueur et leur orientation est, elle aussi, univoque et stabilisée, qu'elle soit négative, positive ou mixte. Dans tous les cas, en langue, elles sont rigoureusement identifiables. Suivant leur degré de dépendance/indépendance par rapport aux deux niveaux supérieurs, les modalités stéréotypiques peuvent être ou libres ou contraintes. Nous étayerons ces conclusions par des exemples précis dans la section qui suit en décrivant le rôle central des modalités sublexicales dans la définition de la structure modale des lexèmes. Avant d'aller sonder la structure modale des NH dans son ancrage discursif et déterminer ce qu'elle doit aux discours doxastiques qui la génèrent et ceux qui l'intègrent, nous voudrions, en prolongeant notre analyse *supra* (*i.e.* l'interdépendance entre modalité sublexicale et stéréotypique primaire/structurelle), légitimer le postulat d'un niveau sublexical en langue, cette fois en rapport avec la modalité lexicale (globale). Qu'est-ce qui justifie la prise en considération d'un niveau sublexical et quels sont les avantages d'un tel postulat structurel?

1.4- Du rôle central de la modalité sublexicale : rapports avec la modalité lexicale et stéréotypique

Nous avons noté dans ce même chapitre (§1.1-1.3) une hétérogénéité assez marquée entre les différents niveaux modaux postulés, notamment en ce qui concerne les types de jugements construits. Cette disparité est plus marquée entre niveau lexical et sublexical dans les classifiants. Pour les NH mixtes et non-classifiants nous avons noté une certaine correspondance entre les deux niveaux. Si la disparité entre modalités lexicale et

sublexicale paraît contre-intuitive et paradoxale, puisque cette dernière n'est qu'une décomposition en éléments plus petits de la première, elle a, pensons-nous, une justification, du moins au niveau du contenu sémantique des lexèmes, ceux-là mêmes que la modalité valide/invalidé. A travers le concept de *paradoxe sémantique de la dénomination* développé par G. Kleiber (2004), qui stipule la non-correspondance entre la somme des sous-parties du contenu sémantique d'une dénomination et la valeur sémantique du lexème au niveau global et *iconique*, on peut étayer la non-correspondance conceptuelle modale, relevée plus haut, entre les deux niveaux : lexical et sublexical (cf. *supra* la disparité des modalités relevées dans les cas (345), (347) et (348)). Dans l'analyse dénominative des lexèmes de G. Kleiber (2004 : 36), cette disparité est, tout d'abord, formelle. Il affirme en effet qu'il faut :

[...] un élément supplémentaire qui est apporté, il est intéressant de le souligner, par **l'unité formelle même que constitue la dénomination**. Le tout ou unité ontologique est précisément marqué **iconiquement** par le tout formel que représente la dénomination. C'est ce qui est identique à toutes les dénominations, ce qui varie, c'est la forme de l'item, qui permet de savoir de quelle chose il s'agit. Il y a donc un signifiant identique pour toutes les dénominations, qui marque iconiquement qu'il s'agit sémantiquement d'une catégorie de choses.

La modalité de niveau lexical a dans notre théorie un statut assez spécial, puisqu'elle est directement observable, caractéristique du lexème dans sa globalité formelle et syntaxique (un EFP comme *flic* ou *mec*, mais aussi un NHRel mixte comme *ami* ou *confident*, sont une illustration patente de cet aspect iconique) en tant que dénomination, et ce niveau lui assigne en langue une identité modale qui la caractérise par rapport aux mots du lexique et ce en amont d'une analytique modale qui caractériserait ses sous-parties. Ce niveau est premier, c'est à travers lui qu'on appréhende un lexème, que ce soit isolément en langue ou plongé dans un contexte quelconque. Mais cette disparité entre niveaux est en fait, essentiellement sémantique. Écoutons, encore là-dessus, G. Kleiber (2004) :

Ce paradoxe s'explique plus ou moins aisément : quelles que soient les descriptions ou informations données, elles ne sont pas données par b) [traits, sèmes ou paraphrases qui définissent le sens d'un lexème] comme formant une catégorie, un tout. b) donnant, si l'on veut, les parties, en somme l'analytique interne, il ne peut les ériger en tout et ne peut donc jamais épuiser le sens de la dénomination, puisqu'il y aura toujours le plus supplémentaire de la constitution en tout. C'est dire que si b) donne, par exemple, pour une dénomination X, les éléments descriptifs *i1 ; i2, ... in*, ces éléments ne sont pas suffisants pour exprimer tout le sens de X, parce qu'il manquera toujours l'indication qu'il s'agit d'un tout, d'une catégorie de choses. Ou, dit autrement, le tout étant toujours plus que la somme de ses parties ; X aura un sens qui dépasse ou diffère de la simple addition de *i1, i2, ... in*. C'est dire qu'une paraphrase ou les traits (ou sèmes) que l'on avance pour définir le sens d'une dénomination ne seront jamais équivalents au sens d'une dénomination.

Cette description du contenu sémantique des lexèmes, proposée par G. Kleiber, apporte de l'eau au moulin de l'analyse modale puisqu'elle confirme nos conclusions (cf. *supra* § 1.1-

1.3), en l'occurrence, la non-correspondance entre modalités de niveau lexical et modalités de niveau sublexical. La somme des modalités de niveau sublexical ne correspond aucunement à la modalité construite au niveau global du lexème. Parallèlement, on peut donc conclure que la validation des représentations des NH au niveau iconique et global (notre niveau lexical) diffère complètement de la somme des validations de ces contenus sémantiques (les sous-prédicats) et aboutit à la construction de modalités différentes, aussi éloignées pour un même lexème que des jugements de réalité au niveau lexical par rapport à des jugements mixtes, de valeur et de fait, au niveau sublexical. La modalité de niveau lexical est une modalité d'ensemble du lexème dans sa globalité, qui peut de ce fait ne pas retenir toutes les nuances modales qui correspondent à l'analytique sémantique interne du même lexème. La modalité lexicale se base, on peut le confirmer ici, sur une saillance représentationnelle cognitive, conséquence de la stabilisation de l'usage d'un lexème, qui commande le type de validation en n'intégrant que ce que cet usage a réussi à enregistrer ou est arrivé à cristalliser. C'est typiquement la différence entre, par exemple, le NH mixte *voleur* subsumant deux modalités (aléthique et axiologique) et le NH classifiant aléthique *violeur*. Cette différence entre les deux lexèmes est marquée par un usage qui assigne à *voleur* une valeur axiologique au niveau global et lexical qu'on peut prouver syntaxiquement puisqu'il peut fonctionner, entre autres, comme terme d'insulte, notamment en vocatif d'insulte « Voleur ! » alors que *violeur* est exclu de ce type de structure : « *Violeur !³⁶⁶ ». La base de données *Frantext* confirme cette tendance. Une recherche simple sur la forme « Voleur ! » comme vocatif d'insulte n'atteste aucune occurrence alors que celle de « Voleur ! » dans le même environnement syntaxique, la base de données a donné 308 occurrences³⁶⁷. Et s'ils peuvent apparaître tous les deux dans les

³⁶⁶ Ce dernier aspect peut aussi être prouvé par la réticence de ce NH (moins que *contrebandier*) à valider les structures des tests T4 et T5. Ces deux NH ne peuvent porter au niveau lexical un jugement de valeur axiologique ou appréciatif :

- *Je trouve que Jacques est un voleur/contrebandier
- ?Voleur ! / *contrebandier !

Ceci reste possible avec des NH mixtes comme *voleur*, *assassin*, *menteur* ou encore *journaloux* :

- Je trouve que Jacques est un voleur, menteur, journaloux.
- Voleur ! / assassin ! / menteur ! / journaloux !

Encore faut-il signaler que *violeur*, contrairement à *contrebandier*, reste hétérogène avec les tests, puisque compatible avec T6, T7 et T8 (cf. *supra* 350c, 350d et 350e). Mais cette subjectivité négative pour tous ces NH n'apparaît, comme nous l'avons démontré, qu'au niveau de leurs sous-prédicats au niveau sublexical et au niveau stéréotypique.

³⁶⁷ A affiner en questionnant les cooccurrences/collocation. En vocatif d'insulte, le NH *violeur* ne paraît intégrer la structure « NH ! » qu'en collocation avec l'adjectif intensif « sale » comme dans « Sale voleur ! » accompagnant généralement les classifiants en terme d'insulte « Sale banquier ! », ce qui n'est pas le cas de

discours administratif et scientifique, c'est qu'ils portent tous les deux au niveau lexical des jugements de fait, mais seul *voleur* peut construire en plus au même niveau une modalité axiologique, seulement celle-ci se trouve neutralisée dans ces types de discours qui se veulent objectifs³⁶⁸. Mais cette négativité, comme nous l'expliquerons ci-dessous, apparaît indéniablement, au niveau sublexical pour *violeur*, associée aux modalités construites par les sous-prédicats de ce lexème et se trouve aussi reprise au niveau stéréotypique. Les modalités sublexicales, puisque analytiques (construites à travers la décomposition en sous-prédicats d'un prédicat nominal), ont vocation à construire des modalités conceptuellement plus variées, qui peuvent embrasser toute la panoplie des valeurs modales possibles. Toutes ces dernières modalités ne sont pas toutefois nécessairement reprises par le niveau lexical, d'où l'appel à la notion de *paradoxe sémantique de la dénomination* de G. Kleiber pour étayer cette divergence à première vue contradictoire. Des NH comme *violeur*, *contrebandier*, *ravisneur* et *artiste* sont aléthiques au niveau lexical, nous n'y reviendrons pas, mais les jugements de valeur négatifs/positifs qu'ils peuvent porter apparaissent au niveau linguistique de ces lexèmes, non au niveau de leurs formes globales, mais plutôt au niveau de leurs sous-prédicats. Mais alors, pourquoi le niveau lexical ne permet-il pas de détecter ces jugements de valeur comme on peut le voir avec les NH mixtes (*voleur*), malgré une subjectivité de niveau sublexical (*violeur*) ? Notre analyse ne sera ici que descriptive et s'arrêtera au constat que le contenu sémantique d'un lexème (sa représentation), quelle qu'en soit la composition sémantique négative ou positive, ne garantit pas la reprise de cet aspect « subjectif » dans la construction d'un jugement de valeur au niveau lexical. Quelques hypothèses seront, néanmoins avancées. Reprenons pour ce fait nos deux NH *violeur* vs *voleur*. Le premier, un NH de la classe I, construit une mod_i (aléthique) au niveau lexical. Ses sous-prédicats peuvent être définis comme suit dans (355) :

(355) VIOLEUR : « une personne de sexe masculin » + « qui a commis » + « un délit de » + « viol »

La modalité SubLing du NH est la somme des modalités construites par ces différents sous-prédicats, en l'occurrence, $mod_j + mod_k + mod_l + mod_m$:

NH comme *voleur* ni de NH comme *imbécile* ou *salaud* qui ne requièrent pas l'intervention de l'intensif pour construire syntaxiquement des vocatifs d'insulte.

³⁶⁸ Le NH *voleur* dans l'acte d'accusation d'un juge d'instruction n'est point une insulte ou une condamnation morale, c'est un terme juridique qui se cantonne à décrire les faits, notamment l'acte (déviant) commis par l'accusé, nominalisé par le NH.

(355a) Mod_j = (aléthique) attachée à [une personne généralement de sexe masculin] +

(355b) Mod_k = (axiologique) associée à [a commis] +

(355c) Mod_i = (axiologique) associée à [délit de] +

(355d) Mod_m = (aléthique) attachée à [viol³⁶⁹].

Les modalités axiologiques mod_k et mod_i qui apparaissent au niveau sublexical, respectivement en (355b) et (355c) ne sont pas reprises par mod_i aléthique, la modalité de niveau lexical. La somme des modalités au niveau sublexical ne correspond donc pas à la modalité de niveau global (mod_i) qui est ici exclusivement aléthique. Il s'agit d'un pur jugement de fait. On peut parler, pour reprendre la terminologie kleibérienne, d'un *paradoxe sémantique de la modalité intrinsèque aux NH*. Le niveau lexical et le niveau sublexical sont, d'une certaine manière, indépendants l'un de l'autre, l'analyse de l'un ne permet pas de prédire ni de calculer la composition modale de l'autre. Chacun joue un rôle dans la spécification modale du lexème, lui indexant un type de jugement défini (de fait ou de valeur) et une polarisation négative/positive dans le lexique suivant l'usage commun qu'en font les différents usagers de la langue et l'orientation intersubjectivement régulée qu'ils lui assignent. Par ailleurs, cette modalité sublexicale axiologique négative, outre le fait d'inscrire cette subjectivité dans la structure lexicale et linguistique du NH, détermine la force de validation de la modalité stéréotypique qui assigne par défaut une valeur subjective négative à ce NH (*i.e.* *un voleur* est une personne [*dangereuse, sans morale, etc.*]) qui fait écho, par ricochet, aux modalités sublexicales axiologiques (mod_k et mod_i) en (355b et 355c). Les jugements de valeur (modalités appréciative/axiologique) de ce NH se construisent donc aux niveaux sublexical et stéréotypique, mais non au niveau lexical qui reste, lui, objectif/descriptif, et c'est conséquemment, la modalité sublexicale qui contraint les orientations de la modalité stéréotypique qui serait ici *primaire* et *structurelle*. Si cette polarité négative était lexicalisée et donc reprise au niveau lexical, on aurait alors affaire à un NH mixte de la classe IV. En effet, si l'on analyse plus en détail un NH de cette classe, *un voleur* par exemple, qui décrit lui aussi un acte déviant, on sait qu'il construit au niveau lexical une mod_i mixte : une modalité aléthique conjonctivement avec une modalité axiologique. Les sous-prédicats de ce NH peuvent être définis comme suit :

(356) VOLEUR : « une personne de sexe masculin » + « qui a commis » + « un délit de vol » + « malhonnête ».

³⁶⁹ Les sous-prédicats du N *viol* peuvent eux-aussi donner lieu à des modalités aléthiques et axiologiques. Selon le Petit Robert un viol est un « [acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit] (mod. aléthique), [commis] (mod. axiologique), [sur la personne d'autrui] (mod. aléthique), [par violence, menace ou surprise] (mod. axiologique/appréciative).

La modalité SubLing du NH est la somme des modalités construites par ces différents sous-prédicats, en l'occurrence, $\text{SubLing} = \text{mod}_j + \text{mod}_k + \text{mod}_l + \text{mod}_m$:

(356a) Mod_j = (aléthique) attachée à [une personne de sexe masculin] +

(356b) Mod_k = (axiologique) associée à [qui a commis] +

(356c) Mod_l = (axiologique) attachée à [un délit de vol] +

(356d) Mod_m = (axiologique) associée à [un malhonnête].

La modalité mixte de niveau lexical mod_i reprend ici, les modalités aléthiques et les modalités axiologiques construites par les sous-prédicats. On note une certaine correspondance entre les deux niveaux sans pour autant qu'elle soit totale³⁷⁰. Quoiqu'il en soit, cette configuration est différente de la structure modale du NH *voleur*. En effet, les modalités stéréotypiques, qui peuvent s'accrocher à ce lexème, ne font que reprendre ces forces de validation subjectives négatives des niveaux lexical et sublexical. Ce sont des stéréotypes structurels/primaires qui assignent une orientation, par défaut, héritée des deux autres niveaux supérieurs. Mais en contexte, cette force de validation stéréotypique négative peut être renversée, et de ce fait même, voir sa valeur neutralisée, voire même valorisée. Plusieurs personnages littéraires se construisent sur ce renversement de l'orientation de la force de validation stéréotypique qui, de négative (*i.e. un voleur est une personne [méprisable et malhonnête]*) se mue en positive, notamment à travers des personnages littéraires comme *Arsène Lupin, gentleman-cambrioleur, Robin des Bois, le prince des voleurs*, etc. Le NH *voleur*, en langue, au niveau lexical et sublexical en revanche, ne construit que des modalités axiologique/appréciative négatives, nonobstant une valorisation possible au niveau stéréotypique.

De la comparaison de ces deux NH *voleur* en (355) et *voleur* en (356), mais qu'on pourrait étendre à *ravisneur/veuf/orphelin/contrebandier vs filou/brigand/bandit/filou*, etc., on note deux rôles importants du niveau sublexical dans la configuration du sens des NH classifiants :

a) celui de mettre en relief des jugements subjectifs (axiologiques et appréciatifs) encodés par des NH aléthiques objectifs (les classifiants) sans pour autant apparaître au niveau lexical, au niveau global de ces lexèmes – néanmoins ressentis par les différents usagers de la langue comme constitutifs du sens de ces lexèmes –, voire plus saillants que d'autres. Ce niveau de la structure modale permet donc d'inscrire les jugements de valeur

³⁷⁰ Seule une étude comparative approfondie pourrait prouver cette correspondance, car tout dépend aussi des sous-prédicats qu'on est amené à sélectionner pour un NH donné.

des classifiants dans la structure lexicale (linguistique) du lexème au niveau des sous-prédicats et c'est en cela qu'il diffère des modalités construites exclusivement au niveau stéréotypique (par activation d'un stéréotype extralinguistique, cf. les stéréotypes contextuels/secondaires de *client* par exemple), et

b) celui, corrélatif de (a), de restreindre, sans pour autant la contraindre complètement, les orientations modales subjectives de la modalité stéréotypique³⁷¹. Cette dernière est contextuelle/secondaire, lorsque la modalité sublexicale est exclusivement objective (cas de *valet, client*), elle est primaire et structurelle lorsque la modalité sublexicale correspond à un jugement de valeur (cas de *voleur et voleur*). Ce sont des stéréotypes primaires/structurels dont l'annulabilité, si elle reste possible contextuellement, est plus difficile à effectuer. Nous remarquons bien ici que le stéréotype comme contenu sémantique peut se situer à la charnière des composants linguistique et rhétorique et les modalités qu'il arrive à construire peuvent être dites *des modalités stéréotypiques contextuelles/secondaires* (cf. plus haut, la citation de Longhi) lorsqu'elles ne font écho à aucune modalité sublexicale subjective ; *des modalités stéréotypiques primaires et structurelles* lorsqu'elles font écho à/reprennent des modalités lexicales et sublexicales subjectives.

Dans le même ordre d'idées, un NH non-classifiant comme *un hypocrite* de la classe IX, ne construit qu'une mod_i axiologique au niveau lexical. Ses sous-prédicats peuvent être définis comme suit :

(357) HYPOCRITE : « un individu » + « qui se comporte » + « de façon fourbe »

La modalité SubLing du NH est la somme des modalités construites par ces différents sous-prédicats, en l'occurrence mod_j + mod_k + mod_l ci-dessous en (357a-c) :

(357a) Mod_j = (aléthique) attachée à [une personne de sexe masculin] +

(357b) Mod_k = (aléthique) associée à [qui se comporte] +

(357c) Mod_l = (axiologique) attachée à [de façon fourbe].

Là encore, en référence au *paradoxe sémantique de la modalité intrinsèque aux NH*, la modalité de niveau lexical (mod_i) ne retient que la modalité axiologique de niveau sublexical (mod_l) en (357c) au détriment des modalités aléthiques mod_j et mod_k en (357a) et (357b) de même niveau. La somme des modalités sublexicales ne correspond guère à la

³⁷¹ Et c'est en cela que la *structure modale* a des pouvoirs descriptifs plus importants que la notion de *connotation*, elle permet de situer, dans la complexité des contenus sémantiques du lexème, à quel niveau structurel la modalité (positive/négative) s'origine et se construit.

modalité construite par le niveau lexical qui est exclusivement axiologique. En effet, nous l'avons déjà signalé pour les NH classifiants, la modalité de niveau lexical peut ne retenir à ce niveau global du lexème (*paradoxe sémantique de la modalité*) qu'un type conceptuel modal (aléthique par exemple) ou encore exclusivement axiologique ou appréciatif, comme elle peut en retenir deux dans le cas des mixtes³⁷². C'est ce qui différencie, on l'a vu, *voleur* de *violeur*. Le rôle donc des modalités de niveau sublexical est de définir, dans une certaine mesure, une zone sémantique intermédiaire, *régulatrice* entre modalité lexicale et modalité stéréotypique. Elle permet d'inscrire au niveau linguistique des modalités non apparentes à la surface des lexèmes (cf. aussi les modalités du devoir/pouvoir dans le NH *valet* ou la modalité boulique dans *demandeur d'asile*) et de réguler les tendances modales de la modalité stéréotypique sans pour autant la contraindre.

Cet effet régulateur du niveau sublexical est aussi palpable dans les lexèmes non-classifiants, qui au niveau lexical ne portent que des jugements de valeur (les axiologiques et appréciatifs purs) type *un hypocrite, un imbécile, un malheureux*. En effet, le niveau sublexical permet de mettre au jour des modalités aléthiques, des jugements objectifs donc, construits sur des sèmes génériques et qui permettent au NH de référer à un individu [+humain] : *un hypocrite, un imbécile* sont respectivement, selon le *PR*, une « personne qui... » et une « personne sans... ». Une modalité aléthique dont la *saillance* est, certes, faible, mais qui reste importante dans la mesure où c'est elle qui assure le renvoi de la qualification à une entité, à une classe d'objets, l'indexation objective du prédicat à un individu, un être humain³⁷³. C'est cette modalité sublexicale aléthique donc qui assure la *tangibilité*³⁷⁴ du nom et sa relative concrétude par rapport à d'autres types de N, du type *ingratitude/intolérance*, etc. Même des NH non-classifiants dont le sens est dérivé étymologiquement d'un autre NH [+concret] (*hypocrite* dérivé du grec « mime de théâtre ») en se délestant de tout sème spécifique, autant de caractéristiques physiques originelles, conservent néanmoins le sème générique [+humain] responsable de

³⁷² Voir trois types de jugement.

³⁷³ D'où la complexité apparente des NH, notée par la plupart des travaux sur les NH, qui paraissent à la fois [+concret] et [+abstrait] (cf. Introduction). C'est d'ailleurs une caractéristique générale de tous les NH que de construire une modalité aléthique au niveau sublexical attachée au sème générique : [une personne/ un individu qui/ celui qui / un personnage qui, etc.]. W. Mihatsch et C. Schnedecker (2015 :35-6) ont relevé la diversité frappante des « hyperonymes » utilisés pour définir les NH et leurs variations d'un dictionnaire à l'autre ; ces hyperonymes ont tous néanmoins en commun le fait de construire au niveau sublexical une modalité aléthique.

³⁷⁴ Cf. L. Tracy (1997 :68-9).

l'indexation du N à la catégorie des NH et de la construction de la modalité aléthique sublexicale dans le sens moderne du nom.

De façon générale, la modalité axiologique/appréciative stéréotypique reste *a priori* dépendante des modalités du NH issues de la forme globale du NH et de ses sous-prédicats. Une dépendance toute relative cependant, puisque ces modalités stéréotypiques peuvent complètement changer l'orientation de leur force de validation qui reste tributaire des contextes extralinguistique et idéologique qui la génèrent et bien sûr des contextes qui l'intègrent. Mais en langue, en amont de tout contexte, le critère proposé par L. Gosselin reste effectif, car à travers *l'annulabilité* de la modalité, il permet, des tests sémantico-syntaxiques et enthymématiques aidant, de distinguer rigoureusement les modalités stéréotypiques des modalités sublexicale et lexicale. L'insertion de l'un de ces NH dans un co(n)texte discursif donné (*i.e.* syntaxique, sémantique, idéologique, etc.) privilégiera l'activation de l'une ou de l'autre de ces modalités suivant des biais interprétatifs qui seront sollicités par ces mêmes contextes. En d'autres termes, le co(n)texte, vu ses pouvoirs sélectifs, activera un ou plusieurs niveaux d'analyse pour un NH donné, entraînant la *saillance* d'une ou de plusieurs valeurs modales et stabilisant de ce fait l'orientation de la force de validation stéréotypique fluctuante, portée potentiellement par le NH. L'importance du niveau d'analyse et sa pertinence dans ces cas de *modalisation* sont dictées par les co(n)textes intégrant. En réintégrant, donc, quelques NH – déjà analysés exclusivement au niveau lexical – dans leurs contextes d'origine, nous serons à même de les sonder suivant des modalités « indétectables » au niveau global, mais dont le potentiel interprétatif et la pertinence sont à apparier à la *saillance* co(n)textuelle des niveaux sublexical et stéréotypique. A ce stade de l'analyse et aux abords de l'analyse contextuelle, il est important pour nous de définir deux types de contextes :

– Un contexte extralinguistique, générateur de sens. Il correspond à des discours doxastiques stéréotypiques (potentiellement fluctuants, voire contradictoires) générés et partagés par une communauté linguistique déterminée. Ils sont de nature idéologique, culturelle, religieuse, morale, sociale, etc. et participent à la création de sens qui accompagnent en filigrane chaque NH en enrichissant son potentiel significatif : stéréotypiquement, une prostituée est certes [une femme dépravée], mais son activité permet néanmoins dans des contextes sociaux déterminés de réduire des agressions d'ordre

sexuel et des actes de viols³⁷⁵ ; les gendarmes sont [protecteurs], mais leurs agissements peuvent paraître [despotiques] et [violents]. Ces discours sont essentiellement subjectifs (axiologiques et appréciatifs) et se caractérisent par une grande fluctuation et une grande instabilité, puisqu'ils acceptent des propositions contradictoires (doublement polarisées), qui plus est, peuvent changer d'un individu à un autre, d'une communauté à une autre et d'une époque à une autre.

– Un second type de contexte, qu'on appellera contexte discursif, ou situationnel dans le sens où il est construit par le discours : un contexte intégrant. Il peut être là aussi extralinguistique, idéologique, culturel et social, mais propre à un type de discours donné. Il peut être par ailleurs syntaxique, on l'appellera alors *cotextuel* et réfère aux contextes gauche et droit qui entourent l'occurrence à analyser. Nous référerons à ces deux derniers sous-types de contextes (intégrants) par le terme *co(n)texte*.

2- La saillance sémantique de la modalité suivant les co(n)textes discursifs intégrants et les niveaux d'analyse postulés (lexical, sublexical et stéréotypique) :

Comme on vient de le voir à travers les quelques exemples analysés plus haut, un lexème se laisse appréhender suivant différents niveaux d'analyse modale qui donnent à voir un potentiel modal assez riche, mais qui donnent lieu à des effets de sens discursifs dont la saillance peut être localisée prioritairement dans l'un de ces niveaux structurels postulés sans pour autant que les autres niveaux soient nécessairement occultés. D'autres co(n)textes cependant commandent l'inhibition de niveaux d'analyses modaux au profit d'autres (*i.e.* la saillance modale co(n)textuelle apparaît comme un mode de résolution de conflit sémantique). Du potentiel modal en langue exposé plus haut (§ 1.1-1.3), une ou plusieurs interprétations modales seront actualisées suivant les co(n)textes intégrants. Contextuellement en effet, aucun niveau syntaxique n'est prioritaire sur un autre. En fait, plusieurs cas de figure sont envisageables.

³⁷⁵ Cf. les débats houleux dans les années 1945-51 pour ou contre la fermeture des maisons de tolérance, une campagne entreprise par Marthe Richard, ex-prostituée élue conseillère de Paris. https://www.lepoint.fr/culture/il-y-a-76-ans-marthe-richard-reclamait-la-fermeture-des-maisons-closes-17-12-2021-2457342_3.php, article de Frederic Lewino. Voir aussi *la fermeture* d'A. Boudard (1986).

2.1- Seul le niveau lexical est sollicité par le co(n)texte

Dans la plupart des cas de l'analyse discursive des NH, c'est le niveau lexical et global du NH seul qui est sollicité par le co(n)texte. C'est le cas le plus représenté dans les différents types de discours. Il correspond à la fonction référentielle du NH dans le cas des classifiants (*dénominateur*, dirait G. Kleiber) et/ou la fonction qualificative (prédicative) quand il s'agit des mixtes et des non-classifiants : c'est la modalité de niveau lexical qui assure les jugements construits par le NH. Ce sont tous les cas, dans notre roman *JLF*, où un nouveau protagoniste ou un personnage extralinguistique (fictif ou réel) est introduit, repris ou mentionné dans une séquence narrative ; la fonction du NH est d'y référer objectivement pour l'identifier. Si le NH reprend anaphoriquement un autre NH dans le but de le qualifier (juger ses actes) ce sont, plutôt, les modalités axiologiques/appréciatives, là aussi de niveau lexical, des non-classifiants et des mixtes qui entrent en jeu. Nous avons vu lors de l'histoire de la marquise de la Pommeraye que deux séries de NH sont investies pour référer au personnage principal. Lorsque les péripéties de l'histoire sont narrées par l'hôtesse, ce sont des NH aléthiques (la dame de la Pommeraye, la marquise, cette femme, etc.) qui sont investies pour référer au personnage. En revanche, lorsqu'il s'agissait, à la fin de l'histoire, de donner son opinion sur ses actes par l'auditoire, ce sont plutôt des NH axiologiques qui sont convoqués (*scélérate, hypocrite, une femme honnête*, etc.). Dans tous ces cas, c'est le niveau lexical des NH qui est sollicité pour assurer l'interprétation sémantique du discours.

2.2- Le cotexte impose un niveau d'analyse modale

L'interprétation modale d'un lexème dans un contexte donné peut être *imposée* par la structure sémantico-syntaxique et donc *cotextuelle* de l'énoncé. Elle fait appel/active le contexte extralinguistique attaché en filigrane aux NH. L'analyse d'un lexème dans un niveau donné peut en effet entrer en conflit avec un autre niveau d'analyse. Dans ce cas, elle le remplace. Les modalités de niveau lexical peuvent être mises entre parenthèses dans des structures syntaxiques bien déterminées qui forcent l'interprétation dans un sens modal bien déterminé au détriment des autres, sans pour autant que ces modalités de niveau lexical soient annulables. Des artifices narratifs, notamment le *quiproquo*, peuvent aboutir à des effets de même genre (cf. *infra* notre analyse de *bourreau* au §3 du chap.7). Le NH, en langue, portera toujours ces modalités lexicales et sublexicales qui en sont consubstantielles. Nous parlerons dans ce cas précis de *suspension* de la modalité lexicale/sublexicale. Ainsi dans un énoncé comme (358) :

(358) Son gendarme de mari,

si le NH *gendarme* est aléthique au niveau lexical construisant un jugement de fait objectif, la structure sémantico-syntaxique en [N1 de N2], tout en mettant en suspens la valeur modale aléthique de niveau lexical du lexème, active un stéréotype modal négatif du type [un mari autoritaire] comme peuvent l'être parfois les gendarmes, pour assurer la bonne interprétation sémantique de l'énoncé. Dans cet autre énoncé (359), analysé par L. Gosselin (2015b) :

(359) Sois (un) adulte !

La structure syntaxique (injonctive) en (359) impose l'interprétation du prédicat à travers les modalités stéréotypiques qu'il porte et active le stéréotype : [un adulte est une personne mature et responsable] et non à travers la modalité aléthique et objective de niveau lexical qui se construit sur la représentation : « une personne d'un certain âge », qui reste en suspens, comme inhibée. La phrase correspondrait à « Sois *responsable* ! »

Un troisième cas ci-dessous (360) est aussi à relever : les vocatifs d'insulte dans les NH mixtes des classes IV, IV'' et VI' imposent la construction de modalités axiologique/appréciative et laissent en suspens la modalité objective de niveau lexical subsumée pareillement par le NH au même niveau. Dans des structures vocatives en effet comme dans (360) :

(360) Assassin ! voleur ! bourreau ! bandit !

seule la modalité axiologique en tant que condamnation morale est saillante, la première, aléthique et objective, est contextuellement inhibée. C'est aussi le cas dans cet autre exemple (*bourreau*) tiré de *JLF* dans (361) :

(361) Alors il s'impatientait, et sans trop savoir s'il parlait ou non, il disait : « *Le bourreau* ! le chien ! le coquin ! où est-il ? que fait-il ? Faut-il tant de temps pour reprendre une bourse et une montre ? Je le rouerai de coups ; oh ! cela est certain ; je le rouerai de coups. » (éd.1993 : 37-8)

Si la structure modale du NH au niveau lexical, comme nous l'avons analysée plus haut, correspond à la fois à des jugements de fait et de valeur, seule la valeur modale axiologique est sollicitée discursivement par la structure syntaxique vocative. A l'inverse et avec ces mêmes mixtes *assassin*, *menteur*, *bourreau*, etc., seule la modalité aléthique de même niveau est activée dans les discours administratifs, scientifiques et historiques. Nous avons aussi noté que dans les NHRel classifiants aléthiques de la classe I (type père), les compléments du type « pour moi » ou encore l'adjonction du pré-nominatif « c'est une sorte de NH » suspendent la modalité aléthique et construisent des modalités

stéréotypiques exclusivement appréciatives (externes), comme on peut le constater dans (362) :

(362) C'est un(e) père/frère/ mère/ maître *pour moi*.

La modalité aléthique de niveau lexical (contiguïté biologique, contractuelle entre les deux arguments du prédicat nominal) est inhibée, il ne s'agit plus de *père*, *mère*, *sœur*, biologiques ni de littéralement d'un *maître*. Cette valeur modale est remplacée par une modalité stéréotypique appréciative externe qui rapproche ces structures construites avec NHRel classifiants aléthiques (contiguïté biologique) des NHRel mixtes de la classe IV' du type *ami*, *rival*, etc., encodant une modalité subjective appréciative externe.

Plusieurs autres environnements syntaxiques peuvent restreindre les potentialités modales d'un lexème, notamment les compléments du nom en *NH + [de+SN]*, par exemple en (363) :

(363) un jeune **de 19 ans**.

peuvent transformer une modalité épistémique évaluative en modalité aléthique, et ce en explicitant l'échelle sur laquelle l'estimation a été calculée.

Quoi qu'il en soit de ces structures syntaxiques, nous l'avons expliqué à maintes reprises, elles ne font que *suspendre* contextuellement et momentanément la modalité sans pour autant l'annuler en langue.

2.3- Le co(n)texte met en parallèle plusieurs modalités de niveaux structurels différents

Un niveau de l'analyse modale, notamment stéréotypique/sublexical, peut encore compléter discursivement le niveau lexical en ouvrant d'autres perspectives sémantiques interprétatives qui peuvent se déployer en parallèle avec ce dernier sans complètement l'inhiber. Un NH de modalité aléthique ou épistémique, correspondant à un jugement de fait au niveau lexical, peut être amené à mettre en exergue, sous l'influence du co(n)texte, des modalités de valeurs différentes au niveau sublexical (cf. *infra* §1 du chap.7, l'analyse de *valet* et *maître* à travers les modalités extrinsèques déontiques) et au niveau stéréotypique (cf. *infra* §2.3, l'analyse de *chirurgien* et *paysan*). *Valet* et *maître* sont, en effet, appréhendés par la séquence narrative (chap.7, §1) à travers leurs modalités sublexicales déontiques (« doit obéir » pour *valet*, « doit être obéi » pour *maître*), sans pour autant que la modalité aléthique de niveau lexical (*i.e.* l'identification des deux protagonistes) soit suspendue. Avec *paysan* et *chirurgien* (§2.3), nous avons relevé une force argumentative qui s'adosse aux modalités stéréotypiques appréciatives,

respectivement négative et positive, sans pour autant là aussi que le premier niveau lexical aléthique perde de sa pertinence dans la construction du sens dans la séquence narrative. L'apport informationnel des deux NH reste intact puisqu'ils servent en même temps à identifier le personnage. Discursivement, les rapports entre modalités d'un même NH dépendent, des co(n)textes (syntaxique et/ou extralinguistique) qui les intègrent. Si les valeurs modales de niveau lexical paraissent premières, c'est autour d'elles et par rapport à elles que se construisent les autres modalités, soit pour la compléter, soit pour la remplacer et la mettre momentanément entre parenthèses. Elles sont, avec les modalités sublexicales, inscrites en langue (pré-codées) et sont, de ce fait, plus stables et moins sujettes à changer (contextuellement et cotextuellement) comparées à celles construites par l'activation d'un stéréotype. Seules les modalités exclusivement stéréotypiques (secondaires), n'ayant aucun écho avec des modalités de niveau supérieur, sont annulables contextuellement, car elles n'ont aucune assise linguistique dans la structure sémantique du lexème et sont exclusivement dépendantes des divers types de discours doxastiques qui les génèrent et de la multitude des systèmes de valeurs (idéologiques, sociaux, religieux et historiques) dans lesquels elles sont intégrées ; elles n'ont aucune assise lexicale et linguistique.

Discursivement aussi, la modalité de niveau lexical est activée d'office par le NH jusqu'à ce qu'elle soit contrariée par la structure syntaxique ou l'environnement co(n)textuel dans lequel le NH est intégré. Cette modalité est non annulable en langue, mais elle peut être contextuellement *suspendue*. La modalité de niveau sublexical, tout en étant linguistiquement portée par le lexème (à travers les sous-prédicats), n'apparaît à la surface du lexème que lorsque des éléments du cotexte l'imposent. Elle est, elle aussi, non annulable, mais peut être *suspendue*, non-activée par le discours intégrant.

La modalité de niveau stéréotypique est fondamentalement subjective (axiologique et appréciative). Elle s'accroche en filigrane à tout type de lexème, mais sa réalisation au niveau discursif dépend exclusivement du co(n)texte qui favorise son émergence. Pour les non-classifiants et les mixtes de niveau lexical, les modalités stéréotypiques reprennent et confirment la charge subjective du NH et son orientation déjà construites aux deux premiers niveaux. Ces stéréotypes sont *primaires*. Pour les classifiants, qui ne portent pas de jugements de valeur, la modalité stéréotypique est plus « visible » car elle permet de mettre au jour des jugements de valeur inédits, diamétralement opposés conceptuellement à ceux construits par le niveau lexical.

3- Bilan des rapports entre modalités de niveaux différents

Dans certains NH, les modalités sublexicales paraissent contraindre l'orientation négative/positive de la force de validation des modalités de niveau stéréotypique. Ceci est naturel dans les mixtes et les non-classifiants où les modalités subjectives de niveau lexical sont reprises par les modalités stéréotypiques, mais avec les classifiants, les modalités stéréotypiques héritent, par défaut, des modalités sublexicales une orientation de la force de validation ou « neutre » (*valet/prophète*) ou négative (*violeur/contrebandier*) ou encore positive (*artiste*). Lorsque cet héritage est neutre, la modalité stéréotypique est « libre », elle peut se déployer également dans une subjectivité négative autant que positive. Ces stéréotypes seront dits *secondaires/contextuels*. Dans le cas contraire, ils sont plus contraints, ils seront dits *primaires/structurels*. Le renversement de ces valeurs subjectives, comme nous l'avons illustré plus haut avec *violeur* et *artiste* (cf. chap.6, §1.1) est difficile à effectuer. Puisqu'elles sont annulables, le contexte peut bien sûr suspendre ces forces modales subjectives en les neutralisant (discours administratif, scientifique, historique, etc.) ou encore les renverser lorsqu'elles sont investies dans des discours « subversifs », « avant-gardistes », « révolutionnaires », voire « philosophiques », etc. ou encore les confirmer dans des discours normatifs, « politiquement corrects ». Autrement dit, même si les modalités stéréotypiques ne sont pas inscrites en langue et sont variables suivant les discours doxastiques qui les sous-tendent, elles restent tributaires des modalités lexicales et sublexicales (*i.e.* du niveau linguistique) qui leur assignent *a priori* des chemins interprétatifs tout en restant négociables contextuellement et tributaires aussi des partis-pris idéologiques des discours qui les intègrent. Voyons maintenant comment se négocie, en contexte, la saillance d'une modalité par rapport à une autre, que ces modalités soient subsumées au même niveau syntaxique du NH ou à des niveaux différents. En d'autres termes, dans quelle mesure la modalité sublexicale et stéréotypique conjuguées à la modalité lexicale interviennent-elles dans la construction des chemins interprétatifs du sens dans le roman *JLF* et au-delà, déterminer le déploiement du récit ?

Chapitre 7 – Études de cas de NH en contexte : modalités lexicale, sublexicale et stéréotypique

On a signalé (chap.1, §4.4.3 et chap.6, §1) l'importance de la définition d'une structure modale pour une compréhension globale du sémantisme interne des NH et des réseaux sémantiques qu'ils arrivent à établir contextuellement avec d'autres lexèmes. Définir des modalités au niveau sublexical et stéréotypique en plus des modalités de niveau lexical permet, outre la description plus nuancée (conceptuellement et structurellement) des enjeux modaux des NH, d'assurer la cohérence interprétative de certains énoncés et de certaines séquences narratives. Pour le niveau sublexical, nous le rappelons ici, le principe est le suivant : il s'agit de décomposer un NH en ses différents composants sémantiques et définitoires tels qu'ils apparaissent dans les définitions dictionnaires. Ces définitions constitueront autant de sous-prédicats pour un NH donné capables indépendamment du niveau lexical de construire des modalités. Cette opération laisse apparaître de nouvelles modalités parfois différentes du niveau lexical, mais qui assurent une certaine cohérence d'enchaînement sur le plan discursif et narratif (*i.e.* au niveau de la compréhension) et une certaine herméneutique dans l'analyse textuelle (*i.e.* au niveau de l'analyse des discours). Nous avons justifié cette divergence entre modalités lexicale et sublexicale par le concept de « paradoxe sémantique de la modalité », emprunté à G. Kleiber. Pour le niveau stéréotypique, il s'agit de dégager pour un NH donné le(s) stéréotype(s) qui accompagne(nt), en arrière-plan, le lexème lui-même dans son « iconicité » ou encore à travers ses sous-prédicats³⁷⁶. Ces modalités stéréotypiques accompagnent presque tous les N, mais en discours, elles peuvent être activées contextuellement ou non, et dans ce dernier cas de figure, elles sont neutralisées tout en restant en arrière-plan des mots. Pour analyser plus en avant la modalité stéréotypique, L. Gosselin propose des tests enthymématiques (sous forme de questions-réponses) pour déterminer si ces NH portent des modalités (appréciatives/axiologiques) n'apparaissant pas au niveau linguistique du lexème, néanmoins constitutives du sémantisme de ces N en rapport à des idéologies, à une « doxa », mobilisables dans des contextes discursifs et pragmatiques particuliers. Ces modalités, avons-nous démontré plus haut, sont de deux types : des modalités

³⁷⁶ Ce niveau stéréotypique sublexical (SubSter) ne sera pas exploité dans nos analyses.

stéréotypiques primaires et des modalités stéréotypiques secondaires. Les premières font écho/reprennent des modalités de niveau supérieur, elles ont une assise linguistique et sont de ce fait plus contraintes (*i.e.* leurs forces de validation sont déterminées par celles des modalités de niveaux supérieurs), les secondes non, elles sont plus autonomes et plus libres (*i.e.* les deux orientations des forces de validation sont également réalisables). Nous n’analyserons ici que quelques cas de NH tirés de *JLF* : des aléthiques de la classe I : *valet, maître, paysan, chirurgien, philosophe, militaire et chrétien* et un mixte : aléthique et axiologique de la classe IV, le NH *bourreau*. Ils encodent tous au niveau lexical une modalité aléthique et ont toute latitude de construire des modalités différentes au niveau de leurs sous-prédicats ou à travers l’activation de stéréotypes. L’analyse de ces NH se fera, *in situ*, dans leurs contextes narratifs et discursifs dans quatre séquences de longueurs inégales : *la scène de dispute entre Jacques et son maître* (cf. annexe 16) illustrera la modalité sublexicale. *La scène du chirurgien-paysan* (cf. annexe 17, trop courte, elle sera reprise en partie dans le corps du texte), *la scène du soufflet* et la scène du *bourreau bienfaisant* (cf. annexe 18 et 19), illustreront différents types de modalités stéréotypiques.

1- La modalité de niveau sublexical : cas de la modalité déontique associée aux sous-prédicats des NH aléthiques

On a vu plus haut que le N *contrebandier* est un NH aléthique de la classe I et que la modalité qu’il construit au niveau lexical correspond exclusivement à un jugement de fait objectif. Cette valeur modale est celle que le lexème porte linguistiquement au niveau iconique et global. Si des modalités axiologique/appréciative peuvent être subsumées par ce NH, elles ne peuvent être de niveau lexical. Ainsi avons-nous démontré plus haut que si l’intuition linguistique des usagers de la langue assignait à ce NH des jugements de valeur indéniables (une connotation négative), elle ne peut se construire structurellement qu’aux niveaux sublexical et stéréotypique. Cette intuition est confirmée en effet en association avec les sous-prédicats du lexème. Si l’on considère, par exemple, que *contrebandier* est :

(364) « une personne qui se livre à la contrebande »

et que la *contrebande* est :

(364a) « un commerce *frauduleux* pratiqué en *infraction* aux lois d'un pays,

(364b) une introduction dans un pays de produits *prohibés*, sans acquitter les droits d'entrée

(364c) une activité secrète et *illicite*, etc.³⁷⁷ »

on voit, en effet, apparaître dans certains des sous-prédicats du NH en (364a-c), des modalités axiologiques/appréciatives qui leur sont associées³⁷⁸. Ainsi ce NH, conformément à l'intuition de l'usager de la langue, encode des jugements de valeur construits par les lexèmes « frauduleux », « prohibées », « infraction », « illicite », autant de sous-prédicats du NH. Et c'est *mutatis mutandis* le cas d'autres lexèmes qui construisent des modalités appréciative/axiologique de force de validation négative au niveau sublexical comme *violeur*, *veuve*, *orphelin*, *ravisseur* ou encore positive comme dans *artiste*. Par ailleurs, la modalité sublexicale, assigne systématiquement à d'autres NH là encore aléthiques de la classe I et qui, ontologiquement, réfèrent à des fonctions, statuts, grades, titres, rangs sociaux, etc., des modalités (extrinsèques) déontiques en relation avec les devoirs et les obligations que ces statuts assignent aux individus³⁷⁹. C'est ainsi que toute la *scène de dispute* entre le valet (Jacques) et son maître³⁸⁰, nous en reprenons ici un petit extrait, se construit sur une confrontation entre plusieurs états modaux qu'on peut analyser à travers les modalités construites par les NH selon plusieurs niveaux, notamment, lexical et sublexical :

Le maître : Jacques, vous êtes un insolent : vous abusez de ma bonté. Si j'ai fait la sottise de vous tirer de votre place, je saurai bien vous y remettre. Jacques, prenez votre bouteille et votre coquemar, et descendez là-bas.

Jacques : Cela vous plaît à dire, monsieur ; je me trouve bien ici, et je ne descendrai pas là-bas.

Le maître : Je te dis que tu descendras.

Jacques : Je suis sûr que vous ne dites pas vrai. Comment, monsieur, après m'avoir accoutumé pendant dix ans à vivre de pair à compagnon...

Le maître : Il me plaît que cela cesse.

Jacques : Après avoir souffert toutes mes impertinences...

Le maître : Je n'en veux plus souffrir.

Jacques : Après m'avoir fait asseoir à table à côté de vous, m'avoir appelé votre ami...

³⁷⁷ Les deux définitions sont extraites du *TLFi*.

³⁷⁸ La légitimité d'une telle analyse et les problèmes qu'elle pose remontent au moins à l'introduction de l'analyse sémique exponentielle (quels sèmes sélectionner ? Leur nombre ? Où s'arrêter ? Etc.). Nous ne pouvons aborder ces problèmes. Mais notre démarche paraît confirmer l'affirmation de G. Kleiber (2011 :16-17) sur la dénomination : le *tout* (la dénomination) est toujours plus que la somme des parties. Dans le cas de *contrebandier*, on peut supposer que le lexème dans son « iconicité » inhibe des modalités axiologique/appréciative portées par ses sous-prédicats (cf. *infra* le concept de *paradoxe modal de la dénomination*, chap.6, §1.4)

³⁷⁹ Cf. sur ce point F. Baider et A. Todirascu (2018 :234-5), qui reprenant l'analyse modale de L. Gosselin, distinguent entre *fonction* et *statut*, sous-catégories de NH, suivant la modalité extrinsèque déontique des semi-auxiliaires pouvoir/devoir. Voir aussi *supra* notre analyse en sous-prédicats de *cabaretier* (chap.1, §4.4.3, énoncés (40) et (40a-d)).

³⁸⁰ Cf. annexe 16 pour une transcription complète du texte.

Le maître : Vous ne savez pas ce que c'est que le nom d'ami donné par un supérieur à son subalterne. (éd. 1993 : 189-90)

Si l'on relève exhaustivement tous les NH qui renvoient aux trois protagonistes de la scène, en l'occurrence Jacques, le Maître de Jacques et l'hôtesse, nous pouvons les répartir référentiellement en trois séries :

– Serie1 de NH référant au personnage de Jacques : *Jacques, un Jacques, un serviteur, un valet, un subalterne, un insolent, maroufle, cet original.*

– Serie2 de NH référant au personnage du Maître : *un maître, un supérieur, fou, bête, pair, compagnon, un ami*

– Serie3 de NH référant au personnage de l'hôtesse : *hôtesse, arbitre, magistrat, juge.*

Nous verrons qu'à travers ces NH, il y a passage (plus précisément, un va et vient) selon le déploiement narratif entre plusieurs états modaux qui définissent les différents rôles actanciels de nos protagonistes : des modalités de niveau lexical aléthiques et des modalités de niveau sublexical déontiques portées par les classifiants (*Jacques, un serviteur, un valet, un subalterne* puis *un maître, un supérieur* mais aussi *un juge, un arbitre*); des modalités lexicales axiologiques construites par les non-classifiants (« *un Jacques* », *maroufle, un insolent* en plus de *fou* et *bête*) et enfin des modalités lexicales appréciatives externes portées par les NH rel mixtes (*un ami, pair et compagnon*). Tout d'abord, notons que le déclenchement même de cette *querelle* est causé par un « différend modal », signifié linguistiquement par un jeu sur les signifiants eux-mêmes, en l'occurrence ici la double interprétation aléthique et axiologique du prénom de Jacques : *Jacques vs un Jacques*. Écoutons le texte là-dessus :

Le maître : Eh bien ! Jacques, te voilà chez Desglans, près de Denise, et Denise autorisée par sa mère à te faire au moins quatre visites par jour. La coquine ! préférer **un Jacques** !

Jacques : Un Jacques ! un Jacques, monsieur, est un homme comme un autre.

Le maître : Jacques, tu te trompes, un Jacques n'est point un homme comme un autre.

Jacques : C'est quelquefois mieux qu'un autre.

Le maître : Jacques, vous vous oubliez. Reprenez l'histoire de vos amours, et **souvenez-vous que vous n'êtes et que vous ne serez jamais qu'un Jacques.**

Jacques : Si, dans la chaumière où nous trouvâmes les coquins, Jacques n'avait pas valu un peu mieux que son maître...

En effet, à la suite d'une situation initiale d'équilibre³⁸¹, la modalité axiologique négative construite par le sobriquet « un Jacques³⁸² », une insulte antonomastique instaure une

³⁸¹ La situation d'équilibre correspond dans le roman à Jacques racontant, entre autres histoires l'histoire de ses amours, et le Maître écoutant et commentant.

³⁸² Ce N propre en emploi antonomastique est éminemment péjoratif, d'abord en référence à *Jacques Bonhomme*, représentant historique du paysan révolté, et aux révoltes paysannes, les *jacqueries* des XIV^e et

situation de déséquilibre et introduit un élément perturbateur. Face à l'attaque verbale du maître : « *La coquine ! préférer un Jacques !* », « *Jacques, tu te trompes, un Jacques n'est point un homme comme un autre* » et « *souvenez-vous que vous n'êtes et que vous ne serez jamais qu'un Jacques* », celle qui fait par antonomase du prénom de Jacques un terme d'insulte, un axiologique péjoratif, Jacques défend sa personne et sa condition sociale à travers l'aléthicité de son prénom : « *Un Jacques ! un Jacques, monsieur, est un homme comme un autre* ». En fait, par un tour syntaxique, l'expression « un Jacques » inhibe la modalité aléthique que le N propre construit normalement pour subsumer en remplacement une modalité axiologique portant un jugement de valeur négatif, une condamnation morale sur la condition sociale roturière du valet. Il s'agit donc d'un terme d'insulte à l'instar des autres NH axiologiques que les deux personnages vont se renvoyer dans une joute verbale tout au long du début de la scène : « un insolent », « maroufle », « fou », « bête », autant de tentatives de transformer les dispositions mentale et psychologique de l'interlocuteur en vue de le neutraliser et d'acheminer le récit vers un dénouement de cette situation conflictuelle et la restauration de la situation d'équilibre initiale. Nous rappelons que ces NH ont une direction d'ajustement injonctive se soldant discursivement d'un effet performatif.

Au-delà de cette confrontation verbale (échange d'insultes) entre nos deux protagonistes dont la modalité axiologique assure la vigueur, il s'agit de régler un conflit de hiérarchie sociale encore plus compliqué et plus persistant (ce type de scènes aux dires de l'auteur est récurrent³⁸³) dont la teneur peut être restituée comme suit: un état de droit, dont le maître se réclame pour rasseoir son autorité (*i.e. un supérieur*) vs un état de fait, que le valet fait valoir pour contester cette autorité (*i.e. ses relations intersubjectives et affectives avec son maître*). Sur le plan interprétatif, cette confrontation ne peut se comprendre qu'à la lumière des modalités extrinsèques déontiques³⁸⁴ que les sous-prédicats des NH aléthiques peuvent

XV^e siècle. Ce NH réfère ensuite, selon le *TLFi*, plus généralement à toute personne roturière (de basse extraction sociale), « les gueux », mais aussi à toute personne « niaise, sotté ou imbécile ». Si tous ces aspects historiques concourent à construire la connotation indéniablement dysphorique du N propre, c'est en revanche l'aspect roturier puis réfractaire qui paraissent être exploités par le texte : le premier porté par l'insulte proférée par le maître, le second en référence à l'attitude contestataire de Jacques face à son maître.

³⁸³ « L'hôtesse, après avoir apaisé cette querelle, qu'elle prit pour la première, et qui n'était pas la centième de la même espèce, et réinstallé Jacques à sa place, s'en alla à ses affaires » (éd.1993 : 193). Même après le départ de l'hôtesse-juge, la discussion sur le statut social de chacun des personnages reprendra de plus belle à la fin de la scène.

³⁸⁴ Nous rappelons que ces modalités *extrinsèques* déontiques dans la catégorie des NH n'apparaissent exclusivement qu'au niveau sublexical, et qu'elles sont dotées d'une direction d'ajustement injonctive et d'une instance de validation institutionnelle.

encoder. Sommairement, *un maître* est « une personne qui a pouvoir et autorité sur quelqu'un pour se faire servir, obéir³⁸⁵ » en d'autres termes « qui *doit* être obéi », c'est aussi le cas de « un supérieur » qui réfère au même personnage du Maître. *Un valet/serviteur* est au contraire un « domestique à gages employé par une personne pour la servir³⁸⁶ », « qui *doit* obéir et servir ». On voit déjà apparaître *via* ces sous-prédicats des modalités extrinsèques déontiques portées par le semi-auxiliaire modal « devoir ». Or le valet conteste cette situation et refuse de « descendre »³⁸⁷ et de se retrouver dans la situation de « subalterne » à laquelle sa fonction l'assigne. On voit bien que les NH *maître* et *serviteur/valet* sont appréhendés par la séquence narrative, plus, par les modalités construites par leurs sous-prédicats, notamment les modalités déontiques, que par les modalités aléthiques qu'ils portent au niveau lexical. D'ailleurs cette modalité déontique, dont l'instance de validation (I) est institutionnelle et conventionnelle, sera relayée dans notre séquence par l'épisode de la proclamation (parodique) de la sentence par une institution juridique. En effet, l'une des solutions à ce conflit entre maître et valet était le recours à une *instance juridique* (institutionnelle et conventionnelle) représentée par le personnage de l'hôtesse qui jouera le rôle de « juge », d'« arbitre » restituant au maître, en prononçant une sentence grandiloquente, les prérogatives dues à son statut. Cette solution juridique conventionnelle qui fonde en droit les relations du valet avec son maître sera finalement refusée par ce dernier pour revenir à des rapports plus affectifs, plus subjectifs, plus interpersonnels, loin des exigences des institutions et des conventions juridiques, sociales, etc. Les principes qui définissent les relations entre maître et valet dans ce roman sont d'un ordre intersubjectif, relevant d'une instance intersubjective appréciative, dans tous les cas non objectives et non aléthiques, relayés en effet dans la séquence par les NHRel mixtes *ami, pair, compagnon*, des NH de la classe IV', qui subsument des modalités appréciatives externes, elles-mêmes construites sur des représentations nominales de consentement intersubjectif (cf. nos conclusions du §2, chap.5 sur les NHRel mixtes).

³⁸⁵ Définition du *Petit Robert*.

³⁸⁶ Définition du *TLFi*.

³⁸⁷ Ce verbe, répété 22 fois dans cette même séquence narrative, notamment dans des structures injonctives, est à comprendre aussi dans le sens métaphorique de « retrouver son statut social de valet »

On arrête l'analyse à ce stade³⁸⁸, mais déjà, on peut conclure que les modalités sublexicales assurent une certaine cohérence et cohésion sémantiques qui, non seulement touchent les énoncés (le vocabulaire investi), mais assurent le déploiement narratif tout entier. L'espace narratif, pour reprendre une terminologie greimassienne, apparaît comme une suite de transformations du statut modal des actants entre : a) « *ce que les choses sont* », assuré par la modalité aléthique des NH *valet, maître, serviteur, subalterne, supérieur* ; b) « *ce que les choses doivent être* », assuré par les modalités extrinsèques sublexicales déontiques des mêmes NH et c) « *ce que l'on veut/désire que les choses soient* », assuré par les modalités lexicales appréciatives externes construites par les NHRel mixtes *ami, compagnon, et pair*. Bien sûr cette analyse modale ici, inévitablement parcellaire parce que paradigmatique et non temporelle, ne prenant en compte que les NH investis par la séquence, reste plus intéressante à réaliser sur d'autres formes empiriques modales portées par le discours, notamment les auxiliaires modaux : « *et qu'il soit laissé, entre ce que l'un **peut** et ce que l'autre **doit**, la même obscurité que ci-devant.* », les structures syntaxiques injonctives : « *Jacques, **prenez** votre bouteille et votre coquemar, et **descendez** là-bas.* », des actes illocutoires : « *je vous **l'ordonne*** », des performatifs (dans le discours de l'hôtesse-juge) : « *j'**annule** l'égalité qui s'est établie entre eux par laps de temps, et la **recrée** sur-le-champ* », etc., mais les interactions sémantiques de ces dernières modalités extrinsèques avec les modalités intrinsèquement encodées par les NH *maître, valet, supérieur, subalterne, serviteur, juge*, etc., et les réseaux sémantiques qu'ils construisent sont relayés, non par la modalité aléthique de niveau lexical, mais bien par les modalités sublexicales encodées par les sous-prédicats de ces mêmes NH, en l'occurrence la modalité déontique, structurellement et linguistiquement portée par ces NH. L. Gosselin (2010 : 462-3), rappelant l'importance de la prise en considération de la modalité dans l'analyse narrative des récits, mentionne à juste titre la sémiotique narrative de Greimas qui se base pour analyser le déploiement des récits sur les transformations modales qui touchent les actants :

« C'est à la sémiotique narrative de Greimas que l'on doit d'avoir fait usage de ce type de fonctionnement des modalités pour analyser la structure du récit (voir § 1.7.). Celle-ci apparaît alors comme une série de transformations des états modaux des actants, lesquels acquièrent successivement, selon des schémas narratifs qui peuvent être rigoureusement décrits, des capacités, du savoir, des droits et des devoirs, etc.[...] On peut voir encore l'intérêt qu'il y aurait à distinguer entre des états déontiques passagers, transitoires, comme celui qui vient d'être décrit, et des états déontiques stables correspondant aux statuts institutionnels (être marié, être directeur de

³⁸⁸ D'autres lexèmes aléthiques notamment *supérieur, subalterne, arbitre, juge* peuvent être mis à profit pour corroborer cette analyse en sous-prédicats déontiques.

prison, etc.), les premiers dépendant évidemment des seconds, dans le cadre des pratiques discursives (un directeur de prison n'a pas le droit de faire n'importe quelle promesse)[...]»

En effet, nous avons vu que cette confrontation entre maître et valet est une confrontation modale qui met en regard un état modal stable, celui qui institue paradoxalement le Maître comme valet et le valet comme maître : celui à qui théoriquement on obéit mais qui est pratiquement mené par son valet (*Vous y perdriez le titre, et vous n'auriez pas la chose*, disait Jacques) et un état modal transitoire conflictuel où le maître conteste cette situation. La fin de la scène d'ailleurs, est une reprise à nouveaux frais de la discussion sur le statut de chacun, preuve que les rapports modaux qui définissent les actants sont à chaque fois remis en question dans un continuel jeu de passe-passe entre divers états modaux : Jacques est le maître de son Maître, le Maître est le valet de Jacques et vice versa :

Le maître : Mais, à ce compte, ton lot vaudrait mieux que le mien.

Jacques : Qui vous le dispute ?

Le maître : Mais, à ce compte, je n'ai qu'à prendre ta place et te mettre à la mienne.

Jacques : Savez-vous ce qui en arriverait ? Vous y perdriez le titre, et vous n'auriez pas la chose. Restons comme nous sommes, nous sommes fort bien tous deux ; et que le reste de notre vie soit employé à faire un proverbe.

Le maître : Quel proverbe ?

Jacques : Jacques mène son maître. Nous serons les premiers dont on l'aura dit ; mais on le répétera de mille autres qui valent mieux que vous et moi.

Le maître : Cela me semble dur, très dur.

Jacques : Mon maître, mon cher maître, vous allez regimber contre un aiguillon qui n'en piquera que plus vivement. Voilà donc qui est convenu entre nous.

Le maître : Et que fait notre consentement à une loi nécessaire ?

Jacques : Beaucoup. Croyez-vous qu'il soit inutile de savoir une bonne fois, nettement, clairement, à quoi s'en tenir ? Toutes nos querelles ne sont venues jusqu'à présent que parce que nous ne nous étions pas encore bien dit, vous, que vous vous appelleriez mon maître, et que c'est moi qui serais le vôtre. Mais voilà qui est entendu ; et nous n'avons plus qu'à cheminer en conséquence.

Le maître : Mais où diable as-tu appris tout cela ?

De plus, ces différents états modaux, comme nous l'avons démontré plus haut, ont une réalité proprement linguistique et ne sont pas que, comme l'explique L. Gosselin (2010), de nature purement extralinguistique idéologique, sociale, etc. (*i.e.* ce que les êtres de discours sont ou aspirent à être). Ces états modaux se négocient dans la matière signifiante du discours et les NH, entre autres lexèmes, en portent la marque sémantiquement et modalement. Écoutons là-dessus L. Gosselin (2010 :464) :

Par ailleurs, ces états modaux ne sont pas de nature exclusivement extralinguistique, au sens où ils concerneraient l'état du monde des participants de la conversation, mais non les énoncés et les discours eux-mêmes. Car on admettra, avec Ducrot et Anscombe, que ces valeurs illocutoires (et les transformations des états modaux qu'elles induisent) sont *présentées* par l'énoncé (en situation), dans la mesure où il donne une certaine image de son énonciation, de ses conditions de

possibilité et de ses effets attendus : il *se présente* comme effectuant une promesse, un ordre, une menace, etc. Si bien que l'énoncé se donne comme destiné à changer de telle ou telle façon les états modaux des participants de la situation de discours.

Nous nous permettrons d'ajouter en confirmation de la citation de L. Gosselin qui concerne les modalités extrinsèques, que dans notre séquence, ce sont les modalités intrinsèques, celles sublexicales aux NH, qui portent linguistiquement la trace de cette transformation des états modaux des actants, participant ainsi de façon plus globale à la structuration du récit.

Cette cohérence/cohésion sémantique de l'encodage des discours narratifs (en production) et de leur décodage (en réception), garantie par les modalités sublexicales, peut aussi être assurée pragmatiquement par des modalités stéréotypiques accrochées en arrière-plan à des lexèmes, mais dont l'activation construit de nouveaux réseaux sémantiques qui se superposent à d'autres déjà encodés par les modalités de niveau supérieur, notamment lexical. Ces nouveaux réseaux modaux stéréotypiques peuvent néanmoins remplacer discursivement les premiers de niveau lexical et sublexical. Nous essaierons d'établir cette double configuration des modalités stéréotypiques dans les développements qui suivent.

2- La modalité stéréotypique dans l'analyse du discours littéraire

2.1- Des tests enthymématiques (niveau LexSter) pour sonder hors contexte la modalité stéréotypique primaire axiologique/appréciative :

L. Gosselin (2018 :92) propose des tests enthymématiques sous forme de question-réponse capables de déterminer si un NH porte ou non, outre la/les modalité(s) de niveau lexical, des modalités stéréotypiques³⁸⁹. Soit les cinq NH *un chirurgien, un paysan, un chrétien, un militaire* et *un bourreau*. Ils encodent, au niveau lexical une modalité aléthique correspondant à un jugement de fait/réalité objectif³⁹⁰. En effet, selon les tests de notre classificateur, ils sont compatibles avec T2 et incompatibles avec T3, T14, T9 et T13, respectivement dans 365a-e :

(365a) Ces idiot(e)s de bourreaux/chirurgiens/paysans/chrétiens/militaires (T2)

(365b) Ce bourreau /*chirurgien/*paysan/*chrétien/*militaire de Jacques (T3)

(365c) Bourreau/chirurgien/paysan//chrétien/militaire ne sont pas des EFP (T14)

³⁸⁹ Même si L. Gosselin différencie modalités stéréotypiques lexicales (*i.e.* les stéréotypes s'attachant au NH dans sa globalité) et modalités stéréotypiques sublexicales (*i.e.* les stéréotypes s'attachant aux sous-prédicats des NH, SubSter), nous n'envisagerons ici que les modalités construites par activation d'un stéréotype en rapport avec le NH dans sa globalité (LexSter).

³⁹⁰ Le NH *bourreau* subsume en plus, en raison de sa polysémie, une modalité lexicale axiologique (classe IV des mixtes). Il est compatible avec T2, T12, T1, T3, etc.

(365d) *Croire aux bourreaux/chirurgiens/paysans /chrétiens/militaires ≈ croire à l'existence des bourreaux/chirurgiens/paysans/chrétiens/militaires (T9)

(365e) *X est plus ou moins bourreau/chirurgien/paysan/chrétien/militaire que Y (T13).

Ils sont tous classifiants (sauf *bourreau* qui est mixte conjuguant classifiante et non classifiante, d'où sa compatibilité en (365b) avec le test T3), et sont dotés d'une instance de validation (I) qui a valeur de réel et une direction d'ajustement (D) strictement descriptive (le NH décrit un monde qui lui préexiste). Nous avons signalé plus haut que ces NH sont, vu ces jugements objectifs, majoritairement mis à profit par le narrateur pour référer à des personnages, en introduire de nouveaux à l'entame de nouvelles séquences narratives (cf. chap.4, §2.2). Or l'apparition de ces lexèmes dans des contextes particuliers peut activer des stéréotypes susceptibles de construire d'autres modalités différentes de celles aléthiques qu'on vient de définir plus haut et permet aux NH de jouer des rôles sémantiques pragmatiques (performatifs, argumentatifs) différents de celui d'identifier/introduire un nouveau protagoniste dans la séquence narrative. Ainsi, le test enthymématique en (366) :

(366) Le sort de X est-il enviable ?

– C'est un NH³⁹¹,

peut-il déterminer si le NH porte ou non une modalité stéréotypique appréciative. Un autre test du même genre en (367) :

(367) Peut-on faire confiance/se fier à X ?

– C'est un NH

peut aussi déterminer si le NH porte une modalité stéréotypique axiologique ou non. Dans les deux cas, ce sont les réponses (univoques/non univoques puis positives/négatives) à ces questions qui peuvent confirmer la construction ou non par le NH d'une modalité stéréotypique, mais aussi déterminer l'orientation de sa force de validation. Les réponses possibles à ces tests peuvent varier d'un locuteur à un autre, d'une communauté linguistique à une autre, d'un système idéologique à un autre, etc., mais on peut estimer que les réponses données s'appuient sur une doxa, un système de valeurs partagé et

³⁹¹ Un enthymème est un syllogisme tronqué. Il y manque une prémisse ou une conclusion. On en retrouve un exemple dans notre roman assez proche de celui que L. Gosselin propose pour analyser la modalité stéréotypique. Il s'agit du poète de Pondichéry, un « poète médiocre » qui sollicite les conseils du narrateur. Ce dernier lui conseille de faire fortune à Pondichéry en compensation de sa stérilité littéraire :

– Avez-vous des parents ? – J'en ai.

– Quel est leur état ? – Ils sont joailliers.

Prémisse majeure : [Des parents joailliers peuvent subvenir aux besoins de leur enfant].

relativement stable se cristallisant dans un stéréotype qui accompagne en arrière-plan le NH. Travaillant sur les stéréotypes colportés par les britanniques sur les Français, Larrivée et Longhi (2012 :5) ont pu établir l'existence de prédicats répétitifs, des « *discourse matrixes* » prouvant l'existence de stéréotypes partagés par une communauté, portant sur une autre. Ils affirment, tout en citant Stalnaker :

« A second avenue of enquiry is provided by pragmatic inferences. What is explicitly said constitutes but a part of the communication that "takes place against a background of beliefs or assumptions which are shared by the speaker and his audience, and are recognized as such" (Stalnaker 1974: 199) ». The common ground that speakers assume makes exchanges manageable, as these assumptions do not have to be spelled-out in every exchange. Background knowledge does surface in certain contexts, especially where implicit conclusions are concerned, as pointed out independently by both Grice and Ducrot through the respective notions of implicatures and sous-entendu.

Si la décidabilité des tests sémantico-syntaxiques (LexLing) dépend des intuitions syntaxiques et sémantiques du linguiste sur sa langue, ceux que nous venons de définir plus haut, et comme expliqué par Larrivée et Longhi, dépendent en plus des connaissances encyclopédiques, extralinguistiques, idéologiques, qui même si elles sont multiples et variables, constituent des croyances partagées, un « background knowledge ». Un autre paramètre est à prendre en considération dans ce type d'analyse pour éviter des anachronismes possibles, c'est la prise en compte de la diachronie et du contexte social et idéologique du XVIIIème siècle. Ainsi, si nous prenons les lexèmes *chirurgien*, *paysan*, *bourreau*³⁹², *militaire*, *chrétien* et les plongeons dans les tests, nous aurons les enchaînements suivants :

- (368) Le sort de Jacques est-il enviable ?
– C'est un chirurgien.
- (369) Le sort de Jacques est-il enviable ?
– C'est un paysan.
- (370) Le sort de Jacques est-il enviable ?
– C'est un bourreau.
- (371) Le sort de Jacques est-il enviable ?
– C'est un militaire.
- (372) Le sort de Jacques est-il enviable ?
– C'est un chrétien.

Toutes les réponses données peuvent être considérées comme pertinentes, mais elles sont négatives pour (369), (370) et (371) et positive pour (368) et (372) en se basant, respectivement, sur les prémisses majeures suivantes : [un chirurgien jouit d'une situation sociale confortable / un paysan est un roturier de condition inférieure / un bourreau

³⁹² Le NH *bourreau* dans le contexte que nous avons sélectionné (cf. *infra* §3), est un aléthique de la classe I (exécuteur de sentences/tortionnaire).

pratique une activité professionnelle éprouvante et indésirable/ un militaire exerce une activité dangereuse / un chrétien est charitable, intègre]. On peut poser conséquemment qu'à ces cinq NH s'accrochent des modalités stéréotypiques appréciatives positives pour *chirurgien* (il est désirable d'être chirurgien/chrétien et de fréquenter un chirurgien/un chrétien) et négatives (il est indésirable d'être un bourreau/paysan/militaire et de fréquenter un bourreau/paysan/un militaire). Maintenant, voyons s'ils peuvent porter des modalités stéréotypiques axiologiques dans les tests suivants :

(373) – Peut-on faire confiance/se fier à Jacques ?
– C'est un chirurgien.

(374) – Peut-on faire confiance/se fier à Jacques ?
– C'est un paysan.

(375) – Peut-on faire confiance/se fier à Jacques ?
– C'est un bourreau.

(376) – Peut-on faire confiance/se fier à Jacques ?
– C'est un militaire.

(377) – Peut-on faire confiance/se fier à Jacques ?
– C'est un chrétien.

Si (374) ne nous paraît pas porter de modalité axiologique, la réponse étant non pertinente, (373), (375), (376) et (377) semblent mettre au jour, en revanche, des modalités stéréotypiques axiologiques : positive pour *chirurgien* [un chirurgien est un expert dans son domaine/digne de confiance], *militaire* [un militaire est un homme d'honneur] et *chrétien* [un chrétien est une personne intègre/charitable] et négative pour *bourreau* [les bourreaux sont impitoyables/sans pitié]. Nous verrons dans les analyses qui suivent (§2.3, §2.4 et §3) différents modes d'activation ou de non-activation/inhibition de ces modalités stéréotypiques suivant leur statut, primaire (consubstantiel au lexème) ou secondaire (ne faisant écho à aucune autre modalité de niveau supérieur). En rapport avec ces cinq NH, nous rappelons dans le paragraphe qui suit (§2.2) la différence entre les deux types de stéréotypes (primaire vs secondaire) qu'ils sont susceptibles de porter.

2.2- Deux types de modalité stéréotypique : secondaire/contextuelle vs primaire/structurelle

Si les quatre lexèmes classifiants *chirurgien*, *paysan*, *chrétien* et *militaire* portent, comme montré plus haut à travers les tests enthymématiques, des modalités stéréotypiques axiologique/appréciative positive/négative indéniables, les modalités stéréotypiques qui s'y accrochent sont exclusivement contextuelles, ne faisant écho à aucune autre modalité de niveau supérieur (ni lexicale, ni sublexicale), alors que celle de *bourreau* construit, étant donné sa polysémie, un jugement de valeur et ce dès le niveau global et lexical, puisqu'il s'agit d'un mixte de la classe IV subsumant modalités aléthique et axiologique. Les

modalités stéréotypiques axiologiques négatives qu'il est susceptible de construire, selon la différenciation qu'on a établie plus haut, sont de ce fait *primaires* et difficilement annulables en discours pour *bourreau* ; celles de *paysan*, *chirurgien*, *militaire* et *chrétien* sont plus libres, plus fluctuantes, voire antinomiques et ne sont stabilisées qu'à travers les discours intégrants. Leurs sous-prédicats dans les différents dictionnaires ne donnent à voir aucun jugement de valeur. Ces différents NH sélectionnés, et plus particulièrement *chirurgien*, illustreront, à travers les contextes des séquences choisies (cf. §2.3), cette fluctuation et l'effet stabilisateur du contexte. Le NH *bourreau* montrera la prégnance de la modalité stéréotypique axiologique négative et primaire (faisant donc écho aux modalités de même nature aux niveaux lexical et sublexical), même lorsque le discours intégrant n'y invite pas explicitement (cf. *infra* §3).

2.3- La modalité comme herméneutique du récit : scène du *chirurgien-paysan*

Analysons maintenant ces données en contexte³⁹³. Jacques et son maître débattant de la complexité de l'anatomie du genou et des douleurs atroces qu'elle peut occasionner en cas de blessure, sont interrompus par « *une espèce de paysan* » qui se présente comme « *chirurgien* » :

Une espèce de paysan qui les suivait avec une fille qu'il portait en croupe et qui les avait écoutés, prit la parole et dit : « Monsieur a raison... »

On ne savait à qui ce monsieur était adressé, mais il fut *mal pris* par Jacques et par son maître ; et Jacques dit à *cet interlocuteur indiscret* : « De quoi te mêles-tu ? »

– Je me mêle de mon métier ; je suis *chirurgien* à votre service, et je vais vous démontrer... »

Outre le rôle narratif d'identification et de présentation d'un nouveau protagoniste, les deux NH *paysan* et *chirurgien* jouent, nous semble-t-il, un rôle argumentatif qui sollicite le concours des modalités appréciatives construites par activation de différents stéréotypes. Les deux NH réfèrent à un même personnage, « celui qui portait la fille en croupe ». Sa vraie identité est délibérément laissée en suspens par le narrateur. D'un point de vue dénominatif et référentiel, on ne peut comprendre ce qui confondrait *paysan* et *chirurgien*³⁹⁴. Ils appartiennent à deux classes sociales que tout oppose. Ce constat, déjà, remet en cause, pensons-nous, l'interprétation des deux NH comme encodant

³⁹³ Cf. annexe 17 pour une transcription complète de la scène.

³⁹⁴ Ni d'ailleurs ce qui confondrait Jacques et son maître dans : « On ne savait à qui ce *monsieur* était adressé ». En fait, si du point de vue du narrateur, il y a confusion, elle n'est pas due à des critères identificatoires, mais bien parce que Jacques « appréciativement/axiologiquement » se considère l'égal de son maître et mérite tout autant le titre de *monsieur*. Cf. *supra* l'analyse de la scène de dispute entre Jacques et son maître et les modalités sublexicales extrinsèques déontiques dégagées.

exclusivement des modalités aléthiques de niveau lexical correspondant à des jugements de fait objectifs contribuant à un effort informatif que le récit se doit par ailleurs d'assurer. En effet, à y regarder de près, le NH *chirurgien* active au moins deux stéréotypes construisant deux modalités appréciatives positives de l'ordre du désirable déclenchées comme on va le voir par interaction avec l'environnement cotextuel et des références extralinguistiques sociales, celles de l'époque. La première modalité stéréotypique construite par le NH *chirurgien* se pose comme réponse à une autre modalité appréciative négative de même niveau, encodée par le NH « *une espèce³⁹⁵ de paysan* » construisant, par contraste, une modalité appréciative positive : [un chirurgien est d'un rang social élevé/respectable] vs [un paysan est de rang social inférieur³⁹⁶]. La deuxième en réponse à la charge verbale de Jacques « De quoi te mêles-tu ? » encodant une modalité appréciative positive s'appuyant sur le stéréotype : [un chirurgien excelle dans son domaine d'expertise], mais qui fait aussi écho au lexème « interlocuteur indiscret³⁹⁷ », ce dernier encodant là aussi une modalité appréciative négative, mais de niveau lexical. Le NH *chirurgien* donc, outre la modalité aléthique qu'il porte au niveau lexical, construit contextuellement un réseau modal stéréotypique complexe qui lui confère une force argumentative. Cette modalité stéréotypique appréciative positive se pose comme réponse à d'autres modalités appréciatives négatives portées stéréotypiquement par le lexème « paysan » et lexicalement par le lexème « interlocuteur indiscret ». De ce fait, la séquence « *Je me mêle de mon métier ; je suis chirurgien à votre service* » peut être interprétée comme informative et objective suivant le niveau modal lexical de *chirurgien* (*i.e.* le personnage se présente comme exerçant le métier de chirurgien), il n'en reste pas moins qu'elle est argumentative et se donne à voir plus comme un argument d'autorité, construisant l'*ethos* de l'orateur, en réponse à l'attaque verbale de Jacques et en réponse aussi à la remise en question de son statut social par le narrateur (qu'on retrouve dans *une espèce de paysan*), et ce à travers la modalité appréciative positive de niveau stéréotypique. A la surface du discours, l'aspect informatif des lexèmes *paysan* et *chirurgien* correspond dans cette séquence à la modalité

³⁹⁵ Le pré-nominal « une espèce de... » exprime une attitude énonciative de non prise en charge, paramètre (E). Elle correspond dans la narration à une focalisation interne –le déploiement narratif suit le point de vue des personnages- et permet au narrateur de ne pas se prononcer sur l'identité du personnage que le maître et Jacques rencontrent pour la première fois sur leur chemin et donc construire une modalité épistémique. Il assigne aussi, selon la suggestion de L. Gosselin, une modalité axiologique/appréciative extrinsèque au lexème *paysan* qu'il régit.

³⁹⁶ Cf. *supra*, tests à l'appui, l'interprétation des enchaînements de (376) et (377).

³⁹⁷ « *Interlocuteur* » est aléthique, mais la forme groupale « interlocuteur indiscret » encode une modalité axiologique/appréciative négative.

aléthique de niveau lexical, d'où leur direction d'ajustement descriptive, leur vocation argumentative (persuasive) est portée, dans un deuxième degré d'analyse, par les mêmes NH à travers des modalités appréciatives négatives/positives dans un autre niveau, puisqu'elles sont activées, en interaction avec le co(n)texte, par des stéréotypes. Leur direction d'ajustement n'est plus exclusivement descriptive, celle de se conformer au monde qu'ils essaient de décrire, mais plutôt injonctive en tentant d'agir sur lui, en l'occurrence ici, agir sur l'interlocuteur (Jacques) et changer ses dispositions affectives, son état attitudinal. La séquence narrative se terminera d'ailleurs sur un « M. le docteur » poli et courtois, adressé deux fois par Jacques au chirurgien :

Et Jacques à la femme tombée ou ramassée : « Consolez-vous, ma bonne, il n'y a ni de votre faute, ni de la faute de *M. le docteur*, ni de la mienne, ni de celle de mon maître : c'est qu'il était écrit là-haut qu'aujourd'hui, sur ce chemin, à l'heure qu'il est, *M. le docteur* serait un bavard, que mon maître et moi nous serions deux bourrus, que vous auriez une contusion à la tête et qu'on vous verrait le cul... »

Ces civilités confirment que l'entreprise de persuasion a réussi et que l'interlocuteur adhère aux arguments de l'orateur. Mais ces dernières modalités appréciatives peuvent ne pas être activées dans d'autres contextes, et c'est en cela qu'elles sont annulables contextuellement, puisque dépendantes des co(n)textes où elles apparaissent. Ce sont des stéréotypes *secondaires* qui se caractérisent par une certaine liberté d'apparition et par une fluctuation que seul le co(n)texte peut stabiliser. Alors qu'en langue et au niveau lexical, à la surface des lexèmes, *chirurgien* et *paysan* restent, indépendamment de tout contexte, aléthiques et porteurs exclusivement d'un jugement de fait objectif. D'ailleurs, si l'on isole l'énoncé « *Je me mêle de mon métier ; je suis chirurgien à votre service* » de son environnement co(n)textuel, le NH *chirurgien* est incapable, seul, de construire de telles nuances modales appréciatives. Ce qui n'est d'ailleurs pas le cas avec d'autres séquences narratives (cf. ci-dessous un extrait) qui relatent l'auscultation du genou de Jacques et où l'expert docteur/chirurgien est présenté stéréotypiquement à travers ses faits et gestes comme [grandiloquent dans ses discours] / [arrogant dans ses rapports avec ses patients] / [incompétent dans son domaine d'expertise] / [vénal et profiteur des malheurs de ses patients], autant de stéréotypes axiologiques/appréciatifs négatifs convoqués *in situ* par le même NH *chirurgien*. Diderot-narrateur, prenant un malin plaisir à critiquer ce corps de métier, s'inspire de ces stéréotypes secondaires pour envisager virtuellement divers

« possibles narratifs³⁹⁸ », notamment déclencher une bataille rangée entre les différents protagonistes (hôte et hôtesse excédés, patient dépressif et trois chirurgiens autant profiteurs qu'incompétents), prêts à en venir aux mains :

Quel parti un autre n'aurait-il pas tiré de ces trois chirurgiens, de leur conversation à la quatrième bouteille, de la multitude de leurs cures merveilleuses, de l'impatience de Jacques, de la mauvaise humeur de l'hôte, des propos de nos Esculapes de campagne autour du genou de Jacques, de leurs différents avis, l'un prétendant que Jacques était mort si l'on ne se hâtait de lui couper la jambe, l'autre qu'il fallait extraire la balle et la portion du vêtement qui l'avait suivie, et conserver la jambe à ce pauvre diable. Cependant on aurait vu Jacques assis sur son lit, regardant sa jambe en pitié, et lui faisant ces derniers adieux, comme on vit un de nos généraux entre Dufouart et Louis. Le troisième chirurgien aurait gobe-mouché jusqu'à ce que la querelle se fût élevée entre eux, et que des invectives on en fût venu aux gestes.

Il est indéniable que si les NH *Esculapes* dans « nos Esculapes de campagne » et *chirurgien* dans « ces trois chirurgiens / le troisième chirurgien » –notons leur nombre excessif pour ausculter la seule jambe de Jacques (« Te voilà en chirurgiens comme saint Roch en chapeaux », ironise le Maître)–, réfèrent à des personnages pour les identifier : ils n'activent néanmoins aucun stéréotype positif et conséquemment aucune modalité stéréotypique positive (désirable/louable) en relation avec leur activité professionnelle d'experts en médecine ou à leur situation sociale privilégiée comme on l'a analysée plus haut dans la *scène du chirurgien-paysan*³⁹⁹. Au contraire le cotexte à travers d'autres lexèmes, notamment « gobe-mouché », « en venir aux gestes », etc. les présente de façon caricaturale et ironique comme incompétents et profiteurs avec lesquels les modalités stéréotypiques appréciatives négatives peuvent entrer en relation pour étoffer ce réseau modal. C'est dans ce sens que dans cet extrait, l'expression nominale « Esculapes de campagne » dont le sens au figuré renvoie à une personne de renommée, une référence dans le domaine de la médecine, ne peut être comprise *in situ* que dans un sens antiphrastique.

On voit à travers ces exemples que les différentes modalités encodées par les NH, à des niveaux syntaxiques différents, sans entrer en conflit, se complètent pour maximiser la production du sens. Les outils linguistiques modaux mis en œuvre dans l'analyse nous paraissent plus efficaces pour analyser des discours que ne le seraient les concepts de « connotation » et de « subjectivité », surtout que le NH *chirurgien*, *a priori* ne porte aucune *connotation*, ni positive, ni négative. Par ailleurs, ces analyses modales peuvent

³⁹⁸ Cf. C. Bremond (1966).

³⁹⁹ Encore faut-il aussi remarquer que cette scène, là aussi, ne manque pas d'ironie vis-à-vis du corps de métier des chirurgiens.

être complétées/corroborées par des approches plus globales qui concernent l'analyse textuelle. Nous pensons aux concepts d'isotopies (F. Rastier, 1987) et de *propagation de la charge évaluative* (C. Langlet, P. Enjalbert, A. Jackiewicz, 2014). Ni *paysan* ni *chirurgien* pris isolément ne portent de traits évaluatifs péjoratifs/mélioratifs inhérents (*i.e.* dans nos termes, ils portent des jugements de fait objectifs), mais c'est au contact de « espèce de... », « indiscret » et « mal pris » évaluatifs péjoratifs qu'ils héritent, *in situ*, des traits péjoratifs afférents créant ainsi une isotopie (une récurrence de sèmes), et donc un réseau sémantique axiologique/appréciatif. F. Rastier (1991 :106) décrit cette double interprétation des lexèmes en ces termes :

« Ainsi, les contextes créent des classes locales à l'intérieur desquelles les significations types sont modifiées et, pourrait-on dire, transformées en occurrences⁴⁰⁰»

Mais l'avantage de l'analyse modale que nous préconisons (*i.e.* définition d'une structure modale en trois niveaux), c'est qu'elle permet de déterminer au-delà des différents contenus sémantiques (les sémèmes) à quels niveaux syntaxique-sémantique ou encore pragmatique du lexème, la modalité (puis la modalisation) se construit. Les « isotopies modales » se déploient-elles en s'appuyant sur le niveau linguistique (niveau lexical et sublexical) ou pragmatiquement sur l'activation de stéréotypes (niveau stéréotypique) ou encore, comme notre scène l'illustre, dans l'interaction des deux ? En outre, la lecture-interprétation⁴⁰¹ par modalisation stéréotypique peut aussi être déclenchée par « contamination » ou plus précisément par le processus de « propagation de la charge évaluative ». Dans ce sens, les travaux de C. Langlet *et al.* (2014) qui allient approche modale et analyse du discours peuvent constituer un outil efficace pour appréhender des modalités « latentes » (*i.e.* non observables directement à la surface des énoncés et des lexèmes, mais qui peuvent faire l'objet d'une heuristique) dont le discours, néanmoins, porte la trace. C'est du moins le projet annoncé par Langlet *et al.* (2014, 297-8) :

Le présent article concerne l'expression de l'évaluation en discours, c'est-à-dire la manière dont un texte véhicule des jugements de valeur sur ses référents. Plus précisément, la question est ici de savoir *quels* objets sont impliqués dans de tels jugements, et selon quels cheminements interprétatifs. Il s'agira de montrer qu'à partir d'une évaluation formulée par le locuteur, marquée par l'emploi d'indices implicites dans le texte mais actualisables par l'interprétant, peuvent être décelées. Ce phénomène [est la] propagation de la charge évaluative.

⁴⁰⁰ Voir aussi dans le même sens G. Petit (2001 :11-14) qui différencie dénomination statutaire et occurrence.

⁴⁰¹ *Construction*, dirait T. Todorov (1971,1978 :176-7)

Selon cette approche, la charge axiologique/appréciative explicite (pour nous de niveau lexical) dans un lexème peut se propager de façon intra-propositionnelle ou « inter-propositionnelle » suivant des modes de propagation bien déterminés⁴⁰² à d'autres lexèmes et rendre *saillantes* des modalités implicites (de niveau sublexical et de niveau stéréotypique) portées en arrière-plan par ces lexèmes⁴⁰³. Les nouvelles modalités « implicites » tantôt se superposent à la première (c'est le cas de notre analyse de *paysan* et *chirurgien*), tantôt la remplacent⁴⁰⁴. Nous verrons dans la séquence qui suit que les deux NH « un militaire » et « un chrétien » ne sont convoqués dans le discours que pour les modalités axiologique/appréciative qu'ils arrivent à construire stéréotypiquement.

2.4- Les modalités stéréotypiques des NH *militaire* et *chrétien* : scène du soufflet

Cette citation *supra* de Langlet *et al.* (2014, 297-8) est d'autant plus pertinente que c'est le texte lui-même à travers des indices textuels qui nous invite à adopter une telle attitude interprétative, celle de voir les faits relatés comme une invitation à *une lecture-construction*⁴⁰⁵ du texte suivant des indices aiguilleurs de points de vues, de « jugements » portés par les différents intervenants, non sur une réalité objective « préexistante⁴⁰⁶ », *ce que les choses sont*, mais sur ce que l'on en perçoit suivant plusieurs biais idéologiques dans le processus de communication. Reprenons, tout d'abord, cette discussion entre Jacques et son maître⁴⁰⁷, elle se situe, une page en amont de la séquence⁴⁰⁸ que l'on veut analyser ci-après :

Le Maître : Ne sois ni fade panégyriste, ni censeur amer ; dis la chose comme elle est.

Jacques : Cela n'est pas aisé. N'a-t-on pas son caractère, son intérêt, son goût, ses passions, d'après quoi l'on exagère ou l'on atténue ? Dis la chose comme elle est !... Cela n'arrive peut-être pas deux fois en un jour dans toute une grande ville. Et celui qui vous écoute est-il mieux disposé que celui qui parle ? Non. D'où il doit arriver que deux fois à peine en un jour, dans toute une grande ville, on soit entendu comme on dit.

Le Maître : Que diable, Jacques, voilà des maximes à proscrire l'usage de la langue et des oreilles, à ne rien dire, à ne rien écouter et à ne rien croire ! Cependant, dis comme toi, je t'écouterai comme moi, et je t'en croirai comme je pourrai.

⁴⁰² Cf. Langlet *et al.* (2014) pour un aperçu sur les modalités de propagation.

⁴⁰³ Notre lecture stéréotypique des NH *paysan* et *chirurgien* a été déclenchée par le pronominal « une espèce de... » et elle est confirmée par les modalités associées lexicalement à « indiscret », « mal pris », etc.

⁴⁰⁴ Voir pour ce dernier cas l'analyse de L. Gosselin (2015b) du NH *adulte* qui dans un énoncé comme « Sois adulte ! » n'actualise qu'une modalité axiologique stéréotypique qui se substitue à la modalité aléthique portée linguistiquement par le lexème et ne s'y superpose pas. L'énoncé serait paraphrasable par « Sois responsable ! ».

⁴⁰⁵ Cf. T. Todorov (1971,1978)

⁴⁰⁶ Cf. T. Todorov (1971,1978 :176-7)

⁴⁰⁷ Cet extrait constitue aussi l'exergue de cette thèse.

⁴⁰⁸ Cf. l'annexe 18 pour une retranscription complète de la séquence.

Jacques : Si l'on ne dit presque rien dans ce monde, qui soit entendu comme on le dit, il y a bien pis, c'est qu'on n'y fait presque rien qui soit jugé comme on l'a fait.

L'une des difficultés d'intercommunication mise en exergue par Jacques, outre une interprétation et donc une perception différente d'un même fait, c'est la distance qui sépare l'encodage d'un *dire*, produit par celui qui parle, l'orateur, et ce qui est entendu et décodé par l'audience, un *dit*. Cette distance est d'autant plus grande que ce sont des biais (psychologique, physique, idéologique, appréciatif, etc.) inhérents au processus qui rendent l'intercompréhension difficile. Si les faits sont disponibles et directement observables pour l'orateur et l'auditoire, il n'en reste pas moins que leur perception-interprétation produit des distorsions de ce réel à trois niveaux : au niveau de l'orateur et au niveau de l'auditoire, une double modalisation du discours suivant des biais idéologiques dont le message lui-même porte les traces sous forme de modalités. Avoir un point de vue objectif n'est qu'une tentative constamment contrariée par des biais contextuels psychologiques, idéologiques, physiques, sociaux, etc. plus ou moins inconscients, plus ou moins assumés. Les mêmes faits, « le soufflet reçu par M. Le Pelletier » ou encore « le fait de dépenser sa fortune pour aider les plus démunis » dans la séquence qui suit peuvent être interprétés, comme on va le voir, selon plusieurs points de vue se réclamant de conceptions divergentes du monde : idéologique (religieuse *vs* militaire), mais aussi socio-économique (les pauvres *vs* les riches). Le lexique nominal investi dans le discours cristallise, *via* les modalités qu'il arrive à construire, la divergence de ces jugements qui peuvent être identifiés sur plusieurs niveaux de l'analyse modale. Rappelons d'abord que la partie de la séquence narrative que nous voulons analyser ici, intervient après que l'orateur (le barbier de la rue) a fini son récit relatant les largesses de M. Le Pelletier et se clôture sur M. Aubertot donnant un soufflet sur la joue de M. Le Pelletier (ce dernier sollicitant incessamment M. Aubertot d'aider « ses pauvres ») :

Et cela dit, M. Aubertot lui tourne le dos, passe de sa porte dans son magasin, où M. Le Pelletier le suit ; il le suit de son magasin dans son arrière-boutique, de son arrière-boutique dans son appartement ; là, M. Aubertot, excédé des instances de M. Le Pelletier, lui donne un soufflet...

Alors mon capitaine se lève brusquement, et dit à l'orateur : « Et il ne le tua pas ? »

– Non, monsieur; est-ce qu'on tue comme cela ?

– Un soufflet, morbleu ! un soufflet ! Et que fit-il donc ?

– Ce qu'il fit après son soufflet reçu ? il prit un air riant, et dit à M. Aubertot : « Cela c'est pour moi ; mais mes pauvres ?... »

À ce mot tous les auditeurs s'écrièrent d'admiration excepté mon capitaine qui leur disait : « Votre M. Le Pelletier, messieurs, n'est qu'un gueux, un malheureux, un lâche, un infâme, à qui cependant cette épée aurait fait prompt justice, si j'avais été là; et votre Aubertot aurait été bien heureux, s'il ne lui en avait coûté que le nez et les deux oreilles. »

« L'orateur lui répliqua : « Je vois, monsieur, que vous n'auriez pas laissé le temps à *l'homme insolent* de reconnaître sa faute, de se jeter aux pieds de M. Le Pelletier, et de lui présenter sa bourse.

Non, certes !

Vous êtes *un militaire*, et M. Le Pelletier est *un chrétien* ; vous n'avez pas les mêmes idées du *soufflet*.

La joue de tous *les hommes d'honneur* est la même.

– Ce n'est pas tout à fait l'avis de l'Évangile.

– L'Évangile est dans mon cœur et dans mon fourreau, et je n'en connais pas d'autre... »

Les réactions de l'orateur (le barbier) et de l'auditoire sont différentes de celle du capitaine de Jacques : les premiers acclament l'attitude de M. Le Pelletier et celle de M. Aubertot (ce dernier s'étant excusé), le capitaine de Jacques au contraire insulte tout ce beau monde, désapprouvant leur attitude : « Votre M. Le Pelletier, messieurs, n'est qu'un gueux, un malheureux, un lâche, un infâme... » A la surface du texte, les NH *un chrétien* et *un militaire* peuvent être analysés suivant des jugements de fait de niveau lexical et aboutissent à la construction de modalités objectives (aléthiques), mais dont la saillance modale dans l'économie du récit reste faible, les deux personnages, M. Le Pelletier et le capitaine de Jacques étant déjà identifiés comme tels. En revanche, la lecture modale stéréotypique de ces deux NH, activant des modalités axiologiques/appréciatives en référence à des valeurs morales religieuse et militaire, crée un réseau sémantique axiologique qui connecte nos deux NH *un chrétien* et *un militaire* respectivement avec les références extralinguistiques que les lexèmes *faute*, *Évangile*, d'une part et *épée*, *capitaine*, *fourreau*, *homme d'honneur*, convoquent d'autre part. Le N *soufflet* établit, de par les stéréotypes qu'il convoque, la jonction des deux interprétations modales axiologiques. En effet, les mêmes faits relatés sont considérés suivant deux matrices ou « formations discursives⁴⁰⁹ » axiologiques différentes. En accord donc avec le « manifeste » de Jacques sur l'interprétation des faits et des discours, un même fait (le soufflet) est perçu par l'audience de deux façons différentes, la première, celle de l'orateur (confirmée par l'attitude de l'auditoire) s'appuie sur une stéréotypie axiologique religieuse : [un chrétien est charitable, tolérant, pacifique, etc.] assurée par le NH *chrétien* ; la seconde, celle du capitaine de Jacques : [un militaire est un homme d'honneur qui se doit de réparer une offense, de laver un affront] et force conséquemment la double interprétation du N *soufflet* dans le sens stéréotypique religieux et christique [tendre l'autre joue] et militaire [laver son

⁴⁰⁹ « Discourse matrixes », diraient Larrivee et Longhi (2012 :5) reprenant le concept de « formation discursives » de M. Foucault (1972).

honneur, réparer une offense]. On le voit bien, l'analyse modale, comme le texte nous y invite, ne s'appuie aucunement sur les modalités aléthiques construites à la surface des mots, au niveau lexical, mais bien sur les modalités stéréotypiques contextuelles qu'ils peuvent par ailleurs convoquer *in situ* pour une interprétation efficace de la séquence et des NH investis. Plus encore, dans la même séquence, mais en amont de cette *scène du soufflet*, les actes charitables de M. Le Pelletier, « dilapidant » sa fortune pour subvenir aux besoins des pauvres est différemment perçue là aussi par la population :

Jacques : Nous passions à Orléans, mon capitaine et moi. Il n'était bruit dans la ville que d'une aventure récemment arrivée à un citoyen appelé M. Le Pelletier, **homme pénétré d'une si profonde commisération pour les malheureux**, qu'après avoir réduit, par des aumônes démesurées, une fortune assez considérable au plus étroit nécessaire, il allait de porte en porte chercher dans la bourse d'autrui des secours qu'il n'était plus en état de puiser dans la sienne.

Le maître : Et tu crois qu'il y avait deux opinions sur la conduite de cet homme-là ?

Jacques : Non parmi **les pauvres** ; mais presque tous **les riches**, sans exception, le regardaient comme **une espèce de fou** ; et peu s'en fallut que ses proches ne le fissent interdire comme **dissipateur**.

« Les pauvres » les considérant comme *louables*, « les riches » comme *blâmables*. De ce fait, les NH les *pauvres* et les *riches* ne servent pas tant à identifier des pans de la population que de confronter deux conceptions du monde, des attitudes appréciatives/axiologiques (sociologiques, économiques et idéologiques) divergentes sur un même fait objectif, celui de donner son argent aux plus démunis. Deux séries de NH axiologiques, se référant au même personnage, M. Le Pelletier, illustrent appréciativement/axiologiquement cette divergence. Du point de vue des « pauvres », M. Le Pelletier est un « *homme pénétré d'une si profonde commisération pour les malheureux* », notons au passage les modalités appréciatives/axiologiques que les lexèmes « commisération » et « malheureux » construisent dans le discours *des pauvres* : M. Le Pelletier est l'un des leurs. Dans celui *des riches*, M. Le Pelletier est un « dissipateur », « une espèce de fou » ; c'est un proscrit, un « outcast ». Ces modalités appréciatives/axiologiques, construites *in situ*, forcent par ricochet l'activation dans les deux NH, *les pauvres/les riches*, des modalités stéréotypiques appréciatives/axiologiques, respectivement les riches sont [sans merci, cruels], les pauvres sont [humains] pour confronter deux conceptions (socio-économiques) antagonistes du monde, au-delà des modalités épistémiques évaluatives que ces deux NH peuvent porter par ailleurs au niveau lexical. Le rappel à l'ordre « modal » du maître à son valet à la fin de cet épisode :

Le maître : Eh ! laisse là ces quiproquos, et tâche de t'apercevoir que c'est en faire un grossier que de t'embarquer dans un chapitre de morale, lorsqu'il s'agit d'un fait historique. L'histoire de ton capitaine ? »

tombe à point nommé : il confirme justement la différence entre deux attitudes discursives modales (jugement de valeur « moral » vs jugement de fait « historique »). Il nous servira aussi de transition au développement suivant où nous analyserons un artifice narratif (le quiproquo) d'un point de vue modal.

3- Un « quiproquo modal⁴¹⁰ » : des modalités lexicale, sublexicale et stéréotypique primaire appréciatives/axiologiques, discursivement suspendues

Nous finirons notre étude de cas par l'analyse du lexème *bourreau* dans la scène que nous avons intitulée « *le bourreau bienfaisant*⁴¹¹ ». Suivant l'analyse LexLing du NH, nous avons établi plus haut que le lexème en raison de sa polysémie est capable de construire en langue deux modalités, l'une aléthique qui correspond à la validation objective du sens premier, celui du métier de « tortionnaire/exécuteur des grandes œuvres » et une deuxième validation axiologique qui porte un jugement moral négatif, une condamnation morale, sur l'individu auquel le terme réfère. Nous avons aussi établi plus haut (notamment §1.2.2 du chap.5) que du point de vue du contenu sémantique, la distance sémantique entre les deux sens du polysème est telle, vu le type de variation interne avec changement de classème, que le lexème peut fonctionner exclusivement tantôt comme classifiant aléthique (c'est le cas de toutes les occurrences du NH de notre séquence), tantôt comme pur non-classifiant axiologique (*i.e.* la négation étant séquentielle, elle ne permet pas d'atteindre à partir du sens dérivé, le sens premier). Nous pouvons relever ailleurs dans le roman, cet effet d'insulte, exclusivement axiologique, assuré entre autres par notre NH :

Alors il s'impatientait, et sans trop savoir s'il parlait ou non, il disait : « **Le bourreau !** le chien ! le coquin ! où est-il ? que fait-il ? Faut-il tant de temps pour reprendre une bourse et une montre ? Je le rouerai de coups ; oh ! cela est certain ; je le rouerai de coups. » (éd.1993 : 37-8)

⁴¹⁰ Ce titre est en référence à ce passage de *JLF* :

Jacques : Mon cher maître, la vie se passe en quiproquos. Il y a les quiproquos d'amour, les quiproquos d'amitié, les quiproquos de politique, de finance, d'église, de magistrature, de commerce, de femmes, de maris...

Le maître : Eh ! laisse là ces quiproquos, et tâche de t'apercevoir que c'est en faire un grossier que de t'embarquer dans un chapitre de morale, lorsqu'il s'agit d'un fait historique. L'histoire de ton capitaine ? » (éd.1993 : 70-1)

Notons que le quiproquo « grossier » mentionné par le maître pour critiquer le discours de Jacques est un *quiproquo modal*, celui justement qui ne distingue pas discours axiologique « moral » et discours « historique », aléthique et objectif.

⁴¹¹ Cf. annexe 19 pour une transcription complète de la séquence narrative. Ce titre oxymorique est inspiré du titre du récit intitulé « *Le Bourru bienfaisant* » par D. Diderot dans *JLF* (cf. éd. 1993 : 118).

Il s'agit donc, en langue et au niveau lexical, d'un NH mixte doublement véridicible : aléthique et axiologique. Au niveau sublexical et à travers ses sous-prédicats, il construit parallèlement des modalités aléthique et appréciative/axiologique (négatives). Il porte enfin des modalités stéréotypiques axiologiques négatives *primaires* (cf. plus haut §2.1 et 2.2), puisqu'elles ont une assise linguistique faisant écho aux modalités appréciative/axiologique de niveau supérieur, lexical et sublexical. En effet, le lexème *bourreau* appelle des stéréotypes négatifs tels que [le bourreau est une personne impitoyable, inhumaine et violente] faisant écho aux lexèmes⁴¹² « torture », « infliger », « peine de mort » et « exécuter » autant de sous-prédicats construisant eux aussi des modalités axiologiques/appréciatives négatives sublexicales. La polarité de la force de validation (F) des modalités stéréotypiques est contrainte par la force des modalités de niveau supérieur. Contrairement à *bourgeois*, dont la polysémie se construit par lexicalisation externe de stéréotypes, notre NH ne peut construire des modalités axiologique/appréciative stéréotypiques aussi développées, notamment de polarités positives, vu que la variation se fait de façon interne par généralisation abstraite d'un sème spécifique péjoratif. Plus encore, ces modalités stéréotypiques négatives sont, avons-nous expliqué plus haut, *primaires* donc difficilement annulables, faisant partie du noyau sémantique du lexème, car elles font écho/confirment des modalités axiologiques construites au niveau global et sublexical. La séquence que nous comptons analyser ici joue justement sur ces deux caractéristiques sémantico-modales du NH :

a) la possibilité de fonctionner discursivement comme NH aléthique pur au niveau lexical, inhibant ainsi la modalité axiologique pourtant linguistiquement consubstantielle au lexème au niveau lexical et sublexical, et

b) l'impossibilité pour le NH *bourreau* de construire des modalités appréciative et axiologique *positives*, respectivement de l'ordre du désirable et du louable.

Or dans la séquence que nous voudrions analyser ici, le récit ne paraît mettre en avant, au premier abord, que le sens premier, celui objectif du métier de « tortionnaire/exécuteur des grandes œuvres ». Ce NH apparaît neuf fois dans la séquence délimitée et à chaque fois, il n'encode qu'une modalité aléthique objective correspondant à un jugement de fait/réalité : validation objective du sens premier du NH référant au sens concret de métier de bourreau

⁴¹² Ces sous-prédicats sont tirés de la définition du *TLFi*. La définition complète étant : « exécuter des arrêts de justice chargé d'appliquer la torture ou d'infliger la peine de mort. Synon. *Exécuteur des hautes-œuvres*.

et ce nonobstant la déviance de l'acte décrite par le lexème. Il s'agit dans ces occurrences d'un NH aléthique de force de validation (I) à valeur de réel et d'une direction d'ajustement (D) descriptive, référant au *bourreau de **** dont Jacques, sans en connaître encore l'identité, a acheté le cheval qui le précipitait inopinément et de façon inexplicquée dans « des fourches patibulaires ». Nous reprenons, à titre illustratif, quelques répliques où le NH réfère objectivement à ce personnage :

- Et qui est son maître ?
- Le bourreau.
- Le bourreau !
- Oui, car ce cheval est le sien.
- Où demeure le *bourreau* ?

Et plus loin :

- Le maître : Le bourreau de ***.
- Jacques : Le bourreau !
- Le maître : Oui, oui, le bourreau.

Le NH au premier abord donc ne joue dans l'économie de la scène qu'un rôle modal aléthique construit sur une modalité lexicale globale, celle d'identifier objectivement le métier d'un personnage, celui du bourreau de ***. D'ailleurs, tous les indices discursifs dans les séquences narratives précédant la scène qui nous occupe ici et celles qui précèdent directement l'annonce de la vraie identité du personnage, anticipent sur son identification. Ces indices textuels sont en quelque sorte une actualisation narrative des différents sous-prédicats du lexème : des « *fourches patibulaires* » vers lesquels le cheval se précipite inopinément tout au long des pages 56-83, en passant par le choc pris par notre protagoniste Jacques sur la tête à l'entrée de la ville (à l'entame de notre séquence) et la description détaillée, toutefois décalée, du personnage secondaire de l'aubergiste : en « chemise retroussée » et avec « un grand *couteau* à son côté », jusqu'à la scène du déplacement du « corps » de Jacques à sa chambre, mimant ainsi le démantèlement métaphorique de son corps :

« Tandis qu'on le transportait et qu'on le montait à sa chambre, le maître dirigeait la marche et criait : « Prenez garde, allez doucement ; doucement, mordieu ! vous allez le blesser. Toi, qui le tiens par les jambes, tourne à droite ; toi, qui lui tiens la tête, tourne à gauche. » Et Jacques disait à voix basse : « Il était donc écrit là-haut !... » (éd. 1993 : 84)

convergent pour annoncer l'identité du personnage du bourreau et référer précisément à son activité de tortionnaire. Si ces éléments lexicaux relevés construisent des modalités aléthiques et entrent en relation avec la modalité aléthique de niveau lexical de notre NH *bourreau*, il n'en reste pas moins qu'au niveau de leurs stéréotypes, ils construisent un

réseau de modalités stéréotypiques appréciative/axiologique négatives en connexion avec les modalités de même acabit que le NH *bourreau* est susceptible potentiellement de construire aux niveaux lexical/sublexical (des modalités *en puissance*, dirait G. Guillaume). Seulement, si ces dernières modalités ne sont pas directement activées contextuellement dans le NH *bourreau*, nous pensons tout de même que ce NH, dans l'économie de la séquence, arrive à activer ces connexions modales stéréotypiques et constitue, de ce fait le nœud gordien de la séquence.

De plus, si d'un point de vue logico-sémantique, les expressions « bourreau » et « l'homme qui a vendu le cheval à Jacques » sont coréférentielles et désignent le même individu, le bourreau de ***, nous sommes, du point de vue de l'être de discours Jacques, dans une lecture *opaque*. En d'autres termes, les deux expressions ne sont pas, *salva veritate*, équivalentes pour le locuteur (Jacques). Elles ne sont pas, *in situ*, coréférentielles : les discours « para-doxalement » panégyriques et élogieux tenus sur le bourreau ne peuvent être considérés comme pris en charge par le locuteur Jacques⁴¹³. En effet, en référant à ce personnage (directement et indirectement), Jacques ne connaissant pas encore son identité, ne tarit pas d'éloge à son égard. Toutes les expressions qu'il utilise pour référer au bourreau sont systématiquement modalisées axiologiquement/appréciativement avec une force de validation orientée positivement, de l'ordre du louable et du désirable, diamétralement opposée à la force de validation négative que le lexème paramètrerait aux niveaux lexical/sublexical et stéréotypique. Nous reprenons quelques-uns des lexèmes construisant des modalités appréciatives positives en référence au bourreau (nos italiques) :

Le maître : Et le cheval ?

Jacques : Je l'ai laissé chez son maître, *honnête homme*, *galant homme*, qui l'a repris pour ce qu'il nous l'a vendu.

...

⁴¹³ L. Gosselin (2010 : 404) explique la différence entre les deux types de contextes (*opaque* et *transparent*) et leur influence sur la saturation du paramètre de la prise en charge énonciative (E), en ces termes :

Il s'agit, assez simplement, qu'un contexte est transparent si et seulement si il n'admet qu'une lecture transparente, dans laquelle les descriptions définies sont nécessairement prises en charge par le locuteur de l'énoncé, de sorte que toutes celles qu'il admet comme référentiellement équivalentes sont substituables les unes aux autres. Alors qu'un contexte est opaque lorsqu'il tolère à la fois une lecture transparente et une lecture opaque telle que les descriptions définies sont assumées par l'être de discours que désigne le sujet du verbe d'opinion, de volonté, de dire Dans ce dernier cas, seules les expressions qui sont référentiellement équivalentes aux yeux de cet être de discours (et pas forcément pour le locuteur) sont substituables : si Œdipe ne sait pas que la reine de Thèbes est sa mère, la substitution des deux expressions s'avère exclue dans la lecture opaque des énoncés [...]

Nous verrons que ce paramètre modal, la prise en charge énonciative (E), est primordial pour l'analyse de la suite de la séquence narrative, notamment l'analyse modale d'un autre NH (philosophe) dans deux configurations syntaxiques différentes : *philosophe* vs *espèce de philosophe*.

- N’êtes-vous pas *le citoyen officieux* qui m’a secouru, qui m’a saigné et qui m’a pansé, lorsque mon cheval...
- Il est vrai.
- N’êtes-vous pas *le citoyen honnête* qui a repris ce cheval pour le même prix qu’il me l’avait vendu ?

Le personnage du bourreau de *** apparaît dans le discours de Jacques comme une exception à la règle : *un bourreau bienfaisant* ; la règle étant une phrase stéréotypique du type : [le bourreau est une personne impitoyable, cruelle]. Anscombe (2001 : 73) rappelle, dans ce sens, que toute phrase générique non-analytique admet des exceptions de ce genre et que la force de l’argument dépend du nombre et de la récurrence de ces exceptions. En analysant la phrase générique (G) : *Les singes aiment les bananes*, notre auteur constate que :

D’une telle phrase générique, on pourra conclure que le fait qu’un animal soit un singe constitue une bonne raison de croire en sa bananophilie, mais sans plus, sans qu’on puisse aller jusqu’à la déduction logique stricto sensu. La nature argumentative de la langue est donc une conséquence quasi-immédiate de la généricité non analytique. Si m est un argument pour n [...], c’est parce que du fait de sa non-analyticité, la phrase générique G (m, n) qui est convoquée et instanciée admet par nature des exceptions, m n’étant donc qu’une bonne raison de croire à n. Plus les exceptions envisagées seront nombreuses, moins bon sera l’argument, et inversement.

Pour argumenter donc en faveur de la conclusion *r* [cet homme est impitoyable], le NH *bourreau* reste un argument fort, même si, comme l’explique Anscombe, cette phrase générique peut souffrir des exceptions comme celles dans la situation narrative où Jacques est plongé (vu l’opacité du contexte), mais encore, comme celles qu’on va voir après, à travers le récit métadiégétique relatant l’attitude de Socrate envers son bourreau. Mais ces exceptions, vu leur caractère inhabituel, ne peuvent infirmer la règle : les stéréotypes négatifs qui s’accrochent à *bourreau* restent inéluctablement appréciatifs/axiologiques négatifs, même s’ils sont susceptibles d’être inhibés contextuellement. De ce fait, s’il existe des stéréotypes positifs potentiellement activables en relation avec ce NH, ils ne peuvent s’appuyer que sur des discours « autres », « para-doxaux » : subversifs, avant-gardistes, notamment philosophiques (cf. l’attitude de Socrate) ou qui s’en rapprochent (cf. l’attitude *presque* philosophique de Jacques). Dans l’économie de la séquence narrative donc, ces stéréotypes positifs, s’ils arrivent à définir une exception : *un bourreau bienfaisant*, ils ne sont là, en dernière analyse, que pour appeler et activer « antiphrastiquement » les modalités appréciatives/axiologiques négatives dont la force de validation relève de l’indésirable et du blâmable.

Il est donc indéniable que les modalités axiologiques lexicale et sublexicale ainsi que celles stéréotypiques primaires, toutes négatives et consubstantielles au même NH *bourreau*, ont été neutralisées discursivement. Plus encore, elles ont été remplacées, quiproquo aidant,

par d'autres modalités axiologique/appréciative de force de validation (F) positive (louable/désirable). Le bourreau dans cette séquence apparaît comme *officieux, honnête et galant* homme, en totale opposition aux modalités que le NH active naturellement, que ce soit aux niveaux lexical/sublexical ou stéréotypique. Le rôle ultime donc de ces modalités appréciative/axiologique positives (désirable/louable), n'est pas tant d'instaurer une exception⁴¹⁴ que de convoquer, par contraste, en relation avec le NH *bourreau*, des modalités axiologique/appréciative stéréotypiques de nature conceptuelle opposée, dotées d'une force de validation négative (indésirable/blâmable), celles-là même inhibées contextuellement au niveau lexical dans le NH. L'hypothèse d'un *bourreau bienfaisant*, comme exception à la règle (doxastique) ne tient pas, vu qu'*intradiegetiquement* les réactions « émerveillées » du personnage du bourreau lui-même et celle de ses « chiens » aux sollicitudes de Jacques ne confirment aucunement cette hypothèse interprétative⁴¹⁵ :

« [L]es deux chiens debout, le nez en l'air et comme émerveillés d'une scène qu'ils voyaient pour la première fois. Jacques, après avoir ajouté à ses démonstrations de gratitude force révérences, que son bienfaiteur ne lui rendait pas, et force souhaits qu'on recevait froidement, remonte sur son cheval, et dit à son maître : « J'ai la plus profonde vénération pour cet homme que vous devez me faire connaître⁴¹⁶. »

Ces modalités axiologique/appréciative positives ne font pas écho à la modalité aléthique objective de niveau lexical associée au métier de bourreau, mais bien par contraste, aux modalités stéréotypiques négatives primaires qui accompagnent consubstantiellement et en amont le NH (cf. l'analyse modale stéréotypique de bourreau au §2.1). Ces dernières modalités péjoratives ne sont convoquées que virtuellement par la séquence. En d'autres termes, le discours, pour assurer l'effet comique de la scène, inhibe *in situ* dans le NH *bourreau* les modalités péjoratives qu'il est supposé construire aux niveaux lexical/sublexical et stéréotypique en convoquant textuellement des modalités axiologique/appréciative positives contraires, pour justement actualiser les modalités appréciative/axiologique négatives et les rendre saillantes. En référence au programme de C. Langlet, P. Enjalbert et A. Jackiewicz (2014), la propagation de la charge évaluative, sans pour autant être explicitement commandée par le texte, peut être activée en filigrane et par contraste à une valeur appréciative/axiologique opposée. D'ailleurs, cette analyse

⁴¹⁴ Sinon, le récit de la mort de Socrate comme *exemplum* persuasif n'aurait aucun appui thématique qui justifierait son insertion.

⁴¹⁵ Voir aussi ci-dessous la réaction étonnée de Jacques face à la révélation de l'identité du personnage.

⁴¹⁶ (éd. 1993 : 87).

modale de la réaction de Jacques (dans ce contexte oblique/opaque⁴¹⁷) donne le motif du récit ultérieur pris en charge par le personnage du maître, clôturant ainsi la scène, en référant (dans un développement métadiégétique) à la scène de l'exécution de Socrate. Cette posture méta-modale/diégétique permet au Maître-narrateur de comparer l'attitude de Jacques envers le bourreau de *** à celle du philosophe (Socrate) envers son bourreau :

Jacques, adoptant (à son insu) une attitude philosophique, se blesse à la tête ≈ Socrate, philosopant (volontairement), se condamne à mort.

Et c'est toute la distance qui sépare les deux expressions référant aux deux personnages : une « espèce de philosophe » vs un « philosophe ». Ce dernier récit donc, dont la structure narrative étant métadiégétique⁴¹⁸ (un récit commentant un autre récit), est en même temps méta-modal (*i.e.* une modalité portant sur une autre). En effet, vu la correspondance thématique entre les deux types de récit, la métadiégèse peut, en se greffant au récit premier (diégétique), se déployer et jouer une double fonction explicative/persuasive : intradiégétiquement (persuader Jacques) et extradiégétiquement (persuader le lecteur). Jacques, intradiégétiquement, n'a-t-il pas pris, sans le vouloir, le contre-pied d'une « doxa », les croyances et les préjugés négatifs de sa communauté qui accompagnent le métier de bourreau en traitant son interlocuteur avec égard et déférence ? Sa démarche n'est-elle pas, selon le commentaire du maître, presque *philosophique* ?

Jacques, vous êtes *une espèce de philosophe*, convenez-en.

Le comportement de Jacques est, aux dires du maître, une reproduction de la réaction « polie » de Socrate – condamné par ses concitoyens à boire la ciguë – envers son bourreau. Il n'a vu en son bourreau que l'homme (la part aléthique ; ce que les choses sont) et non ce que la doxa associe stéréotypiquement à son métier et par extension à sa personne (la part appréciative/axiologique négative : indésirable/blâmable), d'où sa réaction polie. Écoutons là-dessus le commentaire du Maître de Jacques :

Ses concitoyens le condamnèrent à boire la ciguë. Eh bien ! Socrate fit comme vous venez de faire; il en usa avec le bourreau qui lui présenta la ciguë aussi poliment que vous.

Et c'est suivant cette analyse modale que le NH « philosophe » peut déployer contextuellement dans le discours du maître, outre sa valeur modale aléthique (celle

⁴¹⁷ Pour le maître de Jacques, le contexte est transparent, il connaît l'identité du bourreau. C'est pour cette raison que le récit se développera suivant son point de vue, en focalisation interne.

⁴¹⁸ G. Genette (1972 : 241-2) a déjà noté que cette technique narrative est caractéristique de *JLF* de Diderot : La pratique [du récit métadiégétique] s'en maintient au XVIII^e siècle, malgré la concurrence de formes nouvelles comme le roman par lettres ; on le voit bien dans *Manon Lescaut*, ou *Tristram Shandy*, ou Jacques le fataliste [...]

d'identifier le personnage historique de Socrate avec prise en charge totale et qualifier avec une certaine distanciation l'être de discours Jacques), des modalités stéréotypiques appréciative/axiologique positives. La démarche du « vrai » philosophe, Socrate, envers son bourreau est volontaire, elle va délibérément à l'encontre de la doxa et des stéréotypes négatifs associés aux représentations du métier de bourreau, alors que dans le cas de Jacques, si la démarche est similaire – n'accablant aucunement le bourreau – il se lance involontairement et à son insu dans un discours flatteur énumérant les mérites « du bourreau » créant une situation paradoxalement comique. A la clôture de l'analyse de cette scène, la valeur modale appréciative positive qui ressort du NH *philosophe* est indéniable. Le lexème *philosophe*, désormais dans le réseau interprétatif du récit, au lieu de décrire le monde, essaie d'agir sur lui. Il joue plus un rôle argumentatif persuasif, ambitionnant de changer les dispositions mentale et intellectuelle du lecteur que de référer simplement, objectivement à des objets de discours. Si la réaction de Jacques et celle de Socrate ont en commun le fait de questionner la doxa, la différence entre les deux démarches est de taille : la première est volontaire, le fruit d'une réflexion, la seconde est involontaire et naïve, l'expression d'une sorte de génie populaire. Le modalisateur, « une espèce de... », portant sur le NH *philosophe* est là pour le rappeler. La réaction de Jacques face à la révélation de l'identité du bourreau confirme cette interprétation, elle rejoint celle étonnée du bourreau et de ses chiens (cités plus haut). Elle est exclamative « *Jacques* : Le bourreau ! » ; il croyait à une plaisanterie de son maître « Pourriez-vous me dire où est le sel de cette plaisanterie ? » Jacques n'a, à aucun moment, confirmé son jugement moral axiologique positif à l'égard du bourreau après la révélation de l'identité de ce dernier, alors que le « sage » d'Athènes tout en sachant pertinemment à qui il avait affaire, a gardé les mêmes égards envers son bourreau, contestant par-là la doxa, les stéréotypes qui accompagnent les représentations du métier et celles qui accompagnent le NH.

Pour conclure cette analyse, nous dirons que si le NH *bourreau*, en langue, subsume bien deux modalités, l'une aléthique et l'autre axiologique, exclusivement négative, dans cette séquence, seule la modalité aléthique est portée linguistiquement par les différentes occurrences du NH. Les modalités lexicale/sublexicale et stéréotypique axiologiques négatives, par un artifice narratif (un quiproquo/contexte opaque), sont annulées et « virtuellement » remplacées par des modalités axiologiques positives (lexicales et stéréotypiques). Ce fait même convoque en retour la prééminence des modalités négatives de force de validation (indésirable/blâmable) inhibées, pour étoffer la construction du sens et rendre saillantes, en les actualisant, les différentes connexions

modales indésirable/blâmable (appréciative/axiologique) que le NH est potentiellement susceptible de construire. Cette analyse modale permet conséquemment, et par *propagation évaluative* à d'autres lexèmes investis dans le discours, notamment le NH, *philosophe*, de déployer leurs potentiels modaux stéréotypiques positifs.

Conclusion générale

Une conception large de la modalité, telle qu'articulée par la théorie modulaire de la modalité (TMM), permet de prendre en considération dans une perspective de sémantique linguistique, des marqueurs empiriques modaux plus variés, notamment les lexèmes, et de mettre au jour des modalités et des combinaisons modales inédites qui permettent à ce concept sémantique de s'affranchir de sa restriction aux marqueurs syntaxiques (notamment les auxiliaires modaux) et de dépasser des approches linguistiques réductionnistes logicistes du concept (*i.e.* strictement vériconditionnelles) et des approches énonciatives tout aussi restrictives (*i.e.* une proposition surplombante (*modus*) portant syntaxiquement sur une autre, un *dictum*), en intégrant aux modalités classiques (aléthique, épistémique et déontique) les modalités appréciative/axiologique dont le pouvoir descriptif est d'autant plus grand qu'il rapproche l'analyse modale des réalités langagières effectives et empiriques qui ne se moulent pas nécessairement dans des logiques théoriques bivalentes (en vrai/faux), ni à des structures syntaxiques particulières. Plus encore, la modalité, comme processus sémantique et comme outil d'investigation linguistique, permet, outre une cartographie du lexique des NH français, une généralisation de l'analyse à d'autres catégories de lexèmes comme les prédicats adjectivaux classifiants (*rond/petit/jaune*), non-classifiants (*triste/généreux*) et mixtes (*monotone*) et verbaux, là aussi classifiants (*marcher/bavarder/parler*), non-classifiants (*haïr*) et mixtes (*espérer/râler/rouspéter*) encore plus efficaces que les typologies syntaxiques, ontologiques ou sémantique non modales. Aux abords de la fin de notre analyse modale des NH, nous croyons avoir confirmé les hypothèses suivantes :

– Il est possible de prouver, *via* des tests sémantico-syntaxiques adéquats, l'existence d'un processus sémantico-linguistique de validation des représentations portées par les NH, autant de jugements et donc de valeurs modales construites dotées de valeurs paramétriques différentes. Par ailleurs, l'agencement de ces tests en un classificateur permet de ranger rigoureusement au niveau lexical (LexLing) ces NH en 12 classes modales correspondant à 3 catégories nominales de NH : les NH classifiants (trois classes),

les NH non-classifiants (trois classes) et les NH mixtes (six classes⁴¹⁹). Ceci nous paraît transposable sur d'autres sous-catégories de N et d'autres parties du discours, notamment les adjectifs, les verbes et les adverbes, etc.

– La modalité intrinsèque aux NH est paramétrée par son instance de validation (I), sa direction d'ajustement (D) et sa force de validation (F). La saturation de ces paramètres (I) et (D) permet de différencier modalité aléthique, épistémique, appréciative et axiologique avec des forces de validation d'intensité et de polarités différentes. Dans les classifiants, nous avons pu différencier des modalités dont la force de validation (F) est *le vrai assertorique* caractérisant *valet/mâitre* (classe I) avec une instance de validation (I) objective, de modalités relevant du *certain* caractérisant *moderne* (classe II) et *prophète* (classe III) avec une instance de validation subjective (individuelle et collective). Toutes ces dernières modalités sont paramétrées par une direction d'ajustement (D) *descriptive*. Les non-classifiants axiologiques, ensuite, sont dotés d'une force de validation (F) qui relève du louable/blâmable avec une instance de validation (I) conventionnelle/institutionnelle (*salaud*) et les appréciatifs d'une force de validation (F) qui relève du désirable/indésirable avec une instance de validation (I) subjective (*malheureux/imbécile*). La direction d'ajustement (D) des non-classifiants est mixte descriptive/injonctive. Les NH mixtes combinent, quant à eux, les deux types de jugement de fait et de valeur et renseignent, de ce fait, doublement leurs paramètres modaux (I), (D) et (F).

– En langue, l'analyse modale est séquentielle : elle est d'abord lexicale (niveau LexLing), elle porte sur un lexème dans son iconicité, puis sublexicale (niveau SubLing), une analyse des sous-prédicats du lexème. Elle est enfin stéréotypique (niveaux LexSter et SubSter⁴²⁰), déterminant des modalités qui, ou reprennent des valeurs conceptuelles construites aux niveaux supérieurs (*ravisserieur/contrebandier/artiste*), ou proposent de nouvelles modalités inédites qui n'ont aucune assise structurelle linguistique (*valet*). En discours, en revanche, c'est le contexte intégrant qui commande la saillance d'un niveau modal par rapport à un autre. Ces résultats ont pu être corroborés par des investigations sémantiques sur la

⁴¹⁹ Cette dernière classe structurelle des mixtes en langue, couplée à celle sublexicale/stéréotypique de la structure modale tripartite peut répondre pensons-nous aux remises en doute de N. Ruwet (1982) quant au caractère inextricable des aspects qualifiant vs classifiant des NH.

⁴²⁰ Nous n'avons pas investi ce dernier niveau dans nos analyses.

structure sémantique et modale de quelques NH aux chap.5, 6 et 7 pour sonder les rapports internes entre modalités dans les NH mixtes ou entre modalités de niveaux différents.

– Les rapports entre modalités, qu’elles soient subsumées par un même NH ou qu’elles s’établissent entre différents niveaux dans un même lexème sont, comme on l’a vu, plus ou moins rigoureusement identifiables. Dans le premier cas, les rapports entre modalités subsumées par un même lexème varient entre autonomie et plusieurs nuances de dépendance suivant un rapport *présuppositionnel/implicatif* qui reprend la variation des relations des contenus sémantiques sur lesquels elles s’appuient pour se construire. L’analyse de la nature des rapports entre sens stabilisés par un même signifiant permet de décrire plus finement les rapports entre modalités qu’une caractérisation générale qui réduit ces rapports à une conjonction de modalités (*i.e.* adjonction d’un jugement de fait à un jugement de valeur). Nous avons dégagé dans ce sens, grâce aux concepts logiques de présupposition/implication/tautologie/autonomie entre sens, des NH mixtes qui construisent des modalités indépendantes l’une de l’autre. C’était le cas de NH mixtes qui lexicalisaient leurs sens dérivés par lexicalisation externe d’un stéréotype (*bourgeois*) et par lexicalisation interne avec changement de classème (du concret vers l’abstrait, *bourreau*, de l’abstrait vers le concret, *fou*). Nous avons ensuite identifié des NH qui valident des représentations qui s’impliquent (*voleur/filou*). D’autres enfin (*chauffard/journaloux*), construisent des modalités qui se présupposent. Nous avons conséquemment défini deux types de modes de validation correspondant à deux attitudes cognitives : *une validation intégrée* qui, vu les relations implicatives de sens entre sens1 et sens2, permettait, vue une saillance cognitive, de valider concomitamment les deux sens et *une validation séquentielle* qui opérait sur un sens puis sur un autre.

Dans le deuxième cas, celui des rapports entre modalités de niveaux syntaxiques différents, nous avons vu que les rapports entre modalités lexicale, sublexicale et stéréotypique sont différents d’une catégorie de lexèmes à l’autre. Les relations entre modalité lexicale et sublexicale pour certains lexèmes classifiants sont indépendantes et imprévisibles (*i.e. paradoxe de la modalité intrinsèque aux NH*) : l’analyse modale du niveau lexical ne permet pas de prédire les modalités subsumées par le niveau sublexical qui peut inclure des modalités extrinsèques (notamment déontique et boulique), mais aussi appréciative/axiologique. Elles donnent à voir, en revanche, une certaine identité entre modalités subsumées par les NH mixtes et les NH non-classifiants. La modalité stéréotypique peut être contrainte pour certains lexèmes classifiants (*ravisserieur/voleur/contrebandier*) par les modalités de niveau sublexical, comme elle peut

rester libre pour d'autres (*valet/cabaretier*). Nous avons démontré dans ce sens le rôle régulateur de la modalité sublexicale en différenciant, modalités stéréotypiques *primaires/structurelles*, celles qui reprennent des valeurs modales sublexicales, des modalités stéréotypiques *secondaires/contextuelles*, qui n'ont aucune assise linguistique et qui sont de ce fait plus libres et plus fluctuantes, néanmoins dépendantes des contextes intégrants qui les activent et en stabilisent la fluctuation. Pour les NH mixtes et non-classifiants, les modalités stéréotypiques qu'ils arrivent à subsumer sont *primaires*, puisqu'elles sont une reprise des jugements de valeur déjà construits aux niveaux supérieurs, sublexical et lexical.

– La définition de la modalité comme validation d'une représentation prédiquée a permis de mettre à profit plusieurs aspects sémantico-syntaxiques des NH développés par d'autres travaux sémantiques portant sur les prédicats adjectivaux (types de prédicats SLP/ILP, *dynamacité vs stativité/intentionnalité* de la représentation des NH, relations logiques entre différents sens *présupposition/implication*, *paradoxe sémantique* de la modalité *intrinsèque*) et de valider nos résultats modaux ainsi que la pertinence de notre typologie. Dans les non-classifiants, la nature des prédicats (ILP/SLP) et l'opposition aspectuelle (*dynamacité/stativité vs intentionnalité/non intentionnalité*) se sont révélées déterminantes pour donner une description pertinente des représentations et expliquer la divergence de leur processus de validation. Elles ont permis de dégager un *continuum* actionnel (*non-actionnel/méta-actionnel* puis *méta/endo-actionnel* et finalement *endo-actionnel*) qui corrobore la classification modale des non-classifiants proposée par L. Gosselin entre *appréciatifs internes*, *appréciatifs mixtes* et *axiologiques*. Dans le même ordre d'idées, les NH mixtes, nous l'avons vu, nonobstant la saillance de la modalité *aléthique/épistémique* subsumée, reprennent les mêmes rapports actionnels (*dynamiques* et *intentionnels*) que ceux définis par les non-classifiants, sauf pour les NHRel mixtes de la classe IV' qui impliquent l'*intentionnalité* qu'on a justifiée par leur spécificité *actancielle* et *syntaxique*.

– Si la modalité se construit sur une validation de la représentation du NH et si nous avons défini cette représentation comme un contenu sémantique positif qui se décline en *sèmes*, *traits sémantiques*, mais aussi *stéréotypiques* (*lexicalisés diachroniquement* ou *non lexicalisés*), il faudrait élargir le concept de représentation à des aspects *formels* et *syntaxiques*, du moins pour certaines catégories de NH où cet aspect structurel est déterminant dans la construction modale. En effet, les NH mixtes EFP, vu la spécificité de leurs signifiants, *actualisant* une *variation diaphasique/diastratique* et les NHRel qui régissent deux arguments ont montré des spécificités *sémantiques* et *syntaxiques* non

partagées par les catégories nominales auxquelles ils appartiennent : non-véridicité de la modalité appréciative des EFP de la classe VI (type *flic*) et non-véridicité de la modalité aléthique des EFP de la classe VI' (type *chauffard*) et l'intentionnalité consubstantielle à la modalité appréciative externe de la classe IV' (type *ami*).

Dans le deuxième versant de l'analyse, nous nous sommes proposé d'illustrer la modalité de niveau sublexical et stéréotypique à travers respectivement un relevé des sous-prédicats des NH (définitions dictionnaires) et des tests enthymématiques. Nous estimons que l'analyse que nous avons faite de quelques séquences narratives montre l'efficacité du concept de modalité à analyser en discours des effets de sens particuliers (*i.e.* modalisation : visée argumentative, force illocutoire/perlocutoire) et à décrire de façon plus globale le déploiement narratif *via* les transformations des états modaux des actants, même s'il faut l'accompagner, avons-nous suggéré, d'autres outils d'analyse plus globalisants⁴²¹ pour articuler entre eux des effets modaux de portées locales et/ou inter-propositionnels. C'est ce que nous avons essayé de montrer dans l'analyse des NH *paysan*, *chirurgien*. L'interprétation de la séquence ne peut être exhaustive qu'à travers l'activation d'un stéréotype « il est *indésirable* d'être un paysan », « il est *désirable* d'être un chirurgien », eux-mêmes responsables de conditionner la lecture de « je suis chirurgien à votre service » comme un argument d'autorité et non comme une séquence informative où le personnage ne ferait que se présenter en spécifiant sa profession. Dans la modalité sublexicale, nous n'avons pu aborder dans le détail qu'un type de modalité, celui déontique, qui se construit extrinsèquement à travers les modalités associées aux sous-prédicats de *maître* et *serviteur/valet* dans le sens où on peut définir un maître comme étant « une personne qui *doit* être obéie » et serviteur/valet comme étant « une personne qui *doit* obéir ». La *scène de dispute* entre les deux protagonistes se déploie narrativement en faisant jouer ces (états modaux) modalités sublexicales déontiques encodées par ces NH plus que le recours à la modalité aléthique qu'ils portent au niveau lexical. Le déploiement narratif se construit sur une modification des états modaux des actants dont les NH analysés portent la trace empirique sémantiquement *via* la modalité extrinsèque déontique.

Au terme de ce travail, on peut affirmer que la modalité comme validation de représentations prédiquées, constitue un concept opératoire et efficace pour analyser les valeurs sémantiques des NH, notamment en en proposant une classification et des données

⁴²¹ Nous avons mentionné *supra* les isotopies de F. Rastier, la *propagation des charges évaluatives* de C. Langlet *et al.* et la *polysémie contextuelle généralisée* développée par L. Gosselin.

chiffrées. Cette classification, si elle s'appuie encore sur l'intervention de l'utilisateur dans l'implémentation informatique qu'on en a donnée, ambitionne, à moyen terme, d'aboutir à un fonctionnement algorithmique de plus en plus autonome à travers notamment, l'apprentissage machine (*machine learning*) et l'apprentissage profond (*deep learning*) dans le cadre de l'intelligence artificielle (IA). Par ailleurs, cette classification, comme on a pu le démontrer, n'est pas une fin en soi, elle permet à travers une analyse fine sur plusieurs niveaux syntaxiques d'identifier des connexions sémantiques entre NH autrement indétectables à la surface des mots. Bien évidemment, des zones d'ombre persistent. Nous pensons, notamment, à l'influence de la modalité sublexicale extrinsèque (déontique/boulique) sur l'analyse de certains lexèmes (classifiants) et son influence sur la modalité stéréotypique. Si d'autre part, notre analyse différentielle entre quelques classifiants et mixtes est restée descriptive, notamment la différence sémantico-modale entre *violeur/contrebandier/ravisseur* vs *voleur/assassin/bandit*, il serait intéressant de voir, au-delà de nos analyses, ce qui fait que l'usage des premiers, au niveau lexical, est aléthique et celui des seconds au même niveau, mixte (*i.e.* portant en plus un jugement moral, un terme d'insulte). Les approches sociolinguistiques/psycholinguistiques nous paraissent dans ce sens aussi prometteuses que l'analyse modale et sublexicale pour analyser les différences socio-culturelles entre les deux types d'actes déviants et les sanctions institutionnelles/morales qu'elles appellent et les répercussions de ces dernières sur la structure sémantique des lexèmes. De plus, nous avons abordé de front, croyons-nous, le « problème » de la polysémie qui mérite d'être pris en considération de façon plus systématique qu'il ne l'est dans les analyses sur les noms d'humains (du moins dans celles que nous avons pu consulter) et de façon plus différenciée que nous l'avons entrepris. Nous n'avons abordé, en effet, dans la variation des polysèmes NH que deux pôles du sens, un sens1 et un sens2 référant exclusivement à des humains, alors que plusieurs autres sens en amont du sens1 (nous pensons à l'adjectif *bourrel* dans ses rapports avec le NH *bourreau*) ou encore intermédiaires entre sens1 et sens2, peuvent être mis à contribution, même s'ils ne font pas partie de notre objet d'étude (*i.e.* des N référant à des objets non-humains ou des lexèmes appartenant à d'autres catégories du discours). La prise en considération de la polysémie, qu'elle soit ponctuelle et locale (*client*) ou diachronique et stabilisée (*bourgeois, sacristain*), est incontournable dans l'analyse sémantique et modale, ne serait-ce que pour identifier des variations radicales dans l'identité modale du lexème et déterminer la distance, plus ou moins marquée, entre les types de jugement qu'ils construisent.

Un regret persiste. L'analyse contextuelle est restée parcellaire parce qu'exclusivement paradigmatique et inéluctablement fragmentaire, ne prenant en compte que des NH pour analyser des séquences narratives autrement plus riches. Cette entreprise plus globale peut voir le jour dans des travaux ultérieurs, d'autant plus que notre angle d'attaque (l'analyse modale des NH) s'insère naturellement dans un programme plus vaste et plus ambitieux, celui de la théorie modulaire de la modalité qui, comme nous l'avons expliqué plus haut, prend en compte, étant donné ses pouvoirs intégrateurs et sa modularité, toute l'hétérogénéité empirique, conceptuelle et syntaxique de la modalité. C'est sur cette interaction entre différents marqueurs empiriques modaux que notre attention doit désormais se focaliser pour une analyse plus exhaustive et plus globale du concept et pour un investissement plus efficace dans l'analyse du discours.

Bibliographie

Corpus principal d'étude

Diderot, D. (1993). *Jacques le fataliste*, Bookking International, Paris.

Diderot, D. *Jacques le fataliste*, BeQÉdition de référence. Éditions du Béliet, collection Ariès, Montréal.

Ouvrages consultés

Adler, S., & Moline, E. (2018). Les noms généraux : présentation. Dans *Langue française* (Vol 2, n°198, pp. 5 à 18).

Albrecht, J., & Métrich, R. (2016). Les différents modèles de la sémantique lexicale et leur intérêt pour la théorie et la pratique de la traduction. Dans J. Albrecht & R. Métrich (Ed). *Manuel de traductologie*. (pp.374–394) Walter de Gruyter. <https://DOI-org.ezproxy.normandie-univ.fr/10.1515/9783110313550-020>

Alexandrova, A. (2014). Pourquoi les relations lexicales entre les noms d'humains sont-elles (parfois) compliquées ? *CMLF-Berlin*, [N°8, pp. 2963-2976].

Anscombre, J.-C. (1995). *Théorie des topoï*. Kimé, Paris.

Anscombre, J.-C. (2001). Le rôle du lexique dans la théorie des stéréotypes. Dans *Langages : Les discours intérieurs au lexique* [35e année, n°142, pp. 57-76]. DOI : 10.3406/lgge.2001.883. http://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_2001_num_35_142_883

Anscombre, J.-C., & Ducrot, O. (1997). *L'argumentation dans la langue*. éd. Mardaga, Liège.

Baider, F., & Todirascu, A. (2018). Les noms de statut et de fonction. Dans C. Schnedecker & W. Mihatsch. *Les noms d'humains - théorie, méthodologie, classification : Nouvelles approches en sémantique lexicale*. (pp. 229-250). De Gruyter, Berlin/Boston.

Bally, Ch. (1965). *Linguistique générale et linguistique française* (4ème édition revue et corrigée). Francke, Berne.

Barque, L. (2008). *Description et formalisation de la polysémie régulière du français*, [Thèse de doctorat Université Paris 7, Denis Diderot].

Barque, L. (2015). Les noms relationnels de type humain. Dans *Langue française* (Vol 1, n° 185, pp. 29-41). DOI 10.3917/lf.185.0029

Benveniste, E. (1974). *Problèmes de linguistique générale, II*, Gallimard.

Boudard, A. (1986). *La fermeture*, Robert Laffont, Paris.

Bremond, C. (1966). La logique des possibles narratifs. Dans *Communications : Recherches sémiologiques : l'analyse structurale du récit*. (N° 8, pp. 60-76). DOI : <https://doi.org/10.3406/comm.1966.1115>

Brunot, F. (1922). *La pensée et la langue*, Masson, Paris.

- Cadiot, P., & Nemo, F. (1997a, septembre). Propriétés extrinsèques en sémantique lexicale. Dans *Journal of French Language Studies*. DOI : 10.1017/S0959269500003628
- Cadiot, P., & Nemo, F. (1997b). Pour une sémiogénèse du nom. Dans *Langue française : Aux sources de la polysémie nominale* (N°113, pp. 24-34).
- Carlson, G. (1977). *Reference to kinds in English*, [Thèse de doctorat, University of Massachusetts] Amherst.
- Cozma, A.-M. (2015). L'usage de la modalité en Sémantique des Possibles Argumentatifs : comment le modèle théorique fait évoluer la notion. Dans *Signes, Discours et Sociétés, Sémantique des Possibles Argumentatifs et Analyse Linguistique du Discours. Hommage à Olga Galatanu*, [en ligne : <http://www.revue-signes.info/document.php?id=4382>. ISSN 1308-8378].
- Cusin-Berche, F. (1999). Le lexique en mouvement : création lexicale et production sémantique. Dans *Langages : Sémantique lexicale et grammaticale*. (33e année, n°136, pp. 5-26) DOI : <https://doi.org/10.3406/lgge.1999.2209> https://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_1999_num_33_136_2209
- Cusin-Berche, F. (2003). *Les mots et leurs contextes*. Presses Sorbonne Nouvelle.
- Dahlgren, K. (1985). The Cognitive Structure of Social Categories. Dans *Cognitive Science* (N° 9, pp. 379–398).
- De Saussure, F. (éd. 1978). *Cours de linguistique générale*. Payot, Paris.
- Descartes, R. (éd. 1953). *Œuvres et lettres*. Gallimard, la Pléiade, Paris.
- Détrie, C., Siblot, P., Vérine, B. & Steuckardt, A. (2001). *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*. Paris, Champion.
- Dictionnaire de l'Académie (éditions : 4ème, 8ème et 9ème). [En ligne] <https://www.cnrtl.fr/dictionnaires/anciens/>
- Douay, C. (2003). Des modalités de l'interlocution au système des modaux. *Corela* [En ligne, 1-1 | mis en ligne le 01 avril 2003, consulté le 18 janvier 2017. URL : <http://corela.revues.org/636> ; DOI : 10.4000/corela.636].
- Ducrot, O. (1969). Présupposés et sous-entendus. Dans *Langue française*. (N°4, pp. 30-43). DOI : 10.3406/lfr.1969.5456. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lfr_0023-8368_1969_num_4_1_5456
- Ducrot, O. (1980). *Les échelles argumentatives*, Éditions de Minuit, Paris.
- Ducrot, O. (1984). *Le dire et le dit*, Editions de minuit, collection Propositions
- Flaux, N., & Lagae V. (2014). Syntaxe et sémantique des marqueurs modaux : présentation. Dans *Langages* (Vol 1, n° 193, pp. 3-15). DOI 10.3917/lang.193.0003
- Flaux, N., & Mostrov, V. (2016). À propos de noms d'humains (dis)qualifiants : *un imbécile* vs *un salaud* et leurs paradigmes, *Congrès Mondial de Linguistique Française* [en ligne : <http://dx.doi.org/10.1051/shsconf/20162712016>].
- Flaux, N., & Stosic, D. (2014a). Les noms d'idéalités et la modalité : marquage d'une opposition. Dans *Langages* (N° 193, pp. 127-142).

- Flaux, N., & Stosic, D. (2015). Pour une classe des noms d'idéalités. Dans *Langue française* (Vol 1, n° 185, pp. 43-57). Armand Colin.
- Flaux, N., & Van de Velde, D. (2000). *Les noms en français : esquisse de classement*. Ophrys-Gap.
- Foucault, M. (1972). *The Archaeology of Knowledge*. Tavistock, Londres.
- Frege, G. (1971). *Écrits logiques et philosophiques*. Seuil, Paris. [Über Sinn und Bedeutung. *Zeitschrift für Philosophie und philosophische Kritik*, (1892), traduit par C. Imbert]
- Galatanu, O. (2000). Langue, discours et systèmes de valeurs. Dans E. Suomela-Salmi (dir.), *Curiosités linguistiques*, Turku, Université de Turku.
- Geerts, W., & Melis, L. (1976). Remarques sur le traitement des modalités en linguistique. Dans *Langages : Modalités : logique, linguistique, sémiotique*. (10^e année, n°43, pp. 108-115) DOI : <https://DOI.org/10.3406/lgge.1976.2323>https://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_1976_num_10_43_2323. Fichier PDF généré le 02/05/2018.
- Genette, G. (1972). *Figures III*, Seuil, Paris.
- Gosselin, L. (1996). Le traitement de la polysémie contextuelle dans le calcul sémantique. Dans *Intellectica. Revue de l'Association pour la Recherche Cognitive. L'expérimentation et l'intelligence artificielle*. (Vol 1, n°22, pp. 93-117). DOI : <https://doi.org/10.3406/intel.1996.1517> www.persee.fr/doc/intel_0769-4113_1996_num_22_1_1517
- Gosselin, L. (2010). *Les modalités en français*, Rodopi, Amsterdam-New York.
- Gosselin, L. (2015a). L'expression de l'opinion personnelle : "Je crois/pense/trouve/considère/estime que p. Dans *L'Information grammaticale*. (N°144, pp. 34-40).
- Gosselin, L. (2015b). De l'opposition *modus/dictum* à la distinction entre modalités extrinsèques et modalités intrinsèques. Dans *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, (CX-1, pp. 1-50).
- Gosselin, L. (2018). Quand nommer, c'est juger. Les jugements de valeur internes aux noms d'humains. Dans C. Schnedecker & W. Mihatsch. *Les noms d'humains -théorie, méthodologie, classification : Nouvelles approches en sémantique lexicale* (pp. 44-101). De Gruyter, Berlin/Boston.
- Gross, G. (2014). *Manuel d'analyse linguistique : Approche sémantico-syntaxique du lexique*, Presse Universitaire du Septentrion.
- Gross, G. Cours en ligne de l'Université Paris XIII. http://fiamm.free.fr/Lexique_Master/Documents_supplementaires/GROSS%202009%20Sur%20le%20statut%20des%20humains.pdf
- Haas, P., & Tayalati, F. (2008). Les adjectifs français et l'opposition aspectuelle statif vs dynamique. Dans *Travaux de linguistique* (Vol 1, n°56, pp. 47-67). DOI 10.3917/tl.056.0047
- Honeste, M.-L. (2015). Une approche expérientielle de la sémantique lexicale. Dans *Intellectica. Revue de l'Association pour la Recherche Cognitive : Sciences de la cognition : réflexions prospectives* (Vol 2, n°64, pp. 87-112) :. DOI :

<https://doi.org/10.3406/intel.2015.1014> https://www.persee.fr/doc/intel_0769-4113_2015_num_64_2_1014

- Huyghe, R. (2015). Les typologies nominales : présentation. Dans *Langue française* (Vol 1, n° 185, pp. 5-27). DOI 10.3917/lf.185.0005.
- Kant, E. (1980). *Œuvres philosophiques I*, éd. Alquié, Gallimard, La Pléiade, Paris.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1986). *L'implicite*, Armand Colin, Paris.
- Kleiber, G. (1990). *La sémantique du prototype*, PUF, Paris.
- Kleiber, G. (1997). Sens, référence et existence : que faire de l'extralinguistique ? Dans *Langages : Langue, praxis et production de sens* (31e année, n°127, pp. 9-37) DOI : <https://doi.org/10.3406/lgge.1997.2123> https://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_1997_num_31_127_2123
- Kleiber, G. (2001). Remarques sur la dénomination. Dans *Cahiers de praxématique* [En ligne : document 1, mis en ligne le 01 janvier 2009, consulté le 02 octobre 2016]. URL : <http://praxématique.revues.org/292>
- Kleiber, G. (2004). Item lexical, mots construits et polylexicalité vus sous l'angle de la dénomination. Dans *Presses universitaires de Caen, Syntaxe et sémantique, (Vol. I, n° 5, pp. 31 à 46)*. ISSN 1623-6742 ISBN 9782841332199. [En ligne <https://www.cairn.inforevue-syntaxe-et-semantique-2004-1-page-31.htm>].
- Kleiber, G. (2008). Petit essai pour montrer que la polysémie n'est pas un sens interdit. Dans J. Durand, B. Habert, B. Laks (Eds.) : *Congrès Mondial de Linguistique Française - CMLF'08*. ISBN 978-2-7598-0358-3. Institut de Linguistique Française. Conférences plénières, Paris DOI 10.1051/cmlf08341
- Kleiber, G. (2009). La synonymie - « identité de sens »- n'est pas un mythe », *Pratiques*. [Mis en ligne le 19 juin 2014, consulté le 19 avril 2019, pp. 141-142]. URL : <http://journals.openedition.org/pratiques/1262> ; DOI : 10.4000/pratiques.1262
- Kleiber, G. (2012). Sur la présupposition. Dans *Langages* (Vol 2, n° 186, pp. 21-36). DOI : 10.3917/lang.186.0021
- Kronning, H. (1996). *Modalité, cognition et polysémie : sémantique du verbe modal «devoir»*, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis.
- Langlet, C., Enjalbert, P. & Jackiewicz, A. (2014). Propagation de la charge évaluative au sein de la phrase : principes et étude sur un corpus informatif journalistique. Dans *Les émotions dans le discours. [Emotions in discourse]*. Peter Lang, 978-3-631-64608-3. <hal-01075399>
- Larrivée, P. & Longhi J. (2012). The Foundations Of Discourse : The Case Of British Stereotypes Of The French. Dans *Corela* [En ligne], 10-1 | 2012, mis en ligne le 19 juin 2012, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/corela/2676> ; DOI : 10.4000/corela.2676
- Le Querler, N. (2004). Les modalités en français. Dans *Revue belge de philologie et d'histoire. Langues et littératures modernes* [tome 82, fasc. 3] *Moderne taal en litterkunde*. (pp. 643-656). DOI : 10.3406/rbph.2004.4850 http://www.persee.fr/doc/rbph_0035818_2004_num_82_3_4850. Document généré le 17/10/2015.
- Lecolle, M. (2016). Noms collectifs humains : nomination et prédication. Dans *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 17 | 2016, mis en ligne le 15 octobre

2016, Consulté le 11 décembre 2016. URL : <http://aad.revues.org/2208> ; DOI : 10.4000/aad.2208

- Lehmann, A., & Martin-Berthet, F. (1998). *Introduction à la lexicologie : sémantique et morphologie*. Dunod, Paris.
- Littré, E. (2009). *Le Littré*, [version électronique 2.0.]
- Longhi, J. (2008). Quel petit livre argumentatif au fond de la cour ? Éléments de description sémantique argumentative de livre. Dans *Langages* (Vol 4, n° 172, pp. 69-87). ISSN 0458-726X ISBN 9782200924683. <https://www.cairn.info/revue-langages-2008-4-page-69.htm>
- Lyons, J. (1978). *Éléments de sémantique* [traduit par J. Durand], Librairie Larousse, Paris.
- Martin, J., & White P. (2005). *The language of evaluation: Appraisal in English*. Palgrave, Macmillan, London /New York.
- Martin, R. (1992). *Pour une logique du sens*, PUF, Paris.
- Martin, R. (2005). Définir la modalité. Dans *Revue de Linguistique Romane* [N° 69, pp. 7-18]. <http://doi.org/10.5169/seals-400093>
- Mihatsch, W. & Schnedecker, C. (2015). Les (noms d') humains sont-ils à part ? Intérêts linguistiques d'une sous-catégorie nominale encore marginale. Dans W. Mihatsch & C. Schnedecker (Eds) *Les noms d'humains : une catégorie à part ?* [pp.15-53], Franz Steiner Verlag.
- Milner, J-C. (1978). *De la syntaxe à l'interprétation*, Seuil, Paris.
- Moeschler, J. (2006). Négation, polarité, asymétrie et événements. Dans *Langages*, [Vol 2, n° 162, pp. 90-106]. Armand Colin. ISSN 0458-726X ISBN 9782200921750. <https://www.cairn.info/revue-langages-2006-2-page-90.htm>
- Moirand, S. (1995). L'évaluation dans les discours scientifiques et professionnels, *Les Carnets du Cediscor* [En ligne], 3 | 1995, mis en ligne le 26 août 2009, consulté le 04 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cediscor/497>
- Monte, M. (2011). Modalités et modalisation : peut-on sortir des embarras typologiques ? Dans *Modèles linguistiques* [En ligne, 64 | mis en ligne le 05 septembre 2013, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://ml.revues.org/353>; DOI : 10.4000/ml.353].
- Mordrup, O. (1976). Sur la classification des adverbes en –ment. Dans *Revue Romane XL*, Copenhague, Akademisk Forlag.
- Mosbah, S. (2004). La stéréotypie et la structuration du sens : cas de la polysémie et de la polylexicalité. Dans *Presses universitaires de Caen : Syntaxe et sémantique* [Vol 1, n°5, pp.153-178]. ISSN 1623-6742 ISBN 9782841332199. DOI: <https://www.cairn.info/revue-syntaxe-et-semantique-2004-1-page-153.htm>
- Mostrov, V., & Flaux, N. (2018). Pour une distinction entre deux classes de noms d'humains (dis)qualifiants. Dans C. Schnedecker & W. Mihatsch (Eds). *Les noms d'humains - théorie, méthodologie, classification : Nouvelles approches en sémantique lexicale*. [pp. 301-25]. De Gruyter, Berlin/Boston.
- Nyckees, V. (1997). Pour une archéologie du sens figuré. Dans *Langue française : Aux sources de la polysémie nominale* [N°113, pp. 49-65]. DOI :

<https://doi.org/10.3406/lfr.1997.5369> https://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_1997_num_113_1_5369

- Oberlé, O. (2018). Les noms d'humains en *-phobe*. Dans C. Schnedecker & W. Mihatsch (Eds). *Les noms d'humains -théorie, méthodologie, classification : Nouvelles approches en sémantique lexicale* [pp. 185-226] De Gruyter, Berlin/Boston.
- Perelman, C. & Olbrechtz-Tyteca, L. (2008). *Traité de l'argumentation*. Editions de l'Université de Bruxelles.
- Petit, G. (1998). Approche lexicale et sémantique du vocabulaire familier. Dans *Cahiers de Lexicologie*. Centre National de la Recherche Scientifique. (Vol 1, n°72, pp. 5-40) hal-00646468 Kleiber
- Petit, G. (1998). Un phénomène d'hybridation sémiotique et sémantique : les noms familiers. Dans *Le Français Moderne - Revue de linguistique Française*, CILF (Conseil International de la Langue Française) [Tome LXVI (1), pp. 27-56]. hal-00648025.
- Petit, G. (2001). Pour une conception lexicologique de la dénomination. Dans *Cahiers de praxématique* [En ligne], 36|2001, document 4, mis en ligne le 01 janvier 2009, consulté le 03 octobre 2016. URL : <http://praxématique.revues.org/326>
- Picoche, J. & Honeste, M.-L. (1994). Les figures éteintes dans le lexique de haute fréquence. Dans *Langue française : Les figures de rhétorique et leur actualité en linguistique* [n°101, pp. 112-124]. DOI : <https://doi.org/10.3406/lfr.1994.6336> https://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_1994_num_101_1_6336
- Picoche, J. (1977) *Précis de lexicologie française*, Fernand Nathan.
- Picoche, J. (1995) Combien y a-t-il de cœur(s) en français ? Dans *Langue française : Grammaire des sentiments*. [N°105, pp. 120-125].
- Pottier, B. (1992). *Sémantique générale*, PUF, Paris.
- Rastier, F. (1987). *Sémantique interprétative*, PUF, Paris.
- Rastier, F. (1991). *Sémantique et recherches cognitives*, PUF, Paris.
- Robbe-Grillet, A. (1957). *La Jalousie*, Éditions de Minuit,
- Robbe-Grillet, A. (1961). *Pour un nouveau roman*, Éditions de Minuit, collection « Critiques ».
- Robert, P. (2005). *Le Grand Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (version électronique, 2.0)
- Robert, P. (2014). *Le Petit Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (version électronique)
- Ruwet, N. (1982). *Grammaire des insultes et autres études*, Seuil, Paris.
- Schnedecker, C. (2018). Les noms d'humains : intérêts théoriques, méthodologiques et perspectives dans le cadre d'une linguistique située. Dans C. Schnedecker & W. Mihatsch (Eds) *Les noms d'humains -théorie, méthodologie, classification : Nouvelles approches en sémantique lexicale*. [pp. 3-43] De Gruyter, Berlin/Boston.
- Schnedecker, C. (2018). Le nom d'homme est-il un nom général ? Dans *Linx* [En ligne], 76 | 2018, mis en ligne le 31 janvier 2019, consulté le 14 février 2019. URL : <http://journals.openedition.org/linx/2506> ; DOI : 10.4000/linx.2506

- Strawson, P.-F. (1968-1969). Singular Terms and Predication. Dans *Synthese* (N° 19, pp. 97-117).
- Strawson, P. - F. (1950). On referring. Dans *Mind: Études de logique et de linguistique* (N° 59, pp. 320-344). [Traduit de l'anglais par Judith Milner (1977). De l'acte de référence]. Paris, Seuil.
- Strawson, P.-F. (1968-1969). Singular Terms and Predication. Dans *Synthese* [N° 19, pp. 97-117].
- Todorov, T. (1971,1978). *Poétique de la prose*. [Suivi de *Nouvelles recherches sur le récit*]. Seuil, Paris.
- Tracy, L. (1997). La clé du mystère : mettre le référent à sa place. Dans *Langue française : Aux sources de la polysémie nominale*. [N°113, pp. 66-78] DOI : <https://doi.org/10.3406/lfr.1997.5370> https://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_1997_num_113_1_5370
- Trésor de la Langue Française, *TLFi*. Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales [En ligne] <https://www.cnrtl.fr/dictionnaires/anciens/>
- Vion, R. (2004). Modalités, modalisations et discours représentés. Dans *Langages : Effacement énonciatif et discours rapportés*. [38^e année, n°156, pp. 96-110], [En ligne, http://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_2004_num_38_156_966;doi:10.3406/lgge.2004.966]. Document généré le 01/06/2016. www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1966_num_8_1_1115
- Zufferey, S., & Moeschler, J. (2012). *Initiation à l'étude du sens : Sémantique et pragmatique*. Auxerre : Éditions Sciences Humaines.

Annexes

Annexe 1

Corpus A : Liste des NH retenus pour l'analyse LexLing

| NH | Cotexte | Pages | Nombre d'occurrences ⁴²² |
|---|--|-------|-------------------------------------|
| Abbé | Mais ce qui nous a le plus nui, c'est qu'elle s'était entêtée d'un petit abbé de qualité, impie, incrédule, dissolu, hypocrite, antiphilosophe, que je ne vous nommerai pas... | 142 | 3 |
| Accusé | la fécondité qu'il jetait dans les plus stériles ; avec quel art il défendait les accusés : son indulgence lui donnait mille fois plus d'esprit... | 62 | 1 |
| Adhérent (à ses opinions) | Le général était janséniste, et par conséquent disposé à tirer vengeance de l'espèce de persécution qu'Hudson avait exercée contre les adhérents à ses opinions. | 206 | 1 |
| Adjoint (à procure) | Il passa par toutes les fonctions de l'ordre, successivement portier, sommelier, jardinier, sacristain, adjoint à procure et banquier ; du train dont il y allait, il aurait fait notre fortune à tous. | 54 | 3 |
| Administrateur | Le ministre, instruit de la scélératesse de son intendant, a approuvé la conduite de l'exempt, qui doit venir ce soir à la chute du jour le prendre dans cette prison pour le transférer à Bicêtre où, grâce à l'économie des administrateurs , il mangera son quarteron de mauvais pain, son once de vache, et raclera de sa basse du matin au soir... » | 111 | 1 |
| Adorateur (de la dive Bacbuc) | la dive Bacbuc ou la gourde sacrée leur apparaissait, était déposée au milieu d'eux, sifflait, jetait sa coiffe loin d'elle, et couvrait ses adorateurs de son écume prophétique. | 248 | 1 |
| Adversaire | Le sort met le cornet à la main de son adversaire qui passe, passe, passe, que cela ne finissait point. | 135 | 2 |
| Aîné | Et j'avais en réserve cinq louis, dont Jean, mon aîné, m'avait fait présent lorsqu'il partit pour son malheureux voyage de Lisbonne... | 53 | 2 |
| Amant | La terre qui se remue dans ce moment se raffermira sur la tombe de votre amant ; | 63 | 10 |
| Amateur | Le maître : Oui, mais en récit ; car en couleur et sur la toile, quoique j'en juge aussi décidément qu'un amateur , je t'avouerai que je n'y entends rien du tout ; | 216 | 1 |
| Ambitieux | L'hôtesse : Fi donc, monsieur Jacques ; un hypocrite, un ambitieux , un ignorant, un calomniateur, un intolérant ; car c'est comme cela qu'on appelle, je crois, ceux qui égorgeraient volontiers quiconque ne pense pas comme eux. | 144 | 1 |
| Ami | Quel diable d'homme es-tu ? Jacques, mon ami , je t'en prie.» | 22 | 135 |
| Amoureux | – C'est pour mon amoureuse , lui répondis-je. | 306 | 5 |
| Ancêtre | et les domestiques certifiaient à Jacques que ce convoi était celui de son capitaine, décédé dans la ville voisine, d'où on le transportait à la sépulture de ses ancêtres . | 60 | 2 |

⁴²² Nombre d'occurrences en prenant en considération la variation morphosyntaxique, les répétitions, etc.

| | | | |
|----------------------------|---|-----|---|
| Ancien | Eh bien ! nos deux officiers n'étaient que deux paladins, nés de nos jours, avec les mœurs des anciens . | 82 | 2 |
| Ane ^{*423} | Le chirurgien tâte en dessus, en dessous, par les côtés, et à chaque fois qu'il me touche, il dit : « L'ignorant ! l' âne ! le butor ! et cela se mêle de chirurgie ! » | 47 | 2 |
| Ange * | Elles m'ont d'abord rendu libertin comme un sapajou, puis dévot comme un ange ; | 159 | 3 |
| Antagoniste | Il mit subtilement la main à sa poche, en tira un couteau bien pointu, et lorsque son antagoniste porta la main sur les dés pour les placer dans le cornet, il lui plante le couteau dans la main... | 136 | 1 |
| Antéchrist | Ne manquez pas, à tort et à travers, dans toute occasion de vous déchaîner contre les philosophes ; criez que Voltaire est l' Antéchrist , sachez par cœur l'ouvrage de votre petit abbé, et colportez-le, s'il le faut... » | 146 | 1 |
| Apothicaire | « Vite, vite, un lit pour ce malheureux, lui dit le maître de Jacques, un chirurgien, un médecin, un apothicaire ... » | 84 | 1 |
| Apôtre | Il prétendait que l'Esprit-Saint était descendu sur les apôtres dans une gourde ; | 247 | 1 |
| Arbitre | L'hôtesse, après avoir entendu, leur dit : « Messieurs, voulez-vous m'accepter pour arbitre ? » | 191 | 1 |
| Archer | Aussitôt l'exempt, accompagné d'un commissaire, d'un serrurier, d'un fiacre et de quelques archers, se transporte sur les lieux. | 111 | 2 |
| Artiste | Parmi les élèves qui s'y rendaient en foule, il y avait une jeune fille appelée Mlle Pigeon, la fille de cet habile artiste qui a construit ces deux beaux planisphères qu'on a transportés du Jardin du Roi dans les salles de l'Académie des Sciences. | 79 | 1 |
| Assassin | Le porteballe se hâte de refermer sa malle, la remet sur ses épaules, et suit Jacques en criant : « Au voleur ! au voleur ! à l' assassin ! au secours ! à moi ! à moi !... » | 40 | 5 |
| Assistant | Plus il y a d' assistants , plus la joute est vive ; la présence de femmes y pousse la chaleur et l'opiniâtreté à toute outrance, et la honte d'avoir succombé devant elles ne s'oublie guère. | 83 | 4 |
| Aubergiste | C'était un aubergiste à la porte duquel il s'était arrêté, il n'y avait pas à se tromper | 84 | 2 |
| Audacieux | Ce qui choqua le plus Jacques et son maître, ce fut d'y trouver une vingtaine d' audacieux , qui s'étaient emparés des plus superbes appartements, où ils se trouvaient presque toujours à l'endroit ; | 35 | 1 |
| Auditeur | À ce mot tous les auditeurs s'écrièrent d'admiration excepté mon capitaine qui leur disait : « Votre M. Le Pelletier, messieurs, n'est qu'un gueux, un malheureux, un lâche, un infâme, à qui cependant cette épée aurait fait prompt justice, si j'avais été là ; et votre Aubertot aurait été bien heureux, s'il ne lui en avait coûté que le nez et les deux oreilles. » | 69 | 2 |
| Augure | Le maître : Tu aurais été un grand augure . | 303 | 4 |
| Auteur | Concevez-vous que cela se puisse, quel que soit l' auteur du grand rouleau ? | 23 | 5 |

⁴²³ Nous rappelons (cf. chap.4, §1.4) que le signe « * » signale que le NH ne dénote pas directement un individu mais y réfère *via* une métaphore, une métonymie, etc.

| | | | |
|---------------------------------|---|-----|----|
| Automate* | L' automate allait devant lui, se retournant de temps en temps pour voir si Jacques ne revenait pas ; | 37 | 2 |
| Avocat consultant | c'était l' avocat consultant du village. | 54 | 4 |
| Bacbutien ⁴²⁴ | Il fait la peinture la plus magnifique de l'enthousiasme, de la chaleur, du feu dont les Bacbutiens ou Périgourdins étaient et furent encore saisis de nos jours... | 248 | 2 |
| Badin | Je vous proteste que telle qu'il l'a racontée à son maître, tel fut le récit que j'en avais entendu faire aux Invalides, je ne sais en quelle année, le jour de Saint-Louis, à table chez un M. de Saint-Étienne, major de l'hôtel ; et l'historien qui parlait en présence de plusieurs autres officiers de la maison, qui avaient connaissance du fait, était un personnage grave qui n'avait point du tout l'air d'un badin . | 77 | 1 |
| Bandit | J'étais à une égale distance des deux villages, et le jour était tout à fait tombé, lorsque trois bandits sortent d'entre les broussailles qui bordaient le chemin, se jettent sur moi, me renversent à terre, me fouillent, et sont étonnés de me trouver aussi peu d'argent que j'en avais. | 96 | 2 |
| Banquier | Il passa par toutes les fonctions de l'ordre, successivement portier, sommelier, jardinier, sacristain, adjoint à procure et banquier ; du train dont il y allait, il aurait fait notre fortune à tous. | 54 | 4 |
| Barbare | Le maître : Jacques, vous êtes un barbare ; vous avez un cœur de bronze. | 229 | 1 |
| Barbier | Tandis que nous nous rafraîchissions dans une auberge, une foule d'oisifs s'était rassemblée autour d'une espèce d'orateur, le barbier de la rue, et lui disait : « Vous y étiez, vous, racontez-nous comment la chose s'est passée. » | 68 | 1 |
| Bâtard | Voilà un enfant de fait, Dieu sait comment ! Qui sait le rôle que ce petit bâtard jouera dans le monde ? | 302 | 1 |
| Bavard | c'est qu'il était écrit là-haut qu'aujourd'hui, sur ce chemin, à l'heure qu'il est, M. le docteur serait un bavard , que mon maître et moi nous serions deux bourrus, que vous auriez une contusion à la tête et qu'on vous verrait le cul... » | 16 | 10 |
| Bègue | Pas de gens qui aiment plus à parler que les bègues , pas de gens qui aiment plus à marcher que les boiteux. | 95 | 2 |
| Belle | Jacques : En attendant, ma belle , notre charmante hôtesse, si nous disions un mot à la bouteille ? | 147 | 3 |
| Belle-mère | La belle-mère du plus jeune a passé par ici il n'y a pas plus de trois mois ; elle s'en allait assez malgré elle dans un couvent de province où elle n'a pas fait vieux os ; | 107 | 4 |
| Benêt | On m'a pris pour une espèce de benêt qu'on se promettait de mener par le nez aux pieds du curé de la paroisse. | 265 | 1 |
| Bernardin | où qu'ils se soient enivrés d'excellents vins, aient fait grande chère et pris une indigestion bien conditionnée dans une riche abbaye de Bernardins ; | 36 | 1 |

⁴²⁴ Cette forme n'est pas attestée par les différents dictionnaires (TLFi, GR). Le Littré mentionne la forme « bacbuc » en référence à Rabelais dans « la dive bacbuc », la bienheureuse bouteille.

| | | | |
|--------------------|---|-----|----|
| Bête* | Qu'une femme de mon état est à plaindre, surtout avec une bête de mari. | 128 | 2 |
| Bienfaiteur | je me serais arraché les cheveux : il n'en aurait été ni plus ni moins, et mon bienfaiteur eût été cocu. | 18 | 6 |
| Bizarre | L'hôtesse : M. le marquis en trouva pourtant une assez bizarre pour lui tenir rigueur. Elle s'appelait Mme de La Pommeraye. | 124 | 1 |
| Blanc-bec* | Le voilà au comble de la joie ; il touche au moment de son triomphe ; bientôt il apprendra à ces blancs-becs-là à quel homme ils ont affaire. | 209 | 1 |
| Blessé | Je reste sur le champ de bataille, enseveli sous le nombre des morts et des blessés , qui fut prodigieux | 15 | 1 |
| Boiteux | Pas de gens qui aiment plus à parler que les bègues, pas de gens qui aiment plus à marcher que les boiteux . | 95 | 1 |
| Bon | Le maître : La vertu, Jacques, c'est une bonne chose ; les méchants et les bons en disent du bien... À boire... | 105 | 9 |
| Bonhomme | Le bonhomme fit monter à cheval un de ses enfants, et l'envoya au lieu le moins éloigné. | 25 | 1 |
| Bouffon | Je sais bien que c'est une race d'hommes odieuse aux grands, devant lesquels ils ne fléchissent pas le genou ; aux magistrats, protecteurs par état des préjugés qu'ils poursuivent ; aux prêtres qui les voient rarement au pied de leurs autels ; aux poètes, gens sans principes et qui regardent sottement la philosophie comme la cognée des beaux-arts, sans compter que ceux même d'entre eux qui se sont exercés dans le genre odieux de la satire, n'ont été que des flatteurs ; aux peuples, de tout temps les esclaves des tyrans qui les oppriment, des fripons qui les trompent, et des bouffons qui les amusent. | 89 | 1 |
| Boulangier | En m'habillant, je rêvais à son aventure ; et je pensais que son tailleur, son boulangier , son marchand de vin ou son hôte, avaient obtenu et mis à exécution contre lui une prise de corps. | 100 | 1 |
| Bourgeois | L'hôtesse : Deux bourgeois de la ville prochaine. Ils se parlent sans cesse à l'oreille ; | 107 | 3 |
| Bourreau | Alors il s'impatientait, et sans trop savoir s'il parlait ou non, il disait : « Le bourreau ! le chien ! le coquin ! où est-il ? » | 37 | 10 |
| Bourru | c'est qu'il était écrit là-haut qu'aujourd'hui, sur ce chemin, à l'heure qu'il est, M. le docteur serait un bavard, que mon maître et moi nous serions deux bourrus , que vous auriez une contusion à la tête et qu'on vous verrait le cul... » | 16 | 6 |
| Braconnier | « J'espère que vous aurez un bon dîner ; le braconnier vient d'arriver ; le garde du seigneur ne tardera pas... » | 120 | 1 |
| Brasseur | Celui qui fit couper la tête à son roi, n'était-il pas sorti de la boutique d'un brasseur , et ne dit-on pas aujourd'hui ?... | 302 | 1 |
| Brigand | Ils entendaient à côté d'eux les ris immodérés et la joie tumultueuse d'une douzaine de brigands qui les avaient précédés et qui s'étaient emparés de toutes les provisions. | 19 | 4 |
| Brocanteur | Jacques : Ils étaient brocanteurs . | 132 | 3 |
| Brune | Le maître : Et qui aimes-tu ? Jacques : Une grande brune de dix-huit ans faite au tour, grands yeux noirs, petite bouche vermeille, beaux bras, jolies mains... | 94 | 3 |

| | | | |
|---------------------|--|-----|-----|
| Brutal | L'intendant présenta à son maître un placet où le pâtissier était traduit comme un homme de mauvaises mœurs, un ivrogne qui ne sortait pas de la taverne, un brutal qui battait sa femme, la plus honnête et la plus malheureuse des femmes. | 108 | 1 |
| Butor | Le chirurgien tâte en dessus, en dessous, par les côtés, et à chaque fois qu'il me touche, il dit : « L'ignorant ! l'âne ! le butor ! et cela se mêle de chirurgie ! | 47 | 1 |
| Cabaretier | « Que le diable emporte le cabaretier et son cabaret ! | 13 | 1 |
| Calomniateur | L'hôtesse : Fi donc, monsieur Jacques ; un hypocrite, un ambitieux, un ignorant, un calomniateur , un intolérant ; car c'est comme cela qu'on appelle, je crois, ceux qui égorgeraient volontiers quiconque ne pense pas comme eux. | 144 | 2 |
| Camarade | Mais ce chirurgien impertinent est cause que te voilà encore sur une charrette avec tes camarades , loin de l'hôpital, loin de ta guérison et loin de devenir amoureux. | 17 | 38 |
| Canaille | – Où vas-tu ? te dis-je. – Mettre à la raison cette canaille . | 20 | 4 |
| Capitaine | Le maître ne disait rien ; et Jacques disait que son capitaine disait que tout ce qui nous arrive de bien et de mal ici-bas était écrit là-haut. | 13 | 88 |
| Capucin | Je ne crois pas qu'on use dans vos maisons comme chez les cruels capucins . | 211 | 4 |
| Carme | Le Maître : Jean, ton frère, a été carme ? | 54 | 5 |
| Catin | J'ai bien peur que le mariage du marquis des Arcis et d'une catin ne soit écrit là-haut. | 169 | 1 |
| Cavalier | car il y avait entre ces deux animaux la même intimité qu'entre leurs cavaliers ; c'étaient deux paires d'amis. | 29 | 10 |
| Censeur | Le maître : Ne sois ni fade panégyriste, ni censeur amer ; dis la chose comme elle est. | 67 | 1 |
| Charbonnier | Frère Jean, ci-devant banquier de l'ordre et adjoint à procure, maintenant charbonnier ! | 55 | 1 |
| Charron | Jacques : J'eus donc un parrain et une marraine. Maître Bigre, le plus fameux charron du village, avait un fils. | 223 | 6 |
| Chevalier | et qui lui crie : « Monsieur le chevalier , jarretières, ceintures, cordons de montre, tabatières du dernier goût, vraies jaback , bagues, cachets de montre. | 38 | 113 |
| Chien* | Alors il s'impatientait, et sans trop savoir s'il parlait ou non, il disait : « Le bourreau ! le chien ! le coquin ! où est-il ? | 37 | 11 |
| Chirurgien | – Je me mêle de mon métier ; je suis chirurgien à votre service, et je vais vous démontrer... » | 15 | 79 |
| Chrétien | – Vous êtes un militaire, et M. Le Pelletier est un chrétien ; vous n'avez pas les mêmes idées du soufflet. | 70 | 1 |
| Citoyen | Il n'était bruit dans la ville que d'une aventure récemment arrivée à un citoyen appelé M. Le Pelletier, homme pénétré d'une si profonde commisération pour les malheureux | 68 | 5 |
| Cocher | et bientôt ils aperçurent un char drapé de noir, ... derrière, deux domestiques en noir ; à la suite deux autres vêtus de noir, chacun sur un cheval noir, caparaçonné de noir ; sur le siège du char un cocher noir, | 60 | 6 |

| | | | |
|------------------------|--|-----|----|
| Coglion | et qui, à l'aide d'un certain nombre de coglions à leurs gages, l'avaient persuadé à un grand nombre d'autres coglions à leurs gages, tout prêts pour une petite pièce de monnaie à prendre ou assassiner le premier qui aurait osé les contredire. | 35 | 2 |
| Colonel | Et puis la voilà qui se met à faire l'énumération des officiers qui lui avaient fait l'honneur de puiser dans sa bourse et monsieur un tel, colonel du régiment de ***, et M. un tel, capitaine au régiment de *** | 138 | 1 |
| Commandant | Il mit des espions autour du commandant . | 75 | 6 |
| Commandeur | C'est lui qui me donna au commandeur de La Boulaye, qui périt en passant à Malte ; | 187 | 2 |
| Commensal | On les fait venir : maîtres, valets, étrangers, commensaux ; Jeanne, Denise, moi avec mon genou malade, tous, excepté une vieille concierge impotente, à laquelle on avait accordé une retraite dans une chaumière à près d'un quart de lieue du château. | 285 | 2 |
| Commis | Quoi ! si cette femme en avait fait autant, pour obtenir à un mari la récompense de ses services ; si elle s'était prostituée à un ministre ou même à un premier commis pour un cordon ou pour une colonelle ; | 180 | 4 |
| Commissaire | Aussitôt l'exempt, accompagné d'un commissaire , d'un serrurier, d'un fiacre et de quelques archers, se transporte sur les lieux. | 111 | 33 |
| Commissionnaire | Jacques : Cette femme était la commissionnaire de l'intendant et des domestiques. | 185 | 2 |
| Compagnon | Voilà à la porte de l'auberge un assez grand nombre de passagers que le mauvais temps y avait retenus, se préparant à continuer leur route ; parmi ces passagers, Jacques et son maître, l'homme au mariage saugrenu et son compagnon . | 195 | 5 |
| Compère | Le chirurgien dit au mari : « Il est éveillé ; compère, descendez à la cave, nous boirons un coup, cela rend la main sûre ; je lèverai ensuite mon appareil, puis nous aviserons au reste. » | 46 | 35 |
| Complice | Cela ne sera pas. Tu es un cruel homme ; tant que je vivrai tu seras mon complice . Ça, voyons ce qu'il te faut. | 116 | 3 |
| Comte | – Mais le petit comte , mon amie, qui vous pressait si vivement de mon règne ? | 148 | 6 |
| Concierge | Quelques jours après, le vieux concierge du château décéda ; | 316 | 3 |
| Concitoyen | Ses concitoyens le condamnèrent à boire la ciguë. | 88 | 1 |
| Concurrent | Sans s'en douter, ils cherchaient d'avance à se délivrer d'un concurrent dangereux, ils se tâtaient pour l'occasion à venir. | 82 | 1 |
| Conducteur | Si cela vous fera plaisir, remettons la paysanne en croupe derrière son conducteur , laissons-les aller et revenons à nos deux voyageurs. | 17 | 1 |
| Confesseur | Il fit connaissance avec le confesseur de la mère et de la fille. | 164 | 1 |
| Confident | La recherche de la bourse et de la montre pourra devenir si longue et si compliquée, que de longtemps il ne rejoindra son maître, le seul confident de ses amours, et adieu les amours de Jacques. | 37 | 2 |
| Confiseuse | Parmi ces pénitentes, il y avait une petite confiseuse qui faisait bruit dans le quartier, par sa coquetterie et ses charmes ; | 205 | 2 |

| | | | |
|----------------------------------|---|-----|----|
| Connaissance (de brelan) | Desglands, appelé à la ville par une affaire d'intérêt eut le malheur de rencontrer chez son notaire une de ses anciennes connaissances de brelan , qui l'entraîna à dîner dans un tripot, où il perdit en une seule séance tout ce qu'il possédait. | 189 | 8 |
| Conseillère | On vous permet la duchesse, la marquise, la comtesse, la présidente, la conseillère , même la financière, mais point la bourgeoise ; quelque jolie que soit la marchande, vous verrez rarement un prémontré dans une boutique. | 203 | 1 |
| Conteur | Le maître : Il est vrai ; ils m'instruisent et m'amuse. Un bon conteur est un homme rare. | 179 | 2 |
| Continueur (de Cervantès) | Et puisque Jacques et son maître ne sont bons qu'ensemble et ne valent rien séparés non plus que Don Quichotte sans Sancho et Richardet sans Ferragus, ce que le continueur de Cervantès et l'imitateur de l'Arioste, monsignor Forti-Guerra, n'ont pas assez compris... | 77 | 1 |
| Contrebandier | Tu verras que ce sont des contrebandiers qui auront rempli cette bière de marchandises prohibées, et qu'ils auront été vendus à la Ferme par les coquins mêmes de qui ils les avaient achetées. | 66 | 1 |
| Convive | Tandis que mes trois convives s'amusaient à en chiffonner une, sa compagne, qui était à côté de moi, me dit tout bas : « Monsieur, vous êtes là en bien mauvaise compagnie : il n'y a pas un de ces gens-là qui n'ait son nom sur le livre rouge. » | 256 | 3 |
| Coqueluche* | mais parmi les dévotes dont il était la coqueluche , il y avait de grandes dames à ménager. | 58 | 1 |
| Coquin | Jacques avait l'air et le ton si vrais, que ces coquins , qui prisaient autant la vie que d'honnêtes gens, se lèvent de table sans souffler mot, se déshabillent et se couchent. | 20 | 14 |
| Coquine | C'est une scélérateuse de ma part ; si elle est indigne de moi, elle ne l'est pas de la petite coquine . Vous me demandez l'histoire d'une de mes nuits ? | 278 | 5 |
| Cordelier | Eh oui ; ils courent sur les brisées des carmes et des cordeliers... » | 211 | 1 |
| Coupable | leur enjoignant surtout de mettre à la conduite de cette affaire la plus grande circonspection, le seul moyen d'accabler subitement le coupable et de le soustraire à la protection de la cour et du Mirepoix, aux yeux duquel le jansénisme était le plus grand de tous les crimes, et la soumission à la bulle Unigenitus, la première des vertus. | 206 | 2 |
| Coupe-jarret* | Jacques s'échappe des mains de son maître, entre dans la chambre de ces coupe-jarrets , un pistolet armé dans chaque main. | 20 | 1 |
| Coureuse | « Depuis qu'il s'est entêté de cette petite coureuse , tout va de travers. | 225 | 1 |
| Courrier | (Madame ? – Qu'est-ce ? – C'est le courrier : Mettez-le à la chambre verte, et servez-le à l'ordinaire.) | 125 | 1 |
| Courtier d'usure | Le maître : Tu l'as deviné. Et voilà le chevalier et M. Le Brun (c'est le nom de notre brocanteur et courtier d'usure) qui se précipitent dans les bras l'un de l'autre... « Eh ! c'est vous, monsieur le chevalier ? | 251 | 1 |

| | | | |
|--|--|-----|----|
| Courtisane | Un homme en poignarde un autre pour un geste, pour un démenti ; et il ne sera pas permis à une honnête femme perdue, déshonorée, trahie, de jeter le traître entre les bras d'une courtisane ? | 181 | 3 |
| Cousin | c'est la marquise du Belloy qui me donna à un de ses cousins, qui s'est ruiné avec les femmes et qui a passé aux îles; | 187 | 8 |
| Couturière | À l'âge de dix-huit à dix-neuf ans nous nous amourachâmes tous les deux à la fois d'une petite couturière appelée Justine. | 223 | 1 |
| Crapule | Pourquoi ne dites-vous pas au stoïcien Sénèque : Quel besoin avons-nous de la crapule de votre esclave aux miroirs concaves ? » | 245 | 1 |
| Créancier | Personne ne paie ce qu'il doit ; les créanciers sont d'une âpreté qui désespère | 31 | 1 |
| Créature | j'ai été convaincu d'avoir couché avec une créature que je n'ai jamais vue et que j'ai pourtant payée ; | 44 | 22 |
| Curé | L'hôtesse : Si tu voulais, j'irais chez le curé . | 48 | 17 |
| Cynique | Je vous entends encore, vous vous écriez : « Fi, le cynique ! Fi, l'impudent ! Fi, le sophiste !... » | 246 | 1 |
| Dame | Plus la dame s'était contrainte en sa présence, plus sa douleur fut violente quand il fut parti. | 140 | 51 |
| Danseuse | J'étais presque résolue à mettre ma fille à l'Opéra, mais elle n'a qu'une petite voix de chambre, et n'a jamais été qu'une danseuse médiocre. | 142 | 1 |
| Débiteur | il aurait été forcé de s'adresser à toute la famille qui l'aurait environné, pour fléchir son débiteur et le contraindre à accepter de nouveaux secours. | 119 | 1 |
| Défenseur (de la bulle et de la morale) | Il aurait été enchanté d'entendre le reproche des mœurs corrompues d'un seul défenseur de la bulle et de la morale relâchée sur la secte entière. | 206 | 1 |
| Défunt | Le commissaire se transporte chez le défunt ; on appose un scellé. | 261 | 2 |
| Délateur | Ils sont fripons et délateurs des fripons ; | 300 | 1 |
| Descendant | Quelque jour un descendant de Nodot, du président de Brosses, de Freinshémus, ou du père Brottier, la remplira peut-être... | 249 | 3 |
| Dévote | voilà les vieux directeurs quittés par leurs dévotes ; voilà ces dévotes attachées au jeune Père Ange ; | 55 | 22 |
| Diable* | « Que le diable emporte le cabaretier et son cabaret ! | 13 | 81 |
| Dieu | Concevez-vous, monsieur, dans quel avilissement vous allez tomber ? Ni les dieux , ni les hommes, ni les colonnes, n'ont pardonné la médiocrité aux poètes: c'est Horace qui l'a dit. | 51 | 36 |
| Directeur | voilà les vieux directeurs quittés par leurs dévotes ; voilà ces dévotes attachées au jeune Père Ange ; | 55 | 3 |
| Disciple | Jacques obtient sa place et épouse Denise, avec laquelle il s'occupe à susciter des disciples à Zénon et à Spinoza, aimé de Desglans, chéri de son maître et adoré de sa femme ; car c'est ainsi qu'il était écrit là-haut. | 316 | 1 |
| Dissipateur | et peu s'en fallut que ses proches ne le fissent interdire comme dissipateur . | 68 | 3 |
| Docteur | La femme qu'il portait en croupe lui disait : « Monsieur le docteur , passons notre chemin et laissons ces messieurs qui n'aiment pas qu'on leur démontre. | 15 | 28 |

| | | | |
|----------------------------|---|-----|----|
| Domestique | et bientôt ils aperçurent un char drapé de noir, ... derrière, deux domestiques en noir ; à la suite deux autres vêtus de noir, chacun sur un cheval noir, caparaçonné de noir ; sur le siège du char un cocher noir... | 60 | 9 |
| Dormeur | la bride de son cheval passée dans son bras, et l'animal paissait l'herbe autour du dormeur , autant que la longueur de la bride le lui permettait. | 41 | 2 |
| Dragon* | Qui diable aurait jamais imaginé qu'avec l'air leste, le ton libre et gai de cette jeune folle, ce serait un petit dragon de vertu ? | 265 | 1 |
| Drôle | Le maître : Ce drôle -là fait de moi tout ce qu'il veut... » | 270 | 2 |
| Duc | M. le duc de Chevreuse, qui a été bien malade, n'a pas attendu qu'on lui proposât les sacrements, il les a appelés de lui-même | 219 | 4 |
| Ecolière | Un des professeurs, Prémontval, devint amoureux de son écolière , et tout à travers les propositions sur les solides inscrits à la sphère, il y eut un enfant de fait. | 79 | 1 |
| Editeur | – Allez la demander à l' éditeur de ses ouvrages, qui n'a pas osé l'écrire ; | 215 | 2 |
| Effrontée | Jacques salua le magistrat et s'éloigna sans répondre, mais il disait en lui-même : « L' effrontée , la coquine ! il était donc écrit là-haut qu'un autre coucherait avec elle, et que Jacques paierait !... » | 43 | 1 |
| Elève | Parmi les élèves qui s'y rendaient en foule, il y avait une jeune fille appelée Mlle Pigeon, la fille de cet habile artiste qui a construit ces deux beaux planisphères qu'on a transportés du Jardin du Roi dans les salles de l'Académie des Sciences. | 79 | 2 |
| Elu du Seigneur | Les élus du Seigneur ont de tous les temps été exposés à des disgrâces : ils ont su les supporter ; il faut savoir imiter leur courage. | 212 | 1 |
| Enfant | Au sortir de cet état, déshabillé et couché dans un lit qui occupait un des coins de la chaumière, ayant autour de moi un paysan, le maître du lieu, sa femme, la même qui m'avait secouru, et quelques petits enfants . | 18 | 65 |
| Ennemi | il s'occupait avec toute la méchanceté d'un ennemi à se les exagérer et avec tout l'esprit d'un jaloux à rabaisser le prix de ses vertus par un examen rigoureux des motifs qui l'avaient peut-être déterminé à son insu. | 62 | 11 |
| Enragée | Jacques : La chienne ! la coquine ! l' enragée ! et pourquoi aussi s'attacher à une pareille femme ? | 171 | 1 |
| Envoyé (du général) | En effet, les deux envoyés du général acceptent le rendez-vous. | 209 | 2 |
| Epoux | Tu connais ces anneaux de mariage qui se séparent en deux parties, sur chacune desquelles les noms de l' époux et de sa femme sont gravés. | 90 | 6 |
| Esclave | Veux-tu être le maître ou l' esclave , et l'esclave le plus malmené ? Choisis. | 267 | 3 |
| Escroc | Et savez-vous ce que c'est que votre ami, votre intime ami le chevalier de Saint-Ouin ? Un escroc , un homme noté par cent mauvais tours. | 300 | 1 |

| | | | |
|------------------------------------|---|-----|-----|
| Esculape* | Quel parti un autre n'aurait-il pas tiré de ces trois chirurgiens, de leur conversation à la quatrième bouteille, de la multitude de leurs cures merveilleuses, de l'impatience de Jacques, de la mauvaise humeur de l'hôte, des propos de nos Esculapes de campagne autour du genou de Jacques, de leurs différents avis, l'un prétendant que Jacques était mort si l'on ne se hâtait de lui couper la jambe, l'autre qu'il fallait extraire la balle et la portion du vêtement qui l'avait suivie, et conserver la jambe à ce pauvre diable. | 27 | 1 |
| Espion | Il mit des espions autour du commandant. | 75 | 3 |
| Esprit-Saint | <i>Jacques</i> : À cause des redites, qu'il regardait comme un bavardage indigne de l' Esprit-Saint . | 133 | 2 |
| Etourdi | Trois ou quatre jeunes étourdis masqués projettent d'aller déjeuner avec les voyageurs ; on arrive au point du jour à la déjeuner. | 137 | 1 |
| Etranger | et voilà le moment que tu prends pour retirer ici un inconnu, un étranger qui y restera tant qu'il plaira à Dieu ; | 31 | 4 |
| Evêque | Sera-t-il évêque , ne le sera-t-il pas ? Heureusement ils se sont brouillés. | 142 | 1 |
| Exempt | Sur ce placet il obtint une lettre de cachet, et cette lettre de cachet, qui disposait de la liberté du mari, fut mise entre les mains d'un exempt , pour l'exécuter sans délai. | 108 | 3 |
| Fainéant | Il y a un sort pour les bêtes comme pour les gens ; il envoie le bonheur à des fainéants hargneux, braillards et gourmands, le malheur à une autre qui sera la meilleure créature du monde. | 122 | 1 |
| Faiseur (d'affaires) | Jacques : Cela sent le faiseur d'affaires d'une lieue à la ronde. | 251 | 1 |
| Faiseur (de grandes choses) | Ah ! marquis, lui dit-elle, l'amour vous corrompt ; vous êtes mal né, puisque le faiseur de grandes choses ne vous en inspire que d'avilissantes. | 167 | 1 |
| Faiseur (de miracles) | Jacques : Ici Jacques se mit à siffler, puis il ajouta : Et qui est ce qui m'apprendra à moi, pauvre ignorant, si la doctrine du faiseur de miracles est bonne ou mauvaise ? | 296 | 1 |
| Faiseur (de romans) | Un faiseur de romans n'y manquerait pas ; mais je n'aime pas les romans, à moins que ce ne soit ceux de Richardson. | 263 | 1 |
| Fataliste | Le troisième paragraphe nous montre Jacques, notre pauvre fataliste , les fers aux pieds et aux mains, étendu sur la paille au fond d'un cachot obscur... | 315 | 4 |
| Femme | La femme qu'il portait en croupe lui disait : « Monsieur le docteur, passons notre chemin et laissons ces messieurs qui n'aiment pas qu'on leur démontre. | 15 | 240 |
| Fermier | « J'ai marié tes sœurs, si j'étais resté dans le couvent, deux ans de plus, ce que j'y étais, tu serais un des gros fermiers du canton ; | 58 | 3 |
| Filleul | « Eh ! filleul , te voilà ! d'où sors-tu et que viens-tu faire ici de si grand matin ?... » | 226 | 8 |
| Filou | Sur ce propos, qui n'était qu'une plaisanterie, le camarade de mon capitaine, ou M. de Guerchy, crut qu'il avait affaire à un filou ; | 135 | 1 |

| | | | |
|--------------------|---|-----|----|
| Fils | Et voilà le père de la confiseuse et ses frères honteux de leur soupçon, qui disaient, en descendant l'escalier, à l'époux : « Mon fils , vous êtes un sot... Mon frère, n'avez-vous point de honte ? Un homme qui dit l' <i>Angelus</i> , un saint ! » | 205 | 21 |
| Financier | Je l'ai promené, pendant et après mon procès, chez des magistrats, chez des grands, chez des prélats, chez des financiers , qui s'en sont accommodés pour un terme et qui l'ont laissée là. | 142 | 2 |
| Flatteur | Je sais bien que c'est une race d'hommes odieuse aux grands, devant lesquels ils ne fléchissent pas le genou ; aux magistrats, protecteurs par état des préjugés qu'ils poursuivent ; aux prêtres qui les voient rarement au pied de leurs autels ; aux poètes, gens sans principes et qui regardent sottement la philosophie comme la cognée des beaux-arts, sans compter que ceux même d'entre eux qui se sont exercés dans le genre odieux de la satire, n'ont été que des flatteurs ; aux peuples, de tout temps les esclaves des tyrans qui les oppriment, des fripons qui les trompent, et des bouffons qui les amusent. | 88 | 1 |
| Fou | Pourrais-tu me dire ce que c'est qu'un fou , ce que c'est qu'un sage ? | 23 | 6 |
| Frère | Et voilà le père de la confiseuse et ses frères honteux de leur soupçon, qui disaient, en descendant l'escalier, à l'époux : « Mon fils, vous êtes un sot... Mon frère , n'avez-vous point de honte ? Un homme qui dit l' <i>Angelus</i> , un saint ! » | 205 | 31 |
| Fripon | mais comme il souffrait avec peine que tant de gens le prissent pour un fripon , il affecta de tirer la montre de sa poche et de regarder l'heure qu'il était ; | 43 | 15 |
| Garçon | Cependant il arriva un chirurgien, puis un second, puis un troisième, avec le petit garçon de la chaumière. | 26 | 25 |
| Garde | « J'espère que vous aurez un bon dîner ; le braconnier vient d'arriver ; le garde du seigneur ne tardera pas... » | 120 | 5 |
| Gausseur | Jacques : Ne croyez rien de ce que votre mari vous a dit ; c'est un gausseur . | 237 | 1 |
| Général | Cependant on aurait vu Jacques assis sur son lit, regardant sa jambe en pitié, et lui faisant ces derniers adieux, comme on vit un de nos généraux entre Dufouart et Louis. | 27 | 9 |
| Gentilhomme | Le maître : Un jour Desglands invita à dîner la belle veuve avec quelques gentilshommes d'alentour. | 286 | 2 |
| Géomètre | Les atteintes étaient d'autant plus fréquentes que les distances étaient courtes, ou comme disent les géomètres , en raison inverse des distances. | 304 | 1 |
| Gibier* | Un autre que moi, lecteur, ne manquerait pas de garnir ces fourches de leur gibier et de ménager à Jacques une triste reconnaissance. | 56 | 1 |
| Goguenard | J'étais garçon de fête. On m'avait placé à table entre les deux goguenards de la paroisse ; j'avais l'air d'un grand nigaud, quoique je ne le fusse pas tant qu'ils le croyaient. | 234 | 3 |
| Grand | qu'ils aient été accueillis dans la maison d'un grand , où ils manquèrent de tout ce qui est nécessaire, au milieu de tout ce qui est superflu ; | 36 | 2 |
| Grande dame | mais parmi les dévotes dont il était la coqueluche, il y avait de grandes dames à ménager. | 58 | 2 |

| | | | |
|--------------------|---|-----|-----|
| Grand-père | Jacques : Comme j'ai fait les douze premières années de ma vie, que j'ai passées chez mon grand-père et ma grand-mère. | 132 | 6 |
| Grec | Son maître Xantippe lui dit un soir d'été ou d'hiver, car les Grecs se baignaient dans toutes les saisons | 61 | 1 |
| Gredin | L'hôte : Tu n'en as point ? Je saurai bien en faire avec ta charrue, tes chevaux, tes bœufs et ton lit. Comment, gredin ! | 115 | 3 |
| Grison | Le marquis : Il faut absolument que je la revoie et que je vous en aie l'obligation. J'ai mis mes grisons en campagne. | 158 | 1 |
| Guet | elle lui paraît jolie : il la suit ; à peine est-il entré, que le guet survient. | 205 | 1 |
| Gueux | À ce mot tous les auditeurs s'écrièrent d'admiration excepté mon capitaine qui leur disait : « Votre M. Le Pelletier, messieurs, n'est qu'un gueux , un malheureux, un lâche, un infâme, à qui cependant cette épée aurait fait prompt justice, si j'avais été là ; et votre Aubertot aurait été bien heureux, s'il ne lui en avait coûté que le nez et les deux oreilles. » | 69 | 10 |
| Habitant | Les habitants quittent leurs maisons, se joignent aux paysans et au porteballe, tous vont criant à l'unisson : « Au voleur ! au voleur ! à l'assassin !... » | 40 | 3 |
| Hérésiarque | Il enferme les hérésiarques dans des tombeaux de feu, dont la flamme s'échappe et porte le ravage au loin ; | 218 | 1 |
| Hérétique | « Voilà, monseigneur, à quoi l'on s'expose lorsqu'on introduit la réforme dans une maison dissolue, et qu'on en chasse les hérétiques . | 212 | 2 |
| Héroïne | Jacques : En ce cas, si vous donnez à chacune la même étendue qu'au portrait de l' héroïne , nous n'en sortirons pas d'ici à la Pentecôte, et c'est fait de vos amours et des miennes. | 284 | 1 |
| Historien | Je vous proteste que telle qu'il l'a racontée à son maître, tel fut le récit que j'en avais entendu faire aux Invalides, je ne sais en quelle année, le jour de Saint-Louis, à table chez un M. de Saint-Étienne, major de l'hôtel ; et l' historien qui parlait en présence de plusieurs autres officiers de la maison, qui avaient connaissance du fait, était un personnage grave qui n'avait point du tout l'air d'un badin. | 77 | 2 |
| Horloger | J'en ferai un bon tourneur ou un bon horloger . | 302 | 1 |
| Hôte | L' hôte , l'hôtesse, les enfants, les valets, tout avait l'air sinistre. | 19 | 225 |
| Huissier | Le compère : Compère, tout ce que vous dites est vrai ; il l'est aussi que les huissiers sont chez moi, et que dans un moment nous serons réduits à la besace, ma fille, mon garçon et moi. | 115 | 3 |
| Hydrophobe | Est-ce que vous ne vous êtes pas aperçu que j'étais hydrophobe ?... » | 296 | 3 |
| Hypocrite | L'hôtesse : Fi donc, monsieur Jacques ; un hypocrite , un ambitieux, un ignorant, un calomniateur, un intolérant ; car c'est comme cela qu'on appelle, je crois, ceux qui égorgeraient volontiers quiconque ne pense pas comme eux. | 144 | 1 |
| Ignorant | L'hôtesse : Fi donc, monsieur Jacques ; un hypocrite, un ambitieux, un ignorant , un calomniateur, un intolérant ; car c'est comme cela qu'on appelle, je crois, ceux qui égorgeraient volontiers quiconque ne pense pas comme eux. | 144 | 3 |

| | | | |
|---------------------------------|---|-----|----|
| Imbécile | Le maître : C'est que vous ne savez pas, notre hôtesse, que Jacques que voilà est une espèce de philosophe, et qu'il fait un cas infini de ces petits imbéciles qui se déshonorent eux-mêmes et la cause qu'ils défendent si mal. | 144 | 2 |
| Imitateur (de l'Arioste) | Et puisque Jacques et son maître ne sont bons qu'ensemble et ne valent rien séparés non plus que Don Quichotte sans Sancho et Richardet sans Ferragus, ce que le continuateur de Cervantès et l' imitateur de l'Arioste, monsieur Forti-Guerra, n'ont pas assez compris... | 77 | 1 |
| Impudent | Je vous entends encore, vous vous écriez : « Fi, le cynique ! Fi, l' impudent ! Fi, le sophiste !... » | 246 | 1 |
| Impudique | Le maître : Cela se peut. Mais tu fus déniaisé, je gage, par quelque vieille impudique de ton village ? | 222 | 1 |
| Inconnu | et voilà le moment que tu prends pour retirer ici un inconnu , un étranger qui y restera tant qu'il plaira à Dieu ; | 31 | 1 |
| Indigent | – Un des inconvénients de l'infortune, c'est la méfiance qu'elle inspire : les indigents craignent d'être importuns. | 150 | 2 |
| Indigne | Je m'écriai : « Ah ! l' indigne ! Ah ! chevalier ! vous, vous, mon ami ! | 274 | 2 |
| Infâme | À ce mot tous les auditeurs s'écrièrent d'admiration excepté mon capitaine qui leur disait : « Votre M. Le Pelletier, messieurs, n'est qu'un gueux, un malheureux, un lâche, un infâme , à qui cependant cette épée aurait fait prompt justice, si j'avais été là ; et votre Aubertot aurait été bien heureux, s'il ne lui en avait coûté que le nez et les deux oreilles. » | 69 | 7 |
| Infidèle | Le maître : Le lendemain Desglonds rendit visite à sa charmante infidèle ; il y trouva son rival. | 286 | 1 |
| Infortuné | La chose est difficile, et je m'en occuperai, mais à une condition : c'est que vous laisserez ces infortunées en repos et que vous cesserez de les tourmenter. | 159 | 1 |
| Ingrat | Vous êtes né pour faire des ingrats , et je ne veux pas l'être. Adieu. | 116 | 2 |
| Insolent | Le maître : Jacques, vous êtes un insolent : vous abusez de ma bonté. | 189 | 2 |
| Inspiré (de la gourde) | Il compte au rang des sectateurs distingués de Bacbuc, des vrais inspirés de la gourde dans ces derniers siècles, Rabelais, la Fare, Chapelle, Chaulieu, La Fontaine, Molière, Panard, Gallet, Vadé. | 248 | 1 |
| Intendant | Cet intendant , qui a l'âme plus dure qu'une pierre, ne me fera pas grâce d'un sou. | 95 | 13 |
| Interlocuteur | et Jacques dit à cet interlocuteur indiscret : « De quoi te mêles-tu ? » | 15 | 1 |
| Intolérant | L'hôtesse : Fi donc, monsieur Jacques ; un hypocrite, un ambitieux, un ignorant, un calomniateur, un intolérant ; car c'est comme cela qu'on appelle, je crois, ceux qui égorgeraient volontiers quiconque ne pense pas comme eux. | 144 | 1 |
| Intrigante | Cette femme était cependant une de ces intrigantes secrètes qui jouent la dévotion... | 209 | 4 |
| Ivrogne | L'intendant présenta à son maître un placet où le pâtissier était traduit comme un homme de mauvaises mœurs, un ivrogne qui ne sortait pas de la taverne, un brutal qui battait sa femme, la plus honnête et la plus malheureuse des femmes. | 108 | 1 |

| | | | |
|---------------------------|--|-----|----|
| Jaloux | il s'occupait avec toute la méchanceté d'un ennemi à se les exagérer et avec tout l'esprit d'un jaloux à rabaisser le prix de ses vertus par un examen rigoureux des motifs qui l'avaient peut-être déterminé à son insu. | 62 | 2 |
| Janséniste | Le père Hudson convertit ou éloigna les jansénistes... | 204 | 2 |
| Jardinier | Il passa par toutes les fonctions de l'ordre, successivement portier, sommelier, jardinier , sacristain, adjoint à procure et banquier ; du train dont il y allait, il aurait fait notre fortune à tous. | 54 | 1 |
| Javotte | – Ah ! Javotte ! neuf cent dix-sept livres pour une nuit, c'est beaucoup trop pour vous et pour lui. Donnez-moi la bourse... » | 42 | 1 |
| Jeune | Elle revint sur la parole qu'on lui avait donnée ; elle menaça de tout révéler ; et au grand regret de nos deux dévotes, dont la jeune détacha de ses oreilles des girandoles qui lui allaient si bien, l'écrin et la lettre furent renvoyés avec une réponse pleine de fierté et d'indignation. | 167 | 1 |
| Joillier | – Ils sont joilliers . | 51 | 1 |
| Juge | j'ai été conduit chez le juge , | 44 | 4 |
| Laboureur | Jacques, donc, relevant son énorme chapeau et promenant ses regards au loin, aperçut un laboureur qui rouait inutilement de coups un des deux chevaux qu'il avait attelés à sa charrue. | 293 | 6 |
| Lâche | À ce mot tous les auditeurs s'écrièrent d'admiration excepté mon capitaine qui leur disait : « Votre M. Le Pelletier, messieurs, n'est qu'un gueux, un malheureux, un lâche , un infâme, à qui cependant cette épée aurait fait prompt justice, si j'avais été là ; et votre Aubertot aurait été bien heureux, s'il ne lui en avait coûté que le nez et les deux oreilles. » | 69 | 1 |
| Lecteur | Vous voyez, lecteur , que je suis en beau chemin, et qu'il ne tiendrait qu'à moi de vous faire attendre un an, deux ans, trois ans, le récit des amours de Jacques, en le séparant de son maître et en leur faisant courir à chacun tous les hasards qu'il me plairait. | 14 | 56 |
| Lieutenant général | avant-hier au soir nous y arrivâmes mon maître et moi, et nous avons séjourné chez M. le lieutenant général , son ancien ami. » | 41 | 6 |
| Limonadier | Et si je vous disais qu'un limonadier , décédé il y a quelque temps dans mon voisinage, laissa deux pauvres orphelins en bas âge. | 261 | 1 |
| Lingère | Jacques : Un jour un enfant, assis au pied du comptoir d'une lingère , criait de toute sa force. | 241 | 2 |
| Littérateur | Voici le second paragraphe, copié de la vie de Tristram Shandy, à moins que l'entretien de Jacques le fataliste et de son maître ne soit antérieur à cet ouvrage, et que le ministre Sterne ne soit le plagiaire, ce que je ne crois pas, mais par une estime toute particulière de M. Sterne, que je distingue de la plupart des littérateurs de sa nation, dont l'usage assez fréquent est de nous voler et de nous dire des injures. | 313 | 2 |
| Locataire | La maison est honnête, et la femme qui l'occupe jouit, dans son voisinage, et parmi les autres locataires, de la meilleure réputation. » | 209 | 2 |
| Lucifer* | Jacques : Ah ! notre hôtesse, quel diable de femme ! Lucifer n'est pas pire. | 161 | 1 |

| | | | |
|---------------------------|--|-----|-----|
| Magistrat | Alors l'hôtesse s'asseyant sur la table, et prenant le ton et le maintien d'un grave magistrat , dit... | 192 | 15 |
| Maître | Le maître ne disait rien ; et Jacques disait que son capitaine disait que tout ce qui nous arrive de bien et de mal ici-bas était écrit là-haut. | 13 | 870 |
| Maîtresse | Est-ce que vous me prenez pour la maîtresse de mon capitaine ? | 63 | 7 |
| Major (de l'hôtel) | Je vous proteste que telle qu'il l'a racontée à son maître, tel fut le récit que j'en avais entendu faire aux Invalides, je ne sais en quelle année, le jour de Saint-Louis, à table chez un M. de Saint-Étienne, major de l'hôtel ; et l'historien qui parlait en présence de plusieurs autres officiers de la maison, qui avaient connaissance du fait, était un personnage grave qui n'avait point du tout l'air d'un badin. | 77 | 4 |
| Malade | – Très bien. J'ai ma femme qui a gardé des malades toute sa vie ; j'ai une fille aînée qui fait le poil à tout venant, et qui vous lève un appareil aussi bien que moi. | 64 | 5 |
| Malfaiteur | Ils traversaient une contrée peu sûre en tout temps, et qui l'était bien moins encore alors que la mauvaise administration et la misère avaient multiplié sans fin le nombre des malfaiteurs . | 19 | 1 |
| Malheureux | Un pauvre malheureux qui se meurt à notre porte ! ... | 30 | 11 |
| Maniaque | Mon capitaine disait encore que la jouissance d'une liberté qui pourrait s'exercer sans motif serait le vrai caractère d'un maniaque . | 292 | 1 |
| Manœuvre | – C'est un manœuvre qui n'avait que ses bras pour vivre, et qui vient de se fracasser une jambe en tombant de son échafaud. | 69 | 1 |
| Maquignon | Ce cheval est beau ; le marchand t'aura juré qu'il était sans défaut ; mais en fait de chevaux tous les hommes sont maquignons . | 52 | 1 |
| Maraud | et le vicaire criait : « Dé... dé... descends-moi, ma... ma... maraud , me... me dé... dé... descendras... dras-tu ?... » | 243 | 2 |
| Marchand | Ce cheval est beau ; le marchand t'aura juré qu'il était sans défaut ; mais en fait de chevaux tous les hommes sont maquignons. | 52 | 12 |
| Marcheuse | C'était l'usage qu'Hudson faisait de celle-ci ; c'était sa marcheuse . | 209 | 1 |
| Mari | Le mari grommelait entre ses dents : « Eh ! que diable faisait-elle à sa porte ? » | 27 | 31 |
| Mariée | Ils me firent quelques questions sur la nuit de la mariée ; | 234 | 1 |
| Marionnette* | N'avez-vous pas été ma marionnette , et n'auriez-vous pas continué d'être mon polichinelle pendant un mois, si je me l'étais proposé ? | 309 | 1 |
| Maroufle | « Arrive, arrive, maroufle ! je te vais... » | 43 | 7 |
| Marquis | L'hôtesse : Le plus âgé des deux s'appelle le marquis des Arcis. | 124 | 196 |
| Mâtin* | Les rues sont pleines de mâtins qui s'appellent Pompée. | 234 | 1 |
| Matois | « Bigre, mon ami, il y a ici quelque anguille sous roche ; ton garçon et le mien sont deux futés matois ; | 232 | 1 |
| Méchant | Le maître : La vertu, Jacques, c'est une bonne chose ; les méchants et les bons en disent du bien... À boire... | 105 | 5 |

| | | | |
|-------------------|--|-----|----|
| Médecin | Alors on appela un médecin qu'on corrompit et qui attesta que ce religieux était fou et qu'il avait besoin de respirer l'air natal. | 58 | 5 |
| Mercier | Comme il approchait, au petit pas, du château, non... du lieu de leur dernière couchée, il passe à côté de lui un de ces merciers ambulants qu'on appelle porteballes... | 38 | 2 |
| Meunier | – Je n'en sais rien ; je n'étais pas allé pour raccommo ^d er le meunier . | 78 | 3 |
| Militaire | Depuis que ce militaire avait été privé par la mort d'un autre militaire, son ami, capitaine au même régiment, | 60 | 11 |
| Ministre | Le ministre , instruit de la scélératesse de son intendant, a approuvé la conduite de l'exempt, qui doit venir ce soir à la chute du jour le prendre dans cette prison pour le transférer à Bicêtre où, grâce à l'économie des administrateurs, il mangera son quarteron de mauvais pain, son once de vache, et raclera de sa basse du matin au soir... » | 111 | 10 |
| Moderne | Son manuscrit est décoré de deux portraits, au bas desquels on lit : <i>Anacréon et Rabelais, l'un parmi les anciens, l'autre parmi les modernes, souverains pontifes de la gourde.</i> | 248 | 1 |
| Moine | et le destin, pour Jacques, était tout ce qui le touchait ou l'approchait, son cheval, son maître, un moine , un chien, une femme, un mulet, une corneille. | 43 | 26 |
| Moliniste | Faites-vous jansénistes ou molinistes , comme il vous plaira ; mais le mieux sera d'avoir l'opinion de votre curé. | 146 | 1 |
| Monstre* | Mon amie, votre sincérité m'entraîne ; je serais un monstre si elle ne m'entraînait pas, et je vous avouerai que l'histoire de votre cœur est mot à mot l'histoire du mien. | 128 | 2 |
| Mort | Je reste sur le champ de bataille, enseveli sous le nombre des morts et des blessés, qui fut prodigieux | 15 | 2 |
| Mouchard | Des mouchards , sous toutes sortes de vêtements, s'adressent à la pâtissière, et lui demandent son mari ; | 110 | 1 |
| Nain | Jacques : C'était une espèce de nain , bossu, crochu, bègue, borgne, jaloux, paillard, amoureux et peut être aimé de Suzon. C'était le vicaire du village. » | 241 | 1 |
| Neveu | – Et pour que ce personnage eût été lié au fond, vous en auriez fait un protégé du neveu de Géronte ? | 119 | 4 |
| Nigaud | J'étais garçon de fête. On m'avait placé à table entre les deux goguenards de la paroisse ; j'avais l'air d'un grand nigaud , quoique je ne le fusse pas tant qu'ils le croyaient. | 234 | 3 |
| Notaire | Desglonds, appelé à la ville par une affaire d'intérêt eut le malheur de rencontrer chez son notaire une de ses anciennes connaissances de brelan, qui l'entraîna à dîner dans un tripot, où il perdit en une seule séance tout ce qu'il possédait. | 189 | 2 |
| Nourricier | Mais Jacques et son maître sont à l'entrée du village où ils allaient voir l'enfant et les nourriciers de l'enfant du chevalier de Saint-Ouin. | 308 | 3 |
| Officier | C'est que mon capitaine, bon homme, galant homme, homme de mérite, un des meilleurs officiers du corps, mais homme un peu hétéroclite, avait rencontré et fait amitié avec un autre officier du même corps | 65 | 16 |

| | | | |
|--------------------|--|-----|----|
| Oisif | Tandis que nous nous rafraîchissions dans une auberge, une foule d' oisifs s'était rassemblée autour d'une espèce d'orateur, le barbier de la rue, et lui disait : « Vous y étiez, vous, racontez-nous comment la chose s'est passée. | 68 | 1 |
| Oncle | Et ce prêt aurait été un grief de l' oncle contre son neveu ? | 119 | 3 |
| Orateur | C'est qu'elle se présente avec deux bouteilles de champagne, une dans chaque main, et qu'il est écrit là-haut que tout orateur qui s'adressera à Jacques avec cet exorde s'en fera nécessairement écouter. | 137 | 5 |
| Original | Si vous rencontrez jamais cet original , il n'est pas nécessaire de le connaître pour l'aborder. | 79 | 5 |
| Orphelin | Et si je vous disais qu'un limonadier, décédé il y a quelque temps dans mon voisinage, laissa deux pauvres orphelins en bas âge. | 261 | 2 |
| Pair | Jacques : Je suis sûr que vous ne dites pas vrai. Comment, monsieur, après m'avoir accoutumé pendant dix ans à vivre de pair à compagnon... | 190 | 1 |
| Paladin | Eh bien ! nos deux officiers n'étaient que deux paladins , nés de nos jours, avec les mœurs des anciens. | 82 | 1 |
| Panégyriste | Le maître : Ne sois ni fade panégyriste , ni censeur amer ; dis la chose comme elle est. | 67 | 1 |
| Papa | Il veut que son papa se lève. | 284 | 3 |
| Parent | Le chirurgien : Un soldat a père, mère, frères, sœurs, des parents , des amis, quelqu'un sous le ciel... Buvons encore un coup, éloignez-vous, et laissez-moi faire. » | 49 | 24 |
| Paresseux | et les piresseux , dans d'autres niches ; et il dit de ces derniers que le sang s'échappe de leurs veines... | 218 | 3 |
| Paroissien | qu'ils aient reçu l'hospitalité chez un curé de village à portion congrue, qui courut mettre à contribution les basses-cours de ses paroissiens , pour avoir une omelette et une fricassée de poulets ; | 36 | 1 |
| Parrain | « Lorsque je quittai la maison, mon père, ma mère, mon parrain , m'avaient tous donné quelque chose, | 53 | 10 |
| Passager | Voilà à la porte de l'auberge un assez grand nombre de passagers que le mauvais temps y avait retenus | 195 | 2 |
| Passant | Vous avez besoin d'un cheval, le sort vous adresse à un passant , et ce passant, c'est un bourreau. | 88 | 3 |
| Patient | Si ce ne fut pas le plus habile, ce fut au moins le plus vigoureux des trois chirurgiens qui resta maître du patient . | 28 | 2 |
| Pâtissier | Le pâtissier était un bon homme qui regardait de plus près à son four qu'à la conduite de sa femme. | 108 | 17 |
| Pauvre | Non parmi les pauvres ; mais presque tous les riches, sans exception, le regardaient comme une espèce de fou ; | 68 | 2 |
| Paysan | Au sortir de cet état, je me trouvai déshabillé et couché dans un lit qui occupait un des coins de la chaumière, ayant autour de moi un paysan , le maître du lieu, sa femme, la même qui m'avait secouru, et quelques petits enfants. | 18 | 23 |
| Payse | Elle est plaisante ; et si vous n'étiez pas plus pressé de vous coucher que moi, je vous la raconterais tout comme leur domestique l'a dite à ma servante, qui s'est trouvée par hasard être sa payse , qui l'a redite à mon mari, qui me l'a redite. | 107 | 1 |

| | | | |
|-----------------------------|---|-----|-----|
| Pénitent | voilà que les veilles de dimanches et de grandes fêtes la boutique du Père Ange est environnée de pénitents et de pénitentes | 55 | 6 |
| Pensionnaire | les offices divins s’y célébraient avec indécence, les logements superflus y étaient occupés par des pensionnaires dissolus. | 204 | 2 |
| Père | Mon père s’en aperçoit ; il se fâche. | 13 | 157 |
| Périgourdin | Il fait la peinture la plus magnifique de l’enthousiasme, de la chaleur, du feu dont les Bacbutiens ou Périgourdins étaient et furent encore saisis de nos jours... | 248 | 1 |
| Personnage | Je vous proteste que telle qu’il l’a racontée à son maître, tel fut le récit que j’en avais entendu faire aux Invalides, je ne sais en quelle année, le jour de Saint-Louis, à table chez un M. de Saint-Étienne, major de l’hôtel ; et l’historien qui parlait en présence de plusieurs autres officiers de la maison, qui avaient connaissance du fait, était un personnage grave qui n’avait point du tout l’air d’un badin. | 77 | 19 |
| Philosophe | Ne manquez pas, à tort et à travers, dans toute occasion de vous déchaîner contre les philosophes ; criez que Voltaire est l’Antéchrist, sachez par cœur l’ouvrage de votre petit abbé, et colportez-le, s’il le faut... » | 146 | 8 |
| Piéton | Les piétons ont pris leurs bâtons et leurs bissacs ; d’autres s’arrangent dans leurs fourgons ou leurs voitures ; | 195 | 1 |
| Plagiaire | Voici le second paragraphe, copié de la vie de Tristram Shandy, à moins que l’entretien de Jacques le fataliste et de son maître ne soit antérieur à cet ouvrage, et que le ministre Sterne ne soit le plagiaire , ce que je ne crois pas, mais par une estime toute particulière de M. Sterne, que je distingue de la plupart des littérateurs de sa nation, dont l’usage assez fréquent est de nous voler et de nous dire des injures. | 313 | 2 |
| Plaisant | j’y répondis assez bêtement, et les voilà qui éclatent de rire, et les femmes de ces deux plaisants à crier de l’autre bout : « Qu’est-ce qu’il y a donc ? vous êtes bien joyeux là-bas ? | 234 | 1 |
| Poète | Premièrement, la nature est si variée, surtout dans les instincts et les caractères, qu’il n’y a rien de si bizarre dans l’imagination d’un poète dont l’expérience et l’observation ne vous offrissent le modèle dans la nature. | 78 | 20 |
| Polichinelle | N’avez-vous pas été ma marionnette, et n’auriez-vous pas continué d’être mon polichinelle pendant un mois, si je me l’étais proposé ? | 309 | 1 |
| Polisson | Cependant la populace s’est attroupée, les polissons accourent et poussent des cris, les marchands et les marchandes ont bordé le seuil de leurs boutiques, et d’autres spectateurs sont à leurs fenêtres. | 217 | 1 |
| Porteballe | Comme il approchait, au petit pas, du château, non... du lieu de leur dernière couchée, il passe à côté de lui un de ces merciers ambulants qu’on appelle porteballes , | 38 | 22 |
| Porteur (de charbon) | Quand on eut tiré de frère Jean tous les éclaircissements dont on avait besoin, on le fit porteur de charbon dans le laboratoire où l’on distille l’eau des Carmes. | 55 | 1 |

| | | | |
|--------------------------------------|--|-----|----|
| Portier | Il passa par toutes les fonctions de l'ordre, successivement portier , sommelier, jardinier, sacristain, adjoint à procure et banquier ; du train dont il y allait, il aurait fait notre fortune à tous. | 54 | 4 |
| Possesseur (du manuscrit) | des trois paragraphes que j'y trouve de plus que dans le manuscrit dont je suis le possesseur , le premier et le dernier me paraissent originaux et celui du milieu évidemment interpolé. | 312 | 2 |
| Pratique | – Très volontiers, répondit l'orateur du coin, qui ne demandait pas mieux que de pérorer. M. Aubertot, une de mes pratiques , dont la maison fait face à l'église des Capucins, était sur sa porte ; | 68 | 3 |
| Prédicateur | Tous les sermons ressemblent aux préambules des édits du roi ; tous les prédicateurs voudraient qu'on pratiquât leurs leçons, parce que nous nous en trouverions mieux peut-être ; mais eux à coup sûr... La vertu... | 105 | 1 |
| Prélat | Je l'ai promené, pendant et après mon procès, chez des magistrats, chez des grands, chez des prélats , chez des financiers, qui s'en sont accommodés pour un terme et qui l'ont laissée là. | 142 | 1 |
| Prémontré | Le marquis parla du jeune homme qui le suivait. Il avait été prémontré . | 198 | 6 |
| Président | On vous permet la duchesse, la marquise, la comtesse, la présidente , la conseillère, même la financière, mais point la bourgeoise ; quelque jolie que soit la marchande, vous verrez rarement un prémontré dans une boutique. | 203 | 2 |
| Prêteur sur gages | Le prêteur sur gages à qui Mathieu avait confié les deux boîtes fit assigner Mathieu. | 261 | 1 |
| Prêtre | Il y avait, en effet, dans le char, un long cercueil sous un drap mortuaire, sur le drap mortuaire une épée avec un cordon, et à côté du cercueil un prêtre , son bréviaire à la main et psalmodiant. | 60 | 15 |
| Prieur | Ce qu'il y a de plaisant, c'est que le lendemain de cette accusation, le prieur de la maison fut assigné au nom d'un chirurgien pour être satisfait des remèdes qu'il avait administrés et des soins qu'il avait donnés à ce scélérat de portier dans le cours d'une maladie galante... | 57 | 5 |
| Princesse | La dame : Cette princesse a toujours donné des marques de piété. | 219 | 1 |
| Procureur | Le procureur de la maison, auquel on l'avait donné pour adjoint, était vieux. | 54 | 4 |
| Professeur | Un des professeurs , Prémontval, devint amoureux de son écolière, et tout à travers les propositions sur les solides inscrits à la sphère, il y eut un enfant de fait. | 79 | 1 |
| Prophète | Jacques : Mon maître, un prophète ne dirait pas mieux ; mais heureusement... | 89 | 1 |
| Propriétaire | et les descendants de Jacques ou de son maître, propriétaires du manuscrit, en riront beaucoup. | 249 | 3 |
| Protecteur (gagé de Merval) | Ce mémoire fut renvoyé à un des commis ; ce commis était un protecteur gagé de Merval. | 261 | 2 |
| Protégé (du neveu de Géronte) | – Et pour que ce personnage eût été lié au fond, vous en auriez fait un protégé du neveu de Géronte ? | 119 | 2 |
| Questionneur | Y avait-il des gens d'esprit ? – Où n'y en avait-il pas ? et de maudits questionneurs qu'on fuyait comme la peste. | 35 | 1 |

| | | | |
|-------------------|--|-----|----|
| Raconteur | Le maître : Tu vas anticipant sur le raconteur , et tu lui ôtes le plaisir qu'il s'est promis de ta surprise ; | 270 | 1 |
| Raisonneur | Jacques : Dites, grâce à mon capitaine qui se fit un jour un pareil passe-temps à mes dépens, que je suis un subtil raisonneur . | 310 | 1 |
| Ravisneur | Poursuivi au tribunal des lois, tu en éprouverais toute la rigueur réservée aux ravisneur . | 228 | 1 |
| Recluse | le bavardage de ces recluses ne nous sera pas inutile. | 145 | 1 |
| Rediseur | Il disait que les rediseurs sont des sots, qui prennent ceux qui les écoutent pour des sots. | 133 | 1 |
| Religieux | Alors on appela un médecin qu'on corrompit et qui attesta que ce religieux était fou et qu'il avait besoin de respirer l'air natal. | 58 | 9 |
| Riche | Encore si l'on trouvait à travailler ; mais les riches se retranchent ; les pauvres gens ne font rien ; pour une journée qu'on emploie, on en perd quatre. | 31 | 3 |
| Rival | Pourquoi ne serait-il pas une seconde fois le rival et même le rival préféré de son maître ? | 16 | 14 |
| Roi | À peine les ordres du ministre furent-ils arrivés, que mon capitaine, sous prétexte d'aller remercier de la faveur qu'il venait d'obtenir, partit pour la cour, représenta qu'il était riche et que son camarade indigent avait le même droit aux grâces du roi ; | 74 | 12 |
| Romancier | Il est bien évident que je ne fais pas un roman, puisque je néglige ce qu'un romancier ne manquerait pas d'employer. | 25 | 1 |
| Sacristain | Il passa par toutes les fonctions de l'ordre, successivement portier, sommelier, jardinier, sacristain , adjoint à procure et banquier ; du train dont il y allait, il aurait fait notre fortune à tous. | 54 | 1 |
| Sage | Pourrais-tu me dire ce que c'est qu'un fou, ce que c'est qu'un sage ? | 23 | 3 |
| Saint | Et voilà le père de la confiseuse et ses frères honteux de leur soupçon, qui disaient, en descendant l'escalier, à l'époux : « Mon fils, vous êtes un sot... Mon frère, n'avez-vous point de honte ? Un homme qui dit l' <i>Angelus</i> , un saint ! » | 205 | 2 |
| Sapajou* | Elles m'ont d'abord rendu libertin comme un sapajou , puis dévot comme un ange ; | 159 | 1 |
| Satellite | son maître le tranquillisant sur sa délicatesse par l'assurance qu'il avait bien récompensé ses satellites qui l'avaient apporté à l'auberge ; | 86 | 1 |
| Sauveur | Ainsi qu'à la naissance de notre divin Sauveur , les oracles du paganisme cessèrent ; | 249 | 1 |
| Scélérat | mais quelle autre couleur n'aurais-je pas été le maître de lui donner, en introduisant un scélérat parmi ces bonnes gens ? | 49 | 10 |
| Secrétaire | et il en avait fait son secrétaire en attendant mieux. | 198 | 9 |
| Sectateur | Il compte au rang des sectateurs distingués de Bacbuc, des vrais inspirés de la gourde dans ces derniers siècles, Rabelais, la Fare, Chapelle, Chaulieu, La Fontaine, Molière, Panard, Gallet, Vadé. | 248 | 1 |
| Séducteur | Ils gémissent sur son sort, l'instruisirent de la désolation de ses parents, qui n'était que trop réelle, et lui promirent sûreté pour sa personne et prompt vengeance de son séducteur ; | 208 | 1 |

| | | | |
|--------------------------|---|-----|----|
| Seigneur | le seigneur est un homme généreux, on en est grassement payé ; il ne tiendrait qu'à vous de faire notre fortune. | 113 | 6 |
| Serrurier | Aussitôt l'exempt, accompagné d'un commissaire, d'un serrurier , d'un fiacre et de quelques archers, se transporte sur les lieux. | 111 | 1 |
| Servante | j'ai fait chasser une servante , | 44 | 14 |
| Serviteur | Le maître : Je te veille. Tu es mon serviteur , quand je suis malade ou bien portant ; mais je suis le tien quand tu te portes mal. | 85 | 10 |
| Soldat | L'hôte : Un soldat ! | 49 | 5 |
| Sommelier | Il passa par toutes les fonctions de l'ordre, successivement portier, sommelier , jardinier, sacristain, adjoint à procure et banquier ; du train dont il y allait, il aurait fait notre fortune à tous. | 54 | 1 |
| Sophiste | Je vous entends encore, vous vous écriez : « Fi, le cynique ! Fi, l'impudent ! Fi, le sophiste !... » | 246 | 1 |
| Sot | il eût été mieux pour lui qu'il eût été un sot comme moi ; | 54 | 21 |
| Souffleur | Le maître : Je m'en charge, et, pour entrer en ma fonction de souffleur , tu étais dans ton lit, sans argent, fort empêché de ta personne, tandis que la doctoresse et ses enfants mangeaient ta rôtie au sucre. | 105 | 1 |
| Souverain pontife | Son manuscrit est décoré de deux portraits, au bas desquels on lit : <i>Anacréon et Rabelais, l'un parmi les anciens, l'autre parmi les modernes, souverains pontifes de la gourde.</i> | 248 | 1 |
| Spectateur | Cependant la populace s'est attroupée, les polissons accourent et poussent des cris, les marchands et les marchandes ont bordé le seuil de leurs boutiques, et d'autres spectateurs sont à leurs fenêtres. | 217 | 1 |
| Subalterne | Le maître : Vous ne savez pas ce que c'est que le nom d'ami donné par un supérieur à son subalterne . | 190 | 3 |
| Supérieur | Le maître : Vous ne savez pas ce que c'est que le nom d'ami donné par un supérieur à son subalterne. | 190 | 7 |
| Tailleur | En m'habillant, je rêvais à son aventure ; et je pensais que son tailleur , son boulanger, son marchand de vin ou son hôte, avaient obtenu et mis à exécution contre lui une prise de corps. | 100 | 1 |
| Témoin | Ils avaient compté sur une meilleure proie ; témoins de l'aumône que j'avais faite au village, ils avaient imaginé que celui qui peut se dessaisir aussi lestement d'un demi-louis devait en avoir encore une vingtaine. | 96 | 1 |
| Théologien | Tandis que nos deux théologiens disputaient sans s'entendre, comme il peut arriver en théologie, la nuit s'approchait. | 19 | 1 |
| Tonnelier | (<i>Madame ? – Qu'est-ce ? – Le tonnelier. – Qu'il descende à la cave, et qu'il visite les deux pièces de vin.</i>) | 126 | 1 |
| Tourneur | J'en ferai un bon tourneur ou un bon horloger. | 302 | 2 |
| Traducteur | Courage, insultez bien un auteur estimable que vous avez sans cesse entre les mains, et dont je ne suis ici que le traducteur . | 246 | 1 |
| Traître | Un homme en poignarde un autre pour un geste, pour un démenti ; et il ne sera pas permis à une honnête femme perdue, déshonorée, trahie, de jeter le traître entre les bras d'une courtisane ? | 181 | 5 |
| Travailleur | C'était dans la saison des récoltes : les champs étaient couverts de travailleurs . | 40 | 1 |

| | | | |
|--------------------|---|-----|----|
| Tyran | Je sais bien que c'est une race d'hommes odieuse aux grands, devant lesquels ils ne fléchissent pas le genou ; aux magistrats, protecteurs par état des préjugés qu'ils poursuivent ; aux prêtres qui les voient rarement au pied de leurs autels ; aux poètes, gens sans principes et qui regardent sottement la philosophie comme la cognée des beaux-arts, sans compter que ceux même d'entre eux qui se sont exercés dans le genre odieux de la satire, n'ont été que des flatteurs ; aux peuples, de tout temps les esclaves des tyrans qui les oppriment, des fripons qui les trompent, et des bouffons qui les amusent. | 89 | 1 |
| Usurier | c'est ce cousin-là qui me recommanda à un M. Hérissant, usurier de profession, qui faisait valoir l'argent de M. de Rusai, docteur de Sorbonne, qui me fit entrer chez Mlle Isselin, que vous entreteniez, et qui me plaça chez vous... | 188 | 3 |
| Valet | Voilà le maître dans une colère terrible et tombant à grands coups de fouet sur son valet , et le pauvre diable disant à chaque coup : « Celui-là était apparemment encore écrit là-haut... » | 14 | 37 |
| Vaurien | – Convenez, monsieur l'abbé, que vous étiez un grand vaurien . | 214 | 8 |
| Ventriloque | mais la vérité, c'est que l' <i>Engastrimyte</i> est de moi, et qu'on lit sur le texte original: <i>Ventriloque</i> . | 249 | 1 |
| Veuve | C'était une veuve qui avait des mœurs, de la naissance, de la fortune et de la hauteur. | 124 | 15 |
| Vicaire | Jacques : C'était une espèce de nain, bossu, crochu, bègue, borgne, jaloux, paillard, amoureux et peut être aimé de Suzon. C'était le vicaire du village. » | 241 | 11 |
| Victime | Si vous vouliez que cette jeune fille intéressât, il fallait lui donner de la franchise, et nous la montrer victime innocente et forcée de sa mère et de La Pommeraye... | 178 | 1 |
| Vierge | – C'est la tête d'une vierge de Raphaël sur le corps de sa Galatée ; et puis une douceur dans la voix ! | 154 | 1 |
| Vieux | « Le vieux que vous voyez avec ses lunettes sur le nez est un homme adroit qui sait supérieurement le calcul et qui cherche à faire cadrer les registres qu'il copie avec ses comptes. | 100 | 1 |
| Vivant | Jacques : Je n'aime pas à parler des vivants | 67 | 1 |
| Voisin | Ils en étaient là, lorsqu'ils entendirent frapper à leur porte ; c'était un valet que ces insolents et dangereux voisins avaient contraint d'apporter à nos deux voyageurs, sur une de leurs assiettes, tous les os d'une volaille qu'ils avaient mangée. | 20 | 12 |
| Voleur | Tous laissent leurs faucilles, s'attourent autour de cet homme, et lui demandent où est le voleur , où est l'assassin. | 40 | 14 |
| Voyageur | Il était las de marcher ; il s'assit sur le bord du chemin, la tête tournée vers un voyageur qui s'avancait de leur côté, à pied, la bride de son cheval, qui le suivait, passée dans son bras. | 52 | 17 |

Nombre de lemmes :
386

Nombre total d'occurrences :
3993

Annexe 2

Classe I : Les NH classifiants aléthiques

| NH | Cotexte | Pages | Nombre d'occurrences |
|---|--|-------|----------------------|
| Abbé | Mais ce qui nous a le plus nui, c'est qu'elle s'était entêtée d'un petit abbé de qualité, impie, incrédule, dissolu, hypocrite, antiphilosophe, que je ne vous nommerai pas ; | 142 | 3 |
| Accusé | la fécondité qu'il jetait dans les plus stériles ; avec quel art il défendait les accusés : son indulgence lui donnait mille fois plus d'esprit... | 62 | 1 |
| Adhérent (à ses opinions) | Le général était janséniste, et par conséquent disposé à tirer vengeance de l'espèce de persécution qu'Hudson avait exercée contre les adhérents à ses opinions. | 206 | 1 |
| Adjoint (à procure) | Il passa par toutes les fonctions de l'ordre, successivement portier, sommelier, jardinier, sacristain, adjoint à procure et banquier ; du train dont il y allait, il aurait fait notre fortune à tous. | 54 | 3 |
| Administrateur | Le ministre, instruit de la scélératesse de son intendant, a approuvé la conduite de l'exempt, qui doit venir ce soir à la chute du jour le prendre dans cette prison pour le transférer à Bicêtre où, grâce à l'économie des administrateurs , il mangera son quarteron de mauvais pain, son once de vache, et raclera de sa basse du matin au soir... » | 111 | 1 |
| Adorateur ⁴²⁵ (de la dive Bacbuc) | la dive Bacbuc ou la gourde sacrée leur apparaissait, était déposée au milieu d'eux, sifflait, jetait sa coiffe loin d'elle, et couvrait ses adorateurs de son écume prophétique. | 248 | 1 |
| Adversaire | Le sort met le cornet à la main de son adversaire qui passe, passe, passe, que cela ne finissait point. | 135 | 2 |
| Aîné | Et j'avais en réserve cinq louis, dont Jean, mon aîné , m'avait fait présent lorsqu'il partit pour son malheureux voyage de Lisbonne... | 53 | 2 |
| Ancêtre | et les domestiques certifiaient à Jacques que ce convoi était celui de son capitaine, décédé dans la ville voisine, d'où on le transportait à la sépulture de ses ancêtres . | 60 | 2 |
| Antagoniste | Il mit subtilement la main à sa poche, en tira un couteau bien pointu, et lorsque son antagoniste porta la main sur les dés pour les placer dans le cornet, il lui plante le couteau dans la main... | 136 | 1 |
| Apothicaire | « Vite, vite, un lit pour ce malheureux, lui dit le maître de Jacques, un chirurgien, un médecin, un apothicaire ... » | 84 | 1 |
| Arbitre | L'hôtesse, après avoir entendu, leur dit : « Messieurs, voulez-vous m'accepter pour arbitre ? » | 191 | 1 |
| Archer | Aussitôt l'exempt, accompagné d'un commissaire, d'un serrurier, d'un fiacre et de quelques archers , se transporte sur les lieux. | 111 | 2 |
| Artiste | Parmi les élèves qui s'y rendaient en foule, il y avait une jeune fille appelée Mlle Pigeon, la fille de cet habile artiste qui a construit ces deux beaux planisphères qu'on a transportés du Jardin du Roi dans les salles de l'Académie des Sciences. | 79 | 1 |

⁴²⁵ Dans son emploi absolu, ce NH peut intégrer la classe IV.

| | | | |
|------------------------------|---|-----|---|
| Assistant | Plus il y a d' assistants , plus la joute est vive ; la présence de femmes y pousse la chaleur et l'opiniâtreté à toute outrance, et la honte d'avoir succombé devant elles ne s'oublie guère. | 83 | 4 |
| Aubergiste | C'était un aubergiste à la porte duquel il s'était arrêté, il n'y avait pas à se tromper | 84 | 2 |
| Auditeur | À ce mot tous les auditeurs s'écrièrent d'admiration excepté mon capitaine qui leur disait : « Votre M. Le Pelletier, messieurs, n'est qu'un gueux, un malheureux, un lâche, un infâme, à qui cependant cette épée aurait fait prompte justice, si j'avais été là ; et votre Aubertot aurait été bien heureux, s'il ne lui en avait coûté que le nez et les deux oreilles. » | 69 | 2 |
| Auteur | Concevez-vous que cela se puisse, quel que soit l' auteur du grand rouleau ? | 23 | 5 |
| Avocat consultant | c'était l' avocat consultant du village. | 54 | 4 |
| Bacbutien | Il fait la peinture la plus magnifique de l'enthousiasme, de la chaleur, du feu dont les Bacbutiens ou Périgourdins étaient et furent encore saisis de nos jours... | 248 | 2 |
| Banquier | Il passa par toutes les fonctions de l'ordre, successivement portier, sommelier, jardinier, sacristain, adjoint à procure et banquier ; du train dont il y allait, il aurait fait notre fortune à tous. | 54 | 4 |
| Barbier | Tandis que nous nous rafraîchissions dans une auberge, une foule d'oisifs s'était rassemblée autour d'une espèce d'orateur, le barbier de la rue, et lui disait : « Vous y étiez, vous, racontez-nous comment la chose s'est passée. | 68 | 1 |
| Bègue | Pas de gens qui aiment plus à parler que les bègues , pas de gens qui aiment plus à marcher que les boiteux . | 95 | 2 |
| Belle-mère | La belle-mère du plus jeune a passé par ici il n'y a pas plus de trois mois ; elle s'en allait assez malgré elle dans un couvent de province où elle n'a pas fait vieux os ; | 107 | 4 |
| Bernardin | où qu'ils se soient enivrés d'excellents vins, aient fait grande chère et pris une indigestion bien conditionnée dans une riche abbaye de Bernardins ; | 36 | 1 |
| Blessé ⁴²⁶ | Je reste sur le champ de bataille, enseveli sous le nombre des morts et des blessés , qui fut prodigieux | 15 | 1 |
| Boiteux | Pas de gens qui aiment plus à parler que les bègues, pas de gens qui aiment plus à marcher que les boiteux . | 95 | 1 |
| Boulangier | En m'habillant, je rêvais à son aventure ; et je pensais que son tailleur, son boulangier , son marchand de vin ou son hôte, avaient obtenu et mis à exécution contre lui une prise de corps. | 100 | 1 |
| Braconnier | « J'espère que vous aurez un bon dîner ; le braconnier vient d'arriver ; le garde du seigneur ne tardera pas... » | 120 | 1 |
| Brasseur | Celui qui fit couper la tête à son roi, n'était-il pas sorti de la boutique d'un brasseur , et ne dit-on pas aujourd'hui ? ... | 302 | 1 |
| Brocanteur | Jacques : Ils étaient brocanteurs . | 132 | 3 |
| Brune | Le maître : Et qui aimes-tu ? Jacques : Une grande brune de dix-huit ans faite au tour, grands yeux noirs, petite bouche vermeille, beaux bras, jolies mains... | 94 | 3 |

⁴²⁶ La valeur appréciative n'apparaît, nous semble-t-il, qu'à la forme adjectivale du lexème. Idem dans cette annexe, pour *boiteux*, *subalterne* et *supérieur*.

| | | | |
|------------------------|--|-----|-----|
| Cabaretier | « Que le diable emporte le cabaretier et son cabaret ! | 13 | 1 |
| Camarade | Mais ce chirurgien impertinent est cause que te voilà encore sur une charrette avec tes camarades , loin de l'hôpital, loin de ta guérison et loin de devenir amoureux. | 17 | 38 |
| Capitaine | Le maître ne disait rien ; et Jacques disait que son capitaine disait que tout ce qui nous arrive de bien et de mal ici-bas était écrit là-haut. | 13 | 88 |
| Capucin | Je ne crois pas qu'on use dans vos maisons comme chez les cruels capucins . | 211 | 4 |
| Carme | Le Maître : Jean, ton frère, a été carme ? | 54 | 5 |
| Cavalier | car il y avait entre ces deux animaux la même intimité qu'entre leurs cavaliers ; c'étaient deux paires d'amis. | 29 | 10 |
| Charbonnier | Frère Jean, ci-devant banquier de l'ordre et adjoint à procure, maintenant charbonnier ! | 55 | 1 |
| Charron | Jacques : J'eus donc un parrain et une marraine. Maître Bigre, le plus fameux charron du village, avait un fils. | 223 | 6 |
| Chevalier | et qui lui crie : « Monsieur le chevalier , jarretières, ceintures, cordons de montre, tabatières du dernier goût, vraies jaback, bagues, cachets de montre. | 38 | 113 |
| Chirurgien | – Je me mêle de mon métier ; je suis chirurgien à votre service, et je vais vous démontrer... » | 15 | 79 |
| Chrétien | – Vous êtes un militaire, et M. Le Pelletier est un chrétien ; vous n'avez pas les mêmes idées du soufflet. | 70 | 1 |
| Citoyen | Il n'était bruit dans la ville que d'une aventure récemment arrivée à un citoyen appelé M. Le Pelletier, homme pénétré d'une si profonde commisération pour les malheureux | 68 | 5 |
| Cocher | et bientôt ils aperçurent un char drapé de noir, ... derrière, deux domestiques en noir ; à la suite deux autres vêtus de noir, chacun sur un cheval noir, caparaçonné de noir ; sur le siège du char un cocher noir, | 60 | 6 |
| Colonel | Et puis la voilà qui se met à faire l'énumération des officiers qui lui avaient fait l'honneur de puiser dans sa bourse et monsieur un tel, colonel du régiment de ***, et M. un tel, capitaine au régiment de *** | 138 | 1 |
| Commandant | Il mit des espions autour du commandant . | 75 | 6 |
| Commandeur | C'est lui qui me donna au commandeur de La Boulaye, qui périt en passant à Malte ; | 187 | 2 |
| Commensal | On les fait venir : maîtres, valets, étrangers, commensaux ; Jeanne, Denise, moi avec mon genou malade, tous, excepté une vieille concierge impotente, à laquelle on avait accordé une retraite dans une chaumière à près d'un quart de lieue du château. | 285 | 2 |
| Commis | Quoi ! si cette femme en avait fait autant, pour obtenir à un mari la récompense de ses services ; si elle s'était prostituée à un ministre ou même à un premier commis pour un cordon ou pour une colonelle ; | 180 | 4 |
| Commissaire | Aussitôt l'exempt, accompagné d'un commissaire , d'un serrurier, d'un fiacre et de quelques archers, se transporte sur les lieux. | 111 | 33 |
| Commissionnaire | Jacques : Cette femme était la commissionnaire de l'intendant et des domestiques. | 185 | 2 |
| Comte | – Mais le petit comte , mon amie, qui vous pressait si vivement de mon règne ? | 148 | 6 |
| Concierge | Quelques jours après, le vieux concierge du château décéda ; | 316 | 3 |
| Concitoyen | Ses concitoyens le condamnèrent à boire la cigüe. | 88 | 1 |

| | | | |
|----------------------------------|---|-----|----|
| Concurrent | Sans s'en douter, ils cherchaient d'avance à se délivrer d'un concurrent dangereux, ils se tâtaient pour l'occasion à venir. | 82 | 1 |
| Conducteur | Si cela vous fera plaisir, remettons la paysanne en croupe derrière son conducteur , laissons-les aller et revenons à nos deux voyageurs. | 17 | 1 |
| Confesseur | Il fit connaissance avec le confesseur de la mère et de la fille. | 164 | 1 |
| Confiseuse | Parmi ces pénitentes, il y avait une petite confiseuse qui faisait bruit dans le quartier, par sa coquetterie et ses charmes ; | 205 | 2 |
| Connaissance (de brellan) | Desglands, appelé à la ville par une affaire d'intérêt eut le malheur de rencontrer chez son notaire une de ses anciennes connaissances de brellan , qui l'entraîna à dîner dans un tripot, où il perdit en une seule séance tout ce qu'il possédait. | 189 | 8 |
| Conteur | Le maître : Il est vrai ; ils m'instruisent et m'amuse. Un bon conteur est un homme rare. | 179 | 2 |
| Continueur (de Cervantès) | Et puisque Jacques et son maître ne sont bons qu'ensemble et ne valent rien séparés non plus que Don Quichotte sans Sancho et Richardet sans Ferragus, ce que le continueur de Cervantès et l'imitateur de l'Arioste, monsignor Forti-Guerra, n'ont pas assez compris... | 77 | 1 |
| Contrebandier | Tu verras que ce sont des contrebandiers qui auront rempli cette bière de marchandises prohibées, et qu'ils auront été vendus à la Ferme par les coquins mêmes de qui ils les avaient achetées. | 66 | 1 |
| Convive | Tandis que mes trois convives s'amusaient à en chiffonner une, sa compagne, qui était à côté de moi, me dit tout bas : « Monsieur, vous êtes là en bien mauvaise compagnie : il n'y a pas un de ces gens-là qui n'ait son nom sur le livre rouge. » | 256 | 3 |
| Cordelier | Eh oui ; ils courent sur les brisées des carmes et des cordeliers... » | 211 | 1 |
| Courrier | (Madame ? – Qu'est-ce ? – C'est le courrier : Mettez-le à la chambre verte, et servez-le à l'ordinaire.) | 125 | 1 |
| Courtier d'usure | Le maître : Tu l'as deviné. Et voilà le chevalier et M. Le Brun (c'est le nom de notre brocanteur et courtier d'usure) qui se précipitent dans les bras l'un de l'autre... « Eh ! c'est vous, monsieur le chevalier ? | 251 | 1 |
| Cousin | c'est la marquise du Belloy qui me donna à un de ses cousins , qui s'est ruiné avec les femmes et qui a passé aux îles; | 187 | 8 |
| Couturière | À l'âge de dix-huit à dix-neuf ans nous nous amourachâmes tous les deux à la fois d'une petite couturière appelée Justine. | 223 | 1 |
| Créancier | Personne ne paie ce qu'il doit ; les créanciers sont d'une âpreté qui désespère | 31 | 1 |
| Curé | L'hôtesse : Si tu voulais, j'irais chez le curé . | 48 | 17 |
| Dame | Plus la dame s'était contrainte en sa présence, plus sa douleur fut violente quand il fut parti. | 140 | 51 |
| Danseuse | J'étais presque résolue à mettre ma fille à l'Opéra, mais elle n'a qu'une petite voix de chambre, et n'a jamais été qu'une danseuse médiocre. | 142 | 1 |
| Débiteur | il aurait été forcé de s'adresser à toute la famille qui l'aurait environné, pour fléchir son débiteur et le contraindre à accepter de nouveaux secours. | 119 | 1 |

| | | | |
|--|---|-----|----|
| Défenseur (de la bulle et de la morale) | Il aurait été enchanté d'étendre le reproche des mœurs corrompues d'un seul défenseur de la bulle et de la morale relâchée sur la secte entière. | 206 | 1 |
| Défunt | Le commissaire se transporte chez le défunt ; on appose un scellé. | 261 | 2 |
| Descendant | Quelque jour un descendant de Nodot, du président de Brosses, de Freinshémius, ou du père Brottier, la remplira peut-être... | 249 | 3 |
| Directeur | voilà les vieux directeurs quittés par leurs dévotes ; voilà ces dévotes attachées au jeune Père Ange ; | 55 | 3 |
| Disciple | Jacques obtient sa place et épouse Denise, avec laquelle il s'occupe à susciter des disciples à Zénon et à Spinoza, aimé de Desglants, chéri de son maître et adoré de sa femme ; car c'est ainsi qu'il était écrit là-haut. | 316 | 1 |
| Docteur | La femme qu'il portait en croupe lui disait : « Monsieur le docteur , passons notre chemin et laissons ces messieurs qui n'aiment pas qu'on leur démontre. | 15 | 28 |
| Domestique | et bientôt ils aperçurent un char drapé de noir, ... derrière, deux domestiques en noir ; à la suite deux autres vêtus de noir, chacun sur un cheval noir, caparaçonné de noir ; sur le siège du char un cocher noir... | 60 | 9 |
| Dormeur | la bride de son cheval passée dans son bras, et l'animal paissait l'herbe autour du dormeur , autant que la longueur de la bride le lui permettait. | 41 | 2 |
| Duc | M. le duc de Chevreuse, qui a été bien malade, n'a pas attendu qu'on lui proposât les sacrements, il les a appelés de lui-même | 219 | 4 |
| Ecolière | Un des professeurs, Prémontval, devint amoureux de son écolière , et tout à travers les propositions sur les solides inscrits à la sphère, il y eut un enfant de fait. | 79 | 1 |
| Editeur | – Allez la demander à l' éditeur de ses ouvrages, qui n'a pas osé l'écrire ; | 215 | 2 |
| Elève | Parmi les élèves qui s'y rendaient en foule, il y avait une jeune fille appelée Mlle Pigeon, la fille de cet habile artiste qui a construit ces deux beaux planisphères qu'on a transportés du Jardin du Roi dans les salles de l'Académie des Sciences. | 79 | 2 |
| Envoyé (du général) | En effet, les deux envoyés du général acceptent le rendez-vous. | 209 | 2 |
| Epoux | Tu connais ces anneaux de mariage qui se séparent en deux parties, sur chacune desquelles les noms de l' époux et de sa femme sont gravés. | 90 | 6 |
| Esculape ^{*427} | Quel parti un autre n'aurait-il pas tiré de ces trois chirurgiens, de leur conversation à la quatrième bouteille, de la multitude de leurs cures merveilleuses, de l'impatience de Jacques, de la mauvaise humeur de l'hôte, des propos de nos Esculapes de campagne autour du genou de Jacques, de leurs différents avis, l'un prétendant que Jacques était mort si l'on ne se hâtait de lui couper la jambe, l'autre qu'il fallait extraire la balle et la portion du vêtement qui l'avait suivie, et conserver la jambe à ce pauvre diable. | 27 | 1 |
| Espion | Il mit des espions autour du commandant. | 75 | 3 |

⁴²⁷ Le signe « * » signale que le NH ne dénote pas directement un individu mais y réfère *via* une métaphore, une métonymie, etc.

| | | | |
|-------------------|---|-----|-----|
| Evêque | Sera-t-il évêque , ne le sera-t-il pas ? Heureusement ils se sont brouillés. | 142 | 1 |
| Exempt | Sur ce placet il obtint une lettre de cachet, et cette lettre de cachet, qui disposait de la liberté du mari, fut mise entre les mains d'un exempt , pour l'exécuter sans délai. | 108 | 3 |
| Fataliste | Le troisième paragraphe nous montre Jacques, notre pauvre fataliste , les fers aux pieds et aux mains, étendu sur la paille au fond d'un cachot Obscur... | 315 | 4 |
| Femme | La femme qu'il portait en croupe lui disait : « Monsieur le docteur, passons notre chemin et laissons ces messieurs qui n'aiment pas qu'on leur démontre. | 15 | 240 |
| Fermier | « J'ai marié tes sœurs, si j'étais resté dans le couvent, deux ans de plus, ce que j'y étais, tu serais un des gros fermiers du canton ; | 58 | 3 |
| Fils | Et voilà le père de la confiseuse et ses frères honteux de leur soupçon, qui disaient, en descendant l'escalier, à l'époux : « Mon fils , vous êtes un sot... Mon frère, n'avez-vous point de honte ? Un homme qui dit l' <i>Angelus</i> , un saint ! » | 205 | 21 |
| Financier | Je l'ai promenée, pendant et après mon procès, chez des magistrats, chez des grands, chez des prélats, chez des financiers , qui s'en sont accommodés pour un terme et qui l'ont laissée là. | 142 | 2 |
| Frère | Et voilà le père de la confiseuse et ses frères honteux de leur soupçon, qui disaient, en descendant l'escalier, à l'époux : « Mon fils, vous êtes un sot... Mon frère , n'avez-vous point de honte ? Un homme qui dit l' <i>Angelus</i> , un saint ! » | 205 | 31 |
| Garçon | Cependant il arriva un chirurgien, puis un second, puis un troisième, avec le petit garçon de la chaumière. | 26 | 25 |
| Garde | « J'espère que vous aurez un bon dîner ; le braconnier vient d'arriver ; le garde du seigneur ne tardera pas... » | 120 | 5 |
| Général | Cependant on aurait vu Jacques assis sur son lit, regardant sa jambe en pitié, et lui faisant ces derniers adieux, comme on vit un de nos généraux entre Dufouart et Louis. | 27 | 9 |
| Géomètre | Les atteintes étaient d'autant plus fréquentes que les distances étaient courtes, ou comme disent les géomètres , en raison inverse des distances. | 304 | 1 |
| Grand-père | Jacques : Comme j'ai fait les douze premières années de ma vie, que j'ai passées chez mon grand-père et ma grand-mère. | 132 | 6 |
| Grec | Son maître Xantippe lui dit un soir d'été ou d'hiver, car les Grecs se baignaient dans toutes les saisons | 61 | 1 |
| Grison | Le marquis : Il faut absolument que je la revoie et que je vous en aie l'obligation. J'ai mis mes grisons en campagne. | 158 | 1 |
| Guet | elle lui paraît jolie : il la suit ; à peine est-il entré, que le guet survient. | 205 | 1 |
| Habitant | Les habitants quittent leurs maisons, se joignent aux paysans et au porteballe, tous vont criant à l'unisson : « Au voleur ! au voleur ! à l'assassin !... » | 40 | 3 |

| | | | |
|-----------------------------------|---|-----|-----|
| Hérésiarque ⁴²⁸ | Il enferme les hérésiarques dans des tombeaux de feu, dont la flamme s'échappe et porte le ravage au loin ; | 218 | 1 |
| Historien | Je vous proteste que telle qu'il l'a racontée à son maître, tel fut le récit que j'en avais entendu faire aux Invalides, je ne sais en quelle année, le jour de Saint-Louis, à table chez un M. de Saint-Étienne, major de l'hôtel ; et l' historien qui parlait en présence de plusieurs autres officiers de la maison, qui avaient connaissance du fait, était un personnage grave qui n'avait point du tout l'air d'un badin. | 77 | 2 |
| Horloger | J'en ferai un bon tourneur ou un bon horloger . | 302 | 1 |
| Hôte | L' hôte , l'hôtesse, les enfants, les valets, tout avait l'air sinistre. | 19 | 225 |
| Huissier | Le compère : Compère, tout ce que vous dites est vrai ; il l'est aussi que les huissiers sont chez moi, et que dans un moment nous serons réduits à la besace, ma fille, mon garçon et moi. | 115 | 3 |
| Hydrophobe | Est-ce que vous ne vous êtes pas aperçu que j'étais hydrophobe ? ...» | 296 | 3 |
| Imitateur (de l'Arioste) | Et puisque Jacques et son maître ne sont bons qu'ensemble et ne valent rien séparés non plus que Don Quichotte sans Sancho et Richardet sans Ferragus, ce que le continuateur de Cervantès et l' imitateur de l'Arioste, monsieur Forti-Guerra, n'ont pas assez compris... | 77 | 1 |
| Intendant | Cet intendant , qui a l'âme plus dure qu'une pierre, ne me fera pas grâce d'un sou. | 95 | 13 |
| Interlocuteur | et Jacques dit à cet interlocuteur indiscret : « De quoi te mêles-tu ? » | 15 | 1 |
| Janséniste | Le père Hudson convertit ou éloigna les jansénistes ... | 204 | 2 |
| Jardinier | Il passa par toutes les fonctions de l'ordre, successivement portier, sommelier, jardinier , sacristain, adjoint à procure et banquier ; du train dont il y allait, il aurait fait notre fortune à tous. | 54 | 1 |
| Joailleur | – Ils sont joailliers . | 51 | 1 |
| Juge | j'ai été conduit chez le juge , | 44 | 4 |
| Laboureur | Jacques, donc, relevant son énorme chapeau et promenant ses regards au loin, aperçut un laboureur qui rouait inutilement de coups un des deux chevaux qu'il avait attelés à sa charrue. | 293 | 6 |
| Lecteur | Vous voyez, lecteur , que je suis en beau chemin, et qu'il ne tiendrait qu'à moi de vous faire attendre un an, deux ans, trois ans, le récit des amours de Jacques, en le séparant de son maître et en leur faisant courir à chacun tous les hasards qu'il me plairait. | 14 | 56 |
| Lieutenant général | Avant-hier au soir nous y arrivâmes mon maître et moi, et nous avons séjourné chez M. le lieutenant général , son ancien ami. » | 41 | 6 |
| Limonadier | Et si je vous disais qu'un limonadier , décédé il y a quelque temps dans mon voisinage, laissa deux pauvres orphelins en bas âge. | 261 | 1 |
| Lingère | Jacques : Un jour un enfant, assis au pied du comptoir d'une lingère , criait de toute sa force. | 241 | 2 |

⁴²⁸ Contrairement à *hérétique*, nous avons classé ce NH parmi les aléthiques en prenant en considération le sens technique du terme : « auteur/chef d'une hérésie ». Il ne porte pas de condamnation morale au niveau lexical.

| | | | |
|---------------------------|--|-----|-----|
| Littérateur | Voici le second paragraphe, copié de la vie de Tristram Shandy, à moins que l'entretien de Jacques le fataliste et de son maître ne soit antérieur à cet ouvrage, et que le ministre Sterne ne soit le plagiaire, ce que je ne crois pas, mais par une estime toute particulière de M. Sterne, que je distingue de la plupart des littérateurs de sa nation, dont l'usage assez fréquent est de nous voler et de nous dire des injures. | 313 | 2 |
| Locataire | La maison est honnête, et la femme qui l'occupe jouit, dans son voisinage, et parmi les autres locataires , de la meilleure réputation.» | 209 | 2 |
| Magistrat | Alors l'hôtesse s'asseyant sur la table, et prenant le ton et le maintien d'un grave magistrat , dit... | 192 | 15 |
| Maître | Le maître ne disait rien ; et Jacques disait que son capitaine disait que tout ce qui nous arrive de bien et de mal ici-bas était écrit là-haut. | 13 | 870 |
| Major (de l'hôtel) | Je vous proteste que telle qu'il l'a racontée à son maître, tel fut le récit que j'en avais entendu faire aux Invalides, je ne sais en quelle année, le jour de Saint-Louis, à table chez un M. de Saint-Étienne, major de l'hôtel ; et l'historien qui parlait en présence de plusieurs autres officiers de la maison, qui avaient connaissance du fait, était un personnage grave qui n'avait point du tout l'air d'un badin. | 77 | 4 |
| Manœuvre | – C'est un manœuvre qui n'avait que ses bras pour vivre, et qui vient de se fracasser une jambe en tombant de son échafaud. | 69 | 1 |
| Marchand | Ce cheval est beau ; le marchand t'aura juré qu'il était sans défaut ; mais en fait de chevaux tous les hommes sont maquignons. | 52 | 12 |
| Mari | Le mari grommelait entre ses dents : « Eh ! que diable faisait-elle à sa porte ? » | 27 | 31 |
| Mariée | Ils me firent quelques questions sur la nuit de la mariée ; | 234 | 1 |
| Marquis | L'hôtesse : Le plus âgé des deux s'appelle le marquis des Arcis. | 124 | 196 |
| Médecin | Alors on appela un médecin qu'on corrompit et qui attesta que ce religieux était fou et qu'il avait besoin de respirer l'air natal. | 58 | 5 |
| Mercier | Comme il approchait, au petit pas, du château, non... du lieu de leur dernière couchée, il passe à côté de lui un de ces merciers ambulants qu'on appelle porteballes... | 38 | 2 |
| Meunier | – Je n'en sais rien ; je n'étais pas allé pour raccommo-der le meunier . | 78 | 3 |
| Militaire | Depuis que ce militaire avait été privé par la mort d'un autre militaire, son ami, capitaine au même régiment, | 60 | 11 |
| Ministre | Le ministre , instruit de la scélératesse de son intendant, a approuvé la conduite de l'exempt, qui doit venir ce soir à la chute du jour le prendre dans cette prison pour le transférer à Bicêtre où, grâce à l'économie des administrateurs, il mangera son quarteron de mauvais pain, son once de vache, et raclera de sa basse du matin au soir... » | 111 | 10 |
| Moine | et le destin, pour Jacques, était tout ce qui le touchait ou l'approchait, son cheval, son maître, un moine , un chien, une femme, un mulet, une corneille. | 43 | 26 |
| Moliniste | Faites-vous jansénistes ou molinistes , comme il vous plaira ; mais le mieux sera d'avoir l'opinion de votre curé. | 146 | 1 |
| Mort | Je reste sur le champ de bataille, enseveli sous le nombre des morts et des blessés, qui fut prodigieux | 15 | 2 |

| | | | |
|-----------------------|--|-----|----|
| ? Nain ⁴²⁹ | Jacques : C'était une espèce de nain , bossu, crochu, bègue, borgne, jaloux, paillard, amoureux et peut être aimé de Suzon. C'était le vicaire du village. » | 241 | 1 |
| Neveu | – Et pour que ce personnage eût été lié au fond, vous en auriez fait un protégé du neveu de Géronte ? | 119 | 4 |
| Notaire | Desglands, appelé à la ville par une affaire d'intérêt eut le malheur de rencontrer chez son notaire une de ses anciennes connaissances de brelan, qui l'entraîna à dîner dans un tripot, où il perdit en une seule séance tout ce qu'il possédait. | 189 | 2 |
| Nourricier | Mais Jacques et son maître sont à l'entrée du village où ils allaient voir l'enfant et les nourriciers de l'enfant du chevalier de Saint-Quin. | 308 | 3 |
| Officier | C'est que mon capitaine, bon homme, galant homme, homme de mérite, un des meilleurs officiers du corps, mais homme un peu hétéroclite, avait rencontré et fait amitié avec un autre officier du même corps | 65 | 16 |
| Oncle | Et ce prêt aurait été un grief de l' oncle contre son neveu ? | 119 | 3 |
| Orateur | C'est qu'elle se présente avec deux bouteilles de champagne, une dans chaque main, et qu'il est écrit là-haut que tout orateur qui s'adressera à Jacques avec cet exorde s'en fera nécessairement écouter. | 137 | 5 |
| Orphelin | Et si je vous disais qu'un limonadier, décédé il y a quelque temps dans mon voisinage, laissa deux pauvres orphelins en bas âge. | 261 | 2 |
| Pair | Jacques : Je suis sûr que vous ne dites pas vrai. Comment, monsieur, après m'avoir accoutumé pendant dix ans à vivre de pair à compagnon... | 190 | 1 |
| Papa | Il veut que son papa se lève. | 284 | 3 |
| Parent | Le chirurgien : Un soldat a père, mère, frères, sœurs, des parents , des amis, quelqu'un sous le ciel... Buvons encore un coup, éloignez-vous, et laissez-moi faire. » | 49 | 24 |
| Paroissien | qu'ils aient reçu l'hospitalité chez un curé de village à portion congrue, qui courut mettre à contribution les basses-cours de ses paroissiens , pour avoir une omelette et une fricassée de poulets ; | 36 | 1 |
| Passager | Voilà à la porte de l'auberge un assez grand nombre de passagers que le mauvais temps y avait retenus | 195 | 2 |
| Passant | Vous avez besoin d'un cheval, le sort vous adresse à un passant , et ce passant, c'est un bourreau. | 88 | 3 |
| Patient | Si ce ne fut pas le plus habile, ce fut au moins le plus vigoureux des trois chirurgiens qui resta maître du patient . | 28 | 2 |
| Pâtissier | Le pâtissier était un bon homme qui regardait de plus près à son four qu'à la conduite de sa femme. | 108 | 17 |
| Paysan | Au sortir de cet état, je me trouvai déshabillé et couché dans un lit qui occupait un des coins de la chaumière, ayant autour de moi un paysan , le maître du lieu, sa femme, la même qui m'avait secouru, et quelques petits enfants. | 18 | 23 |

⁴²⁹ Ce signe « ? » indique dans les annexes (annexes 2-13) que le NH peut porter, en raison de sa polysémie, une combinaison modale non prévue par le classificateur, notamment une combinaison entre modalités aléthique/épistémique évaluative et épistémique existentielle. (Cf. *supra* les cas particuliers du chap.4, §2.2.4 et §2.4.2).

| | | | |
|----------------------------------|--|-----|-----|
| Pensionnaire | les offices divins s'y célébraient avec indécence, les logements superflus y étaient occupés par des pensionnaires dissolus. | 204 | 2 |
| Père | Mon père s'en aperçoit ; il se fâche. | 13 | 157 |
| Périgourdin | Il fait la peinture la plus magnifique de l'enthousiasme, de la chaleur, du feu dont les Bacbutiens ou Périgourdiens étaient et furent encore saisis de nos jours... | 248 | 1 |
| Personnage | Je vous proteste que telle qu'il l'a racontée à son maître, tel fut le récit que j'en avais entendu faire aux Invalides, je ne sais en quelle année, le jour de Saint-Louis, à table chez un M. de Saint-Étienne, major de l'hôtel ; et l'historien qui parlait en présence de plusieurs autres officiers de la maison, qui avaient connaissance du fait, était un personnage grave qui n'avait point du tout l'air d'un badin. | 77 | 19 |
| Philosophe | Ne manquez pas, à tort et à travers, dans toute occasion de vous déchaîner contre les philosophes ; criez que Voltaire est l'Antéchrist, sachez par cœur l'ouvrage de votre petit abbé, et colportez-le, s'il le faut... » | 146 | 8 |
| Piéton | Les piétons ont pris leurs bâtons et leurs bissacs ; d'autres s'arrangent dans leurs fourgons ou leurs voitures ; | 195 | 1 |
| Poète | Premièrement, la nature est si variée, surtout dans les instincts et les caractères, qu'il n'y a rien de si bizarre dans l'imagination d'un poète dont l'expérience et l'observation ne vous offrissent le modèle dans la nature. | 78 | 20 |
| Porteballe | Comme il approchait, au petit pas, du château, non... du lieu de leur dernière couchée, il passe à côté de lui un de ces merciers ambulants qu'on appelle porteballes , | 38 | 22 |
| Porteur (de charbon) | Quand on eut tiré de frère Jean tous les éclaircissements dont on avait besoin, on le fit porteur de charbon dans le laboratoire où l'on distille l'eau des Carmes. | 55 | 1 |
| Portier | Il passa par toutes les fonctions de l'ordre, successivement portier , sommelier, jardinier, sacristain, adjoint à procure et banquier ; du train dont il y allait, il aurait fait notre fortune à tous. | 54 | 4 |
| Possesseur (du manuscrit) | des trois paragraphes que j'y trouve de plus que dans le manuscrit dont je suis le possesseur , le premier et le dernier me paraissent originaux et celui du milieu évidemment interpolé. | 312 | 2 |
| Pratique | – Très volontiers, répondit l'orateur du coin, qui ne demandait pas mieux que de pérorer. M. Aubertot, une de mes pratiques , dont la maison fait face à l'église des Capucins, était sur sa porte ; | 68 | 3 |
| Prédicateur | Tous les sermons ressemblent aux préambules des édits du roi ; tous les prédicateurs voudraient qu'on pratiquât leurs leçons, parce que nous nous en trouverions mieux peut-être ; mais eux à coup sûr... La vertu... | 105 | 1 |
| Prélat | Je l'ai promenée, pendant et après mon procès, chez des magistrats, chez des grands, chez des prélats , chez des financiers, qui s'en sont accommodés pour un terme et qui l'ont laissée là. | 142 | 1 |
| Prémontré | Le marquis parla du jeune homme qui le suivait. Il avait été prémontré . | 198 | 6 |
| Président | On vous permet la duchesse, la marquise, la comtesse, la présidente , la conseillère, même la financière, mais point la bourgeoise ; quelque jolie que soit la marchande, vous verrez rarement un prémontré dans une boutique. | 203 | 2 |
| Prêteur sur gages | Le prêteur sur gages à qui Mathieu avait confié les deux boîtes fit assigner Mathieu. | 261 | 1 |

| | | | |
|---------------------|--|-----|----|
| Prêtre | Il y avait, en effet, dans le char, un long cercueil sous un drap mortuaire, sur le drap mortuaire une épée avec un cordon, et à côté du cercueil un prêtre , son bréviaire à la main et psalmodiant. | 60 | 15 |
| Prieur | Ce qu'il y a de plaisant, c'est que le lendemain de cette accusation, le prieur de la maison fut assigné au nom d'un chirurgien pour être satisfait des remèdes qu'il avait administrés et des soins qu'il avait donnés à ce scélérat de portier dans le cours d'une maladie galante... | 57 | 5 |
| Princesse | La dame : Cette princesse a toujours donné des marques de piété. | 219 | 1 |
| Procureur | Le procureur de la maison, auquel on l'avait donné pour adjoint, était vieux. | 54 | 4 |
| Professeur | Un des professeurs , Prémontval, devint amoureux de son écolière, et tout à travers les propositions sur les solides inscrits à la sphère, il y eut un enfant de fait. | 79 | 1 |
| Propriétaire | et les descendants de Jacques ou de son maître, propriétaires du manuscrit, en riront beaucoup. | 249 | 3 |
| Questionneur | Y avait-il des gens d'esprit ? – Où n'y en avait-il pas ? et de maudits questionneurs qu'on fuyait comme la peste. | 35 | 1 |
| Raconteur | Le maître : Tu vas anticipant sur le raconteur , et tu lui ôtes le plaisir qu'il s'est promis de ta surprise ; | 270 | 1 |
| Ravisser | Poursuivi au tribunal des lois, tu en éprouverais toute la rigueur réservée aux ravisser . | 228 | 1 |
| Religieux | Alors on appela un médecin qu'on corrompit et qui attesta que ce religieux était fou et qu'il avait besoin de respirer l'air natal. | 58 | 9 |
| Roi | À peine les ordres du ministre furent-ils arrivés, que mon capitaine, sous prétexte d'aller remercier de la faveur qu'il venait d'obtenir, partit pour la cour, représenta qu'il était riche et que son camarade indigent avait le même droit aux grâces du roi ; | 74 | 12 |
| Romancier | Il est bien évident que je ne fais pas un roman, puisque je néglige ce qu'un romancier ne manquerait pas d'employer. | 25 | 1 |
| Satellite | son maître le tranquillisant sur sa délicatesse par l'assurance qu'il avait bien récompensé ses satellites qui l'avaient apporté à l'auberge; | 86 | 1 |
| Secrétaire | et il en avait fait son secrétaire en attendant mieux. | 198 | 9 |
| ? Seigneur | le seigneur est un homme généreux, on en est grassement payé ; il ne tiendrait qu'à vous de faire notre fortune. | 113 | 6 |
| Serrurier | Aussitôt l'exempt, accompagné d'un commissaire, d'un serrurier , d'un fiacre et de quelques archers, se transporte sur les lieux. | 111 | 1 |
| Servante | j'ai fait chasser une servante , | 44 | 14 |
| Serviteur | Le maître : Je te veille. Tu es mon serviteur , quand je suis malade ou bien portant ; mais je suis le tien quand tu te portes mal. | 85 | 10 |
| Soldat | L'hôte : Un soldat ! | 49 | 5 |
| Sommelier | Il passa par toutes les fonctions de l'ordre, successivement portier, sommelier , jardinier, sacristain, adjoint à procure et banquier ; du train dont il y allait, il aurait fait notre fortune à tous. | 54 | 1 |
| Souffleur | Le maître : Je m'en charge, et, pour entrer en ma fonction de souffleur , tu étais dans ton lit, sans argent, fort empêché de ta personne, tandis que la doctoresse et ses enfants mangeaient ta rôtie au sucre. | 105 | 1 |

| | | | |
|----------------------------------|--|---|----|
| Souverain pontife | Son manuscrit est décoré de deux portraits, au bas desquels on lit : <i>Anacréon et Rabelais, l'un parmi les anciens, l'autre parmi les modernes, souverains pontifes de la gourde.</i> | 248 | 1 |
| Spectateur | Cependant la populace s'est attroupée, les polissons accourent et poussent des cris, les marchands et les marchandes ont bordé le seuil de leurs boutiques, et d'autres spectateurs sont à leurs fenêtres. | 217 | 1 |
| Subalterne | Le maître : Vous ne savez pas ce que c'est que le nom d'ami donné par un supérieur à son subalterne . | 190 | 3 |
| Supérieur | Le maître : Vous ne savez pas ce que c'est que le nom d'ami donné par un supérieur à son subalterne. | 190 | 7 |
| Tailleur | En m'habillant, je rêvais à son aventure ; et je pensais que son tailleur , son boulanger, son marchand de vin ou son hôte, avaient obtenu et mis à exécution contre lui une prise de corps. | 100 | 1 |
| Témoin | Ils avaient compté sur une meilleure proie ; témoins de l'aumône que j'avais faite au village, ils avaient imaginé que celui qui peut se dessaisir aussi lestement d'un demi-louis devait en avoir encore une vingtaine. | 96 | 1 |
| Théologien | Tandis que nos deux théologiens disputaient sans s'entendre, comme il peut arriver en théologie, la nuit s'approchait. | 19 | 1 |
| Tonnelier | <i>(Madame ? – Qu'est-ce ? – Le tonnelier. – Qu'il descende à la cave, et qu'il visite les deux pièces de vin.)</i> | 126 | 1 |
| Tourneur | J'en ferai un bon tourneur ou un bon horloger. | 302 | 2 |
| Traducteur | Courage, insultez bien un auteur estimable que vous avez sans cesse entre les mains, et dont je ne suis ici que le traducteur . | 246 | 1 |
| Travailleur | C'était dans la saison des récoltes : les champs étaient couverts de travailleurs . | 40 | 1 |
| Valet | Voilà le maître dans une colère terrible et tombant à grands coups de fouet sur son valet , et le pauvre diable disant à chaque coup : « Celui-là était apparemment encore écrit là-haut... » | 14 | 37 |
| Ventriloque | mais la vérité, c'est que l' <i>Engastrimyte</i> est de moi, et qu'on lit sur le texte original : Ventriloque . | 249 | 1 |
| Veuve | C'était une veuve qui avait des mœurs, de la naissance, de la fortune et de la hauteur. | 124 | 15 |
| Vicaire | Jacques : C'était une espèce de nain, bossu, crochu, bègue, borgne, jaloux, paillard, amoureux et peut être aimé de Suzon. C'était le vicaire du village. » | 241 | 11 |
| ? Vierge | – C'est la tête d'une vierge de Raphaël sur le corps de sa Galatée ; et puis une douceur dans la voix ! | 154 | 1 |
| Vivant | Jacques : Je n'aime pas à parler des vivants | 67 | 1 |
| Voisin | Ils en étaient là, lorsqu'ils entendirent frapper à leur porte ; c'était un valet que ces insolents et dangereux voisins avaient contraint d'apporter à nos deux voyageurs, sur une de leurs assiettes, tous les os d'une volaille qu'ils avaient mangée. | 20 | 12 |
| Voyageur | Il était las de marcher ; il s'assit sur le bord du chemin, la tête tournée vers un voyageur qui s'avavançait de leur côté, à pied, la bride de son cheval, qui le suivait, passée dans son bras. | 52 | 17 |
| Nombre de lemmes : 217 | | Nombre total d'occurrences : 3114 | |

Annexe 3

Classe II : Les NH classifiants épistémiques existentiels

| NH | Cotexte | Pages | Nombre d'occurrences |
|---|---|-------|----------------------|
| Apôtre | Il prétendait que l'Esprit-Saint était descendu sur les apôtres dans une gourde; | 247 | 1 |
| Augure | Le maître : Tu aurais été un grand augure . | 303 | 4 |
| Dieu(x) | Concevez-vous, monsieur, dans quel avilissement vous allez tomber ? Ni les dieux , ni les hommes, ni les colonnes, n'ont pardonné la médiocrité aux poètes: c'est Horace qui l'a dit. | 51 | 36 |
| ? Elu ⁴³⁰ (du Seigneur) | Les élus du Seigneur ont de tous les temps été exposés à des disgrâces : ils ont su les supporter ; il faut savoir imiter leur courage. | 212 | 1 |
| Esprit-Saint | <i>Jacques</i> : À cause des redites, qu'il regardait comme un bavardage indigne de l' Esprit-Saint . | 133 | 2 |
| Faiseur (de grandes choses) | Ah ! marquis, lui dit-elle, l'amour vous corrompt ; vous êtes mal né, puisque le faiseur de grandes choses ne vous en inspire que d'avilissantes. | 167 | 1 |
| Faiseur (de miracles) | <i>Jacques</i> : Ici Jacques se mit à siffler, puis il ajouta : Et qui est ce qui m'apprendra à moi, pauvre ignorant, si la doctrine du faiseur de miracles est bonne ou mauvaise ? | 296 | 1 |
| Inspiré (de la gourde) | Il compte au rang des sectateurs distingués de Bacbuc, des vrais inspirés de la gourde dans ces derniers siècles, Rabelais, la Fare, Chapelle, Chaulieu, La Fontaine, Molière, Panard, Gallet, Vadé. | 248 | 1 |
| Prophète | <i>Jacques</i> : Mon maître, un prophète ne dirait pas mieux ; mais heureusement... | 89 | 1 |

Nombre de lemmes : 9

Nombre total d'occurrences : 48

⁴³⁰ Ce NH peut subsumer en plus une modalité aléthique dans le sens de « élu d'une circonscription ».

Annexe 4

Classe III : Les NH classifiants épistémiques évaluatifs

| NH | Cotexte | Pages | Nombre d'occurrences |
|--------------------------------|---|-------|----------------------|
| Ancien | Eh bien ! nos deux officiers n'étaient que deux paladins, nés de nos jours, avec les mœurs des anciens . | 82 | 2 |
| ? Enfant ⁴³¹ | Au sortir de cet état, déshabillé et couché dans un lit qui occupait un des coins de la chaumière, ayant autour de moi un paysan, le maître du lieu, sa femme, la même qui m'avait secouru, et quelques petits enfants . | 18 | 65 |
| Jeune | Elle revint sur la parole qu'on lui avait donnée ; elle menaça de tout révéler ; et au grand regret de nos deux dévotes, dont la jeune détacha de ses oreilles des girandoles qui lui allaient si bien, l'écrin et la lettre furent renvoyés avec une réponse pleine de fierté et d'indignation. | 167 | 1 |
| Moderne | Son manuscrit est décoré de deux portraits, au bas desquels on lit : <i>Anacréon et Rabelais, l'un parmi les anciens, l'autre parmi les modernes, souverains pontifes de la gourde.</i> | 248 | 1 |
| Pauvre | Non parmi les pauvres ; mais presque tous les riches, sans exception, le regardaient comme une espèce de fou ; | 68 | 2 |
| Raisonneur | Jacques : Dites, grâce à mon capitaine qui se fit un jour un pareil passe-temps à mes dépens, que je suis un subtil raisonneur . | 310 | 1 |
| Riche | Encore si l'on trouvait à travailler ; mais les riches se retranchent ; les pauvres gens ne font rien ; pour une journée qu'on emploie, on en perd quatre. | 31 | 3 |
| Vieux | « Le vieux que vous voyez avec ses lunettes sur le nez est un homme adroit qui sait supérieurement le calcul et qui cherche à faire cadrer les registres qu'il copie avec ses comptes. | 100 | 1 |

Nombre de lemmes : 8

Nombre total d'occurrences : 76

⁴³¹ Ce NH peut aussi intégrer la classe I, celle des aléthiques dans le sens de « fils », il est dans ce dernier sens un NHrel classifiant.

Annexe 5

Classe IV : Les NH mixtes doublement véridicibles, aléthiques et axiologiques/ (appréciatifs⁴³²)

| NH | Cotexte | Pages | Nombre d'occurrences |
|---------------------------------|---|-------|----------------------|
| Amateur | Le maître : Oui, mais en récit ; car en couleur et sur la toile, quoique j'en juge aussi décidément qu'un amateur , je t'avouerai que je n'y entends rien du tout; | 216 | 1 |
| Assassin | Le porteballe se hâte de refermer sa malle, la remet sur ses épaules, et suit Jacques en criant : « Au voleur ! au voleur ! à l' assassin ! au secours ! à moi ! à moi !... » | 40 | 5 |
| Bandit | J'étais à une égale distance des deux villages, et le jour était tout à fait tombé, lorsque trois bandits sortent d'entre les broussailles qui bordaient le chemin, se jettent sur moi, me renversent à terre, me fouillent, et sont étonnés de me trouver aussi peu d'argent que j'en avais. | 96 | 2 |
| Barbare ⁴³³ | Le maître : Jacques, vous êtes un barbare ; vous avez un cœur de bronze. | 229 | 1 |
| Bâtard | Voilà un enfant de fait, Dieu sait comment ! Qui sait le rôle que ce petit bâtard jouera dans le monde ? | 302 | 1 |
| Bouffon | Je sais bien que c'est une race d'hommes odieuse aux grands, devant lesquels ils ne fléchissent pas le genou ; aux magistrats, protecteurs par état des préjugés qu'ils poursuivent ; aux prêtres qui les voient rarement au pied de leurs autels ; aux poètes, gens sans principes et qui regardent sottement la philosophie comme la cognée des beaux-arts, sans compter que ceux même d'entre eux qui se sont exercés dans le genre odieux de la satire, n'ont été que des flatteurs ; aux peuples, de tout temps les esclaves des tyrans qui les oppriment, des fripons qui les trompent, et des bouffons qui les amusent. | 89 | 1 |
| Bourgeois ⁴³⁴ | L'hôtesse : Deux bourgeois de la ville prochaine. Ils se parlent sans cesse à l'oreille ; | 107 | 3 |
| Bourreau | Alors il s'impatientait, et sans trop savoir s'il parlait ou non, il disait : « Le bourreau ! le chien ! le coquin ! où est-il ? | 37 | 10 |
| Brigand | Ils entendaient à côté d'eux les ris immodérés et la joie tumultueuse d'une douzaine de brigands qui les avaient précédés et qui s'étaient emparés de toutes les provisions. | 19 | 4 |

⁴³² Les parenthèses sont là pour signifier que la modalité appréciative en combinaison avec la modalité aléthique dans ces NH mixtes est minoritaire par rapport à la modalité axiologique. A part le NH *victime*, tous les autres NH de cette classe encodent des modalités axiologiques.

⁴³³ Nous avons pris en considération le sens premier de « étranger, non romain/grec », sens non attesté dans le roman.

⁴³⁴ Nous avons pris en considération pour le classer ici un sens péjoratif « conformiste, matérialiste », non attesté au XVIIIème siècle. Selon le *GR*, l'époque classique atteste d'un autre sens péjoratif, celui de « personne n'ayant pas la distinction attribuée aux nobles » qu'on retrouve chez Molière, par ex. dans sa pièce « le bourgeois gentilhomme ».

| | | | |
|---|---|-----|----|
| Calomniateur | L'hôtesse : Fi donc, monsieur Jacques ; un hypocrite, un ambitieux, un ignorant, un calomniateur , un intolérant ; car c'est comme cela qu'on appelle, je crois, ceux qui égorgeraient volontiers quiconque ne pense pas comme eux. | 144 | 2 |
| Censeur | Le maître : Ne sois ni fade panégyriste, ni censeur amer ; dis la chose comme elle est. | 67 | 1 |
| Catin ⁴³⁵ | J'ai bien peur que le mariage du marquis des Arcis et d'une catin ne soit écrit là-haut. | 169 | 1 |
| Coupable | leur enjoignant surtout de mettre à la conduite de cette affaire la plus grande circonspection, le seul moyen d'accabler subitement le coupable et de le soustraire à la protection de la cour et du Mirepoix, aux yeux duquel le jansénisme était le plus grand de tous les crimes, et la soumission à la bulle Unigenitus, la première des vertus. | 206 | 2 |
| Coupe-jarret | Jacques s'échappe des mains de son maître, entre dans la chambre de ces coupe-jarrets , un pistolet armé dans chaque main. | 20 | 1 |
| Coureuse | « Depuis qu'il s'est entêté de cette petite coureuse , tout va de travers. | 225 | 1 |
| Créature ⁴³⁶ | j'ai été convaincu d'avoir couché avec une créature que je n'ai jamais vue et que j'ai pourtant payée ; | 44 | 22 |
| Cynique | Je vous entends encore, vous vous écriez : « Fi, le cynique ! Fi, l'impudent ! Fi, le sophiste !... » | 246 | 1 |
| Délateur | Ils sont fripons et délateurs des fripons ; | 300 | 1 |
| Dévote | voilà les vieux directeurs quittés par leurs dévotes ; voilà ces dévotes attachées au jeune Père Ange ; | 55 | 22 |
| Dissipateur | et peu s'en fallut que ses proches ne le fissent interdire comme dissipateur . | 68 | 3 |
| Esclave | Veux-tu être le maître ou l' esclave , et l'esclave le plus malmené ? Choisis. | 267 | 3 |
| Escroc | Et savez-vous ce que c'est que votre ami, votre intime ami le chevalier de Saint-Ouin ? Un escroc , un homme noté par cent mauvais tours. | 300 | 1 |
| Faiseur (d'affaires) | Jacques : Cela sent le faiseur d'affaires d'une lieue à la ronde. | 251 | 1 |
| Faiseur ⁴³⁷ (de romans) | Un faiseur de romans n'y manquerait pas ; mais je n'aime pas les romans, à moins que ce ne soit ceux de Richardson. | 263 | 1 |
| Filou ⁴³⁸ | Sur ce propos, qui n'était qu'une plaisanterie, le camarade de mon capitaine, ou M. de Guerchy, crut qu'il avait affaire à un filou ; | 135 | 1 |

⁴³⁵ Il s'agit à l'origine d'une abréviation familière du N propre *Catherine*, selon le *Petit Robert*. Le NH réfère dans son usage ultérieur à une femme de mauvaise vie. Ce lexème est d'un usage péjoratif et vieilli, plutôt littéraire (selon le *TLFi*) que familier.

⁴³⁶ Ce NH a également le sens de « femme de mauvaise vie » encore en usage au XVIII^{ème} siècle.

⁴³⁷ Ce NH porte un sens neutre, celui de « romancier » mais qui reste d'un usage rare comparé au sens péjoratif.

⁴³⁸ Ce NH se classerait comme axiologique (classe IX) sauf qu'on a pris en considération le sens de « voleur » attesté dans le roman. C'est aussi le cas de *fripou*, *bandit* et *brigand* dans cette même annexe.

| | | | |
|----------------------------------|--|-----|----|
| Fou ⁴³⁹ | Pourrais-tu me dire ce que c'est qu'un fou , ce que c'est qu'un sage ? | 23 | 6 |
| Fripon | mais comme il souffrait avec peine que tant de gens le prissent pour un fripon , il affecta de tirer la montre de sa poche et de regarder l'heure qu'il était ; | 43 | 15 |
| Gentilhomme | Le maître : Un jour Desglonds invita à dîner la belle veuve avec quelques gentilshommes d'alentour. | 286 | 2 |
| Grande dame | mais parmi les dévotes dont il était la coqueluche, il y avait de grandes dames à ménager. | 58 | 2 |
| Hérétique | « Voilà, monseigneur, à quoi l'on s'expose lorsqu'on introduit la réforme dans une maison dissolue, et qu'on en chasse les hérétiques . | 212 | 2 |
| Héroïne | Jacques : En ce cas, si vous donnez à chacune la même étendue qu'au portrait de l' héroïne , nous n'en sortirons pas d'ici à la Pentecôte, et c'est fait de vos amours et des miennes. | 284 | 1 |
| ? Ignorant ⁴⁴⁰ | L'hôtesse : Fi donc, monsieur Jacques ; un hypocrite, un ambitieux, un ignorant , un calomniateur, un intolérant ; car c'est comme cela qu'on appelle, je crois, ceux qui égorgeraient volontiers quiconque ne pense pas comme eux. | 144 | 3 |
| Infidèle | Le maître : Le lendemain Desglonds rendit visite à sa charmante infidèle ; il y trouva son rival. | 286 | 1 |
| Intrigante | Cette femme était cependant une de ces intrigantes secrètes qui jouent la dévotion... | 209 | 4 |
| Malade | – Très bien. J'ai ma femme qui a gardé des malades toute sa vie ; j'ai une fille aînée qui fait le poil à tout venant, et qui vous lève un appareil aussi bien que moi. | 64 | 5 |
| Malfaiteur | Ils traversaient une contrée peu sûre en tout temps, et qui l'était bien moins encore alors que la mauvaise administration et la misère avaient multiplié sans fin le nombre des malfaiteurs . | 19 | 1 |
| Maniaque | Mon capitaine disait encore que la jouissance d'une liberté qui pourrait s'exercer sans motif serait le vrai caractère d'un maniaque . | 292 | 1 |
| Maquignon | Ce cheval est beau ; le marchand t'aura juré qu'il était sans défaut ; mais en fait de chevaux tous les hommes sont maquignons . | 52 | 1 |
| ? Oisif | Tandis que nous nous rafraîchissions dans une auberge, une foule d' oisifs s'était rassemblée autour d'une espèce d'orateur, le barbier de la rue, et lui disait : « Vous y étiez, vous, racontez-nous comment la chose s'est passée. | 68 | 1 |
| Original ⁴⁴¹ | Si vous rencontrez jamais cet original , il n'est pas nécessaire de le connaître pour l'aborder. | 79 | 5 |

⁴³⁹ Pour ce NH, *fou*, mais ici même aussi pour *bouffon*, *sot*, *polichinelle*, nous avons pris en considération le sens de « amuseur d'un grand personnage » pour les trois premiers et « personnage de théâtre » pour le dernier. Le NH *marionnette*, s'il se rapproche de ces NH, a un sens premier de « figurine » et réfère métaphoriquement à des individus et se classera parmi les appréciatifs de la classe VIII.

⁴⁴⁰ Les NH de cette annexe accompagnés de ce signe peuvent aussi intégrer la classe IV''. Cf. *supra* chap.4, §2.4.2 (cas particuliers de NH mixtes). Si l'on se fie aux définitions du GR, ce NH *ignorant* validerait des modalités aléthique (illettré), épistémique évaluative (manque d'instruction), mais aussi axiologique (nullard) et appréciative (bête, sot).

⁴⁴¹ Si on l'a gardé dans cette classe, c'est qu'outre la modalité appréciative/axiologique héritée de l'adjectif correspondant, il peut référer au « modèle original d'une peinture, d'un portrait, etc. »

| | | | |
|-----------------------------------|---|-----|----|
| Paladin | Eh bien ! nos deux officiers n'étaient que deux paladins , nés de nos jours, avec les mœurs des anciens. | 82 | 1 |
| Panégyriste ⁴⁴² | Le maître : Ne sois ni fade panégyriste , ni censeur amer ; dis la chose comme elle est. | 67 | 1 |
| Pénitent | voilà que les veilles de dimanches et de grandes fêtes la boutique du Père Ange est environnée de pénitents et de pénitentes | 55 | 6 |
| Plagiaire | Voici le second paragraphe, copié de la vie de Tristram Shandy, à moins que l'entretien de Jacques le fataliste et de son maître ne soit antérieur à cet ouvrage, et que le ministre Sterne ne soit le plagiaire , ce que je ne crois pas, mais par une estime toute particulière de M. Sterne, que je distingue de la plupart des littérateurs de sa nation, dont l'usage assez fréquent est de nous voler et de nous dire des injures. | 313 | 2 |
| Polichinelle | N'avez-vous pas été ma marionnette, et n'auriez-vous pas continué d'être mon polichinelle pendant un mois, si je me l'étais proposé ? | 309 | 1 |
| Recluse ⁴⁴³ | le bavardage de ces recluses ne nous sera pas inutile. | 145 | 1 |
| Rediseur ⁴⁴⁴ | Il disait que les rediseurs sont des sots, qui prennent ceux qui les écoutent pour des sots. | 133 | 1 |
| Sacristain ⁴⁴⁵ | Il passa par toutes les fonctions de l'ordre, successivement portier, sommelier, jardinier, sacristain , adjoint à procure et banquier ; du train dont il y allait, il aurait fait notre fortune à tous. | 54 | 1 |
| Sage | Pourrais-tu me dire ce que c'est qu'un fou, ce que c'est qu'un sage ? | 23 | 3 |
| Sectateur ⁴⁴⁶ | Il compte au rang des sectateurs distingués de Bacbuc, des vrais inspirés de la gourde dans ces derniers siècles, Rabelais, la Fare, Chapelle, Chaulieu, La Fontaine, Molière, Panard, Gallet, Vadé. | 248 | 1 |
| Sophiste | Je vous entends encore, vous vous écriez : « Fi, le cynique ! Fi, l'impudent ! Fi, le sophiste !... » | 246 | 1 |
| Sot | il eût été mieux pour lui qu'il eût été un sot comme moi ; | 54 | 21 |
| Traître | Un homme en poignarde un autre pour un geste, pour un démenti ; et il ne sera pas permis à une honnête femme perdue, déshonorée, trahie, de jeter le traître entre les bras d'une courtisane ? | 181 | 5 |
| Tyran | Je sais bien que c'est une race d'hommes odieuse aux grands, devant lesquels ils ne fléchissent pas le genou [...] aux peuples, de tout temps les esclaves des tyrans qui les oppriment, des fripons qui les trompent, et des bouffons qui les amusent. | 89 | 1 |

⁴⁴² Nous hésitons sur le classement de ce NH. Nous le classerons bien parmi les aléthiques si ce n'est une connotation négative (ironique), attestée par le *Petit Robert*, que nous avons prise en considération. Il diffère néanmoins de *flatteur* (classe IV'') dans le sens où la première modalité subsumée est aléthique.

⁴⁴³ Il nous paraît porter une modalité appréciative négative en plus du sens neutre de « religieux retiré dans une cellule monacale ». Cf. chap.4, §2.2.5 et la compatibilité avec le test T3 : « ce reclus de Jacques ».

⁴⁴⁴ Selon le *TLFi*, ce NH porte aussi une condamnation morale lexicalisée, correspondant au sens de « personne qui rapporte ce qui lui a été révélé ou ce qu'elle a appris par indiscretion ». Mais, contrairement à *bavard* (classe IV''), la première modalité subsumée est aléthique et non épistémique évaluative.

⁴⁴⁵ Il a aussi le sens de « sottement dévot, un bigot ».

⁴⁴⁶ Outre le sens premier objectif de « disciple, adepte », le *GR* atteste d'un sens péjoratif équivalent d'infidèle et mécréant.

| | | | |
|-------------------------------|---|-----|----|
| Usurier ⁴⁴⁷ | c'est ce cousin-là qui me recommanda à un M. Hérisant, usurier de profession, qui faisait valoir l'argent de M. de Rusai, docteur de Sorbonne, qui me fit entrer chez Mlle Isselin, que vous entreteniez, et qui me plaça chez vous... | 188 | 3 |
| Victime ⁴⁴⁸ | Si vous vouliez que cette jeune fille intéressât, il fallait lui donner de la franchise, et nous la montrer victime innocente et forcée de sa mère et de La Pommeraye... | 178 | 1 |
| Voleur | Tous laissent leurs faucilles, s'attroupent autour de cet homme, et lui demandent où est le voleur , où est l'assassin. | 40 | 14 |

Nombre de lemmes :
57

Nombre total d'occurrences :
206

⁴⁴⁷ Outre le sens premier de « prêteur », le NH lexicalise, selon le *GR* et le *TLFi*, le sens dérivé de « personne avide, un rapace ».

⁴⁴⁸ Ce NH intègre cette classe IV en raison de la modalité aléthique qu'on retrouve dans les « victimes du tsunami » ou encore dans « personne donnée en sacrifice » subsumée conjonctivement avec la modalité appréciative interne.

Annexe 6

Classe IV' : Les NH mixtes doublement véridicules, aléthiques et appréciatifs externes

| NH | Cotexte | Pages | Nombre d'occurrences |
|------------------------------------|--|-------|----------------------|
| Amant | La terre qui se remue dans ce moment se raffermira sur la tombe de votre amant ; | 63 | 10 |
| Ami | Quel diable d'homme es-tu ? Jacques, mon ami , je t'en prie.» | 22 | 135 |
| Bienfaiteur ⁴⁴⁹ | je me serais arraché les cheveux : il n'en aurait été ni plus ni moins, et mon bienfaiteur eût été cocu. | 18 | 6 |
| Compagnon | Voilà à la porte de l'auberge un assez grand nombre de passagers que le mauvais temps y avait retenus, se préparant à continuer leur route ; parmi ces passagers, Jacques et son maître, l'homme au mariage saugrenu et son compagnon . | 195 | 5 |
| Complice | Cela ne sera pas. Tu es un cruel homme ; tant que je vivrai tu seras mon complice . Ça, voyons ce qu'il te faut. | 116 | 3 |
| Confident | La recherche de la bourse et de la montre pourra devenir si longue et si compliquée, que de longtemps il ne rejoindra son maître, le seul confident de ses amours, et adieu les amours de Jacques. | 37 | 2 |
| Conseillère | On vous permet la duchesse, la marquise, la comtesse, la présidente, la conseillère , même la financière, mais point la bourgeoise ; quelque jolie que soit la marchande, vous verrez rarement un prémontré dans une boutique. | 203 | 1 |
| Ennemi | il s'occupait avec toute la méchanceté d'un ennemi à se les exagérer et avec tout l'esprit d'un jaloux à rabaisser le prix de ses vertus par un examen rigoureux des motifs qui l'avaient peut-être déterminé à son insu. | 62 | 11 |
| Etranger | et voilà le moment que tu prends pour retirer ici un inconnu, un étranger qui y restera tant qu'il plaira à Dieu ; | 31 | 4 |
| Filleul | « Eh ! filleul , te voilà ! d'où sors-tu et que viens-tu faire ici de si grand matin ? ...» | 226 | 8 |
| Inconnu | et voilà le moment que tu prends pour retirer ici un inconnu , un étranger qui y restera tant qu'il plaira à Dieu ; | 31 | 1 |
| Maîtresse ⁴⁵⁰ | Est-ce que vous me prenez pour la maîtresse de mon capitaine ? | 63 | 7 |
| Parrain | « Lorsque je quittai la maison, mon père, ma mère, mon parrain , m'avaient tous donné quelque chose, | 53 | 10 |
| Protecteur (gagé de Merval) | Ce mémoire fut renvoyé à un des commis ; ce commis était un protecteur gagé de Merval. | 261 | 2 |

⁴⁴⁹ Nous avons estimé qu'il a un sens aléthique de « donateur » en plus de la modalité appréciative externe positive confirmés, nous semble-t-il, par sa validation du test T12.

⁴⁵⁰ Exclusivement au féminin dans le sens de « amante ». Celui de « institutrice » ne lui permet pas d'intégrer cette classe, dépourvu de valeur appréciative. C'est pour cette raison que lors de la lemmatisation du lexème *maître*, nous avons conservé la forme féminine. C'est aussi le cas de *courtisane* qui porte au féminin un sens péjoratif axiologique (cf. annexe13) dont la forme masculine est dépourvue.

| | | | |
|--------------------------------------|--|---|----|
| Protégé (du neveu de Gêronte) | – Et pour que ce personnage eût été lié au fond, vous en auriez fait un protégé du neveu de Gêronte ? | 119 | 2 |
| Rival | Pourquoi ne serait-il pas une seconde fois le rival et même le rival préféré de son maître ? | 16 | 14 |
| Nombre de lemmes : 16 | | Nombre total d'occurrences : 221 | |

Annexe 7

Classe IV'' : Les NH mixtes doublement véridicibles, épistémiques évaluatifs et axiologiques / (appréciatifs)

| NH | Cotexte | Pages | Nombre d'occurrences |
|----------------------------------|--|-------|----------------------|
| Bavard | c'est qu'il était écrit là-haut qu'aujourd'hui, sur ce chemin, à l'heure qu'il est, M. le docteur serait un bavard , que mon maître et moi nous serions deux bourrus, que vous auriez une contusion à la tête et qu'on vous verrait le cul...» | 16 | 10 |
| Flatteur | Je sais bien que c'est une race d'hommes odieuse aux grands, devant lesquels ils ne fléchissent pas le genou ; aux magistrats, protecteurs par état des préjugés qu'ils poursuivent ; aux prêtres qui les voient rarement au pied de leurs autels ; aux poètes, gens sans principes et qui regardent sotttement la philosophie comme la cognée des beaux-arts, sans compter que ceux même d'entre eux qui se sont exercés dans le genre odieux de la satire, n'ont été que des flatteurs ; aux peuples, de tout temps les esclaves des tyrans qui les oppriment, des fripons qui les trompent, et des bouffons qui les amusent. | 88 | 1 |
| Grand | qu'ils aient été accueillis dans la maison d'un grand , où ils manquèrent de tout ce qui est nécessaire, au milieu de tout ce qui est superflu ; | 36 | 2 |
| ? Gredin ⁴⁵¹ | L'hôte : Tu n'en as point ? Je saurai bien en faire avec ta charrue, tes chevaux, tes bœufs et ton lit. Comment, gredin ! | 115 | 3 |
| ? Gueux | À ce mot tous les auditeurs s'écrièrent d'admiration excepté mon capitaine qui leur disait : « Votre M. Le Pelletier, messieurs, n'est qu'un gueux , un malheureux, un lâche, un infâme, à qui cependant cette épée aurait fait prompte justice, si j'avais été là ; et votre Aubertot aurait été bien heureux, s'il ne lui en avait coûté que le nez et les deux oreilles. » | 69 | 10 |
| ? Indigent ⁴⁵² | – Un des inconvénients de l'infortune, c'est la méfiance qu'elle inspire : les indigents craignent d'être importuns. | 150 | 2 |
| ? Ivrogne | L'intendant présenta à son maître un placet où le pâtissier était traduit comme un homme de mauvaises mœurs, un ivrogne qui ne sortait pas de la taverne, un brutal qui battait sa femme, la plus honnête et la plus malheureuse des femmes. | 108 | 1 |
| Javotte ⁴⁵³ | – Ah ! Javotte ! neuf cent dix-sept livres pour une nuit, c'est beaucoup trop pour vous et pour lui. Donnez-moi la bourse... » | 42 | 1 |
| Marcheuse | C'était l'usage qu'Hudson faisait de celle-ci ; c'était sa marcheuse . | 209 | 1 |

⁴⁵¹ Les NH de cette annexe accompagnés de ce signe peuvent aussi intégrer la classe IV puisqu'on a estimé qu'ils sont incompatibles avec T1, mais aussi compatibles avec T13. Cf. *supra* chap.4, §2.4.2 (cas particuliers de NH mixtes).

⁴⁵² Ce NH a le sens à la fois de « miséreux, pauvre », « mendiant » et « misérable, malheureux ». Il porte trois modalités.

⁴⁵³ Le *GR* ne retient du sens du NH que « femme bavarde ». Le *TLFi*, en revanche, parle de « femme bavarde et indiscreète ». Nous sommes plus enclin à suivre le *TLFi*, surtout que la condamnation morale est claire dans le vocatif d'insulte du contexte retenu.

| | | | |
|---------------------------------|--|------------------------------------|---|
| Séducteur ⁴⁵⁴ | Ils gémissent sur son sort, l'instruisirent de la désolation de ses parents, qui n'était que trop réelle, et lui promirent sûreté pour sa personne et prompte vengeance de son séducteur... | 208 | 1 |
| Nombre de lemmes : 10 | | Nombre total d'occurrences : 32 | |

⁴⁵⁴ Nous avons décidé de classer ce NH en classe IV'', car nous pensons qu'il peut porter un jugement de fait subjectif et que la modalité qui correspond au sens de « celui qui fait des conquêtes » n'est pas aléthique mais plutôt épistémique évaluative dans le sens de « X fait plus ou moins de conquêtes que Y » en plus de la modalité axiologique/appréciative (±négative) de « corrupteur » ou de « charmeur ». De plus, selon notre classificateur, il ne peut intégrer la classe IV puisqu'il est, pensons-nous, incompatible avec T1 (*i.e.* il ne peut apparaître dans les discours scientifiques et administratifs).

Annexe 8

Classe V : Les NH mixtes doublement véridicibles, épistémiques existentiels et axiologiques

| NH | Cotexte | Pages | Nombre d'occurrences |
|---------------------------------|---|-------|----------------------|
| Ange * | Elles m'ont d'abord rendu libertin comme un sapajou, puis dévot comme un ange ; | 159 | 3 |
| Antéchrist | Ne manquez pas, à tort et à travers, dans toute occasion de vous déchaîner contre les philosophes ; criez que Voltaire est l' Antéchrist , sachez par cœur l'ouvrage de votre petit abbé, et colportez-le, s'il le faut... » | 146 | 1 |
| Diable* | « Que le diable emporte le cabaretier et son cabaret ! | 13 | 81 |
| Dragon* | Qui diable aurait jamais imaginé qu'avec l'air leste, le ton libre et gai de cette jeune folle, ce serait un petit dragon de vertu ? | 265 | 1 |
| Lucifer* | Jacques : Ah ! notre hôtesse, quel diable de femme ! Lucifer n'est pas pire. | 161 | 1 |
| Monstre* | Mon amie, votre sincérité m'entraîne ; je serais un monstre si elle ne m'entraînait pas, et je vous avouerai que l'histoire de votre cœur est mot à mot l'histoire du mien. | 128 | 2 |
| Saint | Et voilà le père de la confiseuse et ses frères honteux de leur soupçon, qui disaient, en descendant l'escalier, à l'époux : « Mon fils, vous êtes un sot... Mon frère, n'avez-vous point de honte ? Un homme qui dit l' <i>Angelus</i> , un saint ! » | 205 | 2 |
| ? Sauveur ⁴⁵⁵ | Ainsi qu'à la naissance de notre divin Sauveur , les oracles du paganisme cessèrent ; | 249 | 1 |

| | |
|--------------------------------|---|
| Nombre de lemmes : 8 | Nombre total d'occurrences : 92 |
|--------------------------------|---|

⁴⁵⁵ Si ce NH se classe ici, c'est en tant que nom d'une entité subjective. Dans cet usage, il est synonyme de « Dieu, Jésus-Christ », et donc compatible avec le test T9 : « croire au Sauveur ≈ croire à l'existence du Sauveur ». Sinon dans son sens de « personne qui sauve », il peut intégrer la classe IV. C'est aussi le cas de *saint* dans cette même classe.

Annexe 9

Classe VI : Les NH mixtes (EFP) avec jugement de valeur non véridicible, aléthiques et appréciatifs

| NH | Cotexte | Pages | Nombre d'occurrences |
|-------------------------------|--|-------|----------------------|
| Compère ⁴⁵⁶ | Le chirurgien dit au mari : « Il est éveillé ; compère, descendez à la cave, nous boirons un coup, cela rend la main sûre ; je lèverai ensuite mon appareil, puis nous aviserons au reste. » | 46 | 35 |
| Payse ⁴⁵⁷ | Elle est plaisante ; et si vous n'étiez pas plus pressé de vous coucher que moi, je vous la raconterais tout comme leur domestique l'a dite à ma servante, qui s'est trouvée par hasard être sa payse , qui l'a redite à mon mari, qui me l'a redite. | 107 | 1 |

Nombre de lemmes :
2

Nombre total d'occurrences :
36

⁴⁵⁶ Ce NH est polysémique. Si nous l'avons intégré dans cette classe des EFP, c'est dans le sens familier et vieilli de « compagnon » donné par le *GR*. Ce sens est encore saillant au XVIIIème siècle. Il se classe donc dans la même classe d'EFP du type *flic*, *gonzesse*, *frangin*, *meuf*, *mec*, etc.

⁴⁵⁷ Ce NH est familier et régional selon le *TLFi*, il a le sens de « originaire du même village, compatriote ». Il a aussi le sens de « fiancée, promise ».

Annexe 10

Classe VI' : Les NH mixtes (EFP) doublement véridicibles, aléthiques et axiologiques/ appréciatifs

| NH | Cotexte | Pages | Nombre d'occurrences |
|---------------------------------|---|-------|----------------------|
| Blanc-bec ⁴⁵⁸ | Le voilà au comble de la joie ; il touche au moment de son triomphe ; bientôt il apprendra à ces blancs-becs-là à quel homme ils ont affaire. | 209 | 1 |
| Coquin ⁴⁵⁹ | Jacques avait l'air et le ton si vrais, que ces coquins , qui prisaient autant la vie que d'honnêtes gens, se lèvent de table sans souffler mot, se déshabillent et se couchent. | 20 | 14 |
| Mouchard ⁴⁶⁰ | Des mouchards , sous toutes sortes de vêtements, s'adressent à la pâtissière, et lui demandent son mari ; | 110 | 1 |

Nombre de lemmes : 3

Nombre total d'occurrences :
16

⁴⁵⁸ Ce NH, dans le sens de « jeune homme imberbe », est vieux et familier selon le GR et familier péjoratif, selon le *TLFi*. Il a aussi le sens de celui qui « allie l'ignorance à la fatuité ».

⁴⁵⁹ Ce NH est polysémique. Pour illustrer cette classe nous avons sélectionné en suivant le *GR* l'équivalent familier de « amant » qu'on retrouve dans la structure « le coquin de ma mère », mais il est aussi attesté dans le *TLFi* comme *familier* par antiphrase dans le sens de « veinard(e) » pour un adulte et « enfant espiègle » pour un enfant. Relèvent de cette même classe : *pute/pede*, mais aussi *chauffard*, *politicalcard*, *journaloux*, *ripou*, etc. Pour ces derniers la modalité aléthique est non-véridicible.

⁴⁶⁰ EFP de « espion ».

Annexe 11

Classe VII : Les NH non-classifiants appréciatifs internes

| NH | Cotexte | Pages | Nombre d'occurrences |
|-------------------|---|-------|----------------------|
| Amoureux | – C'est pour mon amoureuse , lui répondis-je. | 306 | 5 |
| Belle | Jacques : En attendant, ma belle , notre charmante hôtesse, si nous disions un mot à la bouteille ? | 147 | 3 |
| Infortuné | La chose est difficile, et je m'en occuperai, mais à une condition : c'est que vous laisserez ces infortunées en repos et que vous cesserez de les tourmenter. | 159 | 1 |
| Malheureux | Un pauvre malheureux qui se meurt à notre porte !... | 30 | 11 |

Nombre de lemmes : 4

Nombre total d'occurrences : 20

Annexe 12

Classe VIII : Les NH non-classifiants appréciatifs mixtes

| NH | Cotexte | Pages | Nombre d'occurrences |
|---------------------|---|-------|----------------------|
| Ane* | Le chirurgien tâte en dessus, en dessous, par les côtés, et à chaque fois qu'il me touche, il dit : « L'ignorant ! l' âne ! le butor ! et cela se mêle de chirurgie ! | 47 | 2 |
| Automate* | L' automate allait devant lui, se retournant de temps en temps pour voir si Jacques ne revenait pas ; | 37 | 2 |
| Badin | Je vous proteste que telle qu'il l'a racontée à son maître, tel fut le récit que j'en avais entendu faire aux Invalides, je ne sais en quelle année, le jour de Saint-Louis, à table chez un M. de Saint-Étienne, major de l'hôtel ; et l'historien qui parlait en présence de plusieurs autres officiers de la maison, qui avaient connaissance du fait, était un personnage grave qui n'avait point du tout l'air d'un badin . | 77 | 1 |
| Benêt | On m'a pris pour une espèce de benêt qu'on se promettait de mener par le nez aux pieds du curé de la paroisse. | 265 | 1 |
| Bête* | Qu'une femme de mon état est à plaindre, surtout avec une bête de mari. | 128 | 2 |
| Bizarre | L'hôtesse : M. le marquis en trouva pourtant une assez bizarre pour lui tenir rigueur. Elle s'appelait Mme de La Pommeraye. | 124 | 1 |
| Coqueluche* | mais parmi les dévotes dont il était la coqueluche , il y avait de grandes dames à ménager. | 58 | 1 |
| Etourdi | Trois ou quatre jeunes étourdis masqués projettent d'aller déjeuner avec les voyageurs ; on arrive au point du jour à la déjeuner. | 137 | 1 |
| Gibier* | Un autre que moi, lecteur, ne manquerait pas de garnir ces fourches de leur gibier et de ménager à Jacques une triste reconnaissance. | 56 | 1 |
| Imbécile | Le maître : C'est que vous ne savez pas, notre hôtesse, que Jacques que voilà est une espèce de philosophe, et qu'il fait un cas infini de ces petits imbéciles qui se déshonorent eux-mêmes et la cause qu'ils défendent si mal. | 144 | 2 |
| Jaloux | il s'occupait avec toute la méchanceté d'un ennemi à se les exagérer et avec tout l'esprit d'un jaloux à rabaisser le prix de ses vertus par un examen rigoureux des motifs qui l'avaient peut-être déterminé à son insu. | 62 | 2 |
| Marionnette* | N'avez-vous pas été ma marionnette , et n'auriez-vous pas continué d'être mon polichinelle pendant un mois, si je me l'étais proposé ? | 309 | 1 |
| Nigaud | J'étais garçon de fête. On m'avait placé à table entre les deux goguenards de la paroisse ; j'avais l'air d'un grand nigaud , quoique je ne le fusse pas tant qu'ils le croyaient. | 234 | 3 |
| Sapajou* | Elles m'ont d'abord rendu libertin comme un sapajou , puis dévot comme un ange ; | 159 | 1 |

Nombre de lemmes : 14

Nombre total d'occurrences : 21

Annexe 13

Classe IX : Les NH non-classifiants axiologiques

| NH | Cotexte | Pages | Nombre d'occurrences |
|----------------------------------|--|-------|----------------------|
| Ambitieux | L'hôtesse : Fi donc, monsieur Jacques ; un hypocrite, un ambitieux , un ignorant, un calomniateur, un intolérant ; car c'est comme cela qu'on appelle, je crois, ceux qui égorgeraient volontiers quiconque ne pense pas comme eux. | 144 | 1 |
| Audacieux | Ce qui choqua le plus Jacques et son maître, ce fut d'y trouver une vingtaine d' audacieux , qui s'étaient emparés des plus superbes appartements, où ils se trouvaient presque toujours à l'endroit ; | 35 | 1 |
| ? Bonhomme ⁴⁶¹ | Le bonhomme fit monter à cheval un de ses enfants, et l'envoya au lieu le moins éloigné. | 25 | 1 |
| Bon | Le maître : La vertu, Jacques, c'est une bonne chose ; les méchants et les bons en disent du bien... À boire... | 105 | 9 |
| Bourru | c'est qu'il était écrit là-haut qu'aujourd'hui, sur ce chemin, à l'heure qu'il est, M. le docteur serait un bavard, que mon maître et moi nous serions deux bourrus , que vous auriez une contusion à la tête et qu'on vous verrait le cul... » | 16 | 6 |
| Brutal | L'intendant présenta à son maître un placet où le pâtissier était traduit comme un homme de mauvaises mœurs, un ivrogne qui ne sortait pas de la taverne, un brutal qui battait sa femme, la plus honnête et la plus malheureuse des femmes. | 108 | 1 |
| Butor | Le chirurgien tâte en dessus, en dessous, par les côtés, et à chaque fois qu'il me touche, il dit : « L'ignorant ! l'âne ! le butor ! et cela se mêle de chirurgie ! | 47 | 1 |
| Canaille * | – Où vas-tu ? te dis-je. – Mettre à la raison cette canaille . | 20 | 4 |
| Chien * | Alors il s'impatientait, et sans trop savoir s'il parlait ou non, il disait : « Le bourreau ! le chien ! le coquin ! où est-il ? | 37 | 11 |
| Coglion | et qui, à l'aide d'un certain nombre de cogliions à leurs gages, l'avaient persuadé à un grand nombre d'autres cogliions à leurs gages, tout prêts pour une petite pièce de monnaie à prendre ou assassiner le premier qui aurait osé les contredire. | 35 | 2 |
| Coquine | C'est une scélératresse de ma part ; si elle est indigne de moi, elle ne l'est pas de la petite coquine . Vous me demandez l'histoire d'une de mes nuits ? | 278 | 5 |
| Courtisane | Un homme en poignarde un autre pour un geste, pour un démenti ; et il ne sera pas permis à une honnête femme perdue, déshonorée, trahie, de jeter le traître entre les bras d'une courtisane ? | 181 | 3 |

⁴⁶¹ Ce NH peut intégrer la catégorie des non-classifiants comme celle des mixtes. Dans tous ses emplois selon le *Petit Robert*, il n'est jamais objectif ni neutre. Dans le sens1 *vieux* de « homme bon », il peut intégrer la classe IX. C'est le sens nous paraît-il du contexte sélectionné, mais il est difficile de le confirmer. C'est aussi le cas du sens2 « homme crédule et peu avisé ». Il a aussi un sens3 moderne, familier et péjoratif (EFP) qu'on retrouve dans « le bonhomme m'interpelle » équivalent de *mec*.

| | | | |
|-------------------|---|-----|---|
| Crapule | Pourquoi ne dites-vous pas au stoïcien Sénèque : Quel besoin avons-nous de la crapule de votre esclave aux miroirs concaves ? » | 245 | 1 |
| Drôle | Le maître : Ce drôle -là fait de moi tout ce qu'il veut... » | 270 | 2 |
| Effrontée | Jacques salua le magistrat et s'éloigna sans répondre, mais il disait en lui-même: « L' effrontée , la coquine ! il était donc écrit là-haut qu'un autre coucherait avec elle, et que Jacques paierait !... » | 43 | 1 |
| Enragée | Jacques : La chienne ! la coquine ! l' enragée ! et pourquoi aussi s'attacher à une pareille femme ? | 171 | 1 |
| Fainéant | Il y a un sort pour les bêtes comme pour les gens ; il envoie le bonheur à des fainéants hargneux, braillards et gourmands, le malheur à une autre qui sera la meilleure créature du monde. | 122 | 1 |
| Goguenard | J'étais garçon de fête. On m'avait placé à table entre les deux goguenards de la paroisse ; j'avais l'air d'un grand nigaud, quoique je ne le fusse pas tant qu'ils le croyaient. | 234 | 3 |
| Gausseur | Jacques : Ne croyez rien de ce que votre mari vous a dit ; c'est un gausseur . | 237 | 1 |
| Hypocrite | L'hôtesse : Fi donc, monsieur Jacques ; un hypocrite , un ambitieux, un ignorant, un calomniateur, un intolérant ; car c'est comme cela qu'on appelle, je crois, ceux qui égorgeraient volontiers quiconque ne pense pas comme eux. | 144 | 1 |
| Impudent | Je vous entends encore, vous vous écriez : « Fi, le cynique ! Fi, l' impudent ! Fi, le sophiste !... » | 246 | 1 |
| Impudique | Le maître : Cela se peut. Mais tu fus déniaisé, je gage, par quelque vieille impudique de ton village ? | 222 | 1 |
| Indigne | Je m'écriai : « Ah ! l' indigne ! Ah ! chevalier ! vous, vous, mon ami ! | 274 | 2 |
| Infâme | À ce mot tous les auditeurs s'écrièrent d'admiration excepté mon capitaine qui leur disait : « Votre M. Le Pelletier, messieurs, n'est qu'un gueux, un malheureux, un lâche, un infâme , à qui cependant cette épée aurait fait prompt justice, si j'avais été là ; et votre Aubertot aurait été bien heureux, s'il ne lui en avait coûté que le nez et les deux oreilles. » | 69 | 7 |
| Ingrat | Vous êtes né pour faire des ingrats , et je ne veux pas l'être. Adieu. | 116 | 2 |
| Insolent | Le maître : Jacques, vous êtes un insolent : vous abusez de ma bonté. | 189 | 2 |
| Intolérant | L'hôtesse : Fi donc, monsieur Jacques ; un hypocrite, un ambitieux, un ignorant, un calomniateur, un intolérant ; car c'est comme cela qu'on appelle, je crois, ceux qui égorgeraient volontiers quiconque ne pense pas comme eux. | 144 | 1 |
| Lâche | À ce mot tous les auditeurs s'écrièrent d'admiration excepté mon capitaine qui leur disait : « Votre M. Le Pelletier, messieurs, n'est qu'un gueux, un malheureux, un lâche , un infâme, à qui cependant cette épée aurait fait prompt justice, si j'avais été là ; et votre Aubertot aurait été bien heureux, s'il ne lui en avait coûté que le nez et les deux oreilles. » | 69 | 1 |
| Maraud | et le vicaire criait : « Dé... dé... descends-moi, ma... ma... maraud , me... me dé... dé... descendras... dras-tu ?... » | 243 | 2 |
| Maroufle | « Arrive, arrive, maroufle ! je te vais... » | 43 | 7 |
| Mâtin* | Les rues sont pleines de mâtins qui s'appellent Pompée. | 234 | 1 |
| Matois | « Bigre, mon ami, il y a ici quelque anguille sous roche ; ton garçon et le mien sont deux futés matois ; | 232 | 1 |

| | | | |
|------------------|---|-----|----|
| Méchant | Le maître : La vertu, Jacques, c'est une bonne chose ; les méchants et les bons en disent du bien... À boire... | 105 | 5 |
| Paresseux | et les piresseux , dans d'autres niches ; et il dit de ces derniers que le sang s'échappe de leurs veines... | 218 | 3 |
| Plaisant | j'y répondis assez bêtement, et les voilà qui éclatent de rire, et les femmes de ces deux plaisants à crier de l'autre bout : « Qu'est-ce qu'il y a donc ? vous êtes bien joyeux là-bas ? | 234 | 1 |
| Polisson | Cependant la populace s'est attroupée, les polissons accourent et poussent des cris, les marchands et les marchandes ont bordé le seuil de leurs boutiques, et d'autres spectateurs sont à leurs fenêtres. | 217 | 1 |
| Scélérat | mais quelle autre couleur n'aurais-je pas été le maître de lui donner, en introduisant un scélérat parmi ces bonnes gens ? | 49 | 10 |
| Vaurien | – Convenez, monsieur l'abbé, que vous étiez un grand vaurien . | 214 | 8 |

Nombre de lemmes : 38

Nombre total d'occurrences :
112

Annexe 14

Corpus B.1 : Contenus sémantiques des NH mixtes, attestations historiques et type de variation sémantique :

| NH mixtes ⁴⁶² | Composant linguistique | | | |
|--------------------------|--|--|--|---|
| | 1ère attestation du sens premier (concret ⁴⁶³) | 1ère attestation du sens dérivé (abstrait) | Commentaires du <i>TLFi</i> ⁴⁶⁴ | Type de variation |
| Bâtard | a- 1089, « (celui) qui est né hors du mariage » | b- Mod. le mot bâtard peut également désigner un individu vil – l'usage actuel du terme dans ce sens est considéré comme une <i>insulte</i> à l'origine de l'anglais <i>bastard</i> (salaud). (wikipedia) | <i>P. ext.</i> , [la nuance <i>péj.</i> est peut-être due à la condamnation de la polygamie germanique par la morale chrétienne] | Variation externe avec lexicalisation d'un stéréotype |
| Bourgeois | a- 1100, « habitant d'un bourg, d'une ville » b- 1668, « personne qui appartient à la bourgeoisie » | c-1635, « personne sans goût, sans culture » d- [Le bourgeois considéré dans son caractère, sa conduite, etc.] « Personne soucieuse de sa tranquillité et de son bien-être, dépourvue de grandeur d'âme et d'ouverture d'esprit » | Vers c : <i>p. ext., péj.</i> Vers d : <i>en partic., péj.</i> | |
| Maquignon | a- 1280, « marchand de, courtier en chevaux ou bêtes de somme » | b- 1508, « marchand de chevaux ou de bestiaux, rusé et peu scrupuleux, qui cache frauduleusement les défauts de ses bêtes pour les vendre au prix fort » c- 1559, « négociateur ou entremetteur d'affaires louches ou véreuses ». « Personne qui réalise des profits illégitimes ou illicites dans les affaires » (<i>GR</i>) | De a vers b : <i>En partic., péj.</i> Puis vers c : <i>péj.</i> et au fig. (selon le <i>GR</i>) | |
| Barbare | a- 1308, « Étranger, soit par sa race, soit par son appartenance à une autre civilisation » | b- 1650, « (homme) rude et cruel » | <i>Emplois fig. et affectifs, péj.</i> | |
| Sacristain | a- 1150, « celui qui est préposé à la sacristie » | b- 1793, « croyant, bigot » | <i>Péj.</i> | |

⁴⁶² Nous ne relèverons ici que des sens lexicalisés qui réfèrent à des humains, portés exclusivement par des substantifs ou des emplois nominaux lexicalisés, attestés par le *TLFi* ou le *GR*.

⁴⁶³ Il ne s'agit ici que d'une tendance générale, cf. ici-même un mouvement contraire de l'abstrait au concret avec *sot, sage et fou*.

⁴⁶⁴ La plupart des informations (définitions, attestations et commentaires lexicographiques) sont extraites du *TLFi* sauf mention contraire, notamment le *GR*. Pour alléger la présentation, nous nous baserons, pour les sens retenus et les dates d'attestation, sur la rubrique *étymologie et histoire* qui accompagne les entrées du *TLFi*. Nous ne signalerons un sens dérivé que lorsque cette lexicalisation diachronique permet de construire des modalités différentes de celles construites par le sens premier, les autres variations de sens spécifiques (contextuelles), de ce fait, ne seront pas retenues.

| | | | | |
|-----------------------|--|---|--|---|
| Censeur | a- 1213-14, « détenteur de l'autorité chargée d'une fonction de surveillance et HIST. ROM., Magistrat chargé d'établir le cens et de surveiller les mœurs des citoyens » | b- XVIe s., « personne qui critique avec sévérité la conduite, l'opinion ou les écrits d'autrui » | De a vers b : avec une valeur <i>gén. péj.</i> | |
| Héros/ héroïne | a- 1372-74, subst. masc. « Être fabuleux, la plupart du temps d'origine mi-divine, mi-humaine, divinisé après sa mort. Syn. <i>demi-dieu.</i> » | b- 1555, « homme/femme de grande valeur, digne d'estime » c- 1651, « personnage principal dans une œuvre littéraire » | | |
| Polichinelle | a- 1649, « personnage bouffon de la Comédie italienne » b- « personne qui se plaît à faire ou à dire des bouffonneries en société » | c- 1798, « personne ridicule par son allure physique ou son comportement »; p.ext., « personne laide ou difforme » d-?, « homme versatile et sans caractère. Syn. fantoche, girouette, marionnette, pantin » | <i>Par anal., par ext..</i> | |
| Bouffon | a- 1530, « comédien qui joue la farce, la pantomime » b- 1549, « personnage à l'apparence le plus souvent grotesque attaché à la personne d'un roi ou d'un haut personnage, chargé de l'amuser par ses facéties ou ses moqueries à l'égard de la cour » | c- 1694, « Rustre, homme sans délicatesse ». d- Mod. et <i>Fam.</i> « personne niaise et « ridicule », terme d'insulte (condamnation morale) » | De a et b vers c et d : <i>p. ext., et au fig.</i> | Variation interne avec changement de classème |
| Bourreau | a- 1319-40, « exécuter des arrêts de justice chargé d'appliquer la torture ou d'infliger la peine de mort. Syn. <i>exécuteur des hautes-œuvres</i> » | b- 1680, « homme cruel, méchant » c- ultérieurement « celui qui exagère : ennuie, notamment attesté en 1690, <i>bourreau d'argent</i> » | De a vers b : <i>fig., par ext.</i> | |
| Amateur | a- 1488, « celui qui aime (qqn) » ; à partir de 1690 « celui qui aime (qqc.) » b- 1762, « se dit aussi de celui qui aime les beaux-arts sans les exercer » | c-1845, « travailler en amateur » | Vers c : <i>emploi péj.</i> | |
| Sage | a- 1100, « celui qui a sa raison, son bon sens » | b- 1165, « nom de ceux qui se sont distingués (chez les Anciens Grecs) par leur connaissance de la philosophie et de la science » c- 1181-90, « celui qui a une connaissance juste des choses; qui est le représentant de la sagesse » | | Variation interne (de l'abstrait vers le concret) avec changement de classème |

| | | | | |
|-------------------|--|---|--|---|
| Sot | a- 1155, [<i>attesté comme adj. puis fin XIIIe comme subst. de même sens</i>], « qui manque d'intelligence, de jugement ». | b- 2 ^e moit. du XIIIe s. subst. « fou, bouffon » c- 1387 « personnage de fou, de bouffon, dans une sotie » | <i>Hist. littéraire</i> | |
| Fou | a- 1100, « personne déraisonnable » | b- fou de cour, de qqn, p.ell. <i>fou</i> . Bouffon attaché à la personne de certains hauts personnages (roi, prince...) | <i>Hist.</i> | |
| Filou | a- 1564, « celui qui vole avec ruse et adresse. | b- « homme malhonnête et sans scrupules qui trompe ou vole autrui. [Employé comme injure] c- « enfant espiègle, rusé » | De a vers b : <i>p. ext.</i> c : fam. | |
| Brigand | a- 1350, « soldat d'une troupe n'appartenant pas à une armée régulière » b- fin xv ^e s., usuel : « personne qui se livre au vol, au pillage à main armée, généralement dans les campagnes » | c- 1718, « personne malhonnête » | De b vers c : <i>par ext.</i> | |
| Bandit | a- Dep. av. 1533, « homme banni, hors la loi et vivant d'expédients » b- Dep. 1686, usuel : « malfaiteur qui vit en marge de la société et des lois, et se livrant, seul ou en bande, à des actes criminels (vol, attaque à main armée, assassinat, etc.) » | c- « personne que l'on juge dépourvue de sens moral, parce qu'elle abuse autrui, viole l'éthique sociale, agit avec malhonnêteté, cruauté | <i>De b vers c : par ext.</i> [Le NH connaît aussi des Emplois fam. et expr., gén. p. plaisant. ou p. exagér. péj.] | Variation interne dans le même classème |
| Fripon | a- 1547 / 1558, <i>vieilli</i> , « gourmand, bon vivant » / « celui qui vole de petites choses » | b- 1636, « personne malhonnête, fourbe » | b- [Empl. comme injure] | |
| Sorcièr(e) | a- 1160, « celui ou celle à qui on attribue un pouvoir surnaturel qui serait dû à un pacte avec le diable » | b- 1579, « Vieille femme, vieil homme d'aspect rebutant ou ridicule et d'humeur acariâtre. Surtout au fém. » c- 1635 « celui qui charme comme un sorcier » | b- <i>Par anal.</i> c- <i>Fig.</i> | |
| Saint | a- 2 ^e moit. X ^e s., « personne qui, selon la religion catholique, jouit après sa mort du bonheur céleste » / « canonisé par l'Église » | b- 1456, « personne à la conduite exemplaire » | | |

| | | | |
|------------------|--|---|----------------------------------|
| Etranger | a- 1369 « celui qui n'est pas du pays, d'une autre nationalité » | b- « Personne qui ne fait pas partie ou n'est pas considérée comme faisant partie du groupe... ; personne avec laquelle le locuteur n'a rien de commun » (GR) | Vers b : <i>fig.</i> |
| Inconnu | a- 1561 « personne que l'on ne connaît pas » | b- « Qui est peu connu, sans réputation ni notoriété. Obscur » (GR) | Vers b : <i>par exagér.</i> |
| Voleur | a- 1516, « personne qui s'empare du bien d'autrui » | b- 1620, « plagiaire », s'approprie la propriété intellectuelle / morale de quelqu'un c- 1690, « personne qui lèse autrui (dans une transaction commerciale) » | |
| Menteur | a- 1155, «celui qui ment» | b- il n'y a pas de sens dérivé attesté mais l'usage en termes d'insulte : Menteur ! | |
| Escroc | a- 1634, « celui qui commet une escroquerie, qui a l'habitude d'escroquer » | b-1640 ? une personne malhonnête, syn. « écornifleur », (GR) | De a vers b : <i>au fig.</i> |
| Assassin | a- Dep. XIII ^e s., « membre d'une secte de fanatiques musulmans de l'Asie occidentale, qui, au temps des croisades, tuaient souvent des chefs chrétiens » b- 1560, « celui qui tue, qui commet un homicide avec préméditation ou guet-apens. » | c- « personne qui cause de grandes souffrances, de graves préjudices » | De b vers c : <i>par hyperb.</i> |
| Plagiaire | a- Hist. Rom., « celui qui débauche et recèle les esclaves d'autrui » b-1584, «personne coupable de plagiat» | c- il n'y a pas de sens attesté mais l'usage en condamnation morale | |
| Bavard | a- 1532, « celui qui parle beaucoup » | b- 1577 « indiscret » | De a vers b : <i>Spéc. péj.</i> |
| Ignorant | a- 2 ^e moit. XIV ^e s., subst. « qui n'a pas de savoir, qui manque d'instruction » | b- « nullard, croûton » mais aussi « bête, sot » (selon le GR) | De a vers b : <i>fig. (GR)</i> |

Annexe 15

Corpus B.2 : Trois types de variation sémantique entre ES et EFP

B.2.1- Relation quasi-tautologique entre EFP et ES

| NH mixtes EFP | ES | EFP | Datation | Type de variation |
|-------------------|-------------------|----------------------------|---|--|
| Flic | policier/gendarme | policier/gendarme + [Fam.] | L'attestation de l'EFP est postérieure à celle de l'ES. | Variation formelle (diaphasique/ diastratique) au niveau du signifiant |
| Mec | homme | homme + [Fam.] | | |
| Gars | homme | homme + [Fam.] | | |
| Gonze(sse) | homme (femme) | Homme/femme + [Fam.] | | |
| Gosse | garçon (fille) | garçon/fille + [Fam.] | | |
| Frangin(e) | frère (sœur) | frère/sœur + [Fam.] | | |
| Gamin(e) | garçon/fille | garçon/fille + [Fam.] | | |

B.2.2- Relation présuppositionnelle entre EFP et ES

| NH mixtes EFP | ES | EFP | Datation | Type de variation |
|------------------------------|-------------------|---|--|--|
| Ripou | policier/gendarme | policier/gendarme ⁴⁶⁵ + corrompu | L'attestation de l'EFP est postérieure à celle de l'ES | Variation au niveau du signifiant et du signifié : lexicalisation externe d'un stéréotype. |
| Avocaillon/avocassier | Avocat | avocat + arriviste | | |
| Politocard | homme politique | Homme politique + arriviste | | |
| Chauffard | conducteur | conducteur + irresponsable | | |
| Journaloux | Journaliste | journaliste + médiocre | | |

B.2.3- Relation d'implication entre EFP et ES

| NH mixtes EFP | 1ère attestation et sens de l'ES | 1ère attestation et sens de l'EFP | Type de variation |
|--------------------|---|---|--|
| Pédé | a- 1762, pédéraste, <i>par ext.</i> , homosexuel : homme qui éprouve une attirance amoureuse pour les jeunes garçons, enfants ou adolescents. | b- mod. <i>Péj.</i> [En terme d'injure] : pauvre type, homme dépravé. | Variation au niveau du signifiant et du signifié : lexicalisation interne et/ou lexicalisation externe d'un stéréotype |
| Pute/putain | a- 1121-34, prostituée qui exerce son métier dans la rue ou en maison de tolérance. | b- 1278, <i>par ext.</i> , femme de mœurs faciles ou qui se livre à la débauche | |

⁴⁶⁵ Notons que ce NH peut référer, selon la GR, à toute personne « corrompue » et pas nécessairement un policier/gendarme. Le TLFi n'atteste pas de ce N. De façon générale, *ripou* dans le sens de « policier corrompu » paraît constituer un sens *spécialisé* d'une forme de plus en plus généralisée, appliquée à toute personne qui se comporte de façon « véreuse ». Suivant cette description, il se rapproche plus de *pute* et *pédé* (cf. ici-même B.2.3) que de *chauffard* et *journaloux* (B.2.2).

Annexe 16

Corpus C.1 : Scène de dispute entre Jacques et son maître

Le maître : Eh bien ! Jacques, te voilà chez Desglands, près de Denise, et Denise autorisée par sa mère à te faire au moins quatre visites par jour. La coquine ! préférer un Jacques !

Jacques : Un Jacques ! un Jacques, monsieur, est un homme comme un autre.

Le maître : Jacques, tu te trompes, un Jacques n'est point un homme comme un autre.

Jacques : C'est quelquefois mieux qu'un autre.

Le maître : Jacques, vous vous oubliez. Reprenez l'histoire de vos amours, et souvenez-vous que vous n'êtes et que vous ne serez jamais qu'un Jacques.

Jacques : Si, dans la chaumière où nous trouvâmes les coquins, Jacques n'avait pas valu un peu mieux que son maître...

Le maître : Jacques, vous êtes un insolent : vous abusez de ma bonté. Si j'ai fait la sottise de vous tirer de votre place, je saurai bien vous y remettre. Jacques, prenez votre bouteille et votre coquemar, et descendez là-bas. *Jacques* : Cela vous plaît à dire, monsieur ; je me trouve bien ici, et je ne descendrai pas là-bas.

Le maître : Je te dis que tu descendras.

Jacques : Je suis sûr que vous ne dites pas vrai. Comment, monsieur, après m'avoir accoutumé pendant dix ans à vivre de pair à compagnon...

Le maître : Il me plaît que cela cesse.

Jacques : Après avoir souffert toutes mes impertinences...

Le maître : Je n'en veux plus souffrir.

Jacques : Après m'avoir fait asseoir à table à côté de vous, m'avoir appelé votre ami...

Le maître : Vous ne savez pas ce que c'est que le nom d'ami donné par un supérieur à son subalterne.

Jacques : Quand on sait que tous vos ordres ne sont que des clous à soufflet, s'ils n'ont été ratifiés par Jacques ; après avoir si bien accolé votre nom au mien, que l'un ne va jamais sans l'autre, et que tout le monde dit Jacques et son maître ; tout à coup il vous plaira de les séparer ! Non, monsieur, cela ne sera pas. Il est écrit là-haut que tant que Jacques vivra, que tant que son maître vivra, et même après qu'ils seront morts tous deux, on dira Jacques et son maître.

Le maître : Et je dis, Jacques, que vous descendrez, et que vous descendrez sur le champ, parce que je vous l'ordonne.

Jacques : Monsieur, commandez-moi tout autre chose, si vous voulez que je vous obéisse. »

Ici, le maître de Jacques se leva, le prit à la boutonnière et lui dit gravement :

« Descendez. »

Jacques lui répondit froidement :

« Je ne descends pas. »

Le maître le secoua fortement, lui dit :

« Descendez, maroufle ! obéissez-moi. »

Jacques lui répliqua froidement encore :

« Maroufle, tant qu'il vous plaira ; mais le maroufle ne descendra pas. Tenez, monsieur, ce que j'ai à la tête, comme on dit, je ne l'ai pas au talon. Vous vous échauffez inutilement, Jacques restera où il est, et ne descendra pas. »

Et puis Jacques et son maître, après s'être modérés jusqu'à ce moment, s'échappent tous les deux à la fois, et se mettent à crier à tue-tête :

« Tu descendras.

– Je ne descendrai pas.

– Tu descendras.

– Je ne descendrai pas. »

À ce bruit, l'hôtesse monta, et s'informa de ce que c'était ; mais ce ne fut pas dans le premier instant qu'on lui répondit ; on continua à crier :

« Tu descendras. Je ne descendrai pas. » Ensuite le maître, le cœur gros, se promenant dans la chambre, disait en grommelant : « A-t-on jamais rien vu de pareil ? » L'hôtesse ébahie et debout : « Eh bien ! messieurs, de quoi s'agit-il ? »

Jacques, sans s'émouvoir, à l'hôtesse : « C'est mon maître à qui la tête tourne ; il est fou.

Le maître : C'est bête que tu veux dire.

Jacques : Tout comme il vous plaira.

Le maître, à l'hôtesse : L'avez-vous entendu ?

L'hôtesse : Il a tort ; mais la paix, la paix ; parlez l'un ou l'autre, et que je sache ce dont il s'agit.

Le maître, à Jacques : Parle, maroufle.

Jacques, à son maître : Parlez vous-même.

L'hôtesse, à Jacques : Allons, monsieur Jacques, parlez, votre maître vous l'ordonne ; après tout, un maître est un maître... »

Jacques expliqua la chose à l'hôtesse.

L'hôtesse, après avoir entendu, leur dit : « Messieurs, voulez-vous m'accepter pour arbitre ?

Jacques et son maître, tous les deux à la fois :

Très volontiers, très volontiers, notre hôtesse.

L'hôtesse : Et vous vous engagez d'honneur à exécuter ma sentence ?

Jacques et son maître : D'honneur, d'honneur... »

Alors l'hôtesse s'asseyant sur la table, et prenant le ton et le maintien d'un grave magistrat, dit :

« Oui la déclaration de M. Jacques, et d'après des faits tendant à prouver que son maître est un bon, un très bon, un trop bon maître ; et que Jacques n'est point un mauvais serviteur, quoiqu'un peu sujet à confondre la possession absolue et inamovible avec la concession passagère et gratuite, j'annule l'égalité qui s'est établie entre eux par laps de temps, et la recrée sur-le-champ. Jacques descendra, et quand il aura descendu, il remontera : il rentrera dans toutes les prérogatives dont il a joui jusqu'à ce jour. Son maître lui tendra la main, et lui dira d'amitié : « Bonjour, Jacques, je suis bien aise de vous revoir... » Jacques lui répondra : « Et moi, monsieur, je suis enchanté de vous retrouver... » Et je défends qu'il soit question entre eux de cette affaire et que la prérogative de maître et de serviteur soit agitée à l'avenir. Voulons que l'un ordonne et que l'autre obéisse, chacun de son mieux ; et qu'il soit laissé, entre ce que l'un peut et ce que l'autre doit, la même obscurité que ci-devant. »

En achevant ce prononcé, qu'elle avait pillé dans quelque ouvrage du temps, publié à l'occasion d'une querelle toute pareille, et où l'on avait entendu, de l'une des extrémités du royaume à l'autre, le maître crier à son serviteur : « Tu descendras ! » et le serviteur crier de son côté : « Je ne descendrai pas ! » « Allons, dit-elle à Jacques, vous, donnez-moi le bras sans parlementer davantage... »

Jacques s'écria douloureusement : « Il était donc écrit là-haut que je descendrais !... »

L'hôtesse, à Jacques : Il était écrit là-haut qu'au moment où l'on prend maître, on descendra, on montera, on avancera, on reculera, on restera, et cela sans qu'il soit jamais libre aux pieds de se refuser aux ordres de la tête. Qu'on me donne le bras, et que mon ordre s'accomplisse... »

Jacques donna le bras à l'hôtesse ; mais à peine durent-ils passé le seuil de la chambre, que le maître se précipita sur Jacques, et l'embrassa ; quitta Jacques pour embrasser l'hôtesse ; et les embrassant l'un et l'autre, il disait : « Il est écrit là-haut que je ne me déferai jamais de cet original-là, et que tant que je vivrai il sera mon maître et que je serai son serviteur... » L'hôtesse ajouta : « Et qu'à vue de pays, vous ne vous en trouverez pas plus mal tous deux. »

L'hôtesse, après avoir apaisé cette querelle, qu'elle prit pour la première, et qui n'était pas la centième de la même espèce, et réinstallé Jacques à sa place, s'en alla à ses affaires, et le maître dit à Jacques : « À présent que nous voilà de sang-froid et en état de juger sainement, ne conviendras-tu pas ? »

Jacques : Je conviendrai que quand on a donné sa parole d'honneur, il faut la tenir ; et puisque nous avons promis au juge sur notre parole d'honneur de ne pas revenir sur cette affaire, qu'il n'en faut plus parler.

Le maître : Tu as raison.

Jacques : Mais sans revenir sur cette affaire, ne pourrions-nous pas en prévenir cent autres par quelque arrangement raisonnable ?

Le maître : J'y consens.

Jacques : Stipulons : 1° qu'attendu qu'il est écrit là-haut que je vous suis essentiel, et que je sens, que je sais que vous ne pouvez pas vous passer de moi, j'abuserai de ces avantages toutes et quantes fois que l'occasion s'en présentera.

Le maître : Mais, Jacques, on n'a jamais rien stipulé de pareil.

Jacques : Stipulé ou non stipulé, cela s'est fait de tous les temps, se fait aujourd'hui, et se fera tant que le monde durera. Croyez-vous que les autres n'aient pas cherché comme vous à se soustraire à ce décret, et que vous serez plus habile qu'eux ? Défaites-vous de cette idée, et soumettez-vous à la foi d'un besoin dont il n'est pas en votre pouvoir de vous affranchir.

Stipulons : 2° qu'attendu qu'il est aussi impossible à Jacques de ne pas connaître son ascendant et sa force sur son maître, qu'à son maître de méconnaître sa faiblesse et de se dépouiller de son indulgence, il faut que Jacques soit insolent, et que, pour la paix, son maître ne s'en aperçoive pas. Tout cela s'est arrangé à notre insu, tout cela fut scellé là-haut au moment où la nature fit Jacques et son maître. Il fut arrêté que vous auriez le titre, et que j'aurais la chose. Si vous vouliez vous opposer à la volonté de nature, vous n'y feriez que de l'eau claire.

Le maître : Mais, à ce compte, ton lot vaudrait mieux que le mien.

Jacques : Qui vous le dispute ?

Le maître : Mais, à ce compte, je n'ai qu'à prendre ta place et te mettre à la mienne.

Jacques : Savez-vous ce qui en arriverait ? Vous y perdriez le titre, et vous n'auriez pas la chose. Restons comme nous sommes, nous sommes fort bien tous deux ; et que le reste de notre vie soit employé à faire un proverbe.

Le maître : Quel proverbe ?

Jacques : Jacques mène son maître. Nous serons les premiers dont on l'aura dit ; mais on le répétera de mille autres qui valent mieux que vous et moi.

Le maître : Cela me semble dur, très dur.

Jacques : Mon maître, mon cher maître, vous allez regimber contre un aiguillon qui n'en piquera que plus vivement. Voilà donc qui est convenu entre nous.

Le maître : Et que fait notre consentement à une loi nécessaire ?

Jacques : Beaucoup. Croyez-vous qu'il soit inutile de savoir une bonne fois, nettement, clairement, à quoi s'en tenir ? Toutes nos querelles ne sont venues jusqu'à présent que parce que nous ne nous étions pas encore bien dit, vous, que vous vous appelleriez mon maître, et que c'est moi qui serais le vôtre. Mais voilà qui est entendu ; et nous n'avons plus qu'à cheminer en conséquence.

Le maître : Mais où diable as-tu appris tout cela ?

Jacques : Dans le grand livre. Ah ! mon maître, on a beau réfléchir, méditer, étudier dans tous les livres du monde, on n'est jamais qu'un petit clerc quand on n'a pas lu dans le grand livre... »

Annexe 17

Corpus C.2 : Scène du chirurgien-paysan

Ils allèrent quelque temps en silence. Lorsque chacun fut un peu remis de son chagrin, le maître dit à son valet : « Eh bien, Jacques, où en étions-nous de tes amours ? »

Jacques : Nous en étions, je crois, à la déroute de l'armée ennemie. On se sauve, on est poursuivi, chacun pense à soi. Je reste sur le champ de bataille, enseveli sous le nombre des morts et des blessés, qui fut prodigieux. Le lendemain on me jeta, avec une douzaine d'autres, sur une charrette, pour être conduit à un de nos hôpitaux. Ah ! monsieur, je ne crois pas qu'il y ait de blessures plus cruelles que celle du genou.

Le maître : Allons donc, Jacques, tu te moques.

Jacques : Non, pardieu, monsieur, je ne me moque pas ! Il y a là je ne sais combien d'os, de tendons, et bien d'autres choses qu'ils appellent je ne sais comment... »

Une espèce de paysan qui les suivait avec une fille qu'il portait en croupe et qui les avait écoutés, prit la parole et dit : « Monsieur a raison... »

On ne savait à qui ce monsieur était adressé, mais il fut mal pris par Jacques et par son maître ; et Jacques dit à cet interlocuteur indiscret : « De quoi te mêles-tu ? »

– Je me mêle de mon métier ; je suis chirurgien à votre service, et je vais vous démontrer... »

La femme qu'il portait en croupe lui disait : « Monsieur le docteur, passons notre chemin et laissons ces messieurs qui n'aiment pas qu'on leur démontre.

– Non, lui répondit le chirurgien, je veux leur démontrer, et je leur démontrerai... »

Et, tout en se retournant pour démontrer, il pousse sa compagne, lui fait perdre l'équilibre et la jette à terre, un pied pris dans la basque de son habit et les cotillons renversés sur sa tête. Jacques descend, dégage le pied de cette pauvre créature et lui rabaisse ses jupons. Je ne sais s'il commença par rabaisser les jupons ou par dégager le pied ; mais à juger de l'état de cette femme par ses cris, elle s'était grièvement blessée. Et le maître de Jacques disait au chirurgien : « Voilà ce que c'est que de démontrer. »

Et le chirurgien : « Voilà ce que c'est de ne vouloir pas qu'on démontre ! ... »

Et Jacques à la femme tombée ou ramassée : « Consolez-vous, ma bonne, il n'y a ni de votre faute, ni de la faute de M. le docteur, ni de la mienne, ni de celle de mon maître : c'est qu'il était écrit là-haut qu'aujourd'hui, sur ce chemin, à l'heure qu'il est, M. le docteur serait un bavard, que mon maître et moi nous serions deux bourrus, que vous auriez une contusion à la tête et qu'on vous verrait le cul... »

Annexe 18

Corpus C.3 : Scène du soufflet

Le maître : Ne sois ni fade panégyriste, ni censeur amer ; dis la chose comme elle est.

Jacques : Cela n'est pas aisé. N'a-t-on pas son caractère, son intérêt, son goût, ses passions, d'après quoi l'on exagère ou l'on atténue ? Dis la chose comme elle est !... Cela n'arrive peut-être pas deux fois en un jour dans toute une grande ville. Et celui qui vous écoute est-il mieux disposé que celui qui parle ? Non. D'où il doit arriver que deux fois à peine en un jour, dans toute une grande ville, on soit entendu comme on dit.

Le maître : Que diable, Jacques, voilà des maximes à proscrire l'usage de la langue et des oreilles, à ne rien dire, à ne rien écouter et à ne rien croire ! Cependant, dis comme toi, je t'écouterai comme moi, et je t'en croirai comme je pourrai.

Jacques : Si l'on ne dit presque rien dans ce monde, qui soit entendu comme on le dit, il y a bien pis, c'est qu'on n'y fait presque rien qui soit jugé comme on l'a fait.

Le maître : Il n'y a peut-être pas sous le ciel une autre tête qui contienne autant de paradoxes que la tienne.

Jacques : Et quel mal y aurait-il à cela ? Un paradoxe n'est pas toujours une fausseté.

Le maître : Il est vrai.

Jacques : Nous passions à Orléans, mon capitaine et moi. Il n'était bruit dans la ville que d'une aventure récemment arrivée à un citoyen appelé M. Le Pelletier, homme pénétré d'une si profonde commisération pour les malheureux, qu'après avoir réduit, par des aumônes démesurées, une fortune assez considérable au plus étroit nécessaire, il allait de porte en porte chercher dans la bourse d'autrui des secours qu'il n'était plus en état de puiser dans la sienne.

Le maître : Et tu crois qu'il y avait deux opinions sur la conduite de cet homme-là ?

Jacques : Non parmi les pauvres ; mais presque tous les riches, sans exception, le regardaient comme une espèce de fou ; et peu s'en fallut que ses proches ne le fissent interdire comme dissipateur. Tandis que nous nous rafraîchissions dans une auberge, une foule d'oisifs s'était rassemblée autour d'une espèce d'orateur, le barbier de la rue, et lui disait : « Vous y étiez, vous, racontez-nous comment la chose s'est passée.

– Très volontiers, répondit l'orateur du coin, qui ne demandait pas mieux que de pérorer. M. Aubertot, une de mes pratiques, dont la maison fait face à l'église des Capucins, était sur sa porte ; M. Le Pelletier l'aborde et lui dit : « Monsieur Aubertot, ne me donnerez-vous rien pour mes amis ? » car c'est ainsi qu'il appelle les pauvres, comme vous savez.

– Non, pour aujourd'hui, monsieur Le Pelletier. »

M. Le Pelletier insiste : Si vous saviez en faveur de qui je sollicite votre charité ! c'est une pauvre femme qui vient d'accoucher, et qui n'a pas un guenillon pour entortiller son enfant.

– Je ne saurais.

– C'est une jeune et belle fille qui manque d'ouvrage et de pain, et que votre libéralité sauvera peut-être du désordre.

– Je ne saurais.

– C'est un manœuvre qui n'avait que ses bras pour vivre, et qui vient de se fracasser une jambe en tombant de son échafaud.

– Je ne saurais, vous dis-je.

– Allons, monsieur Aubertot, laissez-vous toucher, et soyez sûr que jamais vous n'aurez l'occasion de faire une action plus méritoire.

– Je ne saurais, je ne saurais.

– Mon bon, mon miséricordieux monsieur Aubertot !...

– Monsieur Le Pelletier, laissez-moi en repos ; quand je veux donner, je ne me fais pas prier... »

Et cela dit, M. Aubertot lui tourne le dos, passe de sa porte dans son magasin, où M. Le Pelletier le suit ; il le suit de son magasin dans son arrière-boutique, de son arrière-boutique dans son appartement ; là, M. Aubertot, excédé des instances de M. Le Pelletier, lui donne un soufflet...

Alors mon capitaine se lève brusquement, et dit à l'orateur : « Et il ne le tua pas ?

– Non, monsieur ; est-ce qu'on tue comme cela ?

– Un soufflet, morbleu ! un soufflet ! Et que fit-il donc ?

– Ce qu'il fit après son soufflet reçu ? il prit un air riant, et dit à M. Aubertot : « Cela c'est pour moi ; mais mes pauvres ? ... »

À ce mot tous les auditeurs s'écrièrent d'admiration excepté mon capitaine qui leur disait : « Votre M. Le Pelletier, messieurs, n'est qu'un gueux, un malheureux, un lâche, un infâme, à qui cependant cette épée aurait fait prompt justice, si j'avais été là ; et votre Aubertot aurait été bien heureux, s'il ne lui en avait coûté que le nez et les deux oreilles. »

L'orateur lui répliqua : « Je vois, monsieur, que vous n'auriez pas laissé le temps à l'homme insolent de reconnaître sa faute, de se jeter aux pieds de M. Le Pelletier, et de lui présenter sa bourse.

– Non, certes !

– Vous êtes un militaire, et M. Le Pelletier est un chrétien ; vous n'avez pas les mêmes idées du soufflet.

– La joue de tous les hommes d'honneur est la même.

– Ce n'est pas tout à fait l'avis de l'Évangile.

– L'Évangile est dans mon cœur et dans mon fourreau, et je n'en connais pas d'autre...

– Le vôtre, mon maître, est je ne sais où ; le mien est écrit là-haut ; chacun apprécie l'injure et le bienfait à sa manière ; et peut-être n'en portons-nous pas le même jugement dans deux instants de notre vie.

Le maître : Après, maudit bavard, après... »

Lorsque le maître de Jacques avait pris de l'humeur, Jacques se taisait, se mettait à rêver, et souvent ne rompait le silence que par un propos, lié dans son esprit, mais aussi décousu dans la conversation que la lecture d'un livre dont on aurait sauté quelques feuillets. C'est précisément ce qui lui arriva lorsqu'il dit : « Mon cher maître...

Le maître : Ah ! la parole t'est enfin revenue. Je m'en réjouis pour tous les deux, car je commençais à m'ennuyer de ne pas entendre, et toi de ne pas parler. Parle donc... »

Jacques : Mon cher maître, la vie se passe en quiproquos. Il y a les quiproquos d'amour, les quiproquos d'amitié, les quiproquos de politique, de finance, d'église, de magistrature, de commerce, de femmes, de maris...

Le maître : Eh ! laisse là ces quiproquos, et tâche de t'apercevoir que c'est en faire un grossier que de t'embarquer dans un chapitre de morale, lorsqu'il s'agit d'un fait historique. L'histoire de ton capitaine ? »

Annexe 19

Corpus C.4 : *Scène du bourreau bienfaisant*

Et Jacques ?... Jacques avait franchi les portes de la ville, traversé les rues aux acclamations des enfants, et atteint l'extrémité du faubourg opposé, où, son cheval s'élançant dans une petite porte basse, il y eut entre le linteau de cette porte et la tête de Jacques un choc terrible dans lequel il fallait que le linteau fût déplacé ou Jacques renversé en arrière ; ce fut, comme on pense bien, le dernier qui arriva. Jacques tomba, la tête fendue et sans connaissance. On le ramasse, on le rappelle à la vie avec des eaux spiritueuses ; je crois même qu'il fut saigné par le maître de la maison. – Cet homme était donc chirurgien. – Non. Cependant son maître était arrivé et demandait de ses nouvelles à tous ceux qu'il rencontrait. « N'auriez-vous point aperçu un grand homme sec, monté sur un cheval pie ?

– Il vient de passer, il allait comme si le diable l'eût emporté ; il doit être arrivé chez son maître.

– Et qui est son maître ?

– Le bourreau.

– Le bourreau !

– Oui, car ce cheval est le sien.

– Où demeure le bourreau ?

– Assez loin, mais ne vous donnez pas la peine d'y aller, voilà ses gens qui vous apportent apparemment l'homme sec que vous demandez et que nous avons pris pour un de ses valets... »

Et qui est-ce qui parlait ainsi avec le maître de Jacques ? C'était un aubergiste à la porte duquel il s'était arrêté, il n'y avait pas à se tromper : il était court et gros comme un tonneau ; en chemise retroussée jusqu'aux coudes ; avec un bonnet de coton sur la tête, un tablier de cuisine autour de lui et un grand couteau à son côté. « Vite, vite, un lit pour ce malheureux, lui dit le maître de Jacques, un chirurgien, un médecin, un apothicaire... » Cependant on avait déposé Jacques à ses pieds, le front couvert d'une épaisse et énorme compresse, et les yeux fermés. « Jacques ? Jacques ?

– Est-ce vous, mon maître ?

– Oui, c'est moi ; regarde-moi donc.

– Je ne saurais.

– Qu'est-ce donc qu'il t'est arrivé ?

– Ah ! le cheval ! le maudit cheval ! je vous dirai tout cela demain, si je ne meurs pas pendant la nuit. »

Tandis qu'on le transportait et qu'on le montait à sa chambre, le maître dirigeait la marche et criait : « Prenez garde, allez doucement ; doucement, mordieu ! vous allez le blesser. Toi, qui le tiens par les jambes, tourne à droite ; toi, qui lui tiens la tête, tourne à gauche. » Et Jacques disait à voix basse : « Il était donc écrit là-haut ! ... »

À peine Jacques fut-il couché, qu'il s'endormit profondément. Son maître passa la nuit à son chevet, lui tâtant le pouls et humectant sans cesse sa compresse avec de l'eau vulnéraire. Jacques le surprit à son réveil dans cette fonction, et lui dit : « Que faites-vous là ?

Le maître : Je te veille. Tu es mon serviteur, quand je suis malade ou bien portant ; mais je suis le tien quand tu te portes mal.

Jacques : Je suis bien aise de savoir que vous êtes humain ; ce n'est pas trop la qualité des maîtres envers leurs valets.

Le maître : Comment va la tête ?

Jacques : Aussi bien que la solive contre laquelle elle a lutté.

Le maître : Prends ce drap entre tes dents et secoue fort... Qu'as-tu senti ?

Jacques : Rien ; la cruche me paraît sans fêlure.

Le maître : Tant mieux. Tu veux te lever, je crois ?

Jacques : Et que voulez-vous que je fasse là ?

Le maître : Je veux que tu te reposes.

Jacques : Mon avis, à moi, est que nous déjeunions et que nous partions.

Le maître : Et le cheval ?

Jacques : Je l'ai laissé chez son maître, honnête homme, galant homme, qui l'a repris pour ce qu'il nous l'a vendu.

Le maître : Et cet honnête homme, ce galant homme, sais-tu qui il est ?

Jacques : Non.

Le maître : Je te le dirai quand nous serons en route.

Jacques : Et pourquoi pas à présent ? Quel mystère y a-t-il à cela ?

Le maître : Mystère ou non, quelle nécessité y a-t-il de te l'apprendre dans ce moment ou dans un autre ?

Jacques : Aucune.

Le maître : Mais il te faut un cheval.

Jacques : L'hôte de cette auberge ne demandera peut-être pas mieux que de nous céder un des siens.

Le maître : Dors encore un moment, et je vais voir à cela. »

Le maître de Jacques descend, ordonne le déjeuner, achète un cheval, remonte et trouve Jacques habillé. Ils ont déjeuné et les voilà partis ; Jacques protestant qu'il était malhonnête de s'en aller sans avoir fait une visite de politesse au citoyen à la porte duquel il s'était presque assommé et qui l'avait si obligeamment secouru, son maître le tranquillisant sur sa délicatesse par l'assurance qu'il avait bien récompensé ses satellites qui l'avaient apporté à l'auberge ; Jacques prétendant que l'argent donné aux serviteurs ne l'acquittait pas avec leur maître ; que c'était ainsi que l'on inspirait aux hommes le regret et le dégoût de la bienfaisance, et que l'on se donnait à soi-même un air d'ingratitude. « Mon maître, j'entends tout ce que cet homme dit de moi par ce que je dirais de lui, s'il était à ma place et moi à la sienne... »

Ils sortaient de la ville lorsqu'ils rencontrèrent un homme grand et vigoureux, le chapeau bordé sur la tête, l'habit galonné sur toutes les tailles allant seul si vous en exceptez deux grands chiens qui le précédaient. Jacques ne l'eut pas plus tôt aperçu, que descendre de cheval, s'écrier : « C'est lui ! » et se jeter à son cou, fut l'affaire d'un instant. L'homme aux deux chiens paraissait très embarrassé des caresses de Jacques, le repoussait doucement, et lui disait : « Monsieur, vous me faites trop d'honneur.

– Eh non ! je vous dois la vie, et je ne saurais trop vous en remercier.

– Vous ne savez pas qui je suis.

– N’êtes-vous pas le citoyen officieux qui m’a secouru, qui m’a saigné et qui m’a pansé, lorsque mon cheval...

– Il est vrai.

– N’êtes-vous pas le citoyen honnête qui a repris ce cheval pour le même prix qu’il me l’avait vendu ?

– Je le suis. » Et Jacques de le rembrasser sur une joue et sur l’autre, et son maître de sourire, et les deux chiens debout, le nez en l’air et comme émerveillés d’une scène qu’ils voyaient pour la première fois. Jacques, après avoir ajouté à ses démonstrations de gratitude force révérences, que son bienfaiteur ne lui rendait pas, et force souhaits qu’on recevait froidement, remonte sur son cheval, et dit à son maître : « J’ai la plus profonde vénération pour cet homme que vous devez me faire connaître.

Le maître : Et pourquoi, Jacques, est-il vénérable à vos yeux ?

Jacques : C’est que, n’attachant aucune importance aux services qu’il rend, il faut qu’il soit naturellement officieux et qu’il ait une longue habitude de bienfaisance.

Le maître : Et à quoi jugez-vous cela ?

Jacques : À l’air indifférent et froid avec lequel il a reçu mon remerciement ; il ne me salue point ; il ne me dit pas un mot, il semble me méconnaître, et peut-être à présent se dit-il en lui-même avec un sentiment de mépris : « Il faut que la bienfaisance soit fort étrangère à ce voyageur, et que l’exercice de la justice lui soit bien pénible, puisqu’il en est si touché... » Qu’est-ce qu’il y a donc de si absurde dans ce que je vous dis, pour vous faire rire de si bon cœur !... Quoi qu’il en soit, dites-moi le nom de cet homme, afin que je l’écrive sur mes tablettes.

Le maître : Très volontiers ; écrivez.

Jacques : Dites.

Le maître : Écrivez : l’homme auquel je porte la plus profonde vénération...

Jacques : La plus profonde vénération...

Le maître : Est...

Jacques : Est...

Le maître : Le bourreau de ***.

Jacques : Le bourreau !

Le maître : Oui, oui, le bourreau.

Jacques : Pourriez-vous me dire où est le sel de cette plaisanterie ?

Le maître : Je ne plaisante point. Suivez les chaînons de votre gourmette. Vous avez besoin d’un cheval, le sort vous adresse à un passant, et ce passant, c’est un bourreau. Ce cheval vous conduit deux fois entre des fourches patibulaires ; la troisième, il vous dépose chez un bourreau ; là vous tombez sans vie, de là on vous apporte, où ? dans une auberge, un gîte, un asile commun. Jacques, savez-vous l’histoire de la mort de Socrate ?

Jacques : Non.

Le maître : C’était un sage d’Athènes. Il y a longtemps que le rôle de sage est dangereux parmi les fous. Ses concitoyens le condamnèrent à boire la ciguë. Eh bien ! Socrate fit comme vous venez de faire ; il en usa

avec le bourreau qui lui présenta la ciguë aussi poliment que vous. Jacques, vous êtes une espèce de philosophe, convenez-en. Je sais bien que c'est une race d'hommes odieuse aux grands, devant lesquels ils ne fléchissent pas le genou ; aux magistrats, protecteurs par état des préjugés qu'ils poursuivent ; aux prêtres qui les voient rarement au pied de leurs autels ; aux poètes, gens sans principes et qui regardent sottement la philosophie comme la cognée des beaux-arts, sans compter que ceux même d'entre eux qui se sont exercés dans le genre odieux de la satire, n'ont été que des flatteurs ; aux peuples, de tout temps les esclaves des tyrans qui les oppriment, des fripons qui les trompent, et des bouffons qui les amusent. Ainsi je connais, comme vous voyez, tout le péril de votre profession et toute l'importance de l'aveu que je vous demande ; mais je n'abuserai pas de votre secret. Jacques, mon ami, vous êtes un philosophe, j'en suis fâché pour vous ; et s'il est permis de lire dans les choses présentes celles qui doivent arriver un jour, et si ce qui est écrit là-haut se manifeste quelquefois aux hommes longtemps avant l'événement, je présume que votre mort sera philosophique, et que vous recevrez le lacet d'aussi bonne grâce que Socrate reçut la coupe de la ciguë.

Jacques : Mon maître, un prophète ne dirait pas mieux ; mais heureusement...

Table des annexes

Corpus A

| | |
|--|-----|
| ANNEXE 1 <i>CORPUS A : LISTE DES NH RETENUS POUR L'ANALYSE LEXLING</i> | 389 |
|--|-----|

Résultats de l'analyse LexLing

| | |
|---|-----|
| ANNEXE 2 <i>CLASSE I : LES NH CLASSIFIANTS ALETHIQUES</i> | 411 |
| ANNEXE 3 <i>CLASSE II : LES NH CLASSIFIANTS EPISTEMIQUES EXISTENTIELS</i> | 423 |
| ANNEXE 4 <i>CLASSE III : LES NH CLASSIFIANTS EPISTEMIQUES EVALUATIFS</i> | 424 |
| ANNEXE 5 <i>CLASSE IV: LES NH MIXTES DOUBLEMENT VERIDICIBLES, ALETHIQUES ET AXIOLOGIQUES/ (APPRECIATIF)</i> | 425 |
| ANNEXE 6 <i>CLASSE IV': LES NH MIXTES DOUBLEMENT VERIDICIBLES, ALETHIQUES ET APPRECIATIFS EXTERNES</i> | 430 |
| ANNEXE 7 <i>CLASSE IV'': LES NH MIXTES DOUBLEMENT VERIDICIBLES, EPISTEMIQUES EVALUATIFS ET AXIOLOGIQUES /(APPRECIATIFS)</i> | 432 |
| ANNEXE 8 <i>CLASSE V : LES NH MIXTES DOUBLEMENT VERIDICIBLES, EPISTEMIQUES EXISTENTIELS ET AXIOLOGIQUES</i> | 434 |
| ANNEXE 9 <i>CLASSE VI : LES NH MIXTES (EFP) AVEC JUGEMENT DE VALEUR NON VERIDICIBLE, ALETHIQUES ET APPRECIATIFS</i> | 435 |
| ANNEXE 10 <i>CLASSE VI' : LES NH MIXTES (EFP) DOUBLEMENT VERIDICIBLES, ALETHIQUES ET AXIOLOGIQUES/ APPRECIATIFS</i> | 436 |
| ANNEXE 11 <i>CLASSE VII : LES NH NON-CLASSIFIANTS APPRECIATIFS INTERNES</i> | 437 |
| ANNEXE 12 <i>CLASSE VIII : LES NH NON-CLASSIFIANTS APPRECIATIFS MIXTES</i> | 438 |
| ANNEXE 13 <i>CLASSE IX : LES NH NON-CLASSIFIANTS AXIOLOGIQUES</i> | 439 |

Corpus B

| | |
|--|-----|
| ANNEXE 14 <i>CORPUS B.1 : CONTENUS SEMANTIQUES DES NH MIXTES, ATTESTATIONS HISTORIQUES ET TYPE DE VARIATION SEMANTIQUE</i> | 442 |
| ANNEXE 15 <i>CORPUS B.2 : TROIS TYPES DE VARIATION SEMANTIQUE ENTRE ES ET EFP</i> | 446 |

Corpus C

| | |
|--|-----|
| ANNEXE 16 <i>CORPUS C.1 : SCENE DE DISPUTE ENTRE JACQUES ET SON MAITRE</i> | 447 |
| ANNEXE 17 <i>CORPUS C.2 : SCENE DU CHIRURGIEN-PAYSAN</i> | 450 |
| ANNEXE 18 <i>CORPUS C.3 : SCENE DU SOUFFLET</i> | 451 |
| ANNEXE 19 <i>CORPUS C.4 : SCENE DU BOURREAU BIENFAISANT</i> | 454 |

Table des matières

| | |
|--|-----|
| REMERCIEMENTS..... | 2 |
| SOMMAIRE..... | 3 |
| INTRODUCTION..... | 5 |
| PARTIE 1 - PREAMBULE THEORIQUE | 23 |
| CHAPITRE 1 – MODALITE ET THEORIES..... | 24 |
| 1- Cadres théoriques de la modalité..... | 24 |
| 1.1- Vue générale | 24 |
| 1.2- La modalité : entre conceptions « larges » et conceptions « restreintes » | 25 |
| 2- La subjectivité entre modalité et modalisation..... | 28 |
| 3- De la modalité logique à la modalité linguistique..... | 34 |
| 4- La modalité en linguistique | 37 |
| 4.1- L'approche de Le Querler..... | 38 |
| 4.2- La modalité dans la SPA (Galatanu, Cozma)..... | 42 |
| 4.3- L'apport théorique de F. Brunot et de Ch. Bally..... | 44 |
| 4.4- La modalité dans la théorie modulaire de la modalité (TMM) de L. Gosselin..... | 46 |
| 4.4.1- Une définition de la modalité | 46 |
| 4.4.2- Modalité extrinsèque et intrinsèque aux lexèmes..... | 51 |
| 4.4.3- Pour une structure modale intrinsèque aux NH | 51 |
| 4.4.4- La TMM et les paramètres de la modalité | 57 |
| CHAPITRE 2 – LA MODALITE INTRINSEQUE AUX LEXEMES | 62 |
| 1- Les paramètres modaux de la modalité intrinsèquement associée aux lexèmes..... | 62 |
| 2- L'instance de validation (I)..... | 63 |
| 3- La direction d'ajustement (D)..... | 65 |
| 4- La catégorie modale..... | 67 |
| 5- La force de validation (F)..... | 69 |
| CHAPITRE 3 – TESTS ET CLASSIFICATEUR DES NH..... | 78 |
| 1- Présentation des tests pour le niveau LexLing..... | 78 |
| 1.1- Tests et paramètres de la modalité intrinsèque aux NH : Que testons-nous ? | 78 |
| 1.2- Tests pour les modalités de niveau lexical (LexLing) | 83 |
| 1.3- Structure sémantico-syntaxique et compatibilité/décidabilité des tests | 98 |
| 1.4- La catégorie nominale des classifiants | 104 |
| 1.4.1- Les NH encodant des modalités aléthiques, épistémiques existentielles et épistémiques évaluatives | 104 |
| 1.5- La catégorie nominale des non-classifiants | 106 |
| 1.5.1- Les NH encodant des modalités axiologiques, appréciatives mixtes et appréciatives internes..... | 107 |
| 1.6- La catégorie nominale des mixtes | 108 |

| | |
|---|-----|
| 1.6.1- Les NH doublement véridicibles subsumant des modalités aléthiques et axiologiques | 109 |
| 1.6.2- Les NH doublement véridicibles subsumant des modalités épistémiques existentielles et axiologiques | 110 |
| 1.6.3- Les NH avec modalités appréciatives non-véridicibles | 111 |
| 2- <i>Présentation du classificateur</i> | 114 |
| <i>PARTIE 2 - APPLICATION : TYPOLOGIE, AU NIVEAU LEXICAL, DES MODALITES INTRINSEQUES ASSOCIEES AUX NH DANS JLF</i> | |
| 119 | |
| CHAPITRE 4 – CORPUS, ANALYSE MODALE ET RESULTATS | 120 |
| 1- <i>Présentation du corpus</i> | 120 |
| 1.1- Corpus entre objectifs et objet d'étude | 120 |
| 1.2- Trois types de corpus..... | 121 |
| 1.2.1- Corpus A, support de l'analyse LexLing : entrées retenues (lemmes) et description du protocole d'extraction des NH | 122 |
| 1.2.2- Corpus C : des séquences narratives pour illustrer la <i>structure modale</i> des NH | 122 |
| 1.3- Critères de sélection morphosyntaxiques du corpus A | 123 |
| 1.4- Critères de sélection sémantiques du corpus A | 127 |
| 1.5- Conclusion du protocole d'extraction | 128 |
| 2- <i>Présentation des résultats de l'analyse LexLing des NH de JLF</i> | 129 |
| 2.1- Conduite des tests et classification des NH de <i>JLF</i> : les données chiffrées | 129 |
| 2.2- Les NH classifiants dans <i>JLF</i> | 130 |
| 2.2.1- La classe I : les NH aléthiques | 131 |
| 2.2.2- La classe II : les NH épistémiques existentiels..... | 133 |
| 2.2.3- La classe III : les NH épistémiques évaluatifs | 134 |
| 2.2.4- Les NH relationnels sont-ils une classe de NH à part ? | 136 |
| 2.2.5- Conséquences sur l'agencement des tests et l'algorithme du classificateur | 142 |
| 2.2.6- Quelques cas particuliers de NH classifiants..... | 146 |
| 2.3- Les NH non-classifiants dans <i>JLF</i> | 147 |
| 2.3.1- La classe IX : Les NH axiologiques | 149 |
| 2.3.2- La classe VIII : les NH appréciatifs mixtes..... | 155 |
| 2.3.3- La classe VII : les NH appréciatifs internes..... | 158 |
| 2.3.4- Conséquences sur la typologie des non-classifiants et sur notre classificateur..... | 161 |
| 2.3.5- Quelques cas particuliers de NH non-classifiants à signaler | 165 |
| 2.4- Les NH mixtes dans <i>JLF</i> | 165 |
| 2.4.1- La classe IV : les NH doublement véridicibles aléthiques et axiologiques..... | 167 |
| 2.4.2- La classe des mixtes doublement véridicibles, épistémiques évaluatifs et axiologiques, existe-t-elle ? | 172 |
| 2.4.3- La classe V : les NH doublement véridicibles épistémiques existentiels et axiologiques..... | 176 |
| 2.4.4- La classe VI : les EFP avec jugement de valeur non-véridicible | 177 |
| 2.4.5- La classe VI' : une nouvelle classe de mixtes EFP | 179 |
| 3- <i>Un classificateur remanié</i> | 183 |
| 3.1- Implémentation informatique de l'algorithme du classificateur semi-automatique | 186 |

| | |
|---|-----|
| 3.2- Modalités de fonctionnement de l'application | 187 |
| 4- <i>Bilan de l'analyse (LexLing) des NH de JLF</i> | 188 |
| CHAPITRE 5 – ASPECT SEMANTICO-SYNTAXIQUE DES NH ET VALIDATION DE LEURS REPRESENTATIONS..... | 196 |
| 1- <i>Rapports entre différents sens et processus de validation des NH mixtes</i> | 196 |
| 1.1- Tentative de description des relations entre les différents sens des NH mixtes..... | 197 |
| 1.1.1- Une définition positive et référentielle du sens | 199 |
| 1.1.2- Les différents composants du sens référentiel : linguistique vs stéréotypique | 201 |
| 1.1.3- Variation diachronique des différents sens et conséquences sur la structure sémantique et modale des NH..... | 207 |
| 1.2- Étude de cas de variations de sens dans les NH mixtes | 213 |
| 1.2.1- Variation interne du sens dans le même classème : cas typiques des NH mixtes <i>voleur</i> et <i>filou</i> | 213 |
| 1.2.2- Variation interne du sens avec changement de classème : cas typique des NH mixtes <i>bouffon</i> et <i>bourreau</i> | 216 |
| 1.2.3- Variation sémantique interne (passage de l'abstrait vers le concret) : cas particuliers des NH mixtes <i>sot</i> , <i>fou</i> et <i>sage</i> | 219 |
| 1.2.4- Variation externe avec lexicalisation de stéréotypes : cas typiques des NH mixtes <i>bourgeois</i> et <i>sacristain</i> | 219 |
| 1.2.5- Trois types de relations de sens entre EFP et ES : cas des NH mixtes EFP <i>chauffard</i> , <i>pute</i> et <i>flic</i> : ... | 224 |
| 1.2.6- Variation sémantique contextuelle (sans lexicalisation de stéréotypes en sèmes inhérents) : cas des NH classifiants <i>client</i> et <i>contrebandier</i> | 226 |
| 1.3- Bilan des relations de sens dans les NH mixtes..... | 230 |
| 1.4- Cadiot et Nemo et la description du sens : le cas de <i>client</i> | 232 |
| 1.4.1- Des contenus sémantiques (PE) en marge du noyau du sens..... | 233 |
| 1.4.2- Des PE comme alternative à la variation interne par métaphore..... | 240 |
| 1.5- Y a-t-il une relation d'implication/présupposition vs autonomie entre les différents sens des NH mixtes au niveau lexical ? | 244 |
| 1.5.1- La <i>présupposition</i> , un cas particulier de <i>l'implication</i> | 246 |
| 1.5.2- Le cas (a) non-prépositionnel/non implicatif (<i>bâtard/bouffon</i>) : le sens 1 n'est ni suffisant ni nécessaire à la construction du sens2 (nonobstant une relation étymologique première)..... | 257 |
| 1.5.3- Le cas (b) deux variantes du rapport d'implication : <i>voleur</i> (construit sur un verbe sous-jacent)/ <i>bandit</i> (variant un sens premier) : le sens 1 est une condition nécessaire mais non suffisante au sens2 | 258 |
| 1.5.4- Le cas (c) pré-suppositionnel (<i>chauffard</i> , <i>flic</i>) : le sens1 (l'ES) est complètement pré-supposé par le sens 2 (l'EFP) ; il est nécessaire, mais non suffisant au sens2 | 259 |
| 1.5.5- Tableau récapitulatif des relations logiques entre sens lexicalisés par les NH mixtes | 261 |
| 1.6- Des différents sens à leur validation : quels rapports entre modalités lexicales subsumées dans les mixtes ? | 262 |
| 1.7- Bilan des rapports modaux dans les mixtes | 267 |
| 2- <i>Les modalités aléthiques et appréciatives externes subsumées par les NHRel mixtes de la classe IV' (type ami/confident/rival) et des NH mixtes non-relationnels de la même classe (type étranger/inconnu)</i> | 269 |
| 2.1- Les NHRel : un substrat structurel sémantico-syntaxique déterminant..... | 269 |

| | | |
|--------|---|-----|
| 2.1.1- | La double modalité aléthique des NHRel classifiants..... | 271 |
| 2.1.2- | Héritage des NHRel mixtes de la bi-modalité aléthique constitutive des NHRel classifiants | 273 |
| 2.2- | La véridicibilité de la modalité aléthique et rapports entre modalités dans les NHRel mixtes | 275 |
| 2.2.1- | Conséquences sur les rapports entre modalités aléthique et appréciative externe subsumées par les NHRel mixtes..... | 275 |
| 2.2.2- | Le cas des NH mixtes non-relationnels : <i>étranger</i> et <i>inconnu</i> (de la même classe IV') | 277 |
| 2.3- | Les NHRel mixtes entre <i>intentionnalité</i> et <i>consentement</i> intersubjectifs | 279 |
| 2.4- | Bilan de l'analyse des NHRel mixtes | 284 |
| 3- | <i>Les prédicats nominaux non-classifiants et mixtes : entre aspects sémantiques et constructions modales</i> | 286 |
| 3.1- | Sémantique des prédicats nominaux non-classifiants | 286 |
| 3.1.1- | Stativité, dynamicité et aspect sémantique des prédicats nominaux non-classifiants | 286 |
| 3.1.2- | SLP, occurrences d'actes et <i>continuum</i> actionnel..... | 291 |
| 3.1.3- | Prédicats nominaux non-classifiants axiologique et appréciatif mixte et intentionnalité | 296 |
| 3.2- | Sémantique des prédicats nominaux mixtes..... | 301 |
| 3.2.1- | Saillance de la modalité aléthique/épistémique dans les NH mixtes et difficultés d'analyse..... | 301 |
| 3.2.2- | Le cas des NH mixtes subsumant une modalité axiologique | 305 |
| 3.2.3- | Le cas des NH mixtes subsumant une modalité appréciative | 307 |
| 3.3- | Bilan de l'analyse sémantique des non-classifiants et mixtes..... | 313 |
| | PARTIE 3 - STRUCTURE MODALE, MODALISATION ET ETUDE DE CAS EN CONTEXTE | 315 |
| | CHAPITRE 6 – POTENTIEL MODAL DES NH ET RAPPORTS ENTRE MODALITES DE NIVEAUX DIFFERENTS : LEXICAL, SUBLEXICAL ET STEREOTYPIQUE | 316 |
| 1- | <i>Une structure modale tripartite</i> | 316 |
| 1.1- | Rapports entre modalités de niveaux différents dans les classifiants..... | 318 |
| 1.2- | Rapports entre modalités de niveaux différents dans les non-classifiants | 326 |
| 1.3- | Rapports entre modalités de niveaux différents dans les mixtes | 326 |
| 1.4- | Du rôle central de la modalité sublexicale : rapports avec la modalité lexicale et stéréotypique | 329 |
| 2- | <i>La saillance sémantique de la modalité suivant les co(n)textes discursifs intégrants et les niveaux d'analyse postulés (lexical, sublexical et stéréotypique)</i> :..... | 338 |
| 2.1- | Seul le niveau lexical est sollicité par le co(n)texte | 339 |
| 2.2- | Le <i>cotexte</i> impose un niveau d'analyse modale..... | 339 |
| 2.3- | Le co(n)texte met en parallèle plusieurs modalités de niveaux structurels différents | 341 |
| 3- | <i>Bilan des rapports entre modalités de niveaux différents</i> | 343 |
| | CHAPITRE 7 – ÉTUDES DE CAS DE NH EN CONTEXTE : MODALITES LEXICALE, SUBLEXICALE ET STEREOTYPIQUE | 344 |
| 1- | <i>La modalité de niveau sublexical : cas de la modalité déontique associée aux sous-prédicats des NH aléthiques</i> | 345 |
| 2- | <i>La modalité stéréotypique dans l'analyse du discours littéraire</i> | 352 |
| 2.1- | Des tests enthymématiques (niveau LexSter) pour sonder hors contexte la modalité stéréotypique primaire axiologique/appréciative :..... | 352 |
| 2.2- | Deux types de modalité stéréotypique : secondaire/contextuelle vs primaire/structurelle | 355 |

| | |
|--|-----|
| 2.3- La modalité comme herméneutique du récit : scène du <i>chirurgien-paysan</i> | 356 |
| 2.4- Les modalités stéréotypiques des NH <i>militaire</i> et <i>chrétien</i> : scène du <i>soufflet</i> | 361 |
| 3- Un « <i>quiproquo modal</i> » : des modalités <i>lexicale, sublexicale</i> et <i>stéréotypique primaire</i> <i>appréciatives/axiologiques, discursivement suspendues</i> | 365 |
| <i>CONCLUSION GENERALE</i> | 374 |
| <i>BIBLIOGRAPHIE</i> | 381 |
| <i>ANNEXES</i> | 388 |
| <i>TABLE DES ANNEXES</i> | 458 |
| <i>TABLE DES MATIERES</i> | 459 |
| <i>TABLE DES TABLEAUX</i> | 464 |
| <i>TABLE DES FIGURES</i> | 465 |

Table des tableaux

| | |
|---|------------|
| <i>Tableau A : traitement homonymique du NH bourreau et conséquences sur la modalité.....</i> | <i>13</i> |
| <i>Tableau B : traitement unitaire du NH bourreau et conséquences sur la modalité</i> | <i>13</i> |
| <i>Tableau C : les paramètres de la modalité.....</i> | <i>60</i> |
| <i>Tableau D : catégories modales et types de jugement des NH vieux et infortuné.....</i> | <i>66</i> |
| <i>Tableau E : les catégories modales.....</i> | <i>67</i> |
| <i>Tableau F : tests pour identifier les classes de niveau LexLing.....</i> | <i>97</i> |
| <i>Tableau G : classes et tests de niveau LexLing</i> | <i>117</i> |
| <i>Tableau H : données chiffrées des classifiants (LexLing)</i> | <i>131</i> |
| <i>Tableau I : données chiffrées des non-classifiants (LexLing)</i> | <i>148</i> |
| <i>Tableau J : données chiffrées des NH mixtes (LexLing)</i> | <i>166</i> |
| <i>Tableau K : récapitulatif de la variation de sens dans les mixtes et portée de la négation.....</i> | <i>262</i> |
| <i>Tableau L : récapitulatif des rapports modaux dans les mixtes et portée de la négation</i> | <i>264</i> |
| <i>Tableau M : continuum des rapports des prédicats nominaux non-classifiants avec des actes présupposés</i> | <i>295</i> |
| <i>Tableau N : intentionnalité et rapports des prédicats nominaux non-classifiants avec des actes présupposés</i> | <i>299</i> |

Table des figures

| | |
|--|------------|
| <i>Figure 1 : classes de valeurs modales.....</i> | <i>43</i> |
| <i>Figure 2 : classificateur des NH au niveau LexLing.....</i> | <i>115</i> |
| <i>Figure 3 : classificateur (remanié) des NH au niveau LexLing.....</i> | <i>184</i> |
| <i>Figure 4 : architecture trois tiers.....</i> | <i>187</i> |
| <i>Figure 5 : analyse des énoncés en langue et en contexte.....</i> | <i>203</i> |
| <i>Figure 6 : transfert de sens dans le composant linguistique et ses rapports avec le composant rhétorique.....</i> | <i>210</i> |
| <i>Figure 7 : structure du contenu sémantique du NH voleur.....</i> | <i>215</i> |
| <i>Figure 8 : structure du contenu sémantique du NH bourgeois.....</i> | <i>222</i> |
| <i>Figure 9 : structure du contenu sémantique du NH contrebandier.....</i> | <i>227</i> |

RÉSUMÉ

Nous nous proposons, dans cette thèse, de montrer que les noms d'humains (NH) peuvent être rigoureusement classés en se basant sur les types de jugement et les modalités qu'ils encodent intrinsèquement. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés, d'une part, sur la théorie modulaire de la modalité et sur un classificateur (un algorithme de tests sémantico-syntaxiques) développés par L. Gosselin (2010, 2018), d'autre part, pour tenter une typologie des NH de *Jacques le fataliste* de Diderot. Comme prévu par le modèle théorique, nous avons pu classer, au niveau lexical, les NH de *JLF* en trois catégories nominales (les classifiants, les non-classifiants et les mixtes), incluant chacune trois classes de NH correspondant aux différentes modalités ou combinaisons de modalité encodées (aléthique, épistémique, axiologique, appréciative, etc.) Tout en confirmant l'efficacité pratique du classificateur et la validité du critère modal dans le typage des NH, nous avons été amenés à suggérer, en plus, l'intégration de trois nouvelles classes de mixtes correspondant à de nouvelles combinaisons de modalité subsumées par les NH de notre corpus, à savoir, la classe des NH aléthiques et appréciatifs externes (classe IV', type *ami*), la classe des épistémiques évaluatifs et axiologiques/appréciatifs (IV'', type *bavard*) et la classe (VI') des EFP aléthiques et axiologiques/appréciatifs (type *journaloux*, *pute*). Tous ces changements sont consignés dans un nouveau classificateur remanié qui a été implémenté, par ailleurs, dans une application informatique qui en rend l'usage plus efficace et dont les résultats peuvent aboutir à des statistiques sur un corpus donné. Nous avons, par ailleurs, entrepris la corroboration de cette typologie modale en nous appuyant sur les représentations sémantiques consubstantielles à ces NH en termes de variation lexicale, d'aspect sémantique (ILP vs SLP), d'opposition aspectuelle (dynamacité vs stativité, d'intentionnalité vs non-intentionnalité, etc.) Des caractéristiques sémantiques et modales inédites se sont vu dégager, notamment des rapports présuppositionnels entre modalité aléthique et axiologique dans les EFP du type *journaloux*, des rapports implicatifs entre modalité aléthique/épistémique et modalité axiologique dans les NH mixtes du type *voleur* (validation intégrée des représentations). D'autres mixtes comme *bourgeois*, *bourreau* ont montré une indépendance marquée entre modalités subsumées (validation séquentielle des représentations). Nous avons aussi pu décrire des rapports modaux entre modalités construites sur des niveaux syntaxiques différents : lexical, sublexical et stéréotypique et identifier, conséquemment, le rôle central et *régulateur* de la modalité sublexicale pour définir des modalités stéréotypiques structurelles par rapport à d'autres contextuelles (selon la terminologie d'Anscombe et de Longhi). Nous avons enfin entrepris l'analyse de quelques NH classifiants du type *valet*, *maître*, *philosophe*, etc., mais aussi un NH mixte, *bourreau*, cette fois *in situ*, pour illustrer les modalités de niveau sublexical et stéréotypique. L'analyse de ces quelques NH a montré l'importance du recours au concept de modalité pour expliquer des effets de sens particuliers, notamment une visée argumentative et persuasive à travers l'activation pragmatique de stéréotypes (niveau stéréotypique) et pour interpréter les réseaux sémantiques déployés dans des séquences narratives (les modalités déontiques sublexicales associées à *valet* et *maître*).

MOTS CLÉS : NH, TMM, modalité intrinsèque, jugement de fait, jugement de valeur, structure modale, NH classifiant, NH non-classifiant, NH mixte.